This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

LELAND STANFORD JUNIOR UNIVERSITY
ORGANIZED 1891
STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES

LES MARIAGES

DANS

L'ANCIENNE SOCIÉTÉ FRANÇAISE

PAR

ERNEST BERTIN

DOCTEUR ÈS LETTRES

PROFESSEUR DE RHÉTORIQUE AU COLLÉGE ROLLIN

PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1879

Droits de propriété et de traduction réservés

Ro E

HQ 623
B4

AVANT-PROPOS

Nous nous proposons d'étudier l'ancienne société française sous un aspect qui nous semble nouveau et instructif, dans un moment où elle nous apprend beaucoup sur elle-même : le moment où elle se marie. Quel est le caractère de ses mariages? Quelle part y ont la saine raison, le cœur, les convenances naturelles? Quelle part l'ambition, la vanité, l'intrigue, la cupidité? De quel poids pèsent sur ces mariages des volontés et des convenances autres que celles des époux, l'orgueil, le faste, les vices des parents, l'ambition d'un proche, le bon plaisir du roi? Quels sentiments, quelles idées y apportent les époux eux-mêmes? Combien valent à ce moment la naissance, la faveur, le pouvoir, l'argent; combien l'honneur, le mérite, la vertu? c'est-à-dire quels sont la constitution, les mœurs, les préjugés, les besoins, l'esprit de cette société.

Ce n'est pas seulement la société dans ses traits généraux, mais ses diverses classes dans leurs traits distinctifs que nous peignent les mariages, surtout lorsque les époux sont de condition différente. Ils éclairent par de vifs et piquants contrastes les sentiments, les habitudes, le ton et les manières de ces classes; parfois au contraire ils donnent tort au préjugé, nous montrent certaines différences traditionnelles s'atténuant, s'effaçant même par la politesse croissante de la bourgeoisie, ou par la supé-

riorité des dons naturels; ils nous donnent la mesure de la fortune, du prestige, de la puissance relative de chacune de ces classes, nous marquent, avec les prétentions qui les séparent, les intérêts qui les rapprochent et qui commencent dans la société civile la fusion destinée à s'accomplir un jour dans la société politique. Grands seigneurs enorgueillis de leur origine et de leurs dignités, bourgeois gouvernant, administrant, jugeant au nom du roi, manants enrichis par les affaires, nous apparaissent se méprisant, se froissant, se jalousant les uns les autres, et néanmoins s'alliant les uns aux autres pour s'emprunter réciproquement ce qui leur manque.

Les mariages nous retracent encore d'une façon frappante les destinées des familles qui ont à des titres et à des degrés différents marqué dans l'ancienne société française, leur humble ou brillante origine, le progrès, le faîte, le déclin ou les vicissitudes de leur fortune; les vertus, les mérites, souvent aussi les bassesses et les hontes qui les agrandissent et les élèvent, les folies qui les ruinent; leurs grandeurs et leurs misères se reflètent en quelque sorte dans la diversité de leurs alliances.

Un intérêt original nous a paru s'attacher au contraste et au rapprochement de ces classes ainsi qu'à l'histoire de ces familles, et le désir de le mieux dégager nous a suggéré les divisions mêmes de notre travail. Nous avons suivi et en quelque sorte descendu les différents degrés de la société, depuis les princes de la maison de France jusqu'aux financiers sortis de la foule, en distinguant même certains groupes qui forment l'élite des grands seigneurs et l'élite des bourgeois : les maisons princières issues de maisons souveraines ; les familles du tiers revêtues de charges de secrétaires d'État. Les distinctions d'origine, dans le temps et dans la question qui nous occupent, ont une importance incontestable : les princes Lorrains ont un rang et un prestige qui relèvent singulièrement l'éclat et l'honneur de leur alliance; les Colbert, les Le Tellier,

les autres familles de secrétaires d'État, sont de souche bourgeoise, mais quel puissant essor elles ont pris par la grandeur des charges remplies, par l'étendue du pouvoir possédé! Et pourtant le souvenir de leur origine subsiste; il subsiste sous les noms, sous les titres nouveaux, et même, après deux ou trois générations écoulées, il provoque encore de moqueuses allusions, parfois des froissements plus graves. Le maréchal de Villeroy, tout grand seigneur qu'il paraît être, n'est qu'un rejeton de secrétaires d'État, et sa femme, née Brissac, le lui rappelle plus souvent et plus durement qu'il ne convient pour la paix du ménage. En notant, en ravivant toutes ces distinctions, nous comprenons mieux les sentiments excités et mis en jeu par les mariages, les répugnances ou l'attrait qu'ils inspirent, les préjugés à vaincre, les distances à franchir pour les familles nées dans des conditions extrêmes; nous comptons les degrés que leur orgueil humilié ou ravi doit descendre ou monter pour qu'elles arrivent à se rejoindre, et nous mesurons plus sûrement la force des raisons qui viennent à bout de puissantes et multiples résistances.

Tout en recueillant les informations contenues dans les Lettres, Mémoires, Journaux, Souvenirs de tout genre qui vont de Tallemant des Réaux à l'avocat Barbier, tout en attachant un prix particulier à celles que note l'exactitude de Dangeau ou qu'anime la verve de Mme de Sévigné, c'est dans Saint-Simon dans ses *Mémoires* ou ses *Additions à Dangeau* [1], que nous avons le plus largement

1. Les *Additions à Dangeau* sont écrites entre 1729 et 1738; la rédaction définitive des *Mémoires* est comprise entre les années 1739 et 1751 (voy. *Notice sur la vie et les Mémoires du duc de Saint-Simon*, par Chéruel; Hachette, 1876). Nos citations des *Mémoires*, empruntées à l'édition Chéruel en 13 volumes in-12, ont été vérifiées sur l'édition Chéruel et Regnier fils, en 20 volumes in-12. De l'édition préparée par M. Chéruel pour la *Collection des grands écrivains*, nous n'avons malheureusement pu consulter que l'*Introduction*, qui a seule paru au moment où nous mettons sous presse : la science si sûre de notre ancien maître à l'École normale nous aurait été d'un grand secours pour l'intelligence complète des *Mémoires*.

puisé, parce qu'il nous offrait l'objet de notre étude avec une abondance, une variété, une lumière et un attrait que nous ne trouvions nulle part ailleurs au même degré. Le goût, la passion des généalogies; le besoin de connaître ses contemporains non-seulement en eux-mêmes, mais en quelque sorte dans leurs ancêtres, dans l'origine, dans les alliances, dans les fortunes diverses de leurs races; un sentiment éveillé, inquiet, irritable des distinctions de castes et des atteintes qu'elles reçoivent; une double et merveilleuse aptitude d'observateur et de peintre; d'une part, une curiosité aiguisée, perçante, qui pénètre les intentions, les vues, les intrigues les mieux enveloppées; de l'autre, un feu d'imagination, une puissance de verve qui colore et passionne le récit, fait de nous des spectateurs attentifs, émus, tour à tour égayés et indignés de la comédie matrimoniale qui se jouait il y a tantôt deux siècles; enfin un incomparable génie de peintre de portraits qui nous rend comme présents les personnages de cette comédie, qui les prend et les exprime tout entiers, corps et âme, si je puis dire, avec la nuance propre de leur esprit et de leur caractère, avec la conformation de leur personne, les traits et l'expression de leur visage, l'éclair de leur regard, le son de leur voix, l'allure de leur démarche, en un mot avec la puissance et la fascination de la vie, voilà ce qui désignait, ce qui imposait Saint-Simon à notre préférence. Aussi bien pour tout ce qui touche à l'histoire des mœurs de l'ancienne société française, Saint-Simon demeure la source principale : il convient seulement de savoir se défendre contre celles de ses affirmations qu'une passion évidente inspire, en les contrôlant, s'il est possible, ou en restant, à tout le moins, dans une sage réserve.

royaume, dans sa propre maison. Les Condés n'étaient point intraitables sur le chapitre des mésalliances utiles. Le duc d'Enghien, malgré son ardent amour pour Mlle du Vigean, avait dû se soumettre à la volonté des siens et épouser une nièce de Richelieu, Mlle de Maillé Brézé ; son père avait même recherché une double alliance avec Richelieu, et demandé, comme à genoux, pour sa fille, le frère de Mlle de Brézé ; il fallut que le cardinal le rappelât au sentiment de sa propre dignité, en lui « répondant qu'il voulait bien donner des demoiselles à des princes, non des princesses à des gentilshommes [1] ».

On avait vu le cadet du duc d'Enghien, dans son impatience de s'allier au successeur de Richelieu, lui demander une de ses nièces, quelle qu'elle fût ; il ne tenait qu'à la dot et à un grand commandement militaire. Son secrétaire, Sarrasin, mieux avisé, lui choisit la plus sage. Mazarin ne laissa pas de se faire prier pour devenir l'oncle d'un prince du sang [2].

Le prince de Conti ne vécut pas assez longtemps pour voir le mariage de l'aîné de ses fils avec la fille de Mme de la Vallière [3] ; sans doute, ainsi que son frère Condé, il l'eût regardé sinon comme un grand honneur, du moins comme une grande fortune pour sa maison. Quant au petit prince de Conti et à Mlle de Blois, ils semblent n'avoir ni souci ni même conscience des motifs intéressés qui ont décidé leur union, et s'épouser uniquement parce qu'ils s'aiment.

Leur mariage s'entrecroise et contraste d'une piquante façon avec celui de Monseigneur [4] et de l'infante de Bavière. La politique et la diplomatie ont déjà réglé et fixé la destinée du Dauphin, lorsque le portrait de l'infante arrive à Versailles.

1. *Mémoires de Mademoiselle de Montpensier*, t. II, ch. II (édit. Chéruel ; Hachette, 1858). — Tallemant des Réaux, *Mme d'Aiguillon*, t. II (édit. Paulin Pâris).

2. *Mémoires de Daniel de Cosnac*, t. I, p. 131.

3. Anne-Marie de Bourbon, nommée Mlle de Blois, née le 2 octobre 1666, mariée le 16 janvier 1680 à Louis-Armand de Bourbon, prince de Conti, né le 4 avril 1661.

4. Le roi ayant pris par badinage l'habitude d'appeler son fils « Monseigneur », peu à peu la cour l'imita, et bientôt après, non-seulement on ne lui dit plus que « Monseigneur », parlant à lui, mais même parlant de lui, et le nom de Dauphin disparut pour faire place à celui de Monseigneur tout court. (*Saint-Simon*, t. IV, p. 361.)

Le roi le montre à Monseigneur chez Mme de Montespan; Monseigneur se déclare satisfait. Le roi l'apporte chez la reine, l'attache à la tapisserie. « Elle n'est pas belle, dit-il, mais elle ne déplaît pas; elle a beaucoup de mérite. » Et voilà la présentation faite.

Le roi était obligé de se rabattre sur le mérite de sa bru; l'auteur du portrait, Troy, le peintre à la mode, n'avait pu cacher toute la vérité. La description qu'il reçut de Mme de Maintenon, envoyée comme dame d'atours au-devant de la princesse, n'était guère plus rassurante. Mme de Maintenon louait son désir de plaire, son esprit, sa dignité, sa taille, sa gorge, ses bras, ses mains, mais ne soufflait mot de sa figure. Le roi restait inquiet; il envoya Livry, son maître d'hôtel. « Sauvez le premier coup d'œil, lui répondit le fidèle messager, et vous serez content. » Que signifiaient toutes ces réticences? Que la princesse avait le front et le nez trop longs, du moins à proportion du reste, pour employer le langage courtois de Mme de Sévigné. Le piquant en tout ceci c'est le rôle très-effacé de Monseigneur. On choisit, on épouse sa femme pour lui; on s'inquiète pour lui de ses attraits; on va pour lui la recevoir à la frontière. « Quand sera-t-elle grosse? » demande-t-il ingénument à son gouverneur, M. de Montausier. Monseigneur avait quelquefois de l'esprit à force de simplicité; sa question était une excellente satire des mariages royaux où tout se faisait par procuration.

Le mariage du prince de Conti et de Mlle de Blois a une allure autrement vive et décidée : il ne se traite pas par ambassadeurs, lettres et portraits; les originaux sont en présence; ils se plaisent, ils se le disent; leur union tarde trop à leur gré.

Ils sont charmants tous les deux; ils dansent, ils parlent à ravir. L'un a l'esprit vif et mordant avec grâce; l'autre excelle à dire mille « petites chosettes » qui enchantent, sortant de sa belle bouche. Mme de Sévigné écoute, regarde, admire; plus de fâcheuses réticences, plus de premier coup d'œil à sauver : Mlle de Blois est un prodige d'agrément et de bonne grâce, un chef-d'œuvre, un ange. On la loue en prose, on la loue en vers; on détourne à sa louange ceux que la Fontaine adressait à Mlle de Sévigné, car le

LES

MARIAGES

DANS

L'ANCIENNE SOCIÉTÉ FRANÇAISE

PAR

ERNEST BERTIN

DOCTEUR ÈS LETTRES

PROFESSEUR DE RHÉTORIQUE AU COLLÉGE ROLLIN

PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1879

Droits de propriété et de traduction réservés

RoE

comptant, 100 000 francs de pension et beaucoup de pierreries; au prince de Conti, 50 000 francs d'argent comptant et une pension de 50 000 écus [1]. Fille de la reine, mariée à quelque souverain étranger, Mlle de Blois aurait été peut-être aussi libéralement dotée sur le contrat, mais sa dot courait le risque de ne jamais passer la frontière [2].

M. le Prince et M. le Duc [3] « pardonnèrent au côté maternel en faveur de l'autre », s'empressèrent de faire visite à Mme de la Vallière et à une partie de sa parenté; à la parenté tout entière, il n'y fallait point songer. Sa mère, « née Le Prévost et qui n'était rien », ne s'était pas mariée moins de trois fois : d'abord à un conseiller au Parlement, Bernard Rezay, ensuite au marquis de la Vallière, et enfin à Saint-Remi, premier maître d'hôtel de Gaston d'Orléans, dont elle avait une fille, mariée à un petit gentilhomme de province [4]. On « poussa du moins les honnêtetés » jusqu'à Mme de Saint-Remi et jusqu'à sa fille, et même certaine vieille tante obscure eut l'honneur de recevoir le héros de Rocroi.

La situation de Mme de la Vallière, en cette circonstance, était des plus délicates; la faute qu'elle pleurait avait de fort brillantes suites, et les visites, les félicitations de la cour revenaient plutôt à la pécheresse qu'à la pénitente. Lorsque, trois ans plus tard, elle apprit de la bouche de Bossuet la mort de son fils, le comte de Vermandois, elle s'excusa des larmes qui lui échappèrent, par ces paroles empreintes d'une force et d'une humilité toutes chrétiennes : « C'est trop pleurer la mort d'un fils dont je n'ai pas encore assez pleuré la naissance [5]. » Dieu l'éprouvait alors; mais, en 1680, il la traitait assez doucement dans cette aimable fille qui ravissait le cœur d'un prince du sang. Comment allait-elle accueillir cette élévation inespérée, non souhaitée peut-être? La question intéressait

1. Il faut doubler tous ces chiffres pour avoir leur valeur en monnaie actuelle.

2. *Sévigné*, 29 décembre 1679.

3. Le nom de Monsieur le Prince désigne le chef de la maison de Condé; celui de Monsieur le Duc, son fils aîné. Cet usage dura jusqu'à la mort du petit-fils du grand Condé. M. le duc de Bourbon, qui fut plus tard premier ministre, continua de s'appeler Monsieur le Duc. (*Saint-Simon*, t. IV, p. 356 et suiv.)

4. *Saint-Simon*, t. XI, p. 232.

5. *Souvenirs de Mme de Caylus*

les contemporains encore plus que nous-mêmes. Il y avait eu déjà nombre de curieuses aux Carmélites le jour où l'ancienne maîtresse du roi y avait fait profession et incliné sa tête charmante sous le drap mortuaire; peut-être la chaste gravité du langage de Bossuet causa-t-elle alors une secrète déception aux esprits attirés par les écueils du sujet, et fit-elle trouver son discours moins divin qu'on ne l'avait espéré [1]. L'empressement ne fut pas moindre autour de sœur Louise de la Miséricorde, lors du mariage de sa fille, et si quelques-uns s'attendaient à jouir de son embarras, leur attente fut vaine. Elle montra dans son attitude, dans son langage, autant de tact que de dignité. Mme de Sévigné nous peint avec une grâce charmante cette *sainte fille et mère* dans son entretien avec les Condé, « accommodant son style à son voile noir, assaisonnant parfaitement sa tendresse de mère avec celle d'épouse de Jésus-Christ ». Elle la voit elle-même pour la première fois depuis son entrée aux Carmélites, et elle ne peut retenir un cri de surprise et d'admiration; à peine une raillerie légère, une seule, qui est comme la marque de ce charmant esprit, lui échappe au milieu de son enthousiasme:

Mais quel ange m'apparut à la fin! car M. le prince de Conti la tenait au parloir. Ce fut à mes yeux tous les charmes que nous avons vus autrefois. Je ne la trouve ni bouffie, ni jaune; elle est moins maigre et plus contente; elle a ses mêmes yeux et ses mêmes regards : l'austérité, la mauvaise nourriture et le peu de sommeil ne les ont ni creusés ni battus; je n'ai jamais rien vu de plus extraordinaire. Elle a cette même grâce, ce bon air, au travers de cet habit étrange; pour la modestie, elle n'est pas plus grande que quand elle donnait au monde une princesse de Conti; mais c'est assez pour une carmélite. Elle me dit mille honnêtetés et me parla de vous si bien, si à propos, tout ce qu'elle dit est si assorti à sa personne, qu'on ne croit point qu'il y ait rien de mieux. M. le prince de Conti l'aime et l'honore tendrement; elle est son directeur; il est dévot et le sera comme son père. En vérité, cet habit et cette retraite est une grande dignité pour elle [2].

Mme de la Vallière avait trouvé le meilleur moyen d'émousser la malice de Mme de Sévigné: elle lui avait beaucoup parlé de Mme de Grignan.

1. *Sévigné*, 5 juin 1675.
2. *Sévigné*, 5 janvier 1680.

La noce fut magnifique; les diamants ruisselaient sur le satin et le velours. M. le Duc, Mme la Duchesse et Mlle de Bourbon eurent trois habits garnis de pierreries différentes pour les trois jours. M. le Prince donna une marque extraordinaire de sa satisfaction : il fit faire sa barbe. « Il était rasé », c'est Mme de Sévigné qui l'affirme : « Ce n'est point une illusion ni de ces choses qu'on dit en l'air, c'est une vérité; toute la cour en fut témoin. » Il fit plus encore, ou du moins laissa faire :

Mme de Langeron, prenant son temps qu'il avait les pattes croisées comme le lion, lui fit mettre un justaucorps avec des boutonnières de diamants; un valet de chambre, abusant aussi de sa patience, le frisa, lui mit de la poudre, et le réduisit enfin à être l'homme de la cour de la meilleure mine, et une tête qui effaçait toutes les perruques : voilà le prodige de la noce.

Les époux étaient rayonnants de pierreries, de grâce, d'amour. Mme de Sévigné les suit jusqu'au bout avec une curiosité bienveillante, charmée et un peu hardie : les gazettes auxquelles elle renvoie Mme de Grignan n'ont ni sa verve ni sa témérité descriptives [1].

Nous ne cherchions point ici Marie-Thérèse ; la Gazette nous la montre donnant la chemise à la princesse de Conti et, le lendemain, allant voir les nouveaux époux [2]. Une personne qu'on s'attendait au contraire à rencontrer, ne paraît pas : c'est la princesse de Condé. Elle vit encore, mais elle est reléguée à Châteauroux. En 1671, son page et son valet de pied, jaloux de ses bonnes grâces, s'étaient pris de querelle et jetés l'un sur l'autre, l'épée à la main, dans sa propre chambre : elle voulut les séparer et fut blessée à la gorge. Condé ressentit profondément ce scandale : même au lit de mort, il ne se ressouvint de sa femme que pour demander au roi de la maintenir dans l'exil [3].

Mme de Montespan, au témoignage de Mme de Caylus, applaudit et contribua même au mariage de la fille de Mme de la Vallière.

1. *Sévigné*, 17 et 24 janvier 1680.
2. *Gazette* du 20 janvier 1680.
3 *Mémoires de Mademoiselle*, t. IV, 2e partie, ch. XVII.

Elle pensait avec raison que ce mariage « serait le modèle et le premier degré de l'élévation de ses propres enfants [1] ».

Condé voulut bientôt goûter plus pleinement les avantages d'une alliance avec son souverain. Le prince de Conti n'était que son neveu ; il ambitionna pour son petit-fils une fille du roi. Mlle de Blois pouvait nommer sa mère ; il avait fallu, dans l'acte de légitimation de Mlle de Nantes [2], omettre le nom de Mme de Montespan : la maison de Condé, en s'ouvrant à l'enfant du double adultère, immolait généreusement son honneur à son roi. C'était donner beaucoup pour beaucoup recevoir. Condé désirait effacer dans l'esprit de Louis XIV jusqu'au dernier nuage laissé par sa rébellion ; son fils [3] était affamé de faveur et voulait s'en rassasier à tout prix. Ils travaillèrent avec ardeur au mariage du duc de Bourbon et de Mlle de Nantes ; l'un avait seize ans, l'autre seulement douze, mais il fallait prendre garde de se laisser devancer, tant ce déshonneur était tentant. Il y avait même deux ans qu'ils investissaient la place : la duchesse d'Enghien, toute retirée dans la prière et les bonnes œuvres, paraissait plus souvent à la cour, sur le désir de son mari, y séjournait, s'y oubliait. Le roi l'avait proposée pour exemple à la princesse de Conti ; peut-être serait-il tenté de la donner pour guide à Mlle de Nantes : le duc d'Enghien offrait comme appât au mariage la sainteté de sa femme. Son fils, l'esprit à part, qu'il avait vif et brillant, était le moins séduisant des époux, « fort laid, petit, gros, la taille gâtée », dit Mademoiselle [4]. Les années ne l'embellirent pas, à en juger par le portrait que trace Saint-Simon :

> C'était un homme très-considérablement plus petit que les plus petits hommes, qui, sans être gras, était gros de partout, la tête grosse à surprendre et un visage qui faisait peur... Il était d'un jaune livide, l'air presque toujours furieux [5].

1. *Souvenirs de Mme de Caylus.*
2. Louise-Françoise de Bourbon, née le 1er juin 1673.
3. Henri-Jules de Bourbon, nommé le duc d'Enghien, marié à Anne de Bavière, fille d'Édouard de Bavière, prince palatin du Rhin, et d'Anne de Gonzague de Clèves.
4. *Mémoires de Mademoiselle*, t. IV, 3e partie, ch. VI.
5. *Saint-Simon*, t. V, p. 163. — Louis de Bourbon était né le 11 octobre 1668.

Tous les témoignages s'accordent sur la beauté, l'esprit, la grâce de Mlle de Nantes. Mademoiselle la trouve belle comme les anges; Madame loue sa mine, ses manières, ses yeux étincelants d'esprit, de malice, la grâce incomparable de son port de tête [1]. Mme de Grignan admire en elle le plus joli, plus brillant, le plus aimable petit minois qu'elle ait jamais vu; un esprit fin, amusant, badin au dernier point [2]. Saint-Simon l'a peinte sous des traits enchanteurs :

Dans une taille contrefaite, mais qui s'apercevait peu, sa figure était formée par les plus tendres amours, et son esprit était fait pour se jouer d'eux à son gré sans en être dominé. Tout amusement semblait le sien; aisée avec tout le monde, elle avait l'art de mettre chacun à son aise ; rien en elle qui n'allât naturellement à plaire avec une grâce non pareille jusque dans ses moindres actions, avec un esprit tout aussi naturel qui avait mille charmes [3].

Le mariage du duc de Bourbon et de Mlle de Nantes n'a pas l'attrait romanesque de celui que nous venons de raconter, mais les avantages qu'il apporte à la maison de Condé peuvent se passer de ce luxe de sentiments. « M. le Prince, écrit Mme de Maintenon, M. le Duc et toute leur maison sont dans la joie du mariage du duc de Bourbon avec Mlle de Nantes que le roi accompagne de tout ce qu'ils peuvent désirer d'utile et d'agréable [4]. » Dangeau dit en termes précis ce qui était utile et ce qui était agréable. Mlle de Nantes avait la même dot que sa sœur, augmentée d'une parure de 100 000 écus ; M. le Duc, la survivance de toutes les charges de son père, avec une pension de 90 000 mille livres [5].

Les premiers princes du sang n'avaient-ils pas bien fait de ne pas regarder de trop près à la tache originelle ? Leur sort paraît exciter à la cour moins le blâme que l'envie; le respect, l'habitude effacent bientôt aux yeux des plus sévères la honte de cette alliance. Bossuet, dans l'oraison funèbre du prince de

1. *Lettre* du 29 juin 1717. (*Correspondance de Madame*, par Brunet; Charpentier, 1863.)
2. *Lettre à Mme de Simiane*, du 4 janvier 1697.
3. *Saint-Simon*, t. IV, p. 205.
4. *Lettre à M. d'Aubigné*, du 9 juin 1685. (*Correspondance générale de Mme de Maintenon*, publiée par T. Lavallée, t. II, Charpentier, 1865.)
5. *Dangeau*, 24 mai et 1er juillet 1685.

Condé, éprouve-t-il le moindre embarras à rappeler « ce nouveau lien de sa famille avec la personne du roi » ? Bourdaloue lui-même ne tourne-t-il pas à l'éloge de ce prince la satisfaction qu'il ressent de cette étroite alliance ? « Avec quelle application n'étudiait-il pas les volontés de ce monarque pour y conformer les siennes ? Avec quelle ardeur n'allait-il pas au-devant de tout ce qui pouvait lui plaire ? avec quelle joie ne voyait-il pas sa famille unie à la personne de ce grand roi par le lien d'un heureux mariage [1]. »

Un an après cette grande joie, cette bru si convoitée, si précieuse, était atteinte de la petite vérole, s'en guérissait, mais sa maladie coûtait la vie à Condé, qui s'était prodigué à son chevet [2].

Si Condé ne vécut pas assez pour voir sa petite-fille, Mlle de Charolais, épouser le duc du Maine [3], il avait pu du moins pressentir ce mariage, car on l'annonçait déjà sept ans auparavant, dès 1685, en même temps que celui de Mlle de Nantes. Le roi, selon Saint-Simon, disait franchement au duc du Maine que ce n'était pas à des espèces comme lui à faire lignée. M. le Prince ne partageait pas l'avis du roi ; il pressentait l'avenir des bâtards, car il le mesurait à la tendresse et à l'orgueil de leur père. Le temps n'était plus où on les cachait à la cour et au monde, où l'on parlait d'eux tout bas, comme d'êtres mystérieux destinés à rester toujours ignorés ; leur rang, leur faveur, croissaient rapidement ; ils allaient tout à l'heure égaler les princes du sang, être déclarés aptes au trône. M. le Prince s'accommodait volontiers de telles espèces pour gendres, surtout de l'héritier des biens immenses de Mlle de Montpensier, le duc du Maine. Il obséda, persécuta le roi, et finit par le convaincre [4].

1. *Oraison funèbre de Louis de Bourbon.*

2. « Il avait toutes les peines du monde à se remuer ; mais aussitôt qu'il apprit la maladie de Mme de Bourbon, il oublia tous ses maux et vint nuit et jour à Fontainebleau. » (*Mémoires du marquis de Sourches*, novembre 1686.)

3. Louis-Auguste de Bourbon, né le 31 mars 1670.

4. Mme de Caylus ne parle pas autrement que Saint-Simon des premières intentions du roi et des obsessions de M. le Prince : « Je me souviens, dit-elle, que le roi, qui pensait toujours juste, aurait désiré que les princes légitimés ne se fussent jamais mariés. *Ces gens-là*, disait-il à Mme de Maintenon, *ne devraient jamais se marier*. Mais M. le duc du Maine ayant voulu l'être, cette même sagesse du roi aurait fait du moins qu'il aurait

Le duc du Maine eut le choix entre les trois filles qui restaient; l'aînée avait épousé son cousin, François-Louis de Bourbon, le second prince de Conti. Toutes les trois étaient extrêmement petites, grave défaut dans une cour où l'on faisait de la représentation un devoir d'autant plus pressant que le rang était plus élevé. On les appelait non les princesses, mais les poupées du sang [1]. La première joignait à l'esprit et à la beauté le sens et la sagesse; la seconde, avec beaucoup moins de sens, avait un pouce de taille de plus : le duc du Maine choisit la seconde. « Elle était d'un caractère extrêmement opposé au sien, aussi vive et entreprenante qu'il était doux et tranquille. »

La prévoyance de Mme de Maintenon semble ici en défaut; car le duc du Maine, qu'elle avait élevé avec tant de soin et de tendresse, ne voyait, ne se décidait que par elle. Elle désira, elle appuya ce mariage : peut-être fut-elle trop pressée de le voir accompli. Mlle de Charolais, si vive d'esprit, n'était par le corps qu'une frêle créature [2]; elle avait besoin de s'ébattre en liberté, de fortifier son esprit et ses membres, et elle est, tout enfant, prise et énervée par cette factice et fiévreuse vie de cour qui va devenir pour elle un besoin impérieux et de toutes les heures. C'est pitié de voir la future reine de Sceaux, à peine âgée de seize ans, déjà préluder à ses *nuits blanches*. Mme de Maintenon s'en émeut en femme d'esprit et de sens; mais n'eût-il pas mieux valu prévoir le mal et le prévenir ?

On m'a dit qu'elle irait passer la semaine sainte à Maubuisson, reposez-la bien; on la tue ici par les contraintes et les fatigues de la cour; elle succombe sous l'or et les pierreries, et sa coiffure pèse plus que toute sa personne. On l'empêchera de croître et d'avoir de la santé; elle est plus jolie sans bonnet qu'avec toutes leurs parures; elle ne mange guère, elle ne dort peut-être pas assez, et je meurs de peur

choisi une fille d'une des grandes maisons du royaume, sans les persécutions de M. le Prince, qui regardait ces sortes d'alliances comme la fortune de la sienne. Je sais même que le roi avait eu dessein de choisir Mlle d'Uzès et qu'il était sur le point de le déclarer, lorsque M. de Barbezieux vint lui faire part de son mariage avec elle, ce qui fit que le roi n'y songea pas davantage. (*Souvenirs de Mme de Caylus.*)

1. C'était Mme la Duchesse qui qualifiait ainsi ses belles-sœurs.

2. Mlle de Charolais était née le 8 septembre 1676.

qu'on ne l'ait trop tôt mariée. Je voudrais la tenir à Saint-Cyr, vêtue comme l'une des vertes et courant d'aussi bon cœur dans les jardins : il n'y a point d'austérités pareilles à celles du monde [1].

Ce mariage brouilla la princesse de Condé avec sa sœur, la duchesse de Hanovre. Celle-ci fut piquée au vif, sans doute d'avoir le duc du Maine pour neveu? Non, mais de ne l'avoir pas pour gendre : elle se plaignit avec amertume que le prince de Condé « lui eût coupé l'herbe sous le pied ». Son dépit aurait été moindre, si elle avait pu deviner les compensations que lui gardait l'avenir [2].

Le mariage du duc du Maine attira peu l'attention ; l'attention avait été excitée et retenue par une alliance autrement surprenante : la sœur cadette de Mlle de Nantes, Mlle de Blois [3], avait épousé, le mois précédent, le duc de Chartres, le fils de Monsieur [4], le propre neveu du roi. Le roi avait choisi, exigé, pris d'autorité un petit-fils de France pour en faire le gendre de Mme de Montespan ! Louis XIV pouvait tout oser. Il foule aux pieds les lois, les mœurs, l'honneur du royaume ; le courtisan réprime vite un premier mouvement de surprise, s'incline, commande à son tailleur de magnifiques habits et danse gaiement à la noce. En dehors de Saint-Simon, qui écrit sous cent clefs, vous chercheriez en vain une protestation de la conscience publique. Mme de Sévigné détourne sa verve sur les folles dépenses occasionnées par ce mariage, et sur la misère fastueuse du courtisan [5]. Dangeau enregistre avec une sérénité parfaite cet étrange mariage. Bussy en mesure la portée avec une nuance d'ironie très-contenue, et l'ironie se cache sous la forme d'un profond respect. « Les mariages des filles naturelles du roi avec ce qui est à la tête des légitimes de la maison royale sont des marques assurées de la grandeur de ce prince et du respect qu'on a pour lui.

1. *Lettre à Mme de Brinon*, du 22 mars 1692. (*Correspondance générale de Mme de Maintenon*, par Théophile Lavallée, t. III, Charpentier, 1866.)

2. Voyez le livre suivant, chap. I.

3. Françoise-Marie de Bourbon, nommée Mlle de Blois, comme la fille de Mme de la Vallière avant son mariage avec le prince de Conti, était née le 4 mai 1677.

4. Le nom de « Monsieur » tout court désignait le frère du roi ; sa femme était appelée Madame. (*Saint-Simon*, t. IV, p. 359.)

5. *Lettre à Bussy*, du 27 janvier 1692.

Quand je songe que Mlle de Blois pourra être reine de France, je ne trouve pas d'exemple de pareille chose dans l'histoire [1]. » Mme de Maintenon se défend du moins d'avoir trempé dans ce mariage, mais est-il bien sûr qu'elle ait employé toute son influence à le combattre? « Plût à Dieu, écrit-elle, que Madame sût mot à mot tout ce qui s'est passé dans ce mariage ! La chose en elle-même peut n'être pas de son goût, mais elle conviendrait que chacun a fait son devoir [2]. » Quant aux circonstances de ce mariage, aux résistances, aux émotions qu'il soulève, rien ou fort peu de chose. Heureusement Saint-Simon est depuis peu à la cour ; son goût précoce d'observation est excité par la gravité de l'événement, et la certitude de n'être lu que par la postérité ajoute à la franchise de son récit.

On sent, nous l'avons dit, dans ce mariage, la main du maître. Monsieur le Grand et le chevalier de Lorraine, faits chevaliers de l'Ordre en 1688, avaient de plus, comme appartenant à une maison souveraine, obtenu la faveur de prendre le pas sur les ducs; le roi peut compter sur leur complaisance. Monsieur, si indécis et si mou, ne se montrait ferme et tenace que sur la grandeur de son rang, mais l'infamie de ses mœurs le mettait à la merci du chevalier de Lorraine : celui-ci se charge de le familiariser avec l'idée d'une alliance déshonorante. Dubois, que le chevalier avait élevé, malgré sa basse origine, jusqu'à la place de précepteur du duc de Chartres, travaille l'esprit de son élève, lui montre tour à tour la faveur ou la colère du roi, réussit à rompre un refus de ce côté. Quant à Madame [3], il ne fallait pas songer à la gagner; elle n'a vent du projet qu'à la dernière heure, elle se jette aussitôt à la traverse, sermonne vigoureusement son fils et lui fait promettre de tenir bon.

C'est à ce moment que Louis XIV entre en scène. Il mande le duc de Chartres ; Monsieur était déjà dans son cabinet. Saint-

1. *Lettre à Mme de Sévigné*, du 31 janvier 1692.

2. *Correspondance générale*, t. III : *Lettre à Mme la duchesse de Ventadour*, février 1692.

3. Monsieur avait épousé en secondes noces, le 16 décembre 1671, Charlotte-Élisabeth de Bavière, fille de Charles Louis Ier, duc de Bavière, palatin du Rhin, huitième électeur en 1648, mort en 1680, et de Charlotte de Hesse-Cassel, morte en 1686.

Simon voit passer son camarade « triste, l'air fort empêtré », pris entre deux peurs, la peur du roi, la peur de sa mère. Le langage du roi reste convenable et digne dans une situation qui l'est si peu; son despotisme se colore habilement de raison et de tendresse.

Il fit des amitiés à M. de Chartres, lui dit qu'il voulait prendre soin de son établissement ; que la guerre allumée de tous côtés lui ôtait des princesses qui auraient pu lui convenir ; que, de princesses du sang il n'y en avait point de son âge ; qu'il ne pouvait lui mieux témoigner sa tendresse qu'en lui offrant sa fille, dont les deux sœurs avaient épousé deux princes du sang, que cela joindrait en lui la qualité de gendre à celle de neveu ; mais que, quelque passion qu'il eût de ce mariage, il ne voulait point le contraindre, et lui laissait là-dessus toute liberté.

Cette liberté grande que le roi lui accordait avec « une majesté effrayante » tenta médiocrement le jeune prince; tout ce qu'il osa fut de se rejeter sur Monsieur et Madame : c'était tout perdre. Monsieur avait consenti d'avance ; Madame est aussitôt appelée pour consentir.

Madame arriva à qui, d'entrée, le roi dit qu'il comptait bien qu'elle ne voudrait pas s'opposer à une affaire que Monsieur désirait, et que M. de Chartres y consentait : que c'était son mariage avec Mlle de Blois, qu'il avouait qu'il désirait avec passion, et ajouta courtement les mêmes choses qu'il venait de dire à M. le duc de Chartres, le tout d'un air imposant, mais comme hors de doute que Madame pût n'en pas être ravie, quoique plus que certain du contraire. Madame, qui avait compté sur le refus dont M. son fils lui avait donné parole, qu'il lui avait même tenue autant qu'il avait pu par sa réponse embarrassée et si conditionnelle, se trouva prise et muette. Elle lança deux regards furieux à Monsieur et à M. de Chartres, dit que puisqu'ils le voulaient bien, elle n'avait rien à y dire, fit une courte révérence et s'en alla chez elle. M. son fils l'y suivit incontinent, auquel, sans donner moment de lui dire comment la chose s'était passée, elle chanta pouille avec un torrent de larmes et le chassa de chez elle. Un peu après, Monsieur, sortant de chez le roi, entra chez elle, et excepté qu'elle ne l'en chassa pas comme son fils, elle ne le ménagea pas davantage, tellement qu'il sortit de chez elle très-confus, sans avoir eu loisir de dire un seul mot.

Dangeau dit les choses plus brièvement et surtout plus discrètement ; il se plaît même à relever la satisfaction du duc de Chartres, sans aller cependant jusqu'à la faire partager à sa mère.

Le roi a réglé, cette après-dînée, avec Monsieur, le mariage de M. de Chartres avec Mlle de Blois; et ensuite ils ont envoyé quérir M. de Chartres, qui a paru être *bien aise* de la proposition que le roi lui avait faite. Madame y a consenti [1].

Madame, délivrée de la présence du roi, retrouvait en famille sa franche liberté d'allures; mais la soirée lui réservait d'autres épreuves. Il y avait ce jour-là appartement, c'est-à-dire réunion de la cour, de sept heures à dix, musique, jeux, rafraîchissements. Depuis longtemps on n'y voyait plus le roi, qui travaillait pendant ce temps avec l'un de ses ministres chez Mme de Maintenon. Monseigneur et Monsieur faisaient une partie de lansquenet; Madame semblait regarder une partie d'hombre; M. de Chartres jouait aux échecs, fort tristement; la petite Mlle de Blois était là aussi, extraordinairement parée sans savoir pourquoi. Tout à coup Monseigneur, Monsieur, Madame, M. de Chartres et Mlle de Blois sont mandés chez le roi. L'enfant, qui craignait horriblement son père, se mit à trembler, croyant avoir mérité quelque réprimande. Il fallut que Mme de Maintenon la prît sur ses genoux et l'y tînt jusqu'à la fin de la déclaration, ayant grand'peine à lui faire comprendre qu'on voulait non la gronder, mais la marier. A leur rentrée dans l'appartement, on pouvait lire le mariage écrit sur leur figure. La honte était enfin montée au visage de Monsieur, elle y resta plus d'un mois. M. de Chartres continuait d'être bien aise, dans le style de Dangeau, et désolé aux yeux de Saint-Simon. Mlle de Blois était triste, embarrassée, et, quoique bien jeune (elle n'avait pas quinze ans), elle semblait comprendre l'énormité de ce mariage [2]. Quant à Madame, ses sentiments ne se peignaient pas seulement sur ses traits.

Elle se promenait dans la galerie avec Châteauthiers, sa favorite... elle marchait à grands pas, son mouchoir à la main, pleurant sans

1. *Dangeau*, 9 janvier 1692.

2. Mme de Caylus, dans ses *Souvenirs*, ne prête à Mlle de Blois ni tristesse ni embarras, et la peint au contraire comme très-désireuse d'épouser M. de Chartres. « Je me souviens qu'on disait déjà que M. le duc d'Orléans était amoureux de Mme la Duchesse; j'en dis un mot en badinant à Mlle de Blois, et elle me répondit d'une façon qui me surprit, avec son ton de lendore : « Je ne me soucie pas qu'il m'aime; je me soucie qu'il m'épouse. » Elle a eu ce contentement. »

contrainte, parlant assez haut, gesticulant, et représentant bien Cérès après l'enlèvement de sa fille Proserpine, la cherchant en fureur et la redemandant à Jupiter.

Jupiter cependant garde une impassible majesté et jouit de sa volonté satisfaite. Madame, pendant le souper, a une tenue déplorable ; elle ne dit mot, détourne les yeux de son mari et de son fils, verse de grosses larmes à travers lesquelles elle regarde l'assistance , refuse avec brusquerie tous les plats que le roi lui offre avec une infatigable politesse. Le repas fini, le roi lui fait une révérence « très-marquée et basse » et, en se relevant, ne trouve plus que ses talons. Elle était, on le sait, elle le confesse elle-même, particulièrement sensible à la grâce du roi, et la cour remarquait finement le respect presque tendre qu'il lui inspirait; mais ce jour-là le charme n'agissait plus. On ne peut s'empêcher ni de sourire des façons de Madame, ni d'estimer son caractère. C'est une nature rude et emportée, mais droite et saine, qui éclate au beau milieu de l'élégante dépravation du monde ; elle brave, elle viole les convenances de cour, mais elle défend, elle venge à sa manière des convenances autrement sacrées et indignement méconnues, et le roi qui parle, mange, salue avec plus de dignité qu'aucun autre prince d'Europe, pourrait apprendre d'elle à respecter les bonnes mœurs et l'honneur de la maison de France.

Le lendemain, toute la cour fut chez Monsieur, chez Madame et chez M. le duc de Chartres, mais sans dire une parole ; on se contentait de faire la révérence, et tout s'y passa en parfait silence. On alla ensuite attendre à l'ordinaire la levée du conseil dans la galerie et la messe du roi. Madame y vint. M. son fils s'approcha d'elle comme il faisait tous les jours pour lui baiser la main. En ce moment, Madame lui appliqua un soufflet si sonore, qu'il fut entendu de quelques pas, et qui, en présence de toute la cour, couvrit de confusion ce jeune prince, et combla les infinis spectateurs, dont j'étais, d'un prodigieux étonnement.

Un soufflet sur la joue d'un petit-fils de France, en pleine galerie de Versailles ! On croirait, à voir comme tout le monde s'en tait[1], que Saint-Simon fut le seul à l'entendre. Dangeau,

1. Le marquis de Sourches écrit timidement dans une note marginale : « On disait qu'elle lui avait donné un soufflet. » (Mémoires manuscrits cités par M. de Noailles, *Hist de Mme de Maintenon*, t. III, ch. II.)

ce jour-là, n'eut pas d'oreilles. Mme de Sévigné, Mme de Maintenon, n'y font pas l'allusion la plus détournée dans leurs lettres les plus intimes. Madame elle-même n'en dit mot : il lui suffisait sans doute de l'avoir donné.

Un écrivain très-familier avec le XVIIe siècle, frappé de ce silence, est tenté de ne pas regarder ce soufflet comme historique. « Saint-Simon *prétend*... », dit M. Lavallée [1]. Le mot est joli et eût fait sans doute sourire celui qui le reçut, tout sceptique qu'il était. Pour nous, nous n'avons aucune peine à reconnaître que ce soufflet était absolument contraire à toutes les convenances, mais nous ne pouvons admettre que Saint-Simon l'ait tiré de son imagination Il y a des choses qu'on n'imagine pas, et il nous semble que les mains démangeaient singulièrement à Madame depuis la veille.

C'est le jour du soufflet que la dot fut déclarée ; elle était énorme et consolante : le roi donnait à Mlle de Blois deux millions (payables, il est vrai, seulement à la paix, mais les intérêts étaient payés dès le mariage), 50 000 écus de pension, 200 000 écus de pierreries. Monsieur et le duc de Chartres recevaient en propre le Palais-Royal [2].

Puis vinrent les fêtes des fiançailles, du mariage. C'était le temps du carnaval ; on dansa beaucoup. Quelqu'un qui n'avait pas le cœur à la danse, c'était Madame; Saint-Simon le vit bien à l'aigre boutade qu'il essuya d'elle le dimanche gras, jour du premier bal. « J'allai ce matin-là chez Madame, qui ne put se tenir de me dire d'un ton aigre et chagrin que j'étais apparemment bien aise des bals qu'on allait avoir, et que cela était de mon âge, mais qu'elle, qui était vieille, voudrait déjà les voir bien loin. »

Quelques incidents excitèrent la malice ou la gaieté de la cour. La princesse de Conti, jalouse de la fortune de Mlle de Blois, refusa d'abord de danser, fut semoncée par le roi, et dut, bon gré, mal gré, prendre sa part du second bal. Mme la Duchesse, sa sœur, fut sauvée de cet ennui par sa grossesse. Le fils de M. de Montbron, gouverneur de Cambrai, se piquait d'être un beau danseur; le dimanche gras, il manqua la cadence dès les premiers pas, et, quoi qu'il fît, ne put la

1. *Correspondance générale de Mme de Maintenon*, t. III, p. 321.
2. *Dangeau*, 9 janvier 1692.

rattraper ; il essaya de couvrir ce défaut par des airs penchés et un haut port de bras, et ne réussit qu'à redoubler la gaieté générale : le roi lui-même avait peine à se contenir. Le mardi gras, il voulut reprendre sa revanche, se jeta intrépidement dans la mêlée : dès qu'on l'y vit engagé, les cris, les battements de mains éclatèrent ; le roi cette fois dépouilla sa majesté et rit de tout son cœur. L'infortuné s'enfuit et de longtemps ne reparut à la cour ; peut-être sa mésaventure mêla-t-elle quelque douceur aux amères préoccupations de Madame. Au repas de noce, on remarqua la présence et la place de Mme de Verneuil, veuve d'un bâtard de Henri IV et de Mlle d'Entragues ; elle était assise après le duc du Maine et son frère, le comte de Toulouse, immédiatement après les princes du sang. M. de Verneuil, en vertu de son origine et grâce au progrès des mœurs, avait fait sa femme princesse du sang dix ans après sa mort [1].

Il est une autre bâtarde du roi que Saint-Simon tire à demi du néant auquel elle semblait condamnée. Sa mère n'a laissé de trace ni dans l'histoire, ni dans le roman : c'était une simple jardinière. Elle-même ne fut pas reconnue ; elle n'avait, pour attester son origine que sa ressemblance, « en fort laid », avec son père [2], et quelques confidences murmurées à l'oreille ; cela suffit pour lui faire trouver un mari, et même un mari gentilhomme.

Elle épousa un capitaine de cavalerie, la Queue, seigneur du lieu dont il portait le nom, à six lieues de Versailles : on ne déclara ni son père ni sa mère. Bontemps, le fidèle valet de chambre, fit toutes les stipulations et ne les envoya point à la Gazette. Ce fut du reste un bon ménage ; ç'aurait été un ménage heureux, s'il avait ignoré ce qu'il était au roi. La Queue en fut pour ses rêves de fortune ; il n'eut qu'un avancement médiocre, ne parut que rarement à la cour et noyé dans la foule : ce gendre inavoué ne put attirer l'attention de son beau-père. Sa femme, contrainte de cacher le secret de sa naissance, demeura confinée au village et y vécut fort tristement, à la porte même de la cour, envoyant ses trois sœurs si grandement mariées.

1. *Saint-Simon*, t. I, ch. II.
2. *Additions à Dangeau*, 19 mai 1704.

II

La bâtardise devait plus tard rejaillir jusque sur la postérité directe de Louis XIV par le mariage du fils de Monseigneur, le duc de Berry [1], avec la fille aînée du duc de Chartres [2], devenu le duc d'Orléans. Saint-Simon cette fois ne protestera plus, et pour cause, contre l'indignité de cette alliance.

« C'est une histoire fort drôle, écrit Madame, la grand'mère de Mademoiselle [3], que celle de la façon dont ce mariage s'est fait, mais elle ne peut s'écrire par la poste. » Ce que Madame n'osait confier aux trop curieux agents de Torcy, Saint-Simon nous le raconte tout au long, avec d'autant plus d'exactitude et de vivacité, qu'il a été le principal ouvrier de ce mariage et qu'il a prodigué pour l'accomplir toutes les ressources de son esprit, toute l'obstination de son caractère. « C'est à la haine qu'on le doit, ajoute Madame, plutôt qu'à l'attachement. » Nous voyons, en effet, par le récit de Saint-Simon, que les ressentiments privés y ont autant de part que les considérations politiques.

Mme la Duchesse, qui convoite le duc de Berry pour sa fille, s'est fait tant d'ennemis, même et surtout dans sa propre famille, par sa verve cruellement moqueuse, que le plaisir de lui être désagréable excite encore les intérêts opposés aux siens. Saint-Simon la hait tout particulièrement, pour la passion qu'elle a déployée contre lui dans un procès qui lui tenait fort au cœur, et il saisit avidement l'occasion de se venger. Ses intérêts sont d'ailleurs d'accord avec sa haine. Mme la Duchesse est l'âme de la fameuse cabale qui domine Monseigneur, qui lui a fait prendre en dégoût le duc de Bourgogne depuis les malheureux événements de Flandre, et qui, fortifiée de l'alliance du fils favori, réduirait au néant le fils aîné, et avec lui tous ceux qui ont lié leur fortune à la sienne; il n'est que temps de lui barrer le chemin, de combattre

1. Charles de France, né le 31 août 1686.
2. Marie-Louise-Élisabeth d'Orléans, née le 20 août 1695.
3. C'était ainsi qu'on désignait la fille aînée du duc d'Orléans. La fille aînée de Gaston, frère de Louis XIII, avait pris la première ce nom, pour s'élever au-dessus de ses sœurs du second lit.

son projet par un autre, d'opposer Mademoiselle à Mlle de Bourbon. Bien préférable assurément serait une alliance étrangère qui servirait les intérêts de la France et sauverait la descendance du roi du mélange avec un sang adultère ; mais cette alliance ne se présente pas, ou se présentera trop tard, tant Mme la Duchesse fait diligence : puisqu'il n'y a pas moyen d'échapper à une fille de bâtarde, mieux vaut encore la prendre chez ses amis que chez ses ennemis.

Les obstacles sont nombreux, divers ; il faut y comprendre même l'apathie naturelle des principaux intéressés, des parents de Mademoiselle : mais le plus grave est le profond ressentiment de Monseigneur et de Mme de Maintenon contre le duc d'Orléans, ressentiment excité par sa conduite en Espagne, dans la campagne de 1709. Monseigneur, à tort ou à raison, l'accusait d'avoir nourri le projet d'usurper la couronne sur son fils, Philippe V. Mme de Maintenon ne lui avait pas pardonné le toast cynique qu'il lui avait porté de l'autre côté des Pyrénées [1]. Saint-Simon, sans se dissimuler les difficultés qu'il affronte, entre résolûment en campagne. Son plan, savamment combiné, ne néglige aucun moyen d'action. Les futilités décident souvent d'événements considérables ; il sera futile par calcul et par profondeur. Le duc et la duchesse d'Orléans, qui ont tout à gagner à ce mariage, « noient leurs désirs dans une oisiveté profonde » ; heureusement, si la duchesse d'Orléans n'aime que médiocrement sa fille, elle n'est pas jalouse à demi de la duchesse de Bourbon. Saint-Simon cultive cette disposition misérable et précieuse ; il irrite son orgueil, la réveille, l'anime, et la décide à seconder ses efforts, moins pour faire la fortune de sa fille que le désespoir de sa sœur.

La duchesse de Bourgogne est plus capable de pensées suivies, elle l'a prouvé dans sa lutte contre la cabale du duc de Vendôme : l'intérêt de son mari la touchera sans doute ; mais si cet intérêt se confond avec celui de sa coquetterie et de sa vanité, elle le sentira plus vivement encore. Il faut lui montrer une rivale dans Mlle de Bourbon, l'effrayer de ses gaietés et de ses saillies enfantines qui vont effacer les siennes, déjà

1. *Saint-Simon*, t. IV, p. 168.

hors de saison, et lui disputer le cœur du roi au profit de la cabale ennemie. Mais qui fera germer ces défiances dans son esprit? qui lui insinuera, sans l'offenser, ces doutes impertinents sur l'effet de ses grâces jusque-là triomphantes? Comment l'atteindre d'ailleurs dans sa vie tour à tour absorbée par les devoirs de son rang ou emportée par le tourbillon des plaisirs? Saint-Simon gagne les dames de sa compagnie familière, les duchesses de Villeroy et de Lévy, et par elles Mme d'O, confidente encore plus intime de la duchesse de Bourgogne « pour de puissantes raisons parmi les dames ». Elles ont l'oreille et le cœur de la dauphine ; elles trouveront l'heure opportune et les délicates façons de dire.

D'autre part, M. et Mme d'O, attachés à la maison du comte de Toulouse, agissent sur lui et sur son frère le duc du Maine, et excitent encore les sentiments hostiles qu'ils nourrissent contre Mme la Duchesse. Notons, en passant, que le duc du Maine ne serait pas fâché de satisfaire à la fois son ressentiment et ses intérêts, et de se faire payer comptant son appui: il essaye d'obtenir la promesse qu'une sœur de Mademoiselle épousera son fils, qui deviendra de cette façon le beau-frère du duc de Berry et profitera de l'union méditée; mais Saint-Simon veille et, à force de dextérité, parvient à déjouer ses vues.

Telle fut la cabale des femmes, si puissantes dans toutes les cours, particulièrement à la cour de France. Il y eût eu péril à la grossir, le secret étant de rigueur.

La part faite aux futilités, chose si sérieuse, Saint-Simon songe à persuader les personnes graves ; les arguments qu'il emploie varient selon les esprits et les caractères.

« Le scrupule de laisser davantage sans épouse un prince de l'âge et de la santé du duc de Berry » aurait peut-être médiocrement touché la rieuse duchesse de Bourgogne, mais il émeut les ducs de Chevreuse et de Beauvilliers. Joignez-y le danger futur de l'État, la haine inévitable de deux princes jusqu'à présent si unis par leurs soins, et vous les inclinerez ainsi, par vertu, par charité, par patriotisme, à favoriser le mariage de Mademoiselle. N'oubliez pas surtout de leur répéter ce propos échappé au duc d'Orléans : que l'un de ses premiers soins, s'il est jamais le maître des affaires, sera de rappeler

l'archevêque de Cambrai. Enfin il y a, même chez les saints, un reste d'humanité ; il s'agit de le faire tressaillir à propos. « Je leur parlai de Mme la Duchesse et de d'Antin, ouvertement leurs ennemis, et je sentis qne je ne parlais pas à des sourds. »

D'Antin, le fils de M. et de Mme de Montespan, était un des personnages les plus actifs de la cabale de Monseigneur. Les héros sont aussi des hommes, et le maréchal de Boufflers n'a pas oublié que d'Antin est l'ami de Villars, et que, par ses malignes épigrammes dans les cabinets du roi, il lui a cruellement disputé sa part de gloire dans la bataille de Malplaquet. Les bonnes raisons qu'on lui donne pour le tourner contre Mme la Duchesse ne lui semblent pas moins solides parce qu'elles s'accordent avec son ressentiment, et Mademoiselle gagne un champion énergique et décidé qui n'a pas peur des gros bataillons.

Avec les saints et les héros, Saint-Simon met encore en œuvre les Jésuites ; il exploite avec habileté leurs préventions contre Mme la Duchesse et contre d'Antin, leurs secrètes sympathies pour les ducs de Chevreuse et de Beauvilliers. Le père Trévoux, le confesseur du duc d'Orléans, emploie les fréquents loisirs que lui laisse sa charge à persuader le confesseur du roi, le père Tellier, que la Compagnie est intéressée au mariage de Mademoiselle ; mais le père Trévoux a le cerveau un peu étroit et tient de trop près au duc d'Orléans pour que les raisons qu'il fait valoir gardent dans sa bouche leur grâce et leur force. Saint-Simon endoctrine un père d'esprit plus délié, le père Sanadon [1], et lui fait plaider la même cause auprès du père Tellier, qu'il enveloppe ainsi sans se découvrir, quoiqu'ils soient ensemble dans les meilleurs termes, estimant qu'un argument vaut double présenté par un tiers en apparence désintéressé.

Ici Saint-Simon s'arrête, se recueille et jette un regard complaisant sur le résultat de ses savantes menées :

Telles furent les machines et les combinaisons de ces machines, que mon amitié pour ceux à qui j'étais attaché, ma haine pour Mme la Duchesse, mon attention sur ma situation présente et

1. Le P. Sanadon avait dirigé l'éducation religieuse de Saint-Simon enfant. (*Notice sur la Vie et les Mémoires de Saint-Simon*, par Chéruel.)

uture, surent découvrir, agencer, faire marcher d'un mouvement juste et compassé, avec un accord exact et une force de levier que l'espace du carême commença et perfectionna, dont je savais toutes les démarches, les embarras et les progrès, par tous ces divers côtés qui me répondaient, et que tous les jours aussi je remontais en cadence réciproque.

Toutes ces forces une fois rassemblées, une vive escarmouche engagée par les troupes légères ouvre la campagne. La duchesse de Bourgogne était volontiers étourdie avec réflexion, et elle redoublait l'effet de ses saillies par les airs étonnés dont elle les faisait suivre. Mademoiselle venait de quitter la chambre de Mme de Maintenon, où par hasard se trouvait Monseigneur. La duchesse de Bourgogne, qui ne lui avait pas ménagé les louanges, hasarda de dire « que c'était là une vraie femme pour M. le duc de Berry ».

A ce mot, Monseigneur rougit de colère et répondit vivement que ce serait fort à propos pour récompenser le duc d'Orléans de ses affaires d'Espagne. En achevant ces paroles, il sortit brusquement, et laissa la compagnie bien étonnée, qui ne s'attendait à rien moins d'un prince d'ordinaire si indifférent et toujours si mesuré. Mme la duchesse de Bourgogne, qui n'avait parlé de la sorte que pour tâter Monseigneur en présence, fut habile et hardie jusqu'au bout; se tournant d'un air effarouché vers Mme de Maintenon : « Ma tante, lui dit-elle, ai-je dit une sottise? » Le roi, piqué, répondit pour Mme de Maintenon, et dit avec feu que si Mme la Duchesse le prenait sur ce ton-là et entreprenait d'empaumer Monseigneur, elle compterait avec lui. Mme de Maintenon aigrit la chose adroitement, en raisonnant sur cette vivacité si peu ordinaire à Monseigneur, et dit que Mme la Duchesse lui en ferait faire bien d'autres, puisqu'elle en était déjà venue jusque-là.

Les langues vont bien, comme on le voit, pour le saint temps de carême, et la Dauphine s'entend merveilleusement à les délier.

Saint-Simon, qui est aux écoutes, souffle vite sur le feu qui s'allume. Monseigneur a fait paraître un semblant de volonté ; Saint-Simon s'effraye et jette un cri d'alarme. On a changé ce prince si débonnaire, on l'excite, on l'exalte; jusqu'où s'emportera-t-il, ainsi aiguillonné par la fureur ambitieuse de Mme la Duchesse? C'est fait de l'autorité du roi et de toute faveur qui émane de cette autorité.

J'en fis faire toute la peur à Mme la duchesse de Bourgogne, et pour elle-même encore, par la duchesse de Villeroy et par Mme de Lévy; à Mgr le duc de Bourgogne par M. de Beauvilliers; à Mme de Maintenon par le maréchal de Boufflers; au roi lui-même par le P. Tellier, et toutes ces batteries réussirent.

Cependant que fait Mme la Duchesse? Elle est tellement sûre du succès, qu'elle songe uniquement à conserver les avantages acquis. Elle obtient la faveur de conduire ses filles à Marly, les fait bourdonner autour de Monseigneur, voltiger sous les yeux du roi, et croit être au cœur de la place: elle s'amuse aux bagatelles. Il y a des bagatelles utiles, il y en a de superflues et même de nuisibles. Saint-Simon, on l'a remarqué, ne néglige pas les premières, mais il abandonne les autres à son adversaire et tient pour plus prudent de ne pas exposer Madémoiselle aux malignes observations de la cour.

L'important et le difficile est de ne pas troubler la quiétude de Mme la Duchesse endormie dans ses douces illusions, « et de bâcler les choses si court, qu'elle n'ait pas le temps de se tourner ». La conspiration matrimoniale doit cheminer ou plutôt glisser inaperçue à travers une foule oisive, curieuse, perspicace et maligne. Saint-Simon fait mille efforts pour envelopper d'une froide indifférence l'activité qui le dévore. Que de fois il maudit le regard inquisiteur de celui-ci, l'allusion pressante de celui-là ! Si l'affaire traîne tant soit peu, elle transpire; Mme la Duchesse, qui a bec et ongles, se réveille, laisse là les jeux et les ris, se jette dans la lutte, et tout est compromis. Il gourmande, il presse l'indolence du duc d'Orléans; il faut absolument qu'il parle au roi, et au plus tôt. S'il ne sait que dire, il faut qu'il écrive; s'il ne sait qu'écrire, on lui fournira les idées, le style de la lettre, et de plus l'occasion de la remettre, pour qu'il ne la promène pas éternellement dans sa poche; on le poussera au besoin par les épaules jusque dans le cabinet du roi. C'est ce que fit littéralement Saint-Simon un jour où tout s'annonçait favorablement. Le roi avait été gaillard à son lever; Mme de Maintenon ne devait point aller à Saint-Cyr; le père Tellier se trouvait à Marly; la sentinelle avancée de Mme la Duchesse, d'Antin, était parti pour Paris. Saint-Simon, qui, depuis trois quarts d'heure, bataillait sourdement avec le père de Mademoiselle toujours

indécis, toujours reculant, choisit le moment où le roi sort de chez Mme de Maintenon.

Enfin le roi passa de chez Mme de Maintenon chez lui et le salon se vida dans le petit salon entre-deux et dans sa chambre. Alors je pressai M. le duc d'Orléans de toute ma force d'aller donner sa lettre. Il s'avançait vers le petit salon, puis tournait le dos à la mangeoire. Moi, toujours l'exhortant, je le serrais de l'épaule vers le petit salon, je faisais le tour de lui pour le remettre entre ce petit salon et moi quand il s'en était écarté, et ce manége se fit à tant de reprises, que j'étais sur les épines de ce peu de gens du commun restés dans le grand salon et des courtisans qui, du petit, nous pouvaient voir pirouettant de la sorte à travers la grande porte vitrée. Toutefois je fis tant, qu'à force de propos, de tours et d'épaule, je le poussai dans le petit salon, et de là encore avec peine jusqu'à la porte de la chambre du roi, tout ouverte. Alors il n'y eut plus à rebrousser, il fallut pousser jusque dans le cabinet.

Mais osera-t-il donner la lettre? Il l'osa, et Saint-Simon enfin respire. Il respire plus librement encore lorsqu'il apprend que le roi se montre favorable au mariage et qu'il n'y a plus d'obstacle que du côté de Monseigneur; mais, se contenant toujours, il jouit secrètement et délicieusement de la parfaite sécurité de Mme la Duchesse et des siens, « tandis que la mine se chargeait sous leurs pieds, sans qu'ils s'en aperçussent, que le feu était déjà au saucisson, et que l'effet ne pouvait être que fort peu éloigné ».

Pour hâter cet effet, en émoussant la résistance de Monseigneur, il imagine un rapprochement entre Mlle Choin et le duc et la duchesse d'Orléans, et, surmontant la répugnance que lui inspirait une telle démarche, il la fait prier, en son propre nom, de consentir à un rendez-vous avec la duchesse d'Orléans. Avances et humiliations superflues : la prudente maîtresse de Monseigneur refuse l'entrevue proposée. Par une brusque volte-face, Saint-Simon tourne ce refus même au profit du mariage et presse le duc d'Orléans de l'exploiter auprès de la duchesse de Bourgogne et de Mme de Maintenon, pour les effrayer du concert et de l'audace de la cabale, et les décider à précipiter le dénoûment.

Il y a dans toute affaire engagée une heure décisive, un moment critique qu'il faut saisir pour décider le succès. Ce moment est venu pour le mariage de Mademoiselle.

Je leur inculquai le plus fortement qu'il me fut possible que si, dans ce reste de Marly, ils ne venaient à bout du mariage, jamais il ne se ferait, parce que l'ardeur du roi diminuerait, son embarras sur Monseigneur augmenterait, les impressions de la lettre qui avaient déterminé le roi s'éloigneraient et s'effaceraient, Monseigneur, par Mme la Duchesse et par les Meudons, où la Choin était toujours, se fortifierait, l'affaire ainsi éloignée s'évanouirait par insensible transpiration; que par cela même qu'ils seraient, eux, justement fâchés, touchés, mécontents, ils deviendraient à charge au roi, qui, embarrassé avec eux de ses ouvertures, et outré qu'ils vissent à découvert qu'il n'osait parler, ni exiger de Monseigneur, s'éloignerait absolument d'eux, tellement que, mal pour le présent, ils devaient penser ce qu'ils pourraient devenir pour l'avenir, surtout si la même faiblesse d'une part, et la même force de cabale de l'autre, emportaient le mariage de Mlle de Bourbon, comme il y avait peu à en douter.

Le duc d'Orléans, convaincu par cette logique pressante et passionnée, fit une dernière démarche auprès du roi. Celui-ci, piqué contre lui-même de ses retards et de son impuissance apparente, saisit Monseigneur dans ses cabinets et lui proposa le mariage d'un ton de père mêlé de roi et de maître. « Monseigneur hésita, balbutia; le roi pressa, profitant de son trouble. » Saint-Simon n'entre pas dans de plus grands détails, parce que, dit-il, il n'en sait pas davantage. Y en eut-il davantage? On peut raisonnablement en douter, du caractère dont était Monseigneur. Ce qui est certain, c'est que le roi obtint son consentement, à la condition de suspendre encore la déclaration et de lui donner un temps illimité pour se vaincre. Monseigneur, habitué à ce genre de victoire, n'abusa pas de la patience royale et triompha de lui-même en vingt-quatre heures, mais d'une façon si complète, qu'en recevant la visite du duc et de la duchesse d'Orléans, il les étonna par la cordialité de son accueil. Il était à table, revenant de la chasse. Il aurait pu se contenter d'être gai, il fut épanoui; il embrassa les visiteurs à leur arrivée et les fit embrasser par les personnages les plus considérables de la table. C'était peu :

Il fit asseoir Mme la duchesse d'Orléans près de lui, lui prit les mains à sept ou huit reprises, l'embrassa cinq ou six autres, but au beau-père, à la belle-mère, à la belle-fille sous ses noms, porta leurs santés à la compagnie, et quoique M. et Mme d'Orléans ne fussent pas à table, les fit boire à lui et faire raison aux autres.

Saint-Simon ajoute une réflexion spirituellement cruelle pour l'héritier du trône : « On ne vit jamais Monseigneur si gai, si occupé, si rempli de quelque chose. « N'est-il pas plaisant de voir un prince si indifférent, si apathique, prendre surtout à cœur la chose qui lui répugnait le plus la veille, et, lorsqu'elle est toute décidée, y travailler à sa manière par de larges libations ? Cette vaste et puissante intrigue se termine par une réunion de famille d'une jovialité toute bourgeoise, où se détend même la gravité du duc de Bourgogne. « Il fut si aise du mariage et de le voir si bien pris, qu'il en haussa le coude jusqu'à tenir des propos si joyeux qu'il ne pouvait les croire le lendemain. »

Une entrevue moins cordiale et moins prolongée fut celle de la duchesse d'Orléans et de Mme la Duchesse, l'une triomphante et facilement généreuse, l'autre vaincue, irritée, amère. « De sa vie, écrivait Madame en 1716, Mme la Duchesse n'a eu un moment d'humeur[1]. » Madame, évidemment, n'assistait pas à cette entrevue. Mme la Duchesse promenait sa rage dans les riants jardins de Marly, lorsqu'elle aperçut sa sœur qui venait lui faire part de l'heureuse nouvelle, en s'excusant de ne l'avoir pu faire plus tôt. « Le remercîment fut d'un froid à glacer. » La duchesse d'Orléans, redoublant de bonne grâce et se conformant d'ailleurs à une promesse faite par le duc d'Orléans dans sa lettre au roi, fit allusion à un mariage possible entre leurs enfants, qui leur rendrait commune une alliance si honorable. Mme la Duchesse se donna le plaisir impertinent de trouver mille obstacles à cette union, de brouiller l'âge de leurs enfants, d'exagérer la pauvreté de son fils, finalement de refuser net, petite vengeance qui servit de nouvel assaisonnement à la joie de la duchesse d'Orléans. S'il en avait coûté à son indolence de s'engager dans une entreprise matrimoniale aussi ardue, elle était bien payée de toutes ses fatigues par l'agréable spectacle d'un aussi violent dépit.

Et les jeunes époux ? demandera quelque indiscret ; n'ont-ils pas quelque part à leur mariage ? Saint-Simon, dans un récit de plus de cent pages, consacre quelques lignes au duc de Berry. Le duc et la duchesse de Bourgogne le préviennent contre Mlle de Bourbon, l'inclinent vers Mademoiselle ; il se laisse

1. *Lettre* du 26 janvier.

faire. Le roi lui demande s'il n'aurait pas de répugnance à se marier; il sourit à cette question, et se déclare prêt à attendre sa volonté sans empressement et sans éloignement. Le roi lui propose d'épouser Mademoiselle ; il répond qu'il lui obéira avec plaisir. Là-dessus il sort et va courre le loup avec son père, dont il partageait les goûts et imitait la docilité.

Quant à Mademoiselle, elle avait beaucoup d'esprit et un esprit merveilleusement précoce. Elle désirait passionnément ce mariage, non par goût pour le duc de Berry, mais par ambition. Sa taille, son embonpoint, étaient un obstacle, déplaisaient au roi, lui faisaient craindre qu'elle n'eût pas d'enfants ; elle contint son appétit, qui était insatiable, ne mangea plus à table, mais toujours en courant, et réussit à se maigrir [1]. Elle suivait avec une ardeur inquiète, à l'insu du principal négociateur, toutes les négociations engagées, et savait jour par jour combien de pas elle avait faits vers le rang de fille de France. Le jour où le mariage fut déclaré à Saint-Cloud, apercevant le duc de Saint-Simon qui était l'objet d'une ovation bruyante, elle courut à sa rencontre pour lui payer sa part de reconnaissance, et devant tout le monde l'embrassa bravement sur les deux joues. Mademoiselle n'avait pas encore quinze ans, mais elle avait les impressions vives et le caractère décidé.

« Mademoiselle, écrit agréablement Dangeau, se tire de tout cela avec un air de modestie à travers laquelle sa joie paraît [2]. » La joie de Mademoiselle, n'en déplaise à Dangeau, est encore plus sensible que sa modestie. Elle entraîne Saint-Simon dans l'orangerie, lui raconte la visite qu'elle vient de recevoir de Mme la Duchesse et de ses filles, la feinte joie et les respects hypocrites des visiteuses, les grâces protectrices et les attentions cérémonieuses dont elle les a malignement accablées; comment Mme la Duchesse l'a suppliée de conserver de la bonté pour ses filles, comment elle a répondu qu'elle les aimerait toujours autant qu'elle avait fait, à quoi elle n'aura pas grand'peine, ajoute-t-elle en riant de tout son cœur. On ne conte pas avec plus de malice, on ne remercie pas avec plus

1. *Dangeau*, 2 juin 1710. Note du duc de Luynes.
2. *Dangeau*, 4 juin 1710.

d'aimable effusion. « Tout cela fut coupé par des témoignages de la plus vive reconnaissance, dont l'esprit, les grâces, l'éloquence, la dignité et la justesse des termes ne me surprirent pas moins, mêlés d'élans et de troubles de joie qu'elle ne contraignit pas avec moi. » Saint-Simon, égayé, ému, embrassé, est véritablement sous le charme [1].

Le charme, hélas! dura peu. Tournez seulement quelques pages : quel contraste! Cette séduisante princesse, tout à l'heure étincelante d'esprit et de grâce, voyez-la dans un souper chez le duc d'Orléans, éclatant tout entière aux yeux stupéfaits de son époux, abrutie et souillée par une ivresse qu'on ne peut arriver à secouer, et transportée dans cet état de Saint-Cloud à Versailles, parmi les quolibets et les dégoûts des gens des équipages. Au pauvre mari on dit ce qu'on put, et la grande-duchesse de Toscane, qui causait fort agréablement, fit de son mieux pour distraire la nombreuse compagnie [2].

« Si j'avais su le demi-quart, que dis-je! la millième partie de ce dont nous fûmes si malheureusement témoins, bien loin d'avoir entrepris et suivi l'affaire au point que je le fis, je l'aurais tranchée avec encore plus d'activité », écrit d'un ton repentant l'auteur du mariage. Que n'employait-il à étudier le caractère de Mademoiselle le demi-quart ou la millième partie de l'ardeur qu'il déployait dans la conduite de l'affaire? Mais le repos et l'honneur du duc de Berry n'étaient pas ce qui importait aux vindicatifs et aux politiques, et parmi les intérêts multiples que devait satisfaire son mariage, on n'avait guère oublié que le sien. Du reste, ces intérêts mêmes furent cruellement déçus. La duchesse de Berry, par orgueil, se retourna contre ceux qui l'avaient mariée, contre le duc et la duchesse de Bourgogne, et se livra à leurs ennemis. Mais se fût-elle montrée moins perfide et moins ingrate, son mariage n'aurait encore produit aucun des effets désirés ; la mort, frappant coup sur coup Monseigneur, le duc de Bourgogne, le duc de Berry, déconcerta les cabales aux prises, et frustra leurs calculs et leurs espérances.

1. *Saint-Simon*, t. V, ch. XVII, XVIII, XIX et XX.
2. *Saint-Simon*, t. V, p. 343.

C'est en 1714 que mourut le duc de Berry, le cœur abreuvé de dégoûts : « Il en était, quand il tomba malade, à tourner son chapeau autour du roi comme un enfant, pour lui déclarer toutes ses peines et lui demander de le délivrer de la duchesse de Berry. » Celle-ci, bientôt affranchie d'un dernier reste de crainte par la mort du roi, se jeta à corps perdu dans toutes les débauches. Au milieu de ses cyniques amours, elle s'éprit pour tout de bon d'un cadet de Gascogne, petit-neveu de Lauzun, qui n'avait ni esprit ni figure, et cette passion fut la suprême honte et le tourment de sa vie.

Rion était un gros garçon court, joufflu, pâle, qui, avec force bourgeons, ne ressemblait pas mal à un abcès. Il avait de belles dents et n'avait pas imaginé causer une passion qui en moins de rien devint effrénée, et qui dura toujours sans néanmoins empêcher les passades et les goûts de traverse..... M. de Lauzun, dont il était petit-neveu, en riait sous cape. Il était ravi ; il se croyait renaître en lui à Luxembourg [1], du temps de Mademoiselle ; il lui donnait des instructions.

« ..... Rion était doux et naturellement poli et respectueux, bon et honnête garçon. Il sentit bientôt le pouvoir de ses charmes qui ne pouvaient captiver que l'incompréhensible fantaisie dépravée d'une princesse. Il n'en abusa avec personne et se fit aimer de tout le monde par ses manières ; mais il traita Mme la duchesse de Berry comme M. de Lauzun avait traité Mademoiselle. Il fut bientôt paré des plus belles dentelles et des plus riches habits, plein d'argent, de boîtes, de joyaux et de pierreries. Il se faisait désirer ; il se plaisait à donner de la jalousie à sa princesse, à en paraître lui-même encore plus jaloux; il la faisait pleurer souvent. Peu à peu il la mit sur le pied de n'oser rien faire sans sa permission, non pas même les choses les plus indifférentes. Tantôt prête de sortir pour l'Opéra, il la faisait demeurer; d'autres fois il l'y faisait aller malgré elle..... Jusqu'à sa parure, elle n'avait pas la moindre liberté. Il se divertissait à la faire décoiffer ou lui faire changer d'habits quand elle était toute prête, et cela si souvent et quelquefois si publiquement, qu'il l'avait accoutumée à prendre ses ordres pour la parure et l'occupation du lendemain, et le lendemain il changeait tout, et la princesse pleurait tant et plus.

Rion imita de plus en plus les façons de son grand-oncle, trompa sa maîtresse avec l'une de ses femmes, Mme de Mouchy, la rudoya, la battit, et n'en fut pas moins aimé. En 1719, la

1. Saint-Simon, suivant l'usage de la plupart des écrivains du XVIIe siècle, appelle Luxembourg le palais qu'on nomme aujourd'hui le Luxembourg.
(*Note de l'édition Chéruel.*)

duchesse de Berry accoucha d'une fille; ses couches, mal préparées par des soupers continuels arrosés de vins et de liqueurs fortes, la mirent dans un péril grave : elle eut peur, se confessa, demanda les sacrements. Le curé de Saint-Sulpice, soutenu du cardinal de Noailles, refusa publiquement de les lui administrer, si Rion et Mme de Mouchy ne sortaient de la chambre de la duchesse et du palais. Le duc d'Orléans, à deux reprises, parlementant par la porte entrebâillée, tandis que Mme de Mouchy (un singulier intermédiaire!) allait de lui à la duchesse, essaya de la décider à se soumettre : il n'obtint qu'un torrent d'invectives. Cette scène se passait devant une nombreuse assistance attirée par la bienséance ou la curiosité.

La duchesse de Berry ne mourut pas. A peine relevée, un commencement de remords, « l'horreur de l'éclat où elle s'était vue entre les derniers sacrements, et la rupture entière avec ce dont elle était affolée », les obsessions de Rion et de la Mouchy, conseillés et poussés par Lauzun, la déterminèrent à épouser en secret son amant; et, le mariage une fois accompli, elle voulut le déclarer et combler son époux de biens, d'honneurs, de grandeurs; elle pressa, tourmenta son père, qui s'efforça vainement par ses prières ou ses menaces de la faire renoncer à son dessein et ne réussit qu'à gagner du temps. Madame, toujours portée vers les décisions énergiques, voulait, pour en finir, qu'on fît jeter Rion par les fenêtres du Luxembourg.

Des scènes si vives ruinèrent sa santé, déjà fortement ébranlée. A la suite d'une dernière imprudence, un souper avec son père sur la terrasse de Meudon, elle fut prise de fièvre, ne voulut pas croire à la gravité du mal, se fit peu après transporter à la Muette[1], couchée dans un carrosse entre deux draps, se flattant de revenir bientôt à Paris : elle était possédée de l'idée de se rapprocher du Palais-Royal, de ressaisir son pouvoir sur son père, de lui arracher l'assentiment si obstinément refusé à la déclaration de son mariage. Cependant son mal, négligé, empirait; il fallut lui ouvrir les yeux, l'avertir à la hâte du péril que couraient son corps et son âme; son orgueilleux courage n'en parut point abattu.

1. Saint-Simon écrit toujours la *Meute*. Nous avons suivi, avec M. Chéruel, l'orthographe moderne.

Elle se soumit aux remèdes pour ce monde et pour l'autre. Elle reçut ses sacrements à portes ouvertes, et parla aux assistants sur sa vie et sur son état, mais en reine de l'une et de l'autre. Après que ce spectacle fut fini et qu'elle se fut renfermée avec ses familiers, elle s'applaudit avec eux de la fermeté qu'elle avait montrée et leur demanda si elle n'avait pas bien parlé, et si ce n'était pas mourir avec grandeur et avec courage.

L'oraison funèbre qu'on n'osa lui faire, tant sa courte vie (elle mourait à vingt-quatre ans) avait été remplie de hontes, Saint-Simon l'a écrite en dix endroits de ses Mémoires et résumée dans ces quelques mots : « C'était un prodige d'esprit, d'orgueil, d'ingratitude et de folie, et c'en fut un aussi de débauche et d'entêtement [1]. »

L'année où Mademoiselle avait réussi, après de si laborieuses intrigues, à épouser le duc de Berry, avait vu un mariage assez étrange, celui de Mlle d'Enghien avec un arrière-petit-fils de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, le duc de Vendôme. Ce fut le duc du Maine, étroitement lié avec le duc de Vendôme, qui le fit décider ; la bâtardise de fraîche date se plu à décorer l'ancienne par le don d'une princesse du sang. Mlle d'Enghien était la quatrième fille de Monsieur le Prince [2]; l'aînée [3] était veuve du second et si brillant prince de Conti ; la troisième avait épousé, comme nous l'avons vu, le duc du Maine ; la seconde, blessée de cette préférence donnée à sa cadette, opprimée sous le dur joug paternel, avait langui quelque temps et s'était tristement éteinte à vingt-cinq ans [4]. Mlle d'Enghien avait résisté à l'ennui du célibat, à la gêne cruelle où la tenait son père ; celui-ci mort, la gêne avait cessé, l'ennui durait toujours. Elle était laide, fanée, et elle avait trente-trois ans : elle voulut coûte que coûte quitter l'hôtel de Condé et sortir de tutelle.

Tous les talents et toute la gloire de M. de Vendôme ne pouvaient racheter le cynisme révoltant de ses mœurs ; sa débauche effrénée, infâme, était publique, s'étalait avec effronterie ; elle avait laissé sur son visage de hideuses marques. En 1699, il

1. *Saint-Simon*, t. VIII, ch. XXV ; t. XI, ch. IX, X, XI.
2. Marie-Anne de Bourbon, née le 24 février 1678.
3. Marie-Thérèse de Bourbon, née le 1er février 1666.
4. Anne-Marie-Victoire de Bourbon, née le 11 août 1675, morte le 23 octobre 1700.

avait pris congé du roi devant toute la cour, pour aller se mettre entre les mains des chirurgiens. On avait entendu le roi lui dire : « Je souhaite qu'à votre retour nous puissions nous embrasser avec plus de sûreté que présentement. » Il revint peu après « avec la moitié de son visage ordinaire, ses dents tombées et une physionomie entièrement changée et qui tirait sur le niais ». Les chirurgiens l'avaient manqué. Le roi, de peur de l'affliger, recommanda aux courtisans de cacher leur surprise. « Le miroir cependant ne le contentait pas ; il ne parut que quelques jours et s'en alla à Anet[1] voir si le nez et les dents lui reviendraient avec les cheveux. » Quand il reparut, il était encore plus défiguré que la première fois. On cherchait en vain ses traits, son air noble et gracieux ; on avait peine à contenir son dégoût.

Qui le croirait cependant ? Cet homme qui n'osait se montrer à Marly, de peur de faire de la peine aux dames, on songeait sérieusement à le marier. « Si sa santé est entièrement raffermie, écrit Dangeau, et qu'il ne *paraisse* rien ce printemps, on croit qu'il épousera Mlle d'Elbœuf. « Il *paraissait* encore quelque chose dix ans après, lorsque Mlle d'Enghien eut le courage de l'épouser pour se tirer du célibat. M. de Vendôme, afin de lui adoucir le sacrifice, ne se réserva sur ses grands biens que la disposition de 500 000 francs et lui abandonna tout le reste. Quant à lui, avec son visage, sa santé et la disgrâce marquée que lui avaient attirée ses propos hardis sur l'incapacité du duc de Bourgogne dans les dernières campagnes de Flandre, il était très-flatté d'épouser une princesse du sang, et comptait par ce mariage atténuer la froideur du roi. Mme la Princesse essaya de résister, allégua la mémoire de son mari qui n'avait pas voulu consentir à cette alliance, eut recours aux prières, aux larmes, mais fort inutilement : le duc du Maine avait persuadé le roi ; il n'y avait plus qu'à se résigner[2].

Le mariage se fit à Sceaux sans honneurs, sans bruit, comme un mariage de disgracié. « Quel eût été l'éclat de cette noce

1. Anet, sur l'Eure, près de Dreux. Le château possédé par M. de Vendôme avait été bâti pour Diane de Poitiers par Philibert Delorme ; il a été brûlé en 1792.

2. *Dangeau*, 10 mai 1699, 21 janvier 1701. — *Saint-Simon*, t. I, p. 314 ; t. II, p. 10 et 97.

uelques années plus tôt et quel contraste avec les retours si ıdieux de M. de Vendôme d'Italie[1] ! » Les époux furent mariés minuit, le jeudi 15 mai. M. de Vendôme resta à Sceaux jus- u'au samedi, y laissa sa femme (la maison du Temple n'était ıs encore prête à la recevoir) et partit pour Anet, où il demeura ›mme s'il n'eût point été marié ; Mme de Vendôme n'alla pas Anet. M. de Vendôme, sauf un voyage de vingt-quatre heures pour voir Mme la Princesse », ne revit Paris qu'au mois d'août ›ur prendre la route de l'Espagne, où Philippe V réclamait ses rvices et où il demeura jusqu'à sa mort (10 juin 1712). On ıut compter par jours le temps qu'il passa avec sa femme ıdant deux ans de mariage. Celle-ci du reste ne paraît pas loir la peine d'être plainte. Elle mourut subitement en 1718 l'abus des liqueurs fortes, « dont elle avait son cabinet mpli ». « Tout ce qu'on en peut dire, c'est que ce fut une incesse du sang de moins[2]. »

Le roi disposait en maître de la destinée de tous les mem- es de sa famille; on pouvait, à force d'habileté, le circonvenir, gagner, le décider à son insu, mais il ne fallait pas espérer ener à bonne fin un projet formé sans son aveu. Le duc et duchesse d'Orléans s'avisèrent de choisir un mari pour une leurs filles sans solliciter son agrément. Saint-Simon leur gnala le péril. Il semblait d'ailleurs que rien ne pressât, la ıdette de la duchesse de Berry n'ayant encore que quinze ans[3] ; ais cette cadette était suivie de plusieurs autres filles, et dans ıte maison les princesses étaient fort précoces. Saint-Simon fut pas écouté. Le gendre convoité était le fils du second

1. Le vainqueur du prince Eugène à Cassano avait été accueilli par le roi, cour et le peuple avec un enthousiasme extraordinaire. « Ce n'est point p dire que tout disparut devant lui : princes du sang, ministres, et les ıs grands seigneurs, ou ne parut que pour le faire éclater bien loin au- ıus d'eux, et que le roi ne sembla demeurer roi que pour l'élever davan- ıe. » (*Saint-Simon*, t. III, p. 253.)

2. *Saint-Simon*, t. V, p. 186, 347; t. X, p. 35. On prétendit qu'elle avait fait mariage secret avec son premier écuyer qui était un gentilhomme espagnol, ıu'elle lui laissa 25 000 livres de rente. (T. III, p. 80, des *Lettres poli- ıes et autres, écrites par divers personnages à la marquise de la Cour de lleroy* (1704-1725). Manuscrits de la bibliothèque Mazarine, 8 volumes, 791.)

3. Louise-Adélaïde d'Orléans, nommée Mlle de Chartres, née le 13 août 8

prince de Conti[1]. Sa sœur, Mlle de Conti[2], fut d'abord sondée par la duchesse de Berry, avec laquelle elle était au mieux; elle parut ravie de la proposition et en fit part à sa mère, qui ne la goûta pas moins. Pour laisser quelque chose à la décision du prince de Conti, on devait offrir les deux aînées à son choix : l'une était belle et bien faite, mais extraordinairement bègue ; l'autre, parfaitement belle, mais plus grasse[3].

Tout semblait devoir marcher à souhait, pourvu que le secret fût bien gardé ; tout échoua par une indiscrétion de Mlle de Conti. Cette indiscrétion fut-elle tout à fait irréfléchie? Mlle de Conti avait vingt-cinq ans ; était-ce un âge à marier les autres en s'oubliant elle-même? Elle était belle, elle avait beaucoup d'esprit et de douceur, d'agrément, d'insinuation dans l'esprit, autant de qualités qui ne semblaient pas devoir la prédisposer au célibat; enfin elle était lasse d'être tenue comme une petite fille dans l'ennui et les humeurs de l'hôtel de Conti. Il y avait bien un moyen d'en sortir : c'était d'épouser son cousin, M. le Duc[4] en offrant par compensation le prince de Conti à la sœur de M. le Duc[5], c'est-à-dire en défaisant le mariage auquel elle travaillait; mais sa mère et sa tante, Mme la Duchesse, se détestaient cordialement et de plus plaidaient l'une contre l'autre dans le pire des procès, un procès de succession. Restait sa grand'mère, Mme la Princesse, profondément affligée des divisions de la famille. Mme la Princesse s'avisa tout à coup d'un double mariage entre ses petits-enfants pour rapprocher les intérêts et les cœurs, et cette idée lui vint juste après la confidence que lui fit Mlle de Conti de l'union projetée. Lui fut-elle soufflée par la jeune négociatrice abusant de la confiance de la duchesse de Berry, trahissant son mandat et négociant pour son propre compte? On ne sait; mais Mme la Princesse, toujours si timide si craintive, se mit si subitement en travers du mariage déjà arrêté, se décida si résolûment à parler au roi, qu'on put la croire inspirée par celle qui avait tout à gagner au succès de sa démarche.

1. Louis-Armand de Bourbon, né le 10 novembre 1695.
2. Marie-Anne de Bourbon, née le 18 avril 1689.
3. Charlotte-Aglaé d'Orléans, nommée de Valois, née le 22 octobre 1700
4. Louis-Henri de Bourbon, né le 18 août 1692.
5. Louise-Élisabeth de Bourbon, née le 22 novembre 1695.

Le roi, piqué de l'ignorance où on l'avait laissé, entra complétement dans ses vues et manifesta sa volonté sur-le-champ d'un ton impérieux et irrité. Dès le soir même il « lava rudement la tête » au duc et à la duchesse d'Orléans, et parla à Mme la Duchesse en maître qui veut être obéi sans réplique. Mme la Duchesse demeura comme étourdie : elle apprenait à la fois que sa sœur avait recherché le prince de Conti pour gendre et que ses deux enfants étaient mariés d'un seul coup. La princesse de Conti osa résister, se croire en droit de disposer de son fils et de sa fille : elle usa vite la courte patience du maître.

Il prit toutes sortes de tons; puis, voyant qu'il n'avançait pas davantage, il parla en roi et en maître et déclara à Mme la Princesse de Conti qu'il voulait le double mariage, qu'il le voulait présentement et qu'il les ferait tous deux malgré elle, si elle ne se rendait pas à sa volonté, à la raison et à tous les ménagements qu'il voulait bien avoir pour elle.

La princesse de Conti sortit furieuse et sa fille pâtit cruellement de son humeur; mais elle eut beau « se hérisser de difficultés », il lui fallut céder devant les menaces du roi et sa volonté de passer outre.

Il voulut aussi que ces mariages fussent célébrés à bref délai, et les époux durent se plaire à la hâte. Du reste, il les combla de présents et de distinctions. Il avait l'habitude de donner 150000 francs aux princes du sang, 100000 francs aux princesses : ce double mariage lui coûta un demi-million dans un temps où le royaume sortait épuisé d'une guerre désastreuse. Il présenta la chemise à M. le Duc et au prince de Conti. Quant aux mariées, ce fut la duchesse de Berry qui la leur donna. « Ce ne fut pas sans prodiguer à l'une des deux ses plus perçants dédains. » J'imagine que le spirituel visage de la belle-fille de Mme la Duchesse, qui tenait enfin l'époux encore attendu par la cadette de Mme de Berry, ne demeura pas en reste et répondit par quelque mine respectueusement moqueuse.

Le lendemain après dîner, le roi retourna au même appartement voir les deux mariées, chacune sur son lit, où toute la cour abonda le reste de la journée. Dès le soir M. le prince de Conti entra après souper dans le cabinet du roi, jusqu'à son coucher, comme mari de sa petite-fille, privilége attaché uniquement à cette qualité [1].

1. *Saint-Simon*, t. VI, ch. XXX.

Voici le revers de la médaille : les âges n'étaient guère assortis ; M. le Duc avait quatre ans de moins que sa femme, M. le prince de Conti deux de moins que la sienne. Les personnes l'étaient moins encore. Madame nous peint ainsi M. le Duc en 1720 :

Il est très-grand, maigre comme un éclat de bois ; il marche voûté; il a des jambes longues comme une cigogne, le corps très-court, point de mollets, les deux yeux si rouges qu'on ne saurait distinguer quel est le mauvais et lequel est le bon, des joues creuses, un menton si long qu'on ne croirait pas qu'il appartient au visage, de grosses lèvres ; en somme, il est très-laid, et je n'en ai guère vu de pareil [1].

Était-il plus laid que le prince de Conti ? Les deux belles-sœurs n'avaient, ce semble, rien à s'envier.

Le prince de Conti, dit encore la terrible Madame, est certainement fort laid et d'une humeur et d'une figure très-désagréables ; le visage n'est pas ce qu'il a de plus laid, mais il est fort petit et contrefait d'une façon effroyable. (Madame dit plus crûment ailleurs : bossu par devant et par derrière). Il est toujours distrait, et cela lui donne un aspect tout effaré, comme s'il n'était pas dans son bon sens; lorsqu'on s'y attend le moins, il tombe sur sa canne comme une grenouille. On y était si habitué chez le feu roi, que, lorsqu'on l'entendait tomber, on disait : « Ce n'est rien, c'est le prince de Conti qui tombe. » Sa femme n'est pas aussi éprise de lui qu'il l'est d'elle [2].....

Croyons-en Madame et reconnaissons, en rapprochant le portrait de la femme de celui du mari, que l'un avait la tâche plus facile que l'autre : « C'est une personne fort agréable, grande, bien faite, de bonne mine ; elle a de beaux yeux et elle est toujours gaie. »

Ces unions faites par commandement exprès du roi et entre personnes si dissemblables ne pouvaient être que malheureuses. On connaît les mœurs licencieuses de M. le Duc ; sa femme, de son côté, en usa fort librement, sans s'inquiéter même des bienséances. Elle mourut jeune, en 1720. Saint-Simon, l'année suivante, proposant à M. le Duc d'épouser

1. *Lettre* du 30 avril 1720.
2. *Lettre* du 16 avril 1716.

la sœur cadette pour aplanir certaines difficultés de succession, M. le Duc l'arrêta court, lui rappela la conduite de la défunte et déclara « qu'il avait des Conti sa suffisance[1] ». Quant aux autres époux, si ce n'est pas la guerre ouverte, c'est une sorte de paix armée qui règne dans leur ménage. Voici quelques scènes de cet intérieur, peintes par Madame :

Un jour il vint, un pistolet chargé à la main, trouver sa femme qui était couchée, et il lui dit qu'elle ne lui échapperait pas et qu'il allait lui brûler la cervelle. Comme elle connaît ses manies, elle avait, elle aussi, des pistolets sous son chevet; elle en saisit un et lui dit « Prenez bien garde de ne pas me manquer, car, si vous ne me tuez pas tout raide, vous êtes mort! Tirez le premier. » C'est une femme extrêmement résolue et courageuse. Le prince, qui n'est pas fort brave, comme il l'a montré dans la dernière campagne, eut peur et se retira. La princesse de Conti est jolie, gaie et originale. Un jour elle voulut accompagner son mari à une chasse au sanglier; elle se munit d'une grande et forte épée. Le prince lui demanda : « Pourquoi faire cette épée? » Elle répondit avec beaucoup de sang-froid : « Il y a dans les forêts tant de bêtes méchantes et farouches; je veux au moins avoir quelque chose pour me défendre, et je m'en servirai bien[2]. »

Ce que ne dit pas Madame, séduite par l'entrain de la princesse de Conti, c'est que la liberté de ses mœurs n'était pas faite pour calmer l'humeur naturellement exaltée de son mari.

Mme la princesse réussit-elle du moins à rapprocher les deux branches divisées de sa maison? Écoutons encore Madame :

Quoique M. le Duc et le prince de Conti soient doublement beaux-frères, puisque chacun d'eux a épousé la sœur de l'autre, ils se détestent à un point qui est véritablement scandaleux.

Saint-Simon achève la peinture des sentiments intimes de cette famille :

Mme la princesse de Conti (la mère) demeura indignée contre sa fille, outrée contre Mme la Princesse, plus aigrie que jamais contre Mme la Duchesse, de plus en plus attachée à suivre les procès et à ne vouloir pour rien ouïr parler d'aucun accommodement.

1. *Saint-Simon*, t. XI, p. 415.
2. *Lettre* du 30 novembre 1719.

En 1716, la duchesse d'Orléans accouchait d'une sixième fille, qui fut fort tristement accueillie[1]. Elle n'avait toujours qu'une fille mariée, puisque la tentative faite sur le prince de Conti avait si malheureusement échoué. On comptait que la seconde, Mlle de Chartres, dont la vie se passait entre le monde et le cloître, finirait par se décider pour le cloître. Ce n'était pas de ce côté qu'allait le cœur de la troisième, Mlle de Valois, et l'on avait essayé sa vocation sans le moindre succès. Le duc d'Orléans avait beaucoup de raisons de s'en défaire, nous dit Saint-Simon sans insister davantage. Madame nous donne plusieurs de ces raisons et ne se tait pas sur la principale.

Elle n'a aucun bon mouvement; elle ne s'inquiète nullement de sa mère et très-peu de son père; elle me déteste plus que le diable; elle hait toutes ses sœurs; elle est fausse, menteuse et horriblement coquette; en somme, elle nous donnera à tous bien du chagrin[2].

Mlle de Valois ne tarde pas à justifier les pressentiments de sa grand'mère; elle se compromet publiquement avec le plus fat des jeunes débauchés, le duc de Richelieu. La rougeur monte au front de Madame.

Vous me demandez ce qui m'a récemment mise fort en colère; je ne puis le raconter en détail, mais en gros : c'est l'effroyable coquetterie de Mlle de Valois avec ce maudit duc de Richelieu, qui a montré les lettres qu'il avait d'elle, car il ne l'aime que par vanité. Tous les jeunes seigneurs de la cour ont pu voir les lettres où elle lui assigne des rendez-vous. Sa mère voulait que je la reprisse avec moi, ce que j'ai refusé tout net; mais on ne cesse de revenir à la charge, et je suis horriblement vexée : l'espèce humaine me fait horreur.

Madame accuse surtout l'apathie de sa belle-fille; dans son fils, elle ne trouve à reprendre que l'excès de bonté. Ah! si le duc de Richelieu était tombé entre ses mains à elle! « Je ne suis pas cruelle, mais je verrais, sans répandre une larme, ce drôle accroché à un gibet[3]. »

1. Cette dernière fille, Louise-Diane d'Orléans, devait épouser en 1732 le fils aîné de ce même prince de Conti qui avait failli devenir le mari de la seconde.
2. *Lettre* du 31 mars 1718.
3. *Lettre* du 13 mai 1719. Mlle de Valois, même devenue duchesse de Modène, songeait encore à M. de Richelieu. En 1721, une gazette qui enregistrait la nouvelle d'un second mariage du jeune duc, lui ayant été remise par son confesseur, elle fondit en larmes toute la journée. (Lemontey, *Notice sur les filles du Régent*, dans la *Revue rétrospective*, t. I.)

La seconde tentative faite par le régent pour se débarrasser de sa fille ne réussit pas mieux que la première. L'agent matrimonial était vraiment digne de la fille à marier. Plenœuf, un partisan enrichi aux dépens de l'honneur, réduit à se sauver à Turin pour échapper à une condamnation certaine et à la restitution de ce qu'il avait volé, le mari d'une femme qui disputait ses amants à sa fille, le père de la marquise de Prie, la maîtresse vénale de M. le Duc, voilà l'homme qui, pour se relever de son infamie et se rouvrir les portes de la France, offre au régent de marier Mlle de Valois au prince de Piémont, et dont l'offre est acceptée ! Mme de Plenœuf recevait ses communications et les transmettait au duc et à la duchesse d'Orléans. Ceux-ci cependant sentirent le besoin de mêler un honnête homme à ces négociations pour les rendre plus décentes aux yeux de la cour de Turin : ils choisirent Saint-Simon, qui essaya vainement de se dérober, alléguant le peu de chances du projet, la situation politique du régent à l'égard du roi de Sicile. « Après tout, répliqua le duc d'Orléans à l'affût de toute occasion bonne ou mauvaise, c'est un coup d'épée dans l'eau, et quoique sans apparence, il est des choses bizarres qui réussissent quelquefois : ce ne sont que quelques lettres perdues qu'il nous en coûtera à tout hasard. » Mme de Plenœuf alla donc chez Saint-Simon, « bien parée, bien polie, bien louangeuse, bien éloquente » ; elle lui exposa toute l'affaire et lui remit le triste soin de la diriger. La correspondance s'engagea, se prolongea pendant quelques mois, mais il ne vit pas poindre ombre de réalité.

L'abbé Dubois revint alors de l'Angleterre, n'ayant dans la tête que la quadruple alliance [1]. Saint-Simon se dégagea en lui passant tous ses pouvoirs ; c'était jeter l'affaire à l'eau. Le malin abbé s'avisa de l'expédient le plus propre à tout rompre : il connaissait Madame de longue main et sa franchise féroce, il laissa la chose arriver jusqu'à ses oreilles. Madame bondit ; elle voulait bien marier sa fille au loin, à quelque prince étranger, mais faire un tel présent au petit-fils de Monsieur [1] ! Elle écrivit sur-le-champ à la reine de Sicile

1. L'un des articles préliminaires de cette alliance enlevait la Sicile à Victor-Amédée pour la réunir au royaume de Naples et lui accordait comme chétive compensation la Sardaigne.

et lui traça le portrait de sa future bru. Nous n'avons pas sa lettre, mais nous connaissons de reste ses sentiments pour Mlle de Valois et la vigueur de son pinceau. La lettre partie, elle en dit le contenu au duc et à la duchesse d'Orléans. L'un en rit, l'autre en fut outrée, mais tous deux tinrent le projet pour avorté. Quant à Dubois, qui n'avait pas douté de Madame, il s'égaya fort du rapide effet de son stratagème.

Six semaines après cette aventure, le duc d'Orléans déclara le mariage de sa fille avec le prince de Modène [2], un parti bien chétif, un futur roitelet d'Italie; mais on n'avait ni le temps ni le droit de choisir. « Pourquoi ne mérite-t-elle pas mieux? répondit le Régent aux regrets exprimés par Saint-Simon. Tout m'est bon, pourvu que je m'en défasse. » Cette fois les choses avaient été si vivement menées et le secret si bien gardé, que Madame n'eut pas le temps de recommencer le portrait de sa petite-fille. Du reste, elle accueillit la nouvelle de ce mariage avec plaisir, et, quoique le prince de Modène fût son parent (sa grand'mère, la duchesse de Hanovre, était cousine germaine de Madame), elle l'abandonna franchement à son malheureux sort.

Mlle de Valois fut d'abord très-dépitée de ne pouvoir épouser son cousin, le comte de Charolais, un mari parfaitement digne d'elle, mais le dépit céda vite aux magnificences du trousseau. On ne lui donne pas moins de quarante habits différents, et de Modène arrivent de beaux diamants et le portrait du prince. Le prince est jeune, bien fait, d'une agréable physionomie ; elle s'habitue à l'idée du mariage. Mlle de Valois était elle-même assez séduisante de sa personne. Madame, qui ne veut pas la trouver belle, critique en elle la taille, le nez, et une grande dent à la mâchoire supérieure qui paraît quand elle rit, mais elle est forcée de louer l'éclat de ses yeux, de son teint, de convenir qu'il y a des jours où elle n'est pas laide. Saint-Simon admirait sa beauté et ne faisait de réserve que pour l'embonpoint. Le portrait qu'on envoya au prince de Modène ne montrait sans doute ni la taille trop courte, ni la

1. Victor-Amédée II, duc de Savoie, père du prince de Piémont, avait épousé en 1684 Anne-Marie d'Orléans, seconde fille de Monsieur et d'Henriette d'Angleterre.

2. François-Marie d'Este, né le 2 juillet 1698.

dent trop longue, ni surtout l'âme déjà souillée. « Il a dû être tout à fait épris du portrait de sa future épouse, remarque Madame avec une ironique pitié, après avoir loué les bons sentiments du prince ; il me fait vraiment bien de la peine. »

Le prince de Modène n'avait plus sa mère ; sa grand'mère, la duchesse de Hanovre, fille d'Anne de Gonzague, était très-désireuse de le marier à une princesse française ; l'éclat de la naissance la tenta dans Mlle de Valois, le portrait sans doute acheva de la séduire : pourquoi s'inquiéter du reste ?

Les fiançailles eurent lieu dans le cabinet du roi ; il y eut fort peu de personnes considérables. Le régent avait cru pouvoir imiter les fils de France et n'avait pas fait d'invitations ; peut-être aussi ne tenait-il pas à prier les gens à un mariage médiocre d'une princesse mal vue de sa famille. D'autre part, l'amour-propre des grands seigneurs se froissa ; ils étaient, à ce moment, mal disposés, facilement irritables ; les actions du Mississipi subissaient une effroyable baisse ; on avait besoin de passer son humeur sur quelque chose, et le jour des fiançailles, comme le jour du mariage, on resta chez soi. La fiancée s'en consola avec le magnifique collier de diamants et de perles que lui offrit le jeune roi ; le régent s'en moqua avec son habituelle insouciance. Au sortir de la messe, le roi donna la main à la mariée et dit au cocher : « A Modène ! » suivant l'usage. Cet usage était une pure fiction ; on le vit bien en cette circonstance. Le mariage avait eu lieu le lundi gras 12 février. La princesse passa gaiement le mardi à voir les masques au faubourg Saint-Antoine. Elle comptait partir la semaine suivante ; elle fut retenue par une assez grave indisposition. Elle se relève enfin, les chariots se mettent en route, elle-même part le lendemain. « Allez, mon enfant, lui dit la grande-duchesse de Toscane en l'embrassant, et souvenez-vous de faire comme j'ai fait ; ayez un enfant ou deux, et faites si bien que vous reveniez en France : il n'y a de bon parti que celui-là. » Leçon étrange, ajoute Saint-Simon, mais dont la princesse de Modène ne sut que trop bien profiter [1].

1. La grande-duchesse de Toscane, fille de Gaston d'Orléans et de la sœur de Charles IV, duc de Lorraine, avait épousé Cosme de Médicis en 1671, « avec un esprit de retour que rien ne put amortir ». Elle vécut fort mal avec son mari, plus mal encore avec sa belle-mère, et après avoir eu trois

Le journal de Dangeau nous permet de la suivre pendant toute la route. On ne voyage pas avec plus de nonchalance, avec moins de désir d'arriver. Dès qu'elle a atteint le lieu où elle doit coucher, elle joue au biribi jusqu'à trois heures du matin et ne repart qu'à midi ; aussi n'avance-t-elle guère. Après plus de six semaines, elle n'est encore qu'à Lyon. Le régent s'impatiente, lui écrit d'accélérer sa marche. Elle demeure neuf jours à Lyon, va toutes les après-dînées à la comédie ; le biribi continue d'occuper le reste de ses loisirs, seulement il alterne avec le lansquenet. Elle hésite sur le point du littoral où elle s'embarquera : Antibes d'abord, puis Marseille, puis encore Antibes ; la Provence lui plaît, Toulon, la Sainte-Baume [1] l'attirent. C'est un véritable voyage de noces, moins l'époux, ce qui ne le rend peut-être pas moins attrayant. Vainement le temps se passe, la dépense s'accroît, son père s'irrite, son époux attend ; elle n'en fait qu'à sa tête. Madame peste et gronde contre son insolente petite-fille. « J'ai vu bien des femmes qui avaient la tête à l'envers, mais je n'en ai jamais trouvé de cette force ; le sang de la Montespan se montre en plein chez elle, mais ce n'est pas ma faute (ici la vieille blessure se rouvre), et je puis dire à mon fils comme dans la comédie : « Tu l'as voulu, Georges Dandin. » Enfin la nouvelle arrive à Paris qu'elle a pris la mer ; le 3 juin, elle débarque à Gênes. A Gênes, nouveau retard, mais le duc d'Orléans ne pouvait de bonne foi le reprocher à sa fille. Le ministre de Modène réclamait la dot de 2 millions qui n'était pas encore payée. L'affaire s'arrangea ; Dangeau ne nous dit pas de quelle façon et si le payement se fit en actions du Mississipi. La princesse quitta Gênes le 12, et le 20 juin elle

enfants, « elle redoubla d'humeur exprès et de conduite étrange en Italie..... Elle en fit tant, que le grand-duc consentit enfin à son retour en France, mais sous des conditions qui lui donnèrent plus de contrainte qu'elle n'en aurait eue à Florence en vivant bien avec son mari et sa belle-mère, et que le roi lui fit scrupuleusement observer toujours, parce qu'il était informé de sa conduite et très-content de toute celle que le grand-duc avait eue avec elle. » Elle fût confinée au couvent de Picpus, puis à Saint-Mandé, et ne parut guère qu'à Saint-Cloud sur la fin de la vie de Monsieur. Après la mort du roi, elle s'établit à Paris, place Royale, et y mourut dans une grande dévotion, en 1721. » (*Saint-Simon*, t. XI, p. 413.)

1. Un roc qui s'élève près de Saint-Maximin (Var), et où sainte Madeleine, selon la légende du pays, fit pénitence durant trente ans.

aperçut enfin son époux, qui l'était allé recevoir à Reggio : elle était partie de Paris le 11 mars de la même année. C'était le 12 février que le roi avait dit au cocher du carrosse nuptial : « Touche, à Modène [1] ! »

1. *Saint-Simon*, t. XI, ch. XIX. — *Dangeau*, 1720. — *Lettres de Madame*, du 6 octobre 1718 et du 16 juin 1720. Lisez la *Notice*, déjà citée, de Lemontey, sur l'étrange ménage du duc et de la duchesse de Modène, sur les retours et les séjours obstinés de la duchesse en France, sur ses querelles avec sa mère et son frère. Son premier séjour en France se prolongea de 1734 à 1739 ; elle n'en partit que chassée, pour ainsi dire, par le roi. Le cardinal de Fleury, désireux de sauver les apparences, lui ayant conseillé de faire une visite d'adieu à sa famille, elle lui répondit par un refus hautain. Son âme altière et opiniâtre se peint dans ce passage de sa lettre au cardinal : « J'ai eu l'honneur de dire à Votre Éminence que si, après la façon indigne dont M. de Modène m'a vu traiter par ma famille, il apercevait que jusqu'au dernier moment j'avais fait toutes les bassesses imaginables pour la revoir, cela lui apprendrait que c'est à coups de bâton qu'il me fallait mener. » (*Lettre du 25 juin* 1739.)

LIVRE II

LA NOBLESSE DE RACE — LES MAISONS PRINCIÈRES

CHAPITRE PREMIER

LA MAISON DE LORRAINE

I. Préséance des maisons princières. — La maison de Lorraine : sa puissance, son ambition, ses alliances avec la maison de France; ce qui lui reste de prestige. — L'arrière-petit-fils de Henri le Balafré épouse une fille de Gaston d'Orléans et lui rend les honneurs dus à une petite-fille de France. — Extinction des Guises. — La branche d'Elbœuf. — Laideur et prétentions du prince d'Harcourt. — Ses trois mariages : 1° avec la veuve de M. de La Roche-Guyon Liancourt, 2° avec une nièce de Turenne, 3° avec Mlle de Navailles. — Une fille née de son dernier mariage épouse un prince souverain, le duc de Mantoue.

II. Digression sur les convoitises excitées par ce genre d'alliances : mariages de Marie de Gonzague avec le roi de Pologne, Ladislas Sigismond; d'une fille d'Anne de Gonzague avec le duc de Brunswick; d'Éléonore Desmiers avec le duc de Zell, de Mlle de la Grange-Arquien avec Sobieski, le futur roi de Pologne.

III. Le duc de Mantoue refuse Mlle d'Enghien, est refusé par Mme de Lesdiguières et poursuivi par la duchesse douairière d'Elbœuf qui lui fait, malgré lui, épouser sa fille dans une hôtellerie de Nevers.

IV. Les d'Armagnacs, cadets de la branche d'Elbœuf. — Mariage du comte d'Harcourt avec une parente de Richelieu : brillante fortune de sa postérité. — Caractère, faveur, faste de M. le Grand. — Médiocres dots de ses filles. — Légers mérites et riche mariage de son fils aîné, le comte de Brionne. — Mlle d'Armagnac, après avoir manqué plusieurs grands partis, renonce au mariage : agréables franchises de son genre de vie. — M. le Grand, devenu veuf, demande la main de Mme de Châteauthiers et essuie un refus que toute la France admire. — Charges et biens accumulés sur

La tête du prince Charles, devenu fils aîné par la mort du comte de Brionne; il épouse la fille richement dotée du duc de Noailles. — Les frères de M. le Grand : le chevalier de Lorraine, le comte de Marsan. — Leur caractère et leurs mœurs. — Mariages lucratifs de M. de Marsan.

I

Au-dessous des princes du sang, mais à la tête de la noblesse, apparaissent quelques puissantes maisons qui sont ou prétendent être issues de maisons souveraines et qui jouissent d'un rang distinct, celui de princes étrangers. Le titre de prince, le rang qui y est attaché, appartiennent non-seulement au fils aîné mais à tous les cadets; de là de florissants rameaux, un éclat multiple, un invincible prestige. La puissance de ces maisons, leur hauteur, leur ambition, leur faste et les besoins où ce faste les réduit, donnent un intérêt original à l'histoire de leurs alliances.

En première ligne vient la maison de Lorraine. Elle n'a pas cessé de régner sur la Lorraine, de droit, sinon de fait, avec la branche aînée; en France, avec les Guises, elle a tenu la royauté en échec et failli lui arracher la couronne; son sang s'est maintes fois mêlé à celui des maisons royales de l'Europe, particulièrement de la maison de France. François II épouse Marie Stuart, nièce des Guise (1558); Henri III, la princesse Louise de Lorraine, dont la grâce l'avait charmé (1575); leur sœur, l'aimable et vertueuse Claude de France, s'unit au duc de Lorraine, Charles III, élevé à la cour de Henri II (1558). Catherine de Médicis conçut même un instant le projet de faire passer la couronne de France sur la tête du fils de Charles III : le duc d'Anjou était mort; Henri III n'espérait plus de postérité et elle détestait son autre gendre, Henri de Bourbon. Le duc de Guise feignit d'entrer dans ces dispositions, tout en ne travaillant que pour lui.

Ce même fils de Charles III, destiné à faire échec à Henri de

1. Les Guises descendent de Claude, cinquième fils de René de Lorraine, marié en 1513 à Antoinette de Bourbon, fille de François de Bourbon, comte de Vendôme et de Marie de Luxembourg. Une fille de Claude, sœur de François de Guise, épouse en secondes noces Jacques V d'Écosse; de ce mariage naît Marie Stuart en 1542. Louise de Lorraine, épouse de Henri III, est fille de Nicolas de Lorraine, tige des ducs de Mercœur.

Bourbon, devint au contraire son allié en épousant, en 1599, sa sœur Catherine de Bourbon, cette princesse jusque-là toujours promise et jamais donnée, dont Henri, selon le mot de d'Aubigné, voulait faire plusieurs gendres. Veuf de Catherine, le beau-frère du roi de France se remaria avec une fille du duc de Mantoue ; il n'avait pas eu d'enfants du premier mariage, du second il n'eut que deux filles. L'aînée, héritière de la Lorraine, n'avait pas trois ans, que Henri IV faisait demander sa main pour son fils aîné ; l'honneur était grand pour la maison de Lorraine, le profit devait être pour la maison de France, qui n'aurait reçu pour dot rien moins qu'une province. On prétendit même que Henri IV demanda la cadette pour son second fils, afin d'épuiser au profit de la France les droits des deux héritières. Le coup de couteau de Ravaillac anéantit ces projets à lointaine échéance. Gaston épousa bien, en secondes noces, une princesse de Lorraine, mais qui n'était point héritière du trône, la charmante Marguerite de Vaudemont, sœur du duc Charles IV (1632). Son mariage n'en fut pas moins funeste à l'indépendance de la Lorraine ; décidé à l'insu du roi, célébré de façon clandestine, il enflamma la colère de Louis XIII et fournit à Richelieu le prétexte d'une invasion qui devait se tourner en occupation indéfinie, jusqu'à ce que la paix de Ryswick décidât la restitution de la Lorraine (1697) [1].

L'unique descendant des Guises, l'arrière petit-fils de Henri le Balafré, eut en 1667 l'honneur d'épouser l'une des filles nées de ce second mariage de Gaston. Mlle d'Alençon ne se laissa pas éblouir par les grands mariages de ses sœurs, devenues, l'une duchesse de Savoie, l'autre grande-duchesse de Toscane. Elle était « bossue, contrefaite à l'excès », elle avait passé vingt ans, c'est-à-dire perdu les meilleures chances d'un mariage royal ; elle préféra ne pas attendre un prince couronné, de peur de l'attendre toujours, comme sa sœur du premier lit, la grande Mademoiselle ; elle accepta volontiers l'époux que lui offrit Mlle de Guise : il n'avait pas dix-sept ans ; il était beau, bien fait, mais de santé délicate. Mlle de Guise, sa tante, sans s'inquiéter de son âge, de sa santé, ni probablement de ses préférences, vit avant tout l'honneur fait à sa maison.

1. D'Haussonville, *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, t. I, ch. II, III, IV.

Mademoiselle, qui n'aimait pas cette sœur, avoue le dépit qu'elle éprouva de son mariage, et, pour essayer sans doute de s'en consoler, elle insiste sur le sans-façon avec lequel la cérémonie s'accomplit et sur le ton dédaigneux dont le roi et Mme de Montespan la lui racontent :

« On l'amena, lui dit le roi, le dimanche au matin, on les fiança dans ma chambre, puis on les maria. Il n'y pas eu d'autre cérémonie : on avait si peu pourvu, qu'ils n'eurent point de carreau. On alla en chercher; on ne trouva que ceux des chiens de Mme de Montespan; elle vous le contera. » Mme de Montespan me le conta le plus plaisamment du monde. Elle dit : « J'étais dans la tribune; quand » ils se levèrent à l'Évangile et que je vis les carreaux de mes chiens » ainsi honorés et servant à une telle noce, cela me fit rire [1]. »

L'intimité du mariage n'effaça pas entre les époux la différence des rangs : Mme de Guise resta, même pour M. de Guise, petite-fille de France, et le soumit aux lois d'une inflexible étiquette.

M. de Guise n'eut qu'un ployant devant Mme sa femme; tous les jours à dîner, il lui donnait la serviette, et quand elle était dans son fauteuil et qu'elle avait déployé sa serviette, M. de Guise debout, elle ordonnait qu'on lui apportât un couvert, qui était toujours prêt au buffet; ce couvert se mettait en retour au bout de la table, puis elle disait à M. de Guise de s'y mettre et il s'y mettait : tout le reste était observé avec la même exactitude et cela se recommençait tous les jours.....

Saint-Simon, en nous dépeignant la rigidité de ce cérémonial, est plus près d'admirer que de sourire ; l'exacte observation des rangs ne le ravit jamais si fort que lorsqu'elle se fait aux dépens de ceux qui ont le pas sur les ducs et pairs. Par un contraste assez piquant, la haute origine de Mme de Guise, qui pesait sur son mari, ne gênait nullement l'humeur impérieuse de Mlle de Guise. « C'était une personne de beaucoup d'esprit et de sens et fort digne des Guise, ses frères. » La petite-fille de Henri le Balafré menait sa nièce comme son neveu, choisis-

1. *Mémoires de Mademoiselle*, t. IV, ch. VIII. Mademoiselle était le seul enfant né du premier mariage de Gaston avec Marie de Bourbon, fille unique et héritière de Henri de Bourbon, duc de Montpensier et d'Henriette-Catherine, duchesse de Joyeuse, morte en couches en 1627. Ses sœurs du second lit avaient épousé, l'une Cosme de Médicis III, grand-duc de Toscane (1661), l'autre Charles-Emmanuel II, duc de Savoie (1663).

sait et chassait leurs gens, les suivait partout, couchait dans un cabinet voisin de leur chambre. « Ma sœur, dit Mademoiselle, était plus soumise à Mlle de Guise qu'à sa mère. » C'est la dernière usurpation de la maison de Lorraine sur celle de Bourbon[1].

Le jeune duc de Guise mourut quelques années après son mariage (1671), laissant un fils qui ne tarda pas à le rejoindre dans la tombe (1675). Mlle de Guise resta la dernière de sa maison : elle ne mourut qu'en 1688. Elle avait été, dit Saint-Simon, secrètement mariée à un cadet de la maison de Bourdeilles, Montrésor, le petit-neveu de Brantôme, le favori de Gaston d'Orléans et son associé dans toutes les intrigues ourdies contre Richelieu et contre Mazarin ; il n'était pas né d'enfants de ce mariage. En elle s'éteignit une illustre race, la plus féconde en grands hommes de toutes les branches de la maison de Lorraine.

Cette maison continua d'être représentée en France par la branche d'Elbœuf et ses divers rameaux : les comtes d'Armagnac, d'Harcourt, de Lislebonne. Les d'Elbœuf descendaient de René de Lorraine, marquis d'Elbœuf, septième fils du premier duc de Guise ; le fils du marquis d'Elbœuf fut fait duc en 1581 ; son petit-fils, Charles II de Lorraine, épousa en 1619 une bâtarde de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, la sœur de M. de Vendôme. Tallemant nous peint ce gendre de Henri IV, l'un des héros besogneux de la Fronde, comme un incorrigible vert-galant, très-désireux d'enterrer sa femme, très-désolé d'être enterré par elle, et s'écriant à son lit de mort : « Faut-il que je meure si jeune ! » Il avait soixante et un ans (1657).

Ses fils étaient gueux et de plus fort laids, l'aîné surtout Ils démentaient la réputation de beauté de la maison de Lorraine et ce mot de la maréchale de Retz : « Les princes de cette maison ont si bonne mine, qu'auprès d'eux les autres princes paraissent peuple. » Les chansons du temps raillaient leurs prétentions, leur visage et leur pauvreté, mais ils avaient pour eux leur naissance[2]. Le père osa demander pour son fils aîné, qui était bossu, la fille la plus noble, la plus riche et la plus dédaigneuse de France, Marguerite de Rohan, enfant unique de

1. *Saint-Simon*, t. I, p. 196.
2. Tallemant des Réaux, *Hist.*, t. I, p. 136, V, *le Comte d'Harcourt*, commentaire (édit. Monmerqué et Paulin Pâris, Techener, 1856).

refus facile
arrivée sous
sur la place
Wurtemberg, il
aussitôt de
les sépara, mais
était devenue

célèbre par son
sur la foi d'un
ils du Bala-
merrières et
épouser en
mariage qu'il
pour en con-
de la reine,
malgré la prin-
même maison
prince d'Har-
arrêtés; il
le princesse
fils de l'électeur
fait, mais tout
jaloux et
de l'oraison
richesses, dit
Bossuet, les vertus
alliance où l'on
ne trouvait que
princesse, dont la
sœur allait devenir
avait sans doute été moins
touchée des vertus
de sa naissance.

Le prince d'Harcourt, deux fois vaincu, faillit l'être une fois de plus, mais il s'obstina si fort dans sa nouvelle tentative, qu'elle finit par réussir. La personne qu'il rechercha était une riche

1. « Il s'était engagé avec elle par une promesse de mariage authentique et l'avait même épousée secrètement en 1658. » Cousin, *la Jeunesse de Mme de Longueville*.) M. Cousin ajoute en note : « Ces faits et ces dates sont dignes de confiance : nous possédons la protestation même d'Anne de Gonzague avec plusieurs pièces à l'appui. »

2. *Mémoires de Mme de Motteville*, 1647, ch. XX.

3. *Oraison funèbre d'Anne de Gonzague*.

héritière, veuve du comte de la Roche-Guyon, fils du duc de Liancourt. Sa première union avait été courte, mais triste. Son mari, homme de mérite et de cœur, mais associé à la libre vie du duc d'Enghien, non-seulement la négligeait et la trompait, mais, de peur de représailles, la tenait enfermée dans sa magnifique demeure de Liancourt[1]. Elle était jeune et belle ; les eaux, les prés, les bois, ne diminuaient pas l'ennui de sa captivité. Tout le monde admirait ce merveilleux séjour. « Il n'y a pas de belles prisons », répondait-elle. Un combat sous les murs de Mardick (1646) rompit subitement sa chaîne : son mari était resté sur le champ de bataille.

Elle voulut cette fois se marier à son gré, et ne tarda pas à s'engager avec le plus élégant et le plus galant des jeunes seigneurs, le marquis de Vardes. Elle avait compté sans son père, le comte de Lannoye. Il devina ses sentiments, ses projets et se jeta à la traverse. Vardes devait enlever de Liancourt Mme de la Roche-Guyon ; le jour était déjà fixé. Le comte de Lannoye le devança de vingt-quatre heures, et la belle fut enlevée, non par son amant, mais par son père, ce qui n'était pas la même chose. Celui-ci du reste se chargea de lui trouver un mari, et son choix tomba sur le prince d'Harcourt. Les pères et les filles ne voient pas des mêmes yeux, et l'époux choisi par M. de Lannoye ne pouvait différer davantage de l'époux agréé par Mme de la Roche-Guyon. Vardes essaya de dégoûter son rival, fit valoir ses droits antérieurs, opposa des lettres reçues de Mme de la Roche-Guyon. Le prince d'Harcourt prit ces lettres, les lut, les déclara fausses, se fit fort d'obtenir des explications, oublia d'en demander et conclut le mariage. On prétendit même qu'il avait simplement répondu que puisque ses parents l'avaient engagé dans cette affaire, il était résolu à la pousser jusqu'au bout.

Mme de la Roche-Guyon ne s'était pas expliquée moins nettement avec lui que le marquis de Vardes ; elle lui avait déclaré qu'elle ne l'aimerait jamais. Elle fut fidèle à sa parole ; elle revit

1. Liancourt-sous-Clermont (Oise). La mère du comte de la Roche-Guyon, la sainte duchesse de Liancourt, pour tendre un piége innocent à son brillant et infidèle époux, avait décoré cette terre avec un luxe presque royal de jardins et de jets d'eau, dont elle avait elle-même tracé les dessins. (Voyez Sainte-Beuve, *Port-Royal*, V, 5.)

M. de Vardes, il le fallait bien pour lui redemander ses lettres. Son mari prit l'alarme, un peu tardivement, ce semble; il l'entoura d'espions, l'espionna en personne et ne parvint pas à se rassurer. Lui-même, du reste, n'était pas sans torts graves; Tallemant parle de son goût pour une femme décriée, chansonnée, Mme de Boudarnaut; il lui offrait des parties de campagne, y invitait même sa femme et avait la délicatesse de choisir pour lieu de régal Brunoy, une terre de la princesse d'Harcourt! Ses propres désordres ne calmaient pas ses accès de brutale jalousie : un jour il s'emporta si fort, qu'il la prit dans ses bras et voulut la jeter par la fenêtre; elle était grosse, le fils dont elle accoucha naquit tout tremblant et toute la vie trembla : l'ordre de Malte comptait un chevalier de plus.

A la fin il prit le parti de l'enfermer à Montreuil. Liancourt, Montreuil, toujours la prison ! et cependant Mme d'Harcourt n'avait jamais été plus belle, plus charmante. « A quoi bon? » écrivait Bussy, du camp de Catalogne. — A quoi bon? devait-elle penser elle-même en partant pour le lieu de son exil. La cour ne devait plus la revoir : Mme d'Harcourt, arrivée à Amiens, demanda et obtint d'y rester; la petite vérole l'y prit et l'emporta. Avant d'expirer, elle demanda pardon à son mari et lui jura qu'elle ne lui avait jamais fait tort [1]. Bussy, qui n'est pas tendre pour ce jaloux et ce débauché, incline cependant à croire que sa femme, en personne prévoyante, s'était vengée d'avance de ses infidélités. « Entre nous, écrivait-il à Mme de Sévigné en 1654, je crois que son mari est sur la défensive [2]. »

Difforme, libertin, brutal, les vices de tout genre du prince d'Harcourt semblaient devoir le condamner à rester veuf. Deux ans après, il épousait une nièce de Turenne [3]. Il fit même le difficile, le dédaigneux, comme tous les siens. Les Lorrains ne voulurent pas reconnaître la douteuse principauté des Bouillon; ils s'opposèrent à ce qu'aucun d'eux prît au contrat le titre de prince. Les Bouillon, froissés dans la prétention qui leur tenait le plus au cœur, s'irritèrent,

1. Tallemant, t. IV : *Mme de Liancourt et sa belle-fille.*
2. *Lettre* du 17 août 1654. Mme d'Harcourt mourut en octobre suivant.
3. Élisabeth de la Tour, fille aînée de Frédéric Maurice de la Tour, duc de Bouillon, et d'Éléonore de Berghes.

faillirent tout rompre, puis ils réfléchirent et avalèrent ce dégoût, de peur de manquer ce beau parti. Disons à la décharge du prince d'Harcourt qu'il vécut bien avec sa seconde femme. Elle profita même du ressentiment qui lui était resté contre la première ; il n'avait garde de manquer à la bien traiter, quand ce ne serait, disait-il, que pour faire enrager l'autre. Sa nouvelle épouse avait d'ailleurs un parent qui commandait le respect : M. de Turenne n'aurait point souffert qu'on fît mine de jeter sa nièce par la fenêtre.

Elle mourut en 1680. En 1684, le prince d'Harcourt, qui avait pris le titre du duc d'Elbœuf depuis la mort de son père, sollicita du roi la permission de se remarier. Le roi lui fit observer qu'il avait passé soixante-quatre ans, qu'il avait des enfants de ses deux mariages : le roi était trop poli pour lui rappeler ses infirmités naturelles ou acquises ; finalement il le laissa libre, le croyant apparemment d'âge à savoir ce qu'il faisait. Le surlendemain, M. d'Elbœuf épousait Mlle de Navailles [1].

Le rang de princesse avait-il donc tant de charme ? Mlle de Navailles était de bonne et riche maison, ses parents étaient l'honneur même. Sa mère avait eu jadis l'héroïsme, resté célèbre, de faire murer la porte qui conduisait le roi chez les filles d'honneur : elle fut disgraciée ainsi que son mari ; elle y comptait, et supporta dignement sa disgrâce. Rappelée à la cour, sa vertu imposait même aux plus frivoles ; le roi lui témoignait un profond respect, accompagné cependant d'une certaine froideur : sa vue lui rappelait le mur improvisé, souvenir désagréable même pour un galant devenu dévot. Quels pouvaient être les motifs, les circonstances atténuantes de la résolution de Mlle de Navailles ? Son âge (elle avait trente-trois ans, l'âge de Mlle d'Enghien) et l'avarice proverbiale de ses parents. On avait longtemps cru qu'ils n'épargnaient que pour leur fils : celui-ci mourut à vingt-deux ans d'une chute de cheval. « La prudence humaine, écrit Mme de Sévigné à Bussy, qui faisait amasser tant de trésors et faire de si grands projets pour ce garçon, me fait bien rire quand elle est confondue à ce point-là [2]. » Leur fils mort, leur maison sur le point de

1. *Dangeau*, 23 et 25 août 1684.
2. *Lettre* du 18 décembre 1678.

s'éteindre, ils continuèrent de thésauriser et de faire songer et rire les sages. Les voitures des visiteurs s'embourbaient dans la cour de leur hôtel, faute de pavé; leurs gens mouraient de faim, leurs filles aussi; on faisait cent contes sur cette maison, de ceux qu'Harpagon avait l'imprudence de faire répéter à Maître Jacques. « L'aînée des filles, qui se mêlait tant qu'elle pouvait de la dépense, grapillait dessus pour se donner un morceau en cachette avec ses sœurs, quand leur mère était couchée. »

Ses deux sœurs furent délivrées les premières, la troisième de la plus agréable façon, par un mariage d'amour avec un neveu de M. de Montausier, le marquis de Pompadour. Elle-même finit par agréer le duc d'Elbœuf; à tout le moins il nourrirait sa femme, et en mourant lui laisserait un titre fort agréable à faire sonner à la cour. Il faillit le lui laisser plus tôt même qu'on ne s'y serait attendu : peu après son mariage, une attaque d'apoplexie le mit à deux doigts de la mort; à peine guéri, il alla, avec sa femme, présider les États d'Artois. « Encore un trait de la maison de Navailles ! s'écria la caustique Mme Cornuel : on veut le faire enterrer aux frais des États. » Il tint bon quelques années encore, mais pas assez longtemps pour jouir de la succession de Mme de Navailles; si tel avait été son but en faisant ce mariage, il ne l'atteignit pas. La belle-mère survécut au gendre, et c'était fort naturel, étant la plus jeune. Un fils aurait du moins retenu les grands biens de Mme de Navailles dans la maison du duc d'Elbœuf : il souhaita ardemment des enfants, il ne recula devant aucun moyen pour en avoir, et il en eut en dépit de son âge et de ses infirmités. Mme d'Elbœuf s'égayait même à ce sujet avec un abandon qu'on trouvait ravissant et qui nous donne une singulière idée de la liberté de langage des honnêtes femmes au XVIIe siècle [1]; malheureusement il n'eut que des filles. L'aînée fit un grand mariage qui ne réussit qu'au prix d'efforts ardents et tenaces, et qui vaut la peine d'être raconté dans ses phases diverses parce qu'il éclaire notre sujet d'une singulière lumière : elle épousa le duc de Mantoue.

1. *Additions à Dangeau*, 4 mai 1692.

II

Epouser un prince souverain était l'espérance ou la chimère caressée par les grandes maisons et quelquefois réalisée par les maisons les plus modestes. Peu importaient l'âge et le caractère du souverain, on ne voyait que la couronne. Rappelons quelques-unes de ces alliances qui frappèrent l'imagination du siècle, et excitèrent une admiration mêlée d'envie ; nous comprendrons d'autant mieux ensuite l'ardeur des passions qui s'agitèrent et s'acharnèrent autour du duc de Mantoue.

Marie de Gonzague, la sœur aînée d'Anne, dont les attraits avaient provoqué tant d'hommages, séduit un instant le cœur de Gaston d'Orléans, et peut-être enflammé les ardeurs ambitieuses de Cinq-Mars, agréa avec empressement la demande du vieux roi de Pologne, Ladislas Sigismond. Il avait autrefois hésité entre elle et une princesse allemande, et avait fini par pencher vers la maison d'Autriche. Devenu veuf, il revint à son premier projet. En vain l'empereur, au dire de Tallemant, lui envoya jusqu'à dix-sept portraits de princesses de sa maison; l'image de Marie de Gonzague fut la plus forte. Celle-ci fut véritablement enivrée de la grandeur de cette alliance. Aucun des joyaux de sa parure nuptiale ne la ravit à l'égal de sa couronne. Elle veut devancer le moment de la poser sur son front; pendant la cérémonie, elle se contemple, elle s'admire elle-même, ayant l'infidèle Gaston à genoux au-dessous d'elle ; la cérémonie achevée, elle va dire adieu à Mme de Rambouillet, la couronne sur la tête. La reine mère lui donne la main droite; le roi la fait danser ; le peuple, partout où elle apparaît, se précipite sur ses pas, comme si son nouveau rang avait changé son visage.

Son long voyage est une suite ininterrompue d'honneurs et de fêtes : ce ne sont que salves d'artillerie, harangues, tournois, hommages de tout genre. Elle entre enfin à Varsovie, voit son époux, et connaît le prix dont elle a payé sa couronne. Ce prince était vieux, malade, chagrin, accablé de goutte et de graisse, et poli comme un barbare. A sa vue, il ne fit pas même mine de se lever: sa grandeur et ses infirmités l'atta-

chaient à sa chaise. Elle se met à genoux devant lui, lui baise la main ; il se laisse faire, la regarde gravement, et se tournant vers Bregi, l'ambassadeur de France : « Est-ce là, lui dit-il tout haut, cette grande beauté dont vous m'aviez dit tant de merveilles ? » Marie de Gonzague ne reçut pas de lui d'autre compliment ce jour-là.

Le mariage fut célébré de nouveau ; le roi n'alla point à l'autel, on l'y porta. Le repas de noce souleva le dégoût de la reine : le régime, le ton, les usages de cette nation, lui firent peur ; à la fin de la journée, elle voulait retourner en France. Son dépit cependant finit par s'apaiser ; le roi, sur les réclamations de la maréchale de Guébriant, qui avait accompagné Marie de Gonzague à Varsovie, la traita avec plus de déférence. Pour achever de la consoler, il lui vint de toutes parts des dons magnifiques : bassins, vases, coupes et métaux précieux, tapis de Perse, pierreries, sommes d'or et d'argent, affluèrent de toutes les provinces. A la reine, il n'en coûta qu'un grand merci : elle le donna de fort bon cœur, et trouva sans doute que toutes les coutumes de Pologne n'étaient pas également choquantes [1].

Une nièce de Marie de Gonzague, une fille d'Anne, devint duchesse de Brunswick et de Hanovre. Bossuet compare en ces termes son mariage à celui de sa sœur, qui avait épousé le fils de Condé : « Celui de la princesse Bénédicte ne fut guère moins *heureux*, puisqu'elle épousa Jean Frédéric, duc de Brunswick et de Hanovre, souverain puissant qui avait joint le savoir avec la valeur, la religion catholique avec les vertus de sa maison, et pour comble de joie à notre princesse, le service de l'Empire avec les intérêts de la France [2]. »

Heureux, le mariage de Mme la Princesse ! l'acception donnée à certains mots trahit l'esprit du temps ; Bossuet et son auditoire songeaient surtout au rang de l'époux. Voici de quoi se composait le bonheur de Mme la Princesse :

Mme la Princesse était sa continuelle victime (Saint-Simon vient de peindre en traits énergiques l'humeur de son mari). Elle était également laide, vertueuse et sotte ; elle était un peu bossue.....

1. *Mémoires de Mme de Motteville*, 1645. — Le Laboureur, *Histoire et Relation du voyage de la reine de Pologne.*
2. *Oraison funèbre d'Anne de Gonzague.*

Toutes ces choses n'empêchèrent pas M. le Prince d'en être jaloux usqu'à la fureur, et jusqu'à sa mort. La piété, l'attention infatigable de Mme la Princesse, sa douceur, sa soumission de novice, ne la purent garantir ni des injures fréquentes, ni des coups de pied et de poing, qui n'étaient pas rares. Elle n'était pas maîtresse des plus petites choses; elle n'en osait demander ni proposer aucune. Il la faisait partir à l'instant que la fantaisie lui en prenait, pour aller d'un lieu à un autre. Souvent montée en carrosse, il l'en faisait descendre, ou revenir du bout de la rue, puis recommençait l'après-dînée ou le lendemain. Cela dura une fois quinze jours de suite pour un voyage de Fontainebleau. D'autres fois il l'envoyait chercher à l'église, lui faisait quitter la grand'messe, et quelquefois la mandait au moment qu'elle allait communier; et il fallait revenir à l'instant, et remettre sa communion à une autre fois. Ce n'était pas qu'il eût besoin d'elle, ni qu'elle osât faire la moindre démarche, ni celles-là mêmes sans sa permission, mais les fantaisies étaient continuelles [1].

Nous aimons à croire que le bonheur de la princesse Bénédicte ne ressembla pas de tous points à celui de sa sœur; dans tous les cas il fut plus court: son mari mourut en 1679, à cinquante-quatre ans. Elle ne put résister au désir de revoir cette cour de France dont sa mère avait fait les délices avant de l'édifier par la sincérité de sa pénitence, où elle allait retrouver Madame, sa cousine germaine; sa sœur, mariée à un prince du sang. Elle avait, avec peu de biens, beaucoup d'orgueil. A défaut d'un rang reconnu à la cour, elle eut le faste et les prétentions d'une reine, les deux carrosses de rigueur, et des gens décidés à prendre le pas même sur Messieurs de Bouillon. Mais ceux-ci n'avaient pas l'humeur moins altière; il y eut bataille entre les deux livrées, coups reçus, sang versé. La duchesse de Brunswick protesta, mais en pure perte, et de dépit quitta la France : ce fut peut-être la fortune de ses filles.

Elle avait souhaité pour l'aînée le duc du Maine, et n'avait pu, nous l'avons dit, pardonner à sa sœur de le lui avoir enlevé; elle eut des gendres d'une naissance plus correcte. Sa fille aînée épousa le duc de Modène (1695); la cadette, le fils et l'héritier présomptif de l'empereur Léopold, qui avait trois ans de moins qu'elle (1699). Elle s'attendait à goûter pleinement le bonheur de ces augustes alliances, mais son attente fut frustrée. L'un de ses gendres la fatigua de ses caprices, l'autre

1. *Saint-Simon*, t. IV, p. 344.

l'humilia de ses hauteurs. Elle ne réussit à s'acclimater, ni à Modène, ni à Vienne, et finit par rentrer en France. Le lien de parenté qui l'unissait au Régent venait d'être resserré par le mariage de son petit-fils, le prince de Modène, avec Mlle de Valois ; elle fut accueillie avec distinction, eut un appartement au Luxembourg, et y tint une façon de cour que railla fort la superbe froissée des grands seigneurs. Le roi de France lui fit visite, la traita en reine : Saint-Simon se respectait trop pour déroger à ce point [1].

Marie de Gonzague était fille de souverain, la maison de Nevers ayant été appelée à s'asseoir avec son père sur le trône de Mantoue ; la princesse Bénédicte était, par son père, petite-fille de l'électeur palatin Frédéric V, un instant roi de Bohême, et arrière-petite-fille de Jacques Ier, roi d'Angleterre : leur naissance n'était pas trop disproportionnée à leur élévation. Voici des destinées plus surprenantes :

Une simple demoiselle du Poitou, Éléonore Desmiers, fille d'un gentilhomme protestant, Alexandre Desmiers, seigneur d'Olbreuse, ayant suivi son père en Allemagne, conquiert un prince souverain par le charme de sa beauté et de sa sagesse : elle épouse un frère du duc de Hanovre, le duc de Zell. Elle se trouvait ainsi rapprochée de la maison de France : elle et M. le Prince avaient une belle-sœur commune, la duchesse de Hanovre. Sa fille monta plus haut encore : veuve d'un premier époux [2], elle se remaria en 1682 avec son cousin germain, le second électeur de Hanovre, qui fut le premier roi d'Angleterre de sa maison.

La duchesse de Zell, malgré sa modeste origine, força par ses vertus le respect universel de l'Allemagne. Sa fille eut une destinée tragique : son époux la crut infidèle, la répudia, la renvoya à son père ; le beau comte de Kœnigsmarck, qu'il accusait d'être son amant, fut jeté vivant dans un four chaud. Elle laissait deux enfants : un fils, qui régna sur l'Angleterre sous le nom de George-Auguste ; une fille, qui épousa le second roi de Prusse, Frédéric-Guillaume Ier, et fut la mère du grand Frédéric. Une fille du Poitou, de la plus mince noblesse, devint ainsi

1. *Saint-Simon*, t. II, p. 8 ; t. XI, p. 341.
2. Son cousin, Auguste-Frédéric de Wolfenbuttel, qui fut tué en 1676.

la souche commune des familles royales d'Angleterre et de Prusse. Madame disait d'Eléonore Desmiers : « Il fut un temps où elle aurait regardé comme un grand honneur d'épouser le premier valet de chambre de mon mari, feu Monsieur[1]. »

Marie de Gonzague, en épousant en moins de quatre ans deux rois de Pologne, les deux derniers frères Jagellon [2], fraya la voie à une suite de mariages dont l'un est justement fameux. Elle avait emmené avec elle la seconde fille de la Grange-Arquien, capitaine des Cent-Suisses de Monsieur. La Grange-Arquien en avait cinq, dont deux seulement religieuses. Il rêva des gendres en Pologne, et son rêve se réalisa. Celle de ses filles qui avait accompagné Marie de Gonzague s'y maria deux fois, s'enrichit par le premier mariage, et s'illustra par le second.

Veuve d'un prince palatin, son esprit, sa grâce et les grands biens du défunt lui valurent un époux fameux par ses grandes actions militaires, Jean Sobieski, gouverneur général de la Pologne (1665). Cette alliance fit la fortune de tous les siens, même celle de sa sœur aînée, quoiqu'elle eût refusé un établissement à l'étranger pour épouser le marquis de Béthune. En 1674, Sobieski fut élu roi de Pologne. M. de Béthune vint le complimenter de la part de Louis XIV, fut fait à son retour chevalier de l'Ordre, puis renvoyé en Pologne comme ambassadeur extraordinaire.

Il y fit les affaires du roi de France et n'y négligea pas les siennes. Il y maria ses deux filles et sa belle-sœur, la troisième fille de la Grange-Arquien ; grand chancelier, grands et petits maréchaux de Lithuanie, grand enseigne de Pologne, les gendres les plus qualifiés abondaient, grâce à la parenté avec la reine et aux grosses dots payées sur le trésor royal.

Les deux fils de M. de Béthune refusèrent le cardinalat à la nomination du roi de Pologne. Saint-Simon a peine à s'expliquer un tel refus, et blâme leur folle opiniâtreté. Mais le marquis d'Arquien ne voulut rien laisser perdre, et malgré ses quatre-vingts ans, il accepta ce que dédaignaient ses petits-fils : ce fut le plus gai et le plus gaillard des membres du

1. *Saint-Simon*, t. XII, p. 377. — *Correspondance de la duchesse d'Orléans*, 16 juin 1720.

2. Veuve de Ladislas Sigismond IV, elle épousa en 1649 Jean-Casimir. Elle mourut d'apoplexie à Varsovie en 1667, sans laisser de postérité.

sacré collége [1]. L'année précédente, le roi lui avait accordé l'ordre du Saint-Esprit. Ce fortuné marquis! quelle sorte de biens ne lui avait pas donnés la Pologne? une couronne pour sa fille, et pour lui-même le grand cordon, la pourpre romaine, et par surcroît une pension de 20 000 livres. Il vit choir la couronne, mais il garda le cordon, la pourpre et la pension, et il en jouit le plus longtemps qu'il put, jusqu'à cent sept ans, selon Dangeau [2].

La reine de Pologne, avant de descendre du trône, goûta l'orgueilleuse félicité de marier sa fille à l'électeur de Bavière, Maximilien-Emmanuel, beau-frère de Monseigneur, et son fils « à la sœur de l'impératrice, épouse de l'empereur Léopold et sœur aussi de la reine douairière d'Espagne, de la feue reine de Portugal, des électeurs de Mayence et palatin, et de la duchesse de Parme, mère de la seconde femme du roi d'Espagne ». C'était entrer de plain-pied dans la famille royale européenne.

Cette élévation d'une Française au trône de Pologne semblait devoir profiter à la France; il n'en fut rien : un froissement d'amour-propre lui fit oublier et trahir son origine. Elle désira montrer sa couronne à sa patrie, y jouir des honneurs attachés à son rang: mais cette couronne était élective, Marie-Thérèse ne lui eût pas donné la main : elle aima mieux renoncer à son voyage que d'essuyer cet affront. De dépit, selon Saint-Simon, elle combattit et détourna les inclinations toutes françaises de son mari. Devenue veuve, et ne pouvant réussir à faire élire un de ses fils, elle se donna le malin plaisir de traverser l'élection du prince de Conti. Louis XIV se souvint-il plus tard de cette opposition taquine, ou voulut-il seulement couper court aux vains conflits de préséance ? Lorsqu'elle se résolut à quitter Rome, après la mort de son père, pour se fixer en France, il mit à sa disposition telle résidence royale qu'il lui plairait de choisir, Blois, Amboise, Chambord, mais il lui interdit l'accès de la cour. Son orgueil déçu se consuma sur les bords de la Loire; elle s'y éteignit en 1716, à soixante-dix-sept ans, sans avoir pu pénétrer dans la terre promise.

Bussy regrettait galamment que la fortune n'eût pas donné

1. *Saint-Simon*, t. IV, p. 26 et suiv.
2. *Dangeau*, 11 juin 1707.

à sa cousine le même rang qu'à Mlle d'Arquien. Pouvait-on, en effet, imaginer une reine plus séduisante que Mme de Sévigné, plus apte à propager l'influence française ? Et le vœu de Bussy avait-il rien de si chimérique, lorsque l'esprit et la beauté avaient eu une telle influence sur la destinée de Mlle d'Arquien et d'Eléonore Desmiers. Deux femmes d'un attrait supérieur, Mme de Maintenon et Mme des Ursins, n'arrivent-elles pas, sinon au titre, du moins à la puissance de véritables souveraines ? Il est vrai qu'il fallait aussi l'aide des circonstances, la volonté et l'art de les tourner au profit de son ambition. C'est ainsi que Mme de Maintenon réussit à poser sur son front cette couronne invisible devant laquelle le courtisan, doué de bons yeux, s'inclinait si bas ; que la princesse des Ursins est de nom la première camérière de la reine, de fait la régente de l'Espagne. Saint-Simon prétend même qu'après la mort de la première femme de Philippe V, une pensée hardie tenta l'esprit de Mme des Ursins, malgré son âge, où les agréments n'étaient plus que de l'art. Le roi attendait une épouse de sa main ; elle eut l'idée de s'offrir elle-même. Elle l'isole, elle l'enveloppe, elle le captive ; mais autour d'elle on remarque son jeu, on devine ses intentions. Les courtisans s'inquiètent, se parlent à l'oreille ; de vagues rumeurs arrivent jusqu'à Versailles. Louis XIV ressent un étonnement mêlé de colère ; Mme de Maintenon, épouse non déclarée, est prise d'un dépit jaloux : c'est fait des projets de Mme des Ursins. Le père Robinet déchire aux yeux de Philippe V le voile dont elle les recouvrait ; celui-ci rougit et se rejette brusquement en arrière : Mme des Ursins, en femme d'esprit, tourne court, refoule sa chimère, et marie le roi d'Espagne à la fille du feu duc de Parme [1].

III

Revenons à la maison de Lorraine et à Mlle d'Elbœuf, qui fit aussi un de ces mariages inespérés que l'on appelait d'heureux mariages. Le duc de Mantoue devint veuf à la fin de l'année 1703 [2] ; il n'avait pas attendu que sa femme fût morte

1. *Saint-Simon*, t. VII, p. 40.
2. Charles IV de Gonzague avait épousé en 1670 une fille de Ferdinand III de Gonzague, prince de Guastalla.

pour songer à se remarier ; dès qu'il la vit malade, il y songea et pria même quelques-uns de ses amis de lui chercher une femme [1]. Saint-Simon va plus loin que Dangeau, et affirme qu'il l'avait déjà trouvée.

En soupant un jour avec le jeune duc de Lesdiguières, qui faisait partie de l'armée de Vendôme, il vit à son doigt un portrait en bague, le pria de le lui montrer, le regarda avec admiration et le félicita du choix de sa maîtresse. Le duc de Lesdiguières, un des rares bons maris de France, lui répondit en riant que ce portrait était celui de sa femme [2] ; ce nom se grava dans l'esprit du duc de Mantoue. M. de Lesdiguières mourut peu après à Modène, en octobre 1703 ; la duchesse de Mantoue succomba en novembre : dès le printemps suivant, le duc de Mantoue prit le chemin de la France, s'en allant vers celle dont l'image l'avait frappé.

Il avait compté sans les convoitises excitées par sa couronne ducale, sans les embûches qui allaient se multiplier sur ses pas. Princes du sang, princes lorrains, s'émeuvent de l'arrivée en France d'un souverain à marier. M. le Prince avait une fille laide et fanée (nous la connaissons, c'est Mlle d'Enghien) dont il ne savait comment se défaire, et une vieille créance sur la maison de Gonzague qu'il ne savait comment se faire payer. L'occasion lui parut unique pour placer sa fille et recouvrer sa créance ; s'il n'était pas payé et si sa fille n'avait pas d'enfants, il espérait, en ajoutant sa dot et ses droits à ladite créance et en s'étayant de l'appui du roi, mettre le Montferrat dans sa maison. Mais les Lorrains avaient aussi une fille à marier et des prétentions sur le Montferrat, et ils se hâtèrent d'opposer au triste visage de Mlle d'Enghien les attraits de Mlle d'Elbœuf. L'époux convoité était vieux, fantasque, débauché, il entretenait un sérail à Mantoue ; qui songeait à s'arrêter à de pareilles vétilles ? Notez en outre que M. de Mantoue ne voulait ni de Mlle d'Enghien, ni de Mlle d'Elbœuf et ne désirait que Mme de Lesdiguières. Mais il s'agissait bien des désirs de M. de Mantoue ! M. le Prince s'occupe avant tout d'obtenir l'assentiment du roi ; il gagne en diligence M. d'Armagnac, le

1. *Dangeau*, 2 décembre 1703.
2. Le duc de Lesdiguières avait épousé en 1696 une fille du maréchal de Duras.

grand écuyer, parent de Mlle d'Elbœuf, dont le crédit était redoutable; il parle aux ministres, il parle au roi; il se prend d'une belle passion pour les intérêts de l'État, il signale éloquemment le danger de laisser s'introduire en Italie la maison de Lorraine, soutien de l'empereur d'Allemagne. Le roi se laisse persuader, et Mlle d'Enghien semble toucher au but de ses longs désirs, tenir enfin un mari. Ce ne fut qu'une illusion. Sa laideur fut plus forte que la raison d'Etat, plus forte que la volonté du roi, et fit reculer M. de Mantoue. Il se défendit poliment, mais résolûment, et lui échappa: son cœur restait pris par la dame de la bague.

Ici la scène change : c'était lui qui tout à l'heure se dérobait, fuyait; c'est lui qu'on va fuir, et qui, de persécuté, se fait persécuteur. Mme de Lesdiguières était une honnête femme ; elle avait aimé son premier époux, elle le pleurait encore, et ne voyait point le monde. Le duc de Mantoue s'ingénie vainement à la rencontrer, et, désespérant d'y réussir, il va faire ses doléances au ministre des affaires étrangères ; celui-ci les transmet au roi, et le roi invite le maréchal de Duras à agir sur l'esprit de sa fille. Le singulier rôle pour un père d'avoir à réfuter des raisons de la nature de celles qu'allègue Mme de Lesdiguières : « sa répugnance à s'abandonner aux caprices et à la jalousie d'un vieil Italien débauché ; l'horreur qu'elle concevait de se trouver seule entre ses mains en Italie, et la crainte raisonnable de sa santé avec un homme très-convaincu de ne l'avoir pas bonne ».

Les parents, les alliés du maréchal accourent à son aide. Saint-Simon, qui le croirait? se charge de livrer un nouvel assaut à la résolution obstinée de la jeune veuve, cousine de sa femme. Cet époux, dont il sait tous les vices, dont il trace, au cours même de ce récit, la flétrissante peinture, il le recommande chaleureusement à sa parente; il nous redit, sans l'ombre d'un scrupule, les raisons dont il appuie ses conseils : le désir et l'intérêt du roi, l'état d'une grande et besoigneuse famille. Le maréchal de Lorges n'est plus, le maréchal de Duras est chargé d'années ; de ses deux fils, l'aîné est mort, ne laissant que des filles qui emportent tout le bien ; l'autre est jeune et pauvre; il y a nécessité pressante de soutenir une maison qui tombe. Avocat perfide, il essaye même de piquer

au jeu la vanité féminine et de tenter Mme de Lesdiguières par le plaisir de souffler un prince à Mlle d'Elbœuf. Étrange force du préjugé aristocratique qui pouvait à ce point étouffer la conscience d'un honnête homme! Et puis Saint-Simon n'a-t-il pas aussi un intérêt personnel d'amour-propre ou de faveur à conclure ce mariage, à devenir le cousin germain d'un souverain parent de Louis XIV [1]?

Éloquent en pure perte, et à bout de moyens, il avise le couvent où sa parente avait été élevée, et les chastes filles de Sainte-Marie plaident à leur tour auprès de leur ancienne élève la cause d'un prince perdu de débauche, du sultan de Mantoue. En même temps un second ministre intervient, Pontchartrain après Torcy; il ordonne, il menace au nom du roi. M. le Prince, qui voulait se consoler de son échec en faisant échouer aussi les Lorrains, témoigne une subite tendresse pour Mme de Lesdiguières, rappelle gracieusement sa parenté avec la maréchale de Duras, issue comme lui du connétable de Montmorency, et promet de faire la noce à Chantilly, comme pour sa propre fille.

Mme de Lesdiguières cependant tient bon et n'accorde même pas à M. de Mantoue le plaisir de la contempler à son aise; en vain il s'embusque dans l'église des Minimes, l'épie à sa sortie: elle passe en s'enveloppant de son voile de veuve. M. de Mantoue recommence à se plaindre, à invoquer les ministres, à supplier le roi. C'est le plus lamentable et le plus piteux des amants. Sire, faites que Mme de Lesdiguières m'épouse, faites qu'elle m'aime, faites qu'elle me montre au moins un peu de son visage: il s'était donné à la France, il lui avait livré sa capitale; c'était Mme de Lesdiguières qui devait payer le prix de son alliance.

Le roi entre dans ses désirs, épouse sa cause et envoie Torcy à l'hôtel de Duras. Sur le mariage, Mme de Lesdiguières fut inflexible; sur la légère complaisance sollicitée, elle essaya de résister, la trouvant au moins superflue, mais Torcy insistant au nom du roi, elle dut obéir. M. de Mantoue retourna aux Minimes et put cette fois contenter ses yeux.

1. M. de Mantoue était arrière-petit-fils d'une sœur de Marie de Médicis. (*Dangeau*, 10 décembre 1703).

Elle avait pris Mlle d'Espinoy avec elle ; prête à sortir, elle leva ses coiffes, passa lentement devant M. de Mantoue, lui fit une révérence en glissant, pour lui rendre la sienne, et comme ne sachant pas qui il était, et gagna son carrosse.

Sa vue ne fit que l'enflammer davantage. « Elle était fort belle, faite en déesse, de grande mine et encore fort jeune. » Il devint plus pressant que jamais. L'affaire fut traitée en plein conseil; le roi promit de doter Mme de Lesdiguières, de lui assurer sa dot et son retour en France, quand elle deviendrait veuve, et de la protéger au cours du mariage. « En un mot, dit Saint-Simon, elle fut tentée de toutes les façons les plus honnêtes, les plus honorables. » Une amie de sa mère, Mme de Creil, « si connue pour sa beauté et sa vertu » (encore une honnête personne fourvoyée dans une affaire qui ne l'était guère), prêta sa maison pour une réunion de toute la famille, qui fit un effort suprême ; on n'y gagna qu'un torrent de larmes. Il est difficile d'imaginer des obsessions plus énergiques et une résistance plus honorable, j'allais dire plus glorieuse, en songeant à l'esprit de cette société. Cependant la situation devenait grave : le roi pouvait se blesser, user de son autorité. Mme de Lesdiguières sut heureusement joindre l'adresse à la fermeté ; elle s'avisa de combattre son persécuteur avec ses propres armes, elle opposa ministre à ministre, Chamillard à Torcy. Elle écrivit au roi une lettre habilement respectueuse, où elle le remerciait de ne l'avoir point contrainte et flattait son orgueil royal de sa résistance même, en lui déclarant qu'elle aimait mieux être sa sujette en France que reine en Italie. Le roi, touché d'un tel argument, lui rendit sa liberté, en lui témoignant son estime. Mme de Lesdiguières était définitivement perdue pour M. de Mantoue : il n'avait eu d'elle, somme toute, que la révérence aux Minimes.

Les Lorrains, évincés une première fois, épiaient ce dénoûment ; voyant le terrain libre, ils reprennent leurs desseins et leurs espérances, et une troisième campagne matrimoniale s'engage, qui n'est pas moins curieuse que les deux précédentes. La situation est même plus originale. Jusqu'ici, dans les mariages tentés, un parti du moins voulait bien de l'autre : Mlle d'Enghien souhaitait M. de Mantoue, M. de Mantoue brûlait pour Mme de Lesdiguières. Maintenant

les deux partis se fuient l'un l'autre ; il faut les rapprocher, les unir en dépit de leur résistance, et de plus gagner le roi, prévenu contre ce mariage.

On enveloppe le duc de Mantoue d'agents déguisés. L'envoyé d'Espagne à Mantoue, qui l'avait accompagné à Paris, d'esprit fin et entreprenant, s'entremet, s'insinue, prépare les voies ; il est secondé par un Italien, qui avait pris le nom de Saint-Mayol, théatin défroqué, souple, alerte, habile à persuader, à corrompre. On prodigue dans l'entourage du prince l'intrigue et l'argent ; on fait briller aux yeux du vieux débauché la taille, la beauté, les attraits de Mlle d'Elbœuf. Celle-ci n'est pas moins entourée, sollicitée, pressée. Elle était d'humeur indépendante, impérieuse ; elle faisait sentir son joug même à sa mère ; elle aimait la cour, elle y brillait ; elle avait un rang, du bien, une réputation entière, et prétendait ne pas se marier ou se marier à son gré. On la confine à Paris, on la sèvre de Versailles, de Marly, de toutes les fêtes, de tous les plaisirs. Mme d'Elbœuf se souvenait apparemment de l'hôtel de Navailles, et voulait donner à l'époux proposé l'air attrayant d'un libérateur. Mme de Lislebonne, Mme d'Espinoy, toute la maison de Lorraine bat en brèche sa résistance. Mme d'Elbœuf associe même à l'œuvre commune une bâtarde de son mari, qui avait la confiance de sa fille, et tout l'esprit du monde ; pour la rendre plus persuasive, on lui fait un présent considérable, on lui montre une fortune, un mari sans doute par delà les Alpes. Mlle d'Elbœuf, cernée de toutes parts, fut vaincue, se rendit.

Quand on jugea les deux partis à point, on aborda le roi que M. le Prince avait fortement excité contre les vues des Lorrains. On l'entretint des mariages déjà tentés, puis forcément abandonnés, du nouveau choix de M. de Mantoue, de la nécessité de ménager un allié qui voulait prendre sa femme parmi ses sujettes ; bref, on parla si bien et M. le Grand avait sur lui un tel ascendant qu'il consentit à laisser faire, sous la réserve que le mariage se célébrerait non à Paris, mais à Mantoue. Cette réserve, c'était M. le Prince qui l'avait obtenue : M. le Prince décochait aux Lorrains la flèche du Parthe. Outre le dépit de l'amour-propre déçu, la chose leur donna quelque souci. Si le mari dont la capture avait coûté tant d'efforts

allait changer d'avis en route et leur échapper? Mantoue était si loin et le duc était si volage! Il devait gagner l'Italie par terre, sa femme par mer : du moins on ne le lâchera pas avant l'endroit où le chemin fourche, et voilà Mme d'Elbœuf avec sa fille et sa sœur, Mme de Pompadour, à courir en carrosse derrière leur proie, derrière « leur homme » qui filait à cheval vers l'Italie, le serrant d'aussi près que possible.

En chemin, leur frayeur ne fit que redoubler. C'était à Lyon qu'on devait se séparer; faudra-t-il donc laisser ce douteux époux en liberté, l'abandonner à sa mobilité naturelle? Elles ne purent supporter cette idée, et dès Nevers Mme de Pompadour jugea nécessaire de brusquer l'hyménée. Il faut dire à sa décharge qu'elle convoitait aussi cet auguste neveu pour son compte, afin d'obtenir, avec son appui, l'ordre du Saint-Esprit pour M. de Pompadour. Elle lui propose de ne pas différer plus longtemps son bonheur et de célébrer immédiatement le mariage. M. de Mantoue se défend du mieux qu'il peut, et, pendant ce temps, on envoie demander la permission de l'évêché. Mais voyez la malechance! L'évêque se mourait (il prenait bien son temps!); son grand vicaire avait la conscience scrupuleuse, il s'étonne de la demande sollicitée, il abonde en objections, et cependant le malheureux prince disputait toujours. Mais pressé par trois femmes beaucoup moins timorées que le grand vicaire, il finit par se rendre. On avait sous la main l'aumônier de son équipage; il est appelé, il monte, il unit les époux dans une chambre d'hôtellerie. La cérémonie à peine achevée, tout le monde se retire avec un empressement discret, malgré les instances du mari, qui ne tient nullement au tête-à-tête. Mme de Pompadour, impatiente d'être la tante incontestée du duc de Mantoue, reste à la porte, aux écoutes. Elle écouta en vain, la conversation fut des plus réservées, et bientôt M. de Mantoue, s'étonnant de la fuite de la compagnie, lui criant de revenir, elle dut rentrer avec tout le monde; mais assez de temps, du moins, s'était écoulé pour autoriser toutes les suppositions. M. de Mantoue, malgré l'heure avancée, prit aussitôt congé de sa femme, et repartit à cheval pour son duché, sans être suivi, même jusqu'à Lyon, mais enchaîné par une bénédiction qui ne laissait pas, faute de mieux, de rassurer la maison de Lorraine.

C'est ainsi que des femmes du premier rang, dans le siècle des hautes convenances, osaient courir et forcer un mari, selon le mot énergique de Saint-Simon. Cette aventure cynique nous donne la mesure de l'ambition qui dévorait les âmes. Le roi la jugea sévèrement, mais les Lorrains s'excusèrent sur la crainte d'un affront, sur la nécessité d'enchaîner l'humeur vagabonde de M. de Mantoue. Leur tactique était « de tout oser, puis de tout plâtrer » ; elle leur réussit encore cette fois. Mme et Mlle d'Elbœuf s'embarquèrent même, à Toulon, sur deux galères royales; leur traversée fut accompagnée de cruelles angoisses : des corsaires leur donnèrent la chasse. Le roman matrimonial, jusque-là si comique, faillit tourner au tragique, et la nouvelle duchesse de Mantoue courut le risque d'être esclave en Afrique au lieu de régner en Italie; elle en fut quitte pour la peur et réussit à atteindre la côte de Toscane. On refit peu après le mariage, et la bénédiction solennelle de l'évêque de Tortone régularisa la cérémonie un peu hâtive de l'hôtellerie de Nevers.

L'orgueil des Lorrains était satisfait, mais cette satisfaction coûta cher à Mme de Mantoue. Son mari, soit dépit, soit jalousie, la séquestra dans son palais ; les fenêtres étaient murées très-haut; d'implacables duègnes la gardaient à vue : sa beauté, qui naguère parait les fêtes de Versailles, n'éclairait plus qu'une prison. Sa mère elle-même n'avait la permission de la voir qu'une heure par jour, et jamais sans témoins. Mme de Lesdiguières n'avait-elle pas bien fait de résister au roi et à Saint-Simon ?

Mme d'Elbœuf revint en France au bout de quelques mois; elle se tut, elle mentit même par amour-propre, et entretint les gens du bonheur de sa fille ; mais les nouvelles arrivées d'Italie, les lettres des officiers français, disaient tout le contraire. Elle-même finit par avouer la vérité, si humiliante qu'elle fût. Une vraie princesse Lorraine aurait eu la force de se taire jusqu'au bout ; elle ne l'était que par alliance, non par naissance.

Mme de Mantoue ne dut un commencement de liberté qu'à nos revers en Italie (1707). Son mari, dépouillé de ses États, se retira à Venise ; elle, dans un couvent de Lorraine. Bientôt vint l'affranchissement complet, M. de Mantoue n'ayant

survécu que d'un an à la perte de sa couronne. Jadis, pour la tenter, M. de Vaudemont lui avait fait entrevoir la riante et haute situation de veuve de souverain, mais sa prédiction n'était qu'imparfaitement réalisée, car la fortune avait emporté non-seulement le souverain, mais la souveraineté de Mantoue.

Mme de Mantoue reçut de grosses pensions, 40 000 francs de Louis XIV, 30 000 francs de Philippe V. Le roi l'accueillit avec beaucoup de bonne grâce; il la loua de sa beauté, lui fit présent de son portrait, lui donna un appartement à Vincennes, un autre à Versailles, mais.... il ne lui reconnut pas le rang de souveraine. Pour éviter toutes les querelles de cérémonial, il fut décidé qu'elle garderait l'incognito. Saint-Simon en fut ravi; il note avec une satisfaction peu contenue la façon dont Mme d'Elbœuf et sa fille furent accueillies par Monseigneur à Meudon : « Il les y reçut sans les faire asseoir, sans leur rien proposer à manger, ni à boire, ni aucun jeu, ni aucune promenade; une demi-heure au plus termina une visite si sèche. » L'orgueilleux duc et pair se serait-il montré si sévère à la reine déchue, si cette reine eût été Mme de Lesdiguières, sa parente?

Dangeau voit et présente les choses sous un meilleur jour. « Mme de Mantoue alla à Meudon et vit Monseigneur dans sa petite galerie du château neuf. Messeigneurs les ducs de Bourgogne et de Berry y étaient; Monseigneur leur fit beaucoup d'honnêtetés malgré l'incognito. » Dangeau avait marié son fils à Mlle de Pompadour, nièce de la duchesse de Mantoue.

Le peuple donna aussi son témoignage sur cette visite; il n'entendait rien à ces misérables luttes d'amour-propre, mais il se scandalisa du grand équipage de la visiteuse : elle traversa le faubourg Saint-Antoine avec deux carrosses à six chevaux. On était en 1709; un hiver terrible avait éprouvé Paris et laissé partout de cruelles souffrances; la foule s'amassa, gronda, éclata en injures sur le passage de cette reine qui ne savait pas lui dérober son faste et respecter sa misère. Il ne fallut rien moins que l'intervention des mousquetaires pour la dégager.

Son orgueil, excité par l'orgueil maternel, lutta longtemps encore, mêlant la hardiesse à l'habileté. Elle tenta, chez la

duchesse de Bourgogne, le siége à dos qui s'offrait aux femmes et veuves des souverains réels, à leur première visite : sa mère le sollicita ardemment pour elle et fut quatre fois refusée. Saint-Simon savoure ces refus redoublés : « Mme d'Elbœuf avait eu la folie de parler de M. le duc de Berry comme d'un parti sortable à peine pour sa fille, et je pense que cela eut quelque part au refus du siége à dos. » Elle essaya, à l'imitation des petites-filles de France, de ne point offrir de fauteuil ni tendre la main aux dames qui la visitèrent : la marquise de Bellefonds y fut prise une fois, mais pas deux ; aucune femme titrée ne se risqua plus à Vincennes. Elle voulut prendre le pas sur l'équipage du duc de Montbazon, gendre de M. de Bouillon, n'y put réussir, se plaignit au ministre des affaires étrangères, et en fut pour le ridicule de sa démarche.

De guerre lasse, elle se résigna à paraître ce qu'elle était : polie, gracieuse, spirituelle, aussi peu que possible duchesse de Mantoue. Elle s'établit à Paris, fit les premières visites avec un seul carrosse à deux chevaux, comme tout le monde, reçut les gens avec simplicité, donna la main, offrit les fauteuils ou les laissa à l'abandon. Sa maison fut une des plus attrayantes de Paris. On y jouait un grand jeu, mais le ton y restait décent. On y vint, on y retourna, et Mme de Mantoue n'eut qu'à se féliciter de l'abandon de ses chimères. Cette agréable vie fut malheureusement trop courte : elle mourut à vingt-quatre ans, dans tout l'éclat de sa beauté, avec une piété et un courage qui émurent les assistants. Le roi prit le deuil pour quelques jours. Cet honneur mêla-t-il quelque consolation à la douleur de sa mère ? Mme d'Elbœuf eut encore la satisfaction d'être comprise dans le traité de Rastadt, pour les pensions que le roi devait à sa fille, dont elle était héritière. Elle ne lui survécut que de quelques années, et succomba à la suite de cruelles opérations patiemment et pieusement supportées. Toutes ces vaniteuses savaient du moins mourir. Celle-ci payait de poignantes souffrances et d'une fin relativement prématurée le rang de princesse qu'elle avait demandé à M. d'Elbœuf. « Elle mourut, dit Saint-Simon, d'une longue suite de maux qu'elle avait gagnés de son mari. »

O vanité des espérances humaines ! Mme de Pompadour elle-même ne toucha pas le prix du zèle hardi qu'elle avait dé-

ployé dans le mariage de Mlle d'Elbœuf; elle avait trop compté sur le crédit de son neveu : M. de Pompadour n'obtint pas l'ordre du Saint-Esprit [1].

IV

Les d'Armagnacs, cadets de la maison d'Elbœuf, tirèrent encore un meilleur parti que leurs aînés de leur illustre origine.

Le chef de cette tige, fils puîné du premier duc d'Elbœuf, Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, sollicita par l'entremise de Boisrobert la main d'une parente de Richelieu, quelle qu'elle fût : la femme importait peu, le cardinal était tout. Il suivait en cela l'exemple donné par le comte de Guiche, le futur maréchal de Gramont. Richelieu avait trois nièces à la mode de Bretagne; il en avait promis une au comte de Guiche, il la lui retira pour la donner à un favori de Gaston, Puylaurens, qu'il voulait s'attacher, et lui en offrit une autre en sa place. Le comte de Guiche se prêta gracieusement à l'échange en répondant que c'était son Eminence qu'il épousait et non sa femme. Cette spirituelle indifférence lui valut un tout-puissant protecteur et une promotion anticipée de maréchal de France. M. de Puylaurens fut moins heureux : sa femme ne put le sauver de la Bastille où ses intrigues le firent enfermer et où il mourut. C'est cette même Mme de Puylaurens qui épousa en secondes noces le comte d'Harcourt et qui fit sa fortune, même après la mort du cardinal. Vaillant et loyal capitaine, mais sans biens, le comte d'Harcourt disait gaiement que ses fils seraient de simples soldats et auraient noms la Verdure et la Violette [2]. Mme d'Harcourt fit mentir ce pronostic. Elle eut l'art, quoique nièce de Richelieu, de se mettre bien avec la reine mère, et, à la mort de Louis XIII, elle obtint à son mari la charge de grand écuyer. Saint-Simon assure que son père avait la parole du roi mourant, et il garda toujours sur le cœur la faveur surprise par la maison de Lorraine.

1. *Saint-Simon*, t. III, ch. IX; t. V, ch. III; t. IX, ch. XV. — *Dangeau*, août 1708, août 1709.
2. Tallemant, t. V : *le Comte d'Harcourt.*

Engagement royal à part, le comte d'Harcourt avait d'autres titres à cette récompense que le père de Saint-Simon : les grandes actions qu'il avait dans sa vie lui permirent de dédaigner le défi du rival évincé; le favori de Louis XIII dut renoncer à se venger et ensevelir sa colère dans son gouvernement de Blaye [1].

Le comte d'Harcourt, grand écuyer, pouvait être tranquille sur l'avenir de ses enfants. La Verdure et la Violette firent bonne figure à la cour de France: j'ai nommé M. d'Armagnac, le chevalier de Lorraine, le comte de Marsan. Les plus jeunes eurent aussi leur part en bonnes et grasses abbayes. L'aîné, M. d'Armagnac, n'était pas homme à laisser déchoir la fortune et l'éclat de sa maison. Il tire de larges revenus de sa charge de grand écuyer et des menues charges qui en dépendent; il est grand, magnifique, vraiment prince; haut avec tous, il rampe devant un seul. La faveur royale est le bien par excellence, il la ménage avec une habileté qui le place à côté des courtisans d'élite, des la Rochefoucauld, des d'Antin, des Villeroy. Donnons son portrait tout entier, ce n'est pas commettre un hors-d'œuvre; nous sommes au cœur même de notre sujet: un tel beau-père était un trésor inestimable.

Une très-noble et très-belle figure; toute la galanterie, la danse, les exercices, les modes de son temps; une assiduité infatigable; la plus basse, la plus puante, la plus continuelle flatterie; toutes les manières et la plus splendide magnificence du plus grand seigneur avec un air de grandeur naturelle qu'il ne déposait jamais avec personne, le roi seul excepté, devant lequel il savait ramper comme par accablement de ses rayons, furent les grâces qui charmèrent ce monarque, et qui acquirent, quarante ans durant, à ce favori les distinctions et toutes les privances, toutes les usurpations qu'il lui plut de tenter, et toutes les grâces, pour soi et pour les siens, qu'il prit la peine de désirer, qui réduisirent tous les ministres, je dis les plus audacieux, les Seignelay, les Louvois et tous leurs successeurs, à se faire un mérite d'aller chez lui et au-devant de tout ce qui lui pouvait plaire, et qu'il recevait avec les façons de supériorité polie comme tout ce qui lui était dû. Il avait su ployer les princes du sang même, bien plus, jusqu'aux bâtards et aux bâtardes du roi, à la même considération pour lui et à une sorte d'égalité de maintien avec eux chez lui-même [2].

1. *Saint-Simon*, t. I, p. 43.
2. *Ibid.*, t. X, p. 44.

L'âge, les infirmités, abattaient les plus superbes. M. le Grand[1] les fait servir à la satisfaction de son orgueil. Il devient goutteux et la goutte ajoute à son crédit, à sa grandeur. Désormais il ne sort plus de chez lui, il y reçoit tout Versailles ; on y trouve grande table, grand jeu, toutes sortes de plaisirs et de magnificences : c'est une autre cour à côté de la grande. On y va parce qu'on s'y amuse, et parce qu'on n'ignore pas qu'être agréable à M. le Grand, c'est être agréable au roi. On voit comment s'était transformée sous un monarque absolu l'ambition héréditaire de la maison de Lorraine : elle cherche encore à dominer, mais à l'ombre de l'autorité royale ; son pouvoir n'est plus violemment arraché à la couronne, mais lui est humblement emprunté.

Cependant au fond, tout au fond du cœur de ce parfait courtisan, subsistait un reste de l'esprit des Guises, et de l'animosité de la maison de Lorraine contre la maison de Bourbon. Il ne savait presque rien, comme la plupart des grands seigneurs, mais il savait les choses de la Ligue. Un jour, à Marly, dans une partie de cartes, il s'oublia, et trahit sa pensée secrète. Sur un coup fâcheux pour lui de la grande-duchesse de Toscane, fille de Gaston d'Orléans : « La maudite maison ! » s'écria-t-il en donnant un coup de poing sur la table ; « nous sera-t-elle » toujours funeste ! »

La grande-duchesse rougit, sourit et se tut. Monseigneur et tout ce qui était hommes et femmes à la table et autour l'entendirent clairement. Le grand écuyer se releva le nez de dessus la table, regarda toute la compagnie, toujours bouffant. Personne ne dit mot, mais à l'oreille après on ne s'en contraignit pas.

Ce fut la dernière parole séditieuse échappée à la maison de Lorraine ; si elle arriva jusqu'au roi, il n'y parut point à sa façon de traiter le grand écuyer. Peut-être ne lui déplut-il pas de voir que le sang des Guises ne se révoltait plus contre le sien qu'au lansquenet.

M. le Grand avait plusieurs filles. Il maria l'aînée de fort bonne heure, en Portugal, à un grand seigneur issu de la maison de Bragance, le duc de Cadaval. C'était la seconde fille

1. Le grand écuyer s'appelait, dans l'ancienne monarchie, « monsieur le Grand » tout court.

de la maison de Lorraine que ce duc épousait. Sa première femme était fille du comte d'Harcourt, cadet du troisième duc d'Elbœuf, et d'Anne d'Ornano, tante de M. de Grignan [1].

Il devint veuf après trois ans de mariage; mais les Lorrains ne laissèrent pas un gendre de cette importance sortir de leur maison, et l'année suivante la fille aînée de M. le Grand prenait le chemin du Portugal.

La Gazette témoigna à l'occasion de ce mariage un enthousiasme que ne partageait pas Mme de Sévigné. « Mlle d'Armagnac est mariée à ce Cadaval ; elle est jolie et belle ; c'est le chevalier de Lorraine qui l'épouse : elle fait pitié d'aller chercher si loin la consommation [2]. »

Mlles d'Armagnac étaient condamnées à payer le faste paternel : la cadette épouse à quatorze ans le duc de Valentinois, fils de M. de Monaco. La faveur de son père fut sa véritable dot; la dot en argent était fort peu de chose, si l'on considère le rang et l'éclat de cette maison. Elle était de 100 000 écus, mais il y avait 200 000 livres dont M. le Grand ne donnait que l'intérêt, 30 000 livres de pierreries, et 70 000 livres prêtées par Langlée [3]. Ce Langlée, riche, garçon, gros joueur et joueur heureux, libéral, confident de toutes les intrigues galantes, familier jusqu'au cynisme avec les femmes, fussent-elles filles du roi, consulté pour tout ce qui était ameublements, parures, cadeaux de noces, présents d'amour, usurpait à la cour, malgré sa petite naissance, un étrange empire appuyé sur les besoins et les vices de cette société. « Le roi le souffrait, cela n'allait pas à plus... tout le reste lui était soumis. Il était fort bien et fort familier avec Monseigneur..... Les princes du sang man-

1. Mme de Sévigné raconte à sa fille la magnificence déployée à l'hôtel de Guise à l'occasion de ce premier mariage :

« Toutes les cours de l'hôtel de Guise étaient éclairées de deux mille lanternes. La reine entra d'abord dans l'appartement de Mlle de Guise, fort éclairé, fort paré; toutes les dames parées se mirent à genoux autour d'elle, sans distinction de tabourets. On soupa dans cet appartement. Il y avait quarante dames à table; le souper fut magnifique. Le roi vint, et fort gravement regarda tout sans se mettre à table. On monta en haut, où tout était préparé pour le bal. Le roi mena la reine, et honora l'assemblée de trois ou quatre courantes, et puis s'en alla souper au Louvre avec la compagnie ordinaire. » (*Lettre à Mme de Grignan*, du 9 février 1671.)

2. *Sévigné*, 26 juillet 1675.

3. *Dangeau*, 18 mai 1688.

geaient très-souvent à Paris, chez lui, où abondait la plus grande et la meilleure compagnie. Il régentait au Palais-Royal, chez M. le Grand et chez ses frères, chez le maréchal de Villeroy, enfin chez tous les gens en première place[1]. »

Les plus hautains pouvaient avoir besoin de ses conseils, de sa discrétion, de sa bourse. M. le Grand, lorsqu'il maria sa seconde fille, ne regretta pas de lui avoir laissé prendre quelques franchises à l'hôtel d'Armagnac. Mais la dot, même arrondie par Langlée, aurait sans doute médiocrement séduit le père de M. de Valentinois, si M. le Grand ne lui eût obtenu une faveur unique : le roi, à sa prière, donna à M. de Monaco, à ce « souverain d'une roche », pour lui et pour ses fils, le rang de prince étranger, et pour sa fille un tabouret à la cour. Dans le contrat de mariage, signé devant le roi, M. le Grand et M. de Monaco étaient nommés très-hauts, très-puissants et très-illustres princes ; M. de Monaco avait de plus : *Par la grâce de Dieu, prince*, etc.[2]. Le moyen de chicaner après cela sur la dot de sa bru ! M. d'Armagnac savait l'art de rédiger un contrat. Il eut cependant une boutade de hauteur qui faillit tout gâter : il signa, contre la coutume et avec une légèreté préméditée, avant le père du marié. Émoi, protestation, colère de celui-ci ; voici nos princes aux prises, en présence du roi, et le mariage quasi rompu, M. de Monaco n'y trouvant plus son compte. Le roi ne put l'apaiser qu'en ordonnant à M. le Grand de signer le second, à la paroisse, et Monsieur jugea bon de donner un grand dîner à Saint-Cloud pour achever de raccommoder les deux beaux-pères.

La cérémonie du mariage fut des plus brillantes ; la beauté proverbiale de la maison de Lorraine y parut dans tout son lustre : les filles de la branche d'Armagnac la continuaient avec éclat. Mme de Grignan faisait partie de l'assistance ; sa mère nous a transmis l'agréable vivacité de ses impressions :

1. *Saint-Simon*, t. II, p. 76 : « C'était un homme de rien, de vers Mortagne au Perche, dont le père s'était enrichi et la mère encore plus. L'un avait acheté une charge de maréchal des logis pour se décorer, qu'il n'avait jamais faite ; l'autre avait été femme de chambre de la reine mère, fort bien avec elle, intrigante, qui s'était fait de la considération et des amis, et avait produit son fils de bonne heure parmi le grand monde, où il s'était mis dans le jeu. »

2. *Dangeau*, 8 juin 1688.

« Ma fille revint charmée de la beauté du spectacle : c'était Mlle d'Armagnac, belle, aimable, et toute brillante de pierreries, dont la queue, à la manière des princesses, était portée par sa sœur, encore plus belle et plus jeune qu'elle. Toute la beauté de la cour était réduite dans cette maison, car M. et Mme d'Armagnac étaient admirables aussi en leur espèce[1]. » Mme de Sévigné ne dit rien des Grimaldi, et pour cause : ils faisaient un peu tache dans le cortége. Le duc de Valentinois enfermait un esprit très-fin dans un corps énorme : sa taille et sa figure lui avaient valu le surnom de Goliath. « Son père était gros comme un muids et ne voyait pas jusqu'à la pointe de son ventre[2]. » Il avait, lui aussi, épousé une charmante femme, la sœur du galant comte de Guiche, et même il avait plus d'une fois regretté de l'avoir choisie aussi charmante ; mais il ne songea pas à faire profiter son fils d'une expérience chèrement acquise : le titre désormais assuré de prince étranger lui avait fait perdre la mémoire.

L'année suivante, M. le Grand mariait son fils aîné, le comte de Brionne. C'était un assez pauvre sire, qui n'avait pour lui que les plus légers mérites de cour. Sa valeur éclatait surtout dans les carrousels. Le 4 mars 1685, il figura brillamment dans une joute entre Sarrasins et chrétiens. Ce jour-là, Dangeau, en costume noir et or, représentait Charlemagne[3] ; Rodomont était M. de Brionne, vêtu de vert et d'or. Les Sarrasins eurent l'avantage. Le 29 mai de l'année suivante, il courut victorieusement la bague, l'emporta sur Monseigneur et reçut de la main du roi une épée enrichie de diamants. Une autre fois il partagea avec Racine l'honneur de concourir aux plaisirs de la cour. On jouait *Mithridate*, la tragédie favorite de Louis XIV, et le fils de M. le Grand dansait dans les entr'actes[4]. Racine, pour charmer le grand roi, donnait son génie, M. de Brionne ses ronds de jambe. Il était médiocrement grand, assez gros, mais il triomphait, à force de souplesse, de ces désavantages, et n'avait de rival que le chevalier de Sully. Tel était le personnage qu'une femme d'esprit,

1. *Sévigné*, 15 juin 1688.
2. *Saint-Simon*, t. I, p. 256.
3. *Journal de Dangeau*.
4. *Ibid.*, 5 novembre 1684.

Mme de la Fayette, appelait le parti le plus considérable de France.

Il était né considérable, étant le premier des fils de M. le Grand : la survivance de la charge de son père, de son gouvernement de Picardie, toutes les grandeurs de la maison lui revenaient. Tout le mérite était échu à un simple cadet, au prince Camille. Le prince Camille avait en lui l'étoffe des Guises : il n'en trouva pas l'emploi, se fixa en Lorraine, et mourut sans avoir été marié. M. le Grand, tout en faisant fort peu de cas de M. de Brionne, s'appliqua néanmoins à l'établir avantageusement : sans dédaigner la naissance, il chercha surtout les grands biens. Un premier projet de mariage avec une la Marck s'avança fort et rompit subitement, nous ne savons pour quelle cause[1]. M. le Grand se rabattit sur une riche héritière de Bretagne, Mlle d'Epinay de Broon. Elle avait peu de beauté, peu d'esprit, peu de santé, légers défauts que tout cela ! son tort le plus grave était d'avoir encore son père : celui-ci pouvait se remarier, avoir d'autres enfants ; les biens se diviseraient. Que n'était-elle tout à fait orpheline ! M. d'Epinay fit de son mieux pour rassurer M. le Grand et M. de Brionne ; il laissa espérer qu'après la noce il prendrait les ordres et mourrait du moins au monde : encore une vocation bien fortuite, bien mêlée de considérations profanes.

Cependant M. de Brionne se battait en duel avec M. de Hautefort dont il courtisait la sœur de trop près, avait les deux cuisses percées, subissait l'interrogatoire du grand prévôt et était mis en prison avec son adversaire. Il en sortit au bout de quelques mois, pour renouer et célébrer son mariage suspendu par cette belle équipée[2]. Son beau-père ne réalisa pas les espérances qu'il avait données. Est-ce la raison qui le fit traiter par les d'Armagnac avec tant de froideur et de mépris qu'il se retira en Bretagne ? Il y mourut enfin sans s'être remarié. Quant à sa fille, elle fit assez pauvre figure dans le brillant hôtel de M. le Grand, à côté de sa jeune belle-sœur parée de tant de grâces. Sa triste vertu ne lui gagna pas le cœur de ses beaux-parents ; son mari seul fut touché de sa

1. *Dangeau*, 4 mars 1689.
2. *Ibid.*, avril et décembre 1689.

patience, de sa douceur, mais il était lui-même si peu compté des siens ! Lorsqu'elle le perdit, elle s'enfonça dans la retraite et ne lui survécut que de quelques années [1].

Cette sœur cadette, dont la beauté faisait pâlir celle de Mme de Valentinois, était destinée, qui l'aurait cru ? à vieillir dans le célibat. Ce ne furent pas les projets de mariage qui manquèrent. On visa d'abord très-haut, comme il arrive, jusqu'au bâtard du roi, le comte de Toulouse. La petite-fille de Condé venait justement d'épouser le duc du Maine. Un bel esprit, Longepierre [2], ancien précepteur du duc d'Orléans, s'était insinué, à force de manéges, chez le comte de Toulouse; il se chargea de le « coiffer » de Mlle d'Armagnac. La chose était-elle si difficile ? Mlle d'Armagnac était « parfaitement belle, moins parfaitement neuve », c'est-à-dire deux fois redoutable au comte de Toulouse, aussi jeune qu'elle d'années et plus jeune de cœur. Il fut pris et sollicita du roi la permission de suivre son penchant. Le roi, nous le savons, goûtait fort peu les projets qu'il n'avait pas inspirés : en ce temps, il lui déplaisait encore de voir ses fils bâtards se marier, avoir des enfants, il n'avait consenti qu'avec répugnance au mariage du duc du Maine. Le comte de Toulouse essuya un refus, Longepierre fut chassé, Mme d'Armagnac vue de moins bon œil, et la faveur de M. le Grand pâlit un instant.

« Le bruit court, écrivait Dangeau en août 1703, que le duc de Saint-Pierre fait demander en mariage Mlle d'Armagnac. » Le duc de Saint-Pierre était vieux, jaloux, et, disait-on, « garni de cautères ». Le bruit qui courait n'était pas flatteur pour Mlle d'Armagnac, mais il n'avait rien de tellement invraisemblable, M. de Saint-Pierre ayant 200 000 écus de rente, la grandesse en Espagne, et en Italie la principauté de Sabionette [3].

La nouvelle mieux fondée se répandit peu après que Mlle d'Armagnac épousait son parent, le prince d'Elbœuf, le petit-neveu de Turenne, le petit-fils de celui dont nous avons redit les aventures matrimoniales. Le prince d'Elbœuf n'avait

1. *Additions à Dangeau*, 12 décembre 1714.
2. Longepierre (1659-1721), auteur de traductions en vers et de tragédies médiocres.
3. Ville et duché d'Italie entre le Mantouan et Crémone. (*Moreri.*)

que dix-neuf ans, mais Mlle d'Armagnac en avait vingt-six, et ne pouvait guère attendre qu'il vieillît. Trop vieux, trop jeunes, ces maris ont rarement l'âge convenable. Toutes les difficultés étaient aplanies ; le mariage, bien vu du roi, comblé de ses faveurs, était arrêté : il ne restait plus qu'à recevoir les compliments du monde, lorsque tout rompit. Les mariages rompus parfois se renouaient ; on ressaisissait l'époux échappé : le prince d'Elbœuf fut perdu pour tout de bon. Il servait en Italie ; il y périt quelques mois plus tard en chargeant follement l'ennemi ; un hussard de M. de Savoie lui cassa la tête d'un coup de pistolet [1]. Dangeau se tait sur la cause de cette rupture subite. Y eut-il quelque froissement d'intérêt ou d'amour-propre ? Ou bien le prince d'Elbœuf éprouva-t-il le même genre d'inquiétudes que le margrave d'Anspach, qui fut aussi (Madame ne nous dit point à quelle date) l'un de ceux qui soupirèrent pour Mlle d'Armagnac [2]. Le margrave ne vit point sans défiance les hommages hardis qui s'empressaient autour d'elle ; Madame, qui veillait sur ses compatriotes, redoubla charitablement ses alarmes : c'est en vain qu'on lui donna beau jeu, pour l'engager ; il n'osa, contint son amour et échappa à la sirène.

L'année qui suivit le mariage manqué avec le prince d'Elbœuf, le roi proposa à Mlle d'Armagnac un époux qui semblait promis au trône ; mais le trône était en Italie, et l'époux touchait à la cinquantaine. Le grand-duc de Toscane n'avait pas d'enfants, ni chance d'en avoir, sa femme s'obstinant à vivre à la cour de France ; l'aîné de ses fils était mort sans postérité ; le cadet avait été, comme son père, abandonné par sa femme avant d'en avoir. Le cardinal de Médicis, frère du grand-duc, se crut appelé à continuer la dynastie : il n'avait pas les ordres ; il était d'ailleurs aussi peu cardinal que possible, toujours vêtu en cavalier et n'ayant de rouge que les bas. Ses inclinations étaient tournées vers la France : il appuyait sa politique étrangère, il voulut s'y marier et tenir sa femme de la main du roi. Celui-ci, qui avait enlevé le comte de Toulouse à la fille de M. le Grand, crut la dédommager en

1. *Dangeau*, 28 juin 1705.
2. *Lettre* du 24 avril 1716.

avait bien travaillé pour le prince Charles : en enlevant le comte de Brionne, elle avait fait de ce cadet un aîné ; la survivance de la charge de grand écuyer, ce brillant appât matrimonial, était passée sur sa tête. M. d'Elbœuf, après avoir perdu son fils unique en Italie, avait longtemps sollicité du roi et obtenu du régent, pour ce fils de M. le Grand, la survivance de son gouvernement de Picardie, d'Artois et de Montreuil, c'est-à-dire 80 000 livres de rente en expectative [1]. L'esprit de famille rassemblait volontiers sur une seule tête toutes les grandeurs et toutes les espérances d'une maison. Je trouve dans la dot du prince Charles, outre ces survivances, un pont en Normandie, qui lui rapportait de 10 000 à 12 000 livres de rente : le roi, en ordonnant la construction de ce pont, lui avait accordé le droit de péage pour lui et pour ses héritiers. « Ce pont, dit le *Journal*, fera grand bien à cette province [2]. » Dangeau pouvait ajouter : et aux descendants du grand écuyer. Ce prince, ainsi nanti, épousa la fille du duc de Noailles, la petite fille du maréchal de ce nom. Elle n'avait pas treize ans et elle avait déjà failli se marier avec un prince de moins bon aloi, de la maison de Bouillon. Sa dot était de 800 000 livres ; son père avait la faveur du régent et la direction des finances. Le duc de Noailles, ravi de trouver un gendre d'aussi haute naissance, lui obtint une grâce inouïe, un brevet de retenue d'un million sur la charge de grand écuyer : c'était l'éterniser dans la même maison [3], personne ne pouvant en offrir un aussi gros prix. Les regrets et le dépit de Saint-Simon se renouvelèrent avec un surcroît d'amertume [4].

M. le Grand s'éteignit en 1718 dans l'abbaye de Royaumont, dont son père et lui avaient fait la maison de plaisance de la famille. Sa fin fut beaucoup plus chrétienne que sa vie. Personne, sauf le maréchal de Villeroy, son beau-frère, ne le

1. *Dangeau*, 19 février 1716.
2. *Dangeau*, 13 mars 1714.
3. Elle y resta jusqu'à la Révolution.
4. *Saint-Simon*, t. IX, p. 145. — *Dangeau*, 5 mai 1717. — On appelait *brevet de retenue* un brevet par lequel le roi donnait une certaine somme sur le prix d'une charge, d'un gouvernement, etc., à la femme, aux héritiers ou aux créanciers du titulaire. C'était une véritable pension de retraite que le roi assurait aux principaux fonctionnaires et à leur famille, et qui devait être payée par leur successeur. (*Note de l'édition Chéruel.*)

egretta. Ses procédés nobles et généreux venaient moins lu cœur que de la magnificence seigneuriale. Il demanda, il obtint beaucoup pour ses enfants, mais ce n'était point eux qu'il aimait, c'était sa maison.

C'était un homme tellement personnel, qu'il ne se soucia jamais de pas un de sa famille, à la grandeur près, et qu'à la mort de sa femme et de ses enfants, il ne garda aucune bienséance ni sur le deuil, ni sur le jeu, ni sur le grand monde [1].

M. le Grand, malgré son profond égoïsme, valait encore mieux que ses frères. Le chevalier de Lorraine, avec beaucoup d'esprit et de hauteur, avait des mœurs notoirement infâmes, et la mort foudroyante de la première duchesse d'Orléans fit peser sur sa mémoire d'horribles soupçons, qui n'ont jamais été parfaitement dissipés. L'enlèvement de Mlle de Fiennes, l'enfant qu'il eut d'elle, n'étaient que peccadilles auprès du reste, jeux de chevalier de Malte entre deux expéditions navales. Mme d'Armagnac éleva cet enfant avec les siens à l'insu de son beau-frère, « et l'on fit un grand jeu, au retour du chevalier, d'éprouver la force du sang ; il confirma tout ce qu'on dit là-dessus, et le trouva si joli et s'y attacha de telle sorte, qu'enfin on lui dit la vérité. Il en fut ravi, et Mme d'Armagnac continua sa bonté et le nourrit sous le nom du chevalier de Lorraine. »

Le chevalier ne prit pour lui que les agréments de la paternité et laissa le reste à sa belle-sœur. Quant à Mlle de Fiennes, comme elle voulait jouer la délaissée, il lui dit « avec sa belle physionomie ouverte » : « Mademoiselle, qu'avez-vous ? pourquoi êtes-vous triste ? qu'y a-t-il d'extraordinaire à tout ce qui nous est arrivé ? Nous nous sommes aimés, nous ne nous aimons plus : la fidélité n'est pas une vertu des gens de notre âge ; il vaut bien mieux que nous oubliions le passé et que nous reprenions le ton et les manières ordinaires. Voilà un joli petit chien ; qui vous l'a donné ? [2] » On n'a pas plus de grâce et moins de préjugés.

Il se maria, dit-on, secrètement avec une nièce du troisième

1. *Saint-Simon*, t. X, p. 45.
2. *Sévigné*, 1er avril 1672.

duc d'Elbœuf, Mlle de Lislebonne : elle était grande, bien faite, belle et gracieuse. Marié ou non, il continua ses désordres de tout genre. Une attaque d'apoplexie, le mal de la maison de Lorraine, le frappa mortellement tandis qu'il causait, dit Madame, avec Mme de Macé, et lui racontait ses débauches de la précédente nuit[1]. Il avait 100 000 écus de rente et ne laissa pas de quoi se faire enterrer.

Le comte de Marsan, cadet du chevalier de Lorraine, avait surtout l'âme bassement avide. Il était le courtisan-né des maîtresses du roi, des ministres, des financiers, de tous ceux qui pouvaient lui procurer des affaires. Le mariage ne fut pour lui qu'une affaire et des plus lucratives. Il en fit ou en tenta jusqu'à trois pour grossir son lucre. Il avait, à la taille près, qui était extrêmement petite, d'irrésistibles séductions, de la valeur, du monde, beaucoup de politesse et le jargon des femmes : il les exploita sans pudeur.

Il commença par faire tourner la tête à la veuve du maréchal d'Aumont : elle ne l'avait pas fort rassise, malgré son âge avancé et quarante ans de mariage. Elle était de famille de robe, des Scarron de Paris, comme le mari de Mme de Maintenon; ses biens étaient considérables : elle acheta M. de Marsan pour 500000 écus. Malheureusement l'affaire traîna en longueur, transpira, arriva aux oreilles du roi, qui marqua son mécontentement. Le courtisan essaya de donner un agréable tour à sa vilenie : « Sire, j'ai vu que mes services ne méritaient aucune récompense auprès de vous ; j'avais tâché de me mettre en état de vous les rendre à l'avenir sans vous importuner de ma misérable fortune. » Il devenait dangereux de passer outre; en même temps les trésors de Mme d'Aumont, soit qu'elle les eût surfaits, soit qu'elle rabattît de ses offres, se réduisirent à 100 000 écus. « Ah ! pour 100 000 écus, s'écriait gaiement Mme de Sévigné, je ne voudrais pas coucher avec cette sorcière[2]. » M. de Marsan fit la même réflexion et n'épousa pas la maréchale, mais, spéculant sur sa folle passion, il ne laissa pas de tirer d'elle toutes sortes de dons précieux, meubles, pierreries, sommes énormes ; elle dénaturait, détournait, cachait son bien pour le lui faire tenir. Son fils, le duc

1. *Correspondance de Madame*, 31 mars 1716.
2. *Lettre* du 27 novembre 1675.

'Aumont, obtint du roi la permission de la faire interdire et nterner dans un couvent; elle y mourut toujours éprise. On était convaincu qu'elle avait enterré de grandes sommes d'argent; on chercha sans rien trouver. Son testament, qu'elle n'avait pas modifié, laissa 100 000 écus à M. de Marsan, juste autant qu'il aurait eu par contrat de mariage, et il avait gardé la faculté d'épouser, parlons mieux, de dépouiller une autre femme.

Il s'était marié à une fille du maréchal d'Albret, veuve du marquis d'Albret, son cousin germain. Les d'Albret étaient des bâtards de la maison d'où sortit la mère de Henri IV. La fille du maréchal n'avait pas été fort heureuse dans son premier mariage. C'était une franche héritière, « laide, riche et maussade », et c'est à ce titre que son cousin l'avait épousée. Jeune, galant, présomptueux, se croyant du sang des rois de Navarre, il mena libre vie et fut tué, allant à un rendez-vous d'amour, par le mari de sa maîtresse [1]. Sa veuve, qui n'était pas gâtée par les hommages, écouta le comte de Marsan, et pour l'épouser lui donna tout son bien. « M. de Marsan, écrit Mme de Sévigné à son cousin, épousa hier Mme d'Albret; je pense que l'amour n'était pas de cette fête [2]. — M. de Marsan, répond Bussy, ne fait pas de cas de la compagnie de ce dieu dans les cérémonies où on l'appelle d'ordinaire [3]. » La réputation du personnage était faite et bien faite. Il se divertit avec le bien de sa femme et la laissa se morfondre dans l'abandon et le dénûment; il la perdit au bout de dix ans.

Le sort de cette infortunée ne fit pas reculer Mme de Seignelay. C'était encore une veuve, mais très-bien faite, avec une grande mine et de brillants restes de beauté. Elle avait aussi le genre d'attraits qui ravissait M. de Marsan, 75 000 livres de rente et 800 000 francs dont elle pouvait disposer en faveur des enfants d'un second lit. Elle était née Matignon; après avoir joui du faste et de l'autorité des Colbert, elle brûlait d'un nom et d'un rang dignes de sa naissance. Le dépit d'un mariage manqué avec le fils aîné du maréchal de Luxembourg précipita son mariage avec M. de Marsan.

1. *Sévigné à Bussy-Rabutin*, 9 août 1678.
2. *Lettre* du 23 décembre 1682.
3. *Lettre* du 1er janvier 1683.

Celui-ci, cette fois, avait trouvé son maître. Elle était hautaine, irascible : elle le tint de court, trop peu de temps toutefois pour venger la marquise d'Albret. Son humeur impérieuse, qui n'était point habituée à rencontrer de résistance, la tua. Un accès de colère contre une nourrice maladroite l'emporta subitement dans ses secondes couches. Aucun des siens ne la regretta : elle leur avait fait tour à tour et trop vivement sentir son pouvoir et son rang. Quant à son mari, il retrouva sa liberté, assaisonnée de l'usufruit de la plus grande partie des biens de la défunte.

Cet homme insatiable, qui prenait de toutes mains, qui se faisait renter par le roi, les femmes, les partisans, par l'Église elle-même (il avait conservé, malgré ses deux mariages, 10000 livres de rente sur l'évêché de Cahors), termina sa vie de rapines par une mort lente et atroce : il mourut d'inanition au milieu de ses trésors. La tête restait libre, toutes les parties du corps étaient parfaitement saines, sauf le gosier, frappé de paralysie : il en vint à ne pouvoir avaler une goutte d'eau. Il ordonnait à ses gens de manger devant lui pour tromper sa faim, et il ne faisait que l'irriter. Cette faim inassouvie mit deux mois à le tuer[1].

1. *Saint-Simon*, t. IV, p. 246.

CHAPITRE II

LES MAISONS PRINCIÈRES

Les maisons de Bouillon et de Rohan

I. Origine du nom et de la grandeur de la maison de Bouillon. — Ses prétentions au rang de princes confirmées par Mazarin. — Éclat que lui donne la gloire de Turenne. — Mariage du duc de Bouillon avec une Mancini. — Les deux alliances du comte d'Auvergne. — Mariage du prince de Turenne avec Mlle de Ventadour. — Galanteries, veuvage et second mariage de Mme de Turenne avec le prince de Rohan. — Le dernier bon mot de Mme Cornuel. — Mariage du duc d'Albret avec Mlle de la Trémoille. — Illustration et distinctions honorifiques des la Trémoille. — Les Créquy, parents maternels de la duchesse d'Albret. — Leur maison, ébranlée par la mort ou la disgrâce, se soutient par la faveur de la duchesse de Créquy. — Tendre intérêt que les Bouillon portent à la santé de cette duchesse. — Magnifique cadeau de noces du cardinal de Bouillon. — Les sœurs du duc d'Albret; leur courte et triste destinée. — Le chevalier de Bouillon, émule du comte de Marsan.

II. Glorieuses ou habiles alliances des Rohan. — Leurs prétentions, leurs tabourets de grâce. — Mariage d'amour de Marguerite de Rohan avec M. de Chabot; opposition et scandale qu'il provoque. — Utile beauté de Mme de Soubise. — Les filles de Rohan sacrifiées aux fils. — Un mariage accompagné de sommations respectueuses. — Un fils de bourgeois fait le bonheur de deux filles de qualité. — Combinaisons égoïstes de l'orgueil de race. — Ambition déçue du prince de Rohan, qui veut renouveler en faveur de son fils les anciennes alliances avec la maison de France.

III. Goût des Rohan-Chabot pour les grands biens. — Mariage du duc de Rohan avec une fille de Vardes. — Ce qu'était la mère de Vardes. — Opposition de caractères entre le beau-père et le gendre. — Les gendres du duc de Rohan : le comte de la Marck et le prince de Berghes. — Avantages que le prince de Berghes doit à la situation de sa sœur, maîtresse de l'électeur de Bavière. — Indulgence de l'opinion en France. — Un mariage de cadet. — Les Rohan-Chabot et les Roquelaure alliés malgré eux. — Origine, mariages et tour d'esprit des Roquelaure. — Naissance

prématurée de Mlle de Roquelaure. — Caractère plaisamment romanesque de son mariage avec le prince de Léon. — Suites de ce mariage. — La Bohême princière.

I

Si les Bouillon, originaires de la province d'Auvergne, ne pouvaient le disputer aux Lorrains pour l'éclat de la naissance, ils n'étaient pas moins infatués de leur grandeur. Cette grandeur, de date récente, était le fruit d'habiles mariages ou d'entreprises audacieuses contre l'État. Appuyé par Henri IV, décoré par lui de la dignité de maréchal de France, Henri de la Tour, le père de Turenne, épouse l'héritière de la maison de la Marck, et ce mariage lui donne la souveraineté de fait de Bouillon et de Sedan (1591). Henri IV avait cru mettre en des mains fidèles une frontière douteuse, et, la maréchale de Bouillon étant morte sans enfants, il maintint son héritage à son époux contre les réclamations des mâles de la maison de la Marck [1]. Soutenu d'une principauté, fort du rôle qu'il jouait dans le parti huguenot en France, le maréchal de Bouillon épouse en secondes noces (1595) une fille de Guillaume de Nassau, prince d'Orange, le fondateur de la république des Provinces-Unies. Son beau-père, quatre fois marié, eut des enfants de chaque mariage, et du quatrième le grand-père de Guillaume d'Orange, mort dernier de cette branche sur le trône d'Angleterre [2].

L'éclat de ces alliances étrangères fortifiait et exaltait encore les prétentions des Bouillon. Elles triomphèrent à la faveur des troubles de la Fronde (1651). Le duc de Bouillon, fils aîné du maréchal, obtint en échange de la souveraineté de Bouillon et de Sedan de magnifiques avantages : « le comté d'Evreux, avec les bois et les dépendances, qui valaient plus de 300 000 livres de rente; les duchés d'Albret et de Château-Thierry avec la dignité de duc et païr, et le rang nouveau de princes étrangers en France. » Tout y était, le solide et le brillant.

1. Charlotte de la Marck, fille unique et héritière de Henri-Robert de la Marck, duc de Bouillon et prince de Sedan, et de Françoise de Bourbon-Montpensier, mourut en 1594.

2. La quatrième femme de Guillaume de Nassau était fille de Coligny.

La dernière concession fut peut-être la plus douce au cœur des Bouillon, la plus cuisante à l'orgueil de la noblesse. Celle-ci avait depuis longtemps protesté, de concert avec les princes des maisons de Vendôme, de Lorraine et de Savoie, contre ces prétentions qu'elles traitaient de chimériques; mais toutes ces vanités froissées touchèrent moins Mazarin que l'affermissement de l'État, et il ne crut pas payer trop cher l'appui de deux hommes aussi considérables par leurs talents et leurs alliances que le duc de Bouillon et le vicomte de Turenne. Le duc de Bouillon avait épousé en 1634 une fille du comte de Berghes, gouverneur de Frise, de la première noblesse du pays, cette belle, vaillante et chaste héroïne de la Fronde que nous peignent les mémoires de Mme de Motteville [1]: elle lui avait donné dix enfants; les millions, les terres et les honneurs qu'il tira de Mazarin arrivaient à point pour l'établissement d'une aussi florissante famille [2].

Ces enfants trouvèrent dans leur héritage un autre bien qui n'était point usurpé ni surpris par les Bouillon : la gloire de Turenne et son impérissable souvenir. Turenne n'avait pas d'enfants de son mariage avec une fille du maréchal de Caumont la Force; il se dévoua à ceux de son frère. Mazarin lui avait, disait-on, offert à lui-même la main de l'une de ses nièces. L'avantage qu'il avait refusé pour son compte, il le rechercha pour l'aîné de ses neveux; mais Mazarin ne se pressa pas de répondre à ses avances et fit attendre les Bouillon. Bientôt il ne lui resta plus qu'une nièce [3]. Turenne s'efforça vainement, selon l'abbé Choisy, de l'obtenir du cardinal agonisant; le mariage ne fut conclu qu'après la mort du tout-puissant ministre, par l'entremise de son ancien agent confidentiel, l'Italien Ondedei, qu'il avait fait évêque de Fréjus. Le jeune duc de Bouillon avait l'esprit un peu pesant, le sens un peu court. Marie-Anne Mancini était tout esprit, toute grâce; quoique enfant, sa vive et charmante nature éclatait déjà.

1. « Cette dame a été illustre par l'amour qu'elle a eu pour son mari, par celui que son mari a eu pour elle, par sa beauté et par la part que la fortune lui a donnée aux événements de la cour. » (*Mémoires de Mme de Motteville*, t. III, ch. XXXIX; Charpentier, 1869.)

2. *Saint-Simon*, t. III, ch. XXX.

3. Voyez, sur les mariages des nièces de Mazarin, l'ouvrage de M. A. Renée (Didot, 1857).

Turenne ne craignit pas d'associer à la simplicité de l'un les dons brillants et périlleux de l'autre. Il vit les grands biens, la parenté, le crédit : 400 000 écus de dot et le gouvernement de l'Auvergne, de cette province qui était le berceau des Bouillon; en France, le duc de Vendôme, la princesse de Conti, la comtesse de Soissons, « de chez qui le roi ne bougeait lors » ; à l'étranger, le duc de Modène et le connétable de Colonne. Le cardinal n'était pas tout à fait mort; son crédit se continuait par ses nièces et leurs maris. Que d'avantages certains au prix de quelques ridicules qui seraient à peine sensibles à la bonhomie de l'époux !

D'autre part Marianne Mancini épousait un prince, neveu de Turenne, voilà pour la beauté de l'alliance, et grand chambellan du roi, voilà pour la solidité. Cet office de la couronne, outre un énorme brevet de retenue, donnait à tous moments l'oreille du roi, c'est-à-dire la faveur assurée. Quant à l'époux proprement dit, il lui serait toujours loisible de se dédommager de l'indigence de sa conversation dans le commerce des plus beaux esprits de France ; M. de Bouillon apportait justement à sa femme le duché de Château-Thierry et le voisinage de la Fontaine.

Les mariages à l'étranger en amenaient d'autres de même sorte : le second neveu de Turenne, le petit-fils du comte de Berghes, épousa en 1662 la fille du prince de Hohenzollern et de la marquise de Berg-op-Zoom. « La comtesse d'Auvergne avait presque des États en Hollande. » Les Bouillon prenaient goût aux héritières des Pays-Bas. Aux grandes terres à l'étranger Turenne ajoute de fructueuses survivances; il fait accorder au comte d'Auvergne celles de son gouvernement de Limousin et de sa charge de colonel général de la cavalerie. Cette charge, que Louvois avait dépouillée de ses droits essentiels, était encore très-prisée pour ses prérogatives honorifiques [1]. Le nouveau possesseur obtint plus tard du roi un brevet de retenue de 100 000 écus, dont il fit présent à sa fille, et si Mlle d'Auvergne entra dans l'ordre des Carmélites, ce ne fut pas du moins faute d'une dot.

Le caractère du comte d'Auvergne ne manque pas d'origi-

1. *Histoire de Louvois* de C. Rousset, t. I, ch. III.

nalité. En dépit de sa figure, de son embonpoint, de ses dehors de sanglier, et, lorsque les années arrivèrent, en dépit de son âge, il ne cessa d'être amoureux ; il le fut même de sa femme, du moins de la seconde. Il est vrai qu'il commença à l'aimer du vivant de la première ; à peine veuf, sa passion l'emporta sur les bienséances, et il sollicita du roi la permission de l'épouser[1]. Remarquons d'ailleurs, à l'honneur de M. d'Auvergne, que Mlle d'Aremberg-Wassenaer n'avait d'autres biens que sa naissance, ses charmes, son mérite. Elle était Hollandaise, d'une maison ancienne, « chose rare en ce pays-là », ce qui ne laissa pas de toucher un homme très-glorieux de sa « princerie », mais elle appartenait à la religion calviniste, ce qui pouvait être un obstacle au mariage. Le roi dérogea en sa faveur aux déclarations qui avaient suivi la révocation de l'édit de Nantes, et autorisa M. d'Auvergne à l'épouser et à l'amener en France. Le roi et Mme de Maintenon favorisaient volontiers les sentiments tendres ; peut-être aussi nourrissaient-ils l'espoir qu'elle se convertirait un jour, ce qu'elle fit en effet de la meilleure foi du monde. La nouvelle comtesse parut digne de l'amour d'un plus jeune cavalier, mais ses vertus assurèrent le repos et même le bonheur de son vieil époux. Elle adoucit son humeur, le rapprocha de ses enfants, qui disputaient contre lui pour la succession maternelle, et mit la paix dans une famille divisée : la cour admira sa sagesse encore plus que sa beauté[2].

Un autre neveu de Turenne épousa l'Église : il fut cardinal à vingt-cinq ans (1669), grand aumônier de France à vingt-huit, et bientôt abbé d'innombrables abbayes. Quelle héritière eût pu lui apporter une dot égale à ses magnifiques revenus? Il ne lui manqua, pour les conserver, qu'une âme moins hautaine et plus française[3]. Les deux derniers neveux de Turenne, au lieu de prendre leur part des grands établissements de leur maison, eurent la sottise de se faire tuer en duel. Quant aux filles, l'une, la fière Mlle de Bouillon, ne daigna pas se marier et mourut à quarante-trois ans sans avoir trouvé de parti digne

1. Il perdit sa première femme le 17 octobre 1698 et épousa la seconde le 1er avril 1699.
2. *Saint-Simon*, t. I, p. 432 ; t. IV, p. 64.
3. *Ibid.*, t. V, ch. XXIV.

d'elle; deux furent religieuses. Les seules mariées le furent de la main de Turenne : l'une épousa, nous l'avons dit, le prince d'Elbœuf, non sans qu'il en coutât quelque déboire à l'orgueil des siens ; l'autre, un frère de l'électeur de Bavière, ce qui lui valut l'honneur d'être la tante de Madame la Dauphine [1].

Cette branche aînée des Bouillon ne cesse pas de travailler par de brillants mariages à soutenir la fortune de la maison. C'est un labeur en quelque sorte nécessaire : la gloire d'un grand nom s'éloigne, les biens s'écoulent, la faveur s'use ; il faut chercher de nouveaux et solides appuis. Le prince de Turenne, le fils aîné du grand chambellan, compromis dans le départ des princes de Conti, ses cousins, pour la Hongrie [2], retrouve enfin les bonnes grâces du roi, et, pour les mieux assurer, épouse la fille de Mme de Ventadour. Les Ventadour, qui formaient une branche de l'illustre maison de Levy, s'étaient alliés avec ce qu'il y avait de plus haut en France. Le duc de Ventadour était proche parent du prince de Condé; l'aïeule du premier, la mère du second, sœurs consanguines, étaient filles du connétable Anne de Montmorency. Le duc et la duchesse de Ventadour vivaient, il est vrai, en fort mauvaise intelligence : la duchesse avait été quelque peu volage ; le duc s'était enfoncé dans de grossiers désordres, et sa fille avait été tirée de ses mains par sentence du Châtelet. Mais cette fille était enfant unique, héritière de biens immenses; sa grand'mère, la maréchale de la Mothe, était gouvernante des enfants de France ; enfin sa mère, dame d'honneur de Madame, avait depuis longtemps passé l'âge de la galanterie, et l'amitié de Mme de Maintenon, en lui donnant un grand crédit, mettait le sceau à sa réputation nouvelle. D'autre part, M. de Turenne était l'aîné de sa maison et chambellan en survivance : les deux partis étaient dignes l'un de l'autre.

Ce prince de Turenne avait de l'esprit et du cœur : son nom l'écrasait; il s'était efforcé du moins de le soutenir par l'intrépidité de son courage. Il avait pris une part brillante à la campagne de Hongrie ; exilé à son retour, l'exil ne fut pas pour lui l'oisiveté. Il s'enrôla contre les Turcs sous les drapeaux de

1. Elle mourut sans postérité en 1706.
2. *Dangeau*, mars 1685.

Venise, se conduisit en héros, reçut du sénat de la république une épée d'honneur, et refusa le titre de lieutenant général, pour ne point renoncer à servir la France [1]. Rentré en grâce quelque temps avant son mariage, il justifia dans la campagne de Flandre la bonté du roi. Catinat, Luxembourg, admirèrent sa bravoure impétueuse; à Steinkerque, elle l'emporta trop loin : il y reçut une blessure dont il mourut le lendemain, tandis qu'il écrivait une lettre. La lettre était adressée à sa maîtresse [2].

Ne nous apitoyons pas trop sur sa femme, si vite oubliée, nous risquerions d'égarer notre pitié. Elle avait mis à profit la campagne de Flandre et trouvé le temps, en dix-huit mois de mariage, de faire beaucoup parler d'elle. Sa belle humeur avait été célébrée, chansonnée, et les chansons, prenant leur vol, s'étaient répétées jusque dans l'armée de Flandre. A peine veuve [3], elle n'eut que l'embarras du choix entre divers prétendants. Ce fut un frère du défunt qu'elle distingua, le beau et spirituel chevalier de Bouillon, déjà célèbre par le cynisme de sa vie et de son langage. M. et Mme de Bouillon s'opposèrent à ce mariage: répugnaient-ils à s'allier deux fois à une femme aussi gravement compromise? Loin de là : c'était non un simple cadet, mais l'aîné de la maison qu'ils voulaient lui donner, un jeune abbé qui venait de quitter le petit collet à la mort de son frère, mais qui n'avait pas osé prendre son nom, ce lourd nom de Turenne; il avait préféré celui de duc d'Albret. Mme de Turenne tint bon pour le chevalier et pressa ses beaux-parents de consentir à leur union, leur déclarant que son mariage n'avait point été consommé avec M. de Turenne et qu'elle pouvait en conscience épouser le chevalier de Bouillon. Touchants scrupules d'une personne qui ne passait pas pour timorée, non plus que sa belle-mère! La difficulté, ce semble, n'était pas là. Le chevalier de Bouillon, séduit par la grandeur des biens présents et futurs, appuyait vivement ses instances. On l'envoya refroidir ses feux en province; mais ceux du duc d'Albret s'allumèrent en vain pour Mme de Tu-

1. *Oraison funèbre du prince de Turenne*, par le père Gaillard, (Paris, 1694).
2. *Additions à Dangeau*, 14 août 1692.
3. Le père Gaillard, dans son *Oraison funèbre du prince de Turenne*, insiste sur la douleur de ses parents et de son oncle le cardinal de Bouillon; il se tait sur les sentiments de la princesse de Turenne.

renne. Entre les deux prétendants, l'un agréable et exilé, l'autre présent et désagréable, un troisième se glissa, le fils de M. de Soubise, le prince de Rohan. Il avait été d'abord destiné à l'Église, mais un coup de mousquet qui blessa mortellement son aîné dans un engagement en Flandre le rendit au monde, et fit passer sa vocation et ses abbayes à l'un de ses cadets qui devait s'élever rapidement jusqu'à la pourpre. Mme de Sévigné le trouvait trop beau sans doute pour la sainte carrière où il se trouvait alors engagé [1]. Mme de Turenne lui pardonna ce défaut, l'agréa et fut définitivement perdue pour la maison de Bouillon.

Sa réputation, on le voit, ne lui avait fait aucun tort; M. et Mme de Soubise n'étaient pas gens faciles à scandaliser; leur fils, « ce prince par les appats de sa mère », n'avait pas l'humeur plus ombrageuse. On n'alléguera pas à sa décharge la candeur et l'aveuglement de son âge : il faisait partie de l'armée de Flandre, et il avait lui-même fredonné les couplets grivois envoyés de Versailles. C'est qu'aussi la solidité de la fortune de Mme de Turenne compensait la fragilité de sa vertu et pouvait défier les plus mauvaises langues. Ce fut à M. de Soubise que Mme Cornuel, à l'agonie, décocha son dernier trait. Il était venu lui demander un compliment; voici celui qu'il attrapa : « Ilé! monsieur, que voilà un grand et bon mariage pour dans soixante ou quatre-vingts ans d'ici. » A quatre-vingts ans de date, en effet, les légèretés publiques de Mme de Turenne devaient tomber dans le domaine de l'érudition; les légèretés passent, les biens demeurent [2].

Les Bouillon avaient une revanche à prendre; le duc d'Albret, évincé par sa belle-sœur, effaça son échec en s'alliant à l'une des premières maisons du royaume déjà plusieurs fois alliée à la sienne, la maison de la Trémoille. Les la Trémoille allaient de pair en Bretagne avec les Rohan. Leur nom était lié à l'histoire même du royaume [3]. Leurs alliances, soit en France, soit à l'étranger, en avaient encore accru l'éclat. Une Laval-Montfort, issue du sang d'Aragon, leur avait apporté des

1. *Lettre à Mme de Grignan*, du 16 novembre 1689.
2. *Saint-Simon*, t. I, p. 115. — *Dangeau*, février et mars 1693.
3. Louis II de la Trémoille prend une part brillante aux batailles de Saint-Aubin du Cormier (1488), de Fornoue (1495), d'Agnadel (1509), et succombe glorieusement à Pavie (1525).

prétentions d'ailleurs toutes platoniques sur le royaume de Naples et le titre de princes de Tarente (1521). Le premier duc de la Trémoille fut gendre du connétable Anne de Montmorency ; son fils embrassa la religion réformée, épousa une fille de Guillaume II de Nassau, prince d'Orange, et maria sa sœur au prince de Condé tué à Jarnac. Une sœur de Turenne, mariée au troisième duc de la Trémoille, n'était pas d'un sang à laisser déchoir toutes ces grandeurs. Mademoiselle, dans la visite qu'elle lui fit à son riant château de Thouars, admirait le train, la magnificence, le grand air de la maison, et ces tapisseries qui rappelaient « les plus illustres alliances du royaume, et beaucoup de la maison royale ». « C'est avec quelque raison, ajoutait-elle, qu'ils veulent être princes, quand d'autres s'avisent de l'être qui en ont moins de droit qu'eux [1]. »

L'aîné des cinq enfants issus de ce dernier mariage épousa la fille de Guillaume V, landgrave de Hesse-Cassel, cette bonne Tarente, si fort éprise de Mme de Sévigné. C'était s'allier à l'Europe couronnée. Charlotte de Hesse-Cassel était sœur de l'électrice palatine (mère de la seconde Madame) et tante de la reine de Danemark et de l'électrice de Brandebourg. Lorsqu'elle n'était pas en deuil, l'Europe se portait bien, disait Mme de Sévigné en son gai et agile langage. Sa belle-mère, appuyée de MM. de Bouillon et de Turenne, que Mazarin tenait à ménager, lui obtint, en considération de sa naissance, le privilége de s'asseoir à la cour, et fit passer ce privilége à tous les fils aînés et à toutes les filles aînées des ducs de la Trémoille. Ajoutez, pour le duc et la duchesse de la Trémoille seulement, le *pour* [2] et le droit de réclamer la royauté de Naples à tous les traités de paix, prétention fort innocente que les ducs de la Trémoille ne manquèrent jamais de faire valoir, pas plus que les plénipotentiaires ne manquèrent de la repousser. Les Bouillon n'en demandèrent pas plus pour les la Trémoille ; ils voulaient bien les faire presque princes, mais ils se réservaient pour eux-mêmes le droit de l'être tout à fait.

1. *Mémoires de Mademoiselle*, t. III, p. 176.

2. Le *pour* était une distinction qui consistait à écrire sur les logis, dans les voyages, « *pour* M. un tel », au lieu d'écrire « M. un tel ». Les maréchaux des logis mettaient ce *pour* aux princes du sang, aux cardinaux et aux princes étrangers. (*Saint-Simon*, t. I, p. 387.)

Le père de Mlle de la Trémoille dont le duc d'Albret demanda la main était le fils aîné de l'amie de Mme de Sévigné. Charles-Belgique-Hollande de la Trémoille avait eu l'honneur d'être tenu sur les fonts par un souverain et une république. Mme de Sévigné n'était pas très-respectueuse pour les princes quand ils étaient laids et sots. Elle admirait la prestance du filleul du roi de Suède et des Provinces-Unies, sa terrible mine, sa haute taille et son cordon bleu, mais elle aurait voulu trouver dans ce grand corps un peu d'esprit. D'esprit, il n'en avait pas l'ombre; il s'en dépensait cependant beaucoup autour de lui, surtout à son détriment, et les folles saillies des jeunes Bretonnes ne laissaient pas d'ébranler le prestige du président des États [1]. M. de la Trémoille, hâtons-nous de le dire, s'il n'était point homme d'esprit, était homme d'honneur, et l'un était plus rare que l'autre dans la cour dépeinte par la Bruyère et Saint-Simon.

Il avait tant d'honneur et de droiture, de politesse et de dignité, que cela lui tint lieu d'esprit, lui fit garder une conduite toujours honnête et digne, et lui acquit partout de la considération, même du roi et des ministres, à qui il ne se prodigua jamais [2].

Mlle de la Trémoille descendait par sa mère d'une maison illustrée par ses services, riche de biens, de dignités, de faveur. Son grand-père était le duc de Créquy, fameux par son ambassade à Rome; son grand-oncle, le deuxième maréchal de ce nom, qui s'était signalé par la prise de Luxembourg (1684); sa grand'mère, Armande de Saint-Gelais, avait été dame d'honneur de la feue reine et avait gardé dans ce poste périlleux une réputation sans tache. Les gens de cour savaient priser la vertu quand elle était bien vue du roi, et ils ne l'avaient jamais tant vénérée que depuis l'avénement de Mme de Maintenon. La duchesse de Créquy était si vertueuse, que le roi lui avait pardonné de n'avoir aucune sorte d'esprit. Elle avait heureusement survécu à son mari et à son beau-frère le maréchal, et soutenait la fortune déclinante des Créquy.

En 1687, le duc et le maréchal de Créquy étaient tombés

1. *Sévigné*, 29 décembre 1675, 27 novembre 1689.
2. *Saint-Simon*, t. IV, p. 384.

malades à la fois. « La chandelle brûle par les deux bouts », disait le duc de Créquy avec un sentiment énergique de l'ébranlement de sa maison. Il s'éteignit neuf jours après le maréchal, ne laissant qu'une fille, la mère de Mlle de la Trémoille[1]. Le courtisan rapace s'était aussitôt jeté sur sa dépouille et en avait enlevé le plus riche lambeau.

Cette nuit, à trois heures, écrit Dangeau le 13 février 1687, le duc de Créquy est mort à Paris. Le duc de Gesvres, gentilhomme de la chambre en année, en ouvrant le rideau du roi, lui en apprit la nouvelle et lui a demandé le gouvernement de Paris, que Sa Majesté lui a donné en se levant.

Le duc de Gesvres avait quatre fils et désirait établir brillamment l'aîné.

Le gendre du duc de Créquy n'eut de lui que sa charge de premier gentilhomme de la chambre. Quant au maréchal, de ses deux fils l'aîné était en disgrâce profonde pour s'être permis d'empiéter sur les amours de Monseigneur avec Mme de Polignac; le cadet avait à peine vingt et un ans[2] : qu'allaient devenir ses gouvernements de Béthune, de Lor-

1. Le duché-pairie érigé pour le duc de Créquy s'éteignit avec lui.

2. Mme de Sévigné dit de ce cadet : « Il y a un petit Blanchefort resté du naufrage, revenu glorieux de Hongrie, beau, bien fait, sage, honnête, poli et affligé, sans être abattu, des malheurs de sa maison, qui trouve tous les chemins bien préparés à le recevoir agréablement dans le monde. Il console fort les gens de l'absence de son frère, qui n'avait nulle de ses bonnes qualités, et il fera peut-être une aussi grande fortune que ses pères, se voyant présentement à la hauteur de tous les autres. Rien, à mon avis, n'est meilleur pour un honnête homme, que d'avoir à recommencer une fortune tout entière. » 25 avril 1687. — Saint-Simon, dans ses *Additions à Dangeau* et ses *Mémoires*, parle de ces deux fils du maréchal, particulièrement de l'aîné : « La figure charmante de ces enfants en fit concevoir de grandes espérances. Le cadet mourut de bonne heure sans avoir été marié. Le marquis de Créquy, lieutenant général, fut tué à Luzzara (1702). C'était le seul fils du feu maréchal de Créquy et gendre du duc d'Aumont, sans enfants. Sa probité, ni sa bonté ne le firent regretter de personne, mais bien ses talents à la guerre, où il était parvenu à une grande capacité par son application et son travail; sa valeur était également solide et brillante, son coup d'œil juste et distinctif. Tout se présentait à lui avec netteté, et quoique ardent et dur, il ne laissait pas d'être sage. C'était un homme qui touchait au bâton et qui l'aurait porté aussi dignement que son père. Il avait été fort galant, et l'on voyait encore qu'il avait dû l'être. Avec cela beaucoup d'esprit, plus d'ambition encore et tous moyens bons pour la satisfaire. » (*Dangeau*, 13 février 1687. — *Saint-Simon*, t. II, p. 379.)

raine et de Luxembourg, ses grands biens, son nom glorieux? Troublé et irrité par ces pensées, il trouva la mort importune, barbare, et la reçut en murmurant. Le dernier frère survivant était accablé d'années et de rhumatismes, et n'avait plus, ce semble, qu'à rejoindre les deux autres dans la tombe. Mais la grand'mère restait, désormais d'autant plus précieuse. Elle était tenue de vivre, de se bien porter pour l'avenir de ses petits-enfants. Ne s'avisa-t-elle pas de tomber malade juste au moment de la noce! Les Bouillon prirent peur, mais elle se tira vaillamment d'affaire et la joie la plus franche salua sa résurrection. Le cardinal surtout était agréablement ému, et toutes les nouvelles lui semblaient languissantes auprès de celle-là.

A l'avantage de posséder une grand'mère influente et bien portante, Mlle de la Trémoille joignait celui de n'avoir qu'un frère, et un frère d'une santé médiocre. C'est Dangeau, non Saint-Simon, qui mentionne ce frère et qui l'ajoute, avec une bonhomie un peu cruelle, aux 30 000 livres de rente de la dot. Marié à une petite-fille de la spirituelle Mme de la Fayette, il n'avait pas encore d'enfants et ne semblait pas destiné à en avoir [1]. Tout portait à croire que les Bouillon pourraient garder pour eux la plus grande partie des biens de la maison et l'aïeule tout entière. M. de Bouillon assurait au duc d'Albret 600 000 livres sur son brevet de retenue de la charge de grand chambellan; il était de 800 000 livres, les 200 000 autres devaient revenir à Mlle de Bouillon. Les parents n'étaient pas d'ordinaire aussi généreux pour leurs filles. Les frères cadets, le comte d'Évreux, le chevalier de Bouillon, refusèrent de signer au contrat de mariage, prétendant qu'il y avait « dans les articles des choses préjudiciables à leurs intérêts ». L'une de ces choses était-elle la part faite à leur aînée?

La duchesse d'Albret avait un esprit charmant, plein d'enjouement et de naturel, mais elle n'était rien moins que jolie. M. de Coulanges, si sensible à l'esprit et à la grâce, et très-ami des Bouillon, s'appliquait en vain à lui trouver aussi de la

1. Les prévisions des Bouillon furent déçues : le frère de Mlle de la Trémoille vécut assez pour user du crédit de sa grand mère, qui lui fit obtenir la charge de premier gentilhomme de la chambre, et pour avoir un fils, qui continua sa race. (*Saint-Simon*, t. IV, p. 385.)

beauté et était forcé de se rabattre sur sa riche taille, sur son port de divinité. Le duc d'Albret, pour d'autres raisons, faisait comme M. de Coulanges. Celui-ci, les rencontrant peu après la noce chez le cardinal de Bouillon, dans sa maison de Saint-Martin, à Pontoise, se plaît à relever leur aimable accord ; il est vrai qu'ils n'étaient mariés que depuis trois semaines.

Je fus hier très-fâché d'être obligé de quitter Saint-Martin, d'autant plus que samedi, après dîner, le duc et la duchesse d'Albret, joliment et en bon ménage, y étaient venus surprendre le cardinal contre ses ordres, car il ne voulait point que la duchesse vît Saint-Martin avant le printemps : c'est un goût de maître de maison que vous comprenez fort bien; mais il ne fut pourtant pas fâché de cette surprise, qui l'avait fait résoudre de rester deux jours encore à Saint-Martin, pour leur expliquer au moins tout ce qui parerait sa maison et ses jardins dans la belle saison.

Les jeunes époux n'étaient peut-être pas conduits à Pontoise par le désir de voir seulement leur oncle. Le lendemain de leur mariage, le cardinal leur avait donné, pour en jouir après sa mort, l'abbaye de Saint-Martin, et, lorsqu'ils envahissaient ce beau manoir à l'improviste, même avant la pousse des feuilles, M. et Mme d'Albret achevaient de passer ensemble la revue de leurs cadeaux de noces. Celui-là était magnifique : le cardinal jetait dans cette abbaye une large part de ses immenses revenus et ne cessait de l'embellir; ses héritiers étaient intéressés à l'en laisser jouir longtemps et à lui souhaiter une aussi belle santé qu'à la duchesse de Créquy.

Saint-Martin avait été sécularisé pour les délices de la famille. Le duc d'Albret avait trois sœurs : l'aînée, Mlle de Bouillon, vivait dans le monde; les deux autres étaient élevées à Port-Royal. Saint-Martin riait surtout à ces dernières et semblait fait pour les délasser de leur captivité. Coulanges, qui les y rencontrait, louait en vers badins leur jeunesse et leurs grâces. Il appelait gaiement Mlle d'Albret Mme de Saint-Martin, n'en cherchait pas moins un mari à l'aimable abbesse, la proposait pour bru au duc de Chaulnes. « Plût à Dieu ! » disait le cardinal. « Plût à Dieu ! » répétait M. de Chaulnes. A ce beau-père improvisé par Coulanges, il ne manquait que d'avoir un fils, ce qui

n'empêchait pas le poëte de rimer les perfections et les grandeurs de l'époux imaginaire :

La belle d'Albret pour certain
Dans deux jours se marie;
Tout se prépare à Saint-Martin
Pour la cérémonie.
Elle épouse un joli garçon
Fait comme une peinture;
Le voyez-vous? Vous dites non.
Ni moi, je vous le jure.

Il est fils d'un fort grand seigneur,
Homme de conséquence,
Trois fois à Rome ambassadeur,
Et duc et pair de France[1].
. . . . . .

On dit que déjà dans un an
La nouvelle duchesse
Pourra nous donner un enfant
Digne de sa noblesse.
Qu'il sera joli, ce poupon !
L'aimable créature !
Le verrez-vous? Je crois que non.
Ni moi, je vous le jure.

Hélas ! à un an de là, la petite abbesse de Saint-Martin était subitement emportée à la fleur de ses ans : il ne restait que quelques vers de Coulanges pour fixer son fragile souvenir.

Des trois sœurs, la dernière, Mlle de Château-Thierry, était la plus belle. On la tenait plus constamment à Port-Royal ; Coulanges la consolait par l'espérance d'un mari moins idéal que le fils du duc de Chaulnes, et, en attendant le mari, il lui conseillait quelque joyeuse échappée vers les bords de l'Oise :

Jeune et belle Château-Thierry,
Vous tiendra-t-on toujours en cage?
Il n'est cœur qui n'en soit marri,
Jeune et belle Château-Thierry.
L'Oise, en attendant un mari,
Vous demande sur son rivage.
Jeune et belle Château-Thierry,
Vous tiendra-t-on toujours en cage [2] ?

Trois ans après, Mlle de Château-Thierry sortait de cage pour

1. Le duc de Chaulnes, gouverneur de Bretagne avant d'être ambassadeur à Rome et grand ami de Mme de Sévigné, était le fils d'Honoré d'Albert, frère cadet du connétable de Luynes.

2. *Lettres de Coulanges à Mmes de Sévigné et Grignan*, du 10 et du 22 juin 1695, du 20 février 1696.

épouser l'aîné de la maison de Rohan, M. de Montbazon, fils du prince de Guémené. Comme fille de prince, elle fut fiancée dans le cabinet du roi ; on porta la queue de sa mante de fiancée : c'est sa sœur aînée qui lui rendit cet honneur, qu'elle-même ne devait jamais recevoir. Une autre coutume usitée jusque-là pour les personnes de ce rang était d'inscrire au contrat que le roi donnait 100 000 livres à la mariée : le roi la supprima, malgré les instances de M. de Bouillon. Il est vrai que les 100 000 livres étaient rarement payées. M. de Bouillon aurait voulu peut-être en courir la chance et dans tous les cas grossir d'une dot nominale la dot réelle, qui n'était pas fort brillante, comme on peut le conjecturer d'une note de Dangeau écrite à la mort du duc de Montbazon : « Mme de Montbazon demeure avec un bien très-médiocre : une partie de ce qu'elle a eu en mariage est mangée, et je crois qu'elle n'a que 8000 francs de douaire ; elle a quelques pierreries qu'elle a achetées de l'argent qu'elle a gagné au jeu. » Il n'y avait pas d'enfants survivants de ce mariage ; l'aînesse et les biens passaient à l'un des frères du défunt : le mari souhaité par Coulanges à Mlle de Château-Thierry ne lui avait apporté qu'une grandeur éphémère [1].

Le chevalier de Bouillon, qui avait failli épouser sa belle-sœur, la princesse de Turenne, passa sa vie à manquer des mariages. Il était spirituel et beau comme sa mère, et il ne sut guère mieux qu'elle modérer ses passions et gouverner sa vie. La navigation le lassa vite ; il se démit de son grade de capitaine de vaisseau ; rien ne le disputant plus à la débauche, il s'y livra corps et âme et fut bientôt perdu de dettes. Il avait parfois des idées qui l'aidaient à vivre sans trop lui fatiguer l'esprit. C'est ainsi qu'il proposa au régent d'établir, trois fois par semaine, un bal public dans la salle de l'Opéra ; cela lui valut une pension de 6000 livres. Un grand-croix de Malte fondateur des bals de l'Opéra, singulière paternité ! Il fut moins heureusement inspiré le jour où avec quelques compagnons de son espèce il rossa son traiteur si vigoureusement, que le traiteur en mourut. Cet exploit du petit-neveu de Turenne manqua le faire enfermer au château d'If.

1. *Saint-Simon*, t. I, p. 375. — *Dangeau*, 21 juin 1698, 27 juin 1717.

Le mariage l'attirait comme un moyen de payer ses dettes et d'alimenter ses débauches. Il s'attaqua surtout aux veuves pourvues de grands biens, comme faisait M. de Marsan. Après avoir manqué Mme de Turenne, il disputa Mme de Barbezieux à M. d'Entragues; la dispute s'envenima et peu s'en fallut que le sang ne coulât pour les beaux yeux de la cassette. Devenu prince d'Auvergne à la mort de son cousin qui passa à l'ennemi [1], il éblouit de son titre la riche veuve du conseiller Bouchu, mais il se mit à si haut prix, que Mme Bouchu rompit le marché. Ce fut une Irlandaise qui le délivra de son célibat et le tira de l'abîme. Mlle Trent (qui se disait noble), d'esprit souple, intrigant, habile aux spéculations financières, avait su se glisser dans le meilleur monde et s'enrichir par les actions du Mississipi, qui en avaient ruiné tant d'autres. Un mari gueux, débauché, violent et cupide, mais prince, la tenta. Le roi signa au contrat de ce triste personnage; peu après, les nouveaux époux s'installèrent dans un hôtel acheté 450 000 livres de la marquise de Maulevrier. Le prince d'Auvergne fut logé, nourri et gouverné par sa femme, comme M. de Marsan, mais, de plus, elle l'enterra. Les Bouillon crurent hériter, mais ils avaient compté sans la princesse d'Auvergne, qui avait trouvé un moyen plus ou moins légitime de déjouer leurs espérances. Le dépit qu'ils avaient éprouvé de la mésalliance de leur parent fut renouvelé par cette déconvenue : ils ne revirent point sa veuve. Saint-Simon ajoute que la bonne compagnie lui battit froid, la trouvant trop habile. Elle s'en consola dans le commerce des lettres et des sciences morales et naturelles. Cette Irlandaise offre un type assez original. Elle mêle toutes choses, la philosophie, la chimie, la dévotion, et un sens singulièrement pratique qui la fait millionnaire et princesse [2].

Les Bouillon avaient du goût pour les épouses étrangères, mais d'une autre naissance que Mlle Trent. Le duc d'Albret, devenu duc de Bouillon en 1721, renoua cette tradition avec éclat par le mariage de son fils aîné, le prince de Turenne, avec une descendante du fameux Sobieski. Le fils aîné de ce

1. Ce déserteur était fils du comte d'Auvergne et de Mlle de Wassenaer.
2. *Saint-Simon*, t. XI, p. 187. — *Dangeau*, 24 décembre 1719.

roi de Pologne vivait en Silésie, dans ses terres; le duc de Bouillon fit miroiter à ses yeux son titre de prince, ses établissements, répandit beaucoup d'argent autour de lui, et finit par le décider à donner sa seconde fille au prince de Turenne. C'était un coup de maître que cette glorieuse alliance.

Le grand-père de sa future belle-fille avait occupé longtemps le trône de Pologne et en avait illustré la couronne par ses grandes actions; sa mère[1] était sœur de l'impératrice, épouse de l'empereur Léopold et mère des empereurs Joseph et Charles, et sœur aussi de la reine douairière d'Espagne, de la feue reine de Portugal, des électeurs de Mayence et palatin, et mère de la duchesse de Parme, mère de la reine, seconde femme du roi d'Espagne. Enfin la fille aînée du prince Jacques Sobieski avait épousé le roi d'Angleterre, retiré à Rome.

Le mariage fut célébré par procuration à Neuss, en Silésie, et en personne à Strasbourg (1723); mais, le mariage à peine accompli, le mari tomba gravement malade. S'il mourait, la princesse s'en retournait, échappait aux Bouillon, une princesse amenée de si loin et au prix de tant d'efforts! Heureusement le duc de Bouillon avait sous la main son second fils, un époux de rechange. A tout événement, il dépêcha le comte d'Évreux à Strasbourg pour déterminer Mme de Turenne à continuer son voyage vers Paris. La précaution ne fut pas inutile: le mari mourut, mais on tenait sa veuve et on l'enveloppa si bien, que son veuvage fut de courte durée. Les Bouillon « la gardèrent tantôt chez eux, à Pontoise, tantôt dans un couvent du lieu, et n'en laissèrent approcher personne qui la pût imprudemment détromper des grandeurs qu'elle croyait aller épouser ». On ne pouvait faire la partie plus belle au comte d'Évreux. Enfin la Silésie envoya le consentement paternel; Rome, la dispense, et le mariage se célébra, mais sans pompe, à cause du récent veuvage (1724). C'eût été merveille s'il eût bien tourné. La petite-fille de Sobieski, lorsqu'elle eut mesuré la grandeur de sa nouvelle famille, se trouva déçue, et il lui échappa de dire que son beau-père et son mari n'étaient que des bourgeois du quai Malaquais[2]. Au bout de quelques années, elle

1. Le texte porte par erreur « sa femme ». Saint-Simon pense au fils de Sobieski.

2. Les Bouillon avaient acquis sur le quai Malaquais (au n° 17) l'hôtel bâti par le financier la Bazinière. (Voyez livre V.)

éprouva le désir de revoir son père et la Silésie; son mari n'eut garde de s'opposer à son départ, et lorsqu'elle fut en Silésie, il la pria si mollement de revenir, qu'elle y mourut. Il était né des enfants de ce mariage, et la maison de Bouillon s'était à la fois enrichie de grands biens et d'un sang auguste: son but était atteint[1].

II

La fierté des Rohan ne le cédait point à l'orgueil des Bouillon. On connaît leur devise hautaine : *Roi ne puis, duc ne daigne, Rohan suis.* S'ils ne descendaient pas, comme ils le prétendaient, des anciens souverains de la Bretagne, ils s'étaient fréquemment alliés à ces souverains; leur nom se retrouve jusque dans les légendes héroïques de la vieille Bretagne[2]. Saint-Simon, qui combat avec acharnement l'excès de leurs prétentions, confesse tout le premier la grandeur de leurs établissements. Jean Ier, vicomte de Rohan, veuf de l'héritière de Léon, épouse en secondes noces Jeanne de Navarre, arrière-petite-fille par son père de Philippe III le Hardi, petite-fille par sa mère de Louis X le Hutin, et devient, par ce mariage, le beau-frère de Philippe IV de Valois, de Charles le Mauvais, roi de Navarre, de Pierre VI, roi d'Aragon, de Gaston Phœbus, comte de Foix. Une fille d'Alain IX, vicomte de Rohan, épouse Jean d'Orléans, comte d'Angoulême, neveu de Charles VI; de ce mariage naît Charles d'Orléans, comte d'Angoulême, père de François Ier: le sang des Rohan coule donc dans les veines des Valois. René Ier de Rohan épouse la sœur du père de Jeanne d'Albret, mère de Henri IV, et la maison de Rohan se trouve alliée à celle de Bourbon; les petits-enfants de René Ier sont cousins issus de germain du roi de France[3].

Ces petits-enfants ont un nom et un rôle dans l'histoire. C'est le duc Henri II de Rohan, le dernier chef des huguenots,

1. *Saint-Simon*, t. XIII, p. 58.
2. Tallemant, *Mmes de Rohan*, t. III, p. 471, commentaire.
3. Jeanne de Navarre, fille de Philippe, comte d'Évreux et roi de Navarre par sa femme Jeanne de France, laquelle était fille de Louis le Hutin, était sœur de Charles le Mauvais, roi de Navarre, de Blanche, seconde femme de Philippe de Valois, de Marie, femme de Pierre IV, roi d'Aragon, et d'Agnès, femme de Gaston Phœbus III, comte de Foix, célébré par Froissart.

auteur du *Parfait Capitaine*, et l'amiral de Soubise. Leurs sœurs elles-mêmes s'illustrent par l'opiniâtreté héroïque qu'elles déploient dans la défense de la Rochelle. « Elles soutinrent les dernières extrémités jusqu'à manger les cuirs de leurs carrosses [1]. » La cadette mourut, peu après la chute de la Rochelle, de la douleur que lui causa la défaite de son parti. Elle n'avait pas été mariée non plus que sa sœur, et, selon Tallemant, ne pouvait s'en consoler. Elle était bossue et spirituelle et improvisait fort joliment un compliment en vers plus badins qu'héroïques. L'aînée était lettrée, savante, poëte, et ses vers ne sont pas, ce semble, aussi mauvais que l'insinue Tallemant [2]. Une troisième sœur était mariée à un prince palatin des Deux-Ponts.

En dépit de la superbe devise de sa maison, Henri de Rohan se laisse faire duc et pair par Sully (1603) ; seule, sa mère, née Parthenay, répète fièrement, mais vainement, le « duc ne daigne ». Deux ans après il épouse la fille de Sully. « Mlle de Sully était encore enfant ; elle fut mariée avec une robe blanche, et on la prit au col pour la faire passer plus aisément. « Présentez-vous cet enfant pour être baptisée ? » demanda le ministre Moulin, qui était homme d'esprit. L'appui de Sully s'ajoutant à l'éclat des alliances avec la maison royale, les deux sœurs de Henri de Rohan obtinrent chacune un tabouret de grâce. Notez ces tabourets dans la branche cadette (celle de Gié) et dans la branche aînée (celle de Guémené-Montbazon), la grâce extraordinaire accordée à Mlle de Montbazon de s'asseoir la veille de son mariage avec le duc de Luynes, c'est-à-dire avant d'être duchesse ; ajoutez-y, pour la princesse de Guémené qui était debout, son beau-père vivant encore, le tabouret qu'Anne d'Autriche lui octroya successivement au Val-de-Grâce et au Louvre, d'abord pour ménager ses jambes, ensuite pour ne pas froisser son amour-propre, et vous avez, selon les *Mémoires*, les plus puissants arguments dont les Rohan s'appuyèrent pour justifier leur prétention d'être princes.

J'en omettais un que relève encore la jalousie moqueuse de

1. *Saint-Simon*, t. I, ch. XXXVI.
2. M. Paulin Pàris cite deux fragments de ses poésies manuscrites dans son commentaire de l'*Historiette de Mmes de Rohan*, t. III.

Saint-Simon. Une fille de René Ier de Rohan et d'Isabelle de Navarre, grand'tante de Henri IV, Mlle de la Garnache, gagna un tabouret de grâce d'une assez piquante façon. M. de Nemours[1] lui avait promis de l'épouser; elle en eut un enfant avant que la promesse fût réalisée. Malheureusement pour elle, le second duc de Guise fut tué par Poltrot au siége d'Orléans; sa veuve était aimée de M. de Nemours et l'aimait. Tous deux, décidés à s'unir, amusèrent de leur mieux Mlle de Rohan. Mais celle-ci à la fin devina tout, protesta, cria, en appela à Jeanne d'Albret, reine de Navarre, sa cousine germaine[2], fit sonner sa honte le plus haut qu'elle put. Mme de Guise, fière de l'éclat de sa maison, passa outre et épousa M. de Nemours (1566). « Mlle de la Garnache disparut et alla élever son poupon dans l'obscurité, où il vécu et mourut. » Plus tard elle sortit de sa retraite, tâcha d'émouvoir Mme de Nemours, y réussit, et par sa protection obtint, en retour du mari qu'elle lui avait enlevé, un duché sans pairie et le tabouret (1576). Les Rohan rappelaient cette duchesse de Loudun, l'honneur dont elle avait été l'objet, et n'oubliaient que la raison de cet honneur, « le poupon », pour parler comme les *Mémoires*. Pendant la Fronde, les prétentions des Rohan soulevèrent, comme celles des Bouillon, les protestations des ducs et de la noblesse; la régente avait besoin de ménager les esprits excités : les tabourets disparurent, pour reparaître quand l'orage fut passé[3].

Il était réservé à Mme de Soubise d'assurer définitivement aux Rohan, par l'ascendant de ses charmes, la satisfaction dont ils étaient si avides. Mme de Soubise était née Rohan-Chabot, ou plutôt Chabot-Rohan, si l'on tient moins de compte de la fiction légale que de l'ordre naturel. Rappelons les circonstances du mariage de sa mère, qui fit événement en France par les émotions qu'il souleva, par les obstacles qui le contrarièrent : ce fut un mariage d'amour.

L'illustre chef des réformés, Henri de Rohan, n'avait laissé qu'un enfant, une fille. Elle était héritière de biens immenses; elle avait beaucoup de beauté, d'esprit, de fierté, elle se mon-

1. Jacques de Savoie, duc de Nemours, né en 1531, mort en 1585.
2. Saint-Simon dit, par erreur, sa nièce.
3. *Mémoires de Mme de Motteville*, ch. XXXVII, 1649.

tra dédaigneuse. Ses parents ne la voulaient donner qu'à un huguenot : leur choix, plus restreint, devenait plus difficile. D'autre part, la cour ne pouvait voir avec indifférence ses grands biens, situés en Bretagne, si près de l'Angleterre, tomber à la religion réformée ; elle eût éprouvé un vif déplaisir d'un mariage avec le prince de Tarente, le chef de la maison de la Trémoille, si puissante dans la même province. Mais le prince de Tarente avait d'autres intentions, et le choix que fit Marguerite de Rohan rassura les craintes des politiques.

Son cœur resta insensible à des hommages qui auraient flatté les plus superbes ; un gentilhomme de bonne et ancienne maison, mais simple cadet, sans biens, sans titre, en trouva le chemin. Chabot l'emporta sur le comte de Soissons, sur le duc de Bouillon, frère de Turenne, sur le duc de Nemours, aîné des princes de la maison de Savoie, sur le duc de Weimar, « aussi riche en gloire que les César et les Alexandre ». C'était un des seigneurs les plus beaux et les plus agréables de la cour ; il n'avait qu'un an de plus qu'elle ; il dansait à ravir, il parlait de même : il sut plaire et persuader. L'orgueil lutta longtemps contre l'amour dans le cœur de Marguerite de Rohan ; à la fin, il fut vaincu. Elle osa quitter sa mère, se retirer chez l'une de ses tantes paternelles, Anne de Rohan. Chabot, plus ambitieux peut-être que sincèrement épris, simula l'amant désespéré, menaça de quitter la France : « Je ne sais pas, dit-elle, si je me pourrai résoudre de l'épouser, mais je sens bien que je ne puis souffrir qu'il s'en aille. » Mais ce fut surtout dans le duc d'Enghien qu'il trouva un puissant et adroit protecteur. Chabot le servait auprès de Mlle du Vigean, le duc d'Enghien le servit auprès de Mlle de Rohan. Comme elle était glorieuse de son nom autant qu'éprise de Chabot, M. d'Enghien obtint de la reine que Chabot prît le nom de Rohan et qu'on érigeât de nouveau pour lui et pour ses enfants mâles le duché-pairie de Rohan. Elle-même dut, en retour, abjurer, au moins des lèvres, le protestantisme et s'engager à nourrir ses enfants dans la religion catholique. Le mariage fut célébré malgré l'opposition et la colère de la duchesse de Rohan [1].

1. « Elle eut beau crier et s'opposer, sa fille avait vingt-huit ans; appuyée de Monsieur, de M. le Prince et de l'autorité de la reine régente, elle fit à sa mère des sommations respectueuses et se maria. » (*Saint-Simon*, t. I, ch. XXIX.)

Celle-ci se vengea d'une étrange façon. Elle avait eu, son mari vivant encore, un fils dont M. de Candale était le père[1]; jusque-là elle l'avait celé : elle crut le moment venu de le déclarer légitime. Tous les Béthune prirent parti pour elle, mais le duc d'Enghien se rangea du côté de Chabot. Il y eut procès, débats contradictoires, arrêt contre le fils tardivement déclaré. Ce dernier, selon Tallemant, n'eut point à se louer de l'éloquence de Patru, qui s'était pourtant vanté « de faire un duc de Rohan sur le barreau ». La duchesse de Rohan avait perdu sa cause, mais elle avait donné à sa fille et à son gendre de terribles alarmes. Plus tard, elle profita des troubles de la Fronde pour envoyer ce bâtard dans Paris soulevé contre l'autorité royale ; il allait être reconnu duc par le parlement, lorsqu'il succomba dans une rencontre près le bois de Vincennes. « Se sentant blessé à mort, il ne voulut jamais dire qui il était et parla toujours hollandais. »

Le monde ne pardonna pas à Mlle de Rohan ce qu'il appelait sa mésalliance. « Madame, lui dit Mme de Choisy lorsqu'elle la vit mariée, Dieu vous fasse la grâce de n'avoir jamais les yeux bien ouverts et de ne voir jamais bien ce que vous venez de faire. » Une demoiselle attachée à son service, de très-mince noblesse, la quitta, en expliquant son départ par ces insolentes paroles : « Après la manière dont vous vous êtes mariée, j'aurais peur que vous ne me mariassiez à votre grand laquais. » Il y eut même un vieux cuisinier de feu M. de Sully qui refusa de donner un bouillon au nouveau duc de Rohan, « sous prétexte que M. de Rohan était mort, et que les morts n'avaient que faire de bouillon[2] ». Propos de bavards et de médisants, dira-t-on, commérages de Tallemant ! La judicieuse Mme de Motteville ne parle pas en termes moins nets de la réprobation qui frappa Mlle de Rohan, de l'ardeur de ses amis à la persécuter, « ardeur qui tenait beaucoup plus de l'outrage que de l'amitié ». Mme de Motteville semble éprouver elle-même quelque embarras à la justifier; elle appelle les philosophes à son aide, elle allègue les maximes de Diogène, l'exemple de Cratès le cynique : c'est chercher bien loin ses

1. Henri de Nogaret de la Valette, comte, puis duc de Candale, mort en 1639.

2. Tallemant, *Historiette de MM^mes^ de Rohan*, t. III.

autorités et dans une école bien compromise aux yeux de la société polie. Au fond du cœur, l'aimable dame, mariée toute jeune à un vieux mari, tient contre le préjugé pour les franches et naturelles amours.

Il semble que ce qui est conforme aux commandements de Dieu pourrait toujours recevoir quelques excuses, et que sa plus grande faute était d'avoir manqué de respect à sa mère. Mais ce qui s'appelle le beau monde en décide d'une autre manière; et, quoiqu'on sache combien il est difficile de lui plaire, on ne laisse pas de se soumettre à sa tyrannie. On court incessamment après son approbation; la vie se passe dans cette servitude, et jamais nous ne goûtons de douceur ni de liberté, parce que nous n'avons pas la hardiesse de nous élever au-dessus des opinions vulgaires[1].

Trois filles et un fils naquirent de ce mariage. L'aînée des filles fut la seconde femme de M. de Soubise. Rohan par sa mère, elle épousait un Rohan de la branche aînée, fils d'un second lit du duc de Montbazon. M. de Soubise avait pour mère Marie de Bretagne, et pour aïeule maternelle Catherine Fouquet, toutes deux fameuses par leurs galanteries sous les noms de duchesse de Montbazon et de comtesse de Vertus. La comtesse de Vertus[2] avait été l'héroïne d'un drame sanglant qui ne l'avait pas rendue plus sage. Son mari, ayant surpris une lettre où elle donnait un rendez-vous, tua son amant presque sous ses yeux et la fit passer par-dessus son cadavre. Enfin M. de Soubise était le frère de Mme de Chevreuse, le beau-frère de Mme de Guémené, ces beautés éclatantes et faciles[3]. Sa femme ne fut ni moins belle ni plus sévère et se montra digne de la famille dans laquelle elle entrait.

Du moins elle visa haut, s'attaqua au roi lui-même, s'empara

1. *Mémoires de Mme de Motteville*, 1645, ch. XI.

2. La comtesse de Vertus était fille de Fouquet la Varenne, un simple officier de bouche dont Henri IV fit le confident et le messager de ses amours, et qui gagna plus, disait-on, à porter les poulets du roi son maître qu'à larder ceux de sa cuisine. Ce nouvel office de la Varenne effaça en effet la bassesse du premier, le fit marquis, lieutenant général d'Anjou, beau-père du comte de Vertus, lequel était issu d'un frère bâtard de la reine Anne de Bretagne. (Tallemant des Réaux, t. IV, *la Comtesse de Vertus.*)

3. Mme de Chevreuse et M. de Guémené étaient nés du premier mariage du duc de Montbazon avec Madeleine de Lenoncourt. — Voyez le livre de Cousin sur Mme de Chevreuse. Sur Mme de Guémené, voyez *Mémoires de Retz*, 1re partie; Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. I, p. 359-363.

de son cœur fatigué des hauteurs de la Montespan, le garda longtemps et retint de cette tendre liaison une faveur qui ne connut pas d'éclipse. Elle fit son mari prince par degrés. Son mari se laissa faire : il ne poussa pas des cris ridicules comme M. de Montespan ; il imita moins encore les façons violentes de son aïeul, le comte de Vertus ; il préféra les exemples plus proches de son père, le duc de Montbazon, d'esprit si obtus, de son frère, le prince de Guémené, d'esprit si aiguisé[1], tous deux doués d'une égale patience. Il paraissait peu à la cour, ne parlait guère au roi que de sa compagnie des gendarmes[2]. Sa discrétion lui réussit. « Il était né, comme il le disait lui-même, mais bien bas, à ses amis particuliers, en riant et en s'applaudissant de sa bonne fortune et de sa sage politique, il était né gentilhomme avec 4000 livres de rente et devenu prince à la fin avec 400 000 livres de rente. »

Un pas décisif vers le rang de prince fut fait en Sorbonne à la thèse soutenue par le futur cardinal de Rohan. « Le prince ou celui qui en a le rang, qui soutient une thèse, a des gants dans ses mains et son bonnet sur la tête pendant toute l'action, et il est traité de sérénissime prince tant par ceux qui argumentent contre lui que par celui qui préside à la thèse. Il l'est aussi d'altesse sérénissime et les proviseurs de Sorbonne la lui donnent dans ses lettres de doctorat. » C'est ainsi qu'avait été traité l'abbé de Bouillon. L'abbé de Soubise n'était pas le neveu de Turenne, mais le roi le regardait, non sans quelque raison, d'un œil plus tendre que ses frères. Le « fils de l'amour » garda ses gants, son bonnet, eut l'altesse sérénissime pendant la soutenance, et, malgré la résistance de l'archevêque de Reims, proviseur de Sorbonne, que son siége faisait duc et pair, il l'eut aussi dans ses lettres de doctorat. Ces distinctions en Sorbonne, imposées par la volonté royale, achevèrent de con-

1. Le prince de Guémené plaisantait volontiers sur le père qu'on donnait généralement à son second fils, le chevalier de Rohan : ce père était le comte de Soissons. Il disait à son aîné que le chevalier était de meilleure maison que lui, ou bien encore, en montrant ce cadet : « Pour celui-là, on ne dira pas qu'il n'est pas prince. » Le chevalier de Rohan mourut décapité pour crime d'État en 1671. « Il est à croire, dit M. Paulin Pàris, que les souvenirs du père qu'on lui donnait ne contribuèrent pas à rendre le chevalier moins entreprenant et le roi moins sévère. »

2. *Addition à Dangeau*, 28 novembre 1690.

firmer ces tabourets que la noblesse n'avait jusque-là cessé de contester [1].

Sacrifier les filles aux fils, ce trait commun à toutes les grandes maisons, nous frappe particulièrement dans celle de Rohan. Les Guémené peuplent les couvents de leurs filles. M. de Montbazon [2] était fou et enfermé à Liége, mais son fils aîné veillait pour lui. L'une des filles, qui se trouvait dans l'abbaye de la Trinité, près de Caen, et ne voulait pas tâter du voile, s'engage avec son cousin le comte de Fleix : on se froisse de ce libre choix, on la fait venir, on rompt son engagement et on lui donne, au lieu du cousin préféré, un veuf avec enfants [3]. Si M. de Guémené traitait ainsi ses sœurs, on juge de quelle façon il gouvernait ses filles. Il en avait sept. L'aînée à trente-six ans attendait encore un mari : lasse de se morfondre au couvent, elle en sortit par un coup de tête et un mariage accompagné de sommations respectueuses.

Son libérateur, M. de Mortagne, était homme d'honneur et homme d'esprit, mais veuf, âgé, et, défaut plus grave aux yeux d'une maison superbe, il était le fils d'un maître de forges des environs de Liége. Son véritable nom était Collin. Les Collin, enrichis par leur activité, avaient acheté les biens de la maison de Mortagne, qui était ruinée, et avaient recueilli son nom avec ses biens. Celui-ci avait achevé de se décrasser en prenant du service et était devenu capitaine de gendarmerie. Son premier mariage avec Suzanne de Montgomery, veuve d'un neveu de Turenne, le comte de Quintin, n'avait pas été moins remarqué que ne le fut le second. Mme de Quintin était une beauté précieuse, qui s'était fait une sorte de cour spirituelle et magnifique et y régnait sur un cercle d'illustres adorateurs [4].

1. *Saint-Simon*, t. I, ch. XXXVII.
2. Charles II de Rohan, fils de la trop célèbre Mme de Guémené.
3. *Dangeau*, 17 mai 1688.
4. « Elle avait été fort jolie, parfaitement bien faite, fort du monde, veuve de bonne heure sans enfants, riche de ses reprises et de 30 000 livres de rente que M. le maréchal de Lorges lui faisait sa vie durant, pour partie de l'acquisition de Quintin qu'il avait faite de son mari. En cet état et avec beaucoup d'esprit, elle vit la meilleure compagnie de la cour, et comme elle avait l'esprit galant et impérieux, elle devint une manière de fée qui dominait les soupirants sans se laisser toucher le bout du doigt qu'à bonnes enseignes, et de là sur tout ce qui venait chez elle, toutefois avec jugement, et se fit une cour où l'on était en respect comme à la véritable, et aussi touché

Le comte d'Auvergne, le duc de la Feuillade, les plus grands personnages, se consumaient d'amour à ses pieds sans pouvoir l'attendrir. Le comte de Fiesque, impatienté de ses grands airs, fit un jour écrire sur sa porte en grosses lettres : *Impertinence plénière.* Mortagne se distingua parmi tous ses courtisans par sa modestie même; il soupira discrètement, respectueusement, vingt années entières : M. de Montausier était dépassé. Peu à peu ses rivaux moururent ou se retirèrent; la dame prenait des années, devenait économe; les réceptions étaient moins brillantes, les soupers moins exquis; Mortagne demeurait, adorait toujours. « La fée fut touchée d'un amour si respectueux, si fidèle, si constant; elle couronna son amour et l'épousa » (1698). Pourquoi faut-il que Saint-Simon nous gâte l'agréable dénoûment de cette passion romanesque en nous traçant le portrait des deux époux et les effets de vingt ans d'attente? « Mme de Quintin était vieille et devenue infirme. Mortagne n'était rien moins que beau, ni jeune, bien fait, mais un peu gras, engoncé et fort rouge. Pas un de ses valets ne l'avait vu sans perruque, ni s'habiller ou se déshabiller, d'où on jugeait qu'il avait sur lui quelque chose qu'il ne voulait pas montrer. » Mme de Quintin mourut « fort décrépite », après quatorze ans de parfait amour (1712). Cinq ans après, Mortagne faisait un nouveau mariage de sentiment.

Il avait sa maison de campagne au fond du faubourg Saint-Antoine, près du couvent où Mlle de Rohan languissait, oubliée des siens, manquant de tout. Il lia connaissance avec elle, plaignit ses ennuis, lui vint en aide par ses présents; la com-

d'un regard et d'un mot qu'elle adressait. Elle avait un bon souper tous les soirs; les grandes dames la voyaient comme les grands seigneurs. Elle s'était mise sur le pied de ne sortir jamais de chez elle, et de se lever de sa chaise pour fort peu de gens. Monsieur y allait; elle était la reine de Saint-Cloud, où elle n'allait qu'en bateau et encore par grâce, et n'y faisait que ce qu'il lui plaisait. Elle y avait apprivoisé jusqu'à Madame qui l'allait voir aussi. Mme de Bouillon, autre reine de Paris, elle l'avait subjuguée, l'avait souvent chez elle, et le duc et le cardinal de Bouillon. » (*Saint-Simon*, t. I, p. 326.)

Mme de Sévigné nous donne le ton de cet hôtel de Rambouillet au petit pied, dont l'histoire littéraire n'a pas fait mention; l'esprit de Mme de Quintin n'était pas fait pour lui plaire et n'avait rien moins que la bride sur le cou : « Son style est enflé comme sa personne; ceux qui sont destinés à faire des harangues puisent là toutes leurs grandes périodes: c'est une chose bien dangereuse qu'une provinciale de qualité et qui a pris, à ce qu'elle croit, l'air de cour. » (*Sévigné*, 27 novembre 1675.)

passion d'une part, la reconnaissance de l'autre, firent naître l'affection : ils formèrent le projet de s'épouser. Les Rohan jetèrent les hauts cris, s'indignèrent du néant d'un tel gendre. Mortagne, sans s'émouvoir, leur donna un an pour établir leur fille, leur déclarant que si elle n'était pas mariée au bout de ce temps, il l'épouserait. Il tint parole. Mlle de Rohan était depuis longtemps majeure et pouvait se passer du consentement des siens. Ils se marièrent publiquement et dans toutes les règles. Saint-Simon fait du caractère de Mortagne un rare éloge : « sa femme se crut en paradis ». Ce bourgeois, né Collin, sut faire le bonheur de deux filles de qualité, alors que tant de gentilshommes, qui n'en avaient épousé qu'une, lui faisaient si promptement sentir le dégoût du mariage [1].

Des sept filles de M. de Guémené, Mme de Mortagne fut la seule mariée ; la mort en prit une, le couvent en garda cinq : les abbayes de Préaux, de Jouarre, de Panthemont eurent l'honneur d'être gouvernées par des princesses. M. de Guémené eût dû, ce semble, être un père moins inflexible. Marié à une fille du duc de Luynes [2], quoique son cœur eût fait un autre choix, il n'était pas plutôt redevenu libre, qu'il s'était remarié en n'écoutant plus que sa première inclination : l'amour avait fait de Mlle de Vauvineux, dont la mère était de robe, « la plus grande dame de France [3] ». Il ne pouvait alléguer le manque de bien : sa grand'mère, la princesse douairière de Guémené, lui avait laissé 200 000 francs de rente en fonds de terre [4]. Mais les années étaient venues ; l'ambition, l'avarice, avaient envahi son cœur ; il songeait uniquement à son fils aîné, à l'héritier de son nom [5], et telle était la force de

1. *Saint-Simon*, t. I, p. 326 ; t. IX, p. 94 ; t. XI, p. 272.
2. Louis-Charles d'Albert, fils du connétable.
3. *Sévigné*, 6 décembre 1679.
4. *Dangeau*, 14 mars 1685.
5. Il était même si jaloux de ce nom, qu'il ne put se résigner à le partager avec le duc de Rohan-Chabot, frère de Mme de Soubise ; il lui intenta un procès maladroit pour le lui faire quitter ainsi que les armes de Rohan, espérant retrouver ainsi la considération que lui enlevait sa vie étroite et obscure. Ce procès fit du bruit ; des mémoires blessants furent publiés des deux côtés. Mme de Soubise, née Rohan-Chabot, mais enivrée du rang qu'elle avait procuré à son mari et à ses fils, se déclara contre son frère. L'affaire fut évoquée par le roi. La veille du jugement, tous les Rohan se pressaient à la porte de son cabinet pour lui présenter un dernier mémoire au retour de sa messe. En tête était la maréchale de la Mothe, grand'mère de la prin-

l'orgueil de race, que ce fils aîné devint un obstacle à l'établissement non-seulement de ses sœurs, mais même de l'une de ses cousines de la branche cadette. Le prince de Rohan, fils de Mme de Soubise, avait un fils unique et trois filles de son mariage avec la princesse de Turenne; il réserva la plus grosse dot à la dernière de ses filles, destinée au fils du prince de Guémené. L'aînée fut promise au fils du duc de Villeroy; la promesse était publique, les compliments reçus, lorsque le prince de Rohan déclara que, si son fils unique mourait sans enfants, tous ses biens devaient passer à la branche de Guémené, sauf une légère augmentation de dot pour les filles. Les Villeroy n'étaient pas avides; l'extinction des mâles dans la branche de Rohan-Soubise n'était pas probable; mais les substitutions étaient d'autant plus blessantes, qu'elles étaient plus tardivement déclarées: les Villeroy se retirèrent. Du moins se mit-on en quête d'un autre parti pour la pauvre fille si durement sacrifiée; on chercha jusque sur les bancs du collége, et on lui trouva un mari de quatorze ans riche et titré. Le duc de la Meilleraye[1] avait 200000 livres de terres nobles substituées dans sa maison; il y avait là de quoi réconcilier Mlle de Rohan avec les substitutions[2].

Ce prince de Rohan, que nous voyons si préoccupé de l'intérêt des mâles de sa maison, avait montré pour son fils une ambition sans bornes et tenté de renouveler pour lui les anciennes alliances avec la famille royale, en lui faisant obtenir la main d'une fille de Mme la Duchesse. Il avait du reste habilement choisi le moment opportun. Monseigneur venait de mourir

cesse de Rohan, née Ventadour et mariée en premières noces avec le prince de Turenne: le mariage avec la veuve du prince de Turenne portait ses fruits même avant la date assignée par Mme Cornuel. Le bel abbé de Soubise, devenu coadjuteur de Strasbourg, « se promenait, en attendant, par la galerie, avec un grand air de confiance et de supériorité, en fils de la fortune et de l'amour dans la maison maternelle ». Les Soubise avaient fini par effacer les Guémené dans ce procès; l'affaire ne s'appelait plus que celle du duc de Rohan et de Mme de Soubise. La raison et la justice étaient d'un côté, Mme de Soubise était de l'autre. L'éloquence chaleureuse et pressante de Daguesseau, qui n'était timide que par scrupules de conscience, fit cependant pencher la balance en faveur du duc de Rohan, et vainquit dans le cœur du roi l'ancienne et secrète préférence. (*Saint-Simon*, t. III, ch. XXIX.)

1. Le duc de la Meilleraye était le petit-fils du duc de Mazarin et d'Hortense Mancini.

2. *Saint-Simon*, t. VIII, p. 335. — *Dangeau*, 2 avril 1716.

(1711), emportant avec lui toutes les espérances de cette fameuse cabale qui croyait déjà tenir le trône et le pouvoir; Mme la Duchesse, toute-puissante sur son esprit, avait reçu un coup irréparable :

Elle fut d'abord abîmée dans la douleur. Tombée de ses plus vastes espérances, et d'une vie brillante et toujours agréablement occupée qui lui mettait la cour à ses pieds, mal avec Mme de Maintenon, brouillée sans retour et d'une façon déclarée avec Mme la Dauphine, en haine ouverte avec M. du Maine, en équivalent avec Mme la duchesse d'Orléans, en procès avec ses belles-sœurs, sans personne de qui s'appuyer, avec un fils de dix-huit ans, deux filles qui lui échappaient déjà par le vol qu'elle leur avait laissé prendre, tout le reste enfant, elle se trouva réduite à regretter M. le Prince et M. le Duc, dont la mort l'avait tant soulagée.

Ainsi abattue, amoindrie, obérée, le prince de Rohan pensa la trouver moins superbe, plus sensible à l'idée de marier l'aînée de ses filles pour peu de chose dans une maison grande par le rang, la fortune, les alliances et le haut vol du cardinal de Rohan. Pour échapper à sa douleur, Mme la Duchesse, retournant où sa nature l'avait toujours portée, se précipita dans les plaisirs avec l'ardeur d'un âge impatient de jouir encore de tout ce qu'il lui faudrait bientôt quitter. Le prince de Rohan essaya de la prendre à cet appât. Son père avait acheté l'ancien hôtel des Guises; il avait dépensé un million pour l'embellir, et en avait fait un palais admirable [1]. Sous le prétexte de le montrer à Mme la Duchesse, il lui donna des fêtes magnifiques. C'était l'environner des splendeurs des Rohan, la prendre par ce qu'elle aimait; ce palais, ces biens immenses, ce grand jeu, ces spirituelles galanteries, cette vie d'enchantements s'offrait à sa fille et à elle-même. Mme la Duchesse une fois séduite, le prince de Rohan se flattait de gagner Mme de Maintenon par leur commune amie, Mme d'Espinoy; le roi, par le souvenir de Mme de Soubise; la duchesse de Bourgogne, par l'impression des soins qu'il ne cessait de lui rendre, peut-être même des galanteries qu'il avait hasardées sur la foi de son beau visage. La Dauphine en avait ri sous cape, mais elle avait eu garde d'en paraître offensée ou importunée.

1. Cet hôtel avait autrefois appartenu au connétable Olivier de Clisson. Il existe encore en partie, et renferme aujourd'hui le dépôt des archives.

M. de Rohan s'était abusé sur le prestige de son nom et sur les effets de sa tactique. Les temps étaient changés : la maison de France regardait désormais de trop haut les premières familles du royaume; le plus savant manége ne pouvait lever « la moderne difficulté des alliances avec le sang royal ». Mme la Duchesse admira l'hôtel de Guise restauré, y joua, dansa, folâtra de tout son cœur et ne donna pas son fils au maître de la maison[1].

Le prince de Rohan avait trop de tact pour insister; à défaut d'une bru du sang royal et médiocrement dotée, il en choisit une dans sa parenté et pourvue de grands biens, Mlle d'Espinoy, dont la mère appartenait à la maison de Lorraine, et dont l'aïeule paternelle était sœur de Mme de Soubise[2]. Les deux époux avaient une situation agréable dans le présent : le logement, la nourriture et 50 000 livres de rente. L'avenir semblait devoir être plus riant encore : Mlle d'Espinoy avait

1. *Saint-Simon*, t. VI, ch. v.

2. Les d'Espinoy n'étaient princes que de nom; ils avaient cependant aussi leur tabouret de grâce obtenu par un mariage du prince d'Espinoy avec une Charost, petite-nièce de Sully. Devenu veuf, le prince d'Espinoy se remaria à une Rohan-Chabot, à la sœur de deux beautés, Mmes de Soubise et de Coetquen, une mortelle entre une déesse et une nymphe. La mortelle avait de l'esprit; elle obtint la continuation du tabouret de grâce dans sa maison et maria son fils à une véritable princesse, à la fille de M. de Lislebonne, cadet du troisième duc d'Elbœuf et d'une fille du duc Charles IV. Mlle de Lislebonne était sensiblement plus âgée que son mari et sans bien, mais belle, bien faite et de maison souveraine. Les d'Espinoy, entourés de princes de vieille et de fraîche date, souffraient fort de ne l'être pas autrement que de nom. La nouvelle princesse d'Espinoy, qui joignait à sa haute naissance et au crédit de sa mère un esprit insinuant et une faveur marquée à Versailles et à Meudon, paya le prix de tous ces avantages. Son mari, né glorieux, craignait toujours de n'être pas assez considéré pour lui-même et se vengeait en l'accablant de son implacable humeur. Sa douceur et sa vertu n'en furent point altérées, et lorsqu'elle le perdit, emporté prématurément par la petite vérole, elle garda toutes les bienséances. (*Saint-Simon*, t. III, p. 114.) Elle avait un fils et une fille : c'est cette fille qui épousa le fils aîné du prince de Rohan. Quant au jeune prince d'Espinoy, le crédit de sa mère et l'amitié de Mme de Maintenon le firent duc et pair avant l'âge de vingt-cinq ans exigé depuis l'édit de 1711 pour revêtir ce titre; cette faveur, soutenue de ses richesses, lui valut sans doute la main d'une fille de la maison de Bouillon, et lui permit de ne pas transiger sur la dot. Il demanda la main de Mlle d'Albret avec 500 000 francs; le connétable Colonne s'offrait à l'épouser avec une dot beaucoup moindre. Mme d'Albret ne put se décider à laisser sa fille partir en Italie, peut-être pour n'en pas revenir; elle préféra s'appauvrir et choisit le gendre le moins éloigné et le plus avide. (*Dangeau*, 10 février 1716.)

en perspective 200 000 écus à la mort de sa mère, son mari 200 000 livres de rente en fonds de terre à la mort du prince de Rohan [1] (1714).

III

La branche de Rohan-Chabot semble particulièrement sensible, dans le choix de ses alliances, à la grandeur des biens. Le frère de Mmes de Soubise, d'Espinoy et de Coetquen, était l'époux désigné de Mlle de Créquy, fille unique du duc de Créquy, premier gentilhomme de la chambre, et de la dame d'honneur de la reine; le roi lui donnait la survivance de la charge de son beau-père. Il rompt ce mariage, recherche Mlle d'Aumont, nièce de Louvois, essuie un refus, et demande la main de Mlle de Vardes, fille unique comme Mlle de Créquy, mais plus riche encore. Le roi fut profondément blessé; il aimait le duc de Créquy, il voulait établir brillamment sa fille : il pensait qu'une charge qui approchait de sa personne devait avoir un invincible attrait; enfin il avait disgrâcié M. de Vardes pour une offense toute personnelle : jamais il ne pardonna ce choix au duc de Rohan [2].

Mlle de Vardes venait d'être refusée par le jeune Thianges, comme M. de Rohan pour Mlle d'Aumont : « Ils font bien d'unir leurs malheurs ensemble, ils en feront du bonheur », écrivait Mme de Sévigné à Bussy [3]. Bussy comparait et pesait les ancêtres des époux; il pensait que Vardes devait être satisfait de cette alliance, mais qu'il ne recevait pas un honneur extraordinaire [4]. M. de Vardes descendait en effet du maréchal du Bec, qui avait accompagné saint Louis en Afrique; son grand-père maternel et la grand'mère de Condé étaient petits-enfants de François de la Trémoille; la célèbre maréchale de Guébriant était sœur de son père. Peut-être aussi avait-il le droit de s'enorgueillir d'être le frère d'un bâtard de Henri IV; honneur ou tache, on ne

1. *Addition à Dangeau*, 14 septembre 1714.
2. *Dangeau*, 13 février 1687. Vardes avait voulu dénoncer à la reine les amours du roi et de la Vallière pour remplacer celle-ci par une autre favorite.
3. *Sévigné*, 27 juin 1678.
4. 23 juin 1678.

sait trop dans ces temps de bâtardise triomphante. La mère de M. de Vardes, Jacqueline de Bueil, était de l'ancienne maison de Bueil de Sancerre ; l'un de ses ancêtres, compagnon de Jeanne d'Arc, avait mérité le surnom de *Fléau des Anglais*. Elle perdit encore enfant son père et sa mère et fut élevée chez la princesse de Condé, Charlotte de la Trémoille : elle plut à Henri IV ; celui-ci la maria pour la forme à M. de Césy, de la maison de Harlay[1] ; le mariage célébré, il reprit la femme en laissant au mari une somme ronde. Harlay-Césy n'en demandait pas davantage ; il épousa plus tard une Béthune aussi laide que sa première femme était belle.

Jacqueline de Bueil devint comtesse de Moret[2], eut un fils du roi, qui fut d'église ; quand elle vit son amant se refroidir, elle eut des accès de dévotion, d'austérité ; elle cessa de se décolleter, ne porta plus que du linge uni et une robe de serge[3]. Henri mort, elle redevint coquette, galante ; elle finit par attraper M. de Vardes, qui l'épousa en 1617. Le fils qu'elle avait eu de son royal amant était bien fait, spirituel et, malgré son petit collet, hardi avec les dames : c'était de tous les enfants de Henri IV celui qui lui ressemblait le plus. Il eut le tort de se jeter dans le parti de Gaston, et périt au combat de Castelnaudary (1632). La maison à laquelle s'était alliée sa mère s'enrichit de son comté, et le fils légitime de la maîtresse vénale de Henri IV s'en para sans vergogne : marquis de Vardes, comte de Moret, quels beaux titres à mettre dans un contrat de mariage ou dans une épitaphe ! quel redoublement de considération y gagnait le dernier descendant du maréchal de Bec ! La comtesse de Moret était morte depuis longtemps lorsque sa petite-fille épousa le duc de Rohan ; mais vivante, elle eût facilement trouvé grâce devant le frère de Mme de Soubise : c'était justement le temps où celle-ci essayait le pouvoir de sa beauté et offrait au cœur du roi l'appât d'un nouvel adultère.

Les époux vécurent, ce semble, en meilleure intelligence que le beau-père et le gendre. M. de Vardes, qui avait toutes les grâces de cour, ne put réussir à polir M. de Rohan : c'était

1. Tallemant, t. I : *Mme de Moret, M. de Césy.*
2. Moret, sur le Loing (Seine-et-Marne).
3. Voyez *Lettre de Malherbe à Peiresc*, du 24 mars 1610.

un personnage violent et rude, un Allemand pour le savoir-vivre, un Achille pour la colère, mais pour la colère seulement. Mme de Sévigné souriait volontiers de la vie oisive de ce petit-fils maternel du grand duc de Rohan, et raillait agréablement certain siége dont on l'avait loué à la cour, en présence du roi : c'était .... un siége en tapisserie fait tout entier de ses mains pour orner la chambre de sa femme [1].

M. de Vardes, quinze jours avant sa mort, disait qu'il ne pardonnerait jamais à Corbinelli, le principal auteur du mariage, de lui avoir donné un tel gendre. Corbinelli répondait que son gendre ne lui pardonnerait jamais de lui avoir donné un tel beau-père. Mais l'esprit de famille dominait les ressentiments les plus passionnés. M. de Vardes mourant écrivait au roi et lui demandait ses bontés pour ses enfants. Son agonie fut longue, trompeuse ; M. de Rohan crut un peu vite à la mort. Il paraît que l'usage, lorsqu'on prenait le deuil, était de changer la couleur de son suisse du vert au rouge : il se pressa trop de mettre un suisse rouge à la place du vert ; puis, honteux de sa précipitation, il remit le vert à la place du rouge. Enfin son beau-père expira, quoique avec beaucoup de peine et parlant toujours, et le suisse rouge resta maître de la place. M. de Rohan, mal en cour, n'eut de M. de Vardes, ni son gouvernement d'Aigues-Mortes, ni son justaucorps en broderie [2] : l'un alla à d'Aubigné, l'autre au comte de Brionne ; mais il recueillit le fameux comté de Moret, qui décora désormais sa maison, et 40 000 livres de rente. Il aurait eu davantage, si le défunt n'avait disposé d'une partie de son bien en faveur d'une dame d'Omelas qui lui était beaucoup plus agréable

1. *Sévigné*, 24 novembre 1679 et 26 novembre 1681.

2. Le justaucorps dont il est ici question était un habit bleu doublé de rouge avec la veste rouge, l'un et l'autre brodés d'un dessin particulier que le roi avait imaginé au commencement de ses amours avec Mme de la Vallière, lorsqu'il quittait la cour, qui était encore à Saint-Germain, pour aller avec sa maîtresse passer une partie de la journée à Versailles : « Il en donna à une douzaine de ceux à qui il permettait de le suivre à ces petites promenades particulières de Versailles... Dans la suite, ces habits se multiplièrent jusqu'à quarante, où ils sont demeurés fixés, et quand il en vaque, le roi l'accorde par un brevet expédié par le secrétaire d'État de la maison du roi, d'où ils s'appellent juste-au-corps à brevet. Ils ne donnent ni privance, ni entrée quelconque : toute la distinction est qu'ils se portent en deuil et qu'ils se sont portés pendant tous les temps où l'or et l'argent ont été défendus sur les habits. » (*Addition à Dangeau*, 27 septembre 1686.)

que son gendre. Ce fut là la dernière faiblesse de Vardes, d'ailleurs toute spirituelle; ce cœur amoureux brûla jusqu'à la dernière heure, au grand déplaisir d'un héritier avide et malappris, qui eut beaucoup de peine à digérer cette galanterie d'outre-tombe [1].

« Le duc de Rohan comptait ses filles pour rien et ses cadets pour fort peu de chose. » Il donna sa fille aînée au comte de la Marck, un seigneur étranger engagé au service du roi [2]. La mère de ce comte, devenue veuve, s'était remariée au neveu du cardinal de Furstemberg, archevêque de Strasbourg. Il se trouva que le fils du premier lit, notre comte de la Marck, ressemblait trait pour trait à ce cardinal, dont il n'était pas le moins du monde parent. Il lui était tout ou rien. Impérieuse, dépensière, debauchée, Mme de Furstemberg, dès qu'elle eut perdu son second mari, s'était établie chez le cardinal, et forte de la passion qu'il ressentait pour elle, elle le tyrannisait, le ruinait, le trompait avec la dernière impudence. Voilà la belle-mère que le duc de Rohan n'hésita point à donner à sa fille, une fille de mérite et de cœur! Compagne de couvent de Mmes de Saint-Simon et de Lauzun, elle était restée leur amie : Saint-Simon l'a pu voir et juger de près; son regard pénétrant n'a rien découvert en elle qui ne fût à son honneur et qui n'atteste qu'elle avait beaucoup de l'âme des Rohan dont son père avait si peu.

C'était une grande femme très-bien faite, mais laide, avec un air noble et d'esprit qui accoutumait à son visage. Elle avait infiniment d'esprit et elle l'avait vaste, mâle, plein de vues, beaucoup de discernement, de justesse, de précision, un air simple et naturel et une conversation charmante; fort sûre, un peu sèche et un cœur excellent [3]...

Sa sœur cadette attendit un mari jusqu'à vingt-huit ans; elle avait de la beauté, du mérite, mais une si faible dot! Ce mari fut le prince de Berghes; il était riche, grand d'Espagne, chevalier

1. *Sévigné*, 3 septembre 1688.

2. « Il était colonel d'un des régiments que le roi entretenait fort chèrement au cardinal de Furstemberg, desquels il lui laissait la disposition. » (*Saint-Simon*, II, p. 84.)

3. *Saint-Simon*, t. II, p. 81 et suiv.; t. III, p. 236. — *Addition à Dangeau*, 10 avril 1704.

de la Toison d'or : c'était le beau côté de la médaille ; en voici le revers. Ce prince, qui descendait non de la grande maison de Berghes[1], mais des bâtards de ce nom, était petit, vilain, et de plus il était le frère de la maîtresse publique de l'électeur de Bavière, Mlle de Montigny, chanoinesse de Mons : la grandesse, la Toison d'or, étaient le fruit du crédit honteux de sa sœur. La France était faite à ce genre d'utiles infamies. Voyez de quel ton Dangeau rappelle la parenté de M. de Berghes et de Mlle de Montigny avec ses brillants effets ; il n'a certes garde de l'oublier, non par esprit de médisance, mais de peur de faire tort au gendre de M. de Rohan. « Le prince de Berghes est frère de Mlle de Montigny, pour qui M. de Bavière a *beaucoup de considération*, et c'est cet électeur qui obtint du roi d'Espagne, il y a quelques années, la grandesse pour le prince de Berghes[2]. » Beaucoup de considération ! Ces complaisances, ces lâchetés de la langue parlée par Dangeau nous font goûter davantage la franchise vengeresse du style de Saint-Simon : avec lui, du moins, on sait à quoi s'en tenir, et ses *Mémoires* ou ses additions au *Journal* nous donnent la juste valeur de ces termes respectueux attachés aux choses les moins respectables.

Mlle de Montigny, un peu avant le mariage de son frère, vint en France rejoindre son amant qui se trouvait alors au château de Compiègne. Son voyage n'eut rien de mystérieux ou de discret ; elle était accompagnée de ses deux sœurs, également chanoinesses, et de quatre dames de ses amies : l'électeur, auquel on offrait le séjour de la Meute, trouva plus de charme que jamais à sa première résidence[3]. Le maréchal de Villeroy eut l'honneur de recevoir à dîner toutes ces aimables personnes et de les mener à l'Opéra. On fit le portrait de Mlle de Montigny. La marquise d'Huxelles, qui relève cette circonstance, ne nous dit pas le nom du peintre, mais elle signale la beauté et la riche taille de l'original[4]. Les

1. La maison de Berghes est une branche des anciens ducs de Brabant, marquée entre les plus grandes maisons du pays par ses alliances, par son illustration et par l'entrée qu'elle a eue de tous les temps dans les chapitres nobles. (*Moréri.*)

2. *Dangeau*, 16 juin 1710.

3. *Dangeau*, 4 mars 1710.

4. *Lettre* du 2 décembre 1709.

grâces et le libre enjouement de la chanoinesse de Mons durent ajouter à l'éclat et à l'animation de la noce de Mlle de Rohan; sa faveur du moins profita au premier gendre du duc de Rohan : le comte de la Marck alla, dès l'année suivante, servir en qualité de maréchal de camp dans l'armée d'Allemagne, et représenta le roi auprès de l'électeur de Bavière, sans avoir le caractère d'ambassadeur, mais avec 14 000 francs d'appointements [1]. Ne soyons pas trop sévères pour les Rohan-Chabot : leur fille, après tout, n'épousait que le frère de Mlle de Montigny; il se trouva à quelque temps de là un grand seigneur français pour épouser Mlle de Montigny elle-même [2] !

Les cadets, d'une maison même princière, étaient par état, aussi bien que leurs sœurs, d'humeur assez accommodante; celles qui les épousaient les trouvaient souvent plus dociles à leurs goûts que les aînés, et elles gagnaient en indépendance ce qu'elles perdaient en satisfactions d'amour-propre. Le troisième fils du duc de Rohan, qui avait fait fort peu de bien, épousa sa cousine, née Chabot, qui en avait beaucoup. Veuve d'un cadet de Montendre, de la maison de La Rochefoucauld, elle avait fait prendre à son premier mari le nom de Jarnac; au second, elle imposa celui de Chabot qui leur était commun. Condition plus dure : elle stipula qu'il quitterait le service et la cour, et qu'il irait vivre avec elle dans sa belle résidence de Jarnac. Elle parlait en héritière, il agit en cadet de sens et d'esprit; il s'appela comme on souhaitait, il vécut où l'on voulait : la comtesse de Jarnac eut un mari bien à elle, et nargua de loin les mœurs de cour [3].

Le fils aîné, le prince de Léon, était marié depuis quelques années à Mlle de Roquelaure : son mariage avait été le divertissement et le scandale de la cour, et mérite, à ce titre, une mention particulière. Disons d'abord quelques mots du rang et des alliances de la maison de Roquelaure où le prince de Léon choisit sa femme.

Originaire de la Gascogne, elle ne pouvait le disputer ni en ancienneté ni en éclat à celle de Rohan-Chabot. Le premier qui l'illustra fut le maréchal de Roquelaure, ami de Henri IV,

1. *Saint-Simon*, t. VI, p. 101.
2. Voyez livre II, chap. IV.
3. *Saint-Simon*, t. IV, p. 379; t. VII, p. 311. — *Dangeau*, 16 juin 1715.

socié à toutes les aventures de sa vie, militaires et autres. avait l'esprit vif et décidé de la Gascogne, mais il corrigeait par n bon sens aiguisé de finesse ce que ses résolutions avaient arfois d'imprévu et d'original. Deux gentilshommes qui prétendaient épouser la même personne le prièrent de les accommoder; il les mit d'accord en la prenant pour lui. Elle était belle et sans biens, deux bonnes raisons pour la tenir éloignée du Louvre, mais le malin Gascon n'en donnait qu'une à son maître. Quand celui-ci le pressait trop vivement de la montrer à la cour : « Eh ! Sire, elle n'a pas de souliers », répondait-il en son patois[1]. Il fut marié deux fois. De cette première femme il eut cinq filles, et un seul fils qui mourut avant lui. « C'était, dit l'Estoile, un des plus vicieux et scélérats de la terre, et il eut une fin pareille à sa vie, car il mourut enragé et désespéré. » Trois de ses filles entrèrent dans les grandes maisons de Gramont[2], de Noailles et d'Estuer Saint-Maigrin. De sa seconde femme, qu'il épousa après la mort de Henri IV, en 1611, il eut douze enfants, dont huit fils ; un seul continua la postérité, Gaston duc de Roquelaure, maître de la garde-robe, que l'on confond quelquefois avec son fils, le second maréchal de ce nom.

Les trois Roquelaure furent réputés pour leurs saillies; celles du second étaient d'un bouffon insolent et vantard. La plupart de ses bonnes fortunes n'étaient guère plus authentiques que ses traits de bravoure, mais, réelles ou non, il les criait sur les toits. Mmes de Guémené, de Lesdiguières et de Sully pâtirent de l'intempérance de sa langue, heureuses toutefois si leur réputation n'eût jamais été compromise que par les boutades de Roquelaure. Un jour cependant ce fanfaron fut blessé au cœur; il aima la sœur du comte de Lude, l'une des plus belles personnes de la cour, la plus belle peut-être. Il avait déjà trente-huit ans, elle seulement dix-sept. Le cœur de cette charmante enfant allait vers le beau marquis de Vardes étroitement lié avec son frère. Le comte de Lude désirait les donner l'un à l'autre; il n'avait pas d'enfants et tenait à laisser son bien à son meilleur ami. Mais Roquelaure intrigua, gagna

1. Tallemant des Réaux, t. I; *le Mareschal de Roquelaure.*
2. La mère du premier maréchal de Gramont était fille de ce maréchal de Roquelaure.

une soubrette de la maison, offrit à la mère de beaux avantages par contrat, et finit par triompher des intentions de M. de Lude et des séductions de Vardes [1].

Celui-ci, évincé comme mari, reparut bientôt comme amant : il était pourtant alors dans les liens de Mme d'Elbœuf, mais il avait l'art de porter légèrement plusieurs chaînes. « M. de Vardes a l'intention d'être amoureux cet hiver de Mme de Roquelaure », écrivait Bussy moins d'un an après le mariage [2]. Le jeune duc d'Anjou, frère du roi, fut aussi ému par cette éclatante beauté. Roquelaure connut la jalousie; il devint semblable à ces maris dont il avait si souvent excité et gouaillé les alarmes, et il fut, lui aussi, chansonné. Il veilla du mieux qu'il put. Sa vigilance réussit-elle à écarter le péril? Benserade risquait-il à la légère ses hardies allusions à ses infortunes conjugales? Lorsqu'elle excluait Mme de Roquelaure de ses fêtes intimes, Anne d'Autriche était-elle jalouse de sa beauté, ou scandalisée de sa faiblesse? Quoi qu'il en soit, Vardes le volage ne tarda pas à se détourner de celle dont il avait au moins troublé le cœur. Ainsi abandonnée, elle tomba dans une sorte de langueur, elle avoua qu'elle était dévorée par une passion secrète, elle désira mourir, et son désir fut exaucé : elle n'avait que vingt et un ans (1657) [3]. Vardes reprit et continua de plus belle le cours de ses exploits; à cinquante ans sonnés, il faisait encore des ravages en Provence.

Bussy ne voyait que trop juste, lorsque après avoir annoncé à Mme de Sévigné les projets galants de M. de Vardes pour l'hiver de 1655, il ajoutait : « Et sur cela, Madame, ne plaignez-vous pas les pauvres femmes qui, bien souvent, récompensent par une véritable passion un amour de dessein, c'est-à-dire donnent du bon argent pour de la fausse monnaie [4]. »

Le fils de Gaston de Roquelaure, le marquis de Biran, fut aussi un facétieux, du moins jusqu'au jour où il devint un personnage. Bouffon et camard, voilà les épithètes habituellement accolées à son nom. Son nez était devenu proverbial à la cour, et lui attirait de perpétuelles railleries : il rebutait même l'in-

1. Tallemant des Réaux, t. V : *M. de Roquelaure.*
2. 17 août 1654.
3. *Sévigné*, 25 novembre 1655. — *Mémoires de Conrart*, 2e partie.
4. 17 août 1654.

trépidité galante de Mme de Lyonne, qui depuis longtemps ne choisissait plus ses amants [1]; il exerçait la verve naissante du prince de Conti. « Le petit Roquelaure disait qu'il aurait un habit neuf pour le bal. Ayez un nez, je vous en prie, riposta le prince [2]. » Si peu qu'il en eût, il l'eut, selon le tour familier à Saint-Simon, tourné à la fortune; quant à son humeur plaisante et accommodante, elle ne lui fit aucun tort et contribua même à son établissement. Il commença par rechercher la main de Mlle de Villette, la future Mme de Caylus. Mme de Maintenon lui opposa l'âge de sa nièce et lui conseilla d'épouser Mlle de Laval. M. de Roquelaure trouva le conseil un peu hardi et ne put s'empêcher de dire : « Pourrais-je l'épouser avec les bruits qui courent? qui m'assurera qu'ils sont sans fondement? » « — Moi », répondit Mme de Maintenon, « je vois les choses de près et je n'ai point d'intérêt à vous tromper. » M. de Roquelaure ne voulut rien approfondir et préféra croire Mme de Maintenon sur parole.

Mlle de Laval, fille d'honneur de Mme la Dauphine, n'avait pas de biens, mais elle était d'une illustre maison [3]; elle rassemblait toutes les grâces en sa personne; « elle avait un grand air, une belle taille, un visage agréable et dansait parfaitement bien [4] ». Elle n'en agréa pas moins pour époux un homme plus fait pour exciter le rire que l'amour, et, de plus, fort mal dans ses affaires. Elle avait ses raisons pour cela et même, disait-on, des raisons fort pressantes. Les témoignages sur ce point délicat sont fort divers. Mme de Maintenon niait, Mme de Caylus ne savait, le public affirmait. Le roi donna 150 000 francs de dot à Mlle de Laval [5] : c'était bien le moins, si le public avait raison. Roquelaure, une fois son parti pris, en supporta bravement les conséquences ; pour déconcerter les rieurs, il rit tout le premier. On sait la façon dont il accueillit sa fille, peut-être un peu trop pressée de venir au monde. « Soyez la bienvenue, mademoi-

1. *Sévigné*, 10 novembre 1675.
2. *Sévigné*, 26 janvier 1674.
3. Les seigneurs de Laval étaient une branche de la maison de Montmorency. Au XIIIe siècle, Gui de Montmorency, dont le père avait épousé l'héritière de la maison de Laval, prit le nom de seigneur de Laval en retenant les armes de la maison de Montmorency. (*Moréri.*)
4. *Souvenirs de Mme de Caylus.*
5. *Dangeau*, Appendice à l'année 1684, t. I, p. 99.

selle, je ne vous attendais pas sitôt », lui dit-il devant bonne et nombreuse compagnie[1].

Il avait hérité de la verve de son père, non de sa jalousie inquiète. Sa jalousie d'ailleurs, s'il en avait eu, aurait été toute rétrospective : Mme de Maintenon, tous les jours plus maîtresse d'un cœur qu'elle avait dégagé de ses libres amours, allait épouser le roi et le bien garder. Roquelaure, de ce côté, ne trouva plus que de solides avantages sans périls nouveaux. M. de Soubise, pour accroître sa fortune et ses honneurs, avait fermé les yeux sur le présent et refusé de voir ce que tout le monde voyait; M. de Roquelaure les ferma simplement sur le passé et devint ainsi un des plus riches seigneurs de France. Son cas est une variété moins méritoire de la patience conjugale à la cour du grand roi. Si son mariage ne lui donna pas les talents de grand capitaine, il atténua du moins les effets de ses échecs et l'en consola par le commandement du Languedoc, avec 40 000 livres de rentes. Mme de Roquelaure avait en effet dans l'esprit autant d'art et d'insinuation que de charme dans la personne, et elle sut merveilleusement cultiver le souvenir d'un ancien amour. Son crédit ne passa pas avec la fleur de sa beauté et ne mourut même pas avec le roi. En 1724, sous le gouvernement de M. le Duc, elle trouva le moyen de relever la réputation militaire de son mari et de le faire maréchal de France. Elle méritait d'avoir des fils comme Mme de Soubise; qui sait à quelle hauteur elle aurait porté leur fortune? Toute cette grandeur, fruit de sa beauté et de son génie, devait s'en aller en quenouille : elle n'eut que deux filles. L'aînée, qui épousa le prince de Léon, est celle dont la venue prématurée égaya la cour et son père.

La naissance de son futur mari avait aussi fait quelque bruit en ce monde, mais pour des raisons meilleures. Toute la Bretagne avait acclamé ce nouveau rejeton des Rohan, et avait été représentée au baptême qui avait eu lieu, à Paris, à Saint-Gervais.

Le petit prince de Léon fut hier baptisé par un évêque de Bretagne à Saint-Gervais; le parrain était M. de Rennes, de la part des ducs de Bretagne; la marraine, Mme la Duchesse : M. de Vardes est

1. *Saint-Simon*, t. III, p. 216.

parent de M. le Prince. Du reste, c'était la Bretagne tout entière : M. le gouverneur de Bretagne, MM. les lieutenants généraux de Bretagne, M. le trésorier de Bretagne, MM. les évêques de Bretagne, MM. les députés et plusieurs seigneurs de Bretagne, l'enfant et le père présidents de Bretagne : jamais vous n'avez vu une telle fête; on y aurait dansé les passe-pied de Bretagne, si l'on y eût dansé, et mangé du beurre de Bretagne, s'il eût été jour maigre [1].

Ce président-né des États de Bretagne devait leur donner un étrange spectacle le jour où son père lui céda sa présidence. Il arriva dans sa province traînant dans un carrosse à six chevaux sa maîtresse, la comédienne Florence; il est vrai qu'il eut la discrétion de ne pas la mener jusqu'à Dinan où se tenaient les États. Florence était depuis longtemps célèbre par ses amours avec le duc d'Orléans, dont elle avait eu un fils et une fille [2]. Le prince de Léon, qui s'était retiré du service après une seule campagne, l'entretenait alors à grands frais et avait d'elle plusieurs enfants. Leur arrivée fit en Bretagne un scandale énorme; le duc de Rohan en craignit un plus grand encore, le mariage de son fils. Il tenta de les séparer; il offrit de payer à Florence une pension de 5000 livres et de se charger de l'entretien des enfants. L'amoureux refusa. L'honneur de la maison était en péril : Mme de Soubise se rapprocha de son frère, avertit le roi, sollicita son assistance. Le roi manda le fils, manda le père. Le prince de Léon, mauvais officier, était bon courtisan; il avait l'imagination fertile en ressources, la parole insinuante; « il prit le roi par ses deux faibles, les respects et l'amour, et avec tant d'esprit, de grâces, de souplesse, que le roi en fit l'éloge, plaignit son cœur épris et le malheur du père. »

Florence n'en fut pas moins enlevée à sa maison des Ternes et enfermée dans un couvent, ce qui exaspéra le prince de Léon. Le roi le vit de nouveau pour le réconcilier avec ses parents, l'incliner au mariage; en même temps on s'avisa de prendre par la famine cet amant furieux : sa fureur peu à peu diminua, il consentit à se laisser marier, bientôt désira l'être.

1. *Sévigné*, 14 février 1680.

2. Ces enfants ne furent pas reconnus : le fils, qu'on appela l'abbé de Saint-Albin, fut évêque-duc de Laon, puis archevêque de Cambrai; la fille épousa le fils du lieutenant général marquis de Ségur (voy. livre II, ch. IV).

M. et Mme de Rohan lui proposèrent hardiment Mlle de Roquelaure, une fille laide, bossue, qui vieillissait dans un couvent. De Florence à cette créature disgraciée la transition était un peu brusque, mais l'idée que Mlle de Roquelaure serait un jour extrêmement riche empêcha le prince de faire des rapprochements désagréables. Il était gros joueur, grand dépensier; il avait besoin d'épouser une héritière. D'autre part, un gendre décoré du titre de prince, et qui pouvait compter sur 150 000 livres de rente au moins, avait de quoi plaire aux Roquelaure. L'affaire, paraissant bonne aux deux parties, marcha vite ; mais à la dernière heure Mme de Roquelaure se montra trop altière et trop avide, elle pressa de façon blessante M. de Rohan de donner davantage; celui-ci se piqua, tint ferme et, de guerre lasse, se retira moins encore par avarice que par dépit.

Tout semblait fini, mais on avait compté sans les jeunes gens qui reprirent pour leur compte le projet abandonné par leurs parents. Le prince de Léon, parfaitement guéri des mariages d'amour, voulait à toute force faire un mariage d'argent. Tandis qu'il redouble de respect et d'assiduité auprès de Mme de Roquelaure, il prend et exécute une résolution audacieuse : il va trouver Mlle de Roquelaure dans son couvent du faubourg Saint-Antoine; il simule la passion, le désespoir; il s'emporte contre l'égoïsme de leurs parents, et dans l'exaltation de son amour il lui propose un enlèvement et un mariage secret. Le prince de Léon était très-vilain de figure, mais sa figure peignait tout ce qu'il voulait. Mlle de Roquelaure s'y laissa prendre volontiers. Être laide, difforme, âgée de vingt-quatre ans accomplis et trouver non-seulement un mari, mais un ravisseur, quelle fortune et quelle tentation ! Elle avait, sinon le visage, du moins les désirs et la résolution d'une héroïne de roman ; elle ne repoussa pas une occasion qui pouvait ne plus se représenter.

La supérieure du couvent n'avait permission de la confier à personne autre qu'à l'intime amie de sa mère, Mme de la Vieuville. Le prince de Léon, non moins ingénieux que hardi, fait ajuster un carrosse tout à fait semblable à celui de cette dame: même grandeur, même garniture, mêmes armes, même livrée; il contrefait son écriture, son cachet et envoie l'équipage avec

la lettre aux Filles de la Croix. La supérieure livre les yeux fermés la pensionnaire avec la gouvernante ; le carrosse les reçoit, les emporte ; au premier tournant de rue, le prince de Léon saute dedans. La gouvernante comprend, proteste, s'écrie ; le prince lui enfonce un mouchoir dans la bouche et le tient ferme, tandis que le carrosse allait toujours. Sa prévoyance égalait sa décision ; tout était prêt, par ses ordres, pour un mariage clandestin, l'abri, le prêtre, les témoins, les toilettes et la chambre nuptiale. Qu'un prêtre interdit et vagabond se chargeât de bénir un tel mariage, rien d'étonnant à cela ; ce qui l'est davantage, c'est le nom des deux témoins, le duc de Lorges, le fils du maréchal, le beau-frère de Saint-Simon, et le comte de Rieux, qui appartenait à la meilleure noblesse de la Bretagne et y jouissait de l'estime publique ; c'est la parfaite aisance avec laquelle ces deux gentilshommes se jouent des lois de la religion et de l'État. Le duc de Lorges prête à son ami sa maison de campagne des Bruyères, à la porte de Paris (on était au mois de juin), et en fait gracieusement les honneurs.

Le prêtre dit la messe et fit la célébration sur-le-champ, puis mon beau-frère mena ces beaux époux dans une belle chambre. Le lit et les toilettes y étaient préparés. On les déshabilla, on les coucha, on les laissa seuls deux ou trois heures ; on leur donna ensuite un bon repas.

Le repas ne fut pas seulement bon, il fut animé, et la nouvelle mariée l'égaya de ses propos et de chansons divertissantes.

Sur les huit heures du soir, la pensionnaire rentrait dans son couvent avec la gouvernante ; elle alla aussitôt tout conter à la supérieure, et, sans s'émouvoir de ses cris qui finirent par gagner tout le couvent, elle se retira dans sa chambre pour écrire à sa mère l'emploi de sa journée et solliciter son pardon. La gouvernante écrivit aussi de son côté, mais d'un autre style. La rage de Mme de Roquelaure tomba tout d'abord sur l'innocente Mme de la Vieuville. L'entrevue de ces deux dames, pleine de trouble et de confusion, d'exclamations de colère et de surprise, d'insultes lancées et rendues jusqu'à ce que la vérité perce enfin à travers les cris et les larmes, eût probablement fort égayé, s'il eût pu y assister derrière une tapisserie.

l'auteur du stratagème. Saint-Simon nous l'a rendue avec sa puissante verve :

Mme de Roquelaure, dans sa première fureur, ne raisonne point, croit que son amie l'a trahie, court chez elle, la trouve, et dès la porte se met à hurler les reproches les plus amers. Voilà Mme de la Vieuville dans un étonnement sans pareil, qui lui demande à qui elle en a, ce qui peut être arrivé, et parmi les sanglots et les furies n'entend rien et comprend encore moins. Enfin, après une longue et furieuse quérimonie, elle commence à découvrir le fait; elle le fait répéter, expliquer, proteste d'injure qu'elle n'a pas songé à Mlle de Roquelaure, fait venir tous ses gens en témoignage que son carrosse n'est point sorti de la journée, ni qu'aucun de ses gens n'est allé au couvent. Mme de Roquelaure, toujours en furie, en reproches, qu'après l'avoir assassinée, elle l'insulte encore et veut se moquer d'elle; l'autre à dire et à faire tout ce qu'elle peut pour l'apaiser et à se mettre en furie à son tour de la supercherie qu'on lui a faite. Enfin, après avoir été très-longtemps sans s'entendre, puis sans se calmer, Mme de Roquelaure commença enfin à se persuader de l'innocence de son amie; et toutes deux à jeter feu et flammes contre M. de Léon et contre ceux qui l'avaient aidé à lui faire cette injure.

Il y avait surtout deux choses que Mme de Roquelaure ne pouvait pas digérer, c'étaient les attentions respectueuses dont le prince de Léon l'avait entourée jusqu'à la dernière heure, et, dans la noce improvisée aux Bruyères, la belle humeur de sa fille et ses chansons de table.

Le duc et la duchesse de Rohan, quoique moins à plaindre, se plaignirent aussi bruyamment. Le prince de Léon commença à réfléchir, à prendre l'alarme: il pressa sa tante, Mme de Soubise, de le défendre auprès du roi; sa tante le renvoya au chancelier, M. de Pontchartrain. Le chancelier eut une matinée fort occupée le lendemain de ce singulier mariage; heureusement il se levait de bonne heure. A cinq heures arrivait à sa campagne[1] le prince de Léon, qui le trouva s'habillant; il venait lui demander conseil et secours; le chancelier l'engagea à fléchir son père et cependant à tenir le large. Il commençait à peine à parler qu'il reçut l'avis que Mme de Roquelaure l'attendait au haut de la côte, à un demi-quart de lieue de là. Elle aussi avait fait dili-

1. Pontchartrain est un bourg du département de Seine-et-Oise, à 16 kilomètres de Rambouillet. Le château subsiste encore.

gence, mais sa colère avait été moins matinale que la peur du prince de Léon. Apprenant que celui-ci l'avait devancée, elle s'était arrêtée, ne voulant pas se commettre à le voir. Le chancelier monte à cheval, court du gendre à la belle-mère, entend ses plaintes, s'efforce de les calmer, mais sans y réussir; elle demande justice et justice tout entière; si le chancelier la lui refuse, c'est au roi qu'elle l'ira demander, et elle vole en effet de Pontchartrain à Marly, met en mouvement la maréchale de Noailles, et par la maréchale Mme de Maintenon, obtient une audience du roi, se jette à ses pieds et lui présente sa requête.

Le roi la releva avec la galanterie d'un prince à qui elle n'avait pas été indifférente et chercha à la consoler; mais comme elle insistait toujours à demander justice, il lui demanda si elle connaissait bien toute l'étendue de ce qu'elle voulait, qui n'était rien moins que la tête du prince de Léon. Elle redoubla toujours ses mêmes instances, quoi que le roi lui pût dire, tellement que le roi lui promit enfin que, puisqu'elle le voulait, elle aurait justice tout entière et qu'il la lui promettait. Avec cela et force compliments, il la quitta et repassa droit chez lui, d'un air fort sérieux, sans s'arrêter à personne.

Cette scène avait eu lieu chez Mme de Maintenon. L'air du roi frappa Monseigneur, les princesses, le courtisan, naturellement curieux et inquiet. Peu après Mme de Maintenon sortit, dit l'événement à Monseigneur, à la duchesse de Bourgogne; il courut de bouche en bouche. Le premier mouvement fut de plaindre la mère, il fut court : les Français saisissent vite le côté comique des choses. On se souvint de la laideur du galant, de la bosse de la belle; on imagina les transports grotesques des deux amants; on rit aux éclats, bientôt aux larmes. Mme de Maintenon essaya de rappeler l'assistance à des sentiments plus chrétiens; mais elle s'en avisait un peu tard, elle-même avait ri avec tout le monde, et puis elle avait d'anciennes raisons pour aimer médiocrement Mme de Roquelaure, son ton manquait de conviction, d'autorité. Ce fut seulement lorsque la gaieté se fut bien soulagée que la compassion commença à renaître, réveillée par la réflexion, par l'intérêt personnel. Les pères et les mères qui se trouvaient là et ceux qui le pouvaient devenir se sentirent atteints ou menacés, si bien qu'à

la fin tout le monde fit cause commune avec Mme de Roquelaure, non par charité, mais par égoïsme.

Ailleurs aussi il y avait des gens qui ne riaient plus guère. D'abord le prince de Léon, occupé à tenir le large, puis, tout gendre de Chamillart qu'il était, le principal témoin, le propriétaire de la maison des Bruyères, le duc de Lorges. Le surlendemain du mariage, l'alarme était au camp des Saint-Simon. Un beau monsieur, tout jeune, tout doré, frisé et poudré, entrait avec l'aube dans la chambre de la duchesse, et s'enfermait avec elle, au grand scandale d'une petite femme de chambre arrivée de la veille, et qui courait toute rougissante redire l'aventure à une autre domestique : c'est la seule fois que la réputation de Mme de Saint-Simon courut quelque péril. L'audacieux visiteur n'était autre que le duc de Lorges qui venait conter sa détresse à sa sœur ; malgré l'heure matinale, il avait déjà eu une conférence avec un avocat en renom, qui l'avait fort effrayé. Son effroi se communique à toute la maison ; on se consulte, on se décide, on attelle en toute hâte, et c'est le tour de M. et Mme de Saint-Simon de galoper vers Pontchartrain.

Il y avait un moyen énergique de se tirer d'embarras, c'était de faire évader le prêtre et ceux qui pouvaient témoigner, de soustraire les signatures, et de nier tout résolûment. Qui conseilla ce moyen ? Le chancelier lui-même, le chef et le gardien de la justice. Voilà une justice bien gardée ! M. et Mme de Saint-Simon, déjà réconfortés par cette consultation, vont de Pontchartrain à l'Etang, où ils trouvent Chamillart beaucoup plus ennuyé qu'alarmé (notez la nuance) de l'étourderie de son gendre : ces petits drames domestiques sont pleins de révélations médiocrement édifiantes sur l'esprit de cette haute société.

Il n'y avait plus un instant à perdre, on se met bravement à la besogne ; prêtre, valets, actes et signatures s'évanouissent : l'honneur des gentilshommes, voire même des ducs et pairs, savait se débarrasser à propos des scrupules de l'honnête homme. En même temps Mme de Soubise agissait sur le roi en faveur de son neveu. Le roi se trouvait dans une situation fort délicate entre deux anciennes maîtresses qui le sollicitaient en sens divers. Et puis, qui sait ? si jadis Mlle de Laval avait été

justement impatiente de devenir Mme de Roquelaure, si Mme de Maintenon, quoique en situation de bien voir, avait mal vu, le roi pouvait avoir un intérêt personnel, disons le mot, paternel dans cette affaire. Quoi qu'il en soit, les choses prirent un tour favorable : tout passait par le chancelier, qui ne laissait pas de modérer les juges; le roi se faisait rendre compte de chaque pas de la procédure; bientôt la chaleur des esprits s'adoucit. La fureur de M. de Roquelaure, qui commandait dans le Languedoc, d'abord au moins égale à celle de sa femme, se consuma dans sa province. L'aimable et compatissante duchesse de Foix, sa sœur, intervint, parla le langage de la raison et de l'indulgence, montra la difficulté des preuves juridiques, la honte, sans aucun fruit, d'un scandale énorme; ne valait-il pas mieux consentir à un mariage qu'ils avaient d'abord désiré, que déshonorer inutilement leur fille? M. et Mme de Roquelaure fléchirent et finirent par se rendre; mais alors qui résista, fit le difficile? M. de Rohan et sa femme.

Ils n'aimaient pas leur fils aîné; ils n'auraient pas été fâchés de le voir quitter la France, tenter la fortune en Espagne, en abandonnant ses droits à son cadet. Puis ils sentaient qu'ils avaient le pied sur la gorge des Roquelaure, et ne répugnaient pas à profiter de leur avantage pour renouveler leurs exigences sur le chapitre de la dot, et obtenir le plus possible, en donnant eux-mêmes le moins qu'ils pouvaient. Il fallut que le roi priât, pressât, et à la fin parlât en maître; encore dut-il, pour arracher son assentiment au duc de Rohan, l'autoriser à faire de ses biens en Bretagne une substitution graduelle et infinie, au détriment des cadets et des filles et au mépris de la coutume de Bretagne, opposée à ce genre de substitutions[1]. Le contrat fut enfin signé, fort tristement; triste aussi fut le mariage, que l'archevêque de Paris permit de célébrer au couvent des Filles de la Croix. Mlle de Roquelaure y était internée depuis sa romanesque aventure; cinq ou six religieuses se relayaient auprès d'elle et la gardaient à vue. Elle entra dans l'église par une porte, le prince de Léon par une autre; pas une parole ne fut échangée ni avant ni après la messe, et l'acte

1. Le prince de Léon dut même mettre dans la substitution 100 000 écus qui lui venaient de sa grand'tante Mlle Chabot. (*Dangeau*, 22 juin 1708.)

fut signé dans un morne silence. Quel contraste avec la noce des Bruyères, toute pleine de joie et de chansons ! Les mariés allèrent de là à Courbevoie chez un financier des amis du prince qui leur offrait l'hospitalité, en attendant qu'ils eussent une maison à Paris [1].

Si le prince de Léon avait cru faire un riche mariage, il avait manqué son but. Mlle de Roquelaure n'eut que 12 000 livres de rente : sa mère ne voulut pas lui donner un écu de plus que le duc de Rohan ne donnait à son fils. Le prince de Pons, fils du comte de Marsan, épousa quelques années plus tard la sœur de la princesse de Léon, sans l'avoir préalablement enlevée et fut autrement favorisé : sa femme eut 400 000 francs d'argent comptant, six ans de nourriture ou 100 000 francs à son choix, plus un demi-million assuré après la mort de ses parents, en dehors de sa part dans le reste de la succession. M. et Mme de Roquelaure se vengaient du coup de tête de leur aîné. Le temps et une maladie grave du prince de Léon adoucirent leur ressentiment, mais sans rien changer aux articles du contrat, et le prince et la princesse de Léon, chargés d'enfants, passèrent presque toute leur vie dans la gêne, car ils ne survécurent pas longtemps à M. de Rohan, et à M. et Mme de Roquelaure.

Cette gêne ne fut cependant pas aussi cruelle que le dit Saint-Simon : les Mémoires du président Hénault complètent heureusement son récit, et nous montrent le plaisant génie des deux époux luttant, non sans succès, contre les rigueurs de la mauvaise fortune. D'abord ils reprennent et continuent aux Bruyères le roman qu'ils y avaient si gaiement commencé ; le prince de Léon achète du duc de Lorges ces lieux consacrés par ses amours, et les embellissements qu'il ajoute aux agréments naturels du site en font un séjour charmant. Le président semble croire à la sincérité et à la durée de la passion du ravisseur de Mlle de Roquelaure ; le prince a l'humeur violente, la princesse l'a pétulante ; ils discutent, disputent tout le jour et néanmoins s'adorent, et comme la figure de la princesse n'a rien à perdre avec le temps, la flamme du prince court moins de risques de s'affaiblir.

1. *Saint-Simon*, t. IV, ch. VI et XII.

A défaut de beaucoup d'écus, ils ont beaucoup d'imagination, et leur imagination défraye leur luxe précaire. Ils en font chaque matin une incroyable dépense, pour amuser ou embarquer les marchands, pour enflammer le zèle et l'inspiration de leur maître d'hôtel et de leur cuisinier. Mari et femme rivalisent de verve inventive, et comme leur nature est vive et leurs inventions contradictoires, ils se querellent avec un tapage entendu de toutes les maisons voisines.

Les cris des marchands s'y joignaient; enfin cette maison était pleine d'orages, dont on aurait craint d'approcher. Point du tout; à six heures du soir, tout cessait. La cour, pleine de créanciers le matin, se remplissait de carrosses l'après-dîner; on soupait gaiement et l'on jouait toute la nuit.

Si quelque fournisseur se lasse d'être exploité et fait la sourde oreille, les seigneurs des Bruyères avisent avec promptitude. Un certain jour d'hiver, le bois fait absolument défaut, et cependant le soir, le poêle brille comme à l'ordinaire. Le chevalier de Rohan, qui connaissait l'état du bûcher, s'étonne, s'approche, porte la main au poêle ; il était glacé : c'était une lampe placée à l'intérieur qui le faisait resplendir.

On gèle aux Bruyères, parfois même on y jeûne, et cependant on y vient, on y reste, on n'en peut sortir, tant le prince de Léon, malgré ses boutades, a d'agrément dans l'esprit, tant sa femme paraît aimable par sa gaieté, « par l'âme qu'elle met en tout ». Hénault et d'Argenson y passent tout un carême et y vivent de beurre de Bretagne; si d'aventure quelque morceau plus nourrissant paraît sur la table, c'est leur hôte qui s'en empare, et ils lui pardonnent cette absence de façons. Une autre fois les deux mêmes, avec M. de Coigny en plus, s'y rencontrant un samedi soir, eurent la curiosité bien naturelle d'aller faire un tour à la cuisine; ils y trouvèrent un petit souper d'assez bonne mine et suffisant pour sept ou huit personnes; il était neuf heures du soir, ils se croyaient en sûreté : « en moins d'un quart d'heure, il survint douze personnes, qui mirent la disette dans la maison ».

Ils connurent tard l'opulence et n'en jouirent guère : le prince de Léon mourut en 1738. Sa femme, qui ne lui survécut que trois ans, à peine devenue riche, tourna à l'avarice

sans rien perdre de son humeur pétulante : elle continua de disputer avec les fournisseurs, non plus par besoin, mais par économie. La veille du jour où elle mourut, elle marchandait encore : c'était sa bière qu'elle voulait avoir à meilleur compte [1].

1. *Mémoires du président Hénault*, ch. x. Le *Journal* de Dangeau (t. XII p. 162) porte cette note de son petit-fils le duc de Luynes : « Louis XIV avait toujours eu beaucoup de bontés pour Mlle de Roquelaure. M. de Léon résolut donc de confier son dessein au roi avant de l'exécuter. Il lui demanda audience, lui conta la situation où il se trouvait, tout étant arrêté et convenu pour le mariage ; mais M. le duc de Rohan (homme fort extraordinaire) ne voulant rien finir. Il lui dit que ce n'était point au roi, mais au plus honnête homme de son royaume qu'il comptait parler dans ce moment, et lui fit l'histoire de son projet et de tous ses arrangements pour l'exécution. Le roi l'écouta et lui dit qu'il ne voulait rien savoir de tout cela. Dès le lendemain, M. de Léon l'exécuta. M. de Roquelaure vint se plaindre et demanda justice. Les esprits à la fin se radoucirent. C'est M. de Léon qui m'a conté lui-même son histoire. »

La bonne foi du duc de Luynes n'est pas ici en cause, mais celle de M. de Léon nous est justement suspecte, et son assertion nous paraît fort invraisemblable. S'il est déjà difficile de croire que le duc de Lorges n'ait pas su ou n'ait pas confié à son beau-frère une circonstance de nature à rassurer leurs alarmes, comment admettre que Louis XIV ait pu entendre de sang-froid la confidence cynique du prince de Léon et autoriser par une tolérance tacite un attentat aussi audacieux aux lois religieuses et civiles? L'homme assez effronté pour contrefaire l'écriture et le sceau de Mme de la Vieuville a bien pu imaginer cet entretien comme tout le reste, et oser mettre son faux et son rapt sous le patronage du plus honnête homme du royaume pour tâcher d'en diminuer l'odieux. Il avait le don de la persuasion, il l'a exercé sur le duc de Luynes.

CHAPITRE III

MAISONS DIVERSES

I. L'orgueil, le faste, les passions des grands décident de la destinée de leurs enfants. — Éloquente indignation de Bourdaloue contre les vocations forcées. — Savantes et malheureuses combinaisons des la Rochefoucauld pour accumuler sur une seule tête leurs titres et leurs biens.

II. Ambition du cardinal de Richelieu pour l'avenir de sa maison. — Son testament. — Les descendants de sa sœur Louise du Plessis substitués à son nom. — Caractère de la duchesse d'Aiguillon. — Le duc de Richelieu enveloppé, charmé et épousé par Mme de Pons. — Intrigue matrimoniale compliquée d'une intrigue politique. — Mariage d'amour du marquis de Richelieu. — La duchesse de Richelieu jalouse de la fortune de Mme de Maintenon. — Sa mort. — Esprit mobile, indigence fastueuse et nouvelles alliances du duc de Richelieu. — Il épouse en troisièmes noces la marquise de Noailles. — Deux contrats de mariage passés le même jour, celui des parents et celui des enfants âgés de onze et de sept ans. — Suites fâcheuses de ces mariages. — Les descendants de Richelieu unis à ceux de Mazarin. — Désordres de la marquise de Richelieu. — Son fils, le comte d'Agénois, amant de la princesse de Conti, relève le duché d'Aiguillon. — Indignation de Saint-Simon contre ce duc de la beauté.

III. Origine de la faveur et du rang de Saint-Simon. — Les deux mariages et le choix habile de son père. — Portrait de sa sœur, la duchesse de Brissac. — Saint-Simon en quête d'un beau-père. — Il est plus épris de M. de Beauvilliers que de ses filles. — Son échec et sa retraite à la Trappe. — Il se tourne vers le maréchal de Lorges. — Vertus et grâces de Mlle de Lorges. — Mariage de sa sœur avec Lauzun ; espérances des deux époux également déçues. — Saint-Simon recherché à son tour comme beau-père. — Le prince de Chimay ne recule pas devant la laideur de sa fille. — Projet de mariage entre son fils aîné et la future veuve de M. de Bournonville, nièce de son plus mortel ennemi, le duc de Noailles. — Longue résistance de Saint-Simon enfin vaincue. — Impatience excitée par la lenteur que M. de Bournonville met à mourir. — Zèle impétueux du cardinal de Noailles. — Supplice de l'entrevue de Saint-Simon avec le duc de Noailles.

I

Dans les alliances princières que nous venons de retracer, nous avons vu les convenances naturelles sacrifiées le plus souvent à l'intérêt égoïste de la race, au désir passionné de soutenir la grandeur, le crédit, l'opulence de maisons hors de pair. Ce caractère se retrouve dans la plupart des mariages de la noblesse ; la maison noble veut avant tout assurer ou accroître son rang, ses dignités, sa faveur, ses biens. On commence par élaguer les branches parasites, qui ne pourraient se développer qu'au détriment des principales et surtout de la tête de l'arbre. Ces branches sont nombreuses ; la débauche, les plus graves désordres de mœurs ne peuvent épuiser la vigueur et la fécondité des races. On a beaucoup d'enfants, sans compter les bâtards ; il en faut beaucoup avoir pour assurer la perpétuité du nom. Quand on en a trop pour les établir avantageusement, sans faire tort à l'aîné, on donne à l'Église ce superflu de famille ; on peuple les ordres sacrés et les monastères de fils et de filles nobles : ils deviennent de bons prêtres et de saintes religieuses, s'ils peuvent, ou du moins de brillants prélats et d'aimables abbesses qui contribuent encore, en s'avançant dans les voies sacrées, à la fortune de leur maison. Les abbés qui ne vont pas au delà du petit collet vivent largement du revenu de riches bénéfices. Une vocation de cadet, disait-on d'une expression courante. Telle était, par exemple, la vocation de l'abbé de Mailly, pour en citer un, entre cent autres. La marquise de Mailly, chargée d'enfants, froque l'une de ses filles ; l'autre lui échappe et se marie contre son gré ; de deux de ses fils elle fait « à coups de bâton » un prêtre et un religieux. Elle se charge d'ailleurs de leur fortune comme de leur vocation. Le religieux devint évêque de Lavaux, et se trouva, par bonheur, homme de bien ; la fille cloîtrée fut abbesse et vertueuse. Quant au prêtre, un cœur de soldat battait sous sa soutane ; il voyait d'un œil d'envie passer ou manœuvrer les troupes, mais il était engagé dans la carrière ; il s'y poussa de toutes ses forces, en se contentant des dehors de la piété et de la vertu. Soldat, il n'eût

songé qu'à devenir maréchal de France ; prêtre, il se dévoua à devenir cardinal ; son ambition n'avait fait que changer d'objet : au lieu du bâton, la calotte rouge. Le fils aîné de la marquise de Mailly était mort à Philippsbourg en 1688, en laissant un fils et une fille ; c'est à ce petit-fils qu'elle avait résolu de laisser tous les biens de la maison [1].

L'Église était souvent encore le refuge des enfants trop disgraciés de corps ou d'esprit pour faire dans le monde une honnête figure. Comme on disait une vocation de cadet, on aurait presque pu dire une vocation de nain, de bossu, d'imbécile. Pour ne parler que des infirmes de corps, l'abbé de Vaubrun, fils du lieutenant général, tué à Altenheim, « était tout à fait nain, en avait la laideur et la grosse tête, et il s'en fallait pour le moins un pied que ses courtes jambes tortues ne fussent égales. » Quel moyen de se faire d'épée étant ainsi bâti ? il prit le petit collet, et ce ne fut pas faute d'ambition et d'intrigue s'il ne se hissa pas jusqu'à un évêché [2]. L'abbé de Clérembault [3], l'abbé de la Trémoille [4], tous deux bossus, meurent chargés d'abbayes, et le dernier revêtu de la pourpre dont il était parfaitement indigne : sa sœur, la princesse des Ursins, lui avait tenu lieu de vertus et de mérite, l'avait fait cardinal, non pour lui qu'elle haïssait, mais pour elle-même et pour l'honneur de leur maison.

Les folles dépenses des parents décident aussi de l'avenir de leurs enfants. La noblesse se façonne sur son roi ; le roi est magnifique, tout ce qui l'approche s'efforce de l'être et lui fait sa cour en se ruinant. Il se commande des habits superbes pour les noces du duc de Bourgogne, et stimule de quelques mots l'élégance des courtisans.

C'en fut assez pour qu'il ne fût plus question de consulter sa bourse ni presque son état pour tout ce qui n'était ni ecclésiastique ni de robe. Ce fut à qui se surpasserait en richesse et en invention. L'or et l'argent suffirent à peine. Les boutiques des marchands se vidèrent en très-peu de jours ; en un mot, le luxe le plus effréné domina la cour et la ville, car la fête eut une grande foule de specta-

1. *Saint-Simon*, t. VI, p. 370.
2. *Ibid.*, t. II, p. 93.
3. *Ibid.*, t. VII, p. 98.
4. *Ibid.*, t. III, p. 188, et t. XI, p. 240.

teurs. Les choses allèrent à un point que le roi se repentit d'y avoir donné lieu et dit qu'il ne comprenait pas comment il y avait des maris assez fous pour se laisser ruiner par les habits de leurs femmes; il pouvait ajouter, et par les leurs. Mais la bride était lâchée, il n'était plus temps d'y remédier, et, au fond, je ne sais si le roi en eût été fort aise, car il se plut fort, pendant les fêtes, à considérer tous les habits. On vit aisément combien cette profusion de matières et ces recherches d'industrie lui plaisaient, avec quelle satisfaction il loua les plus superbes et les mieux entendus, et que le petit mot lâché de politique, il n'en parla plus et fut ravi qu'il n'eût pas pris[1].

Le duc et la duchesse de Saint-Simon, un ménage sérieux, n'en furent pas quittes à moins de 20 000 livres : qu'on juge de la dépense des époux à la tête légère.

Les courtisans, dit Mme de Sévigné, semonçant vertement le faste de son gendre, n'ont jamais un sou, et font tous les voyages, toutes les campagnes, suivent toutes les modes, sont de tous les bals, de toutes les courses de bague, de toutes les loteries, et vont toujours, quoiqu'ils soient abîmés. J'oubliais le jeu, qui est un bel article; leurs terres diminuent, il n'importe, ils vont toujours[2].

Quel moyen, avec un tel train de vie, d'assurer une dot à ses filles? On marie l'aînée avec ce qu'on a pu sauver de toutes ces folies ; les cadettes « ont leur partage dans le ciel[3] » et font leurs vœux « sans autre vocation que le jeu de leur père[4] » ou le luxe de leur mère.

Bourdaloue, le prêtre selon Dieu, non selon le monde, signale avec une sainte indignation ces spéculations de l'orgueil et de l'intérêt domestiques.

Ce cadet n'a pas l'avantage de l'aînesse; sans examiner si Dieu le demande ou s'il l'accepte, on le lui donne. Cet aîné n'a pas été, en naissant, assez favorisé de la nature et manque de certaines qualités pour soutenir la gloire de son nom : sans égard aux vues de Dieu sur lui, on pense, pour ainsi dire, à le dégrader, on le rabaisse au rang de cadet, on lui substitue celui-ci ; et pour cela on extorque un consentement forcé, on y fait servir l'artifice et la violence, les caresses et les menaces. L'établissement de cette fille coûterait ; sans autre motif, c'est assez pour la dévouer à la religion. Mais elle n'est

1. *Saint-Simon*, t. I, p. 309.
2. *Sévigné*, 21 août 1680.
3. Bossuet, *Oraison funèbre d'Anne de Gonzague.*
4. La Bruyère, *De quelques usages.*

pas appelée à ce genre de vie; il faut bien qu'elle le soit, puisqu'il n'y a point d'autre parti à prendre pour elle. Mais Dieu ne la veut pas dans cet état; il faut supposer qu'il l'y veut et faire comme s'il l'y voulait. Mais elle n'a nulle marque de vocation; c'en est une assez grande que la conjoncture présente des affaires et la nécessité. Mais elle avoue elle-même qu'elle n'a pas cette grâce d'attrait; cette grâce lui viendra avec le temps et lorsqu'elle sera dans un lieu propre à la recevoir. Cependant on conduit cette victime dans le temple, les pieds et les mains liés, je veux dire dans la disposition d'une volonté contrainte, la bouche muette par la crainte et le respect d'un père qu'elle a toujours honoré. Au milieu d'une cérémonie brillante pour les spectateurs qui y assistent, mais funèbre pour la personne qui en est le sujet, on la présente au prêtre et l'on en fait un sacrifice qui, bien loin de glorifier Dieu et de lui plaire, devient exécrable à ses yeux et provoque sa vengeance[1].

Si quelque la Rochefoucauld assistait au sermon où Bourdaloue prononça ces fortes paroles, il eût pu répéter le cri d'énergique approbation qui échappa un jour au maréchal de Gramont, frappé de la vérité des peintures du même orateur[2]. Les ducs de la Rochefoucauld ne voulaient qu'un successeur unique, et accumulaient sur sa tête tous les biens de la maison. Le premier duc de la Rochefoucauld eut dix enfants, quatre fils et six filles. Cinq filles entrèrent en religion, une seule se défendit, voulut un mari; on refusa de la doter: c'était ajourner indéfiniment le mari; il se présenta pourtant. Mme de Puysieux, femme d'un secrétaire d'Etat, lequel était fils du chancelier Sillery, languissait dans la disgrâce qui avait atteint son mari en frappant son beau-père; elle était Valençay et souverainement glorieuse; l'alliance avec les la Rochefoucauld la tenta, même sans dot: elle donna son fils Sillery à leur fille. Sillery, ruiné par le faste inouï de sa mère, fut bientôt aussi pauvre que sa femme, et ce couple dut se réfugier à Liancourt et y vivre aux frais des la Rochefoucauld, ce qui n'était que justice.

Le fils aîné fut l'auteur des *Maximes;* le troisième entra dans l'ordre de Malte; le second et le quatrième furent prêtres: l'un devint évêque de Lectoure, l'autre vécut en opulent abbé. Le goût seigneurial de la chasse était si vif chez ce dernier,

1. *Sermon sur les devoirs des pères par rapport à la vocation des enfants.*
2. « Morbleu! il a raison », s'était écrié le maréchal en pleine église.

qu'il lui valut le surnom peu canonique d'abbé *Tayaut*. Les plus grosses abbayes vinrent au-devant de lui sans qu'il se donnât la peine de les courir; c'était la Rochefoucauld, le grand veneur, favori du prince, âpre traqueur de toute riche proie, qui les rabattait vers son oncle pour le plus grand bien de leur maison.

L'auteur des *Maximes* eut cinq fils et trois filles. Il fit quatre fils abbés ou chevaliers de Malte; son titre et ses biens passèrent au grand veneur qui était l'aîné, son esprit aux cadets; ils y ajoutèrent force abbayes, et sans fréquenter la cour, firent les délices de la bonne compagnie. Ils étaient tous affligés de la goutte, mais l'abbé Verteuil l'avait méritée plus que ses frères. C'était un médiocre ecclésiastique, mais un excellent convive, brillant de verve et d'appétit; la table le tua : il mourut d'une indigestion d'esturgeon. Leurs sœurs vieillirent à l'hôtel de la Rochefoucauld, entre le cloître et le mariage; spirituelles, vertueuses et pauvres, elles ne furent comptées que pour leur mérite. Saint-Simon assure que l'une d'elles avait fait un mariage secret. Le mari n'était autre qu'un ancien domestique des la Rochefoucauld, un vrai domestique, ayant porté la casaque rouge et les galons; par la supériorité de son esprit et la protection des Condé, le valet était devenu un personnage, admis au jeu du roi, respecté des plus grands, goûté des esprits les plus fins ou les plus polis, des Saint-Evremond, des Lamoignon, des Pomponne, en un mot, Gourville[1]. Gourville fréquentait assidûment l'hôtel de la Rochefoucauld, mais sa tenue pleine de réserve ne trahissait rien de la secrète intimité.

Le troisième duc de la Rochefoucauld ne donna ni abbé ni abbesse à l'Église; il n'eut que deux fils qui survécurent. L'aîné, qui fut fait duc de la Rocheguyon, épousa la fille de Louvois. Le cadet, selon la tradition de la génération précédente, eut l'esprit en apanage, un esprit mordant et libre qui fit sa perte : il osa railler le roi dans une lettre qui fut surprise, et l'alliance même des Louvois fut impuissante à conjurer les

1. Gourville mourut en 1703, à soixante-dix-huit ans; il avait commencé seulement l'année précédente à dicter ses *Mémoires* et les avait terminés en quatre mois.

effets de cette imprudence. Il mourut dans le célibat, disgracié et solitaire.

« Le duc de la Rocheguyon ne fut pas si discret que son père: il eut huit garçons et deux filles. » L'aînée des filles mourut religieuse ; la cadette tint bon jusqu'à vingt-cinq ans, finit par obtenir une légère dot, en renonçant à tous ses droits d'héritière, et s'accommoda du fils aîné du duc d'Uzès pour mari, bien qu'il fut extrêmement contrefait. « Le second des garçons ne vécut que dix ans ; l'aîné et le troisième moururent en entrant dans le monde. Le quatrième fut chargé des abbayes de ses oncles et grands-oncles à mesure qu'elles vaquèrent ; le cinquième mourut aussi à dix ans. Le sixième fut jeté sur mer sous le nom de comte de Durtal... Le septième mourut encore à neuf ou dix ans. Le huitième et dernier fut chevalier de Malte et eut, tout enfant, la commanderie magistrale de Pézénas à la recommandation du roi. » La mort frappait coup sur coup dans cette famille serrée, mais elle frappait au hasard, et des trois fils survivants, l'aîné se trouva être l'abbé. M. de la Rocheguyon était pris au piége de sa propre prudence ; cependant il ne se déconcerta point et résolut de faire du comte de Durtal, que la mer avait heureusement épargné, l'aîné de sa maison. Il pressa donc l'abbé de s'engager dans les ordres, lui détacha dévots, docteurs, prélats, fit briller à ses yeux l'espérance d'un évêché ; l'abbé préféra la perspective des dignités et des biens de sa maison : il ne s'était jamais senti moins de vocation pour l'Église que depuis la mort de son aîné, et il tint bon contre les séductions ou les menaces. On changea de vues et de tactique : on lui proposa de laisser le petit collet et de prendre l'épée ; c'était bien. Mais au petit collet étaient attachées 60 000 livres de rente ; l'abbaye du Bec [1] à elle seule en rapportait plus de 40 000 ; l'abbé était très-disposé à les abandonner quelque jour pour le magnifique héritage des siens, non à les lâcher immédiatement pour l'uniforme de mousquetaire : il connaissait la dureté de ses parents, leur goût pour l'épargne, et ne voulait pas se mettre à leur discrétion.

Le coup était rude pour d'orgueilleux seigneurs qui n'étaient

1. Célèbre abbaye de religieux bénédictins, fondée en Normandie vers le milieu du XIe siècle.

point satisfaits de leur rang, si élevé qu'il fût, qui visaient à celui de princes, et avaient à diverses reprises essayé de l'obtenir de l'amitié du roi. Ils étaient indignés, exaspérés, « rugissants », à l'idée de voir des cadets de leurs maisons, mariés sans avoir de rang et doublement écrasés par les Bouillon, dont ils ne pouvaient digérer « la princerie ». L'abbé, qui ne manquait pas d'esprit, redoublait au contraire de respect et de mansuétude, et opposait à leurs fureurs l'inaltérable patience d'un homme satisfait du présent et maître de l'avenir. A la fin, son aïeul, le grand veneur, vieux, impotent, aveugle, se fit porter chez le roi, lui dénonça cet abbé « qui voulait manger à deux râteliers à la fois », lui peignit l'état déplorable où sa famille allait être réduite, et, à force de supplications et de larmes, lui arracha une grâce qu'il n'avait encore accordée qu'à ses bâtards. M. de la Rocheguyon fut autorisé à céder l'un de ses duchés, celui de la Rocheguyon, à M. de Durtal, son second fils, au détriment de l'aîné, et à faire ainsi deux branches de ducs dans sa maison.

Ce premier point gagné, on somma de nouveau l'abbé d'opter entre le monde et l'Église; on le fit presser dans ce sens par le roi lui-même, mais il se défendit avec tant de douceur et de raison, qu'il désarma son redoutable contradicteur. Les parents s'avisèrent alors d'un expédient suprême, d'un bref du pape qui lui permettait d'aller à la guerre tout en gardant ses bénéfices : c'était lui enlever toute raison de refus. Les enfants de M. du Maine et plusieurs jeunes seigneurs venaient justement de partir pour la guerre de Hongrie ; le pauvre abbé, transformé en volontaire malgré lui, se décida à aller guerroyer à leur suite ; il partit, et, à peine arrivé à Bude, mourut de la petite vérole (1717). Les la Rochefoucauld étaient libres désormais d'accumuler sur une seule tête leurs grandeurs et leurs trésors, mais quelle application persévérante, obstinée, inventive, il leur avait fallu déployer pour atteindre à ce but ! En trois générations, sur vingt-cinq enfants adultes, je compte six religieuses, trois vieilles filles, huit prêtres, abbés ou chevaliers de Malte, et un abbé mixte, demi-abbé, demi-capitaine [1].

Le ciel ne bénit point ces savantes combinaisons. Le comte

1. *Saint-Simon*, t. VI, p. 356 et suiv.

de Durtal, devenu duc de la Rocheguyon, eut beaucoup de garçons et beaucoup de filles ; il conserva toutes ses filles et perdit tous ses garçons. Il fallut s'ingénier de nouveau pour déjouer ces caprices de la mort. M. de la Rocheguyon songea à son frère le chevalier de Malte, qui avait été nommé commandeur de Pézénas à l'âge de quatre ans. Les chevaliers de Malte, qui ne faisaient pas de vœux, formaient une réserve d'héritiers et de gendres; c'était le cas de celui-ci : on lui offrit l'aînée de ses nièces avec le duché de la Rocheguyon dans le présent et l'espérance de tous les biens de la maison. Il accepta de grand cœur, sollicita la dispense de Rome, la reçut... et fut emporté par la petite vérole. C'était jouer de malheur. M. de la Rocheguyon, qui avait l'entêtement de sa race, ne se découragea pas ; il sollicita et obtint par l'entremise du garde des sceaux Chauvelin, son parent, une grâce plus éclatante et plus singulière que celle arrachée jadis par les obsessions du grand veneur: sa fille aînée eut, par lettres patentes, la faculté de faire son mari duc de la Rocheguyon, à la condition d'épouser un la Rochefoucauld ; si elle n'avait pas d'enfants mâles, cette faculté passait à la seconde fille, et à la troisième si la seconde non plus n'avait pas de fils. L'aînée épousa son cousin, le fils du marquis de Roye, qui préféra au nom néfaste de la Rocheguyon le titre de duc d'Anville, d'une autre terre de son beau-père. Saint-Simon, écrivant en 1735, trois ans après ce mariage, constatait qu'il était resté stérile, et montrait le chef de la maison cherchant d'un regard inquiet dans sa vaste tribu d'autres la Rochefoucauld nubiles pour épuiser le bénéfice de ses lettres patentes, toutes ses filles ayant en quelque sorte leurs maris désignés par lesdites lettres et devant se dévouer à faire renaître de tant de cendres le duché de la Rocheguyon [1].

1. *Additions à Dangeau*, 31 décembre 1712 et 21 juillet 1714. Le duc d'Anville eut un fils, qui fut massacré en 1792, et ne laissa pas de postérité. Son frère avait épousé la seconde fille du duc de la Rocheguyon, sa cousine. Le fils de ce dernier, devenu le chef de la maison en 1792 et mort pair de France en 1827, a laissé trois fils qui forment la branche des ducs de la Rochefoucauld-Liancourt, la Rocheguyon et Estissac. Une seconde branche, celle des ducs de Doudeauville, est issue d'un fils né d'un second mariage de François, Ier du nom, comte de la Rochefoucauld. (Tallemant des Réaux, t. III, *le Cardinal de la Rochefoucauld*, commentaire.)

II

Ce souci de leur nom, ce besoin d'asseoir et de prolonger leur race tient si fortement ces grands de la terre, qu'il se retrouve tout entier jusque chez l'homme d'Eglise, même à l'heure où la pensée de la mort semble devoir dissiper toutes les fumées de l'orgueil. Ouvrez le testament du cardinal de Richelieu. A peine le chrétien a-t-il adressé une courte invocation au Sauveur des hommes, qu'on voit paraître le haut et fastueux seigneur se complaisant dans l'énumération de ses duchés, marquisat, baronnie, terres, hôtels, meubles et bijoux, et les répartissant pour le plus grand bien et le plus grand honneur de sa maison. Le souci de cette grandeur terrestre, si misérable aux regards de Dieu, s'accuse par les plus lointaines et les plus minutieuses prévoyances, et se déguise mal sous le désir de témoigner auprès de la postérité des bontés dont le roi a payé ses services. C'est surtout le duché de Richelieu qui lui tient le plus au cœur et dont il règle méticuleusement l'ordre de succession. Il n'avait pas de neveu portant son nom, ce qui lui devait être particulièrement pénible. De ses deux frères, l'un était, comme lui, d'Église; l'autre, l'aîné, n'avait pas eu d'enfants. Cet aîné, si peu connu, avait eu cependant de l'ambition à sa manière; il se piquait d'être l'un des dix-sept seigneurs (on appelait ainsi les dix-sept personnages de la cour qui « paraissaient » le plus), et il essayait de justifier ses prétentions par son train, son élégance, son exacte information des bruits de la cour et de la ville, qui lui donnaient l'oreille et la faveur de Henri IV. Il périt de façon noble, tué en duel par le fils du maréchal de Thémines [1]. L'usage sanglant auquel Richelieu fit une guerre implacable avait décapité sa propre maison.

De ses deux sœurs, la cadette, Nicolle du Plessis, avait épousé le marquis de Brézé, qui devint maréchal de France, gouverneur d'Anjou, et qui trouva dans la protection de son beau-frère toute espèce de biens, avec l'honneur d'acquérir pour gendre le premier prince du sang, le grand Condé.

1. Tallemant, t. II, *Cardinal de Richelieu.*

Le maréchal de Brézé avait l'humeur indépendante, traitait sa femme, un peu faible d'esprit, fort cavalièrement, et la sacrifiait à une fille d'Angers, de basse naissance, qu'il avait établie dans sa maison et qui gouvernait le mari, la femme et toute la province. Avec cette belle conduite, le cardinal ne laissait pas de lui faire du bien. « C'était, dit Tallemant, de peur qu'on ne crût que quelqu'un se pouvait passer de lui. » Le fils unique né de cette alliance fut ce jeune amiral qui périt en 1646, enseveli dans sa victoire d'Orbitello sur la flotte espagnole.

La sœur aînée de Richelieu, Françoise du Plessis, mariée en premières noces à un seigneur de Beauvau, avait ensuite épousé un gentilhomme du Poitou, de noblesse douteuse, René du Vignerot, seigneur du Pont-Courlay. C'est le sang de ces Vignerot que le cardinal élève, décore, auquel il lègue l'honneur de continuer sa race. René avait eu deux enfants de Louise du Plessis, la célèbre Mme de Combalet et François du Vignerot, gouverneur du Havre et général des galères. Richelieu choisit le fils aîné de ce dernier, Armand, pour le substituer, lui et ses descendants, à son nom, à ses armes et à sa dignité ducale. L'intégrité de son nom, de ses armes, de ses terres, maintenue jusqu'au dernier des successeurs, est la condition expresse des magnifiques dons que le cardinal fait par son testament à son petit-neveu. Une autre clause atteste la fierté de la race et des sentiments :

Je défends à mes héritiers de prendre alliance en des maisons qui ne soient pas vraiment nobles, les laissant assez à leur aise pour avoir plus égard à la naissance et à la vertu qu'aux commodités et aux biens.

Mme de Combalet, qu'il avait faite en 1638 duchesse d'Aiguillon, était chargée de la tutelle de ses neveux.

Ce grand homme, dit Mme de Motteville, n'avait pas cru pouvoir trouver un moyen plus assuré pour conserver son nom que de laisser ceux qui le portaient du côté des femmes sous la conduite de leur tante. Il jugea que sa vertu, son esprit et son courage les pourraient protéger contre les effets de l'envie et de la haine, qui sont d'ordinaire les suites fâcheuses des grandes fortunes des favoris.

Mme d'Aiguillon était la nièce bien-aimée du cardinal; il n'avait pas attendu la dernière heure pour l'élever et l'enri-

chir; il l'avait, en la mariant, libéralement dotée, et cependant il l'avait mariée moins pour elle que pour lui : il l'avait sacrifiée aux intérêts de son ambition. Pour sceller l'accord entre MM. de Luynes et l'évêque de Luçon, elle avait épousé un homme de haute naissance [1], mais mal bâti, couperosé, qui n'avait rien pour lui que sa jeunesse et qui lui déplut fort. Elle le perdit de bonne heure, et de peur d'être de nouveau sacrifiée à la raison d'État, elle fit vœu d'entrer dans l'ordre des Carmélites : la résolution que formaient parfois quelques veuves pour avoir trop aimé leur mari, Mme d'Aiguillon la prenait pour avoir trop haï le sien. « Elle s'habilla aussi modestement qu'une dévote de cinquante ans. Elle n'avait pas un cheveu abattu [2]. Elle portait une robe d'estamine [3] et ne levait jamais les yeux. »

Cependant cette personne si austère était dame d'atours de Marie de Médicis, ne bougeait de la cour, était dans tout l'éclat de la beauté et de l'esprit, agréait la flatteuse dédicace du premier chef-d'œuvre de Corneille, et son oncle croissait tous les jours en puissance. Bientôt son austérité fléchit, son deuil se détendit et s'égaya; « elle commença à mettre des languettes [4], après elle fit une boucle ou mit un petit ruban noir à ses cheveux » :

> Le deuil enfin sert de parure
> En attendant d'autres atours [5].

Ils ne se firent pas longtemps attendre. « Elle prit des habits de soye et peu à peu elle alla si avant, que c'est elle qui est cause que les veuves portent toutes sortes de couleurs, hors du vert... » C'est ainsi que la plus obstinée des veuves élargit les franchises du veuvage, qui ne devaient pas du reste s'arrêter en si beau chemin. En même temps les plus grands

1. Antoine de Beauvoir du Roure, seigneur de Combalet.
2. On appelait cheveux *abattus* les cheveux qui descendaient en boucles sur le front ou les côtés de la tête. (Tallemant, t. IX, supplément, Langue de des Réaux.)
3. Sorte de laine écrue.
4. « Il y a eu », dit Furetières, « une mode où le linge et les habits estoient taillés et découppez en languettes, ce qui leur servoit d'ornement. » (Tallemant des Réaux, t. II, *Mme d'Aiguillon*, commentaire de Paulin Pâris.)
5. La Fontaine, *la Jeune Veuve*, t. VI, p. 21.

partis se présentaient, le comte de Béthune, le comte de Sault. Le cardinal avait été déclaré premier ministre, il n'y avait pas d'alliance où sa nièce ne pût atteindre. Mme la Princesse, née Montmorency, lui disait humblement : « Je sens, madame, que je serai aise de vous céder si vous épousez Monsieur. » La comtesse de Soissons la souhaitait pour son fils et lui faisait une cour assidue. Mme d'Aiguillon se serait volontiers résignée à renoncer au couvent en faveur d'un prince du sang [1], mais ce fier jeune homme répondit qu'elle n'était pas veuve d'un homme d'assez haute qualité [2]. Mme d'Aiguillon finalement resta veuve et carmélite en expectative; elle n'avait pas tout à fait renoncé à son vœu, elle se contentait de le faire renouveler tous les ans. Au bout de sept ans, le cardinal fit consulter pour savoir s'il était vraiment obligatoire; on lui répondit que non, ce qui n'empêcha pas sa nièce, pour l'acquit de sa conscience, de fonder une place gratuite de carmélite. L'ordre ne pouvait qu'y gagner en s'ouvrant à quelque fille de vocation plus décidée que celle de Mme d'Aiguillon, mais « pas assez riche pour faire vœu de pauvreté [3] ».

Ce fut sur ses neveux qu'elle reporta ses préoccupations matrimoniales. Elle songea tout d'abord pour l'aîné à Mlle de Chevreuse qui faillit épouser un peu plus tard le prince de Conti. Était-elle déjà secrètement liée avec le coadjuteur [4]? Peut-être, mais ce n'était pas là, nous le savons de reste, chose qu'on eût grand souci d'approfondir. Ce qu'on voyait et ce qui plaisait, c'est que Mlle de Chevreuse était belle, de naissance illustre, qu'elle devait avoir de grands biens et qu'elle apportait avec elle l'appui des trois puissantes maisons de Lorraine, de Rohan et de Luynes. Une protégée de Mme d'Aiguillon, l'insinuante Mme de Pons, fit échouer ce projet à son profit.

1. Louis de Bourbon, comte de Soissons, prince du sang comme petit-fils de Louis Ier, prince de Condé.

2. Richelieu, selon Retz, ne pardonna pas ce refus au comte de Soissons. « Aussitôt que les Espagnols furent retirés dans les Pays-Bas et que le roy eut repris Corbie, l'on ne douta point que l'on ne cherchât les moyens de perdre M. le Comte, qui avait donné beaucoup de jalousie au ministre par son courage, par sa civilité, par sa dépense, qui était intimement lié avec Monsieur, et qui avait surtout commis le crime capital de refuser le mariage de Mme d'Aiguillon. » (*Mémoires*, Ire partie, ch. II.)

3. La Bruyère, *De quelques usages*.

4. *Mémoires du cardinal de Retz*, IIe partie.

Veuve d'un frère du maréchal d'Albret[1], Mme de Pons était la sœur aînée de cette Mlle du Vigean qui inspira une passion si ardente et si pure au prince de Condé. Mme d'Aiguillon aimait en elle la fille de sa meilleure amie, et, pour la consoler de n'avoir point de fortune, elle lui promettait de partager un jour ses trésors avec elle. Aux bienfaits promis par la tante, l'ingrate préféra une alliance immédiate avec le neveu. Elle était sans beauté (on l'appelait la laide Hélène), mais bien faite, coquette avec esprit et avec grâce, et, sans engager son cœur dans le jeu, elle jouait à merveille la comédie de l'amour. Mme d'Aiguillon avait eu l'imprudence de l'inviter à façonner et à polir le jeune duc, en souhaitant à ce dernier de devenir assez honnête homme pour aimer l'aimable veuve. Mme de Pons avait aussitôt répliqué avec un à-propos qu'on trouva fort galant et qui était surtout fort habile, « que s'il lui parlait d'amour et qu'il voulût devenir son mari, elle n'aurait point assez de force pour le refuser ». Elle se crut couverte par cet avertissement et attaqua le cœur tout neuf qu'on lui abandonnait.

L'entreprise était à la fois agréable et facile : l'héritier de Richelieu n'avait pas seulement un grand nom, une haute dignité, des biens immenses; il était spirituel et parfaitement bien fait. « Avec de la douceur et des louanges sur sa figure, son esprit et son caractère, il n'y avait rien qu'on ne pût obtenir de lui[2]. » Mme de Pons fut douce et louangeuse. Comme il aurait quasi pu être son fils, remarque finement Mme de Motteville, il reçut ses enseignements avec soumission. Elle flatta son amour-propre des progrès irrésistibles de sa galanterie, de l'importance de sa conquête, fit agir sous main un conseiller persuasif, et finit par l'amener au point qu'elle avait marqué d'avance : M. de Richelieu était devenu entre ses mains un parfait honnête homme, selon le vœu de Mme d'Aiguillon. Mme de Pons, comme elle l'avait fait prévoir, n'avait pas la force de repousser sa demande en mariage. Enfin il n'était pas jusqu'au cardinal de Richelieu qu'on ne fît un peu complice de l'événement; il avait souvent, disait-on, marqué le goût

1. Mariée en 1644, elle était devenue veuve en 1648.
2. *Souvenirs de Mme de Caylus.*

le plus vif pour la douceur et la sagesse de la fille aînée de Mme du Vigean, et la clause de son testament qui prescrivait à ses héritiers de préférer, en se mariant, la noblesse et la vertu à la fortune, semblait désigner d'avance à l'amour de son petit-neveu la noble et chaste pauvreté de Mme de Pons.

Que ne se souvenait-on aussi bien de cette autre recommandation également écrite dans le testament du cardinal, celle-là toute à l'honneur de sa patriotique prévoyance :

Et d'autant que l'expérience nous fait connaître que les héritiers ne suivent pas toujours la trace de ceux dont ils sont successeurs, désirant avoir plus de soin de la conservation de l'honneur que je laisse aux miens que de celle de leurs biens, je recommande absolument auxdits Armand de Vignerot et Armand de Maillé et à tous ceux qui jouiront après eux desdits duchés et pairies et biens que je leur ai ci-dessus substitués, de ne se départir jamais de l'obéissance qu'ils doivent au Roy et à ses successeurs, quelque prétexte de mécontentement qu'ils puissent prendre pour un si mauvais sujet, et déclare en ma conscience que si je prévoyais qu'aucun d'eux dût tomber en telle faute, je ne leur laisserais aucune part de ma succession [1].

Si M. de Richelieu et Mme de Pons avaient médité ces fortes paroles, si pleines d'autorité, tombant de la bouche de l'énergique et inflexible défenseur de l'autorité royale, on n'aurait pas vu se mêler à l'intrigue privée qui noua leur mariage la triste intrigue politique qui le précipita. Mme de Pons voulait un mari ; Mme de Longueville (on était à la veille de la Fronde des princes) voulait une place forte, le Havre de Grâce, dont M. de Richelieu était gouverneur, et qui pouvait rendre le duc de Longueville maître absolu de la Normandie. Le prince de Condé saisit la chance qui s'offrait, prit sous sa protection les amours de l'innocent gouverneur du Havre, et se fit fort de le défendre contre le courroux de Mme d'Aiguillon. On célébra le mariage à la campagne, sans bruit et en cachette ; il y fut présent « et y fit ce que les pères et mères ont accoutumé de faire en ces occasions ».

La duchesse d'Aiguillon, en apprenant cette nouvelle, fut au désespoir. « Ceux qui ont des enfants, remarque Mme de Motteville, ou des neveux qui leur tiennent lieu d'enfants, qui ont de l'ambition et de grands biens, le peuvent aisément juger. »

1. *Testament du cardinal de Richelieu.*

Mais son âme fière et résolue domina sa douleur. Elle commandait au Havre par ordre du feu cardinal jusqu'à la majorité de son neveu; elle donna immédiatement des ordres pour qu'on ne le laissât pas rentrer dans la place, en même temps qu'elle dénonçait au lieutenant de police le rapt fait par Mme de Pons sur la personne de son neveu, et demandait la rupture du mariage. Mazarin, toujours prudent et délié, arrêta les poursuites, conseilla à la reine de ne point refuser le tabouret à la nouvelle duchesse, et n'en prit pas moins toutes les mesures propres à maintenir dans le devoir la place convoitée par les rebelles. Ce n'était pas tant le rapt de M. de Richelieu qui l'inquiétait que celui du Havre, et il était tout prêt à s'accommoder de l'un pour empêcher l'autre; d'autre part, l'avisée Mme de Pons, qui tenait un mari et un tabouret, se souciait peu de les remettre à l'aventure et songeait bien plutôt à assurer sa conquête en faisant confirmer son mariage. Bref, le jeune duc fut si habilement ménagé et menacé par Mazarin, si prudemment conseillé par sa femme, qu'il fit sa soumission et ne donna pas à la France le scandaleux spectacle du sang de Richelieu révolté contre l'autorité royale.

Le prince de Condé n'avait gagné à ce mariage que la funeste satisfaction d'humilier la reine mère en lui racontant avec une verve insolente les aventures de la noce et en lui déclarant fièrement « qu'une chose de cette nature, faite devant des témoins comme lui, ne se rompait jamais ». La reine dévora son ressentiment, mais Condé avait achevé de se perdre dans son esprit et donné beau jeu aux conseils énergiques de Mazarin ; quelques semaines plus tard il était arrêté en plein Palais-Royal, faisait vainement supplier la reine de l'entendre, et prenait, sous bonne escorte, le chemin du donjon de Vincennes. On sait ce qu'il advint de cette fatale prison, « où il était entré, disait-il, le plus innocent des hommes et dont il sortit le plus coupable. » Mme de Motteville n'hésite point à rattacher les malheurs qui suivirent au succès de la coquetterie intéressée de Mme de Pons et à rapprocher les deux Hélènes, la belle, qui séduisit Pâris et perdit Troie, et la laide, qui fit la conquête de M. de Richelieu et ne compromit que le Havre [1].

1. *Mme de Motteville*, t. III, ch. XXXVI, XXXVII, 1649.

Mme d'Aiguillon, qui s'était flattée de donner à ses neveux de grands établissements, devait éprouver un nouveau et amer déboire. Le marquis de Richelieu, cadet du duc, s'éprit de Mlle de Beauvais, fille de cette femme de chambre éborgnée, longtemps favorite d'Anne d'Autriche et qui fut la première aventure de Louis XIV. Le marquis était jeune, bien fait, spirituel, brave, et, son frère n'ayant pas d'enfants, il paraissait destiné à recueillir sa brillante succession. Mlle de Beauvais n'avait pour elle que sa grâce, sa raison, sa vertu. C'était beaucoup trop peu aux yeux de Mme d'Aiguillon, mais ce fut en vain qu'elle essaya de lutter contre ces juvéniles amours. Le lendemain du mariage, elle enleva le mari et l'envoya en Italie; il en revint, toujours amoureux. L'orgueilleuse duchesse disait dans sa douleur : « Mes neveux vont de pis en pis; j'espère que le troisième épousera la fille du bourreau. » Le troisième, heureusement, se fit d'Église. Le défunt cardinal était vraiment bien à plaindre d'avoir des neveux si tendres de cœur, et Mademoiselle, transportant naïvement dans l'autre monde les préjugés de celui-ci, s'écriait d'un accent convaincu : « Tout ce qui peut se dire là-dessus, c'est que si le cardinal de Richelieu pouvait voir de l'autre monde l'état où est sa maison, je crois que tous ceux qu'il a persécutés en seraient assez vengés [1]. »

La duchesse de Richelieu, « fine et ambitieuse autant qu'adulatrice », poussa sa fortune avec une habileté qui répondait à son brillant début et fit un beau chemin à la cour. Vertueuse pour elle-même, elle sut envisager avec douceur les faiblesses d'autrui et aima mieux en profiter que s'en indigner. Mme de Montespan était parente de son premier mari; elle s'aida de son appui pour obtenir la place de dame d'honneur de la reine, flatta sa fortune croissante, et, comme elle aimait à faire régner partout la paix et la concorde, elle finit par lui gagner le cœur de Marie-Thérèse elle-même, rapprochement inespéré dont le roi lui sut infiniment de gré [2].

La faveur passa de Mme de Montespan à Mme de Maintenon. Mme de Richelieu ne fit que changer de protectrice. La veuve

1. *Mémoires de Mlle de Montpensier*, Ire partie, ch. XVII.

2. « Mme de Richelieu a reçu des lettres du roi si excessivement tendres et obligeantes, qu'elle doit être plus que payée de tout ce qu'elle a fait. » (*Mme de Sévigné à Mme de Grignan*, 5 juillet 1675.)

de Scarron, jeune, sans appui, sans fortune, avait été fort bien accueillie à l'hôtel d'Albret, puis à l'hôtel de Richelieu, où se réunissait une société d'élite. L'hôtel de Richelieu surtout était largement et gaiement hospitalier; la duchesse, avec sa complaisance habituelle, laissait son mari s'abandonner à ses instincts de faste et de dépense, et elle partageait d'ailleurs elle-même son faible pour les gens d'esprit. Mme de Maintenon avait gardé des bons jours passés avec ses amis le plus riant souvenir; son crédit, encore voilé, mais déjà tout-puissant, fit nommer la duchesse de Richelieu dame d'honneur de la première Dauphine, dont elle n'était elle-même que la seconde dame d'atours. La duchesse semblait descendre en quittant la même place auprès de la reine, mais en réalité c'était la considération de sa vertu et de son tact qui la désignait comme le plus sûr guide d'une jeune princesse toute nouvelle à la cour de France : les gens d'esprit saisissaient la nuance et trouvaient dans son abaissement même l'occasion de lui adresser une louange exquise [1].

Malheureusement elle usa vite dans cette place brillamment accablante son esprit et sa santé; son tact si admiré s'émoussa; elle eut de la peine à maintenir cette merveilleuse ordonnance de cour où triomphait sa science des hautes convenances. C'était pour le courtisan l'annonce de sa fin prochaine [2]. Ajoutez que sa haute fortune était troublée par une fortune plus haute encore; une blessure secrète rongeait son cœur : elle était jalouse de l'élévation inouïe de son ancienne protégée et de la place qu'elle occupait dans le cœur du roi [3]. Mme de Richelieu et Mme de Maintenon avaient, à des degrés divers, plus d'un trait commun : un esprit patient et souple, une grande ambition voilée de modestie, le goût de la vertu, de la considération qu'elle inspire, le besoin de la communiquer, d'édifier et de perfectionner le prochain. Mme de Richelieu, tout en en tirant le meilleur parti, souffrait aussi des égarements du roi, travaillait à sa conversion par ses prières, et ne pouvait, hélas! y aider d'autre façon. De ces deux femmes, animées d'une ambition égale, l'une, mieux servie par la destinée et par un

1. *Sévigné*, 3 janvier 1680.
2. *Ibid.*, 12 janvier et 6 avril 1680.
3. *Souvenirs de Mme de Caylus.*

génie supérieur, semblait avoir pris la part de l'autre, et ce qui rendait la défaite de la rivale plus cuisante, c'est qu'elle l'avait battue avec ses propres armes. Il est vrai qu'elle y joignait encore l'avantage d'un certain nombre d'années en moins et le charme d'une royale beauté, mais y avait-il là de quoi consoler la jalouse duchesse ?

Mme de Sévigné relève à la louange de cette « véritable dame d'honneur au pied de la lettre » les regrets universels qui suivirent sa mort [1]. Si M. de Richelieu pleura sa femme avec tout le monde, du moins il ne la pleura pas longtemps. La Fontaine raillait avec une malice exquise la fugitive douleur des veuves, mais à combien de veufs pouvait-on appliquer sa fine peinture ! M. de Richelieu avait perdu sa femme le 29 mai : le 10 juin, le roi lui faisait ses tendres condoléances ; le 14 juillet, le curé de Saint-Symphorien, dans une ingénieuse oraison funèbre, racontait la vie et les vertus de la défunte et rappelait l'ardente passion qu'elle avait inspirée au petit-neveu du cardinal ; le 21 du même mois, M. de Richelieu venait demander au roi la permission d'épouser Mlle d'Acigné ; le 30 il l'épousait [2]. Il eut plus vite fait de donner à la cour une nouvelle duchesse de Richelieu que Mme de Sévigné de lire l'oraison funèbre de la première [3].

Il n'avait pas d'enfants de son premier mariage ; il était impatient d'avoir un fils pour faire enrager son neveu, le marquis de Richelieu, qui se voyait déjà duc et pair. Sa seconde femme lui donna plusieurs enfants, dont un fils, le duc de Fronsac ; ce qui ne l'empêcha pas, aussitôt qu'il l'eut perdue, d'entamer de nouvelles négociations matrimoniales. Elle mourut au mois d'août 1698 ; au mois de février suivant, il avait déjà manqué un mariage avec une parente de M. de Pontchartrain [4]. Cette fois ce n'était plus un héritier qu'il cherchait, mais un héritage : ses biens étaient substitués ; son faste, son jeu l'avaient réduit aux expédients, et la richesse de la parente de Pontchartrain l'avait tenté. Peu après, on le soupçonnait d'avoir secrètement épousé une demoiselle attachée au service

1. *Sévigné*, 1er juin 1684.
2. *Journal de Dangeau.*
3. *Sévigné*, 1er octobre 1684.
4. *Dangeau*, 14 février 1699.

de sa dernière femme [1], soupçon purement gratuit; il avait depuis longtemps passé l'âge des mariages de sentiment. Ce qui était vrai, ce qu'on ne pouvait mettre en doute, c'est qu'il n'était point fait pour rester veuf. Jamais homme n'eut l'humeur plus prompte à s'engouer, plus prompte à se détacher, et ne songea moins à contraindre son humeur. Mme de Maintenon disait à Mme de Caylus « que ses amis s'apercevaient même de la place qu'ils avaient dans son cœur par celle que leurs portraits occupaient dans sa chambre. Au commencement d'une connaissance et d'une idée d'amitié, il faisait aussitôt peindre ceux qu'il croyait aimer, les mettait au chevet de son lit, et peu à peu ils cédaient leur place à d'autres, reculaient jusqu'à la porte, gagnaient l'antichambre et puis le grenier, et enfin il n'en était plus question [2]. » Ainsi, sans doute, ses femmes s'effaçaient l'une l'autre de son cœur et prenaient successivement le chemin du grenier.

Son dernier engouement fut pour la veuve du marquis de Noailles, ou plutôt pour ses grands biens. Celle-ci connaissait ses embarras et ses besoins; mais elle était née dans la robe, elle ne put résister à la tentation de monter enfin au rang de sa belle-sœur la maréchale de Noailles, et de jouir aussi d'un tabouret à la cour. Ce mariage, après tout, n'aurait été que ridicule, si les époux n'avaient cru pouvoir disposer de la destinée de leurs jeunes enfants en même temps que de la leur; mais ils eurent le triste courage de présenter à la fois deux contrats de mariage à la signature du roi, le leur et celui du duc de Fronsac et de Mlle de Noailles. Le duc de Fronsac avait sept ans, Mlle de Noailles en avait onze; elle apportait à son mari 400 000 francs de dot, et des espérances évaluées à 800 000 francs. M. de Richelieu avait voulu faire du même coup sa fortune et celle de son fils. Le contrat de mariage prévoyait tout, même la mort de Mlle de Noailles, et à son défaut, le duc de Fronsac devait épouser sa sœur cadette avec tout le bien de la maison, de sorte qu'il ne pouvait que gagner à l'événement. La marquise de Noailles consentit à tout pour devenir duchesse [3].

1. *Dangeau*, 24 août 1699.
2. *Souvenirs de Mme de Caylus*.
3. *Dangeau*, 12 et 15 mars 1702. — *Saint-Simon*, t. II, p. 352.

Les grands pouvaient beaucoup oser, sans lasser le respect au moins extérieur que commandait leur rang; leurs actes les plus ridicules ou les plus égoïstes avaient même le privilége de susciter autour d'eux une flatteuse admiration. La troisième duchesse de Richelieu eut l'honneur d'être haranguée et félicitée à l'occasion de son second mariage par un M. Pontier, protonotaire apostolique et membre de l'Académie des *Ricovrati* de Padoue [1]. Cette harangue est, à vrai dire, un modèle de maladresse tour à tour emphatique et familière, et il n'est pas un seul des nombreux écueils du sujet où M. Pontier n'aille lourdement se heurter. Il insiste, dans l'épigraphe de son discours, sur l'indissoluble union du mariage, avec un touchant à-propos pour des époux qui en étaient à leurs secondes et à leurs troisièmes noces; il excuse les secondes noces de l'épouse, en lui rappelant, avec la spirituelle impératrice Barbe, femme de Sigismond, qu'on voulait empêcher de se remarier par l'exemple édifiant de la tourterelle, que si la tourterelle, après avoir perdu sa compagne, n'en reçoit point d'autre, et gémit et demeure solitaire le reste de ses jours, le moineau et la colombe ont l'humeur moins mélancolique; et que s'il faut imiter les bêtes, autant vaut imiter ces dernières [2], agréable raisonnement dont pouvait aussi bénéficier M. de Richelieu qui ne s'inspirait guère de la tourterelle; il lui fait galamment observer qu'elle est devenue veuve dans un âge où plusieurs filles se marient, ce qui nous remet dans l'esprit qu'elle épousait un septuagénaire. Il est vrai que, pour la consoler sans doute de la différence des âges, il lui vante la première campagne de son nouvel époux, et les exploits du jeune général des galères à son début dans la marine royale; il n'oublie pas de dire que M. de Richelieu est plus que libéral, qu'il est surtout magnifique, attendu que le libéral ne fait de largesses que dans la mesure de sa fortune, délicate allusion au grand nombre de ses créanciers; il s'étend avec le même bonheur d'expres-

1. *Harangue à Mme la duchesse de Richelieu sur son mariage* (24 mars 1702). Paris, in-12.

2. L'impératrice Barbe, femme de Sigismond, empereur d'Allemagne, roi de Hongrie et de Bohême, devenue veuve en 1437, voulut se remarier avec Ladislas, roi de Pologne, qui était extrêmement jeune. L'exemple choisi par M. Pontier était d'autant plus malheureux, que cette princesse avait eu des mœurs fort dissolues.

sions sur le mariage du duc de Fronsac et de Mlle de Noailles, y voit le gage d'une touchante union de famille, s'attendrit sur ces jeunes enfants qui ne vont plus « parler que par une même bouche et par un même cœur », exalte leur précocité merveilleuse, en comparant l'enfance du duc de Fronsac à celle d'Alexandre, salue d'avance l'éclat de leur midi dans la beauté de leur orient, et termine en adressant à Mme de Richelieu cette naïve apostrophe, qui ne nous laisse pas de doute sur le genre de félicité qu'elle avait cherché dans ce nouveau mariage « signé par le roi » :

« Jouissez, Madame, des honneurs du Louvre annexés à la dignité ducale, autant que la condition humaine le peut permettre, en santé et en prospérité : c'est le souhait de l'orateur. »

Les souhaits de M. Pontier ne furent qu'imparfaitement exaucés. Les nouveaux époux, avec beaucoup d'esprit des deux côtés, ne purent s'entendre ; ils se querellèrent même publiquement, donnèrent des scènes au monde ; bref ils n'eurent pas la patience d'attendre la fin de leurs maux que les ans devaient prochainement amener. La carrière matrimoniale de M. de Richelieu, déjà si pleine, s'enrichit encore d'une séparation à quatre-vingt-six ans, après douze ans de mariage. Il ne put se résigner à vivre un jour de plus avec sa femme. C'était à celle-ci qu'appartenait l'hôtel, il en sortit. Malheureusement il avait loué le sien à l'archevêque de Reims, le Tellier, qui ne voulut pas le quitter avant d'en avoir trouvé un autre. Un ami dévoué du duc, M. de Cavoye, s'entremit fort à propos, logea momentanément l'archevêque, et M. de Richelieu put abriter sous son propre toit les quelques jours qui lui restaient à vivre. M. et Mme de Cavoye consolèrent sa solitude, veillèrent sur lui comme sur un enfant [1] et lui procurèrent même un mari pour une fille de son second mariage, que venait de lui rendre un couvent de province [2].

1. *Saint-Simon*, t. VII, p. 18. — *Dangeau*, 5 janvier 1714.

2. Un effet de ces alliances redoublées et tardives était de confier la destinée d'une jeune famille à des pères octogénaires. Celui-ci du moins n'eut pas lieu de trouver sa tâche bien pesante. L'affaire fut vivement et heureusement menée : il fallait bien faire diligence pour user du crédit de M. de Richelieu auprès de Mme de Maintenon. L'époux improvisé était d'ailleurs le fils

Quant au duc de Fronsac, il avait fait en 1711 le mariage arrêté dès 1702; il avait alors seize ans.

C'était la plus jolie créature de corps et d'esprit qu'on pût voir. Son père l'avait déjà présenté à la cour, où Mme de Maintenon, ancienne amie de M. de Richelieu, en fit comme son fils, et par conséquent Mme la duchesse de Bourgogne et tout le monde lui fit merveilles jusqu'au roi. Il y sut répondre avec tant de grâce et se démêler avec tant d'esprit, de finesse, de liberté, de politesse, qu'il devint bientôt la coqueluche de la cour.

M. de Fronsac voulut plaire à toutes les femmes, hormis à la sienne, tout aimable et spirituelle qu'elle était. Trois mois après son mariage il avait déjà fait tant de sottises, qu'il fallait, sur la demande même de son père, l'enfermer à la Bastille : son insolente fatuité avait osé s'attaquer à la duchesse de Bourgogne [1]. Il se corrigera, écrivait alors Dangeau ; il est si jeune et il a tant d'esprit [2]. On sait si cette espérance se réalisa; le futur vainqueur de Mahon devait compromettre plus d'une princesse de la maison de France. Sa femme mourut jeune

du plus vertueux ménage de la cour, de M. et de Mme du Châtelet, et le petit-fils du maréchal de Bellefonds. Mme du Châtelet, faite dame du palais pour sa vertu, fréquentait peu Marly et vivait surtout à Vincennes, dont son mari était gouverneur. Celui-ci, ancien lieutenant général, plein de bravoure et d'honneur, ne faisait guère mieux sa cour. Leur fils avait un régiment; mais avec de tels parents et point de fortune, il courait le risque de rester célibataire, si M. de Cavoye n'eût songé à lui faire obtenir Mlle de Richelieu avec la survivance du gouvernement de Vincennes. Il prend à part le duc de Richelieu, lui communique son projet, le persuade; la dot de la jeune fille est réglée sur l'heure. On s'ouvre à des amies de l'autre famille, à Mme de Saint-Géran et à Mme de Nogaret. L'une mande à Versailles M. et Mme du Châtelet; l'autre presse M. de Richelieu d'aller de l'avant. Il trouve l'avis sage, voit aussitôt sa vieille amie, Mme de Maintenon, écrit sur son conseil une lettre au roi. Le roi la lit, Mme de Maintenon appuie d'un mot, et la survivance de Vincennes est accordée, le tout en moins d'un jour : « du dîner au souper l'affaire fut imaginée, réglée et consommée ». Le lendemain, M. et Mme du Châtelet arrivaient à Versailles et apprenaient de la bouche de MMmes de Saint-Géran et de Nogaret que leur fils était gouverneur de Vincennes en survivance, et marié à la fille d'un duc et pair, bien élevée et dotée de 500 000 livres. Cette fois la faveur et l'amitié étaient venues en aide à de braves gens; mais il est à remarquer que, même dans ce mariage fait avec les meilleures intentions du monde, on unit sans aucun scrupule et sans faire les moindres réserves deux personnes qui ne s'étaient probablement jamais vues. (*Saint-Simon*, t. II, p. 352; t. VII, p. 18, 47. — *Addition à Dangeau*, 19 avril 1714.)

1. *Saint-Simon*, t. V, p. 402. — *Lettre de Madame* du 2 mai 1719.
2. *Dangeau*, 25 avril 1711.

(1716), avec une réputation intacte : ni les désordres du temps, ni les outrages de son mari n'avaient pu altérer sa vertu [1].

Son sort semblait ne devoir tenter personne ; il se trouva cependant une princesse du sang toute prête à l'affronter, Mlle de Charolais, fille de Mme la Duchesse. Elle était la maîtresse de M. de Richelieu : de son amant, elle voulut faire son mari ; l'énergique résistance de sa grand'mère et de son frère, M. le Duc, lui épargna cette folie et déjoua les desseins de l'ambitieux qui se cachait sous l'homme à bonnes fortunes [2]. Ce don Juan du XVIIIe siècle, malgré ses galanteries sans nombre, se maria aussi souvent que son père, la dernière fois à quatre-vingt-quatre ans, et surpassa sa longévité. « Vivra-t-il ? cela est douteux », écrivait en 1696 M. de Coulanges à Mme de Sévigné, en lui annonçant la naissance du duc de Fronsac, venu au monde avant terme [3] : il ne mourut qu'en 1788, à quatre-vingt-douze ans.

Si son cousin germain, le marquis de Richelieu, avait compté sur sa santé chétive pour hériter du duché-pairie, il avait fait un mauvais calcul. Ce marquis, d'ailleurs, n'était guère fait pour soutenir l'éclat de ce haut rang. Saint-Simon le peint comme un homme obscur, ruiné, débauché et, quoique fort spirituel, enterré dans la crapule et la plus vile compagnie [4]. Il avait dû, dans sa jeunesse, sortir du royaume pour avoir enlevé de Sainte-Marie de Chaillot Mlle de Mazarin, que le duc de Mazarin, l'homme aux tergiversations infinies, tardait trop à lui donner. Un mariage secret unit les deux jeunes gens. M. de Mazarin jeta les hauts cris, puis se calma et donna même 100 000 francs avec le gouvernement de la Fère à ce gendre d'humeur si impatiente, à la condition qu'il épouserait sa fille une seconde fois [5]. Le roi fit grâce aux coupables « en considé-

1. *Saint-Simon*, t. IX, p. 33.
2. *Lettre de Madame* du 30 avril 1719. — *Mathieu Marais*, t. I, juillet 1720. M. Marais, en enregistrant le bruit de ce mariage qui s'était répandu dans la ville, relève un curieux propos d'un fils de Saint-Simon, où l'on sent l'influence des idées paternelles : « Un fils du duc de Saint-Simon, qui est un jeune étourdi, a dit à ce sujet : La voilà bien malheureuse d'avoir épousé un duc et pair. Mlle de Valois ne vient-elle pas d'épouser un gentilhomme de campagne (le fils du duc de Modène). »
3. *Lettre* du 14 mars 1696.
4. *Saint-Simon*, t. III, p. 136.
5. *Dangeau*, 5 septembre 1684.

ration des grands services que les cardinaux de Richelieu et de Mazarin avaient rendus à l'État ». Ainsi d'indignes arrière-neveux allaient gaspillant la gloire de ces grands noms, et ne songeaient qu'à en faire la rançon de leurs folies. Quant au père de Mlle de Mazarin, s'il avait l'imagination la plus chaste et la conscience la plus timorée du royaume, il était aussi le plus ridicule des grands seigneurs par l'excès puéril de ses vertus et par la faiblesse versatile de son humeur. Il n'était compté, ni à la cour, ni chez lui Sa femme, ses enfants, lui échappaient. Sa femme se sauvait à Londres pour ne plus le voir, et quand on voulait la rapprocher de lui, elle répétait gaiement le cri de la Fronde : « Point de Mazarin, point de Mazarin [1] ». Sa fille, tandis qu'il demandait à Dieu dans de pieuses retraites si elle était faite ou non pour le mariage, mettait un terme à ses incertitudes en passant par-dessus les murs du couvent pour épouser son séducteur [2].

Il n'était pas jusqu'au mariage de son fils unique qui ne divertît la cour aux dépens de sa pauvre cervelle. Ce jeune homme, à peine âgé de dix-neuf ans, faisait ses exercices à Besançon, où commandait le maréchal de Duras. Le maréchal, en bon père de famille, voulut se l'assurer pour gendre avant qu'il parût à la cour, et fit si bien circonvenir le père, qu'il obtint son consentement. M. de Mazarin donnait à son fils le duché de la Meilleraye et le bailliage de Haguenau. M. de Duras qui ne tenait pas à s'incommoder, et savait son gendre riche pour deux, assurait à sa fille 100 000 écus payables en neuf ans. Le contrat fut signé par le roi, les bans publiés : tout à coup M. de Mazarin fut pris d'hésitations, demanda un délai, allégua un procès dont il voulait attendre le dénoûment, et s'en alla en Bretagne assister aux noces de la fille de son écuyer. Les Duras le laissèrent dire et faire, et, tandis qu'il mariait en Bretagne la fille de son écuyer, ils lui marièrent tranquillement son fils en Franche-Comté. Le maréchal de Lorges n'eut que la peine de donner au roi quelques explications ; il allégua l'état avancé des choses, montra une lettre de M. de Mazarin à l'archevêque de Besançon où il expri-

1. *Sévigné*, 27 février 1671.
2. *Ibid.*, 23 décembre 1682.

mait le désir de conclure cette alliance, et le roi ratifia tout. M. de Mazarin fit comme le roi ; il ne reprocha guère à son fils qu'un peu de précipitation, et saisit l'occasion la plus prochaine d'accroître sa dot de 10 000 livres de rente [1].

Cette marquise de Richelieu, que nous venons de voir si prompte à sortir de tutelle, promettait de marcher sur les traces de sa mère ; elle alla plus loin encore, sans parer ses désordres des mêmes grâces d'esprit. Ce fut une éhontée, avide autant que libertine, et cherchant les hontes qui rapportaient le plus. Madame nous la montre se jetant à la tête de Monseigneur, et s'obstinant, sans succès, à se donner à lui [2]. Elle fut plus heureuse avec M. le Prince, qui ne put se défendre de l'aimer avec passion, se sentant encore plus attiré par sa beauté que repoussé par ses vices. Amoureux et jaloux, il dépensa pour elle des sommes énormes, car il dépensait à la fois pour lui plaire et pour s'instruire de ses débordements. Un jour il lui prouva clairement qu'elle était liée avec le comte de Roucy et menaça de la quitter ; elle eut peur de perdre un amant aussi riche, et lui offrit de le délivrer à la fois de son rival et de sa jalousie : elle était toute prête à donner au comte de Roucy un rendez-vous chez elle et à le livrer aux coups d'agents apostés par M. le Prince. Celui-ci recula d'horreur et de ce jour ne la revit plus [3]. Elle finit par se faire enfermer aux Anglaises du faubourg Saint-Antoine, mais elle en sortit par-dessus les murs, en femme déjà familière avec ce genre d'évasion [4], et depuis elle courut le monde jusqu'à sa mort.

Pendant le peu de temps qu'elle avait vécu avec son mari, un fils leur était né, le comte d'Agénois. Ce fils hérita du charme de sa mère et de sa grand'mère, et ce charme fut même si puissant, qu'il ranima le duché d'Aiguillon éteint depuis de longues années. Le cardinal, en érigeant ce duché en faveur de Mme de Combalet, avait fait stipuler que, dans le cas où elle n'aurait pas d'enfants, elle pourrait faire don de sa dignité à qui lui plairait. Elle le légua à Mlle de Richelieu sa nièce, une sœur cadette de ce duc si bien apprivoisé par Mme de Pons. La nou-

1. *Dangeau*, 15 novembre et 20 décembre 1685, 4 juin 1686.
2. *Lettre* du 23 décembre 1701.
3. *Saint-Simon*, t. IV, p. 345.
4. *Dangeau*, 1er avril 1703.

velle duchesse d'Aiguillon avait les traits distinctifs de sa famille : elle était spirituelle, glorieuse, originale.

C'était une des plus extraordinaires personnes du monde, avec beaucoup d'esprit. Elle fut un mélange de vanité et d'humilité, de grand monde et de retraite, qui dura presque toute sa vie.

Sa vocation pour la vie religieuse fut un peu plus marquée que celle de sa tante, sans aboutir davantage. Elle prit et quitta plusieurs fois le voile blanc aux filles du Saint-Sacrement, de la rue Cassette. Elle se plaisait à se retirer dans ce monastère, à l'enrichir, surtout à y régenter, à y faire la supérieure, mais elle hésitait toujours à prononcer les derniers vœux ; quand elle y mourut, à soixante-dix ans (1704), elle portait encore le voile de novice [1]. Le marquis de Richelieu voulut alors se présenter comme héritier de son duché, mais le chancelier, travaillé par Saint-Simon, écarta sa demande en alléguant que la clause de cession attachée à l'érection de ce duché avait été épuisée par Mme de Combalet en faveur de sa nièce.

La cause perdue par le père devait être gagnée par le fils, le comte d'Agénois, grâce à l'appui du plus irrésistible des avocats. Cette fille de Mme la Duchesse, que nous avons vue épouser un bizarre avorton des Conti, se prit de passion folle pour le comte d'Agénois, qui ne ressemblait aucunement à son époux, et oublia pour lui toutes les bienséances. Il ne bougeait de chez elle, y gouvernait avec empire : le mari du moins, le prince de Conti, n'existait plus [2] ; mais lorsque son amant était malade, la princesse de Conti s'installait à son chevet avec un superbe mépris pour la comtesse d'Agénois encore vivante. Celle-ci voulut se rebéquer, fut rudement menée, et dut se résigner à disparaître dans les circonstances de ce genre. Jamais adultère ne brava plus effrontément le grand jour.

Ils voyagèrent ensemble par tout le royaume, en équipage et en maintien fort étrange. Elle passait trois ou quatre mois chez lui, près de Tours, à Veret, jusque-là que M. le prince de Conti, son fils, tout jeune qu'il était, en écrivit des plaintes au roi que son gouverneur surprit et brûla.

1. *Saint-Simon*, t. III, p. 136. « Elle signait la duchesse novice, écrit Dangeau, et était fort extraordinaire en tout. » (18 décembre 1704.)
2. Il était mort en 1727, âgé de trente et un ans.

On vit cependant la maîtresse et l'épouse tomber un jour d'accord, et l'amour et la vanité s'unir pour ressusciter la duché-pairie d'Aiguillon. Le garde des sceaux Chauvelin était gagné d'avance aux désirs de la princesse, mais il fallait vaincre les ducs. Les ducs subirent un double et périlleux assaut. La princesse de Conti, par ses grâces hardies et sa langue charmante, enchanta ceux-ci, effraya ceux-là, embarrassa le plus grand nombre. La comtesse d'Agénois, fille de la plus belle personne de France, de Mme de Florensac, était presque aussi belle que sa mère, et de plus elle était réputée pour son esprit, son savoir, son éloquence. « Elle déploya tous les attraits de l'esprit, elle fit briller tous ceux du corps. » On ne pouvait faire davantage même pour le plus fidèle des époux; mais sans un duché pour le mari, point de tabouret pour la femme. Quant à la princesse de Conti, tout le monde savait qu'elle n'obligeait pas un ingrat.

Elle disait agréablement qu'il y avait longtemps qu'elle avait pris le public pour confident de ce qu'elle pouvait pour M. d'Agénois et qu'elle n'avait nul ménagement là-dessus, et elle agissait pleinement en conséquence... Elle sollicita de porte en porte, ne bougea d'avec les avocats, en perdit jeu, plaisirs, sommeil et nourriture.

Bref, ces deux dames furent si belles, si spirituelles, si pressantes, qu'elles eurent raison de toutes les résistances, et relevèrent le duché tombé (1731)[1]. « Ainsi un second Vignerot escalada les barricades de la justice la plus évidente », écrit Saint-Simon indigné, et, pour le châtier de son intrusion dans le sanctuaire, il lui accole l'épithète énergique de *duc de la beauté*. Sans ressentir avec la même vivacité l'injure faite à la fleur de la noblesse française, nous devons convenir que le cardinal de Richelieu n'avait pas légué son génie aux Vignerot avec le reste de son héritage, et que le ministre qui brisait une aristocratie factieuse et abaissait la puissance de la maison d'Autriche avait une façon de gagner des duchés qui ne ressemblait guère à celle du comte d'Agénois.

1. *Addition à Dangeau*, 25 décembre 1704.

III

Mais cette façon-là n'était pas à la portée de tout le monde, et il y avait cent autres manières, médiocrement glorieuses, de devenir duc et pair, celle-ci entre autres, que Saint-Simon lui-même nous a loyalement signalée.

Un page de Louis XIII « remarqua l'impatience du roi à relayer, imagina de lui tourner le cheval qu'il présentait la tête à la croupe de celui qu'il quittait. Par ce moyen, le roi, qui était dispos, sautait de l'un sur l'autre sans mettre pied à terre, et cela était fait en un moment. Cela lui plut; il demanda toujours ce même page à son relais; il s'en informa, et peu à peu le prit en affection. »

Tallemant relève quelques autres mérites du jeune page :

Ce garçon lui rapportait toujours des nouvelles certaines de la chasse, ne tourmentait point trop les chevaux, et quand il portait son cor ne bavait point dedans [1].

Telle est l'origine d'une haute et rapide fortune: premier écuyer, gouverneur de Blaye, premier gentilhomme de la chambre, chevalier de l'Ordre, et enfin duc et pair de France, les charges et les dignités s'accumulent sur la tête du favori. Il était âgé de vingt-neuf ans et avait nom Claude de Saint-Simon. L'auteur des *Mémoires* a beau se montrer partout et toujours souverainement infatué de sa noblesse et de son rang; il a beau rappeler aux auteurs de généalogies sa prétendue descendance des comtes de Vermandois : son père fut son principal ancêtre et le vrai fondateur de la grandeur de sa maison [2].

Les grâces de Louis XIII étaient tombées d'ailleurs sur un homme au cœur vaillant et fidèle; il acquitta sa dette en se ralliant au parti de la couronne pendant les troubles de la

1. Tallemant, t. II, *Louis treiziesme.*

2. Le père de l'auteur des *Mémoires* sortait d'une branche cadette (la branche de Rasse) de la maison de Rouvroy Saint-Simon. Mathieu de Rouvroy, le plus ancien de cette race qui fût authentiquement connu, avait épousé vers 1332 la dame de Saint-Simon, descendante, prétendait-on, des comtes de Vermandois. Rouvroy et Saint-Simon sont deux villages situés aux environs de Saint-Quentin. (Voyez *Notice sur la vie et les Mémoires de Saint-Simon*, par Chéruel.)

Fronde [1], en repoussant avec mépris les offres de l'Espagne, en se ruinant pour équiper et défrayer, dix-huit mois durant, la garnison de sa citadelle de Blaye, enfin en exaltant toute sa vie la mémoire et le règne de son bienfaiteur avec une admiration fanatique qui passa jusque dans l'âme de son fils. Plût à Dieu que la faveur des rois de France ne se fût jamais égarée sur de plus indignes sujets !

Un duc et pair ne gardait pas le célibat. Claude de Saint-Simon se maria deux fois, et chaque fois il sut, chose rare, concilier ce qu'exigeaient la dignité et l'intérêt de sa maison avec le choix d'une compagne aimable et sûre. Son frère avait épousé la sœur du duc d'Uzès, veuve de M. de Portes, du nom de Budos, vice-amiral, chevalier de l'Ordre, frère de la connétable de Montmorency, grand'mère de Condé. Il n'avait pas eu d'enfants, mais sa femme avait deux filles du premier lit, « une Lia et une Rachel. L'aînée était également laide, méchante, glorieuse, artificieuse ; la cadette, belle et agréable au possible, avec une douceur, une bonté, et des agréments qui ne firent que rehausser sa vertu et qui la firent aimer de tout le monde. » Le duc de Saint-Simon choisit la cadette et joignit à l'honneur d'épouser la tante à la mode de Bretagne des princes de Condé, de Conti, et de Mme de Longueville, l'avantage de posséder une femme charmante et fidèle.

C'est de cette union que naquit cette belle, spirituelle et coquette Mme de Brissac, la duchesse la plus agressive de la cour, mais pas seulement dans le même sens que son frère, l'auteur des *Mémoires*. Personne n'échappait au feu de ses regards. Elle tirait sur tout, sans distinction et sans choix, tantôt sur des princes du sang, tantôt sur des moines sans défense. Mme de Sévigné, qui s'amusait à suivre ses ravages, vit un jour de ses propres yeux flamber un Célestin [2]. Avide d'hommages, elle faisait dans la belle saison ses provisions d'hiver ; en 1672, elle s'était assuré une réserve d'adorateurs, la fine fleur de la galanterie, M. de Longueville (le comte de Saint-

1. Il faut cependant reconnaître, quoique Saint-Simon s'en taise, que la fidélité de son père fut quelque temps au moins hésitante entre Mazarin et la faction des princes, comme l'atteste sa correspondance autographe. (Voyez la *Notice sur la vie et les Mémoires du duc de Saint-Simon*, par Chéruel.)

2. *Sévigné*, 26 mai et 11 juin 1676.

Paul) et M. de Guiche, « mais en tout bien et en tout honneur », assure un témoin que l'on en peut croire, « ce n'est seulement que pour le plaisir d'être adorée [1] ». Malade, au lit, elle y paraissait « coiffée à coiffer tout le monde », et souffrait et se plaignait avec une grâce qui prenait tous les cœurs. Rien de joli, au dire de Mme de Sévigné, comme une colique de Mme de Brissac [2]. Son insatiable coquetterie avait une excuse. Célimène était mariée à un homme indigne dont elle avait dû se séparer; elle n'en avait pas d'enfant, et elle laissa tous ses biens à son frère du second lit. Elle mourut en 1684, à trente-huit ans, trop tôt pour que son frère ait pu saisir et fixer les traits ravissants de son visage et de son esprit.

Sa mère était morte dès 1670. Claude de Saint-Simon l'avait sincèrement regrettée, et néanmoins il s'était remarié moins de deux ans après. Il n'avait pas de fils, il voulait en avoir un pour sauver son duché-pairie, et il n'avait pas de temps à perdre, ayant soixante-cinq ans sonnés. Dieu nous garde de blâmer les secondes noces de M. de Saint-Simon! Supprimez-les, vous supprimez bien plus qu'un duc et pair, un écrivain de génie. Cette fois l'orgueil seigneurial eut du bon; nous lui devons une des œuvres les plus originales de la littérature française.

M. de Saint-Simon fit du reste un choix assez habile pour n'avoir point à regretter sa résolution. « Il chercha une personne dont la beauté lui plût, dont la vertu le pût rassurer et dont l'âge fût le moins disproportionné au sien qu'il fût possible. » Il trouva toutes ces qualités réunies dans la fille de M. de l'Aubespine, marquis d'Hauterive, et d'une sœur du duc de Mortemart [3]. La froideur de sa mère, l'ennui du couvent, et sans doute aussi la tentation du tabouret, décidèrent Mlle de l'Aubespine; du moins elle porta dignement le nom de son vieil époux. « Il trouva, dit son fils, une femme toute pour lui,

1. *Sévigné*, 13 janvier 1672.

2. « Je voudrais que vous eussiez vu ce qu'elle faisait de ses douleurs et l'usage qu'elle faisait de ses yeux, et des cris, et des bras, et des mains qui traînaient sur sa couverture, et les situations, et la compassion qu'elle voulait qu'on eût : chamarrée de tendresse et d'admiration, j'admirai cette pièce et je la trouvai si belle, que mon attention a dû paraître un saisissement dont je crois qu'on me saura bon gré. » (21 mai 1676.)

3. Charlotte de l'Aubespine était âgée de vingt-sept ans.

pleine de vertu, d'esprit, et d'un grand sens, et qui ne songea qu'à lui plaire et à le conserver, à prendre soin de ses affaires et à m'élever de son mieux. » Il sut d'ailleurs avec une prudence avisée et résolue l'aider à être vertueuse en éloignant d'elle les grandes tentations. Un jour arrive à Blaye un gentilhomme porteur d'une lettre de Mme de Montespan qui annonçait à sa parente qu'elle lui avait obtenu une place de dame du palais. Mme de Saint-Simon était sortie; ce fut son mari qui ouvrit la lettre, « et tout de suite il prit une plume, remercia Mme de Montespan, et ajouta qu'à son âge il n'avait pas pris une femme pour la cour, mais pour lui, et remit cette réponse au gentilhomme. » Au retour de sa femme, il lui apprit ce qu'il avait refusé pour elle. « Elle y eut grand regret, mais il n'y parut jamais[1]. »

De ce tardif mariage il eut ce fils tant désiré, un enfant de petite taille, de chétive apparence, mais d'âme ardente et d'énergique volonté. Il vécut assez longtemps encore pour le marquer fortement de l'empreinte de son caractère, de ses goûts, de ses préférences, mais non pour l'appuyer et l'avancer à la cour. Le jeune duc avait dix-huit ans quand il le perdit, il sentit son isolement :

> Fils d'un favori de Louis XIII, écrit-il, et d'une mère qui n'avait jamais vécu que pour lui (*il y a là comme l'ombre d'nn regret, le souvenir mélancolique de la place refusée à la cour*), qu'il avait épousée n'étant plus jeune elle-même, sans oncles ni tantes, ni cousins germains, ni parents proches, ni amis utiles de mon père et de ma mère, si hors de tout par leur âge, je me trouvais extrêmement seul.

Restait la ressource des isolés, une bonne alliance. Sa mère y pensa en même temps que lui pour une raison qui mérite d'être relevée : effrayée des périls qu'il avait courus dans une première campagne, elle tenait à l'établir avant qu'il en fît une

1. *Saint-Simon*, t. I, ch. IV, V. « La charge de dame d'atours était une des principales de la maison de la reine. D'après le traité des offices de Guyot, la dame d'atours devait donner les ordres pour tout ce qui concernait les vêtements et les pierreries de la reine; elle présidait à sa toilette et dirigeait les femmes de chambre chargées de l'habiller et de la coiffer. Aux audiences que donnait la reine, la dame d'atours se plaçait à sa gauche; elle servait la reine à son petit couvert en l'absence de la dame d'honneur. » (Note de l'édition Chéruel.)

seconde, c'est-à-dire à continuer les ducs de Saint-Simon, et à ne pas laisser leur nom et leur dignité à la merci d'un coup de mousquet. Il faut, on le voit, que le fils se marie avant vingt ans, comme le père s'était marié après soixante, pour avoir au plus vite un héritier et sauver l'avenir de sa maison.

L'ambition, chez ce jeune homme, s'alliait à une âme haute et saine; il ne s'arrête pas un moment à l'idée d'une mésalliance avec des millions, il ne songe pas davantage à frapper à la porte de quelque grande maison aux mœurs équivoques: il va droit à ce qu'il y a de plus solide, mais aussi de plus pur à la cour. Il s'éprend à la fois de la faveur et des vertus de M. de Beauvilliers. Si les vertus étaient grandes, la faveur ne l'était pas moins: duc et pair, ministre d'État, chef du conseil des finances, premier gentilhomme de la chambre, quelles brillantes séductions dans un beau-père! Mais il faut tout dire: M. de Beauvilliers n'était pas parfait, il avait deux fils et huit filles. D'autres y auraient regardé à deux fois. Saint-Simon, quoique sa fortune soit quelque peu en désordre, passe outre; il persuade sa mère, se fait donner un état de ses biens, va trouver M. de Beauvilliers, lui dit sa situation, ses vœux, le laisse libre sur le chiffre de la dot et se déclare prêt à signer le contrat de mariage. M. de Beauvilliers, surpris, ému, ravi, essaye cependant de calmer ce jeune impatient, de lui montrer les obstacles: sa fille aînée veut se faire religieuse, la seconde est contrefaite, la troisième n'a pas treize ans. M. de Beauvilliers n'avait pas compris l'homme qui lui parlait; c'était de lui qu'il s'agissait, c'était lui qu'on voulait, et non telle ou telle de ses filles. C'est vous que j'épouse, entendez bien, monsieur, vous et Mme de Beauvilliers. Votre fille aînée, je ne la connais pas, je ne l'ai jamais vue; si elle veut se faire religieuse, je vous demande la troisième (Saint-Simon, malgré sa passion pour les parents, passe prudemment par-dessus la seconde). Ne m'alléguez pas son âge, elle n'est pas plus jeune que ne l'était en se mariant Mme de Mortemart, votre belle-sœur; ne m'alléguez pas son peu de bien, vous la doterez comme vous voudrez, comme si son aînée devait se raviser, se marier un jour: je me contente d'un mariage de cadette. M. de Beauvilliers se défendait de son mieux, en pleurant et en embrassant ce jeune homme qui voulait être son fils.

Il dut subir encore deux ou trois vigoureux assauts. Saint-Simon s'exaltait, se passionnait à mesure qu'il rencontrait plus de résistance. M. de Beauvilliers, écartant formellement l'idée d'un mariage avec sa troisième fille, l'obstacle qui restait était la vocation de l'aînée. Vocation trompeuse, s'écrie l'obstiné prétendant, pleine de déceptions amères, de regrets cuisants, et il peint avec effroi ces prisons du corps et de l'esprit qu'on appelle des couvents. Il fait plus, il oppose vocation à vocation : celle de Mlle de Beauvilliers est d'entrer au couvent, la sienne est d'épouser Mlle de Beauvilliers. Laquelle des deux est la plus raisonnable, la plus ferme, la plus dangereuse à contrarier? qu'on force la sienne, qu'on le réduise à épouser une autre femme, et voilà un déplorable ménage. Tout cela sans sourire, du ton le plus sérieux, le plus convaincu, avec une logique enflammée, pressante, absurde. C'est à Mme de Beauvilliers qu'il allègue ce beau raisonnement. La veille, il faisait à son mari un aveu non moins singulier.

Le soir j'allai à la musique à l'appartement, où je me plaçai en sorte que j'y pusse toujours voir M. de Beauvilliers, qui était derrière les princes. Au sortir de là, je ne pus me contenir de lui dire à l'oreille que je ne me sentais point capable de vivre heureux avec une autre qu'avec sa fille, et sans attendre de réponse, je m'écoulai.

Ses regards, ses paroles confondent la fille avec le père, et leur adressent une commune déclaration. Tant d'éloquence fut cependant en pure perte : M. de Beauvilliers crut de préférence à la vocation de son enfant, qui résistait à l'attrait du monde et éclatait avec une force irrésistible dans ses lettres à l'abbé de Fénelon. Dieu l'emporta sur Saint-Simon, Dieu seul; car M. de Beauvilliers lui donna l'assurance qu'il refuserait sa fille au Dauphin lui-même, s'il était possible qu'il la voulût épouser. Saint-Simon, le cœur blessé, mais la vanité sauve, alla s'enfermer à la Trappe pour y pleurer le beau-père qui lui échappait [1].

1. *Saint-Simon*, t. I, ch. VIII. Saint-Simon ne perdit cependant pas tout le fruit de cette démarche. « Tout se traita de telle sorte entre eux, dit une *Addition à Dangeau* (1er septembre 1715), que M. de Beauvilliers ne l'oublia jamais, qu'il le regarda et le traita toujours comme son gendre. » Saint-Simon eut deux beaux-pères au lieu d'un, et celui qui ne l'était que par le cœur ne lui fut pas le moins utile.

L'hiver suivant, il s'éprenait du maréchal de Lorges : c'était Mlle de Lorges, et non plus Mlle de Beauvilliers, qui l'appelait ; sa vocation avait tourné. Dans l'intervalle, on lui avait proposé plusieurs jeunes filles, l'inévitable Mlle d'Armagnac, puis Mlle de la Trémoille qui devint la duchesse d'Albret ; « tout cela fort en l'air ». Mme de Bracciano, la future princesse des Ursins, avait eu pour lui des vues plus sérieuses. Elle élevait chez elle deux jeunes parentes qui n'avaient plus ni père ni mère : Mlle de Royan, sa nièce, Mlle de Cosnac, sa cousine, toutes deux nobles, riches, gracieuses. Elle était l'amie et la voisine de la mère de Saint-Simon : celui-ci goûtait fort sa compagnie. « Son esprit, écrit-il, ses grâces, ses manières, m'avaient enchanté ; elle me recevait avec bonté et je ne bougeais de chez elle. » Voilà un milieu bien séduisant où le jeune duc risquait fort de se laisser charmer et attendrir ; il échappa pourtant, malgré les insinuations provocantes de Mme de Bracciano en faveur de sa nièce. Mlle de Royan, avec tous ses biens et toutes ses grâces, était orpheline : Saint-Simon fut invulnérable. « Je voulais, dit-il, un beau-père et une famille dont je pusse m'appuyer. » Ce fut la fille du maréchal de Lorges qui lui donna ce qu'il désirait si passionnément.

La probité, la droiture, la franchise du maréchal de Lorges me plaisaient infiniment ; je l'avais vu d'un peu plus près pendant la campagne que j'avais faite dans son armée. L'estime et l'amour que lui portait toute son armée ; sa considération à la cour ; la magnificence avec laquelle il vivait partout ; sa naissance fort distinguée ; ses grandes alliances et proches, qui contre-balançaient celle qu'il s'était vu obligé de faire le premier de sa race ; un frère aîné très-considéré aussi ; la singularité unique des mêmes dignités, de la même charge, des mêmes établissements dans tous les deux ; surtout l'union intime des deux frères et de toute cette grande et nombreuse famille, et plus que tout encore la bonté et la vérité du maréchal de Lorges, si rares à trouver et si effectives en lui, m'avaient donné un désir extrême de ce mariage, où je croyais avoir trouvé tout ce qui me manquait pour me soutenir et cheminer, et pour vivre agréablement au milieu de tant de proches illustres et dans une maison aimable.

M. de Lorges, neveu de Turenne par sa mère, était frère de M. de Duras, tous deux ducs et pairs, maréchaux et capitaines des gardes ; le troisième frère, qui était protestant et fixé en Angleterre, s'y était richement marié à la fille du comte de

Feversham, et devenu veuf, il avait, disait-on, secrètement épousé la veuve de Charles II, sœur du roi de Portugal[1]. L'alliance fâcheuse était celle du maréchal avec la fille du financier Frémont; mais de ce côté les vertus, les mérites et les grands biens couvraient la tache originelle. Du reste on s'efforçait de rejeter cette alliance dans l'ombre. Le *Mercure*, qui rédigeait ordinairement les annonces de mariage sur les notes des deux familles, glisse légèrement sur les Frémont, se permettant tout au plus une allusion louangeuse, mais anonyme, à la mère et à la tante[2] de la maréchale de Lorges, tandis qu'il s'enfonce avec complaisance dans les origines lointaines des deux maisons.

Leurs maisons ne le cèdent en rien l'une à l'autre, non plus que le reste; et si celle de M. de Saint-Simon tire son origine de Vermandois, dont il écartelle, avec celle de Saint-Simon, celle de madame son épouse la tire de cette ancienne de Foix, si considérable par elle-même et par ses alliances et que la vertu de trois frères également établis en honneur et en dignité sait soutenir avec tant de gloire.

Saint-Simon ne peint Mlle de Lorges qu'après son père, selon l'ordre de ses affections, mais il sait du moins la distinguer de sa cadette, tandis que l'hiver précédent il était prêt à épouser indifféremment presque toutes les filles de M. de Beauvilliers. Voici le court mais vif portrait de cette charmante personne qui méritait, ce semble, d'être aimée pour elle-même au moins autant que pour ses ancêtres.

La cadette était une brune avec de beaux yeux; l'autre, blonde, avec un teint et une taille parfaite, un visage fort aimable, l'air extrêmement noble et modeste, et je ne sais quoi de majestueux par un air de vertu et de douceur naturelle; c'était aussi celle que j'aimai le mieux, dès que je les vis l'une et l'autre, sans aucune comparaison, et avec qui j'espérai le bonheur de ma vie, qui depuis l'a fait uniquement et tout entier.

1. *Saint-Simon*, t. III, p. 256. — *Addition à Dangeau*, 21 janvier 1692.

2. Cette tante, que le *Mercure* ne daigne pas nommer, s'appelait Mme Damon, était femme du frère de Mme Frémont et amie des Saint-Simon; elle était l'auteur du mariage. Le noble époux de sa petite-nièce remarque avec une condescendance superbe « qu'elle était fort bien faite, et plus du monde que *ces sortes de femmes-là* n'ont accoutumé d'être ».

Cette vertu toujours égale, cette grâce noble et douce, étaient bien faites pour charmer une âme droite et loyale, et tempérer sa superbe et son feu. « Tout cela », disait le *Mercure*, « est soutenu par 400 000 livres qu'elle a eues en se mariant, ce qui ne doit faire un jour qu'une partie de son bien. » Ce ne fut qu'à grand'peine que Mlle de Lorges put apporter cette dot à son mari. Le maréchal était trop magnifique dans sa vie ordinaire pour n'être pas réduit à se montrer parcimonieux le jour où il mariait ses enfants, et Bignon, le tuteur de Saint-Simon, dut lutter vaillamment pour son pupille, tandis que celui-ci ne s'occupait que de faire sa cour et d'étaler dans ses cadeaux de noce la libéralité d'un grand seigneur. Enfin les Frémont levèrent les dernières difficultés, et s'ils tinrent peu de place dans le *Mercure*, ils figurèrent brillamment au contrat [1].

Le mariage fut engagé et décidé dans le plus grand secret: le secret était de rigueur dans ces sortes d'affaires, pour ne pas éveiller les compétitions, les jalousies, et mettre en branle toutes les mauvaises langues de cour. Saint-Simon ne le rompit que pour l'un de ses camarades, le fils de Pontchartrain, qui n'eut rien de plus pressé que d'avertir Mme de Bracciano. Celle-ci, qui ne lâchait pas facilement prise, essaya de tirer de son jeune ami un aveu qui pouvait tout remettre en question, froisser M. de Lorges et relever les chances de Mlle de Royan; mais sa fine diplomatie ne réussit pas à faire parler le plus expansif des hommes [2].

« Le mariage s'accomplit à l'hôtel de Lorges le 8 avril, que j'ai toujours regardé avec grande raison comme le plus heureux jour de ma vie », touchante exclamation qui fait plus d'honneur à Saint-Simon que les visites de toute la France à l'hôtel de Lorges,

1. « M. le duc de Saint-Simon épouse la fille aînée de M. le maréchal de Lorges, à qui on donne 400 000 francs en mariage, savoir : 100 000 francs d'argent comptant que donne le maréchal de Lorges, 200 000 francs que Mme de Frémont donne après sa mort, et 100 000 francs que M. de Frémont donne aussi après sa mort. De ces 100 000 francs-là M. le maréchal de Lorges en payera l'intérêt à M. de Saint-Simon durant la vie de Mme de Frémont. Le duc de Saint-Simon jouit, en comptant le gouvernement de Blaye, qui vaut 26 000 livres, de 110 000 livres de rente, dont il en paye dix de douaire à Mme de Saint-Simon sa mère, qui a outre cela 40 000 livres de rente de son bien. » (*Dangeau*, 31 mars 1695.) — Point d'addition à ce passage du journal; l'exactitude de ces chiffres est donc incontestable.

2. *Saint-Simon*, t. I, p. 154 et suiv.

les propos louangeurs du roi et les honneurs accordés à la nouvelle duchesse : l'homme de cœur apparaît dans le duc et pair et nous ravit. Il est douteux qu'il se fût exprimé dans les mêmes termes s'il avait épousé la brillante Mlle d'Armagnac ou la trop aimable duchesse d'Albret. Mlle de Royan, qui devint Mme de Châtillon, vécut du moins en honnête femme, mais son charme s'altéra vite : Saint-Simon, en nous la peignant dans la suite chargée d'embonpoint et défigurée par un tic qui lui démontait subitement le visage, devait se féliciter intérieurement d'avoir déjoué les secrètes intentions de la duchesse de Bracciano [1].

Le mariage de l'aînée des filles de M. de Lorges décida celui de la cadette, Mlle de Quintin. M. de Lauzun la vit, le lendemain, sur le lit de sa sœur avec plusieurs autres filles à marier; il la remarqua et demanda sa main. Cette aristocratique coutume d'exposer *une femme d'une seule nuit*, qui révoltait l'honnêteté bourgeoise de la Bruyère [2], par une mode non moins choquante donnait une occasion de plus de produire les jeunes filles et de hâter leur établissement.

M. de Lauzun était l'homme de toutes les audaces et de toutes les aventures. Il avait fait tourner la tête des plus galantes femmes de la cour et surpris le cœur de la plus vertueuse des princesses, adoré de celles-là comme le plus roué des libertins, de celle-ci comme un héros de Corneille; il avait de sang-froid, à force de modestie, d'abnégation feinte, attisé, exalté la passion de Mademoiselle jusqu'à la plus hardie des résolutions : ce cadet de Gascogne fut pour toute la cour, vingt-quatre heures durant, seigneur de Dombes, duc de Montpensier, cousin germain du roi. S'il avait précipité son mariage, au lieu de s'amuser à en savourer d'avance toutes les grandeurs, il faisait une fortune inouïe (1670). L'année suivante, enfermé dans la prison de Pignerol pour avoir insulté Mme de Montespan et manqué de respect au roi, il pouvait méditer sur la fragilité des choses humaines. Mademoiselle, à force de prières, de larmes, de sacrifices, en se dépouillant toute vivante en faveur du duc du Maine, finit par obtenir sa

1. *Saint-Simon*, t. IV, p. 167.
2. La Bruyère, *De la ville*.

délivrance; il paya son dévouement de froideur, de mépris, d'insultes : que lui faisait la tendresse d'une vieille fille qui ne pouvait plus l'épouser que secrètement? Mademoiselle s'emporta, l'égratigna, le battit; il rendit coup pour coup, et fut enfin chassé. Il semblait perdu, abîmé; un coup d'audace le remit à flot. C'est en Angleterre, au moment de l'invasion du prince d'Orange, qu'il retrouve la fortune qui le trahissait en France; il se fait le chevalier de la reine et du prince de Galles et les ramène sains et saufs en France (1688). Les souverains détrônés le couvrent de leur protection, de leur amitié, émoussent le ressentiment que lui gardait le roi : il est décoré de l'ordre de la Jarretière et reçoit la plus désirée des grâces, la dignité de duc.

A son âge, après une vie si diverse, si agitée, il semblait naturel de goûter enfin le repos sous ce dernier sourire de la fortune. Mais l'ambition mord de nouveau son cœur; il fait ce que Saint-Simon faisait à vingt ans, il cherche un beau-père, maréchal de France, qui puisse le remettre en commerce intime avec le roi et lui rouvrir la carrière. Jeune encore, il ne rougissait pas de paraître épris d'une personne qui avait bel et bien passé la quarantaine; à soixante-trois ans, il a l'impudeur d'épouser une fille de quinze. Ce fat s'en va solliciter l'agrément du roi, et ne déclarant que la moitié de sa pensée, il lui donne pour raison de son mariage son désir d'avoir un héritier à qui laisser son titre et ses biens. Mais ce qui semble énorme dans cette alliance, ce ne sont pas tant les visées de M. de Lauzun que l'acquiescement de M. et de Mme de Lorges, d'honnêtes gens après tout.

Il leur était impossible de se faire la moindre illusion sur le compte de M. de Lauzun. Sa vie était à jour; ses cassettes, saisies lors de son envoi à Pignerol, avaient raconté ses amours sans nombre, soigneusement étiquetées et ornées d'inscriptions cruelles; son humeur fantasque, insolente, vindicative, était la fable de la cour. Mademoiselle avait publiquement flétri ses manéges et ses mensonges; tout récemment, à son lit de mort, elle avait refusé de recevoir celui qui était peut-être son époux; tout le monde le haïssait et le redoutait. Lauzun, d'un seul mot, fit oublier tout son passé. Le « sans dot », immortalisé par Molière, ferma la bouche à M. et à Mme de Lorges. Il ne

demandait rien qu'à M. Frémont, et encore après sa mort, et il faisait après la sienne des « avantages prodigieux » à Mlle de Quintin. La maréchale aimait son enfant avec passion ; elle avait même été tentée de lui sacrifier son aînée, mais ses désirs, ses soins et « quelque chose de plus » n'avaient pu faire de celle-ci une religieuse ; elle défendit quelque temps sa fille de prédilection, puis elle songea qu'elle ne serait pas duchesse, sa sœur l'étant, qu'elle n'entendrait pas le lendemain de ses noces le roi prononcer ces paroles délicieuses à la vanité féminine : « Madame, s'il vous plaît de vous asseoir ; Madame, je vous ai déjà priée de vous asseoir. » Les ducs à marier se faisaient fort rares ; l'année d'après, ils étaient presque introuvables. Mme de Cosnac offrait de se dépouiller de toute sa fortune pour un gendre qui serait duc ; elle ne donnait que la moitié de ses revenus pour un marquis, un comte ou un fils de maréchal de France. Mme de Lorges ne voulut pas priver sa fille d'une distinction si enviée, et elle crut l'aimer encore en la donnant à M. de Lauzun. Celui-ci eut aussi la bonne chance d'avoir pour rival le fils du chancelier Pontchartrain, laid, borgne et d'humeur brutale, qui s'offrait également à épouser pour rien : de peur de l'un, Mlle de Quintin se rejeta vers l'autre ; enfin, faut-il le dire ? la fillette pensait ingénument qu'un mari de cet âge ne tarderait pas à mourir, et qu'au bout de deux ou trois ans elle serait « libre, riche et grande dame » ; elle ne trouvait donc plus M. de Lauzun trop vieux, au contraire. Nous n'inventons ni ne supposons rien ; ce fut là, elle l'avoua plus tard et à diverses reprises, la raison qui la détermina.

Lauzun, cette fois, ne traîna pas les choses en longueur ; il avait remarqué la sœur de Mme de Saint-Simon le 9 avril, le 20 mai il était son mari. Cette alliance excita les railleries et les censures ; les jaloux criaient sans doute encore plus fort que les raisonnables. Mme de Lauzun cependant allait en compagnie de sa mère et de sa sœur prendre son tabouret à la cour. En revenant de Versailles à Paris, la maréchale aperçut au Cours la Reine quantité de filles de qualité à marier, tandis qu'elle passait dans son carrosse entre ses deux jeunes duchesses établies en moins de six semaines : ce fut une façon de consolation qu'elle goûta du mieux qu'elle put.

Son contentement fut court; on en vint vite des deux côtés aux regrets et aux remords [1]. Lauzun, nous l'avons dit, avait tout espéré du crédit de M. de Lorges ; mais le jour même où le maréchal était venu annoncer au roi le mariage de sa fille, il en avait reçu cette réponse, qu'il s'était sans doute gardé de rapporter à son futur gendre : « Vous êtes hardi de mettre Lauzun dans votre famille ; je souhaite que vous ne vous repentiez pas. De vos affaires, vous en êtes le maître; mais pour des miennes, je ne vous permets de faire ce mariage qu'à la condition que vous ne lui en direz jamais le moindre mot. » Bientôt le maréchal cessa de commander les armées ; l'humeur de Lauzun ne se contint plus. M. de Lorges ne s'était engagé, aux termes du contrat, qu'à loger et à nourrir les époux; c'était encore trop, moins pour la dépense que pour les inconvénients de la vie commune. L'hôtel de Lorges était ouvert du matin au soir à tout ce qu'il y avait de plus brillant à la cour et à la ville. Il n'y avait rien à reprendre à la conduite de Mme de Lauzun, mais elle était jeune, belle, gracieuse. Son vieux mari prit peur, devint jaloux, ombrageux, fut la proie des soupçons et des alarmes vaines; les cousins Duras, jeunes et beaux comme leur cousine, avaient surtout le don de l'irriter. « Plaintes vagues, caprices, scènes pour rien, lettres ou d'avis ou de menaces, humeurs continuelles », telle fut la lune de miel de ces époux mal assortis.

Un beau matin, Lauzun quitta l'hôtel de Lorges, et quelques heures après il envoya chercher sa femme en carrosse : c'était arracher le cœur à la maréchale. Mais ses larmes ne purent rien ; il fallut partir, renoncer à voir tous les siens, Mme de Saint-Simon exceptée, congédier tous ses domestiques, accepter deux filles soigneusement choisies, désormais préposées à sa garde, ne plus fréquenter que certaines compagnies admirablement triées, et enfin supporter avec patience les éclats d'une fantasque et parfois effroyable humeur. Heureusement l'habitude adoucit son tourment, car il fut long : ce despote avait l'âme chevillée au corps. Le désespoir de ne

1. Le 20 juin, Mme de Coulanges annonçait à Mme de Sévigné que M. de Lauzun donnait à sa femme un collier de 200 000 livres ; à la fin de février suivant, M. de Coulanges félicitait chaleureusement Mme de Simiane de n'être pas duchesse de Lauzun.

pouvoir rentrer dans le cœur du roi l'irritait, l'exaltait jusqu'à la folie, mais sans abattre ses forces physiques; sa santé résistait à toute une vie d'aventures, de débauche, d'ambition inassouvie; à quatre-vingt-dix ans, il caracolait encore au bois de Boulogne, devant le roi, sur un cheval à peine dompté, et faisait admirer sa souplesse et sa vigueur. Ce fut, il est vrai, sa dernière prouesse; un mal horrible, un cancer dans la bouche, se déclara subitement. Cet étrange personnage réservait au monde une dernière surprise : il souffrit quatre mois durant avec une grâce paisible, inaltérable, et mourut dans des sentiments de piété tardive, mais sincère. Mlle de Quintin, en l'épousant, lui donnait au plus deux ou trois ans de vie; elle s'était trompée de vingt-cinq ans et avait bien gagné son rang, sa fortune et sa liberté (1723)[1].

Saint-Simon, plus heureux que son beau-frère, eut son heure de puissance et d'éclat. Après la mort du roi, son ancienne intimité avec le duc d'Orléans réalisa le plus ardent de ses vœux et fit de lui un personnage politique. Cette haute fortune valut à sa fille un établissement inespéré. Ami et conseiller intime du duc d'Orléans, membre influent du conseil de régence, il fut à son tour courtisé et caressé comme beau-père. C'était bien lui, en effet, que voulait épouser le prince de Chimay : l'extérieur de Mlle de Saint-Simon ne permettait pas d'en douter. « Elle était si petite, si contrefaite, si affreuse, dit le duc de Luynes, que M. et Mme de Saint-Simon, bien loin de songer à la marier, ne cherchaient qu'à la cacher aux yeux du public.[2] » Les *Mémoires* confirment le témoignage de M. de Luynes.

Il y a des personnes faites de manière qu'elles sont plus heureuses de demeurer filles avec le revenu de la dot qu'on leur donnerait.

1. *Saint-Simon*, t. I, ch. III, p. 15, 21; XIII, ch. VI. — *Dangeau*, avril 1693, mai 1695. — *Mémoires de Mademoiselle*, t. IV. — *Sévigné*, décembre 1670, décembre 1671, décembre 1688. La Bruyère a peint Lauzun sous le nom de *Straton* (chapitre *De la cour*). Saint-Simon a été frappé de la justesse d'un trait de cette peinture : « Le duc de Lauzun a été un personnage si extraordinaire et si unique en tout genre, que c'est avec beaucoup de raison que la Bruyère a dit de lui dans ses *Caractères* qu'il n'était pas permis de rêver comme il a vécu. A qui l'a vu de près, même dans sa vieillesse, ce mot semble avoir encore plus de justesse. »

2. *Mémoires du duc de Luynes*, t. III, p. 137.

de Saint-Simon et moi avions raison de croire que la nôtre était celles-là, et nous voulions en user de la sorte avec elle.

Ajoutez que le prince de Chimay était un homme très-bien fait, d'un visage très-agréable, dont l'air et toutes les manières sentaient le grand seigneur. Comme il sollicitait instamment la main de cette fille disgraciée, le père crut qu'il ne l'avait pas bien vue, et, avec une plaisante franchise, il lui donna le détail de toutes ses laideurs, en forçant même la réalité, s'il était possible; il ajouta que, s'il n'avait en vue que son crédit, « il ne voulait pas le tromper davantage sur cet article que sur les autres, et qu'il ne se mêlerait en aucune manière des affaires qui pourraient le regarder ». En relevant avec tant de vigueur les imperfections de sa fille, il apercevait non moins clairement le côté faible du prétendant :

Il était grand seigneur par de grandes et belles terres, mais la plupart de longue main en direction, et ses affaires fort embarrassées, dont il ne laissait pas de tirer gros. C'était, de plus, un homme sans règle, qui, avec de l'esprit et les meilleurs discours, se gouvernait lui et ses affaires de fort mauvaise façon, plein de chimères et de fantaisies. La duchesse Sforze, de chez qui il ne bougeait tous les soirs, tant que son premier mariage dura, me prédit bien tout ce que j'en vis dans la suite [1].

Saint-Simon espéra que son ambassade en Espagne lui donnerait le temps de se refroidir et l'ajourna à son retour. Cette ambassade, où il obtint pour son fils aîné la Toison d'or, pour le cadet la grandesse, enflamma sans doute de plus belle les convoitises du prince de Chimay; il trouva un puissant appui dans la mère de Saint-Simon, « accoutumée à tout décider », et le mariage fut enfin conclu. La femme continua d'habiter chez ses parents; le mari vécut quelques années à Paris, « voyant sa femme de temps en temps »; la mort du régent, qui arriva un an après le mariage, ne contribua probablement pas à resserrer l'intimité des deux époux[2].

Le fils aîné de Saint-Simon, le duc de Ruffec, ne se maria

1. Quelques mois après le mariage, Saint-Simon dut solliciter pour son gendre l'appui du contrôleur général des finances, Pelletier de la Houssaye. (Voyez la lettre du 6 octobre 1722, imprimée dans l'édition des *Mémoires de Saint-Simon* en 20 vol. in-12, par Chéruel et Régnier fils, t. XIX, p. 327.)

2. *Saint-Simon*, t. XII, p. 381 et suiv.

qu'en 1727; le père n'était plus rien alors, rien qu'un grand seigneur, qui portait dans tous ses sentiments une ardeur passionnée et redoutable. La façon dont il savait haïr les gens ne contribua pas peu à faire entrer dans sa maison une noble héritière, la nièce du duc de Noailles. Le duc de Noailles était l'homme qu'il détestait le plus au monde; une inimitié sourde contre ce personnage couvait déjà en lui avant la circonstance particulière qui l'enflamma avec une extraordinaire violence. M. de Noailles unissait aux dons les plus brillants une ambition hardie; désigné au duc d'Orléans pour le futur conseil de régence par le duc de Saint-Simon, qui était fort ami du cardinal son oncle, il avait osé demander à son patron de l'élever au-dessus de lui-même, en le faisant premier ministre. On imagine s'il fut bien reçu :

Premier ministre! avait riposté son interlocuteur indigné : Premier ministre! Monsieur, je veux bien que vous sachiez que, s'il y avait un premier ministre à faire, et que j'en eusse envie, ce serait moi qui le serais, et que je pense aussi que vous ne vous persuadez pas que vous l'emportassiez sur moi. Mais je vous déclare que, tant que M. le duc d'Orléans m'honorera de quelque part en sa confiance, ni moi, ni vous, ni homme qui vive ne sera jamais premier ministre, dont je regarde la place et le pouvoir comme le fléau, la perte, la ruine d'un Etat, l'opprobre et le geôlier d'un roi ou d'un régent qui se donne ou se souffre un maître, duquel pour tout partage il n'est plus que l'instrument et le bouclier.

La chose en resta là, mais Saint-Simon commença à faire des réflexions profondes; presque aussitôt après, un incident qui se rattache à la puérile question de la suprématie des ducs sur le reste de la noblesse changea ses réflexions en fureur.

Quelques jours avant la mort de Louis XIV, le duc de Noailles émit l'idée que les ducs devaient aller les premiers et en corps saluer le nouveau roi. Il comptait tout naturellement sur l'assentiment de Saint-Simon; mais celui-ci, qui avait surtout à cœur d'humilier le Parlement et d'obliger le premier président à saluer les ducs du bonnet, crut dangereux de diviser la noblesse en deux camps et combattit l'idée émise. Les ducs s'assemblèrent, entendirent les raisons données dans les deux sens : la puissante et souple parole de M. de Noailles l'emporta sur la voix grêle de Saint-Simon. Mais la proposition, à peine

adoptée, transpira, souleva les gens de qualité qui n'étaient pas ducs; bientôt toute la noblesse, la moyenne, la petite, la douteuse, se mit de la partie: ce fut un effroyable concert de cris, de menaces, d'invectives. M. de Noailles recula, et, sans doute pour détourner l'orage de sa tête, il insinua que l'idée était venue de M. de Saint-Simon et qu'il l'avait vainement combattue. On ne prête qu'aux riches; l'accusation parut des plus vraisemblables, et l'accusé, le calomnié, eut beau dire et beau faire, il ne put détruire entièrement l'opinion accréditée.

Ainsi frappé à l'endroit vulnérable, la colère de Saint-Simon s'accroît et s'exalte de l'impuissance de ses protestations; son imagination se trouble; il convertit une affirmation déloyale en un noir complot : c'est l'ambitieux, c'est le premier ministre évincé qui, pour perdre celui qui lui barrait le chemin, a inventé cette vengeance satanique :

Il est vrai que c'est un raisonnement du démon, duquel il a toutes les qualités : profondeur, noirceur, calomnie, attentat à tout, assassinat, ambition sans bornes, ingratitude exquise, effronterie sans mesure, méchanceté de toute espèce la plus atroce, scélératesse la plus raffinée, la plus consommée ; mais il est vrai aussi que ce raisonnement en a toute l'étendue, la réflexion, l'esprit, la finesse, la justesse, l'adresse; que la conjoncture de l'exécution en couronne toute la prudence qui s'y pouvait mettre, et que le tout ensemble est sublimement marqué au coin du prince des démons, qui seul l'a pu inspirer et conduire. Je bornerai là le peu de réflexions que je n'ai pu me refuser sur une conduite de ténèbres si digne du vrai fils du père du mensonge et du séducteur du genre humain.

A partir de ce jour, il poursuit le duc de Noailles d'une haine implacable; rien ne peut l'adoucir, ni les représentations et les prières des personnes qu'il vénérait ou aimait le plus, ni la déférence, le respect, l'humilité même de M. de Noailles. Écoutons-le lui-même :

Il lui est très-souvent arrivé que je lui ai fait des sorties chez M. le duc d'Orléans et au conseil de régence, dès que j'y trouvais le moindre jour, dont le ton, les termes, les manières effrayaient l'assistance, sans qu'il répondît jamais un mot; mais il rougissait, il pâlissait et n'osait se commettre à une nouvelle reprise... Il est quelquefois sorti si outré du Palais-Royal ou des Tuileries de ce que je lui avais dit et

fait en face, devant le Régent et tout ce qui s'y trouvait, qu'il est allé quelquefois tout droit chez lui se jeter sur son lit, comme au désespoir, et disant qu'il ne pouvait plus soutenir les traitements qu'il essuyait de moi; jusque-là qu'au sortir d'un conseil où je le forçai de rapporter une affaire que je savais qu'il affectionnait, et sur laquelle je l'entrepris sans mesure et le fis tondre, lui dictai l'arrêt tout de suite et le lus après qu'il l'eut écrit, en lui montrant avec hauteur et dérision ma défiance et à tout le conseil, il se leva, jeta son tabouret à dix pas, et lui qui en place n'avait osé répondre un seul mot que de l'affaire même, avec l'air le plus embarrassé et le plus respectueux : « Mort... ! dit-il en se tournant pour s'en aller, il n'y a plus moyen d'y durer » ; s'en alla chez lui, d'où ses plaintes me revinrent, et la fièvre lui en prit[1].

Ces paroles nous montrent la profondeur et la ténacité de sa haine; en voici d'autres, adressées au régent, qui nous en peignent l'ardeur furieuse :

Je ne me cache à vous ni à personne, ni à lui-même, que le plus beau et le plus délicieux jour de ma vie ne fût celui où il me serait donné par la justice divine de l'écraser en marmelade et de lui marcher à deux pieds sur le ventre, à la satisfaction de quoi il n'est fortune que je ne sacrifiasse[2].

On mesure l'abîme qui séparait ces deux hommes : cet abîme, un mariage le comblera. La nièce du duc de Noailles apportera ses grands biens, ses puissantes alliances; M. de Ruffec son titre de duc[3] et surtout le pardon de son père. Saint-Simon devait ainsi recueillir le fruit de son irascible humeur; mais ce fruit ne laissa pas de lui paraître bien amer, et sa femme ne put le lui faire accepter qu'à force d'insinuations et de supplications.

Sola viri molles aditus et tempora norat.

Ce qui rend ce mariage plus piquant encore, c'est qu'on y songea même avant qu'il fût réalisable, lorsque la nièce de M. de Noailles se trouvait engagée dans une première union. Son époux, M. de Bournonville, vivait encore, mais si peu!

1. *Saint-Simon*, t. VIII, ch. IV.
2. *Ibid.*, ch. IX, p. 133.
3. Saint-Simon s'était, en 1722, démis de son duché en faveur de son fils aîné. M. de Ruffec épousa Mme de Bournonville en 1727.

Il s'était marié ayant déjà les nerfs affectés à ne pouvoir se soutenir, à vingt-deux ans! Il n'en avait pas moins demandé et obtenu, dans ce triste état, l'héritière d'un illustre nom et d'une grande fortune, « Mlle de Guiche, belle, bien faite et qui n'était jamais sortie de dessous l'aile de sa mère ». Il devint bientôt tout à fait perclus, impotent, et menaça d'une fin prochaine. On anticipa sur cette fin pour lui chercher et lui désigner un successeur: l'esprit de famille avait de cruelles prévoyances. La maréchale de Gramont, la mère de la future veuve, crut satisfaire à toutes les convenances en s'abstenant de démarches personnelles; elle laissa le soin de faire les premières avances au magistrat chargé des intérêts de la famille, à Chauvelin, le futur garde des sceaux. Chauvelin s'ouvrit à Mme de Saint-Simon, la pria de vaincre les résistances de son mari, de le décider à se raccommoder avec le duc de Noailles, et, ce point capital une fois emporté, le mariage marcha vite; il n'y manqua bientôt plus qu'un détail, la mort du premier mari pour faire place au second. M. de Bournonville retardait tout en ne finissant pas de mourir. Sa femme sut du moins mettre le temps à profit, en ne négligeant aucune occasion de faire sa cour à sa prochaine famille. Enfin, une après-dînée qu'elle faisait une partie d'hombre à l'hôtel de Lauzun, on vient subitement demander sa tante, Mme de Beaumanoir. Celle-ci sort, rentre presque aussitôt, parle bas à Mme de Lauzun et regarde en riant M. de Saint-Simon; elle venait d'apprendre la bonne nouvelle: M. de Bournonville était au plus mal. Mme de Bournonville se hâta de quitter le jeu et de rejoindre son mari. Mais sa tante s'était, hélas! réjouie un peu trop vite; le mourant parut se ranimer et jeta tous les siens dans de nouvelles inquiétudes.

Le soir de ce même jour, à l'archevêché de Paris, chez le plus vertueux des prélats, mais le plus dévoué des oncles, une certaine impatience gagna tous les membres de la famille lorsque Mme de Beaumanoir exprima la crainte que M. de Bournonville ne durât encore longtemps. La scène est des plus joliment contées par le futur beau-père, mais elle est des moins édifiantes, malgré la gravité du lieu. Nous avons déjà vu à l'œuvre les tantes négociatrices de mariage, et nous savons combien elles sont ardentes à presser

ce dénoûment; si Mme de Beaumanoir n'a rien à envier, sous ce rapport, à Mme de Pompadour, l'ardeur des oncles, même d'Église, n'est guère plus discrète et se déguise mal sous la légère préface chrétienne qu'elle s'impose avant de se donner carrière. Quant à la maréchale de Gramont, elle semble, il est vrai, trouver la conversation un peu risquée, mais elle regarde aussi Saint-Simon, ne peut s'empêcher de sourire et lève le siége à la hâte pour éclater à son aise, la bonne et charitable belle-mère. Tout cela est extrêmement gai et promet à M. de Ruffec un charmant intérieur, jusqu'à sa première attaque de rhumatisme[1]. Cependant M. de Bournonville agonisait, et Saint-Simon apprit le lendemain matin qu'il avait enfin rendu l'âme. Ce jour-là Mme de Saint-Simon entendit la messe un peu plus courte aux Jacobins, et l'archevêque de Paris retarda les offices de Notre-Dame. Selon la convention arrêtée entre eux, Mme de Saint-Simon, au reçu de la nouvelle, court à l'archevêché prier le cardinal d'aller faire la demande; celui-ci, en l'apercevant, a tout compris :

C'était la veille de l'Annonciation, qu'il était à table pour aller officier aux premières vêpres à Notre-Dame. Il sortit de table et vint au-devant d'elle, les bras ouverts, dans une joie qu'il ne cacha point; et sans lui donner le temps de parler, devant tous ses gens : « Vite, dit-il, les chevaux à mon carrosse! » puis à elle : « Je vois bien ce qui vous amène; Dieu en a disposé, nous sommes libres; je m'en vais chez la maréchale de Gramont et vous aurez bientôt de mes nouvelles. » Il la mena dans sa chambre un moment. Comme il l'accompagnait, ses gens lui parlèrent de vêpres : « Mon carrosse, répondit-il; vêpres pour aujourd'hui attendront. Dépêchons. » Mme de Saint-Simon revint et nous nous mîmes à table.

Ils en sortaient à peine, qu'ils entendirent le bruit d'un carrosse : c'était le cardinal qui revenait, ses chevaux toujours courant, rapporter le consentement de la maréchale et de sa

1. La maladie vint de bonne heure pour M. de Ruffec; il mena une vie languissante et mourut dans sa quarante-huitième année. « Il est mort du scorbut, écrit le duc de Luynes; il avait une santé naturellement faible et qu'il avait voulu conduire dans sa jeunesse au delà de ses forces; il était fort froid et parlait peu, ce qui faisait juger aux uns qu'il avait de la hauteur, et aux autres qu'il avait peu d'esprit, et peut-être l'un et l'autre à la plupart de ceux qui ne le connaissaient pas. Il est certain qu'il n'avait pas assez de politesse, mais il ne manquait pas d'esprit. » (*Mémoires du duc de Luynes*, 15 juillet 1746, note 1.)

fille et l'expression de leur ravissement. Il déborde de joie, de tendresse, ce bon cardinal; il veut serrer sur son cœur toute la nouvelle famille de sa nièce, il embrasse le père à plusieurs reprises, il meurt d'envie d'embrasser le fils. « Où est mon neveu? car je veux voir mon neveu; envoyez-le donc chercher. » Il demande, en présence de tous les domestiques, qu'on le fasse revenir de Marly, afin qu'il aille voir la maréchale de Gramont et *sa prétendue*, cette veuve de quelques heures! Saint-Simon, surpris de cet excès de franchise, gourmande sa bruyante expansion; mais le prélat est aussi fin qu'expansif et pousse tous ces cris à bon escient: il veut, c'est lui-même qui le dit, « bâcler et déclarer le mariage » pour fermer la bouche aux autres prétendants et le rendre inévitable. Lorsqu'il croit l'éclat suffisant, il s'en retourne dire les vêpres à Notre-Dame et servir Dieu après sa nièce.

Il y eut des gens bien étonnés et bien attrapés, particulièrement le duc de Chaulnes [1], qui convoitait Mme de Bournonville pour son fils, mais qui avait cru devoir attendre, pour demander sa main, qu'elle devînt veuve: M. de Chaulnes était bien provincial! La propre sœur du défunt, la charmante duchesse de Duras, trouva fort bon qu'on n'eût point attendu, et il ne tint nullement à elle que le mariage ne se célébrât sans retard; on se décida pourtant à l'ajourner de trois ou quatre mois, de peur d'une grossesse, d'ailleurs fort invraisemblable.

Tout allait fort bien jusque-là pour Saint-Simon; mais le moment fatal était venu où il fallait exécuter le principal article du contrat, se réconcilier avec le duc de Noailles. Celui-ci s'offrait à lui faire visite, mais Saint-Simon préféra un lieu tiers, l'archevêché, pour être maître d'abréger sa souffrance. Le jour fixé pour l'entrevue, il dînait, en face de son logis, chez Asfeld, depuis maréchal de France, avec quelques amis particuliers. Il fut de fort mauvaise humeur, prolongea le repas aussi longtemps qu'il put, et, le repas fini, il fallut le chasser à plusieurs reprises. Les convives savaient le rendez-vous, « qui n'en était pas un d'amour », et l'exhortaient à bien faire et de bonne grâce. Il alla respirer quelques instants chez

1. Le duc de Chaulnes était fils de M. de Chevreuse et d'une fille de Colbert.

lui, tandis qu'on attelait son carrosse, et enfin il partit « comme un homme qui va au supplice ». Voici le récit du supplicié :

En entrant dans la chambre où étaient la maréchale de Gramont, Mme de Beaumanoir, Mme de Saint-Simon et Mme de Lauzun, le cardinal de Noailles vint à moi dès qu'il m'aperçut, tenant le duc de Noailles par la main et me dit : « Monsieur, je vous présente mon neveu que je vous prie de vouloir bien embrasser. » Je demeurai froid tout droit, je regardai un moment le duc de Noailles, et je lui dis sèchement : « Monsieur, monsieur le cardinal le veut », et j'avançai un pas. Dans l'instant le duc de Noailles se jeta à moi si bas, que ce fut au-dessous de ma poitrine, et m'embrassa de la sorte des deux côtés. Cela fait, je saluai le cardinal, qui m'embrassa ainsi que ses deux nièces, et je m'assis avec eux auprès de Mme de Saint-Simon. Tout le corps me tremblait, et le peu que je dis dans une conversation assez empêtrée fut la parole d'un homme qui a la fièvre. On ne parla que du mariage, de la joie, et de quelques bagatelles indifférentes. Le duc de Noailles, interdit à l'excès, m'adressa deux ou trois fois la parole avec un air de respect et d'embarras; je lui répondis courtement, mais point trop malhonnêtement. Au bout d'un quart d'heure, je dis qu'il ne fallait pas abuser du temps de Monsieur le cardinal, et je me levai. Le duc de Noailles voulut me conduire; les dames dirent qu'il ne fallait point m'importuner, ni faire de façons avec moi, et je cours encore. Je revins chez moi comme un homme ivre et qui se trouve mal. En effet, peu après que j'y fus, il se fit un tel mouvement en moi, de la violence que je m'étais faite, que je fus au moment de me faire saigner; la vérité est qu'elle fut extrême.

Saint-Simon se croyait quitte pour longtemps; dès le lendemain, le duc de Noailles était chez lui, et, qui pis est, l'y trouvait. Le visiteur avait recouvré son aisance naturelle, le visité continua d'être en proie à une horrible gêne. Le surlendemain, Saint-Simon allait, toujours du même cœur, à l'hôtel de Noailles, et n'y rencontrait, à sa grande joie, que la maréchale; son fils était sorti. Ils se revirent ainsi, aux occasions, particulièrement au festin de noce que donna le cardinal, et qui, par parenthèse, fut superbe et exquis. L'un cherchait l'autre « tant qu'il pouvait, tant qu'il osait »; l'autre se dérobait avec une égale application. M. de Noailles, quoique ayant des intelligences dans la place, ne réussissait pas à y pénétrer, tant on faisait bonne garde. « A la fin, le peu de succès l'a lassé, et ma persévérance sèche, froide et précise aux simples devoirs d'indispensable bienséance m'a délivré et l'a réduit

au même point avec moi. Dieu commande de pardonner, mais non de s'abandonner soi-même, et de se livrer après une expérience aussi cruelle. » Saint-Simon, on le voit, se souvenait toujours de l'offense reçue, mais du moins il ne souhaitait plus réduire l'offenseur en marmelade et lui piétiner sur le ventre; c'était bien quelque chose, et le duc de Noailles en devait rendre grâces à Dieu et à Mme de Bournonville [1].

1. *Saint-Simon*, t. VIII, ch. IV.

CHAPITRE IV

MAISONS DIVERSES (SUITE)

I. Fortune et mariages des seigneurs de Luynes. — Les frères du connétable de Luynes faits duc de Chaulnes et duc de Luxembourg par leurs mariages. — La duchesse de Piney-Luxembourg remariée au comte de Tonnerre. — Enfants du premier lit sacrifiés à la fille du second. — Séductions d'un duché femelle. — Mariage de Mlle de Clermont-Tonnerre avec le fils de Montmorency-Bouteville, qui devient duc de Luxembourg. — La haine de la duchesse de Nemours contre les Condé fait la fortune du bâtard du comte de Soissons et son mariage avec Mlle de Luxembourg. — Sentiments altiers de Mme de Nemours. — Un mariage ébauché avec proposition de dédit en cas de rupture.

II. Mlle de Soissons épouse le petit-fils de MM. de Chevreuse et de Dangeau. — Ruineuses inventions du duc de Chevreuse. — Portrait de Dangeau. — Il se marie par amour et par vanité avec Mlle de Lœwenstein. — Sa vanité déçue. — Valeur, esprit, impudence et vices de son fils, Courcillon. — Mlle de Pompadour sacrifiée à l'ambition de ses parents. — Faveur vaut dot. — Mariage de Mlle de Biron avec le marquis de Nogaret. — Fatuité de M. de Nogaret. — Sa mort prématurée. — Lamentations orgueilleuses de sa mère. — Singulier effet des substitutions de biens. — Les filles suivent les biens de leur maison et épousent ceux qui en héritent. — Le mariage du marquis de Biron paye les dettes de son père. — Ses nombreux enfants. — Gendres attirés par son nom et son crédit. — Étrange mariage de l'une de ses filles avec le marquis de Bonneval. — Aventures de Bonneval avant et après son mariage. — Sentiments généreux et tendres de sa femme.

III. Habileté hardie de la duchesse de la Ferté dans le choix de ses gendres. — Le marquis de Mirepoix se trouve marié, presque à son insu, avec l'aînée de ses filles. — Le marquis de la Carte, favori de Monsieur, épouse la cadette en prenant le nom de la Ferté. — Corruption précoce de Mlle de Menetou. — Alliances scandaleuses du chevalier d'Oppède et de la comtesse d'Argenton, du comte d'Albert et de Mlle de Montigny. — Bâtarde non reconnue de Monseigneur mariée par la princesse de Conti. — Brillant établissement d'une bâtarde du Régent et d'une comédienne.

I

La fortune des Luynes date du même règne que celle des Saint-Simon. L'ancien page de Louis XIII, Charles d'Albert, fort de sa faveur croissante, entre dans la maison de Rohan (1617), et ses frères s'élèvent avec lui et par lui[1]. La fille du vidame d'Amiens, héritière d'Alli, de Pecquigny et du comté de Chaulnes, qu'il avait refusée pour lui-même, il la donne à son frère Cadenet. Le vidame exigea de son gendre qu'il prît le nom et les armes de Chaulnes. La condition était douce; les petits seigneurs de Luynes avaient tout à gagner au change et à se confondre avec l'ancienne noblesse; ajoutez que le comté de Chaulnes fut érigé en duché-pairie à l'occasion et en faveur de ce mariage (1619).

Le connétable avisa pour Brantes, son autre frère, une fille de cette illustre maison de Luxembourg qui avait donné plusieurs empereurs à l'Allemagne. Marguerite-Charlotte de Luxembourg, duchesse de Piney, descendait, par la branche de Brienne, du connétable de Saint-Pol, marié à une princesse de Savoie, sœur de la femme de Louis XI, ce qui n'empêcha pas, il est vrai, le roi de France de faire décapiter son beau-frère en place de Grève (1475). L'épouse choisie était encore une petite fille, mais elle possédait un duché femelle et pouvait faire son mari duc et pair; il fallait devancer les prétendants qui allaient affluer. Ainsi fit Brantes, qui devint duc de Luxembourg par la grâce d'une enfant de douze ans (1620). Connétable de France! duc de Chaulnes! duc de Luxembourg! le

1. Tallemant rapporte le bruit qui faisait descendre le connétable du capitaine Luynes, bâtard d'un chanoine du comtat d'Avignon. M. Paulin Pâris dit à ce sujet : « On a droit peut-être de contester les liens qui rattacheraient les d'Albert du comtat Venaissin aux *Alberti*, patriciens de Florence, réfugiés en terre papale vers le commencement du XVe siècle ; et ce qui justifiera toujours quelques doutes, c'est le silence absolu que garde sur cette connexité le savant et judicieux le Laboureur (*Additions aux Mém. de Castelnau*, t. II, p. 418 à 424). Mais au moins est-il certain que les d'Albert, durant tout le XVe siècle et tout le XVIe, ont été reconnus pour fort bons gentilshommes du comtat; que leur filiation est dès ce temps-là, à l'abri de toute incertitude, et que leurs alliances ont attesté constamment l'opinion qu'on avait de leur honorable origine. » (Tallemant, t. I, *le Connétable de Luynes*.)

temps était loin où l'on racontait que les trois frères n'avaient qu'un seul bel habit et qu'un seul bidet pour aller au Louvre[1].

La duchesse de Luxembourg resta veuve à vingt-deux ans avec un fils et une fille. Elle se remaria, probablement par amour, à un cadet de Clermont-Tonnerre, en sacrifiant son nom, son rang, ses honneurs de duchesse. Sans enfants du premier lit, elle aurait pu apporter à son époux le duché-pairie et le transmettre à ceux du second lit; il est permis de croire que les enfants de M. de Brantes ne furent pas vus de fort bon œil par M. de Clermont-Tonnerre, et l'événement le prouva de reste. Il se trouva que le fils était très-faible d'esprit; on n'eut garde de négliger la chance qui s'offrait : on le fit interdire, enfermer à Saint-Lazare[2] et, par surcroît de précaution, ordonner diacre, afin de lui ôter toute idée de mariage. La fille, sans être des plus sensées, n'était cependant pas imbécile; on la fit religieuse bénédictine à l'Abbaye-aux-Bois, sans attendre que sa vocation se fût déclarée; sa vocation ne se déclara même jamais qu'à demi : tantôt elle prétendait qu'on l'avait contrainte, tantôt elle se laissait faire maîtresse des novices; le caractère et l'habitude l'emportaient tour à tour.

Une fille cependant était née du second mariage, un des plus grands partis de France, si le diacre et la religieuse venaient à quitter définitivement ce monde, ou du moins consentaient à se dessaisir de leurs droits en sa faveur. Condé, lorsqu'elle fut en âge, songea à la marier à l'un de ses compagnons d'armes, au fils de ce gentilhomme que sa passion effrénée pour les duels finit par conduire en place de Grève, Montmorency-Bouteville, descendant d'un puîné de la maison de Montmorency. Condé était Montmorency par sa mère; il était de plus l'amant de Mme de Châtillon, sœur de Bouteville; enfin Bouteville lui plaisait par ses talents militaires, par sa valeur, par sa verve, et aussi par son goût pour les plaisirs : il voulut, pour toutes ses raisons, faire sa fortune.

Saint-Simon n'a pu nous peindre Mlle de Clermont-Tonnerre que de longues années après son mariage; il ne l'a rencontrée

1. Tallemant, t. I, *le Connétable de Luynes*.

2. La maison de Saint-Lazare, ancienne léproserie située dans la partie septentrionale de Paris, avait été donnée en 1632 à Saint-Vincent de Paul pour y établir sa congrégation des missions.

qu'une seule fois : c'était au sermon, et tous deux se prirent de querelle en attendant le prédicateur. Voici l'impression qu'elle lui fit : « Elle ressemblait d'air, de visage et de maintien à ces grosses vilaines harengères qui sont dans un tonneau avec leur chaufferette sous elles. » Il faut avouer que si la maréchale de Luxembourg avait jamais eu quelques séductions, elle en avait fort peu de reste [1].

Bouteville était laid de visage, bossu par derrière et même un peu par devant, et cependant, « ce qui ne se peut comprendre de qui ne l'a point vu », il avait le don de plaire ; « il avait un feu, une noblesse et des grâces naturelles, et qui brillaient dans ses plus simples actions ». Condé, pour parer un refus de son humeur galante, le tenta par l'ambition : il trouva l'unique moyen de rendre Mlle de Clermont-Tonnerre attrayante, c'était de lui conférer la grâce qu'avait possédée sa mère, celle de faire un duc et pair en se mariant.

On connaissait le faible de la religieuse de l'Abbaye-aux-Bois, sa vocation douteuse, intermittente ; ce fut par là qu'on la prit. Le prince de Condé en personne alla parlementer avec elle à la grille du couvent ; il la pressa de renoncer à toute prétention à la dignité de sa mère en faveur de sa sœur du second lit, et lui montra, en échange d'une simple signature, une demi-liberté dans le siècle, sous le nom de chanoinesse, avec une forte pension, un titre de dame du palais et un tabouret de grâce ; il répondait de l'assentiment du pape et de l'acquiescement de la cour. La religieuse signa tout ce qu'on voulut. Avec le diacre, on fit encore moins de façons ; on le tira de Saint-Lazare, on le releva de son interdiction : il cessa d'être imbécile un jour durant, le temps de se dépouiller lui-même, d'abandonner, dans le contrat de mariage, à sa sœur du second lit, le duché et les biens maternels ; l'abandon fait, il perdit de nouveau la raison, la liberté et ses droits civils, et fut « recoffré » à Saint-Lazare [2]. Tous les obstacles étaient levés : Montmorency-Bouteville mit les armes de Luxembourg sur les siennes et ne signa plus que Montmorency-Luxembourg.

1. *Saint-Simon*, t. II, p. 241.
2. *Addition à Dangeau*, 16 juillet 1706.

Une suite de ce mariage fut ce fameux procès qu'il soutint contre dix-sept pairs de France, lorsqu'il voulut, en 1694, prendre rang au Parlement à la date de la première érection du duché de Piney-Luxembourg, c'est-à-dire de 1581, et non à celle de l'érection nouvelle, qui était de 1662. Si la religieuse, tentée par Condé, avait refusé de renoncer à ses droits pour un titre de chanoinesse, combien de sollicitations et de démarches, d'ardentes invectives et d'amers souvenirs elle aurait épargnés au duc de Saint-Simon [1]! Elle eût d'ailleurs été la première à y gagner. Saint-Simon relève les tardifs scrupules qui l'agitèrent sur l'échange de son voile contre des faveurs mondaines; il y eut un moment où elle connut de bien autres angoisses. Compromise dans l'affaire des poisons, enveloppée dans le procès de la Voisin, elle fut accusée de relations avec son beau-frère, et de pis encore, d'infanticide. Les juges l'acquittèrent, mais ne purent supprimer les sanglantes épigrammes dont son nom fut flétri à l'occasion de cette poursuite [2].

Le mariage de Mlle de Luxembourg n'est pas accompagné de circonstances moins caractéristiques que celui de son père. « Elle n'était rien moins que belle, que jeune, que spirituelle; elle ne voulait point être religieuse, et on ne lui voulait rien donner. » Sa tante, la duchesse de Châtillon, devenue duchesse de Mecklembourg, lui découvrit un mari (Saint-Simon dit lui dénicha), et quel mari! C'était un bâtard du comte de Soissons tué à la Marfée; il vivait de l'abbaye de la Cousture du Mans, et la dépensait dans les tavernes. « Il n'avait pas le sens commun, n'avait jamais servi ni fréquenté de toute sa vie un homme qu'on pût nommer [3] », voilà pour le caractère et l'esprit; voici pour la figure :

Louis-Henri, chevalier de Soissons, était fort laid et avait une longue figure, les yeux très-près du nez, et un nez horriblement long et fait comme un nez d'épervier; il était jaune comme un citron; il avait la bouche trop petite pour un homme et pleine de dents gâtées, et il sentait affreusement mauvais. Il avait de grosses vilaines jambes, les genoux et les pieds en dedans; il avait une très-mauvaise démarche et saluait fort mal; nulle grâce dans ses manières. Il était plus petit

1. *Saint-Simon*, t. I, ch. VIII.
2. *Sévigné*, janvier et février 1680.
3. *Saint-Simon*, t. I, p. 142.

que grand; il avait de beaux cheveux et en grande quantité. Mais lorsqu'il était enfant, il était fort bien : j'ai vu de ses portraits faits à cette époque [1].

Il y avait longtemps déjà que le chevalier de Soissons n'était plus un enfant lorsqu'on le donna à Mlle de Luxembourg : encore s'en fallut-il de fort peu que la fille de la duchesse de la Ferté, Mlle de Menetou, qui comptait quatorze ans à peine, ne le retînt pour elle [2]. Qu'est-ce donc qui pouvait donner tant d'attrait à un parti de cette sorte? La haine de la duchesse de Nemours contre les Condés, et les biens qu'elle avait accumulés, pour assouvir cette haine, sur la tête du chevalier de Soissons, son cousin germain. Il faut, pour expliquer le ressentiment qui la possédait, scruter avec les contemporains les secrets du foyer, mettre à nu des hontes intimes.

Mme de Nemours était enfant unique d'un premier mariage de M. de Longueville avec une sœur du malheureux héros de la Marfée. M. de Longueville, remarié à la sœur de Condé, avait eu deux fils, l'un d'esprit faible, qui fut destiné à l'Église, l'autre qui ressemblait comme deux gouttes d'eau à l'auteur des *Maximes*. Leur mère, veuve et convertie, ne pouvant se résoudre à voir passer toutes les richesses de la famille de son mari au fils de l'adultère, Condé lui fournit un expédient de nature à apaiser à demi ses scrupules : ce fut d'engager l'aîné, en se faisant prêtre, à léguer ses biens à son cadet, qui les tiendrait ainsi de la pleine libéralité de son frère [3]. Ces biens devaient, à défaut de postérité du cadet, retourner à sa mère, et après elle aux princes de Conti. Le legs était considérable : 300 000 livres de rente, avec les meubles et les pierreries de l'hôtel de Longueville ; le tout relevé d'un titre de duc et pair. Le comte de Saint-Pol, sans avoir dans les veines une goutte de sang des Longueville, devint ainsi le chef de cette illustre maison issue de Dunois, bâtard d'un cadet de Charles VI et, ce qui vaut mieux, compagnon de Jeanne d'Arc, adversaire redouté des Anglais dans la guerre de l'indépendance.

Il était beau, spirituel, brave ; il charmait toutes les femmes,

1. *Lettre de Madame* du 28 septembre 1717.
2. *Dangeau*, 1er août 1694.
3. *Ibid.*, 3 février 1694, *Note du duc de Luynes.*

alarmait tous les maris (il fallait la naïveté du maréchal de la Ferté pour lui reprocher la rareté de ses visites [1]) : il pouvait aspirer aux plus hautes alliances. Mme de Puysieux, Mme de Thianges, le proposaient hardiment pour époux à la grande Mademoiselle [2]. Enfin il était sur le point d'être élu roi de Pologne, lorsqu'il fut tué au passage du Rhin (1672). Mme de Sévigné a peint les angoisses et les transports de douleur de sa mère, et senti la force du coup porté au cœur de M. de la Rochefoucauld. Il avait eu dans le même combat un fils blessé, un autre tué ; mais la souffrance inavouée fut peut-être la plus cruelle [3]. Le crime de la naissance du comte de Saint-Pol était enfin expié.

Il ne laissait qu'un fils, un bâtard de la maréchale de la Ferté, qui périt au siége de Philippsbourg (1688). Son frère l'abbé, dont la tête avait toujours été s'affaiblissant et qu'on avait fini par interdire, devait s'éteindre en 1694, et avec lui la maison de Longueville. La succession fut alors ouverte. Le prince de Conti survivant la réclama aux termes du testament que nous avons cité. La duchesse de Nemours opposa à ses prétentions un autre testament de son frère consanguin, postérieur au premier et qui la faisait héritière. Le prince de Conti nia qu'il fût valable, soutint qu'il avait été fait après la folie et l'interdiction. La chose était grave ; il y avait en jeu beaucoup d'argent, et de plus une principauté. Les Longueville étaient princes de Neufchâtel [4], et les prétentions de M. de Conti pouvaient s'étendre des biens à la principauté même. Mme de Nemours, qui était Soissons par sa mère, avait hérité de l'inimitié de cette branche cadette contre la branche aînée des Condés : le second mariage de son père avec Mlle de Bourbon l'avait encore aigrie ; les prétentions du prince de Conti mirent le comble à son dépit et à sa colère. Elle se retourna vers le sang

1. *Sévigné*, 10 décembre 1670.
2. *Mémoires de Mademoiselle*, t. IV, 2e partie, ch. XI et XIII.
3. « Il y a un homme dans le monde qui n'est guère moins touché ; j'ai dans la tête que s'ils s'étaient rencontrés tous deux dans ces premiers moments et qu'il n'y eût eu que le chat avec eux, je crois que tous les autres sentiments auraient fait place à des cris, à des larmes qu'ils auraient redoublés de bon cœur. » (*Sévigné*, 20 juin 1672.)
4. Neufchâtel, ville et comté souverain de Suisse, entre la Franche-Comté, le canton de Berne, et les lacs de Neufchâtel et de Bienne. (*Moreri.*)

des Soissons, déterra tout ce qui en restait, ce misérable bâtard enseveli dans l'obscurité et la débauche ; elle le fit venir, le logea, le nourrit, et le dota magnifiquement : elle lui donna tout ce qu'elle crut pouvoir donner, environ 5 millions et la principauté de Neufchâtel. Et c'est ainsi que la fille du maréchal de Luxembourg devint une riche princesse au lieu de rester vieille fille.

Mme de Nemours avait bien fait de se venger d'avance : elle perdit son procès contre le prince de Conti, c'est-à-dire 1300 000 ou 1 400 000 livres de rente, sans les dépens. Elle en appela et perdit encore : 21 voix sur 23 s'étaient prononcées contre elle. La lutte recommença pour la principauté de Neufchâtel. Mme de Nemours tint bon, malgré le rang de l'adversaire et le dépit du roi, qui n'aimait pas le prince de Conti, mais le soutenait pour l'honneur de sa maison. Elle reçut un beau jour l'ordre de s'exiler dans sa terre de Coulommiers ; elle s'exila, mais ne céda point. A la fin le roi se lassa de persécuter une femme de cet âge : elle avait plus de quatre-vingts ans. « Elle fut exilée sans l'avoir mérité ; elle fut rappelée sans l'avoir demandé. Sa rentrée dans Paris se fit avec une magnificence quasi royale. »

Mme la duchesse de Nemours arriva hier en grand cortége dans sa chaise, suivie d'un chariot plein de porteurs ; il y avait dix carrosses, quatre chaises roulantes et deux cents chevaux des habitants de Coulommiers venus jusqu'au faubourg Saint-Antoine ; le badaud devant l'hôtel de Soissons [1]. (7 janvier 1704.)

C'était une personne fort originale que la bienfaitrice du chevalier de Soissons, et son caractère, sur lequel Saint-Simon s'arrête avec complaisance, nous aide à comprendre l'ardeur obstinée qu'elle porta dans toute cette affaire. Hautaine, superbe, surtout vindicative et déchirant les gens avec délices ; fastueuse en son train et plus que négligée dans sa mise, abandonnant à la foule le respect des convenances et la pratique des vertus chrétiennes ; sauvée du moins par sa fierté des bassesses de l'esprit de cour ; une de ces âmes altières comme il ne peut s'en rencontrer que dans la plus pure aristocratie.

1. *Lettre de la marquise d'Huxelles*, citée dans l'édition de *Dangeau*.

Mme de Nemours, avec une figure fort singulière, une façon de se mettre en tourière qui ne l'était pas moins, de gros yeux qui ne voyaient goutte, et un tic qui lui faisait toujours aller une épaule, avec des cheveux blancs qui lui traînaient partout, avait l'air du monde le plus imposant. Aussi était-elle altière au dernier point, et avait infiniment d'esprit, avec une langue éloquente et animée, à qui elle ne refusait rien.

Elle disait bien son *Pater*, mais elle le disait à sa façon, en passant tout ce qui regarde le pardon des offenses. Un jour pourtant il lui vint des scrupules qui amenèrent une scène fort piquante dont elle fut la première à s'égayer.

Elle faisait elle-même le conte qu'étant entrée dans un confessionnal sans être suivie dans l'église, sa mine n'avait pas imposé au confesseur, ni son accoutrement. Elle parla de ses grands biens et beaucoup des princes de Condé et de Conti. Le confesseur lui dit de passer cela. Elle, qui sentait son cas grave, insista pour l'expliquer, et fit mention de grandes terres et de millions. Le bonhomme la crut folle et lui dit de se calmer, que c'étaient des idées qu'il fallait éloigner, qu'il lui conseillait de n'y plus penser, et surtout de manger de bons potages, si elle en avait le moyen. La colère lui prit, et le confesseur à fermer le volet. Elle se leva et prit le chemin de la porte. Le confesseur, la voyant aller, eut curiosité de ce qu'elle devenait et la suivit à la porte. Quand il vit cette bonne femme qu'il croyait folle reçue par des écuyers, des demoiselles, et ce grand équipage avec lequel elle marchait toujours, il pensa tomber à la renverse, puis courut à sa portière lui demander pardon. Elle, à son tour, se moqua de lui et gagna pour ce jour de ne point aller à confesse.

La mort cependant approcha ; il fallut contenir sa langue, dire son *Pater* en entier, et s'humilier enfin. Elle le fit, mais d'une façon qui sentait encore sa grande dame ; elle envoya son confesseur et l'un de ses écuyers demander pardon de sa part à M. de Conti et à ses autres ennemis, c'est-à-dire à ses héritiers naturels [1].

Ceux-ci, à son pardon, auraient volontiers préféré son héritage, mais la donation faite au bâtard de Soissons était irrévocable. Il ne restait plus en litige que la principauté de Neufchâtel. Le prince de Neufchâtel était mort avant d'être fixé sur la légitimité de son titre. Il laissait deux filles héritières de ses

1. *Saint-Simon*, t. I, p. 142, 412, 426; t. II, p. 11, 63; t. III, p. 45; t. IV, p. 19 à 22.

grands biens ; elles furent convoitées, recherchées de fort bonne heure. L'aînée avait six ans quand elle fut demandée en mariage ; le mari qui se présentait en avait neuf : nous le connaissons. C'est le petit-fils de M. et de Mme de Soubise, le fils du prince de Rohan que son père voulut plus tard élever jusqu'à une fille de Mme la Duchesse. Ce père si glorieux avait commencé par préférer l'argent à la naissance. C'était bien le lucre qui l'attirait : ce que dit Dangeau de ce mariage ébauché ne permet pas d'en douter. « On veut mettre un gros dédit pour celui qui rompra le mariage quand il seront en âge [1] ». La spéculation est flagrante ; la dot est le but, et pour ne pas la perdre en perdant la femme, on pense à stipuler d'avance des dommages-intérêts. Le *Journal* ne nous dit pas jusqu'à quel point les choses furent poussées, s'il y eut ou non convention écrite, dédit promis et payé ; ce qui est certain, c'est que Mlle de Neufchâtel épousa non le prince de Rohan, mais le duc de Luynes.

II

Le duc de Luynes était petit-fils de Dangeau par sa mère et du duc de Chevreuse par son père, le duc de Montfort. Le duc de Montfort, officier plein de mérite et de valeur, esprit charmant, cœur généreux, avait péri à trente-cinq ans, victime de son excessive bravoure [2]. Ses enfants étaient encore en bas âge ; il leur revenait peu de chose du côté paternel. Le duc de Chevreuse, leur grand-père, ce brillant et précoce élève de Port-Royal qui s'assimilait à huit ans la *Logique* de ses maîtres, ce savant plein de vues, au raisonnement serré, lumineux, irrésistible, avait toutes les qualités de l'esprit, sauf une, le sens commun.

Il ne s'était pas assez pénétré du chapitre de la *Logique* qui recommande d'éprouver la justesse des principes ; il s'était ruiné géométriquement et complétement. Sa magnifique fortune (il avait épousé une fille de Colbert) s'en était allée en projets grandioses et stériles. Il faisait paver ses forêts pour les

1. *Dangeau*, 9 janvier 1704.
2. *Saint-Simon*, t. III, p. 99.

mieux exploiter, et les coupes faites ne payaient pas le prix du pavage ; il creusait un canal jusqu'à la Seine pour faire flotter ses bois, et le canal creusé, il était impossible d'y amener de l'eau [1]. Il voulut réparer le tort qu'il avait fait à sa maison en mariant l'aîné de ses petits-enfants à Mlle de Neufchâtel. Cette fois le calcul était bon : Mme de Nemours était morte ; Mlle de Neufchâtel avait 80 000 livres de rente le jour de son mariage, sans compter les bijoux et une créance de plus de 2 millions sur le duc de Savoie ; elle était d'ailleurs aimable et jolie, et la bâtardise de son père était à demi couverte par sa famille maternelle [2]. Elle n'avait encore que treize ans, son mari quatorze ans et demi ; ils ne furent réunis que plus tard : ce fut une façon de mariage royal qui caressa fort agréablement l'amour-propre de Dangeau.

La noce se fit très-magnifiquement le soir chez Mme de Neufchâtel. Comme ils sont extrêmement jeunes tous deux, on ne les laissa qu'un quart d'heure dans le lit, les rideaux tirés, et tous ceux qui avaient été à la noce étant dans la chambre.

Le *Journal* relève encore un avantage inestimable : « Outre tout le bien, il y avait de grandes prétentions sur Neufchâtel [3]. » Qui ne connaîtrait point toute la vanité de Dangeau ne saurait mesurer le prix qu'il dut attacher à de telles prétentions. Nous n'avons fait qu'esquisser la figure originale de M. de Chevreuse, parce que nous retrouverons plus tard ce gendre de Colbert. Dangeau nous retiendra plus longtemps ; il n'est pas seulement l'aïeul maternel du jeune duc de Luynes ; il s'est marié deux fois, il nous appartient à double titre.

Saint-Simon, tout en louant sa probité, sa douceur, son humeur obligeante et généreuse, a peint ses faiblesses avec une verve comique qui l'a marqué d'une empreinte ineffaçable. Les éditeurs de son *Journal* ont tenté dans leur savante introduction de le relever aux dépens de Saint-Simon lui-même ; mais l'introduction est suivie de l'œuvre de Dangeau, qui n'est pas la meilleure preuve à l'appui du panégyrique essayé. Nous au-

1. *Saint-Simon*, t. VI, ch. XXIII.
2. *Ibid.*, t. V, p. 158.
3. *Dangeau*, 6 février 1710.

rions mauvaise grâce à contester l'exactitude et l'utilité des renseignements qu'il nous a transmis ; nous ne pouvons cependant mesurer son talent d'historien à l'abondance et à la fidélité de ses témoignages. Sa qualité principale est de s'abstenir de juger, pour laisser parler uniquement les faits. On est parfois tenté de trouver le *Journal* spirituel, presque piquant ; mais le piquant, à y bien regarder, est dans la suite et le rapprochement des faits, et Dangeau n'est coupable que d'exactitude [1].

A défaut de l'esprit mordant et pénétrant d'un Saint-Simon, Dangeau avait d'autres sortes d'esprits, l'esprit du monde et de conduite, l'esprit du jeu, et même l'esprit des bouts-rimés. Le jeu fut l'une des sources de sa fortune. Il jouait honnêtement, cela le fit remarquer à la cour ; il jouait gros jeu, cela le fit rechercher de la plus haute compagnie, l'approcha du roi lui-même ; il jouait avec sang-froid et avec grâce, s'éclairait du caquet des dames, et les dépouillait le plus galamment du monde : cela l'enrichit et lui permit de se décorer à force d'argent. Il acheta le gouvernement de Touraine, puis la charge de chevalier d'honneur de la première Dauphine, puis une charge de lecteur du roi. Mais on n'achetait pas un logement à Versailles ; Dangeau le gagna par un habile emploi de ses talents poétiques. Le roi, l'entendant un jour soupirer après ce logement, le lui promit s'il réussissait à ajuster des vers sur quelques rimes bizarres. La muse des bouts-rimés, échauffée par l'ambition du courtisan, inspira brillamment Dangeau et couronna ses vœux. Enfin établi à Versailles, il put faire sa cour toute la journée, et brûler cet éternel encens qui suffoquait Saint-Simon, mais que le roi daignait respirer. Il adorait le roi, il adorait Mme de Maintenon ; il adorait les ministres et le gouvernement et tout ce qui se rattachait aux ministres et au gouvernement. Il lui arriva même ce qui n'arrivait pas à tous les courtisans, il crut ce qu'il disait. Le culte que d'autres pratiquaient extérieurement pour leur plus grand avantage « se glissa jusque dans ses moelles » ; il « s'incrusta » des goûts, des sentiments, des pensées du roi. La parole ne lui suffit pas

1. « Dangeau ne prête aucun esprit aux choses, mais il est si exact, qu'elles en ont quelquefois d'elles-mêmes. » (Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, 25 septembre 1854.)

pour exprimer son admiration ; il prit la plume, et nota jour par jour, heure par heure, trente-six années durant, les actes, les propos, les gestes, les moindres sourcillements du dieu.

Il a les yeux toujours fixés sur cet auguste modèle, et moitié vénération, moitié vanité, il se façonne à son image. Si le roi lui accorde la grande maîtrise de l'ordre de Saint-Lazare[1], il distribue cet ordre avec la même solennité que le roi l'ordre du Saint-Esprit. Il copie son prie-Dieu, ses cardinaux, ses saluts, et, autant qu'il peut, sa dignité et sa bonne grâce. « Il fait la roue avec un air de satisfaction et de bonté » ; toute la cour y allait pour rire. Il se fait peindre en costume de grand maître de Saint-Lazare. Est-ce Dangeau ou Louis XIV qu'on a sous les yeux? Rigault lui-même semble s'y être trompé. Dans les carrousels où le comte de Brionne représentait Rodomont, Dangeau, nous l'avons vu, figurait Charlemagne, un Charlemagne majestueux et poli. La satire de la Bruyère est restée en deçà de son naïf orgueil : Dangeau veut être *roi*, il croit l'être ; il ne l'est pas, il est d'après un *roi*[2].

L'intérêt fit son premier mariage. Ce glorieux épousa la fille

1. « L'ordre de Saint-Lazare, dit le *Mercure*, est un des plus anciens ordres de chevalerie qui soient au monde. Il était autrefois établi à Jérusalem, et après y avoir exercé longtemps sa charité envers les pauvres et sa valeur contre les ennemis de la religion, il fut transféré en France par les rois Louis VII et saint Louis. Les papes et les rois lui ont accordé de grands priviléges, et en 1607 le roi Henry le Grand l'unit à l'ordre de Notre-Dame du mont Carmel, qu'il venait de fonder, pour donner à toute l'Église une preuve éclatante de sa conversion à la religion catholique et de sa dévotion envers la sainte Vierge. » Le roi donna à Dangeau, en 1693, la grande maîtrise des deux ordres réunis. Saint-Simon loue la générosité du nouveau grand maître en même temps qu'il raille sa fatuité. « Il est pourtant vrai qu'il faisait un très-noble usage de sa commanderie magistrale, qui était bonne et qu'il abandonna tout entière pour y élever de pauvres gentilshommes, qui y apprenaient gratuitement tout ce qui peut convenir à leur état, et y étaient fort honnêtement nourris et entretenus. »

2. « Un Pamphile est plein de lui-même, ne se perd pas de vue, ne sort point de l'idée de sa grandeur, de ses alliances, de sa charge, de sa dignité; il ramasse, pour ainsi dire, toutes ses pièces, s'en enveloppe pour se faire valoir ; il dit : « *Mon ordre, mon cordon bleu* »; il l'étale ou il le cache par ostentation. Un Pamphile, en un mot, veut être grand, il croit l'être; il ne l'est pas, il est d'après un grand. » (La Bruyère, *Des grands.*)

Dangeau, si fort raillé par la Bruyère, Saint-Simon et Voltaire, a trouvé dans Fontenelle, son confrère à l'Académie des sciences, un peintre bienveillant qui n'a voulu relever que ses mérites. (Voyez *Eloges des membres de l'Académie des sciences.*)

d'un partisan, de Morin dit Morin le Juif. Il était pauvre, il devint riche ; et sa richesse s'accrut, comme nous l'avons dit, des profits du jeu qui défaisait tant d'autres fortunes. « Les 200 000 francs en dix jours, les 100 000 écus en un mois, tout cela se met sur le livre de sa recette[1]. » Après quatre ans de veuvage, il se remaria, cette fois sans plus songer à la dot. Mlle de Lœwenstein charma ses regards ; et quels regards ne charmait-elle pas ? Jamais la grâce et la beauté ne furent saluées d'un plus enthousiaste et plus unanime témoignage. L'imagination de Saint-Simon est ravie, et prodigue en sa faveur les plus riantes images : « jolie comme le jour... jolie comme les anges... faite comme une nymphe, avec toutes les grâces de l'esprit et du corps... une figure de déesse dans les airs. » Mme de Sévigné, juge difficile et prévenu, admire sans faire de réserve, sans regarder vers la Provence :

M. Dangeau jouit à longs traits du plaisir d'avoir épousé la plus belle, la plus jolie, la plus jeune, la plus délicate et la plus nymphe de la cour.

La taille de nymphe se retrouve aussi dans les souvenirs de Mme de Caylus, relevée d'un ruban couleur de feu du plus charmant effet : c'était l'insigne et la parure des chanoinesses, leur cordon du Saint-Esprit. Peut-être la bénédictine de l'Abbaye-aux-Bois, la sœur aînée de la future maréchale de Luxembourg, le vit-elle passer devant ses yeux éblouis lorsqu'elle consentit à quitter le couvent après vingt ans de profession. D'autres séductions entraînèrent encore Dangeau vers Mlle de Lœwenstein. Elle n'avait pas un sou vaillant, mais elle apportait en dot sa haute naissance et une série de parents augustes :

Elle était sœur de la comtesse de Waldstein, de la landgrave d'Hesse-Rheinfels, mère de la reine de Sardaigne, de la duchesse de Bourbon et de la princesse de Sultzbach, qui sera électrice palatine. Elle était sœur aussi de la comtesse de Salms, puis de Sevini, de la comtesse de Rosenberg, de la princesse de Nassau-Siegen et de la princesse de Liechstenstein, veuve d'un prince de Saxe, sœur encore du comte de Lœwenstein, fait conseiller d'État de l'Empire, gouverneur du Milanais et prince de l'Empire, du prince de Mourbach, etc., etc.

1. *Sévigné*, lettre du 29 juillet 1676.

La jolie nymphe avait vraiment dans les veines du sang des dieux, et Dangeau put savourer aussi à longs traits la beauté de son origine. L'amour, dit l'abbé de Choisy, soutenu d'un grain d'ambition, conclut ce mariage. Un grain d'ambition ! L'abbé se montre discret. Mme de Sévigné, de son ironie légère, marque la nuance exacte du sentiment de l'époux.

L'endroit le plus sensible était de jouir du nom de Bavière, d'être cousin de Mme la Dauphine, de porter tous les deuils de l'Europe par parenté ; enfin, rien ne manquait à la suprême beauté de cette circonstance.

Dangeau n'admirait rien tant, en effet, que l'éclat de la race, et pour s'admirer lui-même davantage, il faisait remonter la sienne jusqu'au temps de Hugues Capet. Saint-Simon dit simplement : « C'était un gentilhomme de Beauce, tout uni [1]. »

L'auteur du *Journal* a été d'une discrétion parfaite sur les sentiments intimes que lui inspira Mlle de Lœwenstein ; il la nomme même rarement avant leur mariage, quoiqu'elle fût fille d'honneur de Mme la Dauphine, dont il était lui-même le chevalier d'honneur. Une fois cependant il est un peu plus expansif ; il se montre frappé, émerveillé de la chance qui l'a favorisée dans une loterie tirée par le roi. « Il y avait, dit-il, trois mille billets dont vingt-quatre bons, vingt de bijoux, quatre de lots d'argent : les bijoux tombèrent entre différentes mains ; mais par un bonheur extraordinaire, Mlle de Lœwenstein eut les quatre lots d'argent qui étaient de 500 louis. » Pour un joueur heureux c'était peut-être un attrait de plus.

Mlle de Lœwenstein accepta-t-elle de plein gré Dangeau pour époux ? Saint-Simon dit qu'elle résista, ce qui surprend et blesse les éditeurs du *Journal*. Comment le saurait-il, puisqu'il n'avait alors que dix ans ? Mais nous-mêmes, comment saurions-nous le contraire ? Saint-Simon a du moins sur nous l'avantage d'avoir connu les gens qui ont vu l'événement se

1. Ce fut sans doute à ses prétentions plus qu'à sa naissance que Boileau donna satisfaction en lui dédiant sa satire sur la noblesse. Le poëte eut aussi un autre motif. Si la noblesse de Dangeau était un peu courte, le nom de la Rochefoucauld qui vint d'abord à l'esprit du satirique était un peu long, même pour un alexandrin ; il dut l'écarter, et la vanité de Dangeau profita des exigences du vers français.

préparer et s'accomplir, et d'avoir recueilli leurs témoignages. — Mais aucun témoignage parvenu jusqu'à nous ne confirme son assertion. — Aucun non plus ne l'infirme, et l'on pourrait l'appuyer de raisons plus probantes que la raison alléguée par les *Mémoires* « Mlle de Lœwenstein, avec la hauteur de son pays, vit le tuf à travers tous les ornements qui couvraient Dangeau, et dit qu'elle n'en voulait point. » Ne vit-elle pas encore autre chose que le tuf? les quarante-sept ans de Dangeau, son embonpoint, ou, si l'on aime mieux, sa majesté croissant avec les années, peut-être aussi sa fadeur, enfin tout ce que voyaient les yeux moqueurs de Mme de Sévigné, tout ce qui éveillait ses malignes conjectures. Elle était à la fleur de l'âge, de la beauté, et décidée à rester honnête femme : quoi de plus naturel, de plus vraisemblable que ses hésitations? Mais tout le monde s'en mêla, la raisonna, le cardinal son oncle, Mme la Dauphine, Mme de Maintenon, le roi lui-même. Savait-elle s'il se présenterait quelque autre époux? Elle avait une infinité de mérites, mais douze sœurs et plusieurs frères. « Cette haute naissance, dit Mme de Caylus, cette figure charmante, et une vertu si rare, n'ont trouvé que M. de Dangeau capable d'en connaître le prix. » Dangeau, n'ayant point de rival, finit par être, non préféré, mais agréé, « et se crut électeur palatin ». On lit dans son *Journal*, à la date du 30 mars 1686 :

A six heures, mes fiançailles se firent chez Mme la Dauphine, où le roi vint. Ce fut M. l'abbé Fléchier, nommé évêque de Lavaur, qui en fit la cérémonie. Il y eut le soir appartement, et Mme la Dauphine se fit chanter l'opéra d'*Armide* par les acteurs de Paris. A minuit, nous allâmes à la chapelle, où j'épousai la comtesse Sophie de Lœwenstein.

Les sentiments passionnés de l'opéra choisi par la Dauphine, en flattant la flamme de Dangeau, durent, par contre, répandre une fine gaieté dans l'auditoire, et il est permis de supposer que les courtisans trouvèrent un égal plaisir à rapprocher d'Armide Mlle de Lœwenstein, et du héros du Tasse le chevalier d'honneur de Mme la Dauphine.

« Il en faut croire Molière, » écrivait Mme de Sévigné au président Moulceau, en lui citant ce vers de *Sganarelle :*

Oh ! trop heureux d'avoir une si belle femme !

Mme de Sévigné et Molière eurent tort, aussi bien que les mordantes chansons qui se fredonnèrent à la cour. « Mme de Dangeau vécut avec son mari comme un ange » ; c'est à peine si un léger sourire lui échappait, lorsqu'il se laissait aller à ses grands airs, et encore fallait-il qu'elle rencontrât à ce moment lês yeux de Saint-Simon. Mais le bonheur parfait n'est pas de ce monde ; Dangeau, à peine marié, fut atteint dans la plus douce de ses chimères.

Quelque bonne âme (ce fut Mlle de Rambures) alla tout courant dire à Mme la Dauphine : « Vraiment, Madame, je viens de voir une » belle chose ! Lœwenstein a été mariée tout comme vous, et le curé » l'a nommée tout haut Sophie de Bavière. — Comment! reprit Mme la » Dauphine, il ne l'a pas nommée comtesse de Lœwenstein? »

Là-dessus la Dauphine s'écrie, s'emporte, et, selon la Beaumelle, se fait apporter le registre de la paroisse et le lacère. La Beaumelle est une autorité fort suspecte, mais il est possible que la Dauphine ait, non lacéré, mais essayé de brûler le registre, car la trace du feu se voit encore aujourd'hui à l'un des angles [1] ; ce qui est certain, c'est que l'acte de mariage fut supprimé et refait avec corrections. La Dauphine était grosse ; le roi, pour apaiser sa colère, alla trois fois chez elle et lui abandonna les Lœwenstein. Tout fut « effacé, rayé, biffé », aux termes d'une lettre de cachet, par-devant le bailli et le curé de Versailles ; les outrageantes pages furent détruites, et avec elles les beaux rêves de Dangeau. Il fallut promettre qu'on ne serait pas Bavière, « ou qu'autrement dit ils ne seraient pas cousins ». Le cardinal de Furstemberg, évêque de Strasbourg, dut « demander pardon et avouer que sa nièce était d'une branche égarée, séparée depuis longtemps et rabaissée par de mauvaises alliances, qui n'a jamais été appelée que Lœwenstein ».

La vérité était que le sixième ascendant de Mlle de Lœwenstein avait fait, en 1462, un mariage de la main gauche, c'est-à-dire légitime, mais inégal, et que les enfants nés de ce mariage, déchus des droits paternels, étaient tombés du rang de princes

1. *Journal* de Dangeau, *Notice sur la vie de Dangeau.*

à celui de comtes. Mlle de Lœwenstein était du même rang que la Dauphine, mais les lois établies par l'orgueil de race avaient effacé les droits du sang. La superbe naïve de Dangeau s'était heurtée à l'implacable fierté d'une princesse allemande, rendue plus hautaine encore par son alliance avec l'héritier du trône; elle fut brisée, et la cour rit de bon cœur de voir lui échapper la plus grande félicité de son mariage. « Vous m'avouerez qu'à un homme gonflé de cette vision, c'est une chose plaisante que *dès le premier pas retourner en arrière.* Vous pouvez penser comme les courtisans charitables sont touchés de cette aventure. » Dangeau cependant ne se rendit pas tout à fait et se dédommagea comme il put: les parents de sa femme le désavouaient de leur vivant; morts, ils ne purent l'empêcher de les pleurer, et de se pavaner dans sa douleur et dans ses vêtements de deuil [1].

Il n'eut de ce mariage qu'un fils, qui fut, lui aussi, l'époux d'une beauté charmante. Tous deux ne se ressemblèrent qu'en ce point. Dangeau louait et approuvait toujours. Courcillon avait l'esprit frondeur, osé, cynique; il raillait ce qu'adorait son père. Saint-Simon nous le montre se jouant, presque en face, de Mme de Maintenon. Malade des suites de ses débauches, il était soigné par sa mère: Mme de Maintenon, avec quelques autres dames, tenait tous les jours compagnie à Mme de Dangeau. Courcillon égaya l'ennui que lui infligeait un tel honneur en simulant l'homme désabusé des plaisirs du monde, pénétré de tous les sentiments qui pouvaient ravir l'illustre garde-malade, pendant que quelques grimaces expressives donnaient à des dévotes un peu moins austères, à Mme d'Heudicourt par exemple, le mot de la comédie. Mme de Maintenon reçut de son repentir de si fortes impressions, qu'elle les fit partager au roi, et Courcillon rétabli était déjà retourné à tous ses vices qu'elle publiait encore le récit de ses vertus nouvelles.

Grièvement blessé à Malplaquet, amputé de la cuisse, en péril de mort, il gardait encore son esprit facétieux et sceptique. Son père le pressait de se confesser; il demanda un confesseur qui avait toutes les vertus, hors celle de plaire au

1. *Saint-Simon*, t. I, p. 217 et suiv.; t. XI, p. 331 et suiv. — *Sévigné*, lettres du 29 juillet 1676, des 3 et 29 avril 1686. — *Dangeau*, 4 mai 1685, 30 avril 1686. — *Souvenirs de Mme de Caylus.*

roi, le père de la Tour, général de l'Oratoire, et celui-là ou personne autre. Dangeau frémit à ce nom : il lui fallait hasarder sa faveur ou l'âme de son fils ; il préféra mettre sa faveur en sûreté, et ne souffla plus mot de confession, ce que Courcillon avait prévu. Qu'il parle ou qu'il agisse, qu'il raille, qu'il se batte, qu'il fasse la débauche, c'est un emporté ; il ne peut ou ne veut se contenir. Tout amputé qu'il est, il cherche avec la même ardeur le plaisir ou la bataille. En 1709, il faut que le roi lui défende de partir pour la Flandre, où il veut à toute force frapper quelque bon coup sur l'ennemi.

Il s'était marié en 1708, avant d'être estropié, mais sa réputation de débauché était depuis longtemps faite, et sa santé à demi ruinée. Mlle de Pompadour avait treize ans, et sa beauté s'annonçait avec éclat. Ses parents s'étaient mariés par amour, ils la marièrent par calcul. Ils étaient riches, mais obérés, incapables de donner immédiatement une grosse dot ; Dangeau était fort à l'aise et pouvait attendre. Ils avaient tous deux de l'esprit, de l'ambition ; mais malgré leur naissance, leurs alliances (M. de Pompadour était le neveu de M. de Montausier ; sa femme était Navailles, sœur de la duchesse d'Elbœuf la douairière et tante de la duchesse de Mantoue), ils n'avaient pu réussir à s'avancer ; ils avaient l'ennui de l'obscurité et la rage de la cour. Dangeau avait, pour les pousser, de la faveur de reste ; ils lui vendirent leur fille, et, pour aller à Marly, la jetèrent dans les bras d'un libertin.

Dangeau, de son côté, trouvait l'alliance honorable et avantageuse ; il avait intérêt à établir son fils le plus promptement possible. Mme de Maintenon et le roi vieillissaient, il fallait se hâter de mettre à profit leurs dernières bontés. Tous deux le comblèrent de grâces à cette occasion. Dangeau fut autorisé à céder sa place de menin [1] auprès de Monseigneur à M. de Pompadour, et son gouvernement de Touraine à Courcillon ; le beau-père et le gendre avaient chacun leur lot. Mme de Dangeau se démit de la place de dame du palais en faveur de sa belle-fille, et le roi lui maintint la pension de 6000 livres attachée

1. Nobles attachés spécialement au Dauphin. Ce nom avait été emprunté à l'Espagne, où l'on appelle *meninos* de jeunes nobles élevés avec les princes. (Chéruel, *Dictionnaire des institutions, mœurs et coutumes de la France.*)

à cette place, en des termes flatteurs que le *Journal*, doucement ému, reproduit fidèlement :

Mme de Dangeau, qui ne s'attendait point à cette dernière grâce-là et qui n'aurait pas même osé la demander, lui dit : « Ah! Sire, vous me rendez honteuse par vos bontés. » Et le roi lui dit : « Vous les avez bien méritées » ; et puis lui fit des questions si sa belle-fille était aussi jolie qu'on le disait, et qu'il se réjouissait pour l'amour de nous de ce qu'il en entendait dire.

On vit M. et Mme de Pompadour « naître à la cour comme des champignons ». Tous deux étaient ravis et fondaient en respects et en adoration devant Dangeau. Courcillon lui-même pouvait tout se permettre, il ne parvenait pas à les offenser; ils se contentaient de sourire de ce qu'ils appelaient les espièglerie de leur gendre. Eut-il le don de charmer au même point Mlle de Pompadour? Saint-Simon est muet là-dessus. Elle fut d'ailleurs assez promptement délivrée de cet étrange époux ; il mourut à trente-deux ans, emporté par la petite vérole. Ses parents le pleurèrent amèrement. Sa femme fut plus facile à consoler; ses grâces et sa belle humeur survécurent à son deuil[1].

Le roi, Monseigneur, Monsieur, les princes de la famille royale, sont mêlés fort souvent, et quelquefois de fort près, à ces mariages de la noblesse. La faveur, voilà la voie de salut ouverte aux filles peu ou point dotées. C'est la faveur qui marie Mlle de Biron, petite-nièce du maréchal décapité.

A trente-cinq ans, elle était encore fille. Attachée au service de la Dauphine, très-mêlée au monde, aux divertissements de la cour, elle n'y avait pas rencontré ce qu'elle y cherchait sans doute, un mari; ce fut Monseigneur qui le lui trouva. Elle avait su, par son esprit adroit et insinuant, gagner son amitié. Il avait récemment disgracié le marquis de Nogaret, fils de la marquise de Cauvisson; il mit pour condition à son retour en grâce son mariage avec Mlle de Biron. Mme de Cauvisson, ambitieuse et pleine de vues, avait rêvé pour ce fils unique un plus brillant parti. M. de Cauvisson, lieutenant général de

1. *Saint-Simon*, t. III, p. 335; t. IV, p. 144; t. V, p. 159; t. XI, p. 172. — *Dangeau*, 1er et 5 juin 1708.

Languedoc, voulut du moins qu'on lui accordât sa survivance. Le roi refusa la survivance, mais sur les instances de Monseigneur, il promit de donner à la mariée 100 000 francs de dot et 2000 écus de pension; ajoutez les 14 000 francs que reçurent les filles d'honneur de la Dauphine en quittant leur charge qu'on venait de supprimer. Quant à la dot paternelle, Dangeau n'en dit rien, et pour cause : M. de Biron se reposait entièrement sur la générosité royale.

Le mariage traînant en longueur, le roi pressa M. et Mme de Cauvisson de répondre par oui ou par non; la réponse ne pouvait être douteuse. Mlle de Biron eut un mari. C'était ce jeune officier, négligent et vaniteux, qui fut un jour si vertement tancé par Louvois [1]; on ne l'appelait au camp que *Son Impertinence*. Pour un fat, ce mariage était cruel. « On disait que Mlle de Biron avait été belle », écrit méchamment Mme de Caylus. Saint-Simon, qui la peint d'ailleurs beaucoup plus tard, dit crûment et sans malice qu'elle était laide et grosse, mais il ajoute que sa physionomie réparait tout. De rares qualités corrigeaient mieux encore le défaut des traits et de la taille.

C'était une femme de beaucoup d'esprit, de finesse et de délicatesse, sous un air simple et naturel, de la meilleure compagnie du monde, et qui, n'aimant rien, ne laissait pas d'avoir des amis. Elle n'était pas méchante et avait tout ce qu'il fallait pour l'être et pour se faire fort craindre. Mais, avec un très-bon esprit, elle aima mieux se faire aimer.

Mme de Nogaret ne réussit pourtant pas à gagner le cœur de son mari; leur union ne fut pas heureuse, mais du moins elle dura peu : M. de Nogaret mourut à la bataille de Fleurus (1690). Mlle de Biron, mariée si tard, devint veuve moins de deux ans après son mariage; son époux ne lui laissa que son nom, son bien retournant à sa famille; elle le soutint dignement, et

1. « M. de Louvois dit l'autre jour tout haut à M. de Nogaret : — Monsieur, votre compagnie est en fort mauvais état. — Monsieur, dit-il, je ne le savais pas. — Il faut le savoir, dit M. de Louvois; l'avez-vous vue? — Non, dit Nogaret. — Il faudrait l'avoir vue, Monsieur. — Monsieur, j'y donnerai ordre. — Il faudrait l'avoir donné. Il faut prendre parti, Monsieur : ou se déclarer courtisan, ou s'acquitter de son devoir quand on est officier. » (*Sévigné*, 4 février 1689.)

mérita d'être choisie par Mme de Maintenon pour dame du palais de la duchesse de Bourgogne.

Quant à Mme de Cauvisson, la mort de son fils la mit hors d'elle-même. Mme de Sévigné nous fait entendre le cri de son orgueilleuse douleur :

Ce fils, ce cher fils, dont les moindres intérêts la faisaient monter aux nues, marié contre son gré ; une stérilité dont elle était inconsolable : le voilà mort, que deviendra-t-elle ? On pourra bien dire d'elle *Forsennata gridava*[1]; l'air sera rempli de ses clameurs. Elle me fait pitié, et à vous aussi, j'en suis bien assurée.

Mme de Sévigné, malgré sa pitié profonde, ajoute aussitôt en grand'mère vigilante :

Voilà sa jolie fille un grand parti; donnons-la au marquis (de Grignan) [2].

Elle n'avait pas du reste attendu que le marquis de Nogaret fût mort pour s'aviser de la chance qui s'offrait; à la première nouvelle d'une blessure qu'il avait reçue en Flandre l'année précédente, elle écrivait à Mme de Grignan :

Il y a eu une sotte occasion dans l'armée du maréchal d'Humières où Nogaret a été dangereusement blessé ; s'il mourait, je voudrais reprendre l'ancienne alliance par ce côté-là et que le marquis épousât cette héritière si jolie [3].

Mais sa vigilance fut déçue ; son imagination avait travaillé en pure perte : les biens du défunt étaient substitués ; ils passaient à l'oncle de Mlle de Cauvisson. Celle-ci, pour ne les pas perdre, épousa courageusement son oncle, malgré son âge et sa très-vilaine figure ; il est vrai qu'il corrigeait ces désavantages par beaucoup d'esprit, de lecture et de monde. Frère et gendre de son aîné, il obtint à sa mort sa lieutenance de Lan-

1. Hors d'elle-même, elle criait. « C'est le commencement de la stance XL du XVIe chant de la *Jérusalem délivrée*. Il s'agit d'Armide que Renaud vient d'abandonner. » (*Note* de l'édition Hachette.)

2. *Sévigné*, juillet 1690.

3. *Ibid.*, 2 août 1689. C'est par erreur qu'une note de l'édition des *Lettres de Mme de Sévigné* (Collection des grands écrivains), applique ces paroles à la femme du blessé. La marquise de Nogaret n'était ni héritière, ni jolie.

guedoc, qui donnait de 18 000 à 20 000 livres de rente. Ç'aurait été un fort bon parti, s'il avait pu vivre plus longtemps, ou du moins avoir un héritier mâle; mais il mourut après dix ans de mariage, ne laissant que deux filles. C'en était fait de la lieutenance de Languedoc, et, ce qui était pis, de 30 000 livres de rente en biens fonciers, car ces biens étaient encore substitués. En vain la veuve protesta, plaida; elle perdit son procès et n'eut rien à donner à ses filles. L'aînée fit ce qu'autrefois avait fait sa mère; elle épousa le principal héritier des biens. Singulier effet des substitutions! La fortune d'une maison, quand les mâles font défaut, ne suit pas les filles; ce sont les filles qui la suivent en quelque sorte : elles vont où elle va, et l'acte de substitution a d'avance désigné leurs maris [1].

L'année même ou Mlle de Biron s'était mariée au marquis de Nogaret, son frère avait épousé Mlle de Nogent. Les Nogent valaient plus par les biens que par la naissance. Originaires du Maine, issus de la bourgeoisie, leur esprit et la faveur de Mazarin les avaient élevés jusqu'aux charges de cour [2]. Une sœur de Lauzun, qui n'avait rien, fut charmée d'épouser M. de Nogent, maître de la garde-robe du roi. Elle perdit son mari au passage du Rhin (1672), et ressentit de cette perte une douleur dont la vivacité et la durée excitèrent une sorte de surprise générale [3]; mais la tendresse de l'épouse ne nuisit pas en elle au dévouement de la mère. Elle voulait, dit Mademoiselle, dont le mobile jugement lui devint plus tard défavorable, fonder un couvent à l'endroit où elle croyait que se trouvait le corps de son mari, et s'y ensevelir « quand elle aurait établi ses quatre enfants, deux fils et deux filles, dont l'aînée n'avait que dix ans [4]. »

La dot de la fille aînée fut de 200 000 francs, ce qui n'avait

1. *Saint-Simon*, t. I, p. 223; t. II, p. 92; t. III, p. 370. — *Dangeau*, mai 1688, 31 décembre 1706, 30 juillet 1709, 9 avril 1719.

2. Tallemant des Réaux, t. II, *M. de Bautru*.

3. Par un piquant contraste, le plus volage des amants, Lauzun, eut pour sœur la plus fidèle des veuves. Mme de Nogent, et sa belle-sœur, Mme de Vaubrun, vécurent très-vieilles et portèrent le grand deuil de leur mari toute leur vie, comme la première année. « Aucune, ajoute Saint-Simon, ni devant ni depuis ne s'en était avisée. » (*Addition à Dangeau*, 3 novembre 1684.)

4. *Mémoires de Mlle de Montpensier*, t. IV, 3e partie, ch. I.

rien d'extraordinaire; mais de 200 000 francs en espèces sonnantes, ce qui n'était pas aussi commun. Dangeau constate qu'au mariage de sa fille aînée elle apporta elle-même dans une cassette 10 000 louis d'or, qu'elle remit à son gendre, M. d'Aydie [1]. La cadette apporta la même somme à M. de Biron; seulement ce ne fut pas son mari, mais son beau-père qui la reçut. Celui-ci trouva bon de s'approprier le capital, en donnant aux époux une rente annuelle de 10 000 francs, et il employa 170 000 francs à payer les dettes de sa maison. M. de Biron père avait ses raisons pour se montrer aussi avisé : deux ans plus tard, il déclara le mariage secret qui l'unissait à une vieille femme obscure (une servante, dit Saint-Simon), Mlle Bernard. Lorsqu'il mourut, en 1700, Mlle Bernard emporta une assez bonne part du bien de la maison, en s'engageant à le laisser, après sa mort, au marquis de Biron [2].

En attendant, le marquis de Biron n'avait pour vivre que les 10 000 francs que lui payait son père, et les 5000 francs qui lui venaient du bien maternel, en tout 15 000 livres de rente. Les enfants arrivèrent, surtout les filles [3]. Il y avait bien un grand héritage de Mme de Nogent en perspective, mais en perspective seulement. Après la mort du roi, Biron dut à l'appui de Saint-Simon, beau-frère de son oncle Lauzun, d'être nommé membre du conseil de guerre; mais ce n'était là que le premier pas de la magnifique carrière qu'il devait parcourir, et il ne pouvait encore deviner les grandeurs qui l'attendaient : le duché-pairie, le bâton de maréchal. Au temps où nous sommes, il donnait 60 000 livres de dot à ses filles; pouvait-il être difficile sur le choix des gendres? Point d'autre moyen de les attirer que son nom, sa faveur naissante. Un petit gentilhomme du pays de Foix, Bonrepaus, membre du conseil de la marine, se laissa tenter pour son neveu et héritier, M. de Bonac, qui venait d'être nommé ambassadeur à Constantinople. Il se rappelait tout ce qu'il lui avait fallu d'efforts et de mérite pour arriver à se faire jour, et il sentait

1. *Dangeau*, 3 novembre 1684.
2. *Ibid.*, 5 août 1686, 31 mars 1690, 22 mars 1700. — *Saint-Simon*, t. II, p. 69.
3. Il eut de son mariage avec Mlle de Nogent vingt-six enfants, dont plusieurs, il est vrai, moururent en bas âge.

le prix et le charme d'une alliance illustre. Quant à Biron, il fut touché des grands biens et des intentions libérales de son collègue de la marine. M. de Bonrepaus assurait à l'épousée 20 000 livres de rente sur ce qu'il possédait. M. de Bonac en avait autant de son côté [1]. La noce fut magnifique; mais c'est Lauzun, grand-oncle de Mlle de Biron, qui en fit les frais. Bonrepaus donna le logement aux époux et la nourriture jusqu'au départ pour Constantinople. Biron aurait eu mauvaise grâce à se dire incommodé par l'établissement de sa fille.

Cette année, du reste, lui fut propice : son fils aîné, Gontaut, quelques jours après le mariage de sa sœur, épousa une fille du duc de Guiche, une petite-fille des maréchaux de Gramont et de Noailles. Le régent l'avait récemment exilé pour une rivalité de galanterie, et le rappela pour ce mariage. Gontaut, las de la province, revint en poste épouser une fille « belle, spirituelle, bien apparentée » et dotée de 200 000 livres [2].

M. de Biron, en acceptant pour gendre un mince gentilhomme comme M. de Bonac, avait du moins mis un honnête homme dans sa maison : plût à Dieu qu'il n'eût jamais fait de plus mauvais choix! « La nécessité pousse quelquefois à d'étranges choses. » Biron, pour entrer plus avant dans la faveur du régent, imita ses goûts, partagea, égaya ses soupers, et se fit roué à cinquante ans! Il fit pis encore. En 1706, un des régiments qui faisaient campagne en Italie était commandé par un cadet de bonne maison, plein de talent, d'esprit, de grâces, mais dépensier, débauché, sans foi ni conscience. Il fit un emploi tellement irrégulier des contributions de guerre, que Chamillart lui demanda des comptes. Bonneval offrit de payer la dépense contestée, plutôt que de la soumettre « à la révision des gens de plume ». Chamillart châtia son insolence de ces flétrissantes paroles :

Comme vous n'êtes pas assez grand seigneur pour faire des présents au roi, il me paraît que vous ne voulez éviter de compter avec les gens de plume que parce qu'ils savent trop bien compter.

1. *Saint-Simon*, t. I, p. 304; t. VIII, p. 317; t. XI, p. 136. — *Dangeau*, 25 novembre et 22 décembre 1715.

2. *Saint-Simon*, t. VIII, p. 318. Il faut lire 200 000 livres au lieu de 20 000 livres données en dot à Mlle de Guiche. — Voy. *Dangeau*, 8 décembre 1715.

Le gentilhomme rebondit sous l'insulte, et donna trois mois au ministre pour recevoir de lui raisonnable satisfaction, en lui déclarant que passé ce terme, il irait au service de l'Empereur, « où tous les ministres, ajoutait-il, sont gens de qualité et savent comment il faut traiter leurs semblables ». En attendant, il se retira à Venise. « Le pillage, prétend Saint-Simon, n'est pas chose qui effarouche les Allemands. » Ils lui firent des propositions qui le séduisirent : il passa à l'ennemi, et, pour son début, prit une part active à la bataille de Turin ; il mena l'attaque du centre, qui décida la déroute de l'armée française. Il fut jugé, condamné à mort et exécuté en effigie sur la place de Grève. C'est ce pillard, ce déserteur, qui devint en 1717 le gendre de M. de Biron, lieutenant général, membre du conseil de guerre.

M. de Bonneval était devenu aussi lieutenant général au service de l'ennemi, et favori du prince Eugène, qui le logeait et le défrayait de tout. Il avait largement recueilli le prix de sa trahison ; il songeait à en effacer la marque. « Soit esprit de retour, soit désir de se nettoyer d'une fâcheuse tare, soit dessein d'espionnage et de se donner moyen de se faire valoir chez l'empereur, il désira des lettres d'abolition. » Cependant Biron, dont la famille s'accroissait toujours, désirait un mari pour sa seconde fille. Bonneval était célibataire, Biron pouvait tout sur l'esprit du régent : ils s'entendirent. Vers la fin de l'année 1716, Bonneval prit un congé et vint en France. On lit dans le *Journal* de Dangeau, à la date de janvier 1717 :

Le 18, M. de Bonneval parut au parlement sur la sellette comme criminel, pour avoir déserté du service du roi, et le parlement ordonna que les lettres d'abolition et de rémission qui lui avaient été accordées au mois de septembre 1716..... seront registrées au greffe de la cour pour jouir par ledit Claude-Alexandre de Bonneval de l'effet contenu en icelles et être exécutées selon leur forme et teneur. Fait en parlement le 18 janvier.

Le 7 mai suivant, Biron lui donnait sa fille sans bourse délier : c'était l'honneur du gentilhomme et du soldat qui payait pour le père de famille et faisait les frais de ce mariage. M. de Bonneval avait une mère très-riche, qui l'avantagea fort au contrat, ne pouvant se défendre d'un faible pour ce

cadet. Une fois sa honte bien lavée, il parut partout la tête haute. Il vit le roi, le régent, et tout le monde. Biron le présenta à Saint-Simon, l'un des rares membres du conseil de régence qui se fussent opposés aux lettres d'abolition. Jamais Saint-Simon ne vit un homme moins embarrassé. Dix ou douze jours après la noce, il partit pour Vienne, ayant fort bien employé son congé, et gagna cette année même la bataille de Peterwardein. Quant à sa femme, il la laissa à Paris et ne la revit jamais. C'est à peine s'il lui écrivit quelques rares lettres qu'elle n'obtenait qu'en suppliant, et cependant jamais femme plus pure, plus tendre, plus généreuse, ne fut associée à un être plus indigne d'estime.

Je me suis attachée à vous en bien peu de temps, de bonne foi, lui écrivait-elle en 1721 ; je suis sincère ; cette tendresse m'a été un sujet de beaucoup de peines, mais elles n'ont point effacé une prévention qui me fera toujours également désirer votre amitié comme la seule chose qui puisse me rendre heureuse.

Et ailleurs :

Je vous prie seulement de dire une fois tous les huit jours à votre valet de chambre que vous avez une femme qui vous aime, et qui demande qu'on lui apprenne que vous êtes en bonne santé.

Tandis qu'elle épanche dans ses lettres à son mari l'ardente passion qui la consume, elle garde avec ceux qui l'entourent une attitude pleine de dignité, et renferme fièrement en elle le secret de ses souffrances.

Ne croyez pas cependant, ajoute-t-elle après avoir fait tristement allusion à sa malheureuse étoile, que je pense devoir envier le sort de mes sœurs : je les trouve très-bien mariées ; mais quand on porte de certains noms et qu'on est née avec la gloire de le sentir, on prend patience sur les choses auxquelles il n'y a pas de remède.

Les victoires de Bonneval font tressaillir en elle la fibre héroïque de sa race ; les dernières et étranges vicissitudes de sa carrière ne peuvent lui arracher le désaveu de sa tendresse. Bonneval n'était pas, en effet, au bout de ses aventures et de ses infamies. Il se brouilla pour des galanteries avec le prince Eugène, le poursuivit de ses vers satiriques, dut s'enfuir de nouveau à Venise, s'offrit à qui voulut de lui, et finit par passer

aux Turcs avec le plan des places de Hongrie. Il changea de foi, de nom, fit la guerre aux chrétiens comme il l'avait faite aux infidèles, remplaça probablement sa femme par un sérail, et mourut en 1747, le jour de la naissance de Mahomet, comme en témoigne son épitaphe à Constantinople [1].

III

Les têtes les plus légères, les plus éventées, retrouvaient à propos un certain sens pratique, quand il s'agissait de marier des filles d'un placement malaisé. La duchesse de la Ferté semblait la mère la plus incapable d'établir les siennes. Peu de fortune, des mœurs plus que libres, un caractère versatile, une parole spirituellement impétueuse et incohérente, à fatiguer l'attention la plus bienveillante et la plus alerte. Mme de Sévigné et Mme de Staal [2] ont peint et raillé de façon charmante cette manière de tourbillon. Cette folle duchesse n'en décide pas moins le mariage de sa première fille avec une habileté hardie qui excite une envie mêlée d'admiration, et conclut celui de la cadette avec une prévoyance cynique qui promettait d'être fructueuse, si la male chance ne s'en était mêlée.

Sa fille aînée avait à peine douze ans qu'elle « jette le coussinet [3] » pour elle sur un tout jeune homme sans défense, le marquis de Mirepoix, de la grande et riche maison de Lévy. La franchise étourdie et précipitée de son allure la sert merveilleusement en cette circonstance ; elle a l'air de suivre son naturel, et elle fait d'excellente besogne; le tourbillon enveloppe, saisit, entraîne à l'autel le gendre convoité, et M. de Mirepoix se trouve marié avant d'avoir pu se reconnaître.

Après avoir su assez en l'air que la proposition avait été reçue, elle en a parlé au roi; cela finit et abrége tout. Le roi lui dit : « Madame, votre fille est bien jeune. — Il est vrai, Sire, mais cela presse, parce

1. *Saint-Simon*, t. III, p. 265 ; t. IX, p. 40. — *Mémoire du prince de Ligne sur le comte de Bonneval* (1817). — Sainte-Beuve, *Causeries du lundi* (22 mars 1852).

2. *Mémoires de Mme de Staal de Launay*. Renouard, 1821.

3. Locution tirée de l'usage de retenir sa place en y mettant son coussinet. (*Dictionnaire de Littré.*)

que je veux M. de Mirepoix, et que dans dix ans, quand Votre Majesté connaîtra son mérite, et qu'elle l'aura récompensé, il ne voudrait plus de nous. » Voilà qui est dit. Sur cela on veut faire jeter des bans avant que les articles soient présentés, jamais il ne s'est vu tant de charrettes devant les bœufs.

L'événement est annoncé en toute hâte; les cadeaux de noces arrivent, les visites de félicitations se multiplient : Mme de Sévigné fait la sienne à la grand'mère de M. de Mirepoix, Mme du Puy-du-Fou [1], et voit successivement arriver M. de Montausier, Mme de Lavardin, et bientôt M. de Mirepoix lui-même, triomphalement promené par sa nouvelle famille: la future mariée donnait encore la main à sa maman.

Un moment après est arrivée une troupe toute brillante : c'était Mme la duchesse de la Ferté, tenant sa fille par la main, fort jolie, et sa petite sœur des mêmes couleurs; Mme la duchesse d'Aumont; M. de Mirepoix, qui faisait un contraste merveilleux. Quel bruit! quels compliments de tous côtés!.... Mme d'Olonne a donné un beau coulant; Mme la maréchale de la Ferté brille; toute cette noce est contente. Mme de Mirepoix vous a écrit; Mme du Puy-du-Fou est entraînée dans le tourbillon; on ne s'entend pas.

Mme de Sévigné, dont la plume ne valait rien ce jour-là, tourne court à cet endroit de la description, non sans y ajouter un joli trait sur la figure étonnée du marié au milieu de ce tumulte :

Le jeune homme n'avait jamais vu sa maîtresse; il ne sait ce que c'est que tout cela [2].

« Qui fait mieux? » demandait en riant la duchesse de la Ferté; et la marquise d'Huxelles, loin de la contredire, reconnaissait que les grandes affaires ne réussissent que par les conduites extraordinaires [3]. Dans son enthousiasme, elle arrondit la dot de 10000 écus, ce qui la portait à 180000 francs [4].

1. Mme du Puy-du-Fou était mère de Madeleine du Puy-du-Fou, marquise de Mirepoix (la future belle-mère de Mlle de la Ferté) et de Marie-Angélique du Puy-du-Fou, seconde femme de M. de Grignan.
2. *Sévigné*, 10 janvier 1689.
3. *Lettre de Mme d'Huxelles au comte de la Garde*, du 31 décembre 1688.
4. *Dangeau*, 10 janvier 1689.

75 000 francs étaient payables comptant, mais quand il fallut les compter, l'enthousiasme diminua ; la veille du mariage on les attendait encore. Déjà les esprits s'échauffaient, lorsqu'ils arrivèrent ; mais de ce retard les deux belles-mères restèrent brouillées. Mme de Sévigné crut devoir aller à la noce pour faire plaisir à Mme de Mirepoix, et celle-ci s'était justement dispensée d'y venir [1].

Une fois accompli, le mariage devint de plus en plus sombre. Mme de la Ferté, au lieu de loger et nourrir le jeune ménage, prétendit vivre à ses frais ; c'était pour elle et non pour sa fille qu'elle s'était mise en quête de ce gendre ; elle s'était épuisée pour se le procurer, et elle trouvait tout naturel de se rembourser en lui tombant sur les bras. « Je les prends et je les nourris », s'écria généreusement Mme de Mirepoix ; mais il fut plus facile à Mme de Mirepoix d'héberger sa bru que de la divertir. Son fils s'était marié pour goûter les douceurs de la famille, « et la petite poupée mourait d'ennui dans sa noire maison [2]. » Ce triste couple s'éteignit de bonne heure ; la duchesse de la Ferté, qui lui survécut, put ainsi recueillir de la fortune de sa fille ce que le mari n'en avait pas mangé, et rentrer dans une partie de son argent [3].

Le marquis de Mirepoix était, au témoignage de Saint-Simon, un homme d'honneur et de valeur [4] ; le second gendre de Mme de la Ferté, M. de la Carte, est qualifié d'une tout autre façon. Ce petit gentilhomme poitevin ne dut son avancement à la cour et son mariage qu'à la faveur de Monsieur, et cette faveur était une flétrissure. Monsieur s'était engoué de son visage, et de charge en charge (qu'il payait toutes pour lui de sa bourse) il en avait fait le premier gentilhomme de sa chambre ; il voulut achever sa fortune en le mariant. Il avisa la seconde fille de Mme de la Ferté, Mlle de Menetou. « Elle commençait, dit Saint-Simon, à monter en graine. » Le mot est un peu dur, car elle n'avait encore que dix-huit ans, mais on l'avait présentée et prodiguée si jeune à la cour, qu'involontairement on la vieillissait : à neuf ans, elle jouait du clavecin chez la

1. *Sévigné*, 19 janvier 1689.
2. *Ibid.*, 31 janvier et 2 mars 1689.
3. *Dangeau*, 31 mars 1713.
4. *Saint-Simon*, t. II, p. 19.

duchesse de Bourgogne [1] ; à quatorze ans, on convoitait pour elle cet affreux bâtard de Soissons, qui échut depuis à Mlle de Luxembourg [2]. Autre imputation, celle-là plus grave et malheureusement fort vraisemblable : « elle avait un peu rôti le balai. » Sans compter les effets d'une précoce fréquentation du monde, la maison où elle avait grandi n'était pas faite pour abriter et défendre la pureté de son âge. Son aïeule, la maréchale de la Ferté, avait poussé si loin l'effronterie, que même les femmes les plus décriées avaient cessé de la voir [3]. Sa mère ne devait rien à son aïeule ; et si le monde ne s'était pas retiré d'elle, c'était non parce qu'elle avait moins de vices, mais parce que le monde était devenu plus accommodant ; il s'amusait de sa belle humeur, et fredonnait à demi-voix les vers qui couraient sous son nom, vers lestement troussés, où elle faisait gaiement litière de la patience conjugale des la Ferté [4].

Quant au duc de la Ferté, il ne manquait ni de cœur, ni même d'esprit à la guerre, mais il n'avait jamais plus d'esprit que le verre en main : c'était un intrépide convive ; il tua bien des gens à table, et finit par s'y tuer lui-même, à quarante-sept ans. Cet homme, dont on avait pu croire pendant un temps qu'il ferait aussi bonne figure à la tête d'une armée que le maréchal son père, devait donner à ses soldats, dans ses dernières campagnes, le scandaleux spectacle d'un général toujours pris de vin [5]. Avec de tels parents, qui vivaient d'ailleurs brouillés et séparés, on juge si la conduite de Mlle de Menetou était à l'abandon ! Il est vrai que la réputation du mari qu'on lui offrait valait encore moins que la sienne ; mais ici le profit égalait la honte : Monsieur faisait de si grands avantages à son

1. *Dangeau*, 18 août 1689.
2. *Ibid.*, 1er août 1694.
3. *Saint-Simon*, t. VII, p. 34.
4. *Sévigné*, 24 novembre 1678.
Les mœurs de Mmes de la Ferté fournirent à Mme Cornuel l'occasion d'un joli mot. « Le maréchal de la Ferté était à l'agonie ; sa femme, sa belle-fille, sa belle-sœur (la comtesse d'Olonne) étaient autour de lui et criaient : « Monsieur le maréchal, Monsieur le maréchal, nous connaissez-vous bien ? Serrez-nous la main, dites-nous qui nous sommes. » Le bonhomme, fatigué de leurs criailleries, rappela ses esprits et leur dit : « Vous êtes des..... » On faisait ce conte à Mme Cornuel, qui dit : « On peut juger que le maréchal avait encore toute sa raison. » (*Mélanges* de l'abbé de Choisy (inédits), cités dans l'édition des *Lettres de Mme de Sévigne*, 1818.)
5. *Saint-Simon*, t. II, p. 466.

favori! Mme de la Ferté ne mit à son consentement qu'une condition: c'est que son gendre prendrait les armes et les livrées de sa fille et le nom de marquis de la Ferté. Singulière façon de relever un nom sur le point de s'éteindre, que de le transmettre à un homme de mœurs infâmes! Le duc de la Ferté protesta; son frère, le chevalier, fit de même, bien qu'il n'en eût guère le droit: c'était un fripon, qui avait un jour dérobé l'argenterie du maréchal d'Estrées, et de toutes ses malhonnêtetés, celle-là était la moindre.

Après bien du vacarme et des propos fâcheux, Monsieur apaisa tout avec de l'argent; tous consentirent, et la duchesse de la Ferté donna une fête à Monsieur en faisant la noce [1].

Trois ans après ce mariage, Monsieur, frappé d'une attaque d'apoplexie, expirait lentement à Saint-Cloud, dans ce palais de délices qui fut cette nuit-là un lieu d'horreur et de confusion.

Les premiers officiers et autres qui perdaient charges et pensions faisaient retentir l'air de leurs cris, tandis que toutes ces femmes qui étaient à Saint-Cloud et qui perdaient leur considération et tout leur amusement, couraient çà et là, criant échevelées comme des bacchantes.

Le roi venait de partir; la foule, qui était accourue avec lui de Marly, s'écoulait peu à peu.

Monsieur mourant, jeté sur un lit de repos dans son cabinet, demeura exposé aux marmitons et aux bas officiers, qui la plupart, par affection ou par intérêt, étaient fort affligés.

Une femme entra dans ce cabinet, et, considérant attentivement ce pauvre prince qui palpitait encore: « Pardi, s'écria-t-elle dans la profondeur de ses réflexions, voilà une fille bien mariée! » L'auteur de cette laconique oraison funèbre était la duchesse de la Ferté, qui venait, elle aussi, apporter à Monsieur le tribut de ses regrets et le pleurer à sa manière [2].

Les mignons, les maîtresses, les bâtards des fils et petits-fils de France ou des souverains étrangers trouvent moins un

1. *Saint-Simon*, t. I, p. 376. — *Addition à Dangeau*, 19 juillet 1703.
2. *Saint-Simon*, t. II, p. 215 (1701)

obstacle qu'une aide à leur établissement dans la honte de leurs mœurs ou de leur naissance. Le chevalier d'Oppède eût-il songé à demander la main de Mlle de Sery, lorsqu'elle entrait comme fille d'honneur chez Madame, n'ayant d'autre dot que sa noblesse, son esprit et ses grâces mutines ? Mais bientôt elle se livre au duc d'Orléans, devient sa maîtresse attitrée, a de lui un fils reconnu [1], est autorisée par lettres patentes à s'appeler Madame et comtesse d'Argenton, et le jour où son amant, menacé de la colère du roi, vaincu par l'éloquence courageuse de Saint-Simon, s'arrache au seul amour qui eût pénétré jusqu'à son cœur, il lui fait en terres, pierreries, meubles, un don qui passait deux millions. Libre de ce lien, elle s'attache au chevalier d'Oppède, officier dans les gardes du corps, jeune et bien fait. Rien n'était plus facile pour une aussi piquante beauté que de remplacer un amant par un autre ; elle fit mieux : cet amant, dont ses attraits avaient fait la conquête, ses grands biens, lorsqu'elle voulut amender sa vie, le lui donnèrent pour époux et lui permirent de concilier ses scrupules avec ses plaisirs. Il est vrai qu'une fois mariée, scrupules et plaisirs s'envolèrent à la fois ; son mari se montra insolent et rude et lui donna tout lieu de se réjouir de sa mort prématurée [2].

Ces époux du moins, par un reste d'honneur, avaient tenu leur mariage secret. Quelques années auparavant, le comte d'Albert [3], un frère consanguin de M. de Chevreuse, un officier qui s'était conduit en héros au siége de Namur, avait épousé publiquement, à Compiègne, la maîtresse publique de l'électeur de Bavière, Mlle de Montigny. L'électeur était présent ; le mariage se célébrait avec l'autorisation du roi, sollicitée et obtenue par Torcy ; toutes les formes étaient observées. Obligé de quitter le service, à la suite d'un duel, pour n'avoir pas assez vite obéi à l'ordre du roi qui l'invitait à se rendre à la Conciergerie, le comte d'Albert s'était donné à l'électeur de Bavière et avait vécu de ses dons ; pour payer les bienfaits anciens et en mériter de nouveaux, il n'avait point hésité à se déshonorer.

1. Ce fils devint sous la Régence grand prieur de France, général des galères et grand d'Espagne.

2. *Saint-Simon*, t. III, p. 296 ; t. V, ch. x ; t. IX, p. 334, 335.

3. Charles d'Albert était né du second mariage du duc de Luynes, fils du connétable, avec sa tante Anne de Rohan.

Le duc de Chevreuse, « grand homme de bien et d'honneur », n'eut pas la douleur de voir se consommer cette infamie depuis longtemps suspendue sur sa maison, et qu'il avait repoussée avec une généreuse colère tant qu'il avait vécu ; sa femme, née Colbert, son fils, le duc de Chaulnes, sa fille, la duchesse de Lévy, ne cachèrent pas leur indignation. Mais le comte d'Albert avait souci de tout autre chose que de l'estime des siens ! Une place de grand écuyer et de solides avantages lui assurèrent largement ce qui lui tenait au cœur, toutes les aises de la vie. Quant à l'opinion publique, s'il faut tenir Dangeau pour son fidèle interprète, elle ne paraît pas s'être émue ni même étonnée d'un pareil événement.

Le comte d'Albert, dit tranquillement le *Journal*, épousa hier à Compiègne Mlle de Montigny, qui s'en va en Bavière ; ils jouiront de près de 40000 écus de rente des bienfaits de l'Électeur.

Vingt ans après, la fille unique née de ce mariage épousait l'arrière-petit-fils du duc de Chevreuse, le fils unique du vertueux duc de Luynes [1], « qui, avec une figure aimable et plus de 200000 livres de rente en magnifiques terres, des palais richement meublés partout et nulle dette, pouvait choisir dans toute la France ». Le comte d'Albert était devenu prince de Grimberghen et du Saint-Empire, conseiller d'État de l'empereur, feld-maréchal des armées de Sa Majesté impériale, colonel de son régiment des gardes, etc., etc. ; il avait enfoui sa honte sous un amas de dignités et de titres [2].

Monseigneur avait laissé de la comédienne la Raisin une fille non reconnue qu'on appelait Mlle de Fleury. La princesse de Conti, fille du roi et de Mlle de la Vallière, toute dévouée à la mémoire de Monseigneur, lui trouva une dot et un mari. La dot, environ 200000 livres, elle la tira d'une bonne affaire où elle mit sa protégée ; le mari, elle le prit dans sa famille maternelle, qui n'avait pas le droit de chicaner sur la bâtardise. M. Dubois d'Avaucourt, officier de gendarmerie retiré du service, eut l'honneur de devenir le petit-gendre de Louis XIV.

1. Ce duc de Luynes est l'auteur des *Mémoires*.
2. *Saint-Simon*, t. VII, p. 295. — *Addition à Dangeau*, 4 mars 1715. — *Dangeau*, 27 janvier, 4 et 18 mars 1715.

Dangeau nous apprend même que le roi signa les articles du contrat, mais sans bruit et dans le particulier. Cette branche parasite de la famille royale n'alla pas au delà de Mme Dubois d'Avaucourt, qui mourut de la petite vérole avant la fin de sa grossesse[1].

La fille bâtarde d'une autre comédienne, la Desmares[2], eut un mari de plus haute volée ; elle n'était pas davantage reconnue, mais son père était vivant et régent de France. Le fils du lieutenant général marquis de Ségur l'épousa avec 200 000 livres de dot, et la survivance du gouvernement de Foix et de la lieutenance générale de Brie, dont son père était pourvu. Étrange alliance qui mêle le sang de la maison royale, de la vieille noblesse française, et d'une comédienne aussi célèbre par ses désordres que par son talent et sa beauté ! La Desmares ne jouit que furtivement de la grandeur de sa fille : à peine née, on la lui enleva ; elle la revit pour la première fois l'année de son mariage, au théâtre. La marquise de Ségur était dans une loge, la mère peut-être sur les planches : « les larmes lui vinrent aux yeux dans l'excès de sa joie[3]. »

1. *Dangeau*, 26 et 29 mai, 6 juin 1715, 31 août 1716.

2. La Desmares n'est autre que la Florence du prince de Léon. (Voyez livre II, chap. III.)

3. *Saint-Simon*, t. XI, p. 23. — *Dangeau*, 11 septembre 1718. — *Lettres de Madame*, du 17 février 1719. — On lit dans une lettre de Mme de Staël à Gustave III ce curieux passage sur le spirituel vicomte Joseph-Alexandre de Ségur, frère de l'auteur des *Mémoires* et arrière-petit-fils de la Desmares : « Ce qui est bien français aussi, c'est d'avoir vu le vicomte de Ségur; le fils du ministre de la guerre, jouer le rôle d'amant dans *Nina*, sur le théâtre de Mlle Guimard, avec tous les auteurs de la comédie italienne. Il en est résulté qu'il est devenu éperdument amoureux de Mlle Dugazon qui jouait avec lui le rôle de Nina. Je l'ai vu à la première place du balcon, venant assidûment à chaque représentation aux Italiens pour étaler aux yeux de sa belle l'énorme mouchoir blanc dont il se servait pour essuyer ses larmes. Il était lié avec Mme d'Oudenarde depuis longtemps, et quand on lui parlait de son attachement pour elle : « Il n'est plus question de cela, répondait-il, nous sommes » mariés. » Mme d'Oudenarde lui a écrit qu'il fallait qu'il choisît entre Mlle Dugazon et elle. Il s'est décidé pour l'actrice. « Après tout », disait-il, en jouant sur le mot, « ce ne sera jamais qu'une femme perdue. » C'est un bien mauvais sujet que le vicomte de Ségur, mais il faut convenir que dans la société il est difficile d'être plus amusant. » (*Gustave III et la cour de France*, par Geffroy, t. II. Didier, 1867.)

CHAPITRE V

LA MAISON DE NOAILLES

I. Portrait de la maréchale de Noailles. — Huit filles à marier. — Un mariage d'aînée. — Lettre autographe du maréchal de Noailles à sa mère. — Sentiments et préoccupations d'un chef de famille. — Origine et faveur des Gramont. — Une noce décente. — Laideur de la seconde fille des Noailles. — M. de Coetquen prétend l'avoir épousée par suite d'une méprise. — Mariage de la troisième avec M. d'Estrées. — Un grand seigneur instruit dans les sciences et dans les lettres. — Rédaction laborieuse du contrat.

II. Alliance des Noailles avec Mme de Maintenon. — Nombreuses et vaines tentatives de mariage de M. d'Aubigné, quoique aidé du crédit de sa sœur. — Il épouse enfin une fille de bourgeois. — Dédains de Mme de Maintenon pour les façons de Mme d'Aubigné. — Ses conseils et admonestations. — Sa tendresse ambitieuse pour sa nièce. — Prix attaché à son alliance. — Conversion et retraite involontaires de M. et de Mme d'Aubigné. — Éclat et solidité du mariage du comte d'Ayen et de Mlle d'Aubigné. — La mort de M. d'Aubigné excite une douleur médiocre. — Le crédit du duc de Noailles survit à celui de Mme de Maintenon. — Mariage de la quatrième fille avec le neveu de Mme de la Vallière. — Mme de la Vallière pleure sa faute; ses parents et ses alliés en recueillent les fruits. — Mort du marquis de Lavardin, beau-frère des Noailles; ceux-ci sauvent sa lieutenance générale de Bretagne à l'intention du jeune Lavardin, et se ménagent dans leur neveu un gendre pour leur cinquième fille.

III. La sixième fille épouse le marquis de Gondrin, fils du duc d'Antin. — Portrait de d'Antin, le parfait courtisan : ses bassesses, ses manéges, sa grâce, sa prévoyance, sa ténacité. — Ce qui le séduit dans l'alliance avec les Noailles. — Second et secret mariage de la marquise de Gondrin avec le comte de Toulouse. — Un nouveau gendre pris à l'appât de la lieutenance générale de Bretagne : la septième fille épouse un fils du maréchal de Châteaurenaud. — Mariage de la huitième et dernière avec un petit-fils de Louvois. — Énumération admirative de Dangeau. — Une neu-

vième fille de la maréchale de Noailles, sa fille d'adoption : Mlle de Bournonville. — Grâces enchanteresses de Mlle de Bournonville. — Son mariage avec le duc de Duras. — Habileté matrimoniale de la maréchale de Duras. — Mérite supérieur de la maréchale de Noailles.

I

Laissons les unions scandaleuses, et, pour éclairer dans toutes ses parties le tableau que nous avons entrepris de tracer, voyons ce qu'étaient les alliances dans une grande et puissante maison gouvernée par une bonne mère de famille, comme la maréchale de Noailles [1]. Voici la noble et attrayante image que Saint-Simon nous a laissée de la mère de son ennemi le plus détesté :

C'était elle qui gouvernait mari, enfants, famille, affaires, manége de cour, avec une gaieté, une liberté d'esprit, comme si elle n'eût jamais rien eu à faire, et qui, à force d'esprit et d'adresse, sans s'étonner ni se rebuter de rien, fit toujours du roi et de Mme de Maintenon tout ce qu'elle voulut, pareillement de Mme la duchesse de Bourgogne, et gouverna à son gré toutes les princesses, tous les ministres et tous les gens en place, et tout cela sans bassesse ; une femme noble, magnifique, libérale, pleine d'entrailles pour ses enfants, pour sa famille, pour son nom, extrêmement capable d'amitié, qui eut toujours des amis en nombre, et qui en mérita encore davantage ; une femme qui ne disait pas tout ce qu'elle pensait, mais jamais ce qu'elle ne pensait pas ; naturellement bonne, douce, sans humeur, franche autant que la cour le peut permettre avec prudence ; à qui aussi il ne fallait pas marcher sur le pied, qui disait alors à qui que ce pût être son fait, mais qui n'était point haineuse. Elle vit encore, pleine de sens, d'esprit et de santé, à quatre-vingt-sept ans, en patriarche de sa nombreuse famille, fort riche et fort donnante, dévote tant qu'elle peut, toujours allante, faisant les délices de ses amis dont elle a encore beaucoup, et conserve ce badinage avec lequel elle a toujours réussi aux choses même les plus sérieuses [2].

La maréchale de Noailles eut vingt et un enfants ; treize survécurent, dont neuf filles. Le couvent pouvait la délivrer de bien

1. La maison de Noailles, dit *Moreri*, est l'une des plus anciennes du Limousin. La terre et le château de Noailles, dont elle prend son nom, sont situés près de Brives et de Turenne (département actuel de la Corrèze). Un arrêt du parlement de Paris, rendu en 1528, à l'occasion des substitutions de cette maison, remonte, pour la filiation des Noailles, jusqu'au commencement du XIIIe siècle.

2. *Saint-Simon*, t. IV, p. 243.

des soucis ; cette vaillante mère, en vraie chrétienne, ne voulut pas de ces vocations forcées : elle ne fit qu'une seule fille religieuse et entreprit d'établir solidement toutes les autres. L'aînée, qui n'avait pas quinze ans, épousa en 1687 le comte de Guiche, qui n'en avait guère davantage. La maréchale était peut-être excusable de faire aussi grande diligence ; le jour où fut célébré ce mariage, elle accouchait d'une nouvelle fille[1]. Les papiers inédits de la famille de Noailles contiennent la lettre où le maréchal annonçait à sa mère, retirée à Châlons-sur-Marne, près de son autre fils, le futur archevêque de Paris, qu'il avait choisi M. de Guiche pour gendre.

Cette lettre est datée du 14 février 1687, une heure un quart après minuit ; le ton en est grave, ému ; la tendresse paternelle, l'esprit chrétien, modèrent et voilent l'ambition du chef de famille. Le maréchal se tait sur l'âge des époux, sur leur destinée prématurément fixée ; il loue le prétendu, sa taille, sa douceur, son innocence, qui n'a pas encore eu le temps de se gâter ; il ne dit rien de son esprit, peut-être parce qu'il n'y avait rien à en dire. Saint-Simon, qui l'a peint sous la régence, assure qu'il en avait « moins qu'il n'est possible de l'imaginer » et qu'il se tirait d'affaire par ses grands airs, son grand usage du monde. Mlle de Noailles au contraire en avait beaucoup, du plus vif et du plus fin, et aussi du plus solide. Le maréchal aime à penser qu'il a rencontré la volonté de Dieu et les désirs de son enfant ; il croit avoir interrogé son cœur, répondu à sa secrète préférence ; il insiste sur ce point, comme pour mieux rassurer les scrupules de sa pieuse mère et les siens.

Je vous prie de demander à Dieu d'y mettre sa bénédiction. Je n'en ai jamais demandé aucun (mariage) à Dieu particulièrement, mais seulement celui qui serait le meilleur pour le salut de ma fille et pour le nôtre ; c'est ce qui me fait croire que c'est sa volonté et qu'il bénira mes bonnes intentions. Je vous prie de le bien demander à Dieu. Après avoir proposé à ma fille tous les jeunes gens à marier et même ceux à qui nous ne prétendions pas, elle nous dit, à sa mère et à moi, qu'elle aimait mieux M. le comte de Guiche et M. d'Enrichemont, et de ces deux derniers le comte de Guiche ; elle s'est mise à pleurer lorsque nous lui avons dit la chose, et a témoigné une modestie et une honnêteté dont tout le monde a été très-content : vous l'auriez été fort si vous l'aviez vue.

1. *Dangeau*, 13 mars 1687.

Le ton devient plus mélancolique et plus laconique lorsqu'il fait allusion à la dot. « La chose a été dure. » Il faudra s'incommoder, emprunter peut-être encore, grossir la dette déjà bien lourde de la maison ; mieux vaut ne pas insister, accepter l'épreuve en bon chrétien, et compter sur l'aide de Dieu [1].

Dangeau nous dit le chiffre qui faisait saigner le cœur du maréchal de Noailles dans la nuit du 14 février 1687 : 400 000 francs en argent comptant. C'était un vrai mariage d'aînée. Les libéralités de la grand'mère, de l'évêque de Châlons et d'amis généreux en fournissaient la moitié, mais il fallait trouver le reste ; ajoutez le logement et la nourriture pour cinq ou six années.

Le gendre, il est vrai, était d'importance ; sa maison était l'une des premières du royaume par la naissance, la faveur et les dignités. Les Gramont, qui se vantaient de descendre, par leur alliance avec la maison d'Aure, des anciens rois de Navarre [2], auraient pu même, disait-on, sans un noble mouvement de pudeur de l'un d'entre eux, revendiquer une origine encore plus auguste. Diane d'Andouin, veuve à vingt-six ans de Philibert de Gramont, se donna au Béarnais et soutint héroïquement sa cause. Peut-être n'avait-elle pas attendu le temps de son veuvage pour céder à son amour, s'il est vrai que Henri IV ait proposé à son fils, Antoine II, de l'avouer pour sien. Le jeune homme repoussa fièrement l'offre de ce brillant déshonneur et aima mieux être gentilhomme que bâtard de roi [3]. C'est le père du maréchal et du chevalier de Gramont. Hamilton prête à ce dernier une allusion à la fois caustique et badine à ce souvenir, qui flattait doublement l'orgueil de sa race.

Je ne sais peut-être pas qu'il n'a tenu qu'à mon père d'être fils de Henri IV ! Le roi voulait à toute force le reconnaître, et jamais ce traître d'homme-là n'y voulut consentir. Vois un peu ce que ce serait

1. *Recueil de lettres concernant la famille de Noailles* (Bibliothèque nationale, mss., 6919).

2. Ils n'étaient Gramont que par les femmes ; leur nom était Aure. Ménard d'Aure, vicomte d'Aster, avait épousé, au XVIe siècle, Claire de Gramont, d'une maison illustre en Navarre : Claire hérita de tous ses frères et neveux, et son fils prit le nom et les armes de Gramont.

3. *Saint-Simon*, t. XI, p. 338. — Tallemant, t. I, *Henry quatriesme; Annotation aux amours d'Alcandre*, citée par Paulin Pâris.

que les Gramont sans ce beau travers! Ils auraient le pas devant les César de Vendôme. Tu as beau rire, c'est l'Évangile [1].

Le grand-père du gendre des Noailles, le maréchal de Gramont, avait été l'un des courtisans les plus goûtés de Louis XIV: son père, élevé avec le roi, le compagnon de ses plaisirs, était resté l'un de ses familiers [2]. Cette faveur ancienne et toujours vivace, fortifiée de celle des Noailles, allait, à l'occasion de ce mariage, obtenir au comte de Guiche le régiment de son père et donner à l'armée française un colonel de quinze ans, la veille encore revêtu de la casaque de mousquetaire; enfin, le gendre des Noailles était généreusement doté. « Je finis, je n'en puis plus, il est deux heures (après minuit) », disait le maréchal de Noailles en terminant sa lettre à sa mère, et il trouvait encore la force d'ajouter ce dernier et consolant post-scriptum: « Le comte de Guiche aura 18 000 livres payées sur les appointements du duc de Gramont et bien assignées. »

Ce mariage fut célébré avec une simplicité et une décence que la Bruyère demandait vainement aux cérémonies de ce genre [3].

On les marie ce soir à Versailles, écrivait Mme de Sévigné à Bussy. Voici comment: Personne n'est prié, personne n'est averti, chacun soupera ou fera collation chez soi. A minuit, on assemblera les deux mariés pour les mener à la paroisse, sans que les pères et mères s'y trouvent, qu'en cas qu'ils soient alors à Versailles. On les mariera; on ne trouvera point un grand étalage de toilette; on ne les couchera point: on laissera le soin à la gouvernante et au gouverneur de les mettre dans un même lit. Le lendemain on supposera que tout a bien été. On n'ira point les tourmenter; point de bons mots, point de méchantes plaisanteries. Ils se lèveront: le garçon ira à la messe et au dîner du roi; la petite personne s'habillera comme à l'ordinaire; elle ira faire des visites avec sa bonne maman; elle ne sera point sur son lit comme une mariée de village, exposée à toutes les ennuyeuses

1. *Mémoires du chevalier de Gramont*, ch. III.
2. *Saint-Simon*, t. III, p. 66.
3. « L'utile et la louable pratique de perdre en frais de noces le tiers de la dot qu'une femme apporte!..... Le bel et le judicieux usage que celui qui, préférant une sorte d'effronterie aux bienséances et à la pudeur, expose une femme d'une seule nuit sur un lit comme sur un théâtre, pour y faire pendant quelques jours un ridicule personnage, et la livre en cet état à la curiosité des gens de l'un et de l'autre sexe, qui, connus ou inconnus, accourent de toute une ville à ce spectacle pendant qu'il dure. » (*De la ville.*)

visites; et toute cette noce (chose qui ordinairement est bien marquée) sera confondue le plus joliment et le plus naturellement du monde avec toutes les autres actions de la vie, et s'est glissée si insensiblement dans le train ordinaire, que personne ne s'est avisé qu'il fût arrivé quelque fête dans ces deux familles [1].

Bussy applaudissait du fond de sa province, mais il espérait trop de la force de l'exemple et du bon sens des gens de cour : « Je trouve la noce des petites personnes fort jolie et fort commode; la mode en pourrait bien venir. »

La seconde fille de la maréchale de Noailles épousa le marquis de Coetquen, issu par les femmes d'une race célèbre par la beauté, l'esprit, les faiblesses galantes ou les généreuses amours. Sa mère avait eu le pouvoir d'arracher à Turenne un secret d'État ; sa tante, Mme de Soubise, avait charmé le grand roi; son aïeule, Marguerite de Rohan, bravant la colère des siens et le mépris du monde, avait donné sa main à un simple gentilhomme; son arrière-grand'mère, la fille de Sully, avait couru maintes galantes aventures. La nouvelle marquise de Coetquen n'était pas faite pour continuer ce genre de traditions : « C'était la plus laide et la plus dégoûtante personne qu'on pût voir. » Sa dot se composait de 100 000 francs payés comptant, de sept ans de nourriture et d'un régiment, je dis bien, d'un régiment qui valait 50 000 livres : c'était celui du comte de Guiche que le maréchal lui avait racheté pour compléter l'apport dotal d'une autre fille. Le marquis de Coetquen, en acceptant ces avantages, relevés surtout du crédit des Noailles, ne laissa pas d'être un peu confus de la laideur de sa femme ; il s'en tira par une spirituelle boutade : il prétendit que la maréchale lui avait d'abord montré sa troisième fille, qui était charmante, et avait ensuite habilement substitué la seconde à la troisième [2].

Ce monstre une fois placé, le plus fort était fait ; les mariages se pressent à peu d'intervalle : la seule année 1698 en voit trois s'accomplir, y compris le mariage de l'aîné des fils. Mlle d'Ayen se marie encore enfant au comte d'Estrées, fils du second maréchal de ce nom et petit-neveu de Gabrielle, la

1. *Sévigné*, 10 mars 1687.
2. *Saint-Simon*, t. I, p. 247 ; t. XI, p. 300. — *Dangeau*, 13 novembre 1696.

maîtresse de Henri IV. Il avait quelque vingt-cinq ans de plus qu'elle, mais il les avait bien employés pour son avancement et sa réputation. Vice-amiral de France en survivance de son père, il s'était fait à la mer un juste renom d'habileté et de valeur. Les mérites du moins des deux époux étaient mieux assortis que les âges. Les qualités encore voilées de Mlle d'Ayen allaient bientôt paraître avec un grand charme et séduire le jugement difficile de Mme de Maintenon.

Elle devient une très-jolie femme, écrivait-elle trois ans après ce mariage ; elle fait de bonne grâce tout ce qu'elle fait ; elle a plus d'esprit qu'il n'en paraissait d'abord ; elle est très-naturelle, très-gaie, très-sage, devient très-polie : plût à Dieu que ma nièce fût comme elle [1] !

Mme de Sévigné admirait chez le comte d'Estrées non-seulement les avantages extérieurs et la vivacité de l'esprit, mais l'élévation et la noblesse des goûts ; elle enviait pour le marquis de Grignan son savoir étendu, varié, mérite si rare chez les gentilshommes, et qu'il savait, à force d'ardeur, concilier avec les exigences de sa carrière et le soin de sa fortune.

M. le comte d'Estrées a soupé et couché ici ; il est parti ce matin pour Paris. Je l'ai trouvé fort joli, fort vif : son esprit est tout noble, et si fort tourné sur les sciences et sur ce qui s'appelle les belles-lettres, que, s'il n'avait une fort bonne réputation et sur mer et sur terre (demandez à M. le chevalier), je croirais qu'il serait du nombre de ceux que le bel esprit empêche de faire leur fortune ; mais il sait fort bien ajuster l'un et l'autre aux dépens de ses nuits, car il les passe à lire. C'est trop ; je voudrais que notre marquis eût seulement la moitié de cette inclination, ce serait assez. C'était un plaisir de l'entendre causer avec mon fils, et sur les poëtes anciens et modernes, l'histoire, la philosophie, la morale ; il sait tout, il n'est neuf sur rien ; cela est joli. Les ignorants furent frondés, et les G... et les comtes de R... et de R..., et leurs bons mots ; cela nous fit fort rire : cette soirée fut agréable [2].

La rédaction du contrat fut laborieuse : le maréchal eut quelque peine à parfaire la dot de sa fille. Une vieille bourgeoise, Mme de Toisy, amie de la maison, flattée et reconnais-

1. *Lettre* du 7 janvier 1701.
2. 20 novembre 1689.

sante de l'accueil qu'elle y recevait, lui vint en aide; elle donna 50 000 livres à Mlle d'Ayen, mais seulement après sa mort; un oncle du mari, le cardinal d'Estrées, d'humeur magnifique et de plus très-impatient de s'appuyer de l'influence des Noailles, s'engagea à payer la rente de cette somme; le roi lui-même avait, en faveur de cette alliance, ajouté 2000 écus par an à ce qu'il donnait au vice-amiral. Enfin d'effort en effort, de libéralité en libéralité, cette charmante enfant, qui avait servi d'appât pour marier sa sœur, eut un mari pour elle [1].

Le meilleur de sa dot était encore la faveur de ses parents. Le lendemain du mariage, on la nomma dame du palais de la duchesse de Bourgogne; elle avait quatorze ans et trois mois. Il est vrai que la compagne qu'on lui donnait dans ces graves fonctions, Mlle de Chevreuse, qui venait d'épouser le marquis de Levy, n'en avait pas davantage : la rieuse dauphine s'accommodait volontiers de chaperons aussi peu moroses. La comtesse d'Estrées eut le don de distraire et d'amuser la vieillesse du roi, et ses grâces enfantines furent aussi pour quelque chose dans le bâton de maréchal qui récompensa un peu plus tard les services et les talents de son mari (1703).

II

Deux mois après cette alliance, s'accomplit celle qui fit la fortune des Noailles : le frère de Mmes de Guiche, de Coetquen et d'Estrées, le comte d'Ayen, épousa Mlle d'Aubigné, la propre nièce de Mme de Maintenon. N'était-ce pas s'allier au roi lui-même? Il ne fallait rien moins qu'une pareille tante pour couvrir l'indignité des parents de Mlle d'Aubigné. Voyons d'un peu près ce que les Noailles auraient voulu cacher à tous les yeux.

Un frère ne ressemble pas moins à sa sœur que d'Aubigné à Mme de Maintenon. Cynique de mœurs, de tenue, de langage, étalant en public ses débauches, ses vanteries, son insolence; on le voyait courir les petites filles aux Tuileries, ou pérorer

1. *Saint-Simon*, t. I, p. 326. — *Dangeau*, 31 déc. 1697, 19 janv. 1698.

2. Le comte d'Estrées prit en 1703 le nom de maréchal de Cœuvres. Membre honoraire de l'Académie des sciences en 1707, il entra à l'Académie française en 1715, fut membre honoraire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1726, et mourut en 1737, à soixante-dix-sept ans.

sur un banc avec sa verve gasconne, raillant tout le monde et particulièrement sa sœur, sa prodigieuse fortune, sa tardive et fructueuse dévotion. Il ne tenait jamais sa langue, pas même à table, chez les plus grands personnages, pas même en pleine galerie de Versailles : on se sauvait pour ne pas l'entendre. Les revenus de ses places, les pots-de-vin des traitants que lui valait sa parenté, fondaient dans ses mains ; il harcelait sans cesse sa sœur de ses requêtes gouailleuses : elle lui remplissait ses poches pour le faire taire ; dès qu'il les avait vidées, il revenait à la charge. Son ambition frustrée, réduite au grade de capitaine d'infanterie, se dédommageait volontiers sous cette forme ; il touchait d'aussi grosses sommes qu'un maréchal de France. « J'ai pris mon bâton en argent », disait-il. Il disait aussi « le beau-frère », pour désigner le roi, et le courtisan frémissait.

Mme de Maintenon avait essayé de le fixer en province, dans son gouvernement de Cognac ; elle lui vantait alors la beauté de leur pays natal, elle tentait sa pauvre gentilhommerie par l'idée d'acquérir quelques belles terres patrimoniales[1]. Ce fut surtout lorsqu'elle se sentit en possession du cœur de Louis XIV, et voisine d'un mariage inouï, qu'elle lui peignit sous les plus vives couleurs le charme de la vie de province, en s'efforçant de lui faire comprendre tout ce qu'avait pour lui de « glorieux et d'utile » la cause qui devait les séparer l'un de l'autre. Non moins ferme qu'insinuante, elle lui faisait en même temps nettement entendre que s'il passait outre et venait à Paris, il courait le risque de se trouver plus loin de sa sœur à Paris qu'à Cognac[2]. Ah ! si elle avait pu enchaîner ce terrible bavard sur les bords de la Charente, et l'y laisser consumer son hu-

1. *Lettres* de mai et décembre 1682.

2. *Lettre* du 7 août 1683. « La raison qui vous empêche de me voir est si utile et si glorieuse, que vous n'en devez avoir que de la joie : il ne me convient point d'avoir aucun commerce, et je vous ai conseillé, par l'intérêt que je prends à vous, de demeurer dans le plus beau lieu du monde, où l'on vit avec le plus d'abondance, et où ce que vous avez est plus considérable que si vous en aviez une fois autant à Paris, où vous êtes libre sans affaires, au milieu de vos proches, et, en un mot, dans un état que je choisirais de préférence à beaucoup d'autres. Si vous en jugez autrement, je ne prétends point vous contraindre en vous empêchant de venir à Paris ; mais il me semble qu'il vous sera plus désagréable d'être près sans me voir que d'être éloigné, avec un commerce avec moi. »

meur mordante et bizarre! Mais le jeu, la débauche, l'attiraient à Paris, et aussi le malin plaisir d'éveiller et d'exploiter les terreurs de la nouvelle reine. Il y vint donc, et qui pis est, il y vint avec sa femme, la créature la moins faite pour paraître à la cour : naissance, esprit, figure, manières, tout en elle était au-dessous du médiocre.

Comment Mme de Maintenon l'avait-elle laissé s'embarrasser d'une pareille compagne? n'avait-elle donc pu l'établir plus brillamment, ou au moins tenter l'essai? L'essai, elle l'avait vingt fois tenté; le difficile n'était pas d'essayer, mais de réussir. Elle n'était pas encore ce qu'elle devint depuis, et d'Aubigné était déjà ce qu'il fut toujours. Que de projets de mariages ébauchés, laissés, repris et laissés de nouveau! Combien de belles-sœurs en perspective, filles ou veuves, jeunes ou mûres, demoiselles ou bourgeoises! Chaque hiver, nouvelles instances de Mme de Maintenon, nouvelles négociations nouées, poussées, touchant à leur terme; puis, brusquement, le fil matrimonial casse, et le travail est à recommencer à la saison prochaine. Tantôt la femme convoitée est trop loin; il faut écrire, répondre; l'affaire traîne, languit, avorte. Tantôt elle est trop près; d'Aubigné se montre, et la femme s'enfuit. Il y a des filles jolies et bien dotées qui résistent avec énergie à l'autorité de leurs parents et à la poursuite obstinée de Mme de Maintenon; il y a des veuves qu'il n'est pas besoin de poursuivre, qui s'offrent d'elles-mêmes; mais c'est le tour de d'Aubigné de reculer devant leur âge et leur figure, d'autant plus qu'elles ont l'impertinence d'exiger qu'on leur assure un douaire, sans vouloir rien donner en retour [1].

Une jeune fille pourtant se rencontra bien décidée à pousser

1. *Lettres à d'Aubigné*, 10 novembre 1674, 6 février, 19 avril 1675, 16 juin 1676, février 1677. Mme de Maintenon consent bien à se dépouiller après sa mort et même un peu plus tôt, mais pour des partis plus sortables. C'est ce qu'elle parut toute prête à faire en faveur d'une fille fort jolie et dont les agréments étaient relevés d'une dot de 100 000 écus, Mlle Carellier. Cette fois l'affaire était magnifique; c'est que Louvois s'en était mêlé, et n'avait pas dédaigné de travailler pour un simple capitaine d'infanterie. « Votre mariage est conclu », écrivait Mme de Maintenon à son frère en route pour Paris. « Brodez-vous bien, mettez moins de cheveux à vos perruques; tenez-vous droit, soyez gai, et le reste ira bien. » Négligea-t-il de se redresser ou d'alléger sa perruque? Toujours est-il que cette fois encore il ne réussit pas à se marier, même aidé de Louvois. (*Lettre* d'avril 1676.)

les choses jusqu'au bout; sa dot n'était pas considérable, ses manières étaient un peu bourgeoises, mais en somme elle était aimable, belle et sans reproche. Mme de Maintenon paraît agréablement surprise de la trouver si résolue. « Ou elle se croit un mauvais parti, ou elle vous aime passionnément, car elle souhaite ardemment cette noce-là et ne s'en cache pas. » Tout semble marcher à merveille. Déjà d'Aubigné et Mlle de Floigny s'entretiennent des apprêts de la noce, des enfants à venir. Mme de Maintenon applaudit au tour et au train de la conversation : on sent qu'elle voudrait précipiter l'événement pour ne pas laisser à son frère le temps de se dégager; elle règle et ordonne la cérémonie, fixe les dates. Arrivée de Mlle de Floigny le 19 ou le 20 décembre à Maintenon; fiançailles le 21; mariage à Chartres le 22; actions de grâces le 23; séjour à Maintenon jusqu'au 27, et le 28 départ pour Cognac. La destinée de M. d'Aubigné semble fixée : il n'aimera plus d'autre femme que la sienne; il sera heureux et vertueux; il ne fera plus le tourment de sa sœur ni dans ce monde, ni dans l'autre. Illusion vite déçue! D'Aubigné ne croit pouvoir être vraiment heureux en ce monde que si Mlle de Floigny lui abandonne tout son bien; mais celle-ci connaît ses vices, le chiffre de ses pertes au jeu : elle refuse, et c'en est fait du programme si bien ordonné par Mme de Maintenon[1].

Elle n'a pas encore digéré cette incartade de son frère, qu'il en commet une autre, cette fois irréparable. A peine repoussé par Mlle de Floigny, il entame, avec l'aide de quelques amis, un nouveau mariage, prend ses renseignements à la hâte, les trouve à son gré, tombe à Paris, et annonce à sa sœur qu'il épouse Geneviève Piètre, fille de Simon Piètre, médecin et procureur du roi de la ville de Paris : la future belle-mère du comte d'Ayen était trouvée. Mme de Maintenon, sans aucun doute, si on l'eût laissée faire, l'aurait mieux choisie; elle l'eût voulue moins jeune peut-être (elle avait quinze ans et d'Aubigné quarante-quatre), probablement mieux née et mieux dotée, mais à coup sûr plus spirituelle et plus attrayante.

L'honnêteté de ses mœurs ne put racheter à ses yeux ses nombreuses imperfections. Saint-Simon parle de Mme d'Aubigné

1. *Lettre* du 26 octobre 1677.

avec une pitié dédaigneuse. Mme de Maintenon, malgré la mesure habituelle de son langage, a le ton encore plus méprisant et les termes plus crus. Elle lui trouve l'air d'un emplâtre, le tact d'un oison, le parler des femmes de la Halle; elle lui reproche son goût pour un luxe ridicule, le temps qu'elle perd à son miroir, les heures de ses repas, les confitures de sa collation, le beurre de son déjeuner, toutes ses habitudes de petite bourgeoise [1]. C'est une éducation à recommencer, et Mme de Maintenon ne s'y épargne pas, heureuse de satisfaire sa vocation pédagogique. Ici c'est de la pédagogie épistolaire, vu la distance de Versailles ou de Saint-Germain à Cognac; elle reprend, gronde, menace, et quelquefois promet et caresse. La province n'était malheureusement pas l'école du bon ton, et nuisait aux progrès de son élève. La jeune femme, à son premier voyage à Paris, apporte de Cognac des grâces irritantes : elle parle du nez, elle rit toujours sans en avoir envie; elle a les mignardises et les minauderies de Mme de Longueville, mais elle n'a pas, hélas! pour les soutenir, l'esprit et le visage d'un ange [2]. Aussi ne la fait-on paraître à la cour qu'avec répugnance et comme à la dérobée, pour la renvoyer au plus vite à Paris. A Paris même on en est fort incommodé; on la loge le plus loin possible de ses parents pour lui enlever l'air de famille. Elle est faible de santé, naturellement indolente; autant de raisons habilement saisies pour l'interner dans son appartement et ne pas la montrer à la bonne compagnie. Mme de Maintenon, prise entre ses devoirs de belle-sœur et la crainte du ridicule, paraît également embarrassée de l'avoir avec elle et de ne l'avoir pas [3]. C'est surtout à Cognac qu'elle la souhaiterait, et c'est aussi à son adresse qu'elle vante les délices de ce beau lieu. Mais elle en fut, nous l'avons dit, pour ses souhaits et ses descriptions; en 1686, d'Aubigné et sa femme vinrent s'établir à Paris, l'un pour y vivre dans de basses et publiques débauches, l'autre pour s'enfoncer dans la crasse des commères de son quartier [4].

Une fille leur était née en 1684, à la grande joie de Mme de

1. *Lettres à d'Aubigné*, du 28 février et 27 avril 1678.
2. *Lettre* de mars 1679.
3. *Lettres* du 25 septembre 1679 et du 12 juillet 1681.
4. *Saint-Simon*, t. I, p. 307.

Maintenon. Celle-ci l'appelait de ses vœux avant sa naissance, la préférait à un garçon dont l'éducation et la destinée lui auraient échappé, et était toute prête à épancher sur cet enfant ce besoin de tendresse maternelle qu'elle essayait de satisfaire ou de tromper, soit en fondant la maison de Noisy, soit en élevant de jeunes parentes qui lui tenaient de moins près par le sang. A peine née, elle lui destine sa fortune : « Dites à la nourrice que c'est mon héritière qu'elle nourrit. » Elle songe à l'établir, et pour cela elle souhaite encore douze ans de vie et de faveur. Douze ans, c'était peu : l'enfant avait deux mois! Mais elle a si grand'peur de disparaître avant d'avoir réalisé son rêve, que sa raison ne proteste pas contre les folies de la coutume. Mlle d'Aubigné était née l'année même où sa tante épousait secrètement Louis XIV. « Ce ne sera pas un mauvais parti », écrit-elle avec une sorte d'orgueil contenu [1]. Ce mariage, que d'Aubigné, tenu à distance, appelle « une aventure personnelle qui ne se communique pas », elle a la ferme intention d'en tirer avantage pour sa nièce. Aussitôt sevrée, elle l'enlève à ses parents, dispose d'elle à son gré, la place à Saint-Cyr, lui écrit des lettres où la gravité du ton et des idées est presque choquante à force d'être prématurée. Elle loue sa piété, la fermeté et la sévérité de ses jugements; elle l'associe à la direction de Saint-Cyr, lui demande de lui signaler les dames les plus appliquées à leurs devoirs et les plus humbles [2]. Les dames de Saint-Cyr jugées et notées par un enfant de neuf ans! On ne s'attendait pas à voir Mme de Maintenon faire choix d'un tel auxiliaire. On dirait que plus que jamais elle est obsédée des desseins qu'elle nourrissait dès la naissance de sa nièce; elle a hâte de la vieillir pour la marier au plus tôt et goûter l'orgueilleuse joie de son établissement.

1. *Lettres* du 5 mai, du 25 juin et du 8 octobre 1684. — Elle s'inquiète de sa future beauté, des proportions de sa bouche; elle souhaite qu'elle demeure unique héritière, et se console de la mauvaise santé de la mère, qui diminue les chances d'une nouvelle grossesse : « J'entends dire à tout le monde que votre fille est belle. Je voudrais savoir si elle a la bouche aussi grande qu'elle doit l'avoir, de quelque côté qu'elle puisse tenir. Je serais bien fâchée que Mme d'Aubigné eût une mauvaise santé ; mais j'aimerais assez que ma nièce fût une héritière. » (*Lettre* du 5 septembre 1684.)— « Pour moi », dit-elle ailleurs, en trahissant en termes presque cruels sa secrète préoccupation, « j'aimerais mieux qu'elle mourût que d'avoir quelque difformité. » (5 mai 1684.)

2. *Lettre* du 10 juin 1693.

Elle ne pouvait guère s'abuser sur l'étendue de son crédit. Mlle de Murcé, fille de son cousin germain, M. de Villette, n'avait pas encore onze ans qu'on la lui demandait tous les jours. Elle aurait pu la donner à M. de Boufflers, déjà lieutenant général avec le bâton en perspective; elle avait préféré l'immoler à sa vertu favorite, la modestie, et avait évincé Boufflers, en accompagnant son refus de ces flatteuses paroles : « Monsieur, ma nièce n'est pas un assez bon parti pour vous, mais je n'en sens pas moins ce que vous voulez faire pour l'amour de moi, et je vous regarderai à l'avenir comme mon neveu. » Du moins eût-elle dû la marier moins prématurément, lui choisir un époux plus digne d'elle que ne le fut M. de Caylus, et se soucier davantage de son repos en s'inquiétant si peu de sa fortune [1].

M. de Murcé, le frère aîné de Mme de Caylus, « aussi disgracié de corps et d'esprit que sa sœur avait l'un et l'autre charmants », avait épousé une fille laide et sotte, mais très-richement dotée : une des conditions de cette alliance avait été que Mme de Maintenon rendrait une visite à l'accordée, ce qu'elle avait fait de la meilleure grâce du monde [2].

Mlle de Sainte-Hermine, une provinciale sans bien, sans esprit, sans grâce, mais fille d'un autre cousin germain de Mme de Maintenon, avait tenté l'ambition de l'un des plus beaux, des plus spirituels, des plus braves seigneurs de la cour, du comte de Mailly, qui l'épousa malgré ses parents. Il n'avait pas trop espéré de cette alliance : sa femme fut choisie pour dame d'atours de la duchesse de Chartres ; ses frères, engagés dans l'Église, devinrent, l'un archevêque d'Arles, l'autre

1. Saint-Simon a rarement peint un couple plus mal assorti que M. et Mme de Caylus. « Jamais, dit-il de celle-ci, un visage si spirituel, si touchant, si parlant; jamais une fraîcheur pareille, jamais tant de grâces, ni plus d'esprit; jamais tant de gaieté et d'amusement, jamais de créature plus séduisante..... Son mari, blasé, hébété, depuis plusieurs années, de vin et d'eau-de-vie, était tenu à servir, hiver et été, sur la frontière, pour qu'il n'approchât ni de sa femme ni de la cour. Lui aussi ne demandait pas mieux, pourvu qu'il fût toujours ivre. » (*Saint-Simon*, t. III, p. 133.)

2. *Saint-Simon*, t. III, p. 321. — « Elle alla, pour cela, sur le quai d'Alençon (dans l'île Saint-Louis), chez M. Lemoine, qui avait assemblé tous ses parents pour les rendre témoins de l'honneur qu'il avait de les recevoir sous son toit. » (*Notes des dames de Saint-Cyr*, citées par M. Lavallée dans la *Correspondance générale de Mme de Maintenon*, t. III, p. 363.)

évêque de Lavaur; lui-même, menin de Monseigneur, maréchal de camp, aimé de Mme de Maintenon, goûté du roi, prenait un vol hardi à la cour et à la guerre; déjà les ministres et les généraux d'armée le comptaient[1], et cependant il n'avait épousé que la nièce à la mode de Bretagne. A quel parti, si brillant qu'il fût, ne pouvait prétendre la vraie nièce, la bonne Mlle d'Aubigné?

Louis XIV, selon Saint-Simon, songea pour elle au prince de Marsillac, le petit-fils de la Rochefoucauld le favori; mais ce dernier, avec un courage surprenant dans un courtisan aussi accompli, gardait un attachement fidèle à Mme de Montespan disgraciée; de là quelque froideur dans ses rapports avec Mme de Maintenon, et des deux côtés peu de goût pour une commune alliance. Mme de Maintenon déclara ses préférences pour le comte d'Ayen, et les fit agréer au roi, quoiqu'il fût un peu en garde contre le vif et entreprenant esprit de la maréchale. Son choix d'ailleurs devait être fait depuis longtemps, et n'avait pas échappé à la perspicacité des gens de cour; trois ans avant que le mariage s'accomplît, ils l'annonçaient déjà comme certain[2]. Tout l'attirait en effet vers les Noailles, sans compter l'ancienne amitié : les mérites du comte d'Ayen, l'illustration et les vertus de sa maison, celles de son oncle l'archevêque de Paris, alors vivement engagé contre le quiétisme; le désir de s'unir plus étroitement à la bonne cause, et aussi d'avoir plus de part aux affaires de l'Église ainsi qu'à la distribution des bénéfices. Les seules qualités du comte d'Ayen auraient suffi à justifier son goût : c'était l'un des plus brillants jeunes hommes de ce temps; son implacable ennemi a dû lui-même confesser le charme dont il enveloppait les monstruosités morales qu'il lui prête. Saint-Simon le peint de longues années après son mariage, ministre, maréchal de France; les grâces extérieures, celles que le temps altère le plus vite, sont un peu appesanties; celles de l'esprit sont restées intactes :

C'est un homme né pour faire la plus grande fortune, quand il ne l'aurait pas trouvée toute faite chez lui. Sa taille assez grande, mais

1. *Saint-Simon*, t. I, p. 18; t. II, p. 4.
2. *Lettre de Mme de Coulanges à Mme de Sévigné*, du 28 octobre 1695.

épaisse, sa démarche lourde et forte, son vêtement uni, ou tout au plus d'officier, voudraient montrer la simplicité la plus naturelle ; il la soutient avec le gros de ce que, faute de meilleure expression, on entend par une apparence de sans-façon et de camarade. On a rarement plus d'esprit et plus de toutes sortes d'esprit, plus d'art et de souplesse à accommoder le sien à celui des autres, et à leur persuader, quand cela lui est bon, qu'il est pressé des mêmes désirs et des mêmes affections dont ils le sont eux-mêmes, et pour le moins aussi fortement qu'eux, et qu'il en est lui-même supérieurement occupé. Doux quand il lui plaît, gracieux, affable, jamais importuné quand même il l'est le plus; gaillard, amusant, plaisant de la bonne et fine plaisanterie, mais d'une plaisanterie qui ne peut offenser ; fécond en saillies charmantes; bon convive, musicien; prompt à revêtir comme siens tous les goûts des autres, sans jamais la moindre humeur; avec le talent de dire tout ce qu'il veut, comme il veut, et de parler toute une journée sans toutefois qu'il s'en puisse recueillir quoi que ce soit, et cela même au milieu du salon de Marly, et dans les moments de sa vie les plus inquiets, les plus chagrins, les plus embarrassants : je parle pour l'avoir vu bien des fois sachant ce qu'il m'en avait dit lui-même, et lui demandant après, dans mon étonnement, comment il pouvait faire.... Tous les petits soins, toutes les recherches, tous les avisements les moins prévus coulent de source chez lui pour qui il veut capter, et se multiplient et se diversifient avec grâce et gentillesse, et ne tarissent point, et ne sont point sujets à dégoûter; tout à tous, avec une aisance surprenante, et n'oublie pas dans les maisons à plaire à certains anciens valets; l'élocution nette, harmonieuse, toutefois naturelle et agréable; assez d'élégance, beaucoup d'éloquence, mais qui sent l'art, comme avec beaucoup de politesse et de grâce dans ses manières, elles ne laissent pas de sentir quelque sorte de grossièreté naturelle; et toutefois des récits charmants, le don de créer des choses de riens pour l'amusement, et de dérider et d'égayer même les affaires les plus sérieuses et les plus épineuses, sans que tout cela paraisse lui coûter rien[1].

Qu'on juge par ce séduisant portrait du comte d'Ayen au déclin de l'âge de ce qu'il pouvait être dans sa vingtième année ; il est vraisemblable que Mlle d'Aubigné n'eut point de peine à se soumettre aux vues de sa tante. Quant au comte d'Ayen, c'était, sans contredit, Mme de Maintenon qu'il épousait. Mlle d'Aubigné n'était encore qu'une enfant, qui ne pouvait guère inspirer ni attrait ni répulsion; il fallait l'attention assidue et pénétrante de la directrice de Saint-Cyr pour démêler en elle certains défauts inquiétants, et elle se gardait bien de faire part aux intéressés de ses découvertes avant le

1. *Saint-Simon*, t. VI, p. 201.

mariage. Il y avait déjà deux mois qu'il était accompli, lorsqu'elle écrivait à l'oncle du mari, au cardinal de Noailles :

Quelque opinion que j'aie toujours eue du bonheur de la comtesse d'Ayen, j'avoue que je le trouve encore plus grand que je ne l'avais prévu, et que je désirerais ardemment qu'elle en fût un peu digne. Elle a des défauts que je n'ose confier à son mari, de peur de le dégoûter d'elle [1].

C'était apparemment moins la fille que ses parents qui préoccupaient les Noailles, et c'est de ce côté qu'il importait de les rassurer. On lit dans le *Journal* de Dangeau, à la date du 23 novembre 1697 :

M. le comte d'Aubigné, frère de Mme de Maintenon, se retire par dévotion dans une maison à Paris, qui est gouvernée par M. Doyen; il se défait de presque tout son équipage. Mme d'Aubigné, sa femme, se retire de son côté chez une de ses parentes, et son mari lui donne 2000 écus de pension.

Traduisez : Mlle d'Aubigné est sur le point d'épouser le comte d'Ayen, et l'on met ses parents en lieu sûr pour faciliter le mariage. Son père éprouve subitement le besoin d'amender sa vie, et de pleurer ses vieux péchés à l'ombre de Saint-Sulpice; sa mère, qui n'avait rien à pleurer, n'en est pas moins atteinte du désir de se retirer prématurément du monde : il est vrai que cette retraite la délivrait de son mari et lui valait 2000 écus de pension, double avantage. Veut-on connaître tout ce qu'il y avait de spontané dans ces saintes résolutions, il faut, après le *Journal*, lire les *Mémoires :*

A bout sur un frère si extravagant, Mme de Maintenon fit tant par Saint-Sulpice, que comme c'était un homme tout de sauts et de bonds et qui avait toujours besoin d'argent, on lui persuada de quitter ses débauches, ses indécences et ses démêlés domestiques, de vivre à son aise, sa dépense entière payée tous les mois, et sa poche de plus garnie, et pour cela de se retirer dans une communauté qu'un M. Doyen avait établie sous le clocher de Saint-Sulpice pour des gentilshommes, ou soi-disant, qui vivaient là en commun dans une espèce de retraite et d'exercices de piété, sous la direction de quelques prêtres de Saint-Sulpice. Mme d'Aubigné, pour avoir la paix, et plus encore parce que Mme de Maintenon le voulut, se retira dans une com-

1. *Lettre* du 24 mai 1698.

munauté, et disait tout bas à ses commères que cela était bien dur, qu'elle s'en serait fort bien passée. M. d'Aubigné ne laissa ignorer à personne que sa sœur se moquait de lui de lui faire accroire qu'il était dévot, et qu'on l'assiégeait de prêtres, et qu'on le ferait mourir chez ce M. Doyen[1].

Quelques mois plus tard furent célébrées les cérémonies du mariage. Il fallut bien y inviter les parents de la mariée, mais que de biens obtenus au prix d'un léger et rapide dégoût! Sans compter la faveur solidement assurée et dont on devait tirer tant de fruits, ce fut une véritable pluie d'argent, de pierreries, d'honneurs et de dignités. Le comte d'Ayen put croire qu'il avait épousé une fille de France.

Mme de Maintenon assura 600 000 livres sur son bien après elle; elle en avait beaucoup plus, et point d'autre héritière. Le roi donna 300 000 livres comptant, 500 000 livres sur l'hôtel de ville, pour 100 000 livres de pierreries, avec les survivances du gouvernement de Roussillon, Perpignan, etc., de M. de Noailles, de 38 000 livres de rente au soleil, et de celui de Berry, de M. d'Aubigné, de 30 000 livres de rente ; et sur le tout une place de dame du palais. La déclaration s'en fit le mardi 11 mars. Le lendemain, Mme de Maintenon se mit sur son lit au sortir de table, et les portes furent ouvertes aux compliments de toute la cour. Mme la duchesse de Bourgogne, tout habillée, y passa la journée, tenant Mlle d'Aubigné auprès d'elle et faisant les honneurs comme une particulière chez une autre. On peut juger si personne s'en dispensa, à commencer par Monseigneur. On accourut de Paris, et Monsieur, qui y était, vint exprès.

Tous les hommages vont à Mme de Maintenon; la vraie mère est tout au plus soufferte comme témoin.

Le mardi dernier mars, ils furent fiancés le soir à la chapelle, Mme la duchesse de Bourgogne et toute la cour aux tribunes, et la noce en bas. Tout ce qui en était avait vu le roi chez Mme de Maintenon avant son souper. Le lendemain, tard dans la matinée, Mme de Maintenon vint avec toute la noce à la paroisse, où Monsieur de Paris dit la messe et les maria; d'où ils allèrent tous dîner chez M. de Noailles, dans l'appartement de M. le comte de Toulouse, qu'il lui avait prêté. L'après-dîner, Mme de Maintenon sur son lit, et la comtesse d'Ayen sur un autre dans une pièce joignante, reçurent encore toute la cour. On s'y portait, tant la foule était grande, mais la foule du plus distin-

1. *Saint-Simon*, t. I, p. 307.

gué. Le soir, on soupa chez Mme de Maintenon, avec elle et Mme la duchesse de Bourgogne, et les hommes dans une autre chambre. Après souper, on coucha les mariés dans le même appartement. Le roi donna la chemise au comte d'Ayen, et Mme la duchesse de Bourgogne à la mariée. Le roi les vit au lit avec toute la noce; il tira lui-même leur rideau, et leur dit pour bonsoir qu'il leur donnait à chacun 8000 livres de pension[1].

Le solide et le brillant se mêlent jusqu'au bout dans cette alliance, et le bonsoir du roi ne flatte pas seulement la vanité. Mais admirons les surprenants effets des fortunes matrimoniales! Le docteur Piètre eût-il jamais imaginé, à moins d'être devenu fou, que le roi de France tirerait le rideau sur le lit nuptial de sa petite-fille?

D'Aubigné ne survécut que de quelques années à ce mariage; il était usé par la débauche, M. Doyen l'avait recueilli trop tard. Encore avait-il essayé de se tirer de ses mains pour retourner aux Tuileries, à ses amours et à ses discours; on l'avait rattrapé et l'on avait attaché à sa personne un prêtre, nommé l'abbé Malot, qui le suivait comme son ombre, en essuyant tranquillement force injures de sa part. Sa mort, arrivée aux eaux de Vichy en 1703, mit des gens bien à l'aise : l'abbé Malot fut relevé de sa faction et récompensé par un évêché. Mme de Maintenon était désormais bien sûre que le Gascon se tairait; elle porta un deuil léger et court, le *beau-frère* n'aimant pas ce qui était lugubre. Quant au comte d'Ayen, il regretta d'autant moins ce cynique, qu'il gagnait à sa mort le gouvernement de Berry avec 30000 livres de rente[2].

Quelques années s'écoulent, et la puissance de Mme de Maintenon meurt tout entière avec Louis XIV : elle n'est plus que la fondatrice de Saint-Cyr; elle se réfugie au milieu de ses chères filles; on l'y oublie, et elle est réduite à réclamer même les fonds nécessaires à l'entretien de la maison. Heureusement son neveu, le comte d'Ayen (duc de Noailles depuis la mort de son père) a été nommé par le régent président du conseil des finances.

1. *Saint-Simon*, t. I, p. 344. — *Dangeau*, 1er avril 1698.
2. *Saint-Simon*, t. II, p. 458.

Ce que je puis vous dire, lui répond-il à la date du 21 novembre 1715 (le roi était mort le 1er septembre), est que l'on fera l'impossible et que la situation des affaires, quelque fâcheuse qu'elle soit, ne prévaudra jamais sur l'envie de vous satisfaire. Je ne nierai pas cependant que l'on a trouvé les choses dans un état plus terrible que l'on ne peut vous le dépeindre. Le roi et les sujets également ruinés, rien de payé depuis plusieurs années, les revenus de deux ou trois ans mangés d'avance, la confiance entièrement détruite; en sorte qu'il n'y a guère d'exemple d'avoir vu la monarchie dans une pareille situation, quoiqu'elle ait été deux ou trois fois sur le penchant de sa ruine..... Il y aurait bien de la témérité d'espérer un changement subit après un dérangement qui prend date de si loin[1].

Mme de Maintenon, à la lecture de cette lettre, dut se féliciter d'avoir mis dans sa famille un homme assez fort pour ne point tomber avec sa protectrice et pour devenir son protecteur à son tour. Mais peut-être jugea-t-elle qu'il aurait pu insister avec moins d'énergie sur les misères du dernier règne et sur les causes anciennes et profondes de la crise qui mettait la monarchie au bord de l'abîme.

Revenons à la maréchale de Noailles et à l'année 1698, qui marqua dans les fastes de sa maison. Moins de deux mois après le fortuné mariage du comte d'Ayen, elle mariait sa quatrième fille au marquis de la Vallière. La Vallière avait l'*honneur* (c'est le mot de Dangeau) d'être le cousin germain de la princesse de Conti, fille du roi et de Mme de la Vallière. Cet honneur fit aussi sa fortune. Sœur Louise de la Miséricorde, à la mort de son frère (le père du nouveau gendre de M. de Noailles), inspirée moins par l'esprit de famille que par l'esprit chrétien, avait supplié le roi de conserver son gouvernement de Bourbonnais pour acquitter les dettes du défunt; elle ne faisait aucune mention de ses neveux. Le roi avait répondu dans les termes les plus gracieux à sa requête, et lui avait donné ce gouvernement, qui passa à l'aîné des neveux[2]. La princesse de Conti, qui ne fut jamais tentée de regretter sa naissance, n'avait manqué aucune occasion d'en assurer le bénéfice à sa parenté maternelle. L'aînée de ses cousines ger-

1. *Lettres de M. le duc de Noailles pendant son administration des finances* depuis le 20 septembre 1715 jusqu'au 23 mai. (Bibliothèque nationale, mss., Suppl. français.)

2. *Sévigné*, 16 octobre 1676.

maines, la trop charmante duchesse de Choiseul, lui dut de ne pas expier trop durement ses désordres et de n'encourir qu'une tardive et courte disgrâce; la cadette, d'ailleurs fort bien faite et fort jolie, reçut un mari de sa main, son trousseau de mariée, et un supplément de dot qui consistait en une pension de 1000 écus [1]. Quant au mari de Mlle de Noailles, elle le fit menin de Monseigneur, ce qui valait 2000 écus par an, lui obtint du roi une pension du même chiffre, et lui donna la terre de Vaujours, qui rapportait de 8000 à 10000 livres de rente : cela s'appelait « parler libéralement » au contrat. Elle fit de plus la noce dans sa belle maison de l'avenue de Versailles; « il y eut musique, illumination, et Monseigneur y demeura assez longtemps [2] ».

Toutes ces faveurs, que les Noailles accueillirent avec joie sans trop regarder à leur origine, ne leur coûtèrent qu'une dot de 50000 écus; il est vrai qu'ils apportaient au moins autant qu'ils recevaient : l'appui de Mme de Maintenon et de la duchesse de Bourgogne, le présent et l'avenir; la jeune marquise de la Vallière méritait aussi d'être comptée pour elle-même, comme on ne tarda pas à s'en apercevoir.

La Vallière, au témoignage de Saint-Simon, avait épousé celle des Noailles qui avait le plus d'esprit, d'adresse, de vues, de manéges et d'intrigue, qui gouvernait sa tribu, qui était comptée à la cour, et qui était dans la plus grande confidence de la nouvelle Dauphine ; avec cela hardie, entreprenante, mais avec des boutades et beaucoup d'humeur.

La maréchale de Noailles, dont le roi craignait l'esprit ambitieux, n'a plus besoin désormais de se mettre en avant; elle enveloppe la duchesse de Bourgogne de ses filles et belle-fille; jeux, spectacles, promenades, rassemblent chaque jour la troupe rieuse et légère. Cette jeunesse en sa fleur réjouit les yeux du roi, et le *Journal* de Dangeau, toujours si terne, semble parfois, en la regardant passer, s'animer d'un sourire :

Le roi alla se promener avec la duchesse de Bourgogne, et quand on fut au Puits du Roi, qui est le plus bel endroit de la forêt de

1. *Dangeau*, 10 et 16 juin 1697.
2. *Ibid.*, 12 et 13 mai, 15 juin 1698. — *Saint-Simon*, t. I, p. 376; t. VI, p. 79.

Compiègne, Mme la duchesse de Bourgogne monta dans une calèche avec les comtesses d'Ayen et d'Estrées, et les marquises de la Vallière et de Maulevrier. Elles étaient toutes cinq dans le devant, et ne font pas toutes cinq ensemble soixante et dix ans.

Sur les quatre compagnes de la Dauphine, il y en avait trois qui appartenaient à la maison de Noailles.

La duchesse de Bourgogne et la princesse de Conti rivalisent de bons offices pour le nouveau ménage : celle-là, qui ne demandait jamais rien au roi pour personne, demande et emporte pour la marquise de la Vallière une place de dame du palais ; celle-ci obtient pour le marquis un brevet de retenue de 150 000 livres sur son gouvernement de Bourbonnais. La duchesse de Bourgogne et le roi disparaissent ; la princesse de Conti demeure et ne cesse de travailler à l'élévation de son cousin ; le régent, son beau-frère, obsédé de ses instances, accorde à M. de la Vallière la survivance de son gouvernement pour son fils, et finit, à sa grande confusion, par l'élever à la dignité de duc et pair, au détriment du prince de Talmont, de la maison de la Trémoille, cousin germain de Madame. La pauvre carmélite n'avait pas eu assez de larmes pour expier sa faute ; sa famille s'appliquait sans scrupule à en recueillir les fruits, et y réussissait à merveille [1].

Trois mariages en 1698 et plus rien avant 1703 ! Ce repos de cinq ans était, ce semble, bien gagné après une année si laborieuse, et cependant la maréchale ne le goûte pas franchement ; elle l'emploie à préparer l'avenir : elle regarde jusque par delà les Alpes, pour découvrir des partis d'importance ; elle en demande au cardinal d'Estrées, à la princesse des Ursins, qui résident à Rome [2].

Il n'y avait pourtant pas péril en la demeure, la plus âgée des filles à établir n'ayant encore que treize ans : c'était celle qui était née le jour même où la maréchale mariait sa première fille. L'époux qu'on lui cherchait en Italie, elle le trouva beaucoup plus près d'elle, dans sa propre famille : ce fut son cousin germain, le marquis de Beaumanoir, le fils de

1. *Dangeau*, 3 septembre 1698, 14 mars 1707, 26 avril 1709. — *Saint-Simon*, t. XIII, p. 22.

2. 4 juin 1700. *Lettres inédites de la princesse des Ursins*, publiées par M. Geffroy (Didier, 1859).

M. de Lavardin, lieutenant général de Bretagne, ancien ambassadeur à Rome, si goûté de Mme de Sévigné. Lorsque la maréchale de Noailles adressait sa requête à Mme des Ursins, le père de ce jeune homme vivait encore, et le mariage, selon le piquant récit de Saint-Simon, était impossible : le marquis de Lavardin, marié en secondes noces à une sœur du maréchal de Noailles et veuf depuis 1693, ne voulait à aucun prix qu'un autre Lavardin épousât encore une Noailles.

Fils de mère avare[1], l'ami de Mme de Sévigné était pour le moins économe. Lorsqu'il s'était agi de marier le fils unique de son premier lit, il avait évité soigneusement les maisons endettées, et les Grignan en avaient été pour leurs avances. Il savait le nombre de ses nièces, le chiffre de la dot, et ne se sentait point attiré de ce côté; la maréchale, d'autre part, savait les grands biens de son neveu et éprouvait le sentiment contraire. M. de Lavardin redoutait le génie matrimonial de sa belle-sœur. Pour défendre son fils contre ses entreprises, lorsqu'il ne serait plus là pour les repousser, il lui fit en mourant jurer de n'épouser jamais une Noailles, et il conjura le cardinal de Noailles de veiller à l'exécution de ce serment : il mourut rassuré. Quinze jours plus tard, Mme de Coulanges écrivait à Mme de Grignan : « A propos de la Bretagne, personne ne doute que M. de Beaumanoir n'épouse Mlle de Noailles[2]. » Bien plus, le jour même de sa mort, le bruit de ce mariage circulait déjà, sauf une seule réserve mentionnée par Dangeau : « Comme ils sont cousins germains, on dit que le cardinal de Noailles et le maréchal en font quelque scrupule[3]. » Était-ce la parenté ou le serment qui gênait le cardinal ?

En attendant, les Noailles empêchèrent qu'on ne disposât de la lieutenance générale de Bretagne, qui valait 40 000 livres de rente; ils prirent soin de l'enfant comme d'un fils, le caressèrent, le gagnèrent; l'interdiction paternelle s'effaça de cette âme tendre et mobile, et, chose plus étonnante, elle sembla n'avoir pas laissé plus de traces dans l'esprit du grave cardinal : il laissa faire. Le maréchal et sa femme montrèrent

1. *Sévigné*, 12 juin 1680.
2. *Lettre* du 12 septembre 1701.
3. *Dangeau*, 29 août 1701.

à leur fils adoptif un régiment, la charge de son père, « les cieux ouverts à la cour » en épousant une de leurs filles : c'étaient beaucoup d'attraits ajoutés à ceux de Mlle de Noailles. M. de Beaumanoir, pris de tous les côtés à la fois, céda. Avec quelle joie on vit éclore ce gendre si tendrement couvé! Les compliments arrivèrent de toutes parts. « Je suis très-aise du mariage de M. de Lavardin avec mademoiselle votre fille, qui me paraît bon », écrivait Mme des Ursins, qui s'y connaissait [1]. « Voilà cinq filles de M. de Noailles mariées à de grands seigneurs », remarque Dangeau, touché du progrès de l'œuvre maternelle si vaillamment menée. Quelques mois plus tard, les compliments se changeaient en condoléances : le nouveau gendre des Noailles périssait à la bataille de Spire (15 octobre 1703).

Le marquis de Beaumanoir ne porta pas loin un mariage chargé de la malédiction paternelle, ajoute cruellement Saint-Simon, que sa haine contre les Noailles transforme en vengeur du parjure [2]. Ses biens passèrent à ses sœurs, dont l'une fit, dès l'année suivante, un brillant mariage [3] : les batailles sanglantes, en faisant des héritières, changeaient les destinées, suscitaient des prétendants inespérés ; c'était la dernière et triste chance des filles sans bien. Les Noailles ne perdirent cependant pas tout à la bataille de Spire : il y avait sur la lieutenance générale de Bretagne un brevet de 100 000 francs de retenue à payer à la veuve [4] : le jeune Lavardin n'avait pas inutilement traversé la famille.

III

La sixième fille épousa, en 1707, à dix-neuf ans, M. de Gondrin, fils du duc d'Antin et petit-fils de Mme de Montespan. M. de Gondrin était un brillant parti : son père lui donnait la terre de Bellegarde sur le pied de 10 000 livres de rente ; Mme de Montespan ajoutait 100 000 livres de pierreries. Si d'Antin se décidait à donner son fils à une famille accablée de

1. *Lettres inédites de la princesse des Ursins*, 22 février 1703.
2. *Saint-Simon*, t. II, p. 445 ; t. III, p. 23.
3. Elle épousa le second fils du duc de Chevreuse. (*Dangeau*, 23 janvier 1704.)
4. *Dangeau*, 15 avril 1704.

charges, c'est qu'en revanche cette famille possédait ce qu'il regardait comme le trésor par excellence. Cette alliance était la seule qui embrassât toutes les cours et tous les âges, qui fût un soutien pour tous les temps, et c'était là pour lui un invincible attrait. Jamais homme, en effet, n'aima plus démesurément la faveur, ne la rechercha d'une poursuite plus ardente, plus obstinée. Le portrait du plus consommé des courtisans a sa place marquée ici, à l'occasion d'un mariage qui satisfaisait si pleinement la passion de toute sa vie.

Il avait la douleur d'être le seul fils légitime de Mme de Montespan, et il usa la meilleure partie de sa vie à se faire pardonner sa naissance. « Adresses, souplesses, flatteries sans mesure, bassesses infinies, rien ne lui coûta vingt ans durant. » Son caractère, ses goûts, ses habitudes, il sut les plier, les tendre vers un but unique : gagner le cœur du roi. Il était brutal par tempérament, il devint doux, poli par application. Sa femme menait une vie peu régulière, mais elle était la petite-fille de M. de Montausier; il ne vit rien, ne sut rien, et lui témoigna toujours la même considération. S'il jouait gros jeu, s'il y gagnait trop souvent, au point d'être accusé d'aider la fortune, c'était pour entretenir sa table, ses équipages et le grand train qui plaisait au roi. Il crut, pendant un temps, lui plaire davantage en renonçant au jeu, il y renonça. La nature l'avait doué d'un vigoureux appétit qui s'accommodait mal des pieuses abstinences, il le mata et jeûna pour l'amour du roi. Quand il revint à son ancien genre de vie, ce n'est point qu'il fût las de se vaincre lui-même, c'est qu'il perdait son temps à s'amender, et que ses vertus ne lui rapportaient rien. Il y eut pourtant une faiblesse de sa nature dont il ne put triompher : il était né poltron et n'avait de mâle que la beauté, il essaya d'avoir du courage pour faire sa cour; il servit longtemps, espérant que le courage lui viendrait; il ne lui vint que des affronts. Le prince de Conti, la Feuillade, le plaisantaient sur sa lâcheté. M. le Duc, au siége de Bruxelles, faisait simuler de fausses sorties pour s'amuser à le voir pâlir; cela passait « doux comme lait ». Bientôt il devint honteux d'insulter d'Antin.

Quand il ne fallait que de l'esprit, il reprenait tous ses avantages :

Personne n'avait ni plus d'agréments, de mémoire, de lumières, de connaissance des hommes et de chacun, d'art et de ménagements pour savoir les prendre, plaire, s'insinuer et parler toutes sortes de langages.

Lorsqu'il eut la bonne fortune de recevoir le roi et Mme de Maintenon dans sa maison de Petit-Bourg[1], son accueil ne brilla pas moins par la grâce que par le faste. Si le roi fut émerveillé de ne plus apercevoir en se réveillant une allée de marronniers qui l'avait offusqué la veille, Mme de Maintenon dut être agréablement émue de la délicate flatterie de son hôte, en retrouvant à Petit-Bourg sa chambre de Versailles exactement copiée, ses meubles dans la même disposition, ses livres favoris rangés dans le même ordre et marqués aux mêmes pages. Ce soin délicat dans la flatterie est son trait distinctif; il le garda toute sa vie. Lorsque le czar Pierre vint en France, le marquis de Nesle, qu'on avait attaché à sa personne, changeait d'habit tous les jours, croyant lui plaire. « En vérité, dit le czar, je plains M. de Nesle d'avoir un si mauvais tailleur qu'il ne puisse trouver un habit à sa guise. » D'Antin fit autrement. Il trouva le moyen de se procurer un portrait très-ressemblant de la czarine, et le jour où il eut l'honneur de recevoir le czar, il le plaça sur la cheminée de la salle à manger, avec des vers à la louange de l'original : Pierre le Grand goûta plus l'esprit de M. d'Antin que les habits de M. de Nesle.

Il y avait en lui l'étoffe de plusieurs courtisans. « Quatre corps n'auraient pu suffire à sa vie de tous les jours. » Il se ménageait auprès des partis les plus opposés, et se les conciliait, même au moment où ils étaient le plus vivement engagés les uns contre les autres. Il avait l'art de plaire à la cabale de Monseigneur sans déplaire à celle de la duchesse de Bourgogne. Monseigneur était l'avenir prochain, la duchesse de Bourgogne l'avenir lointain. Mais le destin a ses caprices, et sa prévoyance comptait avec les caprices du destin. Ses grâces respectueuses savaient oser à propos, et la hardiesse mesurée d'un favori beau comme le jour, même lorsqu'elle ne touchait pas, offensait moins encore : c'est ainsi qu'il hasarda

1. Le château de Petit-Bourg, près de Corbeil, avait été construit par le financier Galland, rebâti par l'abbé de la Rivière, favori de Gaston d'Orléans, et acheté par Mme de Montespan, qui le laissa au duc d'Antin.

de marcher légèrement sur les traces de l'abbé de Polignac, fort assidu auprès de la Dauphine. Mme la Duchesse, toute à Monseigneur et au duc de Vendôme, en prit de vifs ombrages. Que fit d'Antin? le même personnage caressant et léger. Il glissa, badina, mais ne se détourna pas. L'irritation de sa sœur s'accrut : il eut peur, mais ne changea rien à sa conduite que les apparences, et tâcha de l'apaiser par un empressement moindre pour la duchesse de Bourgogne. Saint-Simon ajoute : « Il fut peut-être assez adroit pour le faire valoir à toutes les deux. » Trait d'une finesse charmante, qui éveille notre imagination et nous montre d'Antin près de la Dauphine, mêlant à dessein la politique et l'amour, et se feignant si fort épris de ses intérêts relevés de tant de séductions, qu'il tremble de la compromettre et s'éloigne pour la mieux servir[1].

La mort déconcerta ses plus lointaines prévisions, en s'acharnant sur tous les appuis qu'il s'était ménagés : il vit disparaître Monseigneur et le duc de Bourgogne; la fin imminente du roi sembla devoir porter un coup mortel à son ambition. Écoutons-le lui-même nous peignant l'état de son âme dans cette situation critique :

> Huit jours avant la mort du roi, je voyais tout le monde courir au soleil levant, les gens attachés à M. le duc d'Orléans épanouissaient leur visage... On venait, on s'assemblait, on réglait tout, on partageait tout. Je demeurais comme une bête sans mouvement, ne me croyant pas permis d'avoir une autre conduite à l'agonie de ce cher maître que celle que j'avais eue de son vivant.

D'Antin paraît comme étonné de lui-même : on venait, on s'assemblait, on réglait, on partageait tout, et il n'était pas du partage! Ce ne fut qu'une défaillance d'un moment : sa robuste constitution de courtisan en sortit victorieuse, et il ne fut pas besoin de le beaucoup prier pour le faire entrer au conseil de régence, avec le titre de chef du conseil des affaires intérieures. D'Antin était, selon le mot célèbre du duc d'Orléans, le type du courtisan accompli, *sans humeur et sans honneur*.

A l'époque où il maria son fils, il cherchait encore le cœur

1. *Saint-Simon*, t. IV, ch. I, V, XI, XVII; t. IX, p. 228, 235.

du roi; cette faveur, qu'il ne devait plus lâcher, une fois saisie, fuyait toujours devant lui, et l'on comprend le charme qui l'attira vers la maison où elle était comme fixée. Les Noailles, de leur côté, parurent vouloir faire un effort généreux pour répondre à l'éclat de cette alliance; leur fille, outre la place de dame du palais que lui céda sa belle-sœur, la comtesse d'Ayen, eut une dot de 300000 francs inscrite au contrat, 220000 francs d'effets, 80000 francs de pierreries, meubles et nourriture (notons ce nouveau couple assis à la table paternelle pour huit ou dix ans). La dot était le double des dots ordinaires, mais en réalité ce fut la moins lourde, car elle ne fut pas payée. Lorsque d'Antin, quelques mois après le mariage, la réclama de la maréchale, celle-ci prétendit n'en rien devoir, par une contre-lettre qu'elle avait de Mme de Montespan. Cela fit une brouille qui se dissipa sans doute; quelque contrariété que d'Antin éprouvât, sa belle humeur reprenait vite le dessus. D'ailleurs sa réputation de délicatesse était mal établie; et précisément à la mort de sa mère, arrivée peu avant ce débat, on n'avait jamais pu retrouver le testament qu'elle avait, affirmait-on, apporté avec elle aux eaux de Bourbon.

Il aurait eu mauvaise grâce à protester trop longtemps contre la pièce qu'on lui opposait. Les Noailles avaient mieux que des écus à lui donner. Si la mort de Mme de Montespan avait fondu l'indifférence glacée du roi pour son fils, et avait été suivie quelques mois plus tard de la visite à Petit-Bourg, l'alliance avec les Noailles n'avait-elle été pour rien dans ce changement de dispositions et dans les conséquences de cette visite fortunée? Le roi, ravi des façons de son hôte, lui avait donné avec le gouvernement d'Amboise celui d'Orléans, qui était l'un des douze grands gouvernements du royaume : le don valait 16000 livres de rente. « Me voilà dégelé! » s'était écrié d'Antin, sous ce premier et vif rayon de la faveur royale, et il avait pris hardiment son vol, prêt à s'abattre sur quelque nouvelle proie. La surintendance des bâtiments vint à vaquer par la mort de Mansart, un favori subalterne. D'Antin versa des larmes, non sur la mort du surintendant, mais sur le chagrin qu'allait donner au roi la mort d'un homme de ce mérite, et, sans doute pour le mieux consoler, il demanda la place du défunt.

Les candidats étaient nombreux et influents; mais d'Antin avait pour lui Monseigneur, les bâtards et l'énergique concours des Noailles, excités par l'intérêt de leur gendre, par leur intérêt propre et peut-être aussi par le désir de faire oublier au père du marquis de Gondrin la surprise de la contre-lettre : d'Antin l'emporta, et obtint la succession de Mansart, amoindrie, il est vrai, mais encore fort bonne à prendre. La surintendance devenait la direction des bâtiments [1]; les avantages pécuniaires étaient réduits de 50 000 écus à 50 000 francs; mais quelque chose d'un prix inestimable demeurait intact : un commerce de tous les jours avec le maître. Enfin, en 1711, le roi couronna toutes ces grâces en le faisant duc et pair. Son fils, le marquis de Gondrin, ne put profiter de sa faveur : il mourut à vingt-trois ans. Mais elle ne fut pas perdue pour ses petits-fils : il obtint à l'aîné, sous la Régence, la survivance de son gouvernement d'Orléans; au second, celle de sa lieutenance générale d'Alsace; quant à la survivance des bâtiments, elle était promise au frère cadet de M. de Gondrin, M. de Bellegarde, que nous retrouverons ailleurs [2].

La marquise de Gondrin aimait son mari; lorsqu'elle devint veuve, elle était grosse : elle tomba gravement malade de douleur, et sa maladie prit un tel caractère de gravité, qu'un moment on la crut perdue. La maréchale de Noailles, qui l'aimait passionnément, était au désespoir. Agenouillée au pied de son lit, elle priait à haute voix, demandait à Dieu de la prendre elle et tous ses enfants en place de sa fille. A ces mots, la Vallière, qui était présent avec toute la famille, se leva doucement, alla à elle et lui dit tout haut d'un air fort pitoyable : « Madame, les gendres en sont-ils ? » Tout le monde éclata de rire, et la maréchale avec tout le monde. Heureusement Mme de Gondrin ne mourut pas; même elle se remaria, et fit un grand mariage, qui fut en même temps un mariage d'amour.

En 1723, à trente-cinq ans, elle épousa, non plus un petit-fils, mais un fils de Mme de Montespan, le comte de Toulouse, ce dernier enfant de ses amours avec le roi, dont la naissance

1. Le roi se réservait la surintendance.
2. *Mémoires du duc d'Antin* (*Mélanges* de la Société des bibliophiles, 1822). — *Saint-Simon*, t. III, p. 373; t. IV, ch. I; t. X, p. 49. — *Dangeau*, 27 septembre et 9 décembre 1707.

nous a valu la plus jolie des saillies de Mme de Caylus[1]. *Le* comte de Toulouse, grand amiral de France, était beau, brave, d'esprit assez court, mais d'un caractère à forcer l'estime de Saint-Simon, en dépit de sa bâtardise : « l'honneur, la vertu, la droiture, la vérité, l'équité même ». Sa froideur naturelle cachait une âme tendre : à la mort de Mme de Montespan, la vivacité de sa douleur fit un étrange contraste avec la sécheresse de cœur de l'aimable duc du Maine. Il paraissait fort éloigné du mariage : il rencontra Mme de Gondrin aux eaux de Bourbon et goûta sa compagnie; elle avait le « visage agréable, la gorge fort belle », l'enjouement naturel aux filles de cette maison ; « elle était jeune, gaie, fort Noailles »; enfin elle n'avait pas fait parler d'elle en dix ans de veuvage. Le comte de Toulouse emporta des eaux de Bourbon un sentiment où l'estime se confondait avec l'amour, et finit par s'y laisser vaincre; un mariage secret l'unit à la marquise de Gondrin. La maréchale de Noailles alla seule avec sa fille à l'archevêché; le comte de Toulouse s'y rendit également avec un seul témoin, M. d'O, son ancien gouverneur; le cardinal de Noailles les maria dans sa chapelle, et chacun s'en retourna comme il était venu.

La pénétration des gens de cour soupçonna bien quelque chose de l'événement : on y fit des allusions que l'orgueil flatté de la maréchale ne démentait qu'à demi. « Je ne sais pas si ma fille a épousé le comte de Toulouse, répondait-elle, mais je sais bien qu'elle n'est pas sa maîtresse. » La même année, le lendemain de la mort du duc d'Orléans, le comte de Toulouse déclara son mariage. Par une exception qui était à la fois un hommage à sa vertu et une humiliation ajoutée à celles dont on abreuvait le duc du Maine, il avait été autorisé,

1. Le roi et Mme de Montespan s'étaient séparés par scrupules religieux pendant la semaine sainte de l'année 1675. On les crut détachés l'un de l'autre. Bossuet lui-même fut d'avis que Mme de Montespan pouvait rentrer à la cour, mais on pensa que le roi la devait voir en présence des dames les plus respectables, avant de la rencontrer en public, pour éviter les inconvénients de la surprise. « Le roi vint donc chez Mme de Montespan, comme il avait été décidé ; mais insensiblement il la tira dans une fenêtre; ils se parlèrent bas assez longtemps, pleurèrent, et se dirent ce qu'on a accoutumé de dire en pareil cas; ils firent ensuite une profonde révérence à ces vénérables matrones, passèrent dans une autre chambre, et il en advint Mme la duchesse d'Orléans et ensuite M. le comte de Toulouse. »

dans le lit de justice tenu en 1718, à conserver le rang de prince du sang retiré à son frère, sans avoir, il est vrai, le droit de le transmettre à ses enfants. Sa femme partagea ce rang, non sans exciter les murmures des sots et des jaloux. Les Condés, en s'alliant à la postérité de Mme de Montespan, avaient rendu l'opinion publique difficile à satisfaire, et l'on ne croyait plus ou l'on ne voulait plus croire les Noailles d'assez bonne maison pour épouser un bâtard de Louis XIV[1].

Voilà déjà six filles du maréchal de Noailles mariées, répétait Dangeau, et il ajoutait : « Il y en a encore trois à marier. Quelle tâche! toujours continuée, jamais achevée! » Heureusement Dangeau faisait erreur et grossissait le chiffre des filles à établir. La huitième avait fait profession à la Visitation en 1710. La septième n'avait qu'un an de moins que Mme de Gondrin; celle-ci était déjà veuve, et elle était encore fille! Elle allait sur vingt-quatre ans : en famille, on la plaisantait sur son grand âge, on l'appelait la douairière; déjà Saint-Simon prononçait ces terribles paroles : « Elle commençait à monter en graine. » Le maréchal de Noailles était mort en 1707, mais la maréchale restait sur la brèche, et nous savons qu'elle était l'âme de la famille : elle chassa le fantôme de sainte Catherine qui se montrait à l'horizon.

Nous allons retrouver ici la fameuse lieutenance générale de Bretagne, qui avait jadis servi à captiver le fils de M. de Lavardin, le marquis de Beaumanoir; un autre gendre va se prendre au même appât. Le maréchal de Châteaurenaud, qui l'avait obtenue à la condition de payer 100 000 francs à Mme de Beaumanoir, consentit à donner son fils à une Noailles, si l'on réussissait à faire accorder à celui-là sa survivance. Les Noailles furent charmés de trouver un gendre à ce prix, en ressaisissant un bien de famille: le roi s'empressa d'accéder à leur désir, et le mariage fut conclu. Châteaurenaud donna 10 000 livres de rente à son fils, en attendant la lieutenance de

1. *Saint-Simon*, t. XIII, p. 23. Mathieu Marais remarque (5 décembre 1723) que Mme de Gondrin se trouvant avoir épousé le petit-fils et le fils de Mme de Montespan, le mariage était nul de soi. Mais, ajoute-t-il, qui le contestera? D'ailleurs, l'acte de légitimation du comte de Toulouse ne nommait pas sa mère.

Bretagne. La lettre que Mme des Ursins écrivit à ce sujet à la maréchale est cependant d'un ton médiocrement enthousiaste ; elle admire surtout la bonté du roi, qui vient en aide à la mère de famille et qui pourra se retrouver, à l'occasion :

Vous me paraissez ressentir une si grande satisfaction du mariage que vous venez de faire de la septième de mesdemoiselles vos filles avec le fils de M. le maréchal de Châteaurenaud qu'il faut bien que j'aie l'honneur de m'en réjouir avec vous. Ce qui m'en plaît pourtant davantage, ce sont les nouvelles marques de bonté dont le roi a voulu honorer cette alliance. Je ne doute pas, Madame, que notre roi ne vous les continue quand vous marierez votre huitième héritière, et je ne suis pas en peine, vous connaissant comme une des plus habiles femmes du monde, que vous ne lui trouviez un parti proportionné à sa naissance quand il vous plaira[1].

Mme des Ursins avait-elle un autre prétendant à offrir ou déjà offert? ou bien était-ce l'origine et les manières des Châteaurenaud qui la laissaient froide ? Lorsqu'il dut faire ses preuves pour recevoir l'ordre du Saint-Esprit, il ne put remonter au delà de son bisaïeul, qui avait eu la bonne fortune d'épouser une sœur du maréchal et du cardinal de Gondi. Vaillant homme de mer, résolu, hardi, infatigable, admirable à bord, il devenait simple, gauche, presque niais, dès qu'il touchait terre, surtout dès qu'il abordait à Versailles. Il ne parlait avec intérêt que des choses qu'il avait faites ou vues; sorti de là, d'une nullité à faire sourire ou fuir le courtisan[2]. Ses fils étaient marins comme lui; celui qui épousa Mlle de Noailles avait été associé presque enfant à sa vie d'aventures: tandis qu'il courait les mers, les Noailles furent pour lui sur la terre ferme d'actifs et ingénieux patrons. Ils ne se contentèrent pas du magnifique lot qu'ils avaient retenu par avance sur l'héritage du maréchal de Châteaurenaud ; après avoir fait la part du mari, ils voulurent aussi faire celle de la femme, et ils saisirent la première occasion qui s'offrit de compléter sa dot. En 1716, le maréchal étant à l'extrémité, le duc de

1. *Lettres inédites de la princesse des Ursins*, 11 mars 1713.

2. La fille de ce rude marin devait être la plus éhontée des héroïnes de la Régence; elle avait épousé en 1711, avec une dot de 100 000 écus « presque tout en argent comptant », M. de Gacé, fils du maréchal de Matignon. (*Dangeau*, 8 mai 1710. — *Mathieu Marais*, juillet 1717, juin 1720.)

Noailles, alors président du conseil des finances, obtint furtivement et fit expédier sur-le-champ un brevet de retenue de 120 000 livres pour sa sœur sur la charge de vice-amiral, qui n'avait jamais été vendue : il était grand temps; trois jours après le maréchal expirait. Coëtlogon, premier lieutenant général, demanda cette charge, mais refusa résolûment de donner un denier. Il y avait tous les droits; il l'avait payée d'avance de ses services et de son sang :

C'était un des plus braves hommes qui portât épée, un des meilleurs hommes de mer que le roi eût eus, et un des plus capables et des plus heureux capitaines qui aient été à la mer, après les Turennes de la marine. Sa douceur, sa justice, sa probité et sa vertu ne furent pas moindres dans tous les degrés de cette milice par où il passa jusqu'aux premiers, avec une haute estime dans la marine et beaucoup de réputation chez les étrangers et les ennemis.

Le régent, toute réflexion faite, n'osa lui en demander davantage et le nomma vice-amiral; il jeta au feu le brevet de retenue, mais « fit donner les 120 000 livres aux dépens du roi, que le duc de Noailles fit payer à sa sœur, en grand ministre qui ne négligeait rien [1] ».

En ce même an de grâce 1716, la maréchale de Noailles mariait sa dernière fille âgée de vingt ans. Son dernier gendre était fils de Courtenvaux, capitaine des Cent-Suisses, et petit-fils de Louvois. La grand'mère, Mme de Louvois, venait de mourir (2 décembre 1715), laissant des biens immenses; ajoutez l'abbé de Louvois comme *espérances*, espérances qui devaient se réaliser dès l'année suivante : il avait plus de 100 000 livres de revenu. La mère du jeune marquis de Louvois, Mme de Courtenvaux, était sœur du maréchal d'Estrées, marié, nous l'avons vu, à une fille du maréchal de Noailles. Les d'Estrées furent le lien entre les deux familles, et leur neveu devint leur beau-frère. La dot de la marquise de Louvois ressemblait à celle de ses sœurs : peu d'argent (50 000 écus) et beaucoup de crédit. Le crédit alla jusqu'à faire obtenir à M. de Louvois la charge paternelle de capitaine des Cent-Suisses [2].

1. *Saint-Simon*, t. III, p. 24, 140; t. VI, p. 367; t. IX, p. 33. — *Dangeau*, février 1713 et novembre 1716.
2. *Saint-Simon*, t. VIII, p. 336; t. XII, p. 382.

La liste des mariages de la maison de Noailles était enfin close! Dangeau ne peut résister au plaisir de la réciter tout entière, et d'égaler son admiration à la longueur de l'énumération :

Les huit sœurs mariées du duc de Noailles sont la duchesse de Guiche, la marquise de Coetquen, la maréchale d'Estrées, la marquise de la Vallière, la marquise de Beaumanoir, qui est veuve, la marquise de Gondrin, la marquise de Châteaurenaud, et celle qui va épouser M. de Louvois. Je marque cela par la singularité de huit filles de qualité de même père et de même mère toutes bien mariées [1].

Nous allions oublier, avec Dangeau, une neuvième fille de la maréchale de Noailles, sa fille d'adoption, la plus séduisante de toutes. Qui croirait qu'une mère de famille aussi occupée ait eu du cœur et du temps de reste pour se charger encore d'une petite parente, la fille de M. de Bournonville [2], son cousin germain, et d'une sœur de M. de Chevreuse? Mlle de Bournonville, dont la mère était morte en 1701, vécut moins au couvent qu'à l'hôtel de Noailles; la maréchale, sans aucune appréhension jalouse, la menait partout avec ses filles, et triomphait aussi franchement que si elle eût été sa vraie mère, de l'éclat ravissant de ses grâces. Mlle de Lœwenstein semble renaître, à vingt ans d'intervalle, dans Mlle de Bournonville, pour l'éternel enchantement de cette cour. Elle apparaît à Versailles comme la déesse de la jeunesse; elle anime les promenades, les bals, les fêtes diverses de sa gaieté légère; elle est l'âme de toutes les mascarades; elle se travestit en amazone, en Espagnole, en mariée de village, en dame de carte, et quelque forme qu'elle prenne, elle est toujours charmante: lorsque la duchesse de Bourgogne se déguise en Flore, la plus belle et la plus agile des nymphes qui voltigent autour de ses pas est Mlle de Bournonville [3]. Hébé la divine était aussi la bien dotée : aux 100 000 écus que lui avait légués son père, le roi ajoutait un guidon des gendarmes de 100 000 livres; elle avait de plus la fortune de sa mère. Aussi put-elle échapper aux

1. *Dangeau*, 26 février 1716.
2. La maréchale de Noailles était fille unique du duc de Bournonville, qui avait été chevalier d'honneur d'Anne d'Autriche et gouverneur de Paris; il avait pris les ordres après la mort de sa femme.
3. *Dangeau*, février 1700. — *Saint-Simon*, t. III, p. 216.

seigneurs à la Dangeau, majestueux et grisonnants ; elle épousa le cadet de ces petits Duras que M. de Lauzun trouvait trop jeunes, trop beaux, surtout trop assidus à l'hôtel de Lorges, et qui multipliaient ses alarmes.

Le maréchal et la maréchale de Duras prouvèrent une fois de plus par cette alliance qu'ils savaient habilement choisir leurs brus et leurs gendres ; s'ils avaient peu de bien, ils ne manquaient pas de s'adresser où il y en avait beaucoup. Nous avons dit avec quelle heureuse précipitation ils avaient marié le duc de la Meilleraye à leur fille aînée, sans trop s'inquiéter de l'assentiment du père, M. de Mazarin, un seigneur si riche et une si pauvre tête [1] ! La cadette avait épousé le duc de Lesdiguières, le plus grand parti de France, l'objet des plus ardentes convoitises : dans toute haute combinaison matrimoniale qui s'ébauchait, on recherchait M. de Lesdiguières, comme on offrait Mlle d'Armagnac. La mère du jeune duc, de la riche maison de Gondi et veuve d'un cousin germain du maréchal et du duc de Créquy, était une femme singulière, qui vivait dans une sorte de palais enchanté, dont on pouvait entrevoir les splendeurs à travers les grilles ; mais ces grilles restaient obstinément closes [2]. Elles s'ouvrirent cependant devant la maréchale de Duras (où ne pénètre pas une mère en quête d'un gendre ?) ; elle avait acquis avec M. de Mazarin l'expérience des caractères originaux ; elle persuada la vieille duchesse et captiva le jeune duc, aux cris furieux des Villeroy et des Armagnac, qui voyaient leur échapper cette riche proie [3]. Le nouveau couple, du reste, était fait pour s'estimer et pour s'aimer. Officier valeureux et appliqué, âme noble et généreuse, caractère doux, modeste, gai, M. de Lesdiguières mourut

1. Voyez livre II, ch. III.

2. « C'était de tous points une fée qui, avec de l'esprit, ne voulait voir presque personne, moins encore à donner à manger à aucun de ce peu qu'elle voyait ; jamais à la cour, et presque jamais hors de chez elle. Sa maison, dont la porte était toujours ouverte, était aussi toujours fermée d'une grille qui laissait voir un vrai palais de fée, tel que les dépeignent les romans. Le dedans presque désert, mais de la dernière magnificence, y répondait par sa singularité, que ne démentaient pas son train, sa livrée, la housse jaune de son carrosse, et ses deux grands Maures avec tout leur appareil. » (*Saint-Simon*, t. VIII, p. 332.)

3. *Lettre de Coulanges à Mme de Simiane*, 6 janvier 1696. — *Dangeau*, décembre 1695, janvier 1696.

trop tôt pour le bonheur de sa femme. Celle-ci nous est déjà connue : c'est cette jeune veuve à la beauté noble, au cœur fidèle, qui se défendit si vaillamment contre l'amour du duc de Mantoue.

Même dextérité de la part des Duras dans le mariage de leur fils aîné. Le comte de Brionne, le fils de M. le Grand, était sur le point d'épouser une héritière de la maison de la Marck, l'affaire rompit subitement avec aigreur; ils saisirent ce moment opportun, présentèrent leur fils à la place de M. de Brionne, et conclurent le mariage dans les vingt-quatre heures [1]. Mlle de la Marck était beaucoup plus âgée, mais aussi beaucoup plus riche que son mari, dont le principal appât était le titre de duc que son père lui cédait en se contentant de se faire appeler M. le maréchal. Les Duras trouvèrent l'affaire bonne et laissèrent les gens d'esprit se railler de la maturité de l'épouse. L'époux, du reste, mena une vie si désordonnée, qu'il eut bientôt rattrapé l'âge de sa femme : quoiqu'il eût d'excellentes qualités (sans avoir grand esprit, il était brave, désireux de bien faire, fort aimé pour sa douceur), il se donna au vin et aux autres débauches. Qui sait ce qu'il dut de ses vices au dégoût de son singulier mariage? Sa vigueur et sa beauté se flétrirent; la petite vérole l'emporta dans la campagne de Flandre (1697), au moment où il allait obtenir la survivance de la charge paternelle de capitaine des gardes [2]. Il ne laissait que des filles qui portèrent la fortune maternelle dans d'autres maisons, mais son titre de duc passait à son frère et assurait son avenir. C'est ce dernier qui, dix ans plus tard, offrait un tabouret à Mlle de Bournonville en échange de ses grâces et de ses grands biens; la maréchale de Noailles les mariait chez elle, et leur donnait généreusement le logement et la nourriture [3]. Que pouvait souhaiter de plus Mme de Duras? Habile ouvrière en brillants et solides mariages, la maréchale de Duras a sa place marquée dans la galerie des mères célèbres à ce titre, non pas à côté, mais un peu au-dessous de la maréchale de Noailles. Celle-ci reste en effet sans

1. *Dangeau*, 4 mars 1689. — *Sévigné*, 4 mars 1689.
2. *Saint-Simon*, t. I, p. 300.
3. *Dangeau*, 29 décembre 1705.

rivale, et par la quantité et par la qualité des alliances. Nous la retrouvons encore en 1732, assistant au mariage de son petit-fils, le duc de Vaujours, fils de M. et de Mme de la Vallière : elle était bien capable d'y avoir mis la main, malgré ses soixante et quatorze ans, quoique, à vrai dire, elle eût suffisamment mérité de sa famille, en se contentant d'établir la première génération. Combien, en effet, de fêtes de ce genre avait-elle préparées avec son alerte et industrieux génie, avant de les présider avec cette belle humeur qui répandait la joie autour d'elle ! Saluons d'un dernier hommage, à cette noce du duc de Vaujours, l'aïeule vénérable et charmante qui pouvait embrasser d'un regard satisfait cinquante-deux enfants, fils, filles, gendres, belles-filles, petits-enfants ou arrière-petits-enfants (cinquante-deux ! le compte est exact et garanti par Mme de Simiane[1]). Mais tout en lui rendant un hommage si bien mérité, constatons qu'aucune des alliances, d'ailleurs fort honorables, de ses nombreuses filles n'avait été décidée par l'accord des sentiments. Elle avait trop d'enfants peut-être, et certainement trop d'ambition, pour leur permettre le luxe de l'amour dans le mariage.

1. *Mme de Simiane au marquis de Caumont*, 20 février 1732.

LIVRE III

LES FAMILLES DES SECRÉTAIRES D'ÉTAT

CHAPITRE PREMIER

LES VILLEROY, LES GESVRES, LES SERVIEN LES LYONNE

I. Élévation de la bourgeoisie et causes de cette élévation. — Pouvoir, faveur et distinctions honorifiques des secrétaires d'État. — Premier exemple d'un mariage entre un secrétaire d'État et une fille noble. — Nicolas de Neufville, fondateur de la grandeur des Villeroy; son petit-fils, le premier maréchal de Villeroy, épouse une Créquy-Lesdiguières. — Le maréchal de Créquy éprouve pour cette alliance un dégoût qui lui sied mal. — Tempérament politique du premier maréchal de Villeroy. — Élégance, fatuité et incapacité du second maréchal de ce nom. — Caractère et extérieur de sa femme, née Brissac. — Leur entente difficile et tardive. — Vertus et fierté de Mme d'Armagnac, née Villeroy.

II. Origine des Gesvres. — Méchanceté et causticité du duc de Gesvres. — Il raille cruellement les grands airs de Villeroy. — Hauteur de sa femme. — Une vengeance de Mme de Sévigné. — Apparition de la vieille duchesse de Gesvres à Trianon. — Sa franchise redoutée. — Sa mort. — Second et ridicule mariage du duc de Gesvres.

III. Talents et faste d'Abel Servien. — Esprit et débauches de ses fils. — Grâces décentes de sa fille, la duchesse de Sully. — Son petit-fils, le duc de Sully, patron de Voltaire. — Mérites divers et caractère indécis du duc de Sully. — Son mariage secret avec une fille de Mme Guyon.

IV. Génie, politesse et tempérament passionné de Lyonne. — Mœurs débordées de sa femme. — La marquise de Cœuvres associée à l'infamie de sa mère. — Misérable fortune de ses fils. — Extinction de son nom et de sa race. — Destinée meilleure des descendants de Fouquet. — L'un de ses fils entre par un mariage d'amour dans la maison de Lévy. — Ambition e mérites de ses petits-fils, le comte et le chevalier de Belle-Isle. — Originalité séduisante d'un autre petit-fils du surintendant, le duc de Charost — Les Fouquet relevés par la famille qui avait précipité leur aïeul.

I

« Pendant que les grands négligent de rien connaître, je ne dis pas seulement aux intérêts des princes et aux affaires publiques, mais à leurs propres affaires; qu'ils ignorent l'économie et la science d'un père de famille, et qu'ils se louent eux-mêmes de cette ignorance; qu'ils se laissent appauvrir et maîtriser par des intendants; qu'ils se contentent d'être gourmets ou *coteaux* [1], d'aller chez Thaïs ou chez Phryné, de parler de la meute et de la vieille meute, de dire combien il y a de postes de Paris à Besançon ou à Philisbourg, des citoyens s'instruisent du dedans et du dehors d'un royaume, étudient le gouvernement, deviennent fins et politiques, savent le fort et le faible de tout un État, songent à se mieux placer; se placent, s'élèvent, deviennent puissants, soulagent le prince d'une partie des soins publics. Les grands, qui les dédaignaient, les révèrent : heureux s'ils deviennent leurs gendres [2]! »

La Bruyère ne pouvait, même en les nommant, désigner plus clairement les secrétaires d'État. Saint-Simon, dans un sentiment tout opposé, constate avec plus d'énergie encore l'élévation de la bourgeoisie et les causes de cette élévation. Certes, il ne ménage aux secrétaires d'État ni les sarcasmes ni les insultes; il rappelle avec une pitié superbe le peu qu'ils étaient à l'origine et les accable du titre d'anciens notaires du roi; mais il faut bien qu'il suive, cette fois avec un dédain amer et irrité, le progrès irrésistible de leur puissance :

Depuis que l'avilissement et la confusion ont prévalu par maxime de gouvernement, par là les secrétaires d'État ont commencé à devenir des métis, puis des singes, des fantômes, des espèces de gens de la cour et de condition, enfin admis et associés en toute parité aux gens de qualité.

1. On avait donné ce nom à trois grands seigneurs, gourmets raffinés, qui ne voulaient boire d'autre vin de Champagne que celui qui venait de certains coteaux des environs de Reims. (Voyez Boileau, le *Repas ridicule*.)

2. La Bruyère, *Des grands*.

C'en est fait, les pygmées sont devenus géants ; les notaires du roi sont les rois de France :

Les choses sont arrivées au point que le plus grand seigneur ne peut être bon à personne et qu'en mille façons différentes il dépend du plus vil roturier.

Il reprend de plus haut que la Bruyère les fautes et les vices qui ont abaissé la noblesse et élevé le tiers état; son esprit turbulent, séditieux, qui n'a cessé d'effrayer la royauté et l'a poussée vers une classe docile et soumise ; son ignorance, sa légèreté, son inapplication, « qui la rendent bonne seulement à se faire tuer et à croupir dans une mortelle inutilité ». Pénétré de l'esprit de sa caste, Saint-Simon travaille à lui assurer une éclatante revanche pour les jours qui suivront le « long règne de vile bourgeoisie », et, dans son ardeur de représailles, au lieu de faire concourir toutes les forces vives de la France à la grandeur de l'État, il ne songe qu'à tuer les unes pour ressusciter les autres. Ce mélange de mépris et de colère, ces regrets amers du passé, ces protestations violentes contre le présent, ces vues chimériques pour l'avenir, marquent avec force la rapide et victorieuse ascension du tiers justifiée par son application au travail, par l'étendue de ses lumières, par le nombre et l'éclat de ses services.

Saint-Simon arrivait trop tard ; le mal était fait, si mal il y avait, et il était trop invétéré pour pouvoir être guéri. Les bourgeois étaient à la tête de l'administration, et de plus, par leur commerce de tous les jours avec le roi, ils étaient à la source même de la faveur ; ils pouvaient, mieux encore que les plus fins courtisans, étudier, ménager, gouverner son humeur, saisir ou faire naître l'occasion propice : l'ambition des grands, avides de places, d'honneurs, de pensions, de priviléges, était à la merci de leur bon vouloir. Le roi trouvait un plaisir superbe et sans péril à communiquer sa grandeur à ces élus de sa grâce, qu'il avait tirés du néant et qu'il pouvait y rejeter sur l'heure, à les faire respecter des plus hauts comme les représentants de ses augustes volontés et presque comme une partie de lui-même. Les ministres obtiennent les honneurs militaires, exigent le *monseigneur* de tout ce qui n'est pas prince, duc ou officier de la couronne ; leurs femmes entrent dans les

carrosses du roi, mangent à sa table[1] : Ils ont à la fois la réalité et l'éclat de la puissance.

L'orgueil seigneurial, obligé de s'avouer vaincu, voulut du moins avoir le bénéfice de son humiliation : les plus grandes maisons recherchèrent l'alliance de ces parvenus investis d'une si haute et si efficace autorité. Ceux-ci répondirent avec empressement à ces avances qui flattaient leur roture et qui leur offraient mieux encore que des satisfactions d'amour-propre. Leur pouvoir était étendu et redoutable, mais éphémère; le jour où il chancelle, où l'appui du roi semble se retirer d'eux, ces grands, devenus leurs alliés, qu'ils ont élevés en dignités et en faveur, peuvent les soutenir à leur tour, prévenir, ajourner ou du moins adoucir leur chute, et en atténuer les effets pour eux et leur descendance : on cesse d'être ministre, on reste gendre ou beau-père d'un duc ou d'un marquis fort bien en cour.

Saint-Simon enregistre avec douleur le premier mariage qu'il rencontre dans l'histoire d'une fille noble avec un secrétaire d'État, mais il éprouve une sorte de consolation à faire ressortir les circonstances atténuantes de ce mariage. Mlle de Piennes, Jeanne d'Halluyn, et le maréchal de Montmorency, fils aîné du connétable, s'aimaient et s'étaient promis de s'épouser; mais le connétable entendait disposer de ses enfants pour le plus grand bien de sa maison. Une bâtarde légitimée de Henri II, mariée au duc de Castro, devint veuve ; Henri demanda au connétable son fils pour sa fille : il le lui accorda sur l'heure. Les deux amants firent une longue, touchante, mais inutile résistance : Mlle de Piennes fut mise au couvent : le maréchal de Montmorency, forcé d'aller à Rome solliciter la dispense de sa promesse de mariage. En même temps Henri II fit un édit contre les mariages clandestins, avec clause rétroactive pour le cas en question. Les deux pères eurent raison de l'amour du maréchal, qui dut se résigner à devenir le gendre du roi de France. Mlle de Piennes vécut longtemps triste et solitaire; son éclatante aventure, sans entamer son honneur, n'était pas faite pour attirer les prétendants. Elle était, dit Saint-Simon, fort difficile à marier, ce fut un secré-

1. *Saint-Simon*, t. VI, p. 386; t. VII, ch. XXX.

taire d'État, Florimond Robertet, qui l'épousa. Saint-Simon ne nous a pourtant pas appris que les grands seigneurs fussent si faciles à dégoûter. La seconde raison, toute politique, qu'il donne à cet événement suffirait à l'expliquer. Les Guise, auxquels appartenait le frère de Mlle de Piennes, avaient tout intérêt à s'attacher les ministres, et c'est à leur instigation que se fit le mariage[1].

L'exemple était donné; il fut contagieux, et d'ailleurs les maisons nobles avaient-elles besoin de précédents pour donner leurs filles aux secrétaires d'État ou aux fils des secrétaires d'État? Les talents, l'expérience consommée de Nicolas de Neufville, l'autorité qu'il leur dut dans l'État agité ou apaisé, plus de cinquante ans de ministère sous quatre rois successifs, voilà les fondements de la fortune des Villeroy. En 1588, Nicolas de Neufville[2] marie son fils, M. d'Alincourt, à la fille de Mandelot, chevalier de l'ordre, gouverneur de Lyon, du Lyonnais et du Beaujolais; il obtint de Henri III, à l'occasion de cette alliance, la survivance de ce gouvernement en faveur de M. d'Alincourt. En 1597, fort de la faveur de Henri IV, il le fait décorer du cordon bleu. Gouverneur de Lyon, chevalier du Saint-Esprit, il y avait là de quoi effacer la marque de roture. On savait cependant la leur rappeler à l'occasion : « Que disait-on à Paris lors de votre départ? » demandait M. d'Alincourt à un grand seigneur qui traversait son gouvernement. « On y disait vêpres », répondait le seigneur froissé de cette question familière, et il prenait un fauteuil qu'il salissait de ses bottes crottées, en donnait un autre au gentilhomme qui était avec lui, se couvrait, se chauffait, causait avec son compagnon, et une fois bien réchauffé, faisait sa révérence au gouverneur sans lui adresser une parole.

Le fils du gouverneur de Lyon, le marquis de Villeroy, n'en épousa pas moins la fille du maréchal de Créquy, la petite-fille du connétable de Lesdiguières. Le connétable n'y fit pas de façons, bien au contraire; il était gouver-

1. *Saint-Simon*, t. IX, p. 170.

2. Il avait lui-même épousé la fille de M. de l'Aubespine, qui avait deux charges de secrétaire d'État, et qui lui en céda une. M. de l'Aubespine, dans les bureaux duquel il travaillait, avait apprécié son esprit et sa capacité. (*Addition à Dangeau*, 12 février 1694.)

neur du Dauphiné, il commandait dans la Provence, il estimait à son prix le gouvernement du Lyonnais, qui touchait au sien, et dont le marquis de Villeroy avait la survivance : c'est au petit-fils du secrétaire d'État qu'il donna la préférence sur tous les autres prétendants. Le maréchal de Créquy regimba, essaya de résister. Le bonhomme Villeroy vivait encore, et le maréchal avait marié une autre fille au marquis de Rosny, fils du célèbre Sully qui avait toujours traité le secrétaire d'État avec d'autant plus de hauteur qu'il était jaloux de son influence sur Henri IV ; mais le connétable voulait bien ce qu'il voulait, et le mariage s'accomplit en dépit des obstacles.

Le connétable aurait eu du reste mauvaise grâce à regarder de trop près à l'origine des gens. Veuf de Claudine de Bérenger, de la maison du Guast, il s'était remarié à sa maîtresse, Marie Vignon, fille d'un fourreur et veuve d'un drapier. Il en avait eu deux filles, du vivant du drapier. On prétendait même que Marie Vignon avait hâté son veuvage en faisant assassiner son mari par l'un de ses galants, et qu'il en avait coûté cher au connétable, d'ailleurs innocent du crime, pour apaiser les scrupules de la justice. Le connétable se trouvait avoir trois filles, l'une légitime, de Claudine Bérenger, les deux autres bâtardes, de Marie Vignon. Le maréchal de Créquy épousa d'abord la légitime, puis, devenu veuf, l'aînée des bâtardes ; il avait marié la cadette à son propre fils, François de Bonne, comte de Sault. L'homme qui consentait à ces étranges unions était le même qui ne trouvait pas les Villeroy d'assez bonne souche. Rome n'en avait jamais fini d'accorder des dispenses à cette maison, et le saint-père disait qu'il eût fallu un pape tout entier pour satisfaire à ses demandes. C'est au prix de telles alliances que tous les biens du connétable passèrent aux Créquy avec son nom. Hâtons-nous de dire que les filles de Marie Vignon n'eurent pas de postérité, et que le sang du marchand de fourrures ne corrompit pas celui des Créquy-Lesdiguières.

Le maréchal et son fils devinrent par leurs mariages beaux-frères des deux filles dont le drapier était le véritable père, et celles-ci durent sans doute à cette parenté leurs brillants établissements : la seconde, trois fois mariée, le fut chaque

dis à un gentilhomme; le dernier avait nom marquis de Canillac[1].

Quant au marquis de Villeroy, sa femme était issue du premier mariage du maréchal de Créquy; sa naissance était sans tache, et Saint-Simon n'a pu la jeter à la tête des secrétaires d'État.

Les Villeroy se dégagent rapidement de leurs origines : le gendre du maréchal de Créquy justifie les pressentiments et la préférence du connétable de Lesdiguières; il devient gouverneur de Louis XIV et maréchal de France en 1646, chevalier de l'ordre en 1662, duc et pair en 1663. Le vieux secrétaire d'État, en le voyant s'allier aux Créquy, avait salué avec joie cette grandeur qui entrait dans sa famille. « Qu'eût-il dit s'il eût pu savoir le torrent d'autres dont elle fut suivie? » Son petit-fils avait de l'esprit, un esprit pénétrant et caustique quand la pénétration et la causticité étaient sans péril, mais plus souvent souple, officieux, ménager de la faveur. En 1648, au conseil tenu par la régente, lorsque l'émeute soulevée par l'arrestation de Broussel gronde autour du Palais-Royal, Retz nous montre le premier maréchal de Villeroy voyant clair tout bas et s'aveuglant tout haut pour flatter Mazarin : « Il faisait le gai pour faire sa cour au ministre, et il m'avouait en particulier, les larmes aux yeux, que l'État était sur le bord du précipice[2]. » Un trait à relever dans ce grand seigneur de fraîche date, c'est qu'il affecte de prendre les idées et presque les dédains de la caste dans laquelle il vient à peine d'entrer : l'ingrat médit des ministres roturiers! « Il disait qu'il aimerait toujours mieux avoir affaire à un ministre homme de qualité, son ennemi, qu'à un ministre bourgeois, son ami. » Il donnait même, sur la façon de les traiter quand ils étaient à terre, des conseils d'un tour si gaulois, qu'il est difficile de les répéter[3]. Voulait-il, par ces boutades, se faire pardonner son origine ou se dédommager de n'être pas lui-même parvenu au ministère,

1. *Saint-Simon*, t. II, p. 177 et suiv. — Tallemant des Réaux, t. I, *le Connestable de l'Esdiguières et M. de Créquy*.

2. *Mémoires du cardinal de Retz*, 2e partie, ch. IV.

3. *Addition à Dangeau*, 28 novembre 1685. Il ne faisait que répéter le mot d'un homme de robe, du président Chevry, sur les favoris, en l'appliquant aux ministres. (*Tallemant*, t. I, p. 421.)

Colbert lui ayant abandonné le vain titre de chef du conseil des finances, en se réservant l'essentiel de la charge?

Chez son fils, le second maréchal de Villeroy, la pénétration héréditaire s'émousse, la vanité se gonfle, les brillants et légers mérites de cour remplacent les solides et utiles qualités. Il danse à ravir, aussi bien que le comte de Brionne, un fils de prince; il danse de façon à troubler le cœur de la première Dauphine et à éveiller les inquiétudes, sinon de l'apathique Monseigneur, au moins du roi son père. Il vole de conquête en conquête; son nom est dans toutes les bouches. Ce n'est plus le marquis de Villeroy, c'est le *Charmant:* on l'aimait, même infidèle. Saint-Simon décrit à merveille les titres de Villeroy à la faveur des dames; ses avantages extérieurs, ses grâces frivoles, et surtout ce genre d'esprit qui sera toujours à la mode chez une race galante et légère, mais qui n'aura jamais plus d'éclat et de prestige que dans l'ancienne cour. Il qualifie cet esprit, il le mesure, il le borne avec une mordante ironie, et nous fait toucher sous l'apparente séduction le vide parfait et le pur néant :

C'était un grand homme bien fait, avec un visage fort agréable, fort vigoureux, sain, qui sans s'incommoder faisait tout ce qu'il voulait de son corps. Quinze et seize heures à cheval ne lui étaient rien, les veilles pas davantage. Toute sa vie nourri et vivant dans le plus grand monde; fils du gouverneur du roi, élevé avec lui, dans sa familiarité dès leur première jeunesse, galant de profession, parfaitement au fait des intrigues galantes de la cour et de la ville, dont il savait amuser le roi, qu'il connaissait à fond, et des faiblesses duquel il sut profiter et se maintenir en osier de cour dans les contre-temps qu'il essuya avant que je fusse dans le monde. Il était magnifique en tout, fort noble dans toutes ses manières, grand et beau joueur sans se soucier du jeu, point méchant gratuitement, tout le langage et les façons d'un grand seigneur et d'un homme pétri de la cour..... Il avait cet esprit de cour et du monde que le grand usage donne, et que les intrigues et les vues aiguisent, avec ce jargon qu'on y apprend, qui n'a que le tuf, mais qui éblouit les sots, et que l'habitude de la familiarité du roi, de la faveur, des distinctions, du commandement rendait plus brillant, et dont la fatuité suprême faisait tout le fond. C'était un homme fait exprès pour présider à un bal, pour être le juge d'un carrousel, et, s'il avait eu de la voix[1], pour

1. *S'il avait eu de la voix* est charmant : le peintre a peur d'exagérer le mérite de l'original, et il se hâte de faire des réserves.

chanter à l'Opéra les rôles de roi et de héros ; fort propre encore à donner les modes, et à rien du tout au delà.

Son infatuation se trahit dans sa démarche, dans ses airs de tête : il ne s'avance pas, il piaffe ; il ne respire pas, il absorbe l'air ; il fait le vide autour de lui : le petit et grêle duc de Saint-Simon, lorsqu'il se trouve dans la même chambre que Villeroy, s'enfuit pour n'être pas asphyxié. Qui reconnaîtrait dans le plus fat des grands seigneurs le descendant de ce bourgeois, fils de ses œuvres, qui mérita d'être appelé le plus habile homme de son siècle ? Dans le conseil, au rapport de Torcy, le roi parlait avant le maréchal pour lui faire bien entendre de quoi il s'agissait, et il n'en était pas moins en butte de sa part à des questions tellement ineptes, qu'il en rougissait pour son favori et baissait la tête. Il est vrai qu'au sermon le favori prenait sa revanche ; lorsque le prédicateur faisait l'éloge du roi, il pleurait ostensiblement. Un jour, cependant, le père Séraphin, prêchant devant la cour, choisit un texte qui égaya l'auditoire à ses dépens : *Sans Dieu, point de cervelle !* s'écria le prédicateur. Le mot était presque hardi, prononcé devant un prince qui croyait donner avec les emplois le talent de les remplir : tout le monde, comme entraîné, regarda le maréchal de Villeroy.

Ce qui lui faisait en effet le plus défaut, c'était ce que le père Séraphin désignait d'une appellation familière, et sa fatuité gâtait encore le peu qu'il en avait. Sa fatuité, qui fait son succès à la cour, le perd dans l'action et dans le conseil. Il se croit un grand capitaine, et ses combinaisons militaires aboutissent à Ramillies. Sous la régence, il se prend pour un fin politique ; il harcèle le duc d'Orléans et Dubois, et ses folles provocations le font enfermer à Villeroy, puis interner dans son gouvernement de Lyon. Le cœur du moins chez lui valait mieux que la tête : il était brave, loyal, probe ; il tenait sa parole, il risquait volontiers sa vie sur un champ de bataille ; il avait pu disposer de tous les trésors de Lyon, et il mourut les mains nettes. Saint-Simon, qui lui reconnaît ces mérites, les résume mal dans cette expression dédaigneuse : « Il avait une croûte légère de probité et d'honneur [1]. »

1. *Saint-Simon*, t. I, p. 199 ; t. VII, p. 371.

Il avait fait un mariage aussi brillant que celui de son père: il avait épousé une fille de la maison de Brissac. Une Brissac après une Créquy! Quel essor avait pris la postérité du secrétaire d'État! Les Brissac étaient particulièrement entêtés de la grandeur de leur maison, et chez quelques-uns cet entêtement touchait à la folie [1]. Une telle alliance était d'autant plus flatteuse pour le jeune marquis de Villeroy : sa vanité triomphait; mais la fatuité du Charmant n'avait pas lieu d'être également satisfaite, la figure de Mlle de Brissac ne répondait pas à sa naissance :

La maréchale était extrêmement petite, la gorge nulle, d'ailleurs d'une grosseur tellement démesurée qu'à peine pouvait-elle se remuer; ses bras étaient plus gros qu'une cuisse ordinaire, avec un petit poignet et une petite main mignonne au bout, la plus jolie du monde ; le visage exactement comme un gros perroquet, et deux gros yeux sortants qui ne voyaient goutte; elle marchait aussi tout comme un perroquet.

Les esprits ne différaient pas moins que les personnes, mais ici la différence était à l'honneur de Mlle de Brissac :

Avec une figure si peu imposante, jamais femme n'imposa tant : avec une grande hauteur, elle avait une grande politesse, noble, discernée, qui est devenue si rare et qui touche si fort. Personne aussi n'avait plus d'esprit, ni plus de sens et de justesse, avec un tour unique, et très-salé et plaisant quand elle voulait, mais toujours avec dignité. Elle était d'un excellent conseil, et la meilleure et la plus sûre amie du monde, et avec toute sa gloire, d'un commerce le plus aisé et le plus délicieux. Tout le monde ne lui convenait pas, mais un choix délicat.

Ces époux eurent quelque peine à s'accoutumer l'un à l'autre; les commencements surtout furent difficiles, comme ils l'avaient été pour le premier maréchal et pour sa femme. La première Mme de Villeroy et la seconde, malgré son visage, ne laissèrent pas d'être galantes, comme tant de nobles dames. Le premier maréchal patienta, attendit l'apaisement de l'âge : c'était décidément un politique. Le second, quoiqu'il ne fût pas sans péché, voulut faire du bruit; son père le retint, lui cita son propre exemple et prévint un fâcheux éclat. L'union conjugale

1. *Saint-Simon*, t. I, p. 48; t. V, p. 193.

n'alla guère au delà de la bienséance, ce qui s'explique par la raison que nous venons de dire, et aussi par la disproportion de la naissance, de l'esprit, des manières : c'était là le point sensible, douloureux, qu'un rien enflammait. Le maréchal enlevait volontiers sa perruque lorsqu'il était chez sa femme, et celle-ci souffrait intérieurement de ce manque de respect. Un jour, étant à table à Versailles avec beaucoup de monde, il lui arriva de dire à un Cossé-Brissac, parent de la maréchale, en lui offrant d'un plat : « Cossé, en voulez-vous ? — Comment, Cossé ! reprit la maréchale furieuse, il est bien Monsieur pour un petit compagnon comme vous [1]. » Ses enfants essuyaient souvent aussi des rebuffades de ce genre. Mais peu à peu sa raison mûrit, sa piété s'accrut ; elle voulut se punir par où elle avait péché ; elle pensa plus doucement aux ancêtres de son mari, s'y accoutuma, leur fit meilleure mine. Elle disait à Saint-Simon, en riant il est vrai, et dans le tête-à-tête, « que les Villeroy n'étaient pas aussi mauvais qu'il le croyait ». Saint-Simon trouvait la concession très-chrétienne et riait aussi comme la maréchale. Elle avait trop aimé l'esprit ; elle se retrancha les vifs et piquants entretiens, devint volontairement pesante, silencieuse ; elle prit son mari en patience et en pénitence, et souffrit avec une muette résignation ses ridicules, ses échecs, sa disgrâce [2]. Pas une distraction ne trouva grâce devant son austérité. Elle avait le goût du jeu, elle cessa de jouer, sous le prétexte qu'elle perdait la vue. Elle était tombée entre des mains saintement brutales, qui comprimèrent sans pitié sa charmante et expansive nature, et, ne croyant tuer que ses défauts, la tuèrent elle-même à soixante ans (1708) [3].

Que les Villeroy fussent plus ou moins mauvais, selon qu'on les regardait d'un œil plus ou moins chrétien, leur crédit et leurs biens faisaient entrer leurs enfants dans les premières

1. « Et le nom de monsieur est chez lui hors d'usage. » (Molière, *le Misanthrope*, II, 5.)

2. La bataille de Ramillies (1706) mit en fureur jusqu'aux harengères de Paris ; le vendredi qui suivit l'annonce de cette défaite, elles refusèrent de vendre de la marée aux gens de Mme de Villeroy, et les poursuivirent par les rues. (*Lettres adressées à la marquise de la cour de Balleroy*, t. I, p. 13.)

3. *Saint-Simon*, t. IV, p. 241 et suiv. — *Addition à Dangeau*, 19 octobre 1708.

maisons du royaume. Une sœur du maréchal de Villeroy n'épouse rien moins que M. le Grand et donne des princes à la maison de Lorraine. Elle s'était elle-même improvisée princesse avec une facilité merveilleuse, et n'avait eu nullement besoin d'une longue suite d'aïeux pour se distinguer par ses façons altières. Il n'était pas jusqu'aux ministres qui ne dussent plier devant les descendants de Nicolas de Neufville, et M. le Grand faisait comme les ministres :

C'était une femme haute, altière, entreprenante, avec peu d'esprit toutefois et de manége, qui de sa vie n'a donné la main ni un fauteuil chez elle à pas une femme de qualité, qui menait haut à la main les ministres et leurs femmes, qui passait sa vie chez elle à tenir le plus grand état de la cour, qui la faisait assez peu, et qui ne visitait presque jamais personne qu'aux occasions. Toute occupée de son domestique, également avare et magnifique, elle menait son mari comme elle voulait, qui ne se mêlait ni d'affaires, ni de dépense, ni de la grande écurie que pour le service, et elle de tout despotiquement; impérieuse et dure, tirait la quintessence de la charge, du gouvernement et des biens de son mari, traitait ses enfants comme des nègres et leur refusait tout, excepté ses filles, dont la beauté l'avait apprivoisée, sur laquelle elle ne les tint pas de fort près, ayant conservé et mérité toute sa vie elle-même une réputation sans ombre sur la vertu.

Sa hauteur du moins n'avait rien de commun avec l'enflure du maréchal de Villeroy, pas plus que ses mœurs et sa mise ne rappelaient celles du volage et élégant petit-maître :

C'était, avec une vilaine taille grosse et courte, la plus belle femme de France jusqu'à sa mort, à soixante-huit ans; sans rouge, sans rubans, sans dentelles, sans or ni argent, ni aucune sorte d'ajustement, vêtue de noir ou de gris en tout temps, en habit troussé comme une espèce de sage-femme, une cornette ronde, ses cheveux couchés sans poudre ni frisure, un collet de taffetas noir et une petite coiffe courte et plate, chez elle comme chez le roi, et en tout temps[1].

II

Le duc de Gesvres n'était pas de meilleure souche que le duc de Villeroy. Son grand-père avait travaillé dans les bureaux de Nicolas de Neufville, le secrétaire d'État, avant de devenir

1. *Saint-Simon*, t. IV, p. 74.

lui-même secrétaire d'État en 1589. Il était fils d'un conseiller au Parlement, petit-fils d'un prévôt des marchands, arrière-petit-fils d'un général des monnaies[1], « au delà duquel on ne voyait plus rien ». Son influence et son énorme fortune lui tiennent lieu d'ancêtres. René Potier, son fils, épouse la fille du premier duc de Piney, de la maison de Luxembourg, et d'une sœur des ducs d'Aumale; elle n'avait qu'un frère : si ce frère venait à mourir, le duché de Piney étant femelle, elle faisait son mari duc. Saint-Simon, cent ans plus tard, ne peut digérer une telle alliance, quoiqu'elle n'eût point produit l'effet tant redouté, et que ce premier duc de Piney fût, comme il se plaît à le remarquer, un assez pauvre homme :

> Quel qu'il fût, s'écrie-t-il, on ne s'accoutume point, en remontant à ces temps-là, à ne lui voir qu'un fils et une fille (car l'autre fille, qui était cadette, fut religieuse et abbesse de Notre-Dame de Troyes, où elle mourut en 1602), on ne s'accoutume point, dis-je, à lui voir marier sa seule fille à René Potier, et une fille de cette naissance, et qui, par la mort de son frère unique sans enfants, pouvait apporter tous les biens de cette grande maison et la dignité de duc et pair, si rare encore, à son mari[2].

Ce frère unique n'étant point mort, René Potier dut travailler de ses propres mains à sa fortune. Il devint chambellan du roi, gouverneur de Châlons, acheta de ses écus à M. de Praslin la charge de capitaine des gardes du corps. Sa terre fut érigée d'abord en comté et enfin en duché-pairie (1663) : le royaume comptait un grand de plus. Son fils, Léon Potier, vendit à Lauzun la charge de capitaine des gardes et acheta celle de premier gentilhomme de la chambre, qui lui valut en 1687 le gouvernement de Paris. Nous avons dit comment il apprit au roi la mort du gouverneur en ouvrant ses rideaux, et comment le roi lui donna la place du défunt, pour ainsi dire, au saut du lit[3]. Ces deux charges passèrent à sa postérité.

Ce second duc de Gesvres valut peu comme mari, comme

1. Les généraux des monnaies étaient les conseillers de la *Cour des monnaies*, créée dès le temps de Charles VI et chargée de juger tous les procès relatifs aux monnaies. (Chéruel, *Dictionnaire des institutions*, etc.)
2. *Saint-Simon*, t. I, p. 82.
3. Voyez page 99.

père, et aussi (Saint-Simon l'éprouva) comme ami; par son humeur et par son faste, il fut le fléau et la ruine des siens: mais il n'avait rien de la sotte jactance de Villeroy; il avait l'esprit aiguisé, la verve toujours prête et n'était dupe ni des autres ni de lui-même. Tandis que Villeroy, en entendant célébrer les vertus royales, pleurait presque de vraies larmes, le duc de Gesvres faisait son métier de courtisan avec un sens plus rassis. Il disait au jeune duc de Saint-Simon : « Voyez-vous, avec l'homme à qui j'ai affaire (c'était le roi), il faut que je me mette bas, bas, bas comme cela (montrant de la main) pour m'élever haut après. » Villeroy, enivré de sa grandeur présente, ne daignait pas se souvenir de ses ancêtres; Gesvres se rappelait les siens et ceux des autres, et se donnait parfois le plaisir de rafraîchir les mémoires trop superbes. Villeroy eut le malheur de tomber entre ses griffes, et son orgueil en sortit tout saignant :

Un jour que le petit couvert était servi, et que le roi était encore chez Mme de Maintenon, où il allait souvent les matins les jours qu'il n'avait point de conseil..... les courtisans étaient autour de la table du roi à l'attendre, et M. de Gesvres pour le servir. Le maréchal de Villeroy arriva, avec ce bruit et ces airs qu'il avait pris de tout temps, et que sa faveur et ses emplois rendaient plus superbes. Je ne sais si cela impatienta ce vieux Gesvres plus qu'à l'ordinaire, mais dès qu'il le vit arriver, derrière un coin du fauteuil du roi, où il se mettait toujours : « Monsieur le maréchal, se prit-il à lui dire tout d'un coup, la table et le fauteuil entre deux, il faut avouer que vous et moi sommes bien heureux. » Le maréchal, étonné d'un propos que rien n'amenait, en convint avec un air modeste, et, secouant sa tête et sa perruque, voulut le rompre en parlant à quelqu'un; mais l'autre, qui n'avait pas si bien commencé pour rien, continue, l'apostrophe pour se faire écouter, admire la fortune du Villeroy qui épouse une Créquy et de son père qui épouse une Luxembourg, et de là, des charges, des gouvernements, des dignités, des biens sans nombre ; et les pères de ces gens-là, des secrétaires d'Etat : « Arrêtons-nous là, monsieur le maréchal, s'écria-t-il, n'allons pas plus loin ; car qui étaient leurs pères, à ces deux secrétaires d'Etat ? de petits commis, et commis eux-mêmes ; et de qui venaient-ils ? le vôtre, d'un vendeur de marée aux halles, et le mien, d'un porte-balle, et peut-être de pis. Messieurs, s'adressant à la compagnie tout de suite, est-ce que je n'ai pas raison de trouver notre fortune prodigieuse, à monsieur le maréchal et à moi ? N'est-il pas vrai donc, monsieur le maréchal, que nous sommes bien heureux ? » Puis à regarder, à se pavaner et à rire. Le maréchal eût voulu être mort, beaucoup mieux encore l'étrangler;

mais que faire à un homme qui, pour vous dire une cruauté, s'en dit à lui-même le premier? Tout le monde se tut et baissa la vue : il y en eut plus d'un qui ne fut pas fâché de regarder le maréchal du coin de l'œil et de voir ses grandes manières si plaisamment humiliées. Le roi vint, et finit le spectacle et l'embarras, mais il ne fit que suspendre : ce fut la matière de la conversation de plusieurs jours, e le divertissement de la malignité et de l'envie, si ordinaire à la cour [1].

M. de Gesvres n'avait sans doute pas aussi crûment étalé ses ancêtres, et il avait au moins supprimé le porte-balle, lorsqu'il avait demandé la main de la fière Mlle de Fontenay-Mareuil. Fille de l'ambassadeur de France à Rome [2], Mlle de Fontenay-Mareuil n'était pas de la première noblesse, mais elle avait de grands biens, et si Mme de Guémené n'avait eu peur de devenir trop tôt grand'mère, elle aurait pu épouser le prince de Montbazon [3]. A défaut d'un prince, elle eut un duc et pair, et son orgueil eut encore de quoi se donner libre carrière. Elle paraît même avoir senti la hauteur de son rang avec une vivacité blessante pour autrui; certaine marquise qu'on ne froissait pas impunément, l'en punit un jour de bien jolie façon. Les deux dames avaient chacune beaucoup d'esprit, mais la marquise en avait encore à revendre à la duchesse. C'est auprès du lit de Mademoiselle que Mme de Sévigné exerça ses promptes représailles. La duchesse d'Arpajon était là, placée, comme il convenait, au-dessus d'elle; écoutons-la conter comment elle mit les deux duchesses aux prises et se servit de l'une pour battre l'autre :

Je vis hier une chose chez Mademoiselle qui me fit plaisir. La Gesvres arrive, belle, charmante et de bonne grâce; Mme d'Arpajon était au-dessus de moi. Je pense qu'elle (la Gesvres) s'attendait que je lui dusse offrir ma place; ma foi, je lui en devais de l'autre jour, je lui payai comptant et ne branlai pas. Mademoiselle était au lit; elle fut donc contrainte de se mettre au bas de l'estrade : cela est fâcheux. On apporte à boire à Mademoiselle; il faut donner la serviette. Je vois Mme de Gesvres qui dégante sa main maigre; je pousse Mme d'Arpajon, elle m'entend et se dégante, et, d'une très-bonne grâce, elle avance un pas, coupe la Gesvres, et prend et donne la serviette. La

1. *Saint-Simon*, t. II, p. 57.
2. Fontenay-Mareuil a laissé des *Mémoires* qui embrassent la fin du règne de Henri IV et le commencement du règne de Louis XIII.
3. Tallemant, t. IV, *M. et Mme de Guimené*.

Gesvres en a toute la honte et est demeurée toute penaude. Elle était montée sur l'estrade, elle avait ôté ses gants, et tout cela pour voir donner la serviette de plus près par Mme d'Arpajon. Ma bonne, je suis méchante, cela m'a réjouie ; c'est bien employé. A-t-on jamais vu accourir pour ôter à Mme d'Arpajon, qui est dans la ruelle, un petit honneur qui lui vient tout naturellement? La Puisieux s'en est épanoui la rate. Mademoiselle n'osait lever les yeux ; et moi, j'avais une mine qui ne valait rien [1].

La fine revanche et le piquant contraste entre la situation des deux adversaires à la fin de la bataille, l'une debout sur l'estrade, sa maigre main dégantée et sans emploi, l'autre admirant cette attitude et la savourant avec une mine que le crayon de Nanteuil n'a malheureusement pas fait passer à la postérité !

Nous retrouvons la duchesse de Gesvres, dans les *Mémoires*, à une soirée de Trianon, non plus belle et charmante comme en 1671 ; quelque trente ans ont passé sur ses grâces, et la maigreur des mains a gagné le reste :

C'était une espèce de fée, grande et maigre, qui marchait comme ces grands oiseaux qu'on appelle des demoiselles de Numidie. Elle venait quelquefois à la cour, et avec du singulier, et l'air de la famine où son mari l'avait réduite, elle avait beaucoup de vertu, d'esprit, et de la dignité.

Le respect que méritait sa vertu, sa fierté savait au besoin l'exiger ; la jeune cour en fit l'expérience à ses dépens. Le roi, pendant un été, alla souvent le soir faire collation à Trianon : les princesses ses filles y menaient leurs amies ; toute la cour avait la permission d'y venir et était d'ailleurs invitée par la beauté du lieu. Les vastes jardins en terrasse sur un bras du canal, les parterres chaque jour renouvelés, l'air embaumé de parfums, tout donnait à ces soirées infiniment de magnificence et de charme. Il prit fantaisie à Mme de Gesvres d'y faire son apparition :

Son âge, sa rareté à la cour, son accoutrement et sa figure excitèrent les princesses à se moquer tout bas d'elle avec leurs favorites. Elle s'en aperçut, et, sans s'en embarrasser, leur donna leur fait si sec et si serré, qu'elle les fit taire et leur fit baisser les yeux. Ce ne

1. *Lettre de Mme de Sévigné à Mme de Grignan*, 13 mars 1671.

fut pas tout : après la collation, elle s'expliqua si librement, mais si plaisamment, sur leur compte, que la peur leur en prit au point qu'elles lui firent faire des excuses et tout franchement demander quartier. Mme de Gesvres voulut bien le leur accorder, mais leur fit dire que ce n'était qu'à condition qu'elles apprendraient à vivre. Oncques depuis, elles n'osèrent la regarder entre deux yeux[1].

Cette fois, Mme de Gesvres avait pour elle mieux qu'un titre de duchesse, c'est-à-dire la dignité de l'âge et la supériorité de l'esprit, et Mme de Sévigné aurait été la première à applaudir à la vigueur de la riposte.

Lorsqu'elle mourut, elle était depuis longtemps séparée de son mari, qui lui avait mangé des millions, tout en l'accablant de son humeur fantasque et maligne. Le duc de Gesvres avait alors quatre-vingts ans ; à cet âge, avec tous ses vices et toutes ses infirmités, ce rejeton d'ancienne bourgeoisie se remaria trois mois après la mort de sa femme, tout comme un seigneur de vieille roche. Il voulut goûter le plaisir de faire une nouvelle duchesse, et surtout d'être particulièrement désagréable à ses enfants. Mlle de la Chesnelaye, riche, belle et bien faite, accepta le tabouret et l'octogénaire ; au bout de deux ans, il ne lui restait plus que le tabouret, et elle était dédommagée d'une nuit de noces qui avait excité l'hilarité de toute la cour[2]. M. de Gesvres mourait ayant manqué le but principal de son second mariage : sa femme l'avait réconcilié avec son fils, le marquis de Gesvres ; elle avait même obtenu de lui qu'il cédât au marquis son duché et tout ce qu'il n'avait pas dévoré de ses biens. C'était une femme d'esprit qui n'était pas avide, mais seulement ambitieuse ; veuve et duchesse, elle n'eut plus rien à désirer, et elle jouit tranquillement de son titre, sans rougir de la honte dont elle l'avait payé : n'était-ce pas une honte à la mode, fort courue et fort bien portée[3] ?

1. *Saint-Simon*, t. II, p. 412.

2. On en riait encore en 1730. Le président Bouhier répondait à Mathieu Marais, qui lui vantait les grâces naturelles de la duchesse de Gesvres : « La duchesse de Gesvres, dont vous me parlez, est apparemment celle qui avait épousé le vieux duc, grand-père de votre gouverneur d'aujourd'hui. Je ne l'avais pas ouï mettre au rang des beaux esprits. Mais il me semble qu'elle avait de très-beaux yeux. C'est elle, je pense, à qui le vieux duc son mari criait le soir de ses noces, en se faisant porter à quatre dans son lit : *Ma chère, je vole à vous.* (*Lettre* du 22 août 1730.)

3. *Saint-Simon*, t. II, p. 428 ; t. III, p. 135.

III

Si les Villeroy, les Gesvres font souche de puissantes maisons, quelques familles de ministres ne jettent qu'un éclat éphémère, et la rapidité de leur chute repose agréablement les yeux de Saint-Simon. Tel fut le sort des Servien et des Lyonne, issus de bonne famille de robe.

Magistrat, secrétaire d'État, ambassadeur, Abel Servien triomphe, par la supériorité de ses talents et l'appui que lui prête Lyonne, son neveu, des obstacles que lui opposent les hommes et les événements, et finit par être nommé surintendant des finances à la mort du vieux duc de la Vieuville (1653). Mazarin, à qui revient l'honneur de ce choix, le décore en outre de la charge de garde des sceaux de l'ordre du Saint-Esprit. Servien étonne ses contemporains par l'excès de son faste et ruine de ses propres mains l'avenir de sa postérité. Il s'établit à la porte de Paris, dans un site d'une merveilleuse beauté, et y entreprend une œuvre qui semble un caprice de roi. Il achète des Guise la terre de Meudon, refoule le village, comble le vide avec des terres rapportées, et y élève cette terrasse et cette demeure que les Louvois devaient porter à leur dernier degré de magnificence. Un yacht somptueusement aménagé, exécuté sur ses ordres en Hollande avec un soin infini, le porte mollement et rapidement jusqu'au pied de sa résidence. Il absorbe dans ces constructions des trésors immenses et laisse 1 700 000 livres de dettes. On raconte que, pendant la maladie qui l'emporta, ses fournisseurs, accourus de Paris, forcèrent sa porte, et que si Lyonne, qui était présent, ne les eût apaisés par de l'argent ou des promesses, ils mettaient au pillage le palais du moribond (1659).

Servien s'était marié pendant son séjour à Angers, où l'avait relégué Richelieu lorsqu'il lui retira ses bonnes grâces. Il était déjà âgé, il était borgne et ne fuyait pas les aventures galantes; quoiqu'il ne fût pas épouseur de sa nature, il se décida, sur les instances de son oncle, l'évêque de Bayeux, à demander la main de la jeune et jolie veuve du comte d'Anzin de Vibraye, dont l'humeur coquette n'avait pas laissé d'exciter quelques

caquetages. « Au commencement, disent les *Historiettes*, elle le trouvait vieux; enfin elle fut ravie de l'avoir. » Enfin... c'est-à-dire au temps où il retrouva la faveur et fut nommé secrétaire d'État. Mme Servien fit parler d'elle après comme avant son second mariage, et Tallemant insinue que le brillant comte d'Avaux avait desservi son rival au congrès de Munster, bien avant l'ouverture des négociations. Elle devait mourir juste au moment où elle allait recueillir, avec les dernières grandeurs de son mari, tout le fruit de son mariage. Quant à Servien, ces mêmes grandeurs diminuèrent sensiblement la force du coup qui le frappait :

J'ay veu relation qui porte
Que madame Servient est morte,
Dont son espoux est fort marry.
Mais encor qu'il soit bon mary,
Il est un peu consolé d'elle,
Pour ce que (ce dit la nouvelle),
Ils entrèrent en mesme jour,
Elle au tombeau, luy dans la cour [1].

De ce mariage étaient nés deux fils et une fille. Les fils, quoique doués de beaucoup d'esprit, ne firent de bruit que par leurs débauches et éloignèrent d'eux la bonne compagnie, qu'ils auraient pu charmer l'un et l'autre. L'aîné, que son père avait négligé de pourvoir de quelque bonne charge de cour, resta célibataire et acheva de ruiner sa maison, qu'aurait peut-être relevée un brillant mariage. Il vendit Meudon à Louvois, Sablé à Torcy. Louis XIV lui fit par charité une pension de 1000 écus. Le cadet, l'abbé Servien, fut pourvu de riches abbayes, mais il n'en montra pas plus de déférence pour celui dont il les tenait. Un soir, à l'Opéra, impatienté des fades louanges prodiguées au roi dans le prologue, il répéta tout haut, à contre-sens, le refrain servile avec une si mordante gaieté, qu'il enleva les applaudissements du parterre : il fut chassé de Paris et n'y rentra que pour être enfermé à la Bastille, d'où le tira la régence. Qu'était-ce que cette saillie, si durement châtiée, auprès des désordres qui souillaient sa vie? Sa fin même fut un scandale et publia l'infamie de ses mœurs. La mort le surprit chez un danseur de l'Opéra, avec lequel il

1. *Muse historique*, 11 février 1652.

avait soupé, et, quelque diligence qu'on mît à le ramener chez lui, il expira sans avoir repris connaissance [1].

Leur sœur, du moins, honora le rang élevé que lui valut une dot de 800 000 livres par les grâces décentes de sa conduite. C'est cette aimable duchesse de Sully, liée avec Mmes de Grignan et de Sévigné, que celle-ci désigne dans ses lettres de l'épithète innocente de *Manierosa*, et qu'elle semble voir avec une pointe de jalousie continuer de briller à Versailles, tandis que sa compagne dans les ballets jadis dansés à la cour languissait au fond de la Provence; mais nulle part du moins elle n'effleure sa bonne renommée d'une maligne allusion. Elle avait épousé un arrière-petit-fils de Sully, un seigneur plus épris de la chasse que de la guerre, qui mettait son courage à mépriser l'opinion et s'en allait tranquillement dans ses terres quand tous les gentilshommes de son âge couraient à l'ennemi. Pour elle, à la chasse à courre elle préférait Versailles et ses fêtes, qu'elle parait encore à trente-cinq ans, après quelques molles résistances, de sa déclinante beauté [2].

De ses deux fils, l'un vécut dans de basses débauches qui le tuèrent prématurément; l'autre hérita des grâces maternelles, et fut, à l'occasion, le brillant émule du comte de Brionne. « Quoique gros, c'était le meilleur danseur de son temps; son visage et sa figure étaient agréables, avec beaucoup de grâce et de douceur. » Mais du moins faisait-il aussi bonne figure sur un champ de bataille que dans un ballet, et sa valeur eût été récompensée d'une plus brillante fortune s'il avait été un peu plus assidu à la cour et un peu moins attaché à la personne du prince de Conti, ce brillant neveu de Condé, qui faisait ombrage au roi.

1. *Saint-Simon*, II, p. 324; VI, p. 317.— *Addit. à Dangeau*, 29 juin 1710. — Tallemant, t. IV: *M. Servien; M. d'Avaux.*— *Journal du voyage de deux jeunes seigneurs hollandais à Paris en* 1657 *et* 1658, publ. par Faugère, 1862.

2. *Mme de Sévigné à Mme de Grignan*, 5 janvier 1674, 29 septembre 1680. — *Mme de Coulanges à Mme de Grignan*, 4 avril 1702.

En 1680, cédant au vœu de la Dauphine, la duchesse de Sully dansait dans le ballet du *Triomphe de l'amour* de Quinault, sous trois costumes différents, en Diane, en Grecque et dans la suite de Flore, et trois fois elle excitait la verve galamment poétique de Benserade, qui, tout en la louant de son humeur tranquille, n'avait garde de lui conseiller le séjour des grands bois de Sully-sur-Loire. Peut-être y aurait-elle retrouvé la santé qui la fuyait à Paris, et, dans tous les cas, elle y aurait échappé aux médecins qui l'assassinèrent de leurs remèdes avant qu'elle fût arrivée à la vieillesse (1702).

Le nom de ce petit-fils de Servien reste lié à deux événements de la jeunesse de Voltaire, au premier exil qui frappa l'auteur présumé d'audacieux couplets sur le duc d'Orléans et la duchesse de Berry, et au sanglant affront qu'il reçut du chevalier de Rohan [1]. C'est dans le château de Sully-sur-Loire, devenu le rendez-vous des beaux esprits de la cour et de la ville, que Voltaire trouve un riant abri, raille les rigueurs du Régent, chasse un peu, versifie beaucoup, et, pour acquitter sa dette de reconnaissance, loue en vers badins les délices du lieu, les mérites du châtelain, en attendant les louanges épiques qui doivent célébrer le ministre et l'ami de Henri IV; c'est à l'hôtel de Sully, à Paris, que le chevalier de Rohan l'attire, à deux pas de là qu'il a dressé son guet-apens. On vient dire à Voltaire pendant le dîner qu'on le mande à la porte; il sort et va donner dans le piége. Il échappe à grand'peine aux misérables qui l'accablent de coups de bâton, rentre à l'hôtel, adjure M. de Sully de témoigner avec lui chez le commissaire de l'outrage qu'il vient de recevoir et qui l'atteint lui-même dans la personne de son hôte. M. de Sully craint de se compromettre avec les Rohan et refuse. De ce jour leurs relations furent brisées; mais ce fut l'ami de Henri IV qui paya le plus chèrement le tort de son descendant : Sully fut évincé de la *Henriade* et remplacé par du Plessis-Mornay.

La physionomie de ce patron circonspect de Voltaire manque un peu de relief, de décision. Sa vie, ses goûts, ses qualités ou ses défauts sont d'un homme qui s'arrête toujours à mi-chemin : à la guerre une demi-fortune, une demi-disgrâce à la cour; plus ami des gens d'esprit que vraiment spirituel, se ressentant de leur commerce « comme un flacon où il y a eu de l'eau de Luce s'en ressent », enclin aux plaisirs faciles, et cependant capable d'une noble et tendre passion. La fille de la célèbre Mme Guyon, veuve d'un fils de Fouquet, de M. de Vaux, touche le cœur de ce voluptueux, mais elle n'a ni naissance ni bien; il ne l'épouse qu'à demi, je veux dire secrètement. Cependant sa tante, la duchesse de Lude, s'alarme de son inclination, redoute une mésalliance déjà consommée; l'origine de Mme de Vaux la froisse, quoiqu'elle-même tienne à la robe par

1. Ce chevalier de Rohan est un frère cadet du prince de Léon.

sa mère, fille du chancelier Séguier. Son âge, son embonpoint, lui font craindre un mariage stérile et la fin de la descendance de Sully; elle menace son neveu de le déshériter s'il suit son cœur, lui promet au contraire tous ses biens pour prix d'une grande alliance. Lasse enfin d'être toujours payée de vaines défaites, elle veut connaître la vraie raison de ce célibat prolongé. M. de Sully, pressé par sa femme, qui désire jouir franchement de son état et de son titre, arrive non sans peine, après des ménagements infinis, à lui révéler toute la vérité. Le coup fut rude; mais Mme de Lude était pieuse, elle le reçut comme une épreuve envoyée d'en haut et ne déshérita pas le coupable. Voici le portrait de l'épouse si difficilement avouée :

Elle avait beaucoup d'esprit, beaucoup de monde, de la lecture et de l'ornement, une beauté romaine, de beaux traits, un beau teint et la conversation très-aimable, avec beaucoup d'amis de tous les genres et assez choisis en hommes et en femmes. Sa réputation fut toujours sans reproche; elle n'eut jamais d'autre attachement que celui qui fut couronné par la persévérance, et depuis même que le mariage secret leur avait tout permis, les bienséances et les dehors furent si exactement observés, qu'il ne se put rien apercevoir entre eux.

Une fois déclarée, elle prit tout le maintien d'une grande dame, mais avec tant d'esprit et de tact, qu'elle se le fit pardonner de toute la cour et de Mme de Lude; celle-ci, vaincue par ses respects, ses ménagements, sa patience, finit même par s'accoutumer à sa nouvelle nièce et par lui témoigner une sorte d'amitié. Quant à M. de Sully, il était dit qu'il ne ferait jamais les choses qu'à moitié : le malin témoignage du président Hénault nous apprend qu'au moment même où il déclarait sa femme, il avait cessé de l'aimer, et qu'en lui donnant son nom, il lui avait déjà repris son cœur [1].

IV

Lyonne, si justement célèbre comme diplomate et comme ministre des affaires étrangères, appartenait à une ancienne

1. *Saint-Simon*, t. XI, p. 393. — *Mémoires du président Hénault*, ch. IX.

famille du parlement de Grenoble, qui se piquait de descendre de gens d'épée. Son père, conseiller à ce parlement, avait, sous le coup d'un veuvage prématuré, quitté la robe pour l'Église, qu'il devait honorer par la sainteté et l'humilité de sa vie. Sa mère était la sœur de Servien; ce fut l'origine de sa fortune. Servien le patronna, l'introduisit dans la carrière et n'eut point à s'en repentir; lorsqu'il fut frappé de disgrâce, son neveu, devenu le confident de Mazarin, lui vint à son tour en aide et lui paya libéralement sa protection. Doué d'un génie vif, perçant, fécond en vues et en ressources, et en même temps d'un esprit poli, orné, délicat, à ravir un Saint-Évremont, Lyonne joignit malheureusement à ces talents et à ces grâces un goût ardent pour les plaisirs, et il voulut mener de front les plaisirs et les affaires [1]. Ses voluptueux loisirs usèrent sa vie autant que ses veilles laborieuses ; de cruels soucis domestiques achevèrent de la consumer.

Il avait épousé une bourgeoise de Paris, Mlle Payen. Jolie, spirituelle, d'humeur assez altière, sauf avec les galants, pour lesquels elle ne fut que trop humaine, Mme de Lyonne étonna par la dépravation de ses mœurs un monde difficile à scandaliser. Les femmes les plus corrompues essayent du moins de cacher leurs désordres à leurs enfants; celle-ci associait aux siens sa propre fille, partageait avec elle l'un de ses amants. Un jour cette infamie éclata, et le mari, à bout de patience, la fit reléguer à Angers par lettre de cachet [2]. Il mourut trois mois après, âgé seulement de soixante ans (1671). Sa femme lui survécut jusqu'en 1704; elle avait osé reparaître à la cour, avait repris sa vie débordée et mangé le reste de son bien, ce qui avait achevé de la déshonorer : les remords ne lui vinrent qu'avec la vieillesse; elle connut enfin sa honte, et passa ses dernières années dans la retraite et la pénitence.

L'aîné des fils de Lyonne avait été pourvu de sa survivance; mais si petit était son mérite, qu'on donna les affaires étran-

1. *Mémoires de l'abbé de Choisy*, livre II. — *Œuvres de Saint-Evremont*, publiées par des Maiseaux (1740), t. II : *Lettres à M. le comte de Lionne* et *Observations sur Salluste et sur Tacite*.

2. « Il y a longtemps que je l'avais chassée du nombre des mères », écrit Mme de Sévigné à Mme de Grignan, en apprenant la conduite de Mme de Lyonne (2 août 1671).

gères à M. de Pompone, et qu'on le fit simplement maître de la garde-robe : c'était encore trop pour lui. Il cessa peu à peu de remplir ses fonctions et passa son temps aux Tuileries, à causer des bruits du jour : il avait là son banc et sa compagnie habituelle, la plus obscure du monde. Le fils de l'homme qui avait jadis tenu dans ses mains tous les fils de la politique étrangère, de celui que Saint-Simon nomme le plus grand ministre du règne de Louis XIV, s'était ravalé à l'état de nouvelliste !

Les Lyonne ne se soutiennent pas, comme les autres familles de ministres, par l'éclat des alliances. Ce maître de la garde-robe est marié à l'une de ses parentes, Lyonne comme lui, riche comme lui, mais qui ne tient à aucune grande maison. L'enfant unique né de ce mariage, un beau, brave et bon officier, épouse la servante d'un cabaret de Phalsbourg. C'est l'amour qui fait ce mariage ; l'amour passe, l'ambition s'éveille ; il essaye de le faire casser, et n'y pouvant réussir, il laisse là sa femme. Il meurt jeune encore, dans le temps où M. le Duc, qui le protégeait, était à l'apogée de sa puissance. Cette servante de cabaret, épousée par inclination et répudiée par orgueil, obtient de Saint-Simon un éloge qu'il ne prodigue pas aux filles de son monde : « Elle s'est trouvée une femme de vertu et de mérite. » Sa vie se passa tout entière dans une pieuse retraite et força l'estime des honnêtes gens.

Il n'était pas né d'enfants de ce mariage ; et comme tous les fils cadets du ministre étaient entrés dans l'Église, c'en était fait du nom de Lyonne.

Sa fille unique avait épousé le marquis de Cœuvres, fils du duc d'Estrées, ambassadeur à Rome et petit-fils du maréchal d'Estrées, frère de la maîtresse de Henri IV. M. de Laon, frère de l'ambassadeur à Rome, trouvait la pourpre bien lente à venir ; ce fut pour la hâter, prétendit-on en vers et en prose, qu'il donna son neveu à la fille du ministre des affaires étrangères et de la femme que l'on sait. Le mariage s'accomplit en 1670 ; en 1671, le pape le faisait cardinal *in petto*, et la même année éclatait l'aventure qui égalait l'infamie de la marquise de Cœuvres à celle de sa mère. M. de Cœuvres mourut jeune, de l'opération de la pierre ; son fils fut tué par la débauche, à quarante ans : il ne laissait pas d'enfants de son mariage

avec la fille du duc de Nevers, et la race de Lyonne s'éteignit aussi bien que son nom[1].

« Et voilà ce que deviennent les familles de ministres ! » écrit Saint-Simon avec un sentiment qui n'est pas du tout celui de la pitié. C'est le même sentiment qui lui faisait dire, après avoir raconté la fin des fils de Servien : « Ainsi périssent en bref, et souvent avec honte, les familles de ces ministres si puissants et si riches, qui semblent dans leur fortune les établir pour l'éternité. »

Saint-Simon, abusé par ses désirs, crie trop vite à l'anéantissement de ces puissantes familles bourgeoises, et lui-même se dément en vingt endroits de ses *Mémoires*. Si quelques-unes s'épuisent et disparaissent en peu de temps, combien d'autres demeurent et poussent de florissants rameaux ! Parfois même la disgrâce la plus profonde n'arrive pas à les abîmer.

De qui descendent ces deux frères que Saint-Simon nous montre au début de la régence se hâtant, avec des mérites divers et une égale ambition, vers une éclatante fortune ?

L'aîné avait de la douceur, de la figure, toutes sortes de langages, de la grâce à tout, un entregent, une facilité, une liberté à se retourner, un air naturel à tout, de la gaieté, de la légèreté, aimable avec les dames et en bagatelles, prenant l'unisson avec hommes et femmes, et le découvrant d'abord. Le cadet plus froid, plus sec, plus sérieux, beaucoup moins agréable, se permettant plus, se contraignant moins, et paraissant moins aussi, peut-être plus d'esprit et de vues, mais moins justes, peut-être encore plus capable d'affaires et de détails domestiques, qu'il prit plus particulièrement, tandis que l'aîné se jeta plus au dehors, haineux en dessous et implacable ; l'aîné glissant aisément et pardonnant par tempérament ; tous deux solides en tout, marchant d'un pas égal à la grandeur, au commandement, à la pleine domination, aux richesses, à surmonter tout obstacle, en un mot, à régner sur le plus de créatures qu'ils s'appliquèrent sans relâche à se dévouer, et à dominer despotiquement sur gens, choses et pays que leurs emplois leur soumirent, et à gouverner généraux, seigneurs, magistrats, ministres dont ils pouvaient avoir besoin, toutes parties en quoi ils réussirent et excellèrent jusqu'à arriver à leurs fins par les puissances qui les craignaient et qui même les haïssaient[2].

1. *Saint-Simon*, t. III, p. 53 ; t. IV, p. 241 ; t. XIII, p. 45. — *Addition à Dangeau*, 21 mars 1704.
2. *Saint-Simon*, t. VIII, p. 250.

Le comte et le chevalier de Belle-Isle étaient les petits-fils du fameux prisonnier de Pignerol. Leur père, le troisième fils de Fouquet [1], n'avait pu laver la tache originelle et relever sa fortune, mais il avait du moins rouvert la voie à ses descendants en s'alliant à une grande maison. Il avait de l'esprit, du savoir, était homme de bonne compagnie, quoique d'humeur un peu sauvage. Il plut à Mlle de Lévy, un peu trop peut-être, ou du moins un peu trop vite : il fallut les marier ; mais les parents de Mlle de Lévy ne voulurent ni la doter ni désormais la voir. Ses parents moururent, et leur postérité n'hérita pas de leur rancune. Mme de Belle-Isle « avait plus d'esprit qu'elle n'en paraissait, et encore plus de sens avec beaucoup de douceur et de modestie. Elle et son mari vécurent toujours intimement. » Les Lévy non-seulement pardonnèrent à ces aimables époux, mais se prirent pour eux d'une vive et solide amitié, s'appliquèrent à tirer leurs fils de l'obscurité à laquelle ils semblaient voués. Le marquis et la marquise de Lévy rompirent les premières glaces en faveur de leurs cousins germains. La pieuse et spirituelle marquise de Lévy avait l'âme ardente, généreuse, prompte à s'engouer surtout pour les gens malheureux [2]. « Elle se serait mise au feu pour les Belle-Isle. » Ils finirent par toucher le cœur de Mme de Maintenon, que Fouquet avait jadis soutenue d'une pension de 1200 livres, et arrachèrent au roi un régiment pour l'aîné de leurs protégés. Le comte de Belle-Isle, sa valeur, son mérite, et sa cousine aidant, obtint en 1709 la permission d'acheter la charge de mestre de camp général des dragons. « C'était un furieux pas, et sous le feu roi, pour d'où il était parti », écrit Saint-Simon, en 1742, au moment le plus éclatant de la carrière de Belle-Isle. « Quel prodige, et comment le voir aujourd'hui gouverneur absolu d'une grande place et d'une province frontière [3], chevalier de l'Ordre, les entrées chez le roi, et tout à coup maréchal de France, duc

1. Il était né du second mariage de Fouquet avec une fille de Pierre de Castille, intendant des finances.

2. La marquise de Lévy était fille de M. de Chevreuse, gendre de Colbert. « Avec beaucoup d'esprit et beaucoup de piété solide, elle avait le défaut de l'entêtement, et le sien était toujours poussé sans bornes. Avec cela une vivacité de salpêtre. »

3. Metz et le pays Messin.

vérifié, ambassadeur extraordinaire pour l'élection de l'empereur, général d'armée et le dictateur de l'Allemagne [1] ! »

Veuf sans enfants d'une riche héritière, une Durfort-Sivrac, qui s'était entêtée de lui sans qu'il le fût d'elle (elle était « extrêmement laide, encore plus folle »), il se remaria en 1729 avec la jeune et charmante veuve du marquis de Médavy-Grancey, Marie-Casimir de Béthune, petite-nièce de Marie de la Grange d'Arquien que son mariage avec Sobieski avait portée jusqu'au trône de Pologne. De cette union, qui fut heureuse malgré la disproportion des âges, naquit ce brillant et vertueux comte de Gisors, auquel les années seules manquèrent pour égaler ou surpasser peut-être les talents et le renom paternels. Les Fouquet eurent aussi leur Marcellus, dont une plume éloquente a naguère fait revivre la touchante figure [2].

La postérité de Fouquet se continua encore avec quelque éclat par une fille née de son premier mariage avec Marie Fourché [3]. Il l'avait donnée, lorsqu'il était à l'apogée de sa faveur, au comte de Charost, petit-neveu de Sully, qui devait succéder à son père dans la charge de capitaine des gardes. Le Tellier et Colbert, après avoir écrasé Fouquet, s'appliquèrent à sceller sa ruine; ils ne virent pas sans inquiétude le crédit de ses alliés, les Charost, mais ils le battirent en brèche sans parvenir à le ruiner. Les Charost n'abandonnèrent l'importante charge de capitaine des gardes qu'en obtenant du roi de précieux avantages, entre autres la dignité de duc à brevet, avec la promesse de la première pairie vacante [4]. C'est ainsi que la fille de Fouquet devint bientôt duchesse de Béthune.

1. *Saint-Simon*, t. IV, p. 383. — L'électeur de Bavière fut élu empereur en 1742, sous le nom de Charles VII.

2. *Le comte de Gisors*, par C. Rousset.

3. Marie Fourché, dame de Quchillac, très-riche héritière de Bretagne, dit Moreri.

4. *Saint-Simon*, t. VI, ch. XI. Il y avait trois espèces de *ducs* : 1° les *ducs et pairs*, qui avaient droit de séance au Parlement comme pairs du royaume, et dont les *duchés-pairies* se transmettaient à leurs héritiers mâles par ordre de primogéniture; 2° les *ducs non pairs*, qui avaient des terres érigées en *duché;* ils n'avaient pas le droit de siéger au Parlement, mais ils jouissaient des mêmes distinctions honorifiques et leur titre était également héréditaire; 3° les *ducs à brevet*. Le brevet qui les autorisait à prendre le titre de *duc* n'était qu'un acte privé du roi, qui n'était ni vérifié, ni enregistré par les cours souveraines. Ce brevet ne pouvait être transmis à leurs fils qu'avec une autorisation spéciale du roi.

Cette duchesse, fort mêlée aux controverses théologiques du temps, fut le disciple favori de Mme Guyon. « C'était par excellence la grande âme devant qui Monsieur de Cambrai même était en respect. » Saint-Simon s'exprime en termes plus familiers sur son mari. « Le duc de Béthune n'était qu'un frère coupe-choux qu'on tolérait à cause d'elle. » MM. de Chevreuse et de Beauvilliers se rencontrèrent avec elle dans la sainte phalange qui luttait pour Fénelon, lui vouèrent un profond attachement et firent obtenir à son fils, le duc de Charost, l'une des charges de capitaine des gardes, devenue vacante par la mort du maréchal de Boufflers. Les Charost recouvraient ainsi le bien qui leur avait échappé et retenaient ceux qu'on leur avait donnés en compensation.

Une grande ambition unie à une profonde ignorance de toutes choses, mais ennoblie de beaucoup de probité, d'honneur, de sûreté dans les relations ; un tempérament débordant d'activité, des passions ardentes combattues par une ardente piété et domptées « à force de bras », un goût des plus vifs pour le monde avec tous les dons pour y réussir, et en même temps une fidélité, un dévouement conjugal poussés jusqu'aux dernières limites, une causerie intarissable et jamais indiscrète, un commerce étroit, mais pur de toute débauche, avec les plus brillants libertins de son temps, une verve honnête et charmante qui tempère leur gaieté sans l'étouffer, tels sont les traits contradictoires qui composent la physionomie originale du duc de Charost, cet autre petit-fils de Fouquet. Il agrée aux personnages les plus divers, et soit que les saints ou les roués dominent dans le conseil, il avance toujours sa fortune. En 1711, c'est le duc de Bourgogne qui le désigne pour la charge de capitaine des gardes ; en 1722, le Régent le choisit pour gouverneur de Louis XV, et le descendant de Fouquet prend la place du plus cher favori de Louis XIV, qu'on envoie sous bonne escorte consumer sa rage et son orgueil dans sa terre de Villeroy [1].

1. *Saint-Simon*, t. VI, p. 89, 169, 353; t. XII, p. 404. — Le duc de Charost avait épousé en secondes noces la fille du marquis de Baule qui lui avait apporté de sept à huit cent mille francs de bien. Elle mourut en 1712, « à cinquante et un ans, après plus de dix ans de maladie, sans avoir pu être remuée de son lit, voir aucune lumière, ouïr le moindre bruit, entendre ou dire plus de deux mots de suite, et encore rarement, ni changer

Villeroy supplanté par un petit-fils de Fouquet! Qui donc, dans la précédente génération, eût jamais pu imaginer un tel caprice de la fortune? Mais était-il plus facile de prévoir que les Charost et les Belle-Isle compteraient parmi leurs plus dévoués protecteurs les alliés ou les descendants de l'implacable ennemi de leur aïeul, MM. de Chevreuse et de Beauvilliers, gendres de Colbert, Mme de Lévy, sa petite-fille? Les Fouquet relevés par la famille même qui les avait précipités, quelle preuve plus frappante de l'éternel flux et reflux qui ballotte les passions et les fortunes humaines!

de linge plus de deux ou trois fois l'an, et toujours à l'extrême onction après cette fatigue. Les soins et la persévérance des attentions du duc de Charost dans cet état furent également louables et inconcevables; et elle les sentait, car elle conserva sa tête entière jusqu'à la fin avec une patience, une vertu, une piété qui ne se démentirent pas un instant et qui augmentèrent toujours. »

CHAPITRE II

LES COLBERT ET LES LE TELLIER

I. Rang éclatant des filles de Colbert, mariées aux ducs de Chevreuse, de Beauvilliers, de Mortemart. — Intervention directe du roi dans leurs mariages. — Les Mortemart ruinés par leurs folies, relevés par leurs alliances. — Motif de l'antipathie de M. de Vivonne pour son fils. — Le faible de Colbert pour la qualité. — Portraits de ses gendres et de ses filles. — Circonstances caractéristiques du premier mariage de Seignelay. — Humeur ambitieuse et altière de sa seconde femme, née Matignon. — Talents, courage, faste et vices brillants de Seignelay. — Éclat de sa faveur. — Sa mort prématurée. — Sa descendance. — Valeur guerrière des autres fils de Colbert.

II. M. de Croissy, frère de Colbert, secrétaire d'État des affaires étrangères. — Torcy, son fils et survivancier, épouse la fille de M. de Pompone. — Portrait de M. de Pompone. — Forte éducation de ses filles. — Violente sortie du roi contre une prétendue impertinence de Mme de Torcy. — Les sœurs de Torcy. — Laideur et verve de l'aînée; attraits de la cadette et ses deux mariages. — La fille aînée de Torcy épouse un duc d'Avignon, sans rang à la cour.

III. Origine des le Tellier. — Mariage de Louvois avec Anne de Souvré. — Illustration de la maison de Souvré. — Prestige du pouvoir de Louvois. — Sa fille aînée épouse M. de la Rocheguyon, fils de la Rochefoucauld le grand veneur. — Grâces royales prodiguées à l'occasion de ce mariage. — Noces splendides. — Contraste de ces fêtes avec la disgrâce de M. de Pompone. — Portrait du grand veneur. — La fille cadette de Louvois mariée au duc de Villeroy. — Sa franchise sur sa naissance, sa beauté imposante, autorité de son caractère.

IV. Courtenvaux sacrifié à Barbezieux. — Talents et grâces de Barbezieux. — Son premier mariage avec une fille du duc d'Uzès. — A peine veuf, il est convoité par Coulanges pour Pauline de Grignan. — Insinuations transparentes de Coulanges et réponse discrète de Mme de Sévigné. — Barbezieux épouse une riche héritière, fille du maréchal de camp d'Alègre. — Coquetterie inoffensive de Mme de Barbezieux. — Soupçons gratuits et obstinés de son mari. — Leur séparation. — Dégoûts infligés à l'ambition

de M. d'Alègre. — Barbezieux tué par les plaisirs. — Mariages brillants de ses filles. — Le duc d'Albret, soutenu par les d'Alègre, épouse la plus jeune, malgré l'opposition des Louvois. — Alliances des Courtenvaux, branche aînée des Louvois. — Un Courtenvaux célèbre sous le nom de maréchal d'Estrées.

I

De toutes les familles de secrétaires d'État, aucune ne s'élève plus rapidement que celle de Colbert. Trois sœurs ont tabouret à la cour, qui sont les petites-filles d'un marchand drapier. La puissance et la faveur conquises par le génie de Colbert, sa fortune, estimée à plus de 10 000 000 de francs, comblent l'abîme qui sépare la petite bourgeoisie de la première noblesse. Mlles Colbert, comme filles à marier, allaient de pair avec les héritières des plus beaux noms et des plus grandes fortunes de France. Lorsque Mme de Sévigné donne en cent à deviner à sa fille le mariage extraordinaire de M. de Lauzun, et fait plaisamment la réponse avec la demande, elle nomme Mlle Colbert entre Mlle de Créquy, qui devint duchesse de la Trémoille, et Mlle de Retz, la future duchesse de Lesdiguières, belle-mère de cette jeune veuve si ardemment recherchée par le duc de Mantoue.

L'aînée fut mariée en 1667 au duc de Chevreuse, qui n'avait que peu de bien; la seconde fut la même année promise au duc de Beauvilliers, qui en avait moins encore, grâce aux folies de son père, le duc de Saint-Aignan. Celle-ci n'avait pas dix ans : cet engagement prématuré achevait de la confondre avec les filles des grandes maisons. Le roi choisit leurs époux, fait à chacune d'elles un don de 200 000 livres, et à ce don il ajoute un éloge significatif des mérites de leur père, comme pour mieux montrer que l'homme nouveau, par cela seul qu'il l'a bien servi, a mis ses enfants à la hauteur des premières alliances :

Mon cousin, écrit-il au duc de Chaulnes, oncle à la mode de Bretagne et père adoptif du jeune duc de Chevreuse, j'ai conclu le mariage du sieur de Chevreuse avec la fille aînée du sieur Colbert, et comme j'attache par ce moyen le chef et le seul héritier mâle de votre maison à celle d'un homme qui me sert dans mes plus importantes affaires avec le zèle et le succès que fait ledit sieur Colbert,

j'ai bien voulu vous donner avis moi-même de cette alliance, m'assurant que vous prendrez part à la satisfaction que les deux familles se témoignent[1].

Ce fut surtout à l'occasion du mariage de la troisième fille de Colbert que se déploya la munificence royale : il est vrai qu'elle épousait M. de Mortemart, fils d'un frère de Mme de Montespan, et que Louis XIV favorisait tout ensemble la fille de son ministre et le neveu de sa maîtresse. Il n'en fut pas quitte, au dire de Mme de Caylus, pour moins de 1 400 000 livres : 800 000 livres pour payer les dettes des Mortemart, 600 000 pour la dot de Mlle Colbert. Les Mortemart avaient la réputation de « se ruiner de père en fils et de se remplumer par de riches mariages ». M. de Vivonne, le père du nouveau gendre de Colbert, était resté fidèle aux coutumes de sa maison et ne laissait à son fils que des dettes à éteindre par le remède traditionnel ; il avait engagé jusqu'aux terres qui composaient le duché qu'il lui cédait. Colbert, entre les fiançailles et le mariage, les fait adjuger à son gendre, et le billet par lequel il lui mande cette nouvelle trahit l'orgueilleuse satisfaction qu'il goûte à relever l'illustre maison qui s'abîmait :

Vous êtes à présent, Monsieur, véritablement duc de Mortemart, les terres qui composent ce duché vous ayant été hier adjugées, après les longues formalités d'un décret, pour le prix de 300 000 livres qui ont été payées ; par conséquent vous possédez à présent ce duché franc et quitte de toutes les dettes de la maison..... J'espère que ce commencement de rétablissement de grandeur de votre maison en votre personne sera suivi, et que les soins que j'en veux prendre jusqu'à la fin ne diminueront pas l'amitié que vous avez pour moi, comme vous devez vous attendre au réciproque d'une grande tendresse de ma part pour vous[2].

M. de Vivonne n'avait qu'à s'applaudir d'un mariage qui réparait toutes ses folies, et cependant il refusa d'y assister. En vain Colbert l'en pria ; en vain Mme de Montespan joignit ses instances à celles de Colbert, rien ne put vaincre sa détermination. M. de Vivonne devait, à quelques années de là, faire défaut à son fils dans un moment plus grave encore. Atteint

1. *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, par P. Clément, t. VII, p. 349 : *Louis XIV au duc de Chaulnes*, Saint-Germain, 1er janvier 1667.
2. P. Clément, *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, t. VII, p. 154.

d'une maladie mortelle, abandonné des médecins, le duc de Mortemart souhaitait passionnément voir son père, l'appelait à son chevet par une lettre touchante. M. de Vivonne ne voulut même pas ouvrir la lettre; il fallut que Seignelay l'entraînât malgré lui chez le mourant.

Quel pouvait être le motif de cette étrange répulsion pour un jeune homme honoré de l'estime universelle? La jalousie? comme le disaient quelques-uns de ses contemporains, ou bien certain sentiment intime, qu'il exprima avec une verve cynique en face de son fils expirant[1]? Toute la famille était là consternée. Le duc de Vivonne, sans s'approcher du lit, le dos appuyé contre une table, considéra tranquillement M. de Mortemart, puis, « après un long silence, il se prit tout d'un coup à dire : « Ce pauvre homme-là n'en reviendra pas; j'ai vu » mourir tout comme cela son pauvre père. » On peut juger quel scandale cela fit (ce prétendu père était un écuyer de M. de Vivonne). Il ne s'en embarrassa pas le moins du monde, et après un peu de silence, il s'en alla[2]. »

Les Mortemart étaient célèbres pour le tour inimitable et surtout pour l'imprévu de leurs plaisanteries; à en juger par celle de M. de Vivonne, ils n'avaient certainement pas usurpé leur réputation. Le pis est que Mme de Vivonne avait de telles mœurs que la réflexion de son mari pouvait paraître plus mal placée que mal fondée.

Colbert avait fait de ce gendre, qui ne devait lui survivre que quelques années, l'objet de ses plus chères préoccupations. M. de Mortemart avait la survivance de la charge de général des galères, dont son père était revêtu. L'infatigable contrôleur général, qui pensait qu'il faut apprendre son métier avant de l'exercer, le fait voyager dans l'année qui précède le mariage, stimule son humeur un peu mélancolique en invoquant le nom ou en lui adressant le portrait de sa fiancée, et ne lui ménage ni les conseils, ni les exhortations. Il l'invite à bien voir, à observer les humeurs diverses des peuples, les différences de leurs gouvernements; et ce à quoi l'on s'attendait moins, il lui recommande de porter dans les cours qu'il visite

1. C'est l'explication que donne avec vraisemblance M. P. Clément.
2. *Saint-Simon*, t. IV, p. 306. — *Dangeau*, mars 1688.

« un air aisé et agréable, parce que c'est cet air aisé qui marque le plus son homme de qualité ». N'est-il pas piquant de voir le ministre aux rudes façons former aux grâces de cour le fils du galant maréchal de Vivonne?

On sait le faible de Colbert pour la qualité, ses efforts pour convertir en nobles de race ses pères les marchands de Reims. Il savait naturellement à quoi s'en tenir sur ce point, mais il sacrifiait aux préjugés du temps, et s'imaginait avoir besoin d'aïeux. Sur son ordre, on lui en trouva, mais il fallut aller jusqu'en Écosse (Louis XIV lui-même en écrivit au roi d'Angleterre), et ne pas trop s'inquiéter des différences d'orthographe. Le difficile était de faire passer les Colbert d'Écosse en France, de fixer la date de l'émigration. La question fut tranchée par une vieille pierre tombale qui fut posée la nuit à la place de celle qui recouvrait les restes de l'aïeul du ministre dans l'église des Cordeliers. On y lisait en caractères gothiques à demi rongés :

Cy gît ly preux chevalier Richard Colbert
dit ly Escossois Ki f..... 1300

Une couleuvre (*coluber*) se tortillait sur l'écusson, que soutenait une boucle où ces mots étaient gravés : « En Écosse j'eus le berceau, Reims me donna le tombeau. » Ainsi fut transformée l'enseigne du *Long-vestu* qui surmontait jadis la boutique de Colbert[1].

Le spirituel abbé de Choisy nous montre Colbert, dans une visite aux Cordeliers, faisant agenouiller ses nobles gendres,

1. P. Clément, *Histoire de Colbert*, t. I, *Appendice*; t. II, ch. XXXII. -- On lit dans le *Journal d'Olivier d'Ormesson* (6 janvier 1667) : « Pour admirer davantage ce que peut la fortune, M. Carpentier m'a dit connoistre depuis longtemps toute la famille de M. Colbert; que M. Colbert, sieur de Vandières, son père, estoit marchand de camelot à Rheims, demeurant à l'enseigne du *Long-vestu* ; qu'ayant donné un soufflet à un avocat, il fut obligé de venir à Paris, et demeura toujours dans la rue Grenier-Saint-Ladre, où il est mort, et acheta une charge de payeur des rentes de la ville. M. de Montmort m'a dit plusieurs fois que le sieur Colbert, payeur, avoit fait deux fois banqueroute, et que son père lui avoit aydé deux fois à se relever. Pour moy, j'ai vu ce bonhomme petit marguillier à Saint-Nicolas; il avoit fort bonne façon, et estoit honnête homme. »

Colbert avait épousé en 1648 Marie Charon, sœur de Menars Charon, qui dut sa fortune à ce mariage, et mourut président à mortier (1718), dans sa belle résidence de Menars-sur-Loire.

MM. de Chevreuse et de Beauvilliers, sur la tombe de ses ancêtres et récitant avec eux force psaumes dont les braves marchands de serge n'avaient pas la plus petite part[1].

Colbert eut la bonne fortune de trouver dans ses gendres le mérite et la vertu réunis à l'élévation du rang. M. de Chevreuse ne péchait que par son manque de sens pratique; doué d'un brillant esprit et de toutes les grâces extérieures, il eut, au milieu d'une cour oisive, avide et sensuelle, l'âme d'un saint avec l'acharnement au travail, les mœurs frugales et l'esprit naïf d'un savant :

Jamais homme ne posséda son âme en paix comme celui-là ; comme dit le psaume, il la portait dans ses mains. Le désordre de ses affaires, la disgrâce de l'orage du quiétisme qui fut au moment de le renverser, la perte de ses enfants, celle de ce parfait Dauphin, nul événement ne put l'émouvoir ni le tirer de ses occupations et de sa situation ordinaire, avec un cœur bon et tendre toutefois. Il offrait tout à Dieu, qu'il ne perdait jamais de vue; et dans cette même vue, il dirigeait sa vie et toute la suite de ses actions. Jusqu'avec ses valets il était doux, modeste, poli; en liberté dans un intérieur d'amis et de famille intime, il était gai et d'excellente compagnie, sans rien de contraint pour lui ni pour les autres, dont il aimait l'amusement et le plaisir; mais si particulier par le mépris intime du monde, et le goût et l'habitude du cabinet, qu'il n'était presque pas possible de l'en tirer, et que le gros de la cour ignorait qu'il eût une table également délicate et abondante. Il n'y arrivait jamais que vers l'entremets. Il se hâtait d'y manger quelque pourpoint de lapin, quelque grillade, enfin ce qui avait le moins de suc, et au fruit quelques sucreries qu'il croyait bonnes à l'estomac, avec un morceau de pain pesé dont on avait ôté la mie. Il voulait manger en sorte qu'il pût travailler en sortant de table, avec la même facilité qu'avant de s'y mettre, et en effet il rentrait bientôt après dans son cabinet. Le soir, peu avant minuit, il mangeait quelque œuf ou quelque poisson à l'eau ou à l'huile, même les jours gras. Il faisait tout tard et assez lentement. Il ne connaissait pour son usage particulier ni les heures ni les temps, et il lui arrivait souvent là-dessus des aventures qui faisaient notre divertissement dans l'intime particulier, et sur lesquelles M. de Beauvilliers ne l'épargnait pas, malgré toute sa déférence dans le courant ordinaire de la vie[2].

1. *Mémoires de l'abbé de Choisy*, livre II. — Lorsqu'il fit recevoir un de ses fils dans l'ordre de Malte, il pria Messieurs de Malte, au témoignage du même abbé, d'examiner ses preuves de noblesse avec la dernière rigueur. « Ils le firent aussi et trouvèrent les parchemins de trois cents ans plus moisis qu'il ne fallait. »

2. *Saint-Simon*, t. VI, p. 346.

Ces innocentes plaisanteries de M. de Beauvilliers n'altéraient pas sa parfaite union avec son beau-frère; si l'un avait le sens plus judicieux que l'autre, ils se ressemblaient merveilleusement tous les deux par la noblesse et la pureté du cœur :

M. de Beauvilliers était grand, fort maigre, le visage long et coloré, un fort grand nez aquilin, la bouche enfoncée, des yeux d'esprit et perçants, le sourire agréable, l'air fort doux, mais ordinairement fort sérieux et concentré. Il était né vif, bouillant, emporté, aimant tous les plaisirs. Beaucoup d'esprit naturel, le sens extrêmement droit, une grande justesse, souvent trop de précision; l'énonciation aisée, agréable, exacte, naturelle; l'appréhension vive, le discernement bon, une sagesse singulière, une prévoyance qui s'étendait vastement, mais sans s'égarer; une simplicité et une sagacité extrêmes, et qui ne se nuisaient point l'une à l'autre; et depuis que Dieu l'eut touché, ce qui arriva de très-bonne heure, je crois pouvoir avancer qu'il ne perdit jamais sa présence, d'où l'on peut juger, éclairé comme il était, jusqu'à quel point il porta la piété. Doux, modeste, égal, poli avec distinction, assez prévenant, d'un accès facile et honnête jusqu'aux plus petites gens; ne montrant point sa dévotion, sans la cacher aussi, et n'en incommodant personne, mais veillant toutefois ses domestiques, peut-être de trop près; sincèrement humble, sans préjudice de ce qu'il devait à ce qu'il était, et si détaché de tout que je ne crois pas que les plus saints moines l'aient été davantage. L'extrême dérangement des affaires de son père lui avait néanmoins donné une grande attention aux siennes, ce qu'il croyait un devoir, qui ne l'empêchait pas d'être vraiment magnifique en tout, parce qu'il estimait que cela était de son état [1].

Quant au duc de Mortemart, il était, au témoignage de ses beaux-frères, lorsque la mort l'enleva prématurément, « l'homme de son temps de la plus grande espérance et pour son âge de la plus grande réputation ».

Les filles de Colbert étaient dignes de leurs maris; la cour était édifiée de leurs vertus et, malgré leur origine, charmée de leurs grâces. La vive duchesse de Mortemart, que le souffle de Fénelon enflamma d'une ardente piété, quitta de bonne heure le monde, où elle était aussi goûtée que répandue [2]. La belle et aimable duchesse de Chevreuse fit les délices de la jeune cour, se mêla à tous ses divertissements sans s'y atta-

1. *Saint-Simon*, t. VII, p. 116.
2. *Ibid.*, t. III, p. 31.

cher, eut le don de plaire aux maîtresses du roi comme elle plut dans la suite à Mme de Maintenon, sans que sa faveur coûtât rien à sa dignité et à sa vertu. Lorsque sa santé, d'accord avec sa piété croissante, la décida à se retirer, le roi, pour l'arracher à sa retraite, fit céder pour elle les convenances de cour, la dispensa des représentations publiques, l'autorisa par une faveur unique à paraître devant lui sans corps, comme on disait en ce temps, et put, au prix de ces graves dérogations à l'étiquette, jouir de sa présence dans les dîners intimes et les parties familières [1].

Mme de Beauvilliers était franchement laide, mais sa laideur disparaissait dès qu'elle parlait ou seulement dès que sa physionomie parlait pour elle. Elle avait cet esprit qui caractérise le XVIIe siècle dans ses écrits comme dans ses entretiens, esprit à la fois vif et mesuré, qui charme et brille sans effort et sans prétention.

Il n'y eut point de femme à la cour qui eût plus d'esprit que celle-à, plus pénétrant, plus fin, plus juste, mais plus sage et plus réglé et qui en fût plus maîtresse. Jamais elle n'en voulait montrer, mais elle ne pouvait faire qu'on ne s'en aperçût dès qu'elle ouvrait la bouche, souvent même sans parler. Il était naturellement rempli de grâce, avec une si grande facilité d'expression, qu'elle en était parée, jusqu'à en faire oublier sa laideur, qui, bien que sans difformité ni dégoût, et avec une taille ordinaire et bien prise, était peu commune.

Tout en elle révèle une nature élevée et en même temps délicate et fine. Elle se sentait attirée vers le monde, et elle était faite pour y briller au premier rang, si elle n'eût aimé plus encore Dieu et son mari.

Il y avait même un tour galant dans son esprit. Elle aimait à donner, et je n'ai vu qu'elle et la chancelière (Mme de Pontchartrain) qui eussent l'art de le faire avec un tour et des grâces aussi parfaites. Son goût était exquis et général : meubles, parures de tout âge, table, en un mot sur tout ; fort noble, fort magnifique, fort polie, mais avec beaucoup de distinction et de dignité. Elle aurait eu du penchant pour le monde. Une piété sincère dès ses premières années, et le désir de plaire à M. de Beauvilliers, la retenait, mais elle y était fort propre ; et indépendamment de commerce avec elle, on le sentait à la manière

1. *Saint-Simon*, t. VI, p. 349.

grande, noble, aisée, accueillante avec discernement, dont elle savait tenir sa maison, où la cour et les étrangers qualifiés abondaient à dîner [1].

Ces trois sœurs, qui rassemblaient en elles la fleur de la politesse de cour, ne faisaient-elles pas plus d'honneur à leur père que ce preux du XIIIe siècle clandestinement transporté d'Écosse en Champagne ?

Colbert ne veilla pas avec un soin moins jaloux à l'établissement de ses fils. Marie d'Alègre, d'une ancienne maison d'Auvergne, qu'on regardait comme la plus riche héritière de France, avait à peine huit ans, qu'il la choisit pour la future femme de son fils aîné, le marquis de Seignelay, et que, fort de l'appui de son maître, il écarte les obstacles que rencontre ce choix. Orpheline de père, elle était sous la tutelle de son oncle, le comte d'Alègre ; le cardinal de Vendôme songeait à la demander pour son fils aîné, qui devait plus tard épouser Mlle d'Enghien, et les d'Alègre souriaient sans doute à l'idée de s'allier au descendant d'un bâtard de la maison de France. Mais le roi intervient impérieusement dans une lettre adressée au marquis de Mortemart, père de Mme de Montespan, et probablement lié d'amitié avec le comte d'Alègre ; il écarte les Vendôme et fait intimer sa volonté formelle à l'oncle de l'enfant si ardemment disputée :

Vous reverrez ledit comte et lui faisant mesme voir cette lettre qui l'éclairera assez à fond de toutes mes intentions, vous lui témoignerez que je ne serais pas bien aise et que je n'attends pas aussi qu'il vienne ici les mains vides ou dans la pensée de me faire changer de sentiments par aucunes prières ou remontrances, sçachant mieux qu'eux-mêmes ce qui convient au bien de la fille et de leur famille [2].

Le mariage, décidé en 1668, s'accomplit en 1675 ; trois ans plus tard, l'ouvrage du tout-puissant ministre était subitement brisé, ses espérances détruites : sa belle-fille mourait grosse d'un garçon. Mme de Sévigné s'étonne avec une éloquente ironie de cette irrévérence de la fortune :

1. *Saint-Simon*, t. VII, p. 127. — C'est à la prière de Mme de Beauvilliers que Fénelon composa son *Traité de l'éducation des filles*.
2. P. Clément, *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, t. VI, p. 282.

La fortune a fait là un coup bien hardi d'oser fâcher M. Colbert. Lui et toute sa famille sont inconsolables. Voilà un beau sujet de méditation. Cette grande héritière tant souhaitée et prise enfin avec tant de circonstances est morte à dix-huit ans [1].

Seignelay ne pouvait rester longtemps veuf; en même temps qu'on racontait les magnifiques funérailles faites à la défunte, on nommait déjà celles qui avaient des chances de la remplacer : Mlles de Piennes, de Vardes, de Mazarin. Bussy ne peut digérer ce dernier nom; toujours jaloux et hautain, il se fait l'écho sarcastique de préjugés depuis longtemps vaincus :

Encore que Mlle d'Alègre fût pour le moins d'aussi bonne maison que Mlle Mazarin, ce mariage-ci avec M. de Seignelay surprendrait encore bien plus que l'autre. Il ne me paraît pas qu'il y ait assez longtemps que M. Colbert était intendant du cardinal Mazarin pour que son fils épouse la petite-nièce de son maître [2].

L'année suivante, Seignelay épousait la belle et fière Mlle de Matignon, dont la maison était alliée à celles de Bretagne, d'Orléans-Longueville et même à la maison de France : Charles de Matignon s'était marié en 1596 à la fille du duc de Longueville et d'une cousine germaine d'Antoine, roi de Navarre, père de Henri IV. Mlle de Matignon ne se plaignit pas d'être mésalliée, comme l'avait fait, paraît-il, Mlle d'Alègre. Seignelay pouvait mieux que personne charmer et contenter son âme ambitieuse : il avait la faveur et la puissance soutenues de merveilleux talents; il avait de la hauteur et de l'honneur, une valeur bouillante, de la noblesse dans les goûts, du faste dans la dépense: il n'était pas jusqu'à l'ardeur indomptée de ses passions qui ne fit de lui un grand seigneur achevé. Lui-même avait fini par s'y tromper, et, malgré la passion du vrai que lui attribue Boileau [3], il n'hésita pas à se rattacher à ses aïeux d'outre-mer; des lettres patentes de Jacques II, qui avait de bonnes raisons pour lui être agréable, le confirmèrent dans sa foi, qu'il communiqua sans peine à toute sa famille, excepté pourtant

1. *Sévigné à Bussy-Rabutin*, 18 mars 1678.
2. *Bussy à Mme de Seneville*, 28 avril 1678.
3. *Épître IX au marquis de Seignelay.*

à cette incrédule duchesse de Mortemart, qui s'obstinait à rire des chevaliers d'Écosse[1].

Tout lui sourit d'ailleurs dans sa courte carrière, et l'ombre de la disgrâce paternelle, qui semble un instant l'envelopper, se dissipe sans laisser de trace. Il dispute de faveur, d'activité, de génie avec Louvois. En 1684, à la tête de l'escadre de Toulon, il bombarde et foudroie Gênes, qui s'était déclarée pour l'Espagne, oblige son propre rival à louer ses succès[2] et partage avec lui l'honneur d'amener le doge aux pieds de Louis XIV. L'année suivante, il efface la magnificence de la fête que Louvois venait de donner au roi dans le château de Meudon par les splendeurs qu'il déploie dans sa résidence de Sceaux. Ses jardins, les plus beaux de l'Europe, s'animent du charme fantastique d'une fête de nuit. Vers de Racine, musique de Lulli, concert de violons et de hautbois de l'Opéra, souper sur le bord d'une fontaine jaillissante par une soirée tiède et sereine (à Meudon il avait plu tout le temps), au milieu d'ombrages embrasés de mille feux, Seignelay prodigue à son maître, comme à l'auteur de sa fortune, les enchantements de tout genre, et le maître daigne se déclarer satisfait[3].

En 1689, il paye libéralement au roi détrôné Jacques II ses lettres de noblesse; il met au service de sa cause une flotte nombreuse et puissante et en va prendre le commandement en personne. Le maréchal d'Estrées[4], déchu de l'honneur qui revenait à son titre, sinon à son mérite, descend à terre, ne

1. *Addition à Dangeau*, 2 novembre 1690. La foi de Seignelay avait cependant été mise un jour à une dure épreuve par une brutale sortie de Colbert lui-même, que raconte l'abbé de Choisy. « Un ministre m'a dit que M. Colbert, en frappant son fils avec les pincettes de son feu (ce qui lui est arrivé plus d'une fois), lui disait en colère : « Coquin, tu n'es qu'un petit » bourgeois; et si nous trompons le public, je veux au moins que tu saches » qui tu es. »

2. *Histoire de Louvois*, par C. Rousset, *Lettre de Louvois au maréchal de Créquy*, du 1er juin 1684.

3. *Dangeau*, 1er juillet 1685. — *Sévigné*, lettre du 22 juillet 1685. — Le *Mercure* de juillet.— Il est vrai qu'à la fin de l'année suivante, Louvois reprenait l'avantage sur Seignelay dans une occasion solennelle, lorsque Louis XIV se fit opérer de sa fistule : il tint la main du roi pendant tout le temps de l'opération. « Grand témoignage d'amitié et de confiance à M. de Louvois, écrit le marquis de Sourches, qui donna une cruelle jalousie à M. de Seignelay, son émule. » (Novembre 1686.)

4. Jean, comte et second maréchal d'Estrées, père du troisième maréchal, gendre des Noailles.

reçoit plus que les secondes visites, tandis que le jeune secrétaire d'État exerce à son bord une fastueuse hospitalité. « C'est Bacchus jeune et heureux qui va conquérir les Indes », écrit Mme de Sévigné éblouie. Les vents contraires lui dérobent sa proie, la gloire de vaincre en personne lui échappe; mais l'année suivante la flotte rassemblée par ses soins, commandée par Tourville, dont il a deviné le génie, remporte sur les flottes anglaise et hollandaise une brillante victoire (1690). Hélas ! à ce moment même un mal sans remède le consumait: l'ardeur du travail et l'ardeur des plaisirs avaient dévoré sa vie; riche, généreux jusqu'à la prodigalité, Seignelay n'avait guère trouvé de résistance à ses passions; « tout ce qui, à la cour, aimait l'argent plus que l'honneur avait passé par ses mains ». On ne pouvait être longtemps un grand ministre et un grand débauché, Colbert et Lauzun tout ensemble. Seignelay s'éteignit à trente-neuf ans, à l'apogée de sa fortune et de sa gloire : Bacchus était frappé au milieu de son triomphe. « Quelle jeunesse ! quelle fortune! quels établissements! Rien ne manquait à sa fortune ; il nous semble que c'est la splendeur qui est morte[1]. »

C'est cette splendeur que pleura amèrement Mme de Seignelay et dont elle se montra la veuve presque inconsolable. Son second mariage avec un prince de la maison de Lorraine ne lui rendit pas l'éclat de sa première vie, et la femme du ministre parut se trouver amoindrie en n'étant plus que princesse. « M. de Marsan fait toujours souvenir sa femme qu'elle n'est plus Mme de Seignelay, et que n'étant que Mme de Marsan, il faut bien qu'elle s'accommode de tous ses amis, de quelque taille et de quelque rang qu'ils soient, et qu'elle vive avec les vivants[2]. » C'est Coulanges qui fait cette piquante remarque, Coulanges, le spirituel commensal de toutes les grandes familles et l'un des meilleurs juges de leurs divers degrés de magnificence. Il avait été atteint, lui aussi, par la mort du ministre et l'avait pleuré à sa façon :

L'on ne peut pas être plus affligé que je le suis de la mort de M. de Seignelay, écrivait-il à M. de Lamoignon : c'est une perte pu-

1. *Sévigné*, lettres du 20 juillet et du 21 août 1689, du 13 novembre 1690.
2. *Coulanges à Mme de Sévigné*, 19 mars 1696.

blique, et il y paraît bien à l'usage qu'il a fait de son bien, puisqu'il laisse tant de dettes. Voilà une bonne maison et bien des plaisirs de moins pour tous ses amis et pour toute la cour[1].

Seignelay avait bien gagné l'oraison funèbre de Coulanges: il laissait 5 000 000 de dettes. On crut un instant que sa femme renoncerait à la succession, mais Colbert avait encore plus épargné que son fils n'avait prodigué. Seignelay n'avait pu venir à bout de sa fortune et, toutes dettes payées, laissait 400 000 livres de rente[2].

Sa mort prématurée fut à la fois la perte et le salut des siens. Il emporta le plus brillant de la faveur des Colbert, mais du moins il n'eut pas le temps de les ruiner. Ses fils restèrent assez riches pour épouser des filles de grande maison. L'aîné acheta 300 000 francs la survivance de la charge de maître de la garde-robe et se maria à la fille du prince de Furstemberg. Le prince de Furstemberg gouvernait l'électorat de Saxe sous le nom de l'Électeur, dont il avait toute la confiance; il était fort riche, mais en Allemagne les filles n'héritaient pas[3]; celle-ci n'eut que la part de bien que lui assura sa mère, fille du maître des requêtes Ligny : les Colbert pouvaient se montrer désintéressés et se contenter de l'éclat du nom (1708).

Ce maître de la garde-robe fut brusquement emporté par un accès de fièvre quelques années après son mariage. « Ce fut un vrai dommage », dit Saint-Simon, qui ne lui ménage pas les éloges, malgré son peu de tendresse pour les rejetons de secrétaires d'État. Homme de cour, danseur accompli, ce fils de Seignelay n'avait pas dégénéré de la vaillance paternelle; il s'était fait estimer à la guerre comme à la cour et rendu digne de la faveur marquée que lui témoignait le roi. Il ne laissa qu'une fille, une héritière, qui épousa dans la suite un petit-fils du maréchal de Luxembourg[4].

Les descendants de Colbert ont en commun avec la noblesse, dans laquelle ils aspirent à se fondre, non-seulement les grâces

1. *Coulanges à Lamoignon*, 10 décembre 1690.
2. *Lettres de Sévigné à Bussy-Rabutin et de Bussy-Rabutin à Sévigné*, 13 novembre et 19 novembre 1690.
3. *Saint-Simon*, t. VIII, p. 446.
4. *Ibid.*, t. IV, p. 82; t. VI, p. 280.

de la personne, mais encore l'éclat du courage. Leur sang coule à flots sur les champs de bataille, comme celui des plus illustres races; trois frères de Seignelay y trouvent une mort glorieuse : le chevalier Colbert, le comte de Sceaux et le marquis d'Ormoy-Blainville [1]. Ce dernier le disputait à son aîné par l'éclat des qualités naturelles. Colbert l'avait prématurément chargé de la survivance de ses fonctions de surintendant des bâtiments, au risque de faire sourire Louis XIV de quelques-uns de ses lavis [2]; sa vocation était ailleurs : il laissa les bâtiments pour les armes et s'éleva rapidement jusqu'au grade de lieutenant général. « Il avait toutes les parties d'un grand capitaine, il allait au plus grand », lorsqu'il trouva la mort sur son chemin. Il avait le génie, non les mœurs de Seignelay; il s'était laissé gagner à l'ardente piété de sa sœur, Mme de Mortemart, et comptait parmi les disciples de Mme Guyon [3].

Colbert l'avait marié dès l'âge de dix-huit ans à une Tonnay-Charente, de la maison de Rochechouart. Deux ans auparavant, à une autre proposition matrimoniale qui lui avait paru compliquée de trop de difficultés et de lenteurs, il avait répondu par ces fières paroles : « Il faut pour moi et pour ma famille qu'un mariage se présente facilement, du gré et du consentement de toutes les parties, et qu'en un mot je sois plutôt recherché que je ne recherche [4]. »

Un frère de Colbert, Maulevrier, court brillamment la carrière des armes; le bâton lui échappe, mais l'opinion publique lui décerne ce que lui refuse un caprice du roi. L'un de ses fils, un brillant colonel de dragons, succombe en défendant Namur (1695); Saint-Simon loue sans réserve son mérite et son caractère. Un autre meurt lieutenant général en grande réputation (1711). Un seul fit une fin indigne de sa race : spirituel, ambitieux, hardi, enivré de la faveur de son beau-père,

1. *Dangeau*, 27 août 1689, 10 juillet 1690, 22 août 1704.

2. « Le roi, écrit Colbert à son fils, a admiré le barbouillage du plan des bois de Verrières que tu m'as envoyé, et Sa Majesté a dit que cette saleté sentait bien son écolier et ne sentait guère un surintendant des bâtiments qui aurait de l'esprit et qui ne voudrait rien faire paraître à ses yeux qui ne fût propre et tel qu'il doit être. » (P. Clément, *Histoire de Colbert*, t. II, p. 475.)

3. *Addition à Dangeau*, 27 août 1704.

4. P. Clément, *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, t. VII, p. 415.

le maréchal de Tessé, il osa soupirer pour la duchesse de Bourgogne ; l'amour et la jalousie le rendirent fou ; il se jeta par une fenêtre et se cassa la tête sur le pavé[1].

II

C'est dans la branche cadette des Colbert que se continuent les qualités et les services des secrétaires d'État. Lorsque le successeur de Lyonne, M. de Pompone, fils d'Arnauld d'Andilly et neveu du grand Arnauld, fut renversé par les intrigues de Colbert et de Louvois, qui voulaient tous les deux avoir la main sur les affaires étrangères, c'est Colbert qui joua Louvois et qui emporta la succession pour son second frère, M. de Croissy. M. de Croissy, d'ancien président à mortier devenu ambassadeur, l'un des négociateurs des traités d'Aix-la-Chapelle et de Nimègue, avait, à défaut des grandes qualités de l'aîné de sa maison, le sens, l'application, le mérite solide qui font un bon ministre. Torcy, son fils et son survivancier, joignait à ces mêmes qualités un esprit plus pénétrant et plus souple. A la mort de son père, tout jeune encore, il administre les affaires étrangères sous la tutelle de M. de Pompone, que le roi avait depuis longtemps rappelé dans son conseil. M. de Pompone donnait audience aux ministres étrangers, Torcy présent, et rapportait les affaires au conseil ; Torcy rédigeait les dépêches. Il ne restait plus à M. de Pompone qu'à donner sa fille à Torcy pour mettre un parfait accord aux affaires étrangères[2]. La naissance, l'état, le goût, les convenances de tout genre se rencontraient dans cette alliance. M. de Pompone, malgré le jugement sévère dont l'avait frappé Louis XIV dans l'exaltation de son orgueil et de sa puissance[3], n'était-il pas un beau-père à souhait pour parfaire l'éducation du jeune ministre? Voici son portrait peint par Saint-Simon, un portrait que Mme de Sévigné aurait contemplé avec ravissement :

C'était un homme qui excellait surtout par un sens droit, juste, exquis, qui pesait tout et faisait tout avec maturité, mais sans lenteur ; d'une

1. *Saint-Simon*, t. I, p. 26 et 172 ; t. III, ch. X et XXII.
2. *Ibid.*, t. I, p. 214 et 433.
3. *Mémoires de Louis XIV*, t. II, p. 521, édit. Dreyss, 1860.

modestie, d'une modération, d'une simplicité de mœurs admirables, et de la plus solide et la plus éclairée piété. Ses yeux montraient de la douceur et de l'esprit ; toute sa physionomie, de la sagesse et de la candeur ; un art, une dextérité, un talent singulier à prendre ses avantages en traitant ; une finesse, une souplesse sans ruse qui savait parvenir à ses fins sans irriter ; une douceur et une patience qui charmait dans les affaires ; et avec cela une fermeté, et, quand il le fallait, une hauteur à soutenir l'intérêt de l'État et la grandeur de la couronne, que rien ne pouvait entamer. Avec ces qualités, il se fit aimer de tous les ministres étrangers comme il l'avait été dans les divers pays où il avait négocié ; il en était également estimé et il en avait su gagner la confiance. Poli, obligeant, et jamais ministre qu'en traitant, il se fit adorer à la cour, où il mena une vie égale, unie, et toujours éloignée du luxe et de l'épargne, et ne connaissant de délassement de son grand travail qu'avec sa famille, ses amis et ses livres. La douceur et le sel de son commerce étaient charmants, et sa conversation, sans qu'il le voulût, infiniment instructive. Tout se faisait chez lui et par lui, avec ordre, et rien ne demeurait en arrière, sans jamais altérer sa tranquillité [1].

On sait l'étroite amitié qui unissait Mme de Sévigné à M. de Pompone. Elle s'intéressait particulièrement à la destinée de ses filles ; l'aînée, qui devait mourir jeune, avait failli épouser, au temps de la première faveur de son père, le fils de gens qui n'estimaient guère que cette faveur. La sottise et l'avarice de M. et de Mme de Molac firent heureusement échouer ce mariage ; ils se sauvèrent en Bretagne pour échapper à une honnête et charmante fille et préférèrent pour bru une sœur de la duchesse de Fontanges, qui devait à ce beau lien une dot de 400 000 livres. « Je suis ravie qu'ils n'aient pas eu cette fille, écrivait Mme de Sévigné après la chute de M. de Pompone ; ils l'auraient assommée pour lui apprendre à devenir la fille d'un disgracié [2]. »

Mlles de Pompone, élèves de Port-Royal, objet des tendres soins d'un père aussi distingué par ses lumières que par ses vertus, étaient dignes d'être épousées pour leurs seuls mérites. La grand'mère de Pauline de Grignan enviait pour sa petite-fille les études variées, les fortes et généreuses lectures dont on

1. *Saint-Simon*, t. II, p. 38.

2. *Lettres à Mme de Grignan*, du 15 octobre 1677 et du 26 juin 1680. — La belle et sotte Mlle de Scorrailles fut en 1680 l'objet d'un vif et court engouement de Louis XIV, qui la fit duchesse de Fontanges. — Elle mourut l'année suivante, à vingt-deux ans.

nourrissait celle qui devint madame de Torcy. Corneille était lu, médité, admiré chez M. de Pompone. Boileau y venait lire son *Art poétique;* ce jour-là, Mme de Sévigné était invitée à dîner, et, quoiqu'elle eût déjà assisté à la même lecture chez Gourville, son plaisir se renouvelait de l'admiration de son hôte [1].

Sa seconde fille s'appelait Félicité : Mme de Sévigné jouait gaiement sur ce nom, en annonçant à son ami le mariage de Pauline de Grignan. « Comme il y a plaisir à se défaire de cette marchandise, nous vous prions de faire de mademoiselle votre fille la *Félicité* d'une autre maison : c'est un présent digne de vous et qui recevra un nouveau prix quand vous le ferez vous-même [2]. » *Marchandise* est un peu cru, mais le mot est d'une grand'mère en belle humeur, et Félicité de Pompone avait, comme Pauline de Grignan, une excellente raison pour le bien prendre, c'est-à-dire un mari tout trouvé, dont la cour savait le nom depuis deux mois. Le mariage ne se célébra que l'année suivante, l'année même où Mme de Sévigné s'éteignait en Provence, et nous cherchons vainement dans sa correspondance brusquement close la riante épître qui aurait célébré cet événement : les félicitations compassées de M. et de Mme de Grignan nous font plus vivement regretter cette verve charmante trop tôt défunte.

M. de Pompone donna 100 000 écus à sa fille, auxquels le roi ajouta 100 000 livres. Il dut s'épuiser pour faire cette dot, qui répondait à la situation de Torcy, mais il était accoutumé à se sacrifier aux siens. C'est la même abnégation qui, malgré son âge, malgré son goût pour la retraite, le fit rester aux affaires jusqu'à la dernière heure : il mourut à quatre-vingt et un ans, sans fortune, après avoir été si longtemps ministre : le roi fit à sa veuve une pension de 12 000 livres [3].

Mlle de Pompone justifia la bonne opinion de Mme de Sé-

1. *La même à la même*, 15 janvier 1674 et 5 mai 1689. — M. de Pompone fait partie des juges d'élite priés aux représentations intimes d'*Esther* : « Racine parla à Mme de Maintenon de M. de Pompone : elle fit un cri, et le roi aussi, et Sa Majesté lui fit ordonner d'y aller. » (*Sévigné*, 4 février 1689.)

2. *Lettre* du 24 novembre 1695.

3. *Dangeau*, 27 septembre 1699. « Mme de Pompone, née dans la robe, était, dit Saint-Simon, une femme avare et obscure qu'on ne voyait guère. »

vigné. Son mari aurait pu épouser une femme plus riche, non plus honnête et plus digne de son affection. Du reste, Torcy, ministre d'État, grand trésorier de l'ordre du Saint-Esprit, plus tard surintendant des postes, suppléa par les grâces royales à ce qui pouvait lui manquer du côté de la fortune. Son mérite, sa sagesse, lui assurèrent une faveur durable. Une fois seulement, une ombre passa sur cette faveur. Sa femme essuya une rude boutade du roi, que Saint-Simon, quoique leur ami, raconte avec grand plaisir et force détails, et que nous ne pouvons omettre parce qu'elle a trait au mélange et au conflit des classes noble et bourgeoise. A un dîner à Marly, Mme de Torcy, placée auprès de Madame, voit arriver la jeune duchesse de Duras et lui offre sa place; celle-ci refuse, se met au-dessous d'elle et tout se passe en compliments. Le roi arrive, remarque ce désordre, paraît surpris et sérieux. Mme de Torcy insiste encore, mais en vain, auprès de Mme de Duras. Le roi, pendant tout le repas, ne dit presque mot et ne cessa de regarder avec colère du côté des deux voisines de Madame. Après le dîner, il passa comme à l'ordinaire chez Mme de Maintenon, et il éclata :

A peine le roi y fut établi dans sa chaise, qu'il dit à Mme de Maintenon qu'il venait d'être témoin d'une insolence (ce fut le terme dont il se servit) incroyable, et qui l'avait mis dans une telle colère qu'elle l'avait empêché de manger, et raconta ce qu'il avait vu de ces deux places; qu'une telle entreprise aurait été insupportable d'une femme de qualité, de quelque haute naissance qu'elle fût, mais que d'une petite bourgeoise, fille de Pompone, qui s'appelait Arnauld, mariée à un Colbert, il avouait qu'il avait été dix fois sur le point de la faire sortir de table, et qu'il ne s'en était retenu que par la considération de son mari. Enfilant là-dessus la généalogie des Arnaulds, qu'il eut bientôt épuisée, il passa à celle des Colberts, qu'il déchiffra de même, s'étendit sur leur folie d'avoir voulu descendre d'un roi d'Écosse; que M. Colbert l'avait tant tourmenté de lui en faire chercher les titres par le roi d'Angleterre, qu'il avait eu la faiblesse de lui en écrire; que la réponse ne venant point, et Colbert ne lui donnant sur cela aucun repos, il avait écrit une seconde fois, sur quoi enfin le roi d'Angleterre lui avait mandé que, par politesse, il n'avait pas voulu lui répondre, mais que puisqu'il le voulait, qu'il sût donc que, par pure complaisance, il avait fait chercher soigneusement en Écosse, sans avoir rien trouvé, sinon quelque nom approchant de celui de Colbert dans le plus petit peuple, qu'il l'assurait que son ministre était trompé par son orgueil, et qu'il n'y donnât pas davantage. Ce récit, fait en colère,

fut accompagné de fâcheuses épithètes, jusqu'à s'en donner à lui-même sur sa facilité d'avoir ainsi écrit; après quoi il passa tout de suite à un autre discours, plus surprenant encore à qui l'a connu. Il se mit à dire qu'il trouvait bien sot à Mme de Duras (car ce fut son terme) de n'avoir pas fait sortir de cette place Mme de Torcy par le bras, et s'échauffa si bien là-dessus que Mme la duchesse de Bourgogne, et les princesses à son exemple, ayant peur qu'il ne lui en fît une sortie, se prirent à l'excuser sur sa jeunesse, et à dire qu'il seyait bien toujours à une personne de son âge d'être douce et facile, et d'éviter de faire peine à personne. Là-dessus le roi reprit qu'il fallait qu'elle fût donc bien douce et bien facile en effet de l'avoir souffert de qui que ce fût sans titre, plus encore de cette petite bourgeoise, et que toutes deux ignorassent bien fort, l'une ce qui lui était dû, l'autre le respect (ce fut encore son terme) qu'elle devait porter à la dignité et à la naissance; qu'elle devait se sentir bien honorée d'être admise à sa table et soufferte parmi les femmes de qualité; qu'il avait vu les secrétaires d'État bien éloignés d'une confusion semblable; que sa bonté et la sottise des gens de qualité les avait laissés mêler parmi eux; que ce honteux mélange devait bien leur suffire à ne pas entreprendre ce que la femme de la plus haute naissance n'eût pas osé songer d'attenter (ce fut encore l'expression dont il se servit), mais encore pour respecter les femmes de qualité sans titre, et ne pas abuser de l'honneur étrange et si nouveau de se trouver comme l'une d'elles, et se bien souvenir de l'extrême différence qu'il y avait et qui y serait toujours; qu'on voyait bien à cette impertinence (ce fut le mot dont il se servit) le peu d'où elle était sortie, et que les femmes de secrétaires d'État qui avaient de la naissance se gardaient bien de sortir de leurs bornes, comme par exemple Mme de Pontchartrain, qui par sa naissance se pouvait mêler davantage avec les femmes de qualité, prenait tellement les dernières places, et cela si naturellement et avec tant de politesse, que cette conduite ajoutait infiniment à sa considération, et lui procurait aussi des honnêtetés qui, depuis son mariage, étaient bien loin de lui être dues.

Après ce panégyrique de Mme de Pontchartrain, sur lequel le roi prit plaisir à s'étendre, il acheva de combler l'assistance d'étonnement; car reprenant sa première colère, que le long discours semblait avoir amortie, il se mit à exalter la dignité des ducs et fit connaître pour la première fois de sa vie qu'il n'en ignorait ni la grandeur, ni la connexité de cette grandeur à celle de sa couronne et de sa propre majesté. Il dit que cette dignité était la première de l'Etat, la plus grande qu'il pût donner à son propre sang, le comble de l'honneur et de la récompense de la plus haute noblesse. Il s'abaissa jusqu'à avouer que si la nécessité de ses affaires et de grandes raisons l'avaient quelquefois obligé d'élever à ce faîte de grandeur (ce fut encore sa propre expression) quelques personnes d'une naissance peu proportionnée, ç'avait été avec regret, mais que la dignité en soi n'en était point avilie, ni en rien diminuée de tout ce qu'elle était, qu'elle demeurait toujours la même, et tout aussi respectable à chacun, aussi en-

tière, etc., etc. (*Saint-Simon ne nous fait pas grâce d'une épithète laudative, et force nous est d'abréger l'amplification du roi, ou peut-être la sienne.*) De là, passant à la noblesse de la maison de Bournonville, dont était la duchesse de Duras, et à celle de la maison de son mari, sur lesquelles il s'étendit à plaisir, il vint à déplorer le malheur des temps qui avait réduit tant de ducs à la mésalliance et se mit à nommer toutes les duchesses de peu; puis, renouvelant de plus belle en sa colère, il dit qu'il ne fallait pas que les femmes de la plus haute qualité par leurs maris et par elles-mêmes prissent occasion de la naissance de ces duchesses de leur rendre quoi que ce fût moins qu'à celles dont la condition répondait à leur dignité, laquelle méritait en toutes, qui qu'elles fussent par elles-mêmes, le même respect (ce fut encore son terme), puisque leur rang était le même et que ce qui leur était dû ne leur était dû que par leur dignité, qui ne pouvait être avilie par leurs personnes, rien ne pouvait excuser aucun manquement qu'on pouvait faire à leur égard; et cela avec des termes si forts et si injurieux, qu'il semblait que le roi ne fût pas le même, et encore par la véhémence dont il parlait. Pour conclusion, le roi demanda qui des princesses se voulait charger de dire à Mme de Torcy à quel point il l'avait trouvée impertinente : toutes se regardèrent, et pas une ne se proposa, sur quoi le roi, se fâchant davantage, dit que si fallait-il pourtant qu'elle le sût, et là-dessus s'en alla chez lui[1].

On s'attendait à quelque coup de foudre jaillissant de cette tempête si agréable au cœur de Saint-Simon; il n'en fut rien : la tempête s'était dissipée en paroles. Torcy calma le roi par une lettre sage, modeste, respectueuse, et disculpa sa femme d'un tort fortuit et involontaire. C'était le premier gentilhomme du royaume qui s'était emporté contre la bourgeoisie en hautaines et amères récriminations; le roi de France continua d'agir en politique et de s'inspirer des besoins de l'État. Les ducs durent se contenter d'une grandeur tout honorifique, grandeur pleine d'attraits pour les filles à marier, particulièrement pour les filles de secrétaires d'État, qu'elle élevait subitement au-dessus des femmes de qualité. La sœur aînée de Torcy y aspira sans y atteindre; elle attendit pendant de longues années le duc que ses cousines germaines avaient trouvé sans le moindre effort. Elle pétillait d'esprit et de verve, et ses chansons égalaient en malice celles de Mme la Duchesse, chez laquelle elle passait sa vie; mais elle avait contre elle sa

1. *Saint-Simon*, t. IV, p. 50 et suiv.

figure, « une figure hideuse ». A défaut de duc, il vint un simple gentilhomme d'Auvergne, colonel du Royal-Piémont, qui ne s'arrêta pas au visage. Mlle de Croissy, qui tournait à la vieille fille, se décida de bonne grâce à devenir Mme de Bouzols. Elle fut fort comptée à la cour; son esprit caustique lui valut un respect qu'on n'accordait pas toujours aux femmes qui n'étaient que titrées[1].

Sa cadette n'arriva au tabouret qu'en deux étapes. Elle épousa d'abord le marquis de Resnel, de la maison de Clermont d'Amboise; le père était mort lieutenant général, le fils était capitaine de chevau-légers et riche de 22000 livres de rente. Il mourut l'année suivante, laissant sa femme grosse; le roi donna son gouvernement de Chaumont à l'enfant attendu, si c'était un fils : les petits-fils de secrétaires d'État n'avaient plus, eux aussi, qu'à se donner la peine de naître.

Dix-huit mois plus tard, la marquise de Resnel devenait duchesse de Saint-Pierre, par la grâce de ce mari dont les bruits de cour avaient un instant menacé Mlle d'Armagnac. Génois d'origine, de la maison de Spinola, grand d'Espagne, prince de Sabionnette, le duc de Saint-Pierre joignait à ses titres de grands biens, de l'esprit, mais il était vieux et avait toutes les misères de la vieillesse : on le disait jaloux, avare, plein d'infirmités. L'avarice ne se trahit pas dans le cadeau de noces : 100000 écus en or génois. L'amour rend généreux : M. de Saint-Pierre était amoureux, amoureux impatient, incapable d'attendre pour se marier l'autorisation du roi d'Espagne. Son impatience avait peut-être encore une autre cause. Mme de Resnel, spirituelle et jolie, lui plaisait fort, et fort aussi M. de Torcy, le fin et heureux négociateur. Il avait acheté la principauté de Piombino[2], et l'acquisition faite, l'empereur s'en était emparé sans façon. Il voulait naturellement rentrer dans sa principauté ou dans son argent, et n'était pas fâché de mettre dans ses intérêts les talents et l'influence du ministre des affaires étrangères. Le mariage eut lieu en 1704; en 1721, le duc de Saint-Pierre vivait toujours, mais sa femme avait eu l'art de le guérir de sa jalousie et de son avarice, sinon du reste : le reste ne l'emporta qu'en 1727. Sa veuve, quoique

1. *Saint-Simon*, t. I, p. 190.
2. Principauté située sur la côte de Toscane.

dame du palais de la reine d'Espagne, ne put se résigner à se fixer pour toujours à l'étranger; son charmant esprit ne pouvait s'y acclimater, avait la nostalgie de la France. Ayant obtenu la permission de faire un voyage à Paris, elle s'y attarda si volontiers, qu'elle oublia de retourner à Madrid. Libre, riche, titrée, elle avait retiré de son mariage tous les avantages qu'elle s'en était promis; elle aurait bien voulu retenir encore ses appointements de dame du palais et garder ce lien avec Madrid, mais la reine, après s'être laissé quelque temps amuser par ses promesses de retour, finit par se lasser de ce jeu et lui donna un congé définitif et sans traitement.

Torcy eut une sœur assise, mais il ne put obtenir pour ses filles cet honneur dont jouissaient presque toutes les filles de ministres. Son aînée n'épousa qu'un duc d'Avignon, un duc fait par le pape, « moins que rien », dit Saint-Simon : point de rang à Versailles, ni même à Rome; seulement quelques distinctions chez le vice-légat d'Avignon.

Les Caderousse, issus du Comtat, gens d'esprit, mais joueurs, mondains, oisifs, n'avaient pu arriver à rien ; une sorte de paresse héréditaire pesait sur eux. Le grand-père avait passé son temps dans le commerce de la meilleure compagnie, à causer, à dogmatiser, à jouer, à emprunter sans rendre et surtout à charmer les dames. Le fils tâta du service, fut aide de camp du maréchal de Boufflers, mais le maréchal l'eut bientôt mis sur les dents. Excédé de cette vie, on le vint éveiller un matin à cinq heures et lui dire que le maréchal était déjà à cheval. « Comment, dit-il, à cheval, et je n'y suis pas! Tire mon rideau, je ne suis pas digne de voir le jour. » Et il se rendormit de plus belle. Le petit-fils, M. d'Ancezune, demanda Mlle de Torcy : l'apathie de cette race sentait le besoin de s'allier à l'activité des Colbert, de se soutenir par elle. Les Caderousse, malgré leur ruineuse existence, étaient riches encore de biens substitués. Torcy ne repoussa pas un gendre qui pouvait compter sur 70 000 livres de rente. S'il avait pensé l'avancer, il fut déçu. M. d'Ancezune ne fit rien et ne fut rien, malgré son beau-père et malgré sa femme. Celle-ci était laide, mais elle avait beaucoup d'esprit, de grâce, de manége, d'agaceries, et elle eut un moment le don de plaire : tout cela en vain; la paresse des Caderousse persista et l'emporta. Ce ma-

riage fut stérile de toutes façons : M. d'Ancezune n'eut pas d'enfants dont le grand-père pût pousser la fortune. Saint-Simon dit qu'il n'en pouvait avoir et qu'on proposa à sa femme de casser le mariage : Mme de Torcy eut le bon goût de résister à de pareils conseils et de ne pas afficher dans son gendre une incapacité de plus[1].

Torcy fut le dernier des secrétaires d'État de sa maison ; son fils aîné fut d'épée et mourut lieutenant général.

III

Les le Tellier, hommes nouveaux, même dans la robe, avaient sur les Colbert l'avantage de ne point méconnaître leur origine. Petit-fils d'un maître des comptes, fils d'un conseiller à la cour des aydes, Michel le Tellier traverse divers emplois de la robe, et enfin, distingué, patronné, soulevé par Mazarin, il passe de l'intendance de Piémont à la charge de secrétaire d'État (1643). « Délié, adroit, souple, rusé, modeste, toujours entre deux eaux, toujours à son but, plein d'esprit, de force et en même temps d'agrément, de douceur, de prévoyance », il avait le caractère et les talents les plus propres à séduire et à attacher son illustre patron. Sa haute fortune n'enfla pas sa vanité, et il sembla prononcer lui-même son exclusion de la pairie lorsqu'il dit au roi, à l'occasion du chancelier Séguier, qui voulait être duc, « que ces grandes dignités ne convenaient point à des gens de robe et qu'il était de la politique de ne les accorder qu'à la vertu militaire[2]. » Quelque modeste qu'il

1. *Saint-Simon*, t. III, p. 32; t. VII, p. 291; t. XII, p. 129.

2. Saint-Simon, *Addition à Dangeau*, du 31 octobre 1685. — *Mémoires de l'abbé de Choisy*, livre II. — *Histoire de Louvois*, par Rousset, t. I, ch. I. — Servien, d'après Saint-Simon, servit aussi de patron à Michel le Tellier, mais seulement dans sa carrière d'homme de robe, et sans pressentir l'essor qu'il allait prendre. « Qui lui eût dit que le procureur du roi au Châtelet le Tellier, qui le venait amuser les soirs, dans sa première fortune, des contes de la ville, et qu'il poussa par là à l'intendance de l'armée d'Italie, surpasserait la sienne de si loin, et qu'il aurait un fils plus puissant encore que l'un et l'autre, qui achèterait Meudon du sien, et qui, par les millions qu'il jetterait en ce lieu, sans endommager la fortune de ses enfants, la porterait où ils sont parvenus à Meudon, au point des plus belles maisons royales, en sorte qu'il n'y aurait après lui que le roi en état de la posséder. » (*Addition à Dangeau*, du 29 juin 1710.)

se montrât, quelque médiocre que fût sa naissance et celle de sa femme [1], ses enfants n'en contractèrent pas moins de brillantes alliances. Sa fille s'unit au marquis de Villequier, bientôt duc d'Aumont et premier gentilhomme de la chambre. Son fils, le marquis de Louvois, décoré avant l'âge de quatorze ans de sa survivance, autorisé à vingt et un ans (le 24 février 1662) à signer comme secrétaire d'État, épouse, un mois après, Anne de Souvré, fille unique de Charles de Souvré, marquis de Courtenvaux.

L'illustration des Souvré, sans être ancienne, était incontestable; elle avait sa source dans les mérites et les emplois de Gilles de Souvré, l'arrière-grand-père d'Anne, l'un des héros de Coutras, choisi par Henri IV pour gouverneur de son fils, plus renommé pour sa sagesse que pour son érudition [2], fait par son élève maréchal de France, premier gentilhomme de sa chambre, charge qui passa à son fils aîné avec son gouvernement de Touraine. Un autre de ses fils, grand prieur de France, soutint avec éclat le renom de la bravoure paternelle. Le maréchal eut aussi deux filles qui figurèrent brillamment à divers titres : Mme de Lansac, gouvernante de Louis XIV, et la spirituelle Mme de Sablé.

Cette maison n'en était pas à sa première alliance avec une famille de secrétaires d'État. Le frère aîné de Mmes de Lansac et de Sablé avait épousé une sœur du premier maréchal de Villeroy, et ce mariage eut son influence sur la destinée d'Anne de Souvré, sa petite-fille; née après la mort de son père, elle eut pour tuteur ce maréchal de Villeroy, son grand-oncle. Les partis les plus distingués par la naissance recherchaient sa main; le tuteur, en homme avisé, ne se laissa pas éblouir par leurs avances. Il voulait bien parfois se moquer en grand seigneur des bourgeois devenus ministres, mais, dans les occasions décisives, il les estimait à leur prix; il donna la préférence à M. de Louvois, « au grand scandale de toute la France », assure Saint-Simon, qui, n'étant pas encore né, ne put prendre sa part de l'émotion publique. Anne de Souvré n'était pas seulement distinguée par la naissance et la richesse, « elle avait la plus grande mine

1. Elle s'appelait Élisabeth Turpin et était fille d'un conseiller d'État.
2. Tallemant, t. I, *la Reyne Marguerite*.

du monde, la plus belle et la plus grande taille, une brune avec de la beauté ». Nul éclat dans l'esprit, mais beaucoup de sens, de tact, de dignité et de vertu [1].

La fortune de Louvois égale désormais sa puissance : il acquiert et embellit Meudon, dont la magnificence tentera plus tard l'héritier du trône ; il achète, en se faisant prier, les terres des plus grands seigneurs, et sur la porte de l'un de ses châteaux figure une reine de Sicile, aïeule des Clermont-Tonnerre [2]. Son nom remplit l'Europe de terreur et d'admiration, et Mme de Louvois, à l'arrivée en France de la première Dauphine, se voit l'objet de la plus flatteuse des méprises. « La princesse, entêtée de ce nom-là, qui fait bien plus de bruit dans les pays étrangers que celui des ducs, s'avança pour baiser Mme de Louvois dès qu'elle la vit entrer dans sa chambre. » Mme de Richelieu n'eut que le temps de se précipiter pour l'arrêter court et sauver le cérémonial en péril [3]. La servilité des courtisans ne connaît plus de bornes : la maîtresse même de Louvois, Mme du Fresnoy, femme du premier commis de la guerre, traîne après elle un flot d'adorateurs moins épris de sa beauté que de son crédit. « Il y a grande presse de cette dernière à la cour : il ne se fait rien de considérable dans l'État où elle n'ait part [4]. »

Mme de Sévigné s'amuse à peindre les effets de cette puissance à son apogée, en attendant qu'elle éclate en sublimes accents sur sa fin subite.

Il y eut l'autre jour une vieille décrépite qui se présenta au dîner du roi : elle faisait frayeur. Monsieur la repoussa, en lui demandant ce qu'elle voulait : « Hélas! Monsieur, lui dit-elle, c'est que je vou» drais bien prier le roi de me faire parler à M. Louvois. » Le roi lui dit : « Tenez, voilà M. de Reims qui y a plus de pouvoir que moi. » Cela réjouit fort tout le monde [5].

1. *Saint-Simon*, t. VIII, p. 318 et suiv.
2. *Sévigné à Coulanges*, 14 octobre 1694. — *Coulanges à Mmes de Sévigné et Grignan*, 10 juin 1695. — *Dangeau*, 1er juin 1695. « Cette reine de Sicile était Marguerite de Bourgogne, comtesse de Tonnerre, petite-fille de Hugues IV, de la première maison des ducs de Bourgogne. Elle fut la seconde femme de Charles de France, roi de Sicile et comte d'Anjou, et mourut le 5 septembre 1308. (Note de l'éditeur des *Lettres de Mme de Sévigné*, Hachette, collection des grands écrivains.)
3. *Bussy-Rabutin à Mme de Montjeu*, 25 mars 1680.
4. *Mme de Coulanges à Mme de Sévigné*, 26 décembre 1672.
5. *Mme de Sévigné à Mme de Grignan*, 11 septembre 1676.

En 1679, Louvois, qui avait dédaigné pour gendre le trop pauvre duc de Mortemart, donnait sa fille à un la Rochefoucauld, au duc de la Rocheguyon, fils du prince de Marsillac et petit-fils de l'auteur des *Maximes*. La France ne se scandalisait plus; elle accourait contempler le trousseau de l'épousée: elle se pressait, s'étouffait, s'écrasait chez M. de Louvois. Quelle maison, même princière, aurait pu, sans s'épuiser, égaler la magnificence déployée par ce descendant de petits bourgeois? Mme de Sévigné est dans l'éblouissement :

On va voir, comme à l'Opéra, les habits de Mlle de Louvois ; il n'y a point d'étoffe dorée qui soit moindre de vingt louis l'aune. La Langlée s'est épuisée pour joindre l'agrément avec la magnificence..... J'ai été à cette noce de Mlle de Louvois ; que vous dirai-je ? Magnificence, illustration, toute la France, habits rabattus et rebrochés d'or, pierreries, brasiers de feu et de fleurs, embarras de carrosses, cris dans la rue, flambeaux allumés, reculements et gens roués ; enfin le tourbillon, la dissipation, les demandes sans réponses, les compliments sans savoir ce que l'on dit, les civilités sans savoir à qui l'on parle, les pieds entortillés dans les queues : du milieu de tout cela, il sortit quelques questions de votre santé où, ne m'étant pas assez pressée de répondre, ceux qui les faisaient sont demeurés dans l'ignorance et dans l'indifférence de ce qui en est : *O vanité des vanités !*

La veille même de cette fête où triomphaient l'orgueil et le faste de Louvois, Mme de Sévigné nous peignait un autre ministre, M. de Pompone, frappé, atterré, ruiné par la plus imprévue de toutes les disgrâces :

J'allai à leur porte vers le soir ; on ne les voyait point en public, j'entrai, je les trouvai tous trois (*Mme de Vins, sœur de Mme de Pompone, était accourue à la première nouvelle de la disgrâce*). M. de Pompone m'embrassa, sans pouvoir prononcer une parole ; les dames ne purent retenir leurs larmes, ni moi les miennes : ma chère fille, vous n'auriez pas retenu les vôtres ; c'était un spectacle douloureux..... O Dieu ! quel changement ! quel retranchement ! quelle économie dans cette maison ! Huit enfants ! n'avoir pas eu le temps d'obtenir la moindre grâce ! Ils doivent 30 000 livres de rente ; voyez ce qui leur restera : ils vont se réduire tristement à Paris, à Pompone.

Mme de Sévigné va de la maison où l'on pleure à celle où l'on se marie, et le brusque changement de ses impressions nous montre l'éclat et la fragilité d'un pouvoir si envié et si

précaire. Déjà même son œil pénétrant a surpris je ne sais quoi d'inquiet sur le visage de Louvois et aperçu un léger crêpe étendu sur la splendeur de cette fête. Il a « battu les buissons », mais un autre « a pris les oiseaux ». Louvois avait uni ses efforts à ceux de Colbert pour abattre Pompone, mais c'était Colbert qui profitait de sa chute et le remplaçait par son frère Croissy [1].

Louvois avait du moins capturé l'oiseau rare, un gendre titré et fils de favori. Le plus brillant talent de M. de Marsillac, le père de M. de la Rocheguyon, était peut-être le seul qui manquât à Louvois, le talent de faire sa cour. Rien ne rebutait sa complaisance ou son assiduité. Il était le confident des amours du roi, le suivait à distance, le manteau sur le nez, lorsqu'il allait à ses rendez-vous. Grand veneur et grand maître de la garde-robe, il portait en se jouant le poids accablant de cette double charge :

Le lever et le coucher, les deux autres changements d'habits tous les jours, les chasses et les promenades du roi de tous les jours, il n'en manquait jamais; quelquefois dix ans de suite sans découcher d'où était le roi.

Cet esclavage le charmait : il tremblait d'en être délivré. Vieux, cassé, presque aveugle, tout meurt en lui, sauf le génie du courtisan. Les jours de chasse, on voyait passer, couché dans sa calèche, le cadavre du grand veneur; à la mort du cerf, il se soulevait, se faisait descendre pour présenter au roi le pied de la bête et, n'y voyant plus, le lui « fourrait » souvent dans les yeux ou dans l'oreille. Le roi se hasardait alors à lui conseiller le repos et perçait le cœur du favori [2].

Le rude et hautain ministre avait tout intérêt à s'allier avec le courtisan souple et bienvenu. M. de Marsillac était à l'aurore de sa faveur; le roi lui jette, à cette occasion, les grâces à pleines mains : il relève au profit de son fils le duché de la Rocheguyon, qui s'était éteint par la mort de M. de Liancourt; il lui accorde la survivance des deux charges de grand veneur et de maître de la garde-robe ; « enfin les fées ne savent plus

1. *Lettres à Mme de Grignan*, 10, 22, 24 et 29 novembre, 8 décembre 1679.
2. *Saint-Simon*, t. IV, ch. XXXII.

que lui souhaiter[1] ». Ce jeune homme si gâté était âgé de seize ans, sa femme de quinze; ces deux enfants que d'ambitieux calculs liaient l'un à l'autre n'avaient pas du moins à se plaindre de leur entrée en ménage.

Mme de Sévigné suit avec curiosité les débuts de la petite femme, comme elle l'appelle, à l'hôtel de la Rochefoucauld; cela ne ressemblait pas trop à la maison paternelle, où elle était élevée sans trop de façons, et un peu, ce semble, la bride sur le cou. Elle avait « les petites manières douces » de son oncle, M. de Reims, cet impétueux archevêque qui manquait écraser les gens de son carrosse à six chevaux et voulait leur couper les oreilles par-dessus le marché. Il était piquant de voir cette fillette si drue, si gaillarde, qui se sentait si bien de sa race, tomber juste au centre de la politesse et de la grâce. « Si elle ne se polit avec tant de polisseurs et de polisseuses, il faudra conclure que l'éducation est une fable de la Fontaine[2]. » Les polisseurs et les polisseuses, nous les connaissons : c'étaient M. de la Rochefoucauld le *moraliste* (il ne mourut que l'année suivante), dont le vif esprit se tempérait à propos d'exquise urbanité; les cadets de la maison, particulièrement le troisième fils, l'abbé de Marsillac, qui reproduisait les manières et jusqu'aux inflexions de voix paternelles[3]; et leurs sœurs toujours aimables, bien que deux au moins sur trois fussent restées vieilles filles[4]. Il ne paraît pas que de si beaux exemples aient profité à Mme de la Rocheguyon : elle tint peu de place à la cour et n'a pas laissé de trace dans les Mémoires du temps.

La seconde fille de Louvois fut également duchesse; elle épousa le fils aîné du maréchal de Villeroy. Louvois n'était plus, mais il avait laissé des richesses immenses, et son fils Barbezieux remplissait sa charge avec éclat. Deux maisons fondées par des secrétaires d'État, toutes les deux alliées aux

1. *Lettre de Mme de Sévigné à Mme de Grignan*, 15 novembre 1679. La date de cette lettre a été restituée par M. Capmas, qui a donné de plus la lettre entière, presque entièrement inédite : nous avons le regret de n'y trouver aucun nouveau détail relatif à Mlle de Louvois. (Voy. *Lettres inédites de Mme de Sévigné et de Mme de Grignan*, par C. Capmas. Hachette, 1876.)

2. *Lettre à Mme de Grignan*, du 1er décembre 1679. — *La Fontaine*, VIII, XXIV.

3. *Mme de Sévigné à Mme de Grignan*, 10 janvier 1689.

4. Voyez page 144.

Souvré, s'alliaient maintenant l'une à l'autre : les le Tellier rejoignaient les Villeroy, se paraient de leurs titres et confondaient leurs grands biens avec les leurs.

Cette seconde noce eut comme la première un éclat inouï; les cadeaux, exposés deux mois durant, étaient d'une richesse à mettre les spectateurs en goût de pillage, « comme ces grands festins dont la vue fait succomber à la tentation ». Mlle de Louvois était chargée d'or et de diamants; l'archevêque de Reims avait « jeté aux oreilles de sa nièce deux pendeloques que la cour avait vues et admirées à feu Mademoiselle, une petite-fille de France », et Mme de Sévigné souhaitait gaiement au nouveau Midas une demi-douzaine d'oreilles pour se tirer d'affaire. Les pierreries étincelaient sur toute la parenté et, mêlées à l'éclat des toilettes, formaient comme l'émail d'un parterre. Mmes de Louvois et de Villeroy, toutes les deux vêtues en reines mères, recevaient les hommages de ce qu'il y avait de plus brillant à la cour : les d'Armagnac, les Brissac, les d'Estrées, princes et ducs affluaient; il y eut même tant de princes et de ducs, qu'il ne resta plus de place pour les tantes à la mode de Bretagne. La spirituelle Mme de Coulanges, cousine germaine de M. de Louvois, fut « cassée et suffoquée » ce jour-là, et sacrifiée aux parents par alliance et aux amis des amis. L'absence de M. de la Rochefoucauld, père de M. de la Rocheguyon, fut remarquée; elle était volontaire, sa rancune datait du mariage de son fils : il lui avait paru que le contrat avait été trop ingénieusement rédigé à l'avantage des Louvois, et il lui gardait encore rancune, malgré le temps écoulé, malgré les bienfaits de Louvois envers son fils [1], malgré les beaux enfants et les beaux millions que sa bru avait depuis donnés à sa maison [2].

Les deux sœurs étaient duchesses, mais l'opinion mettait quelque différence entre les gendres de M. de Louvois, et l'archevêque de Reims, tout le premier, ne gardait là-dessus aucune illusion. Voici le compliment qu'il fit à sa seconde nièce,

1. On lit dans le *Journal de Dangeau*, à la date du 25 avril 1685 : « M. de Louvois donne à monsieur son gendre, en avancement de partage de sa fille, 115 000 francs pour payer les dettes qu'ils ont faites en leur particulier, monsieur son frère et lui. »

2. *Mme de Sévigné à Mme de Grignan*, 19 et 21 avril 1694.

peut-être en lui remettant les fameuses pendeloques : « Ma nièce, vous allez être duchesse comme votre sœur, mais n'allez pas croire que vous soyez pareilles; car je vous avertis que votre mari ne serait pas bon pour être page de votre beau-frère [1]. »

Ce propos se répandit et fit faire la grimace au maréchal de Villeroy. Quant à la nouvelle duchesse, elle était d'humeur à le goûter plutôt qu'à s'en offenser; elle avait la franchise de sa race sur ces questions d'origine qui inspiraient à la plupart des parvenus tant de réticences ou de mensonges, et elle s'expliquait toujours si nettement et si publiquement sur sa naissance et sur celle de son mari, que les gens en demeuraient comme embarrassés. Sa dignité n'y perdait rien, bien au contraire; nulle ne savait mieux se faire rendre tout ce qu'on lui devait. Elle avait d'ailleurs un aussi grand air, un port aussi majestueux que si elle était née Rochechouart ou la Trémoille; elle dansait avec une grâce imposante; elle parait les fêtes de Versailles par sa beauté plus noble que correcte; les plus régulièrement belles étaient effacées et vaincues. Les Lorrains, les Bouillon, lui offraient à l'envi leurs hommages [2], et il eût été à souhaiter pour le duc de Villeroy qu'elle en eût souffert d'un peu moins marqués; mais l'amant presque public de Mme de Caylus n'avait-il pas un peu mérité ces représailles et perdu le droit d'être plaint ?

Sans avoir rien de brillant dans l'esprit, elle avait beaucoup de sens, de vues, de conduite, et elle éclipsa complétement sa sœur, la duchesse de la Rocheguyon, par l'ascendant qu'elle prit à la cour. Il y avait du Louvois en elle; elle en avait le trait distinctif, l'autorité, non sans mélange de rudesse. Elle mène le duc son mari et le maréchal son beau-père; elle

1. *Saint-Simon*, t. I, p. 116.

2. *Ibid.*, t. I, p. 148; t. II, p. 72. Elle fut victime d'une cruelle mystification dans un bal masqué donné par M. le Prince. Un masque à quatre visages, dont l'un représentait le comte d'Évreux, qui avait plu à la duchesse, l'invita pour un menuet, et fut si maître de sa danse, fit si habilement tourner ses visages, que dans tous les tours et retours du menuet, il lui présenta toujours en face celui du comte d'Évreux, à la grande joie de l'assemblée. Le mari n'arriva qu'après le menuet terminé. Saint-Simon, en racontant cette scène, s'abstient de nommer Mme de Villeroy ; mais les traits dont il peint la dame mystifiée ne peuvent convenir qu'à cette duchesse.

exerce une action réelle sur la nonchalante duchesse d'Orléans, et se fait aimer et craindre de la Dauphine; nous avons signalé le rôle considérable qu'elle joue dans la négociation du mariage du duc de Berry. Lorsqu'elle fut subitement enlevée par la petite vérole (avril 1711), le courtisan commençait à compter avec elle[1].

IV

Cette noblesse naturelle à Mme de Villeroy se retrouvait chez son frère Barbezieux, avec des grâces supérieures :

C'était un homme d'une figure frappante, extrêmement agréable, fort mâle, avec un visage gracieux et aimable et une physionomie forte..... Toute sa personne, son langage, ses manières, et son énonciation aisée, juste, choisie, mais naturelle, avec de la force et de l'éloquence, tout en était gracieux. Personne n'avait autant l'air du monde, les manières d'un grand seigneur, tel qu'il eût bien voulu être, les façons les plus polies et, quand il lui plaisait, les plus respectueuses, la galanterie la plus naturelle et la plus fine et des grâces répandues partout. Aussi, quand il voulait plaire, il charmait, et quand il obligeait, c'était au triple de qui que ce fût par les manières.

Barbezieux, Seignelay, grands seigneurs improvisés par la nature et par le commerce de la cour, qui donc aurait pu, dans les assemblées d'élite de Marly ou de Versailles, vous distinguer des fils des plus nobles races, et apercevoir en vous ce que n'y a pas découvert l'œil pénétrant et jaloux de Saint-Simon ?

Le fils de Colbert et le fils de Louvois se rapprochent naturellement : mêmes qualités, mêmes vices, même fin hâtive et inévitable.

Beaucoup d'esprit, de pénétration, d'activité, de la justesse et une facilité incroyable au travail, sur laquelle il se reposait pour prendre ses plaisirs, et en faisait plus et mieux en deux heures qu'un autre en un jour..... Nul homme ne rapportait mieux une affaire, ni ne possédait plus pleinement tous les détails, ni ne les maniait plus aisément que lui. Il sentait avec délicatesse toutes les différences des per-

1. *Saint-Simon*, t. IV, p. 207; t. VI, p. 18.

sonnes, et avec capacité toutes celles des affaires, de leurs gradations, de leur plus ou moins d'importance, et il épuisait les affaires d'une manière surprenante[1].

Barbezieux n'était que le troisième fils de Louvois, mais Courtenvaux, l'aîné, était un sot, même aux yeux des siens. Louvois l'essaya comme survivancier[2], n'y trouva pas d'étoffe et se contenta d'en faire un capitaine des Cent-Suisses : Barbezieux fut le secrétaire d'État. Barbezieux prit à Courtenvaux, non-seulement le ministère, mais encore la femme qu'on lui destinait; ce malheureux aîné ne payait pas plus de mine que d'esprit : « c'était un fort petit homme avec une voix ridicule ». Les parents de Mlle d'Uzès, et probablement aussi Mlle d'Uzès, lui préférèrent son brillant cadet. M. et Mme d'Uzès étaient brouillés et séparés. M. de Montausier mourant avait vainement essayé de réconcilier sa fille et son gendre; le mariage de leur enfant ne les décida pas davantage à se rapprocher. Il y eut deux repas de noce : l'un, le dimanche, chez le père de Mlle d'Uzès; l'autre, le lundi, chez sa mère. Évidemment Barbezieux n'avait pas recherché l'avantage d'entrer dans une famille bien unie, mais on était peu sensible à ce genre de considérations, et le secrétaire d'État voyait surtout l'honneur d'épouser une personne qui, par sa naissance, pouvait prétendre aux plus grands partis : il s'en était même fallu de fort peu que la marquise de Barbezieux ne devînt la bru de Louis XIV, en épousant le duc du Maine[3]. Sa dot, de 200 000 francs, était petite pour les Louvois; ils lui donnèrent plus de 100 000 francs rien qu'en présents de noces[4].

Mme de Barbezieux, comme Mme de Seignelay, ne fit que paraître à la cour; elle périt, à vingt ans, de la petite vérole. Le roi regretta ses aimables vertus[5]; Barbezieux versa des larmes

1. *Saint-Simon*, t. II, p. 147.

2. « M. de Louvois avait eu la prévoyance de faire donner à son fils la démission de sa charge dès qu'il eut la survivance, afin qu'il la lui pût ôter quand il voudrait, s'il ne l'y jugeait pas propre. » (*Dangeau*, 21 octobre 1685.)

3. Voyez page 12, note 2.

4. *Saint-Simon*, t. III, p. 209. — *Dangeau*, 6 septembre et 11 novembre 1691.

5. « Le roi a dit en parlant d'elle, que M. de Barbezieux ne perdait pas seul à cette mort, mais que toute la cour y perdait aussi. » (*Mercure* de mai 1694.)

sincères ; le monde s'écria, le plaignit et s'occupa de le remarier. M. de Reims, son oncle, lui conseillant de rester veuf, parce qu'il ne retrouverait jamais une femme aussi parfaite, on conteste cette opinion, on ne croit pas que le chef-d'œuvre disparu soit unique ; on a meilleure idée de la nature humaine. M. de Coulanges en connaît un qui brille, non par les richesses méprisables et périssables, mais par les perfections rares et adorables, et qui pourrait sécher les larmes de M. de Barbezieux. C'est au chef-d'œuvre lui-même, à Pauline de Grignan, qu'il fait cette agréable confidence, six jours après la mort de Mme de Barbezieux [1]. Peu après, il écrit à Mme de Sévigné :

On marie fort M. de Barbezieux par la ville ; mais il est constant qu'il est encore si affligé qu'il ne songe point à se remarier ; je veux toujours espérer, par tout ce que j'entends, qu'il préférera un mérite solide à tous les trésors périssables, quand il sera obligé d'en venir à de secondes noces [2].

L'allusion est transparente ; ce mérite solide est celui de cette jeune fille qui aime à savoir et à connaître, goûte les livres de Nicole, bat sa mère aux échecs, et a pour dot son sens et son esprit ; ces trésors périssables sont ceux que M. et Mme de Grignan n'amassaient pas, bien au contraire, dans leur gouvernement dispendieux de Provence [3].

Mme de Coulanges est la nièce de Mme de Louvois ; M. de Coulanges appelle galamment Mme de Louvois, non sa tante, mais sa seconde femme, ce dont la première ne songe point à prendre ombrage. Il dit : « Mon fils Barbezieux » ; il est leur hôte assidu, familier. *Par tout ce que j'entends*, écrivait-il : le mot était significatif et pouvait éveiller les espérances de Mme de Sévigné. Il l'entretenait aussi de tout ce qu'il voyait, et ce qu'il voyait, sans compter l'appui d'un gendre secrétaire d'État, était bien fait pour allumer les convoitises d'une maison qui s'épuisait à soutenir son rang. Coulanges est familier avec la littérature enfantine, et se souvient spirituellement

1. *Lettre* du 10 mai 1694.
2. *Lettre* du 24 mai 1694.
3. Pauline de Grignan n'eut en se mariant que 20 000 écus de dot. (*Dangeau*, 2 décembre 1695.)

du Chat botté faisant les honneurs des grandes terres du marquis de Carabas au roi, dont le marquis courtise la fille :

Il y a un mois que je me promène dans les États de Mme de Louvois : en vérité ce sont des États, au pied de la lettre ; et c'en sont de plaisants en comparaison de ceux de Mantoue, de Parme et de Modène. Dès qu'il fait beau, nous sommes à Ancy-le-Franc [1]; dès qu'il fait vilain, nous retournons à Tonnerre ; nous tenons partout cour plénière, et partout, Dieu merci, nous sommes adorés. Nous allons, quand le beau temps nous y invite, faire des voyages de long cours, pour connaître la grandeur de nos États ; et quand la curiosité nous porte à demander le nom de ce premier village : « A qui est-il ? » on nous répond : « C'est à Madame. — A qui est celui qui est le plus éloigné ? — C'est à Madame. — Mais là-bas, là-bas, un autre que je vois ? — C'est à Madame. — Et ces forêts ? — Elles sont à Madame. — Voilà une plaine d'une grande longueur. — Elle est à Madame. — Mais j'aperçois un beau château. — C'est Nicei [2], qui est à Madame ; une terre considérable, qui appartenait aux anciens comtes de ce nom. — Quel est cet autre château sur un haut ? — C'est Pacy [3], qui est à Madame, et lui est venu par la maison de Mandelot, dont était sa bisaïeule. » En un mot, Madame, tout est à Madame en ce pays ; je n'ai jamais vu tant de possessions ni un tel arrondissement. Au surplus, Madame ne se peut dispenser de recevoir des présents de tous les côtés ; car que n'apporte-t-on point à Madame, pour lui marquer la sensible joie qu'on a d'être sous sa domination ? Tous les peuples des villages courent au-devant d'elle avec la flûte et le tambour : qui lui présente des gâteaux, qui des châtaignes, qui des noisettes, pendant que les cochons, les veaux, les moutons, les coqs d'Inde, les perdrix, tous les oiseaux de l'air et tous les poissons des rivières l'attendent au château. Voilà, Madame, une petite description de la grandeur de *Madame ;* car on ne l'appelle pas autrement dans ce pays ; et dans les villages, et partout où nous passons, ce sont des cris de « Vive Madame ! » qu'il ne faut pas oublier.

Cette lettre était datée de Tonnerre, l'un des châteaux tombés des mains appauvries de la noblesse aux mains opulentes des Louvois. Coulanges la commençait en s'accusant de son long silence, sous cette forme enjouée et finement engageante .

Cela est honteux, cela est horrible, cela est infâme, que depuis que je suis dans votre voisinage, je ne vous aie pas donné le moindre signe de vie ; cependant Tonnerre et Grignan, Grignan et Tonnerre, Ancy-le-Franc

1. Chef-lieu de canton, à 18 kilomètres S. E. de Tonnerre.
2. Canton de Laigne, arrondissement de Châtillon-sur-Seine.
3. Pacy-sur-Armançon, canton d'Ancy-le-Franc.

et Grignan, Grignan et Ancy-le-Franc, tous ces châteaux peuvent fort bien avoir quelque commerce ensemble sans se mésallier, et ne pas regarder aux portes à qui passera le premier[1].

Comment Mme de Sévigné répondit-elle aux insinuations de Coulanges? En glissant sur le point délicat, mais en faisant un vif éloge de la souveraine de tant d'États, de sa noblesse, de ses biens, de ses vertus, et en criant aussi, à sa façon : « Vive Madame! » Quant à Coulanges, on le gâte, on le comble de douces et tendres paroles; on chante en chœur avec Pauline les derniers couplets qu'il a envoyés de Tonnerre; pouvait-on lui dire plus joliment merci et bon courage, et mieux concilier la dignité des Grignan avec l'intérêt de leur fille?

Votre lettre, mon cher cousin, ne pouvait être trop longtemps attendue; elle nous a tous charmés, nous l'avons lue et relue, nous avons chanté et rechanté vos chansons; et quand M. de Grignan arriva hier de Marseille, où il avait encore quelques affaires, ce fut la première chose que nous lui lûmes que la lettre et les chansons de Coulanges..... Jamais un commencement de discours n'a captivé plus agréablement les auditeurs : le château d'Ancy-le-Franc, celui de Grignan, Tonnerre, Grignan, Grignan et Tonnerre, cette égalité, cette balance doit plaire également aux vivants et aux morts. Après cela, vous nous peignez, comme dans un miroir, la beauté, la grandeur, la magnificence, l'étendue de toutes ces possessions, et puis, vous vous écriez : « Comment est-il possible que les seigneurs de tels royaumes aient pu se résoudre à s'en défaire? » Hélas! vous le dites dans vos chansons, c'est que depuis très-longtemps l'hôpital était attaché à cette maison seigneuriale de Tonnerre; en voilà la seule et véritable raison : raison où il n'y a pas un mot à répondre, raison qui ferme la bouche, raison enfin qui fait sortir le loup du bois, et qui fait que tout est à Mme de Louvois, et qu'on est encore trop heureux d'avoir trouvé un ministre assez riche pour acheter ces espèces de souverainetés, que vous mettez avec raison bien au-dessus de Parme et de Modène. Pour moi, je comprends le bonheur de ces peuples tout accablés de leur pauvreté et de celle de leurs seigneurs, de se trouver sous la domination d'une femme de grande qualité, petite-fille de Gilles (de Souvré) et des Mandelots, toute pleine de mérite, de vertus, et de trésors pour répandre à propos dans tous leurs besoins. Quelle douceur! quelle protection! et quelle disposition pour crier de tout leur cœur : « Vive Madame!..... » Ma fille me prie de vous faire mille amitiés, et de vous assurer qu'elle est ravie de vous retrouver avec toute votre belle humeur et votre veine poétique. Elle vous conjure, comme moi, de remercier Mme de Louvois de l'honneur de son souvenir. Pauline m'a

1. *Lettre* du 3 octobre 1694.

aidée à faire *chorus* de vos aimables couplets ; elle vous aime de tout son cœur ; et le moyen, mon aimable, de ne vous aimer pas ? Si vous étiez assez juste pour aimer qui vous aime, je serais la mieux partagée. Toute notre troupe vous rend au double toutes vos amitiés ; votre nom et vos louanges retentissent partout dans ce château : et pourquoi n'y reviendriez-vous pas, tant qu'il y aura des papes à faire et des cardinaux qui vous aimeront [1] ?

Cette lettre pouvait être montrée et le fut sans doute ; elle ne ressemblait pas à celle où Mme de Sévigné relevait certaine bévue de Mme de Louvois, qui avait fort amusé l'assistance [2] ; mais quelque agréable impression qu'elle ait dû causer, il ne semble pas que le projet imaginé par Coulanges ait été au delà de vœux discrets et d'allusions intimes. Pauline de Grignan eut le bonheur d'échapper à la triste grandeur qu'on rêvait pour elle et pour sa maison, et d'épouser l'année suivante un homme qui n'avait pas la situation et les talents de Barbezieux, mais qui n'avait pas non plus son humeur hautaine et la violence de ses passions [3]. Barbezieux, après deux ans d'un veuvage égayé de fêtes magnifiques et de plaisirs de tout genre, épousa la fille du marquis d'Alègre, d'une noble et riche maison d'Auvergne. Le marquis d'Alègre était maréchal de camp ; il avait de l'ambition, il fut charmé de donner sa fille avec 100 000 écus au ministre de la guerre, espérant que son mérite et son gendre le mèneraient loin. Il fit pour ce mariage une noce aussi somptueuse que pour une princesse du sang, et il ne douta plus de sa fortune.

Un jour, il reçut en Auvergne une dépêche de Barbezieux, qui l'appelait à Paris ; il partit en grande hâte, se croyant déjà lieutenant général : il s'abusait. Barbezieux lui fit part, non de sa promotion, mais de prétendus désordres de sa fille et de la nécessité de l'enfermer au couvent. Voici la cause de cet éclat. Barbezieux, remarié, n'avait pas eu le mauvais goût d'aimer

1. *Lettre* du 14 octobre 1694.

2. *Lettre* du 3 février 1672. « Il y avait l'autre jour une dame (*Mme de Sévigné la nomme dans la lettre suivante*) qui confondit ce qu'on dit d'une grive, et, au lieu de dire elle est soûle comme une grive, elle dit que la première présidente était sourde comme une grive. Cela fit rire. »

3. « On mande de Provence », écrit Dangeau le 2 décembre 1695, « que le marquis de Simiane a épousé Mlle de Grignan : il a 25 000 livres de rente en fonds de terre ; la demoiselle n'a que 20 000 écus, mais elle est fort jolie ; les terres des Simianes et des Grignans se touchent. »

sa femme; il était resté un homme à la mode, avait continué ses galanteries, courtisé les plus belles personnes, et particulièrement Mlle d'Armagnac. Le duc d'Elbœuf, en représailles de cette tentative sur la maison de Lorraine, et surtout pour le plaisir de vexer un ministre, se mit à tourner autour de la jeune femme négligée. Sa maison, sa figure, les bontés du roi, enhardissaient sa fatuité; il avait déjà joué le même jeu auprès de la duchesse de Villeroy. Mme de Barbezieux, pour piquer et ramener son mari, qui la traitait en enfant, fit volontiers la coquette. Au fond, la coquette et le galant se souciaient médiocrement l'un de l'autre. Mais Barbezieux était hautain, irascible, et d'autant plus prompt à la jalousie qu'il avait rencontré peu de cruelles, même parmi les plus superbes; il grossit tout, dans une étourdie vit une criminelle, se déclara trompé, ne rencontra que des incrédules, s'obstina, s'exalta dans son dire, et se donna le ridicule de fournir des preuves qui ne persuadèrent personne. Le beau-père protesta plus haut que tout le monde, sur quoi le gendre affirma plus fort que jamais. Le marquis d'Alègre ajouta que sa fille était malade et ne pouvait être mise au couvent, à quoi Barbezieux répondit que la maladie était feinte. Le roi, fatigué de leurs plaintes alternées, décida que Mme de Barbezieux se guérirait chez ses parents, et, une fois guérie, entrerait dans un couvent d'Auvergne. Le pauvre M. d'Alègre n'en fut pas quitte pour cet affront; il lui en cuisit d'avoir voulu un ministre pour gendre. Barbezieux lui fit sentir son pouvoir en l'accablant, non de faveurs, mais de dégoûts, et c'est le père qui paya pour tous les torts imputés à sa fille[1].

Barbezieux mourut à trente-trois ans, tué par les plaisirs (1701). Le roi, soucieux de l'expédition des affaires, s'impatientait de son travail inégal; parfois il attendait le ministre, et l'attendait en vain : le ministre avait quelque partie ou était ivre, et lui faisait dire qu'il avait la fièvre. Le roi se fatigua de ce genre d'excuse[2]. Barbezieux sentit la faveur se détourner de lui et

1. *Saint-Simon*, t. I, p. 187 et 413. — *Dangeau*, décembre 1698.

2. Un mémoire adressé par Louis XIV à l'archevêque de Reims sur la conduite de son neveu Barbezieux, mémoire suivi d'observations faites par l'archevêque de Reims, a été trouvé par M. Barbier, auteur du *Dictionnaire des anonymes*, dans les papiers du procureur général Joly de Fleury. M. Ché-

aller vers un homme qu'il avait vu faire antichambre chez son père ou chez lui-même, vers Chamillart. Il souffrit cruellement dans son orgueil, et, pour s'étourdir, il s'enfonça plus avant dans la débauche; il n'y dissipa pas son chagrin, mais il y prit une fièvre ardente qui triompha en quelques jours de son tempérament d'athlète. Il mourait plein de vie, ne voulant pas croire à la mort, disputant contre Fagon, lui soutenant que sa maladie n'était pas dangereuse, jusqu'à ce que l'archevêque de Reims lui ouvrît les yeux. Quand il vit clair, il montra un cœur résolu, et finit en homme et en chrétien. Il ne laissait que des filles, et le règne des le Tellier finit avec lui. Ce règne avait duré près de soixante ans; Barbezieux avait participé pendant dix ans au gouvernement de l'État avec une autorité qui s'était soutenue dans le public presque jusqu'au dernier jour.

On souffrait tout de lui, caprices, dédains, emportements « d'une humeur terrible et fréquente »; les plus fiers étouffaient ou cachaient leurs ressentiments. Pendant sa courte maladie, la cour assiégeait encore sa porte; mais le mal alla vite, et Fagon le déclara sans remède avec une joie mal dissimulée. Barbezieux eut le tort d'expirer le jour où l'on tirait les Rois; il y avait fête à Marly. Beaucoup de belles dames, d'entre les plus hautes, pleuraient dans le salon; mais à table, après qu'on eut tiré le gâteau, le roi montra la plus joyeuse humeur, cria : *La reine boit*, renversa son assiette, frappa dessus avec sa cuiller et sa fourchette, comme en franc cabaret. La gaieté du roi ne pouvait manquer d'être contagieuse; toutes les dames imitèrent son geste, et les meilleures amies du défunt frappèrent aussi fort que les autres. Ce tintamarre se répéta pendant tout le souper avec le même entrain, chaque fois que but la reine de la fève. Barbezieux était mort à quatre heures de l'après-midi [1].

ruel cite cette pièce (*Mémoires de Saint-Simon*, t. VIII, p. 457) avec l'appréciation suivante qu'en a portée Voltaire. « Quoique écrite d'un style extrêmement négligé, elle fait plus d'honneur au caractère de Louis XIV que les pensées les plus ingénieuses n'en auraient fait à son esprit. »

1. *Saint-Simon*, t. II, p. 146 et suiv. Les éditeurs du *Journal de Dangeau* font remarquer que Barbezieux étant mort le 5 janvier, et la fête des Rois se célébrant le 6, la gaieté de Louis XIV n'était pas aussi déplacée que l'insinue Saint-Simon. Mais il n'y a pas même moyen de plaider les circonstances atténuantes, car Dangeau place toujours la fête des Rois, lorsqu'il la mentionne, à la date du 5 janvier.

Louis XIV n'avait pas donné plus de regrets au père qu'il n'en donnait au fils, mais la secrète satisfaction qu'il avait ressentie d'être délivré de l'impérieux génie d'un Louvois avait quelque chose de plus fier que la bruyante gaieté dont il accompagna la mort d'un serviteur voluptueux et négligent. Scène pour scène (quoiqu'on souhaitât pouvoir les supprimer toutes deux), à ne regarder que l'attitude de la personne royale et non la gravité du dommage public, mieux vaut celle dont Saint-Simon fut le témoin fortuit et l'expression qu'il crut démêler sur le visage de Louis. Louvois travaillait avec le roi; il se trouve mal, il le quitte, et à peine rentré chez lui, à deux pas du château, il tombe foudroyé. Ce même jour, Saint-Simon, déjà curieux (il avait quinze ans à peine), observe le roi à l'heure de sa promenade; il avait sa majesté accoutumée, « mais avec je ne sais quoi de leste et de délivré ». Au lieu de varier sa promenade et de visiter ses fontaines, comme il faisait toujours, il ne cessa d'aller et de venir le long de la balustrade de l'Orangerie, d'où il voyait le logement de la surintendance, et chaque fois qu'il revenait, il dirigeait ses yeux vers ce logement où Louvois venait d'expirer. La magnificence de ses jardins semblait languir auprès du charme de cette étrange perspective, comme s'il goûtait, en la contemplant, la joie de sentir sa volonté affranchie et redevenue l'unique maîtresse de l'État[1].

Du pouvoir évanoui des le Tellier, il restait l'illustration des charges remplies et surtout les grandes alliances avec les biens qu'elles avaient apportés. On s'était trop hâté pour Barbezieux, comme pour Seignelay, de le croire ruiné. Ses folles prodigalités n'avaient pu épuiser sa fortune[2], et ses filles devaient d'ailleurs hériter d'une partie des biens immenses de Mme de Louvois. Toutes les trois furent duchesses : la fille

1. *Saint-Simon*, t. VIII, p. 97. Le même sentiment se trahit dans la réponse de Louis XIV à l'officier que le roi d'Angleterre lui envoya de Saint-Germain. « Monsieur, dites au roi d'Angleterre que j'ai perdu un bon ministre, mais que ses affaires et les miennes n'en iront pas plus mal pour cela. » (*Dangeau*, 17 juillet 1691.) Nous laissons de côté la partie très-dramatique et très-contestable de Saint-Simon sur l'empoisonnement de Louvois, sur sa disgrâce imminente, etc. (Voyez *Histoire de Louvois*, C. Rousset, t. IV.)

2. La chancelière le Tellier, morte en 1696, avait laissé 3 000 000 de biens. (*Saint-Simon*, t. I, p. 409.)

unique du premier lit épousa un petit-fils du maréchal de Luxembourg, le duc d'Olonne; l'aînée du second lit, le duc d'Harcourt, veuf d'une petite-fille du maréchal de Villeroy. La duchesse d'Harcourt eut de son chef, tout compte fait, 5 000 000 de biens, ce qui nous explique que les grands partis n'aient point manqué à cette descendance de Barbezieux. Sa cadette, Mlle de Culant, eut en plus le bien que lui laissa la duchesse d'Olonne, morte toute jeune comme sa mère, dont elle rappelait les vertus et les grâces. Nous retrouvons ici, aspirant à sa main, le duc d'Albret, qui venait de perdre sa femme après vingt et un ans de mariage. Les d'Albret avaient mené grand train. Mme d'Albret était « noble et magnifique », c'est-à-dire, en style bourgeois, très-dépensière. M. d'Albret s'était consolé des attraits un peu virils de Mlle de la Trémoille dans le commerce de grâces plus légères, et avait entretenu à grands frais une charmante créature, Mlle Loison. Il lui tardait sans doute de réparer la brèche faite à sa fortune par la magnificence de sa femme et les caprices de sa maîtresse, mais ce ne fut pas sans peine qu'il obtint la main de l'héritière qu'il convoitait.

Mme de Barbezieux était morte sans s'être remariée et sans que la fin prématurée de son mari eût pu la remettre dans le monde. Les Louvois prétendirent disposer de la destinée de sa seconde fille, et firent essuyer l'affront d'un refus à un prince de la maison de Bouillon. Par contre, les grands parents maternels, M. et Mme d'Alègre, tenaient pour le duc d'Albret, et la fille aussi, attirée sans doute par le titre plus que par la personne. La lutte fut vive et prolongée; il y eut procès, débats contradictoires, et les avocats se battirent, selon la coutume, sur le dos des deux parties; l'objet du litige, Mlle de Culant, assista même à l'une des audiences, démarche qui parut un peu risquée, quoique conseillée, disait-on, par les gens d'affaires. Cependant le Régent comblait de grâces le duc d'Albret, sans pouvoir vaincre l'opposition des Louvois; de guerre lasse, il fit d'autorité publier les bans et célébrer le mariage à Saint-Sulpice, à quatre heures du matin. L'oncle de la mariée, l'abbé de Louvois, parut à l'église pour s'y opposer, mais le prince de Conti l'arrêta en lui mettant sous les yeux une lettre de cachet signée du duc d'Orléans. Les Louvois atta-

quèrent la légitimité du mariage; mais tout ce qu'ils purent obtenir fut d'obliger les époux à le célébrer de nouveau. Trois mois après cette nouvelle cérémonie, la fille de Barbezieux mourait en couches, et sa mort mettait une seconde fois aux prises les deux familles qui semblaient continuer encore la fameuse inimitié de Turenne et de Louvois. Les Louvois, étonnés de ne pas voir d'armes aux funérailles, s'imaginèrent qu'on ne les avait supprimées que pour ne pas mettre les leurs; il fallut, pour les apaiser, établir qu'on avait agi de même à l'enterrement de la première duchesse d'Albret, née la Trémoille, et, dans les messes célébrées pour l'âme de la seconde, étaler les armes des deux maisons[1].

La branche aînée des Louvois, sans trouver dans son chef l'appui de brillants mérites, ne le cède pas à celle de Barbezieux pour l'éclat des alliances. Ce Courtenvaux, qu'avait dédaigné la maison d'Uzès, les d'Estrées l'avaient trouvé fort bon pour leur fille; nous avons vu le premier-né de ce mariage épouser la dernière fille de la maréchale de Noailles, et obtenir par la vertu de cette alliance la charge paternelle de capitaine des Cent-Suisses. Il mourut jeune (1722), laissant un fils à peine sorti des langes; il semblait difficile de mettre à la tête des Suisses un capitaine de seize mois, mais la charge rapportait 45000 livres de rente et valait la peine d'essayer. On essaya. Les alliés des Louvois, les Villeroy, les d'Estrées, donnèrent avec les Noailles sur le Régent, facile et débonnaire, et emportèrent ladite charge, avec permission pour le nouveau capitaine d'en confier l'intérim au frère cadet de son père[2]: ainsi les familles de ministres recueillaient le prix de leurs alliances avec les grands seigneurs. Il arrivait aussi que le nom des grands seigneurs passait, faute d'héritier, au descendant du ministre, qui ne répugnait pas à changer d'aïeux et à vieillir subitement sa noblesse de fraîche date. Le frère cadet du gendre des Noailles, le capitaine par intérim des Cent-Suisses, est connu dans l'histoire sous le nom de maréchal d'Estrées: jusqu'à la mort de son oncle maternel, le troisième maréchal d'Estrées, c'est-à-dire jusqu'en 1739, il s'était appelé

1. *Saint-Simon*, t. X, p. 45; t. XI, p. 113 et 134. — *Dangeau*, 24 juin, 23 juillet et 23 décembre 1717, 4 juillet 1718, 11 et 12 juillet 1719.
2. *Saint-Simon*, t. XII, p. 382.

Courtenvaux ; il obtint alors de Louis XV le droit de relever l'illustre nom qui s'éteignait [1]. Les d'Estrées, dans cette adoption, ne reçurent pas moins qu'ils ne donnèrent, et leur vieille gloire militaire fut rajeunie par le magnanime vainqueur d'Hastembeck. Relevons encore dans ce petit-fils de Louvois un trait de caractère où la race semble persister en dépit du changement de nom : c'est la franchise du langage. « Je suis accoutumé, disait le roi, à l'entendre me dire tout ce qu'il pense [2]. »

1. L'un de ses oncles, le second fils de Louvois, Souvré, maître de la garde-robe, avait également renoncé au nom paternel. Il avait, en 1698, épousé la fille unique du feu marquis de Rebenac, frère du marquis de Feuquières (l'écrivain militaire), à la condition de porter les armes de la maison où il entrait, et de prendre le nom de Pas, qui était celui de Feuquières. Sa complaisance lui avait valu 500 000 livres de biens et la lieutenance générale du gouvernement de Béarn. (*Saint-Simon*, t. I, p. 342. — *Dangeau*, 7 janvier et 18 février 1698.)

2. C. Rousset, *le Comte de Gisors*, chap. XV.

CHAPITRE III

LES PHÉLYPEAUX, LES CHAMILLART, LES VOYSIN, LES DESMARETS

I. Deux branches de secrétaires d'État dans la maison de Phélypeaux, celle de Pontchartrain et celle de la Vrillière. — Portraits de Pontchartrain et de sa femme. — Pontchartrain fils obtient la survivance de secrétaire d'État de la marine. — Sa figure et son caractère. — Le roi rompt par amour-propre son projet de mariage avec une Malause, d'une branche bâtarde de la maison de Bourbon. — Il se marie avec une la Rochefoucauld-Roye. — Un frère de sa femme épouse la fille du chef d'escadre Ducasse. — Humble origine et héroïsme de Ducasse. — Mort de la jeune Mme de Pontchartrain. — Désespoir de son mari. — Ses secondes noces. — Sa demi-disgrâce après la mort du roi. — Sentiments vindicatifs de Saint-Simon. — Un mariage improvisé maintient la charge de secrétaire d'État dans la branche cadette des Phélypeaux. — Mlle de Mailly devient malgré elle Mme de la Vrillière. — Ses représailles. — Son désir de faire son mari duc. — Leurs démarches, espérances et propos ridicules. — Mme de la Vrillière, devenue veuve, épouse un duc agonisant.

II. Commencements et progrès de la fortune de Chamillart. — L'aînée de ses filles mariée dans la robe avant son arrivée aux affaires. — La seconde épouse le fils du maréchal de la Feuillade. — Portraits du maréchal et de son fils. — Ridicule parenté du ministre. — Caractère et mort prématurée de sa troisième fille, mariée au duc de Lorges. — Ce que coûte à la France l'alliance de Chamillart avec la Feuillade. — Il marie son fils Cani avec la fière Mlle de Mortemart. — Spectacle de sa chute. — Effets de sa disgrâce sur les divers membres de sa famille.

III. Voysin succède à Chamillart. — Sa femme est l'auteur de sa fortune. — Portrait de Mme Voysin. — Grandeurs de leurs filles. — Mme Voysin, éclipsée par Mme Desmarets, meurt de désespoir. — Voysin résiste aux efforts de Saint-Simon et reste chancelier. — Dégoûts et sagesse tardive de son gendre Broglio. — Desmarets renversé par Saint-Simon. — Sa femme devient folle. — Passé de Desmarets. — Mariages brillants de ses filles. — M. d'Alègre, toujours en quête d'avancement, donne sa fille au fils de Desmarets, Maillebois. — Nouvelle déception.

IV. Saint-Simon, deux fois allié à des familles de secrétaires d'État : 1° par sa mère, née l'Aubespine; 2° par son second fils, le marquis de Ruffec, marié à une fille de Bauyn d'Angervilliers. — Imprudente addition à Dangeau sur le père de M. d'Angervilliers. — Mariage malheureux et stérile du marquis de Ruffec. — Douleurs et déboires de Saint-Simon. — Mort de sa femme et de son fils aîné. — Sa petite-fille entre dans la maison de Monaco. — Ses embarras d'argent toujours croissants. — Ses vaines sollicitations auprès des ministres. — Extinction de sa descendance. — L'homme de plume survit au noble de race.

I

Une même famille de robe, les Phélypeaux, donna deux lignées de secrétaires d'État. Paul de Phélypeaux, dont le père était conseiller au présidial de Blois [1], se forme à la pratique des affaires sous Nicolas de Neufville, est choisi par Marie de Médicis pour secrétaire de ses commandements, et s'élève à la charge de secrétaire d'État quelques semaines avant la mort de Henri IV. Sa fin prématurée (1621) faillit ruiner à jamais la fortune de la branche de Pontchartrain, dont il était le chef. Son fils eut sa charge; mais, comme il n'avait que huit ans, un frère de Paul de Phélypeaux l'exerça d'abord par commission; puis il finit par se l'approprier complétement et fit souche de secrétaires d'État, connus sous le nom de seigneurs de la Vrillière. Le neveu dépouillé retomba dans la robe, s'y maria avec une fille du célèbre Talon, avocat général au Parlement, et n'en sortit plus.

Il fut conseiller au Parlement, puis président en la chambre des comptes à Paris, et mourut dans cette charge en 1685. Il fut un des juges de M. Fouquet, que l'on tira tous des cours supérieures du royaume. Sa probité fut inflexible aux caresses et aux menaces de MM. Colbert, le Tellier et Louvois, réunis pour la perte du surintendant. Il ne put trouver matière à sa condamnation, et par cette

1. « Les *présidiaux*, institués par Henri II, étaient, pour employer un mot tout moderne, des tribunaux de première instance. Ils jugeaient sans appel quand la somme en litige n'excédait pas 250 livres de capital, ou 10 livres de rentes. Pour les sommes plus considérables, il y avait appel devant les parlements. Les *présidiaux* avaient une juridiction criminelle comme une juridiction civile; ils jugeaient sans appel les brigandages sur les grandes routes, les vols avec violence et effraction, les révoltes et rassemblements en armes, les crimes de fausse monnaie, etc. » (Chéruel, *Dictionnaire des institutions, mœurs et coutumes de la France.*)

grande action se perdit sans ressource. Il était pauvre ; tout son désir, et celui de son fils, était de faire tomber sa charge sur sa tête en s'en démettant. La vengeance des ministres fut inflexible à son tour ; il n'en put jamais avoir l'agrément, tellement que ce fils demeura dix-huit ans conseiller aux requêtes du Palais.

Les deux ménages vivaient ensemble, les enfants au second étage ; le conseiller n'avait pour travailler qu'un modeste cabinet, sans antichambre, et pour sortir point d'autre carrosse que celui de son père. En ce temps-là, humble dans ses vœux et décidé à ne pas s'appuyer des la Vrillière, ces tuteurs infidèles, « son château en Espagne était d'arriver avec l'âge à une place de conseiller d'honneur au Parlement et d'avoir une maison dans le Cloître-Notre-Dame ». Son esprit et ses talents lui réservaient une bien autre fortune ; ils désarmèrent l'inimitié de Colbert, qui lui donna en 1677 la place si difficile à remplir de premier président du parlement de Bretagne. En 1687, le contrôleur général Pelletier le tirait de là pour le faire intendant des finances, et, deux ans après, se démettait de sa charge à son profit, au détriment de son propre frère. Enfin, en 1690, à la mort de Seignelay, il était, tout en restant contrôleur général, revêtu de la charge de secrétaire d'État, avec le département de la marine et celui de la maison du roi. Il ne devait quitter ces lourds et brillants emplois que pour devenir chancelier de France (1699). Les Pontchartrain avaient largement regagné tout le terrain que leur avaient fait perdre les la Vrillière.

Cette belle fortune était méritée par les qualités solides et charmantes qui se rassemblaient en Pontchartrain.

C'était un très-petit homme, maigre, bien pris dans sa petite taille, avec une physionomie d'où sortaient sans cesse des étincelles de feu et d'esprit, et qui tenait encore beaucoup plus qu'elle ne promettait : jamais tant de promptitude à comprendre, tant de légèreté et d'agrément dans la conversation, tant de justesse et de promptitude dans les reparties, tant de facilité et de solidité dans le travail, tant d'expédition, tant de subite connaissance des hommes ni plus de tour à les prendre. Avec ces qualités, une simplicité éclairée et une sage gaieté surnageaient à tout et le rendaient charmant et en riens et en affaires. Sa propreté était singulière et s'étendait à tout, et à travers toute sa galanterie, qui subsista dans l'esprit jusqu'à la fin, beaucoup de piété, de bonté et j'ajouterai d'équité avant et depuis les finances, et dans cette gestion même autant qu'elle en pouvait comporter.

Longtemps avant que ses grands emplois l'eussent mis en lumière, lorsqu'il en était encore à croire qu'il finirait ses jours dans la robe, on était séduit par ses grâces, frappé de son mérite :

Quoique simple conseiller aux requêtes du Palais, Pontchartrain, né galant et avec un feu et une grâce dans l'esprit que je n'ai point vus dans aucun autre, si ce n'est en M. de la Trappe, se distinguait dans les ruelles et sociétés à sa portée, et plus encore par sa capacité, sa grande facilité et son assiduité au Palais.

Sa femme, née Maupeou, ne se sentait point davantage, ni dans son air, ni dans ses façons, de son origine bourgeoise.

Jamais femme de ministre ni autre n'eut sa pareille pour savoir tenir une maison, y joindre plus d'ordre à toute l'aisance et la magnificence, en éviter tous les inconvénients avec le plus d'attention, d'art et de prévoyance, sans qu'il y parût, et y avoir plus de dignité avec plus de politesse, et de cette politesse avisée et attentive qui sait la distinguer et la mesurer, en mettant tout le monde à l'aise. Elle avait beaucoup d'esprit sans jamais le vouloir montrer, et beaucoup d'agrément, de tour et d'adresse dans l'esprit, et de la souplesse, sans rien qui approchât du faux, et quand il le fallait, une légèreté qui surprenait ; mais bien plus de sens encore, de justesse à connaître les gens, de sagacité dans ses choix et dans sa conduite, que peu d'hommes même ont atteint comme elle de son temps. Il est surprenant qu'une femme de la robe qui n'avait vu de monde qu'en Bretagne, fût en si peu de temps au fait, aux manières, à l'esprit, au langage de la cour, et devînt un des meilleurs conseils qu'on pût trouver pour s'y bien gouverner. Aussi y fut-elle dans tous les temps d'un grand secours à son mari, qui tant qu'il la crut n'y fit jamais de fautes, et ne se trompa en ce genre que lorsqu'il s'écarta de ses avis. Avec tout cela elle avait trop longtemps trempé dans la bourgeoisie pour qu'il ne lui en restât pas quelque petite odeur.

Une petite odeur de bourgeoisie! Qu'est-ce donc qui pouvait inspirer à Saint-Simon une réserve tellement inattendue? Était-ce la laideur de Mme de Pontchartrain? « Elle n'eut, dit-il ailleurs, rien de bourgeois que sa figure » ; ou bien l'ordre admirable qu'elle savait allier à sa magnificence? Point; c'était tout simplement le préjugé aristocratique qui ne pouvait se rendre même à l'évidence, et voulait à toutes forces saisir l'insaisissable. Voyez plutôt la suite du portrait :

Elle avait naturellement une galanterie dans l'esprit raffinée, charmante, et une libéralité si noble, si simple, si coulant de source, si

fort accompagnée de grâces, qu'il était impossible de s'en défendre. Personne ne s'entendait si parfaitement à donner des fêtes. Elle en avait tout le goût et toute l'invention, et avec somptuosité et au dehors et au dedans, mais elle n'en donnait qu'avec raisons et bien à propos, et tout cela avec un air simple, tranquille et sans jamais sortir de son âge, de sa place, de son état, de sa modestie; la plus secourable parente, l'amie la plus solide, la plus effective, la plus utile, la meilleure en tous points et la plus sûre; délicieuse à la campagne et en liberté; dangereuse à table pour la prolonger, pour se connaître en bonne chère sans presque y tâter, et pour faire crever ses convives; quelquefois fort plaisante sans jamais rien de déplacé; toujours gaie, quoique quelquefois elle ne fût pas exempte d'humeur. La vertu et la piété la plus éclairée et la plus solide, qu'elle avait eue toute sa vie, crut toujours avec la fortune. Ce qu'elle donnait de pensions avec discernement, ce qu'elle mariait de pauvres filles, ce qu'elle en faisait de religieuses, mais seulement quand elle s'était bien assurée de leur vocation, ce qu'elle en dérobait aux occasions, ce qu'elle mettait de gens avec choix et discernement en état de subsister, ne peut se nombrer..... De tant de bonnes œuvres il n'en paraissait que cet hôpital (de Pontchartrain) et sa communauté de Versailles, qui ne se pouvaient cacher et dont encore on ne voyait que l'écorce. Tout le reste était enseveli dans le plus profond secret..... Mais l'année 1709 la trahit. La disette et la cherté fit une espèce de famine. Elle redoubla ses aumônes, et comme tout mourait de faim dans les campagnes, elle établit des fours à Pontchartrain, des marmites et des gens pour distribuer des pains et des potages à tous venants, et de la viande cuite à la plupart tant que le soleil était sur l'horizon [1].

N'en déplaise au duc et pair qui nous a laissé ce magnifique portrait d'une fille de robe, sa peinture ne respire que la noblesse, la grâce, la vertu, et rien d'autre.

Ces époux, si parfaitement aimables, avaient pour fils le plus déplaisant des hommes :

Sa taille était ordinaire, son visage long, mafflé, fort lippu, dégoûtant, gâté de petite vérole qui lui avait crevé un œil. Celui de verre, dont il l'avait remplacé, était toujours pleurant, et lui donnait une physionomie fausse, rude, refrognée, qui faisait peur d'abord, mais pas tant encore qu'il en devait faire [2].

Son humeur désagréable et rude jusqu'à la brutalité répondait à son extérieur; mais il avait un charme tout-puissant :

1. *Saint-Simon*, t. II, p. 24 et suiv.; p. 74; t. VII, p. 44 et suiv.
2. *Ibid.*, t. VI, p. 117.

il devait succéder à son père dans la direction des affaires de la marine. C'est en 1693 que le roi l'embellit subitement de cette survivance : M. de Phélypeaux n'avait pas encore vingt ans. Il prend l'épée, entre au conseil, siége comme secrétaire d'État. Son père lui fait visiter les ports de France pour l'instruire de son futur métier ; il revient de cette tournée plus hautain et plus fat, sinon plus instruit. Chacun avait redoublé de complaisance et de bassesse pour le maître naissant de sa fortune. « Tout s'y passa moins en études et en examens qu'en réceptions, en festins et en honneurs tels qu'on aurait pu les rendre au Dauphin. » Il pouvait, si affreux qu'il fût, aspirer aux plus grands mariages. Cosnac, l'évêque de Valence, le souhaitait de tout son cœur à sa petite-nièce, une aimable fille qui devint plus tard la comtesse d'Egmont, et ne se douta point du péril qu'elle avait couru. Pontchartrain le fils visa plus haut; il demanda la main d'une petite nièce des maréchaux de Duras et de Lorges, et si sa demande échoua, ce ne fut pas par le mauvais vouloir des deux maréchaux, mais par l'opposition formelle du roi.

Mlle de Malause descendait d'un bâtard du duc Jean II de Bourbon, connétable de France et frère de Pierre de Beaujeu, le gendre de Louis XI. Les Malause avaient peu à peu effacé de leurs armes les marques de bâtardise, si bien qu'on ne les distinguait plus de celles des princes légitimes de la maison de Bourbon. Louis XIV aurait permis à la moindre des maisons nobles de s'allier à ces bâtards, mais il ne put se résigner à voir sur la chaise à porteurs de la nouvelle mariée les armes de Bourbon accolées à celles de Phélypeaux; il refusa son agrément au projet de son secrétaire d'État, et celui-ci insistant, il lui donna nettement la raison de son refus. Les Phélypeaux avalèrent ce dégoût et s'en consolèrent en épousant une autre nièce des maréchaux de Duras et de Lorges, une fille d'un sang illustre et plus pur que celui de Mlle de Malause.

Mlle de Roye, sœur des comtes de Roucy et de Blansac, et des chevaliers de Roye et de Roucy [1], appartenait à la branche

1. « Ils étaient la troisième génération de Charles de la Rochefoucauld, fils du comte de la Rochefoucauld, qui fut tué à la Saint-Barthélemy, et de sa

de la Rochefoucauld-Roye, qui était huguenote. Après la révocation de l'édit de Nantes, le père de Mlle de Roye s'était retiré en Danemark, où il fut comblé des premières charges militaires et des premiers honneurs de la cour. Obligé de quitter le Danemark à la suite d'un propos imprudent de sa femme, le comte de Roye se retira en Angleterre, fut fait par le roi Jacques II comte de Lifford et pair d'Irlande; la Révolution le rejeta dans la vie privée et le ruina. Il était mort depuis 1690. MM. de la Rochefoucauld, de Duras et de Lorges avaient pris soin de ses enfants, mais leur sollicitude n'alla pas jusqu'à doter les filles. Elles n'avaient que 20 000 écus du bien de leur maison, et ne pouvaient prétendre choisir et aimer leur mari. L'aînée épousa, en 1694, le vieux lord Strafford, le fils du ministre décapité, qui lui reconnut 25 000 livres de rente de douaire et voulut bien mourir l'année suivante [1]; la cadette était particulièrement chère au maréchal de Lorges, et ce fut par affection qu'il lui donna l'époux que nous avons décrit. La considération et « le solide » du ministère apprivoisèrent la roguerie des la Rochefoucauld; de plus, M. de Phélypeaux n'était pas seulement secrétaire d'État en survivance, il était le fils du contrôleur général [2]; son père était le dispensateur de ces affaires pécuniaires dont les grandes maisons étaient très-friandes, étant souvent très-besoigneuses. Une belle-sœur de la mariée, la comtesse de Roucy, avait justement un goût marqué pour ce genre de spéculations, et elle poussa vigoureusement au mariage.

Quant aux Pontchartrain, « ils ne firent pas petite bouche de l'honneur qu'ils recevaient de cette alliance », et le contrôleur général fit visite à toute la parenté. Le roi trouva bon que les fiançailles et le mariage se fissent dans la chapelle du château. Outre le présent ordinaire à ces mariages de ministres, il ajouta 6000 francs à la pension de 4000 francs dont jouissait Mlle de Roye comme nouvelle convertie, et fit un don de

deuxième femme, Charlotte de Roye, comtesse de Roucy, sœur de la princesse de Condé, première femme du prince de Condé, tué à Jarnac. » Le comte de Roye, leur père, avait épousé une nièce de Turenne, sœur des maréchaux de Duras et de Lorges.

1. *Dangeau*, 20 novembre 1694.

2. « Une place, dit ailleurs Saint-Simon, qu'il ne tient qu'à celui qui la remplit de rendre aussi lucrative qu'il veut. » (Tome I, p. 302.)

50 000 écus au père du marié. La récente capture d'un vaisseau espagnol chargé de piastres l'avait mis en libérale humeur, et le ministre de la marine profita de cette bonne fortune. M. de Phélypeaux prit, à partir de ce moment, le titre de comte de Maurepas, d'une terre considérable située près de Pontchartrain [1].

Ce mariage en amena un autre plus frappant encore par la distance qui séparait les familles des deux époux : ce fut celui d'un frère de Mlle de Roye avec la fille d'un vaillant chef d'escadre, du Casse. Les ancêtres du mari étaient des la Rochefoucauld ; ceux de la femme, des marchands de jambons. « Du Casse était d'autour de Bayonne, où son père et son frère faisaient et vendaient des jambons. » Et ailleurs : « Du Casse était connu pour le fils d'un petit charcutier qui vendait des jambons à Bayonne. » Saint-Simon est sans pitié et retourne le fer dans la plaie faite à l'orgueil des la Rochefoucauld. Du Casse était parti jeune pour l'Amérique ; il s'y mit à la tête des flibustiers, y gagna richesses et renommée ; la marine royale s'ouvrit à son courage et à ses talents : malgré son origine, à force d'actions d'éclat, il finit par obtenir le commandement d'une escadre et conduisit à la victoire les cadets des grandes maisons. Sa fortune, accrue de sa part de prises, atteignait à 1 200 000 livres. Sa fille était unique et avait 200 000 écus de dot. Les la Rochefoucauld-Roye se laissèrent tenter et persuader ; l'affaire fut engagée, conduite et conclue par le comte de Maurepas, tandis que son beau-frère, le chevalier de Roucy, tenait la mer. Celui-ci n'eut plus qu'à en recueillir les fruits ; il trouva, en débarquant, une femme, une dot et la charge de lieutenant général des galères, que son beau-père avait achetée pour lui du bailli de Noailles, au prix de 180 000 francs (1703).

Du Casse, de son côté, espérait bien profiter aussi de cette alliance. Il n'avait eu jusque-là pour s'avancer que son mérite, et il n'était encore que chef d'escadre : le mariage de sa fille lui assurait la faveur des la Rochefoucauld et la protection du ministre de la marine ; il n'avait plus qu'à faire brillamment son métier, en laissant à ses alliés le soin de lui

1. *Saint-Simon*, t. I, p. 257 et suiv.

obtenir la récompense. Il fut en effet nommé lieutenant général; il serait même devenu maréchal de France, et jamais le bâton n'eût été mieux gagné, mais il était parti de trop loin; il était vieux, cassé, lorsqu'il put aspirer à cet honneur suprême.

Tout épuisé qu'il était, il voulut tenir la mer jusqu'au bout, commander l'escadre qui assiégeait Barcelone (1714). Il souffrait déjà du mal qui devait l'emporter. Le roi le pressait de demeurer; il n'écouta ni son mal ni le roi, et partit plein d'ardeur. Ses forces le trahirent avant la fin de la campagne; il fut obligé de demander un congé et revint mourir en France (1715). Trois ans auparavant, il avait sauvé les finances de l'Espagne en ramenant les galions d'or de l'Amérique à travers les flottes ennemies, et Philippe V, dans un généreux élan de reconnaissance, l'avait décoré de la Toison d'or, « au prodigieux scandale universel », écrit un contemporain de du Casse. Qui écrit cela? Saint-Simon lui-même, Saint-Simon qui le tient dans la plus haute estime, qui loue tout en lui, la capacité, la bravoure, le caractère, l'esprit et les façons mêmes, et qui ne prononce jamais son nom qu'en l'admirant sans réserve.

C'était un grand homme maigre, qui, avec l'air d'un corsaire et beaucoup de feu et de vivacité, était doux, poli, respectueux, affable, et qui ne se méconnut jamais. Il était fort obligeant et avait beaucoup d'esprit avec une sorte d'éloquence naturelle, et même hors des choses de son métier, il y avait plaisir et profit à l'entendre raisonner. Il aimait l'État et le bien pour le bien, qui est chose devenue bien rare..... C'était un homme d'une grande valeur, de beaucoup de tête et de sang-froid et de grandes entreprises, et fort aimé dans la marine par la libéralité avec laquelle il faisait part de tout..... C'était un des meilleurs citoyens et un des meilleurs et des plus généreux hommes que j'aie connus.....

Quelle force avait donc le préjugé aristocratique pour tenir bon, même contre l'éclat avoué du plus pur mérite, et valait-il mieux, pour complaire à ce préjugé, honorer la Toison d'or ou l'ordre du Saint-Esprit par le hasard de sa naissance, en les déshonorant par son incapacité, comme ce comte de Brionne qui s'éteignait dans le temps même où du Casse sauvait la couronne d'Espagne, et que Saint-Simon ne peut s'empêcher de rapprocher de l'héroïque manant?

Il mourut en ce même temps un homme de meilleure maison, mais d'un mérite qui se serait borné aux jambons s'il fût né d'un père qui en eût vendu. Il était chevalier de l'Ordre de 1688 et le premier danseur de son temps, quoique médiocrement grand et assez gros ; c'était un assez honnête homme, mais si court et si plat, que rien n'était au-dessous.

A la bonne heure, voilà ce qui s'appelle enterrer les gens comme ils le méritent et dire vigoureusement son fait au sot héritier d'un illustre nom. Ici le duc et pair s'oublie et se découvre à nous sous un aspect inattendu, avec l'insolente ironie d'un Beaumarchais. Ah ! si Saint-Simon était né à l'autre bout de l'échelle, dans la boutique d'un horloger[1] !

Du caractère du chevalier de Roucy et de Mlle du Casse, les *Mémoires* ne disent rien ; des mérites et des attraits de la jeune Mme de Pontchartrain, ils auraient tant à dire, qu'ils nous renvoient à ces fameuses pièces encore ensevelies dans le ministère des affaires étrangères. Une addition au *Journal* de Dangeau nous laisse entrevoir ce que fut cette charmante femme, morte à vingt-sept ans, et nous fait regretter davantage de ne pouvoir la connaître tout entière. Sa haute naissance était encore le moindre de ses mérites.

Mme de Pontchartrain était tout à la fois le modèle et la coqueluche de la cour, l'esclave et la victime d'un mari barbare et l'adoration de son beau-père le chancelier et de sa belle-mère, qui ne s'en consolèrent jamais ; la vertu la plus universelle, la bienséance la plus accomplie, l'esprit le plus sensé, le plus naturel, le plus aisé, la sagesse la plus exacte et la plus gaie, la sensibilité la plus retenue, la modestie la plus respectée, la sainteté la plus soutenue, la plus aimable, la plus aimée, la femme la plus universellement regrettée qui ait paru à la cour. Sa seule considération empêcha par deux fois son mari d'être chassé... Ce fut un honneur particulier que le roi fit au chancelier de lui envoyer faire compliment à cette occasion, qu'il savait lui être vraiment cruelle[2].

Son mari, dans les premiers transports d'une douleur mêlée sans doute de quelques remords, voulut se démettre de sa charge, renoncer au monde, s'ensevelir dans une retraite éternelle ; son père, ses amis, conjurèrent non sans peine cette

1. *Saint-Simon*, t. III, p. 32 ; t. VI, p. 286 et suiv. ; t. VII, p. 38, 63, 322.
2. *Dangeau*, 23 juin 1708.

résolution désespérée. Cinq ans plus tard, il se remariait avec Mlle de Verderonne, née l'Aubespine, comme la mère de Saint-Simon. Les biens étaient considérables : 400 000 francs de dot, 200 000 autres assurés, un seul frère non marié, et la fortune de la maison estimée à 50 000 livres de rente. Mlle de Verderonne avait vingt-trois ans; Pontchartrain[1], veuf avec trois garçons, en avait trente-neuf, et les années ne l'avaient pas rendu plus aimable. « Sa figure hideuse et dégoûtante à l'excès, agréable et même charmante en comparaison de tout le reste, n'empêcha pas la séduction et l'éblouissement de sa place. » Le jour où il demanda au roi la permission d'épouser Mlle de Verderonne, il ne l'avait pas encore vue; il allait le soir même à Paris pour lui faire visite[2] : avait-on jugé prudent de conclure le mariage avant de montrer le mari ?

Mlle de Verderonne ne voulut apparemment considérer en lui que le ministre, et déjà le ministre était menacé dans ce pouvoir qui faisait tout son prestige. L'un des convives de la noce, qui n'y était venu qu'en résistant et sur les instantes prières du chancelier[3], nourrissait contre lui une haine acharnée et épiait l'occasion de le perdre. Pontchartrain avait eu l'imprudence d'empiéter sur les attributions du gouverneur de Blaye, en soustrayant à son autorité des officiers gardes-côtes de nouvelle création; il était l'obligé de Saint-Simon, qui, bien que prévenu contre lui, l'avait, par amitié pour son père, défendu contre les plaintes dont il était l'objet. La mesure qu'il avait prise était-elle exigée par l'intérêt du service maritime[4]? N'aurait-il pu l'accompagner de procédés plus courtois et surtout plus loyaux? Nous ne savons; mais ce qui est certain, c'est que Saint-Simon cria à l'ingratitude, à la perfidie, à la noirceur, et jura de se venger de la bonne façon. Il tint parole. Un peu avant la mort du roi, lorsqu'il travaille avec le duc

1. Les *Mémoires* désignent par ce nom Pontchartrain fils, et appellent le père « le chancelier ».

2. *Dangeau*, 3 juillet 1713.

3. « Je fus à la noce, dit Saint-Simon, comme on va à la potence. »

4. Saint-Simon, quoique fortement prévenu contre lui, ne peut s'empêcher de lui reconnaître quelque capacité. « Il avait de l'esprit, mais parfaitement de travers, et avec quelques lettres et quelque teinture d'histoire; appliqué, sachant bien sa marine, assez travailleur, il le voulait paraître beaucoup plus qu'il ne l'était. »

d'Orléans à la formation des futurs conseils, Pontchartrain est l'un des premiers qu'il élimine et précipite. La santé du roi déclinait visiblement; il « diminuait » tous les jours; déjà la cour se tournait vers le duc d'Orléans; mais les ministres, enchaînés par la peur, ne bougeaient : il restait encore assez de vie au moribond pour les chasser, et en s'immolant ainsi à la dernière heure, ils ne pouvaient décemment s'offrir au duc d'Orléans comme des martyrs de sa cause. C'est ce moment que choisit Saint-Simon, qui ne voyait plus guère Pontchartrain, pour tomber chez lui comme une bombe, se repaître de ses angoisses, s'amuser à les exciter ou à les calmer tour à tour, à lui rendre ou lui ôter la vie par des regards et des mots pleins d'intentions perfides: cette comédie lui paraît si savoureuse, qu'il la prolonge pendant trois bons quarts d'heure.

Le roi à peine mort, il court chez le duc d'Orléans s'assurer de la « totale expulsion » de son homme. Mais celui-ci avait la vie plus dure qu'il ne croyait; l'intervention de son père avait paré en partie le coup qui l'allait frapper; il demeurait au conseil en gardant ses traitements de secrétaire d'État et de ministre, mais sans voix délibérative. Si les traitements étaient gros, l'humiliation était profonde, et elle s'aggravait encore des dédains et des insultes que les grands seigneurs, rappelés à la vie politique, prodiguaient à ce bourgeois à demi abattu. Saint-Simon jouit de son mutisme, de son isolement, des sarcasmes, ou même des accusations d'improbité qu'on lui jette à la face. Sa rancune contre les ministres en général et contre celui-ci en particulier s'assouvit à plaisir.

Il n'avait de fonction au conseil de régence que celle qu'il avait prise d'y moucher les bougies et qui s'était également tournée en coutume de sa part, et en dérision sans contrainte de celle de tous ceux qui y assistaient.

C'était trop encore pour son implacable ennemi : il fait un dernier effort pour écraser ce qui restait du ministre. Le Régent hésitait par attachement pour le chancelier; Saint-Simon lui-même aimait le père autant qu'il détestait le fils, et l'on sait s'il était entier dans ses sentiments : il trouva le moyen de satisfaire ces deux passions contradictoires et de montrer une parfaite amitié dans une parfaite haine. Le Régent, sur ses

conseils, enleva sa charge à Pontchartrain pour la donner à son fils : celui-ci n'étant âgé que de quatorze ans, son parent la Vrillière devait la remplir en son nom jusqu'au jour où il lui remettrait en mains propres un dépôt qu'il ne pouvait être tenté de s'approprier, étant déjà secrétaire d'État[1]. Une lettre du Régent dictée par Saint-Simon apprit au chancelier la bonne et la mauvaise nouvelle : il en reconnut l'auteur à l'inspiration et au style, et lorsqu'il reçut peu après sa visite, il l'accueillit avec un mélange d'irritation et de reconnaissance, de reproches et d'embrassements qui fait de cette entrevue une scène extrêmement originale.

L'enfant dont Saint-Simon venait d'assurer la carrière politique fut ce souple et spirituel comte de Maurepas, que Mme de Pompadour disgracia pour une épigramme, qui revint aux affaires après vingt-cinq ans d'exil, fit et défit de grands ministres, et garda jusqu'à sa mort (1781) la confiance de Louis XVI, quoiqu'il fût plus propre à ajourner qu'à conjurer l'orage qui menaçait le trône.

Quant à Pontchartrain, il trouva moins une consolation qu'un surcroît d'amertume à voir sa succession passer aux mains de son fils : l'implacable ressentiment de Saint-Simon se plaît à nous le montrer enseveli dans une retraite envieuse et désolée.

Depuis ce moment il demeura obscur au fond de sa maison, abandonné de plus en plus. Il y vit encore dans la solitude et le plus parfait néant, toujours enragé de jalousie et de dépit contre son fils, qui lui rend des devoirs et rien de plus. Cet ex-bacha si rude et si superbe occupe son néant à compter son argent et en semblables misères, et n'a presque paru nulle part depuis, qui est ce qu'il a fait de mieux.

Sa femme elle-même se licencia, ce semble, envers le ministre déchu. Saint-Simon en fait beaucoup entendre en fort peu de mots : « Sa première femme, si parfaite en tout, en mourut à la fin à force de vertu. La seconde l'a vengée[2]. »

1. Ce petit-fils du chancelier épousa trois ans plus tard la fille de la Vrillière, chez lequel il logeait et apprenait son métier de secrétaire d'État. (*Saint-Simon*, t. X, p. 20.)

2. *Saint-Simon*, t. VI, p. 104 et suiv., 439 ; t. VIII, p. 220, 252 et suiv., 288 et suiv.

La charge de secrétaire d'État, que les la Vrillière avaient ravie aux Pontchartrain, ne s'était conservée dans cette branche usurpatrice que par un mariage conclu avec une opportunité et une rapidité merveilleuses. Balthasar Phélypeaux, marquis de Châteauneuf, s'éteignait presque subitement dans la nuit du 27 mai 1700, avec le regret de n'avoir pu assurer sa succession à son fils, la Vrillière. Celui-ci reçoit à cinq heures du matin la nouvelle de sa mort, il ne perd pas son temps à s'affliger; il mande aussitôt la princesse d'Harcourt, une princesse fort avide, qui faisait volontiers des affaires depuis un écu jusqu'aux plus grosses sommes, et lui ouvre sa bourse aux conditions suivantes : elle ira sur l'heure trouver Mme de Maintenon, lui proposera le mariage de Mlle de Mailly, sa parente, avec lui, la Vrillière, qui demande pour toute dot qu'on lui fasse obtenir la charge de son père, et la décidera à écrire immédiatement au roi pour solliciter cette grâce. La princesse d'Harcourt part, parle, persuade, revient annoncer son succès à la Vrillière, et, sur son ordre, court chercher l'assentiment de la comtesse de Mailly. En même temps, le chancelier Pontchartrain, averti par la Vrillière du résultat de la démarche de Mme d'Harcourt, va se poster à la porte du roi. Le roi se réveille, lit la lettre de Mme de Maintenon, reçoit le chancelier, qui appuie la requête de la lettre; nulle compétition, nul conseil à l'encontre: personne n'était encore entré, pas même les gentilshommes de la chambre. Le roi accorde aussitôt la charge à la condition du mariage, et la Vrillière, qui la veille encore n'était ni de robe ni d'épée, et ressemblait à l'amphibie raillé par la Bruyère [1], se trouve subitement élevé à un rang supérieur dans l'État.

Il avait payé ce rang plus cher qu'il ne pensait, et le mariage dont il recueillait immédiatement le fruit lui réservait plus d'une amertume. La comtesse de Mailly y avait donné son assentiment d'autant plus volontiers qu'elle en avait déjà très-favorablement accueilli le projet, lorsque Châteauneuf avait tenté d'obtenir la survivance de sa charge pour son fils. Elle venait de perdre son mari, cet officier dont nous avons parlé à l'occasion du mariage de Mlle d'Aubigné avec

1. Chapitre *De la cour*.

M. de Noailles, d'une valeur brillante, d'un esprit charmant, d'une ambition hardie, que son mérite, soutenu de l'alliance avec Mme de Maintenon, semblait devoir porter si haut. Un accès de goutte avait arrêté l'essor de cette grande fortune. Il en fut atteint chez une fille qu'il entretenait à Paris (distraction habituelle des mariages d'ambition); il ne put être transporté chez lui, et il expira dans le logis de sa maîtresse, sa femme présente [1]. Sans fortune, chargée d'une troupe d'enfants, garçons et filles, Mme de Mailly fut ravie du désintéressement de la Vrillière sur le chapitre de la dot. Sa fille ne partagea pas son contentement, et se prêta de la plus mauvaise grâce du monde à faire, à ses dépens, un secrétaire d'État.

La Vrillière, avec de l'esprit et du mérite, ne se distinguait pas par les avantages extérieurs. « C'était un homme dont la taille différait peu d'un nain, grosset, monté sur de hauts talons, d'une figure assez ridicule. » Mais ce que lui reprochait Mlle de Mailly, c'était moins sa mine que sa naissance. Il est curieux de surprendre ici le développement précoce de l'infatuation nobiliaire : cette fillette, qui n'avait pas douze ans, déjà sentait sa race et s'enflait de dédain à l'idée d'une mésalliance.

Elle se mit à pleurer et à crier qu'elle était bien malheureuse; qu'on lui donnât un homme pauvre, si l'on voulait, pourvu qu'il fût gentilhomme, et non pas un petit bourgeois pour faire sa fortune; elle était en furie contre sa mère et contre Mme de Maintenon.

On la laissa exhaler sa fureur, faire la grimace à son fiancé et à sa future famille, et le marché passé fut exécuté dès qu'elle eut douze ans accomplis : les fiançailles avaient été célébrées quinze jours après la mort de M. de Châteauneuf; la Vrillière avait bénévolement reconnu dans le contrat avoir reçu 200 000 francs, aimable fiction qui eût été du goût de bien des mères de famille; mais combien peu de gendres leur en donnaient la surprise [2] !

La petite fille devint jeune femme, et son dépit ne passa pas. Elle était « jolie comme les amours et en avait toutes les

1. Elle y était accourue pour le soigner, et Mme de Maintenon vint elle-même l'y rechercher, dès qu'elle fut veuve, pour la ramener tout en larmes à Versailles.

2. *Saint-Simon*, t. II, p. 4, 91.

grâces », et pour se venger du bourgeois qui avait fait d'elle l'instrument de sa fortune, elle se montra fort tendre pour les gens de qualité. Elle s'attaqua au beau Nangis, le favori des dames, même des plus hautes, conquit ce cœur si disputé et défendit sa conquête contre les regards engageants de la duchesse de Bourgogne. Mais tout en se vengeant de son mari, elle n'en restait pas moins Mme de la Vrillière; elle résolut à la fin de se débarrasser de l'odieuse marque de roture, et sa vanité surexcitée ne s'arrêta pas au choix des moyens. La baronne de Platen, ancienne maîtresse de l'électeur de Hanovre, roi d'Angleterre, avait une fille belle, bien faite, d'âge sortable, mais sans biens. Mme de la Vrillière imagina de marier cette fille avec son fils. Une Allemande du rang de Mlle de Platen, même pauvre, ne pouvait épouser un homme non titré, même riche et fils de secrétaire d'État. Si le roi d'Angleterre, par considération pour son ancienne maîtresse, obtenait l'élévation du secrétaire d'État à la dignité de duc et pair, toutes les difficultés s'aplanissaient. Mme de la Vrillière se met à l'œuvre: elle était belle encore et savait le pouvoir de sa beauté; elle enveloppe et fascine un certain Schaub, d'esprit délié et rusé, agent secret et confident intime du ministère anglais, par cela même très-compté du cardinal Dubois; elle lui communique son dessein, ses vues, et le décide sans peine à les servir. L'habile Schaub prend Dubois à part, donne à l'entretien l'air et l'importance d'une communication diplomatique, vante le crédit de la comtesse de Platen sur le roi et les ministres de l'Angleterre, les avantages d'un mariage qui ne pouvait manquer de rapprocher les deux couronnes, et insiste sur la nécessité de lever l'unique obstacle à ce mariage en faisant la Vrillière duc et pair. Il revient peu après à la charge, et présente la promotion de ce nouveau duc comme désirée par le roi et par les principaux ministres d'Angleterre. Dubois avait toutes sortes de motifs pour favoriser un projet qui s'appuyait de tels patrons et pour désirer plaire à Mme de la Vrillière. Le président Hénault insinue même qu'effrayé de l'influence de Mme de Prie sur M. le Duc, il voulut lui substituer Mme de la Vrillière, et que celle-ci, dans l'impatience de son ambition, était prête à sacrifier le beau Nangis au plus disgracieux des amants.

Le projet fut soumis au duc d'Orléans, qui le trouva passablement ridicule ; mais pressé et entraîné par le cardinal, il donna des espérances à la Vrillière. Les deux époux, ne se sentant plus de joie, s'oublièrent, laissèrent échapper leur secret : grave imprudence. Un greffier du roi, un homme de plume duc et pair ! Saint-Simon bondit à cette nouvelle ; il court au Régent, lui représente l'énormité de ce scandale avec une abondance d'arguments et une verve d'indignation qui l'ébranlent. Il dénonce bruyamment cet ouvrage de ténèbres ; il anime, il soulève tous les intéressés, souffle et déchaîne une tempête de récriminations. Au milieu de la tempête, les quolibets voltigent, tintent à l'oreille du Régent, si sensible à l'ironie ; on s'égaye de la façon dont est bâti la Vrillière, on s'étonne de si hautes prétentions dans un si petit homme. Court et gros, il était vif et pétulant, et ses mouvements tenaient de la marionnette. « M. le prince de Conti allait disant tout haut qu'il avait envoyé prendre les mesures du petit fauteuil de Polichinelle pour en faire un dessus pour la Vrillière quand il serait duc et pair, et qu'il le viendrait voir. » On est un peu surpris de trouver le prince de Conti à la tête des rieurs ; mais sa naissance lui donnait le droit d'être laid jusqu'au grotesque et de ne pas s'en apercevoir.

La Vrillière, du reste, se donnait des ridicules pires que ceux dont on se moquait. Exalté par l'opposition violente et railleuse à laquelle se heurtait son ambition, il confond l'intérêt du royaume avec celui de son amour-propre, invoque la raison d'État, proteste que son affaire n'est plus la sienne, mais celle du roi d'Angleterre ; qu'il faut choisir entre la guerre ou sa promotion, et qu'il se lave les mains de tout ce qui peut arriver. En même temps il s'échappe contre ses ennemis, déclare qu'il a pris bonne note de leurs noms et de leurs injures, et promet de le leur faire payer plus cher qu'au marché. *Plus cher qu'au marché !* Quelle façon de s'exprimer pour un candidat à la pairie ! Mais quoi, le hareng sent toujours la caque, remarque Saint-Simon, mis en goût de langue bourgeoise et charmé de donner ce pendant au mot de la Vrillière. Le malheureux secrétaire d'État avait la maladresse de tenir ces jolis propos à un parent même de Saint-Simon, et Dieu sait si celui-ci, qui les recueillait tout chauds, en faisait un malin

usage. La Vrillière finit par passer pour un homme à peu près fou, et l'on se remémora charitablement son oncle paternel et son frère aîné enfermés dans les petites-maisons. Cependant son affaire, tenue pour ainsi dire en échec par la clameur publique, n'avançait point : bientôt Dubois tomba malade ; la maladie tourna vite à la mort, et le Régent, délivré de la pression du premier ministre, céda volontiers à celle de l'opinion. L'orgueilleuse fille de la comtesse de Mailly resta Mme de la Vrillière comme devant, et l'Angleterre ne déclara pas la guerre à la France.

La mort de son mari devait rallumer ses ambitieuses espérances. A force d'argent, d'intrigues et d'aventures, elle réussit à faire sa proie d'un duc besoigneux et avide qui touchait à la tombe. En 1731, elle épousa « le cadavre mourant » de M. de Mazarin, qui venait de perdre sa femme, née Duras, et sa mère se démit en sa faveur de la charge de dame d'atour de la reine. Deux mois après cette folie, M. de Mazarin s'éteignait, et sa femme, rehaussant ses attraits vivaces de la grâce sévère d'un grand habit de veuve, semblait se jouer des ans et passait encore pour la plus charmante personne de la cour [1].

II

On sait la rapide fortune de Chamillart, fils d'un maître des requêtes, et simple conseiller au Parlement ; son habileté au jeu, particulièrement au jeu de billard, le fait connaître et apprécier de M. le Grand, du maréchal de Villeroy, du roi lui-même, lui vaut une place de maître des requêtes et, par une faveur inouïe, même unique, un logement à Versailles. Il devient bientôt intendant de Rouen, puis intendant des finances. Le billard passe de mode ; Chamillart continue de se faire goûter pour lui-même, pour sa douceur, sa modestie et son application, à défaut de talent. Mme de Maintenon, séduite, le nomme administrateur de Saint-Cyr : cette place le met en rap-

1. *Saint-Simon*, t. III, p. 117 et suiv. ; t. XIII, p. 38 et suiv. — *Addition à Dangeau*, 17 septembre 1715. — *M. Marais*, lettres du 22 août et du 14 septembre 1731. — La duchesse de Mazarin mourut le 11 septembre 1742, âgée de cinquante-cinq ans.

port avec M. de Chevreuse, qui avait beaucoup de terres enclavées dans celles de cette maison; il gagne son amitié, et du même coup celle de M. de Beauvilliers. Le courtisan épargne le nouveau favori, le protége même, rassuré par ses façons modestes. Cependant le chancelier Boucherat vient à mourir; le roi le remplace par le contrôleur général des finances Pontchartrain, et, saisissant l'occasion de satisfaire son goût et celui de Mme de Maintenon, il fait Chamillart contrôleur général. Cette charge valait plus de 200 000 livres de rente [1], et donnait l'immense crédit que nous avons déjà relevé, parce qu'elle était la source de toutes les grâces pécuniaires [2]. L'élite de la cour s'empresse autour de l'ancien conseiller. La comtesse de Roucy déserte les Pontchartrain pour passer aux Chamillart. Un soir, après dîner, on veut la retenir auprès de sa charmante belle-sœur, qui gardait le lit; elle prétexte une affaire pressante, s'échappe; on la suit : elle courait porter ses hommages à Mme Chamillart. Il naît des parents au nouveau ministre : Mme Chamillart, née le Rebours, appartenait, à son insu, à une branche des Montmorency.

Mme de Roquelaure a mis la main sur elle pour la mener, pour la gouverner, pour la conseiller : elle a trouvé qu'elle était sa parente fort proche; on s'en moque sans miséricorde, et Mme la chancelière plus que personne, qui prie tout le monde de lui démêler et de lui prouver cette parenté.

Mme de Roquelaure, intimidée par les rieurs, s'abstint trois jours entiers de paraître chez sa nouvelle parente [3]. Les Pontchartrain étaient émus, indignés de sa conduite, comme si leur avénement n'avait pas été salué de pareilles bassesses! Il leur suffisait, pour se consoler, de se souvenir et d'attendre.

Chamillart avait marié sa fille aînée l'année précédente : avec un peu plus de patience, il l'eût faite duchesse; mais comme il était homme de mœurs simples et droites, il ne

1. *Dangeau*, 5 septembre 1699. — Un fait donnera l'idée des bénéfices énormes attachés à cette place : le contrôleur général, à chaque renouvellement des fermes, touchait de droit 350 000 livres. (*Saint-Simon*, t. VIII, p. 231.)

2. Voyez page 340.

3. *Lettre de Mme de la Troche à Mme de Grignan*, du 25 novembre 1699.

regretta pas le passé. Même l'année précédente, avec la faveur qui le portait, il aurait pu établir plus brillamment cette aînée, s'il n'eût mieux aimé acquitter un vieil engagement qui lui tenait au cœur. Du temps qu'il était conseiller, il avait pour intime ami un conseiller de la même chambre, Dreux. Leurs femmes accouchèrent en même temps; Dreux était riche et pressa Chamillart de s'engager à marier leurs enfants. Chamillart se défendit sur sa modeste fortune, mais Dreux tint bon et eut raison de ses scrupules. La fortune tourna : l'un des deux conseillers devint intendant des finances; ce fut au tour de Dreux de se défendre; il voulut à toutes forces rendre la parole reçue; mais Chamillart refusa obstinément de la reprendre. Dans ce long combat d'amitié et de probité, Chamillart à la fin l'emporta; le mariage fut décidé, et le fils de Dreux obtint du roi, grâce à son beau-père, l'agrément du régiment de Bourgogne. « C'est à vous, monsieur, que je le donne, dit le roi à son favori, car votre gendre futur n'a pas encore assez servi pour avoir l'agrément d'être à la tête d'un régiment comme celui-là. »

Devenu contrôleur général, Chamillart fit acheter à son gendre la charge de grand maître des cérémonies, plus honorifique que fructueuse; mais Dreux était riche et tenait surtout aux honneurs. En considération de cette charge, le roi permit à Mme Dreux d'entrer dans les carrosses, de manger avec la duchesse de Bourgogne, d'aller à Marly. Saint-Simon prétend même qu'à la faveur de sa charge et du crédit de son beau-père, M. Dreux devint subitement marquis de Dreux [1]. Il ne se montre rien moins que tendre pour ce gendre de Chamillart, et à la bravoure près, qu'il est obligé de lui reconnaître, il ne lui trouve que des défauts :

Ce nouveau marquis se trouva un fort brave homme, mais bête, obscur, brutal, et avec le temps, audacieux, insolent, et quelque chose de pis encore, et sans se défaire des bassesses de son état et de son éducation. Sa femme ne fut heureuse ni par lui ni avec lui, et méritait infiniment de l'être; une grande douceur, beaucoup de vertu et de sagesse, bien de l'esprit, et avec le temps, de connaissance du monde et des gens, du manége, mais sans rien de mauvais, et si fort

1. Une note de MM. de Dreux-Nancré et de Dreux-Brézé, imprimée à la fin du 2e volume des *Mémoires*, proteste contre l'assertion de Saint-Simon.

en tout temps en sa place, qu'elle se fit aimer de tout le monde, même des ennemis de son père, et fit tant de pitié qu'elle fut toujours et dans tous les temps accueillie partout, et traitée avec une distinction personnelle très-marquée [1].

Il convient peut-être de rabattre des sévérités de Saint-Simon sur M. Dreux, et de ne pas s'exagérer la portée de ses réticences; des questions de préséance et d'étiquette les mirent tous deux aux prises, et le défenseur passionné des priviléges des ducs avait fort à faire pour se montrer impartial envers un grand maître des cérémonies.

Le pouvoir et l'influence de Chamillart se doublèrent bientôt de l'héritage de Barbezieux; le roi jeta sur ses faibles épaules le fardeau que s'étaient partagé Colbert et Louvois, se flattant de lui communiquer la force et le mérite qu'exigeaient ces grands et accablants emplois. Cette fortune inespérée décida du brillant établissement de sa seconde fille : quoique « cruellement vilaine », elle fut demandée la même année par le duc de la Feuillade.

Les la Feuillade étaient d'une ancienne maison illustrée par l'héroïque défenseur de Rhodes, le grand maître Pierre d'Aubusson. Le comte de la Feuillade, François d'Aubusson, si célèbre comme courtisan, était devenu duc en 1667, par son mariage avec Mlle de Roannais, cette jeune fille que l'éloquence impérieuse et brûlante de Pascal avait arrachée au monde, jetée dans un couvent, et que le monde avait fini par ressaisir. La foi de Pascal avait passionné et entraîné le frère avec la sœur; mais le frère avait persévéré, renoncé décidément au siècle et s'était dépouillé de son duché, que Mlle de Roannais avait porté dans la maison de son mari. Ainsi l'auteur des *Pensées* avait été l'ouvrier involontaire de la grandeur des la Feuillade. Le duc de Roannais était mort dans la retraite, en 1696; sa sœur s'était éteinte en 1683, consumée par un mal terrible (un cancer au sein), par les épreuves qui l'avaient frappée dans ses enfants, et aussi par les tourments d'une conscience qui n'avait pu retrouver le repos [2]. Quant à son

1. *Saint-Simon*, t. II, p. 29 et suiv.

2. *Pensées de Pascal (Extraits des lettres à Mlle de Roannez et Remarques sur ces lettres)* (édition Havet). — *Saint-Simon*, t. I, p. 248. — Saint-Simon écrit *Roannais;* Dangeau, *Rouannais.*

mari, Mme de Sévigné nous le montre moins épris de sa femme que de la faveur royale [1], et Saint-Simon lui reconnaît toutes les qualités qui pouvaient lui donner ce qu'il aimait passionnément.

De l'esprit, une grande valeur, une plus grande audace, une pointe de folie gouvernée toutefois par l'ambition, et la probité et son contraire fort à la main, avec une flatterie et une bassesse insignes pour le roi, firent sa fortune et le rendirent un personnage à la cour, craint des ministres, et surtout aux couteaux continuels avec M. de Louvois [2].

On connaît sa dédicace toute païenne de la statue de Louis XIV, sous le piédestal de laquelle il eût voulu avoir sa sépulture [3]. Voici du même personnage deux traits, moins fameux et non moins caractéristiques. Comme il querellait et frappait l'un de ses palefreniers, il s'aperçut que le roi le regardait faire ; aussitôt il lui cria de ne pas prendre garde à deux de ses valets qui se battaient. Il eut peur sans doute de n'être pas pris au mot ; mais il fallut bien le croire le jour où le roi lui refusant la permission de l'accompagner, il monta derrière son carrosse et y demeura jusqu'à l'arrivée.

Devenu veuf, il fit un second mariage, qui étonne de la part

1. « M. de la Feuillade a pris la poste, et s'en est venu droit à Versailles, où il surprit le roi ; il lui dit : « Sire, les uns font venir leurs femmes (c'est Rochefort), les autres les viennent voir ; pour moi, je viens voir une heure Votre Majesté, car ce n'est qu'à elle que je dois tout. » Il causa assez longtemps, et puis prit congé, et dit : « Sire, je m'en vais, je vous supplie de faire mes compliments à la reine, à Monsieur le Dauphin, à ma femme et à mes enfants, » et s'en alla remonter à cheval, et en effet n'a vu âme vivante. » (*Lettre à Mme de Grignan*, du 16 août 1675.)— M. de la Feuillade était l'un des huit maréchaux de France que le roi avait faits le 30 juillet, trois jours après la mort de Turenne.

2. *Addition à Dangeau*, 19 septembre 1691.

3. Il la fit couler et ériger à ses frais sur la place des Victoires, place faite des débris de l'hôtel de la Ferté qu'il avait acheté à cette intention. A la tête du régiment des gardes, que suivaient la maréchaussée, le duc de Gesvres, gouverneur de Paris, le prévôt des marchands et tout le corps de ville, il défila trois fois autour d'elle, la saluant chaque fois de son épée, au bruit des trompettes, des tambours, des acclamations des princes et princesses de la maison royale, et de l'élite de la cour installés tous dans des balcons faits tout exprès sur la façade de l'hôtel de la Feuillade, vis-à-vis de la statue. Quatre lanternes posées sur des colonnes aux quatre coins de la place devaient, aux termes de la fondation du maréchal, être allumées toutes les nuits. (Mémoires manuscrits du général Saint-Hilaire, cités dans l'ouvrage de M. Chéruel, *Saint-Simon considéré comme historien de Louis XIV*.)

d'un ambitieux aussi forcené : il épousa la fille de Prudhomme, un simple baigneur chez lequel il avait logé avant sa fortune et qui lui avait été souvent d'un grand secours [1]. La femme qui s'empara de son cœur avait, malgré le singulier milieu où elle était née, les plus rares mérites : « C'était une personne de beaucoup d'honneur, de vertu et de piété, de bon sens, capable de lui donner de bons conseils, qui n'abusa jamais de son crédit sur lui, qui était sans mesure, et qui se contint toujours décemment et modestement dans son état... » Le mariage resta secret, mais nul ne le mettait en doute : « Elle fut maîtresse de son bien, de ses enfants et de tout chez lui jusqu'à sa mort. » M. de la Feuillade était plus fidèle à son caractère lorsque, quelques jours avant sa mort (septembre 1691), il fit demander pour le seul fils survivant de son mariage avec Mlle de Roannais la main de la seconde fille de Louvois. Celui-ci n'était plus ; mais Barbezieux lui avait succédé, et tout en bataillant contre les ministres, le vieux courtisan sentait le prix de leur alliance : sa demande n'eut pas de suite, et le jeune duc de la Feuillade se rabattit sur une Phélypeaux, sœur de la Vrillière.

Mlle de Châteauneuf était encore la fille d'un secrétaire d'État, mais du secrétaire d'État de la maison du roi, qui ne pouvait avoir qu'une influence indirecte sur son avancement militaire, et la Feuillade avait plus que personne besoin d'un tout-puissant patron. Officier négligent, paresseux, débauché, il arrivait toujours le dernier à l'armée et la quittait le premier ; son régiment était l'un des plus mal tenus. Chose plus grave, en 1696, allant rejoindre l'armée d'Allemagne, il prenait de vive force 30 000 écus d'or et beaucoup de pierreries appartenant à l'évêque de Metz, son oncle : celui-ci était en enfance, les valets refusaient les clefs ; le duc de la Feuillade enfonça bravement les coffres et n'y laissa que l'argent blanc. Le roi s'expliqua durement et publiquement sur cet étrange avancement d'hoirie, et bien en prit au voleur d'être le gendre de Châteauneuf. Quoiqu'il traitât son beau-père avec beaucoup d'impertinence et vécût fort mal avec sa fille, il reçut de lui et du chancelier Pontchartrain un secours

1. Il existait, au XVIIe siècle, des établissements tenus par des hommes experts dans tous les raffinements de la toilette et nommés *baigneurs*. Le *baigneur* tenait son privilége du roi ou d'un des officiers de sa maison.

des plus opportuns. « Un coup de cet éclat leur parut à tous mériter tous les efforts de leur crédit pour le parer », et los Phélypeaux sauvèrent sinon l'honneur, du moins la fortune des d'Aubusson. « C'était, dit Saint-Simon de la Feuillade, un cœur corrompu à fond, une âme de boue, un impie de bel air et de profession; pour tout dire, le plus solidement malhonnête homme qui ait paru de longtemps. » Quel fils était né de celle qui avait partagé les austères ravissements de Pascal, que le souvenir de sa parole avait paru poursuivre encore au sein de sa grandeur mondaine, et si elle eût vécu jusqu'en ce temps-ci, quelle amertume nouvelle ajoutée à la pensée qui faisait son tourment!

La Feuillade, pour lui, portait légèrement le poids de ses vices et de sa honte; mais ils n'en entravaient pas moins sa carrière, faisaient échec à l'ambition dont il était dévoré : un mariage avec la fille de Chamillart (il avait perdu sa femme dès l'année 1697) lui parut devoir balayer tous ces obstacles [1].

Les Chamillart possédaient toutes les vertus qui manquaient à la Feuillade, mais ils n'avaient rien de l'esprit et des façons des gens de cour. Mme Chamillart était une honnête femme, incapable de troubler le repos d'un mari, mais incapable aussi de soutenir et de faire durer un ministre. Ni ménagère, ni grande dame, elle ne savait pas plus faire les honneurs de sa maison qu'en surveiller la dépense; dès qu'elle s'était informée de la santé des gens, elle se mettait au jeu, non par goût, mais parce qu'elle ne savait faire autre chose; elle n'avait pas même assez de sens pour se douter de ce qui lui manquait, s'efforçait parfois d'être polie, croyait l'être, et faisait rire à ses dépens.

Chamillart n'était pas mieux soutenu de ses deux frères que de sa femme. L'aîné était d'Église, bonhomme, excellent prêtre, mais la simplicité, la naïveté même. Chamillart aurait dû le laisser dans son évêché de Dol, ou l'enterrer dans quelque riche diocèse, aux extrémités du royaume; il eut l'imprudence de le faire évêque de Senlis, aumônier de la Dauphine après Bossuet, membre de l'Académie française, et de donner sa candeur en spectacle à la cour. Saint-Simon, malgré son goût pour les gens vertueux, trouvait la vertu de M. de Senlis

1. *Saint-Simon*, t. I, p. 210; t. II, p. 320.

un peu trop ingénue. « Il ne lui manquait, disait-il, qu'un béguin et des manches pendantes. » Qu'on juge par ce propos de ceux que tenaient sur le bon prélat les petits-maîtres et les dames. Ses nièces elles-mêmes voulurent assister à sa réception à l'Académie pour s'en moquer, et leur curiosité irrévérencieuse donna le premier exemple de l'infraction à la règle qui excluait les femmes des séances académiques[1].

L'élévation de Chamillart put faire son autre frère comte, maréchal de camp, mais non homme d'esprit et de sens: il joignait à une sottise suprême une suprême impertinence, et l'on ne pouvait s'empêcher de se moquer de lui, tout frère de ministre qu'il était. On riait aussi des cousins germains : l'un, le Rebours, intendant de finances, paraissait avoir été peint d'avance par Molière dans le marquis de Mascarille; l'autre, l'abbé de la Proustière, l'économe de la maison, grand bavard de sa nature, « savait fort rarement ce qu'il disait ni même ce qu'il voulait dire » ; au demeurant le meilleur homme du monde. En somme, Chamillart « était malheureux en famille; malheur grand pour chacun, mais extrême pour un ministre, qui n'a le temps de rien, et qui a un besoin principal, pour se soutenir et pour faire, d'avoir autour de soi un groupe qui rassemble et concilie le monde, qui soit instruit à tout moment des intrigues de ce qui se passe, et de l'histoire du jour, qui sache raisonner et combiner, et qui soit capable de le mettre en deux mots au fait de tout tous les jours[2]. »

La Feuillade semblait devoir lui apporter ce dont il avait un si grand besoin. Voici le brillant côté de la médaille dont le revers était si repoussant:

Il était parfaitement bien fait, avait un air et les manières fort nobles, et une physionomie si spirituelle qu'elle réparait sa laideur et le jaune et les bourgeons dégoûtants de son visage. Elle tenait parole : il avait beaucoup d'esprit, et de toutes sortes d'esprits. Il savait persuader son mérite à qui se contentait de la superficie, et surtout avait le langage et le manége d'enchanter les femmes. Son commerce, à qui ne voulait que s'amuser, était charmant : il était magnifique en tout, libéral, poli, fort brave et fort galant, gros et beau joueur. Il se piquait fort de toutes ses qualités, fort avantageux, fort hardi, grand

1. *Dangeau*, 7 septembre 1702.
2. *Saint-Simon*, t. II, p. 31; t. IV, p. 411; t. VII, p. 46.

débiteur de maximes et de morales, et disputait volontiers pour faire parade d'esprit. Son ambition était sans bornes, et comme il était sans suite pour rien comme il l'était pour tout, cette passion et celle du plaisir prenaient le dessus tour à tour. Il recherchait fort la réputation et l'estime, et il avait l'art de courtiser utilement les personnes des deux sexes de l'approbation desquelles il pouvait le plus espérer, et par cet applaudissement, qui en entraînait d'autres, de se faire compter dans le grand monde.

Chamillart fut charmé et aveuglé par la Feuillade, et d'autant plus flatté de sa demande que sa fille était plus laide[1]; il ne se souvint plus de ses vices, de la façon dont il avait traité sa première femme et son beau-père, et il s'empressa de solliciter l'agrément du roi. Le roi essaya de lui ouvrir les yeux. « Vous ne connaissez pas la Feuillade, lui dit-il; il ne veut votre fille que pour vous tourmenter pour que vous me tourmentiez pour lui : or, je vous déclare que jamais je ne ferai rien pour lui, et vous me ferez plaisir de n'y plus penser. » Chamillart fut arrêté court; mais c'était un doux entêté, qui ne renonçait jamais à ses impressions ni à ses projets. La Feuillade d'ailleurs était derrière lui, qui le poussait et l'aiguillonnait; il retourna à la charge, et le roi, qui ne revenait guère sur une volonté nettement exprimée, céda cependant à ses instances. Chamillart donna à sa fille 100000 francs, le logement et plusieurs années de nourriture; le roi fit son don habituel de 200000 livres[2]; mais c'est à la France que ce mariage devait coûter le plus cher : nous dirons tout à l'heure le prix dont elle le paya.

L'année suivante, Chamillart mettait un autre duc dans sa famille: le duc de Quintin, le beau-frère de Saint-Simon, épousait la troisième fille; il eût même volontiers pris la seconde avec sa laideur, si la Feuillade ne la lui eût enlevée. Le principal auteur de ce mariage fut le duc de Lauzun, qui, ne pouvant rien tirer de son beau-père, voulut, par son beau-frère, tâter de l'alliance avec les ministres; il assura au duc de Quintin, qui ne demandait pas mieux de le croire, que tout deviendrait

1. C'était, dit Saint-Simon, l'image la plus naïve de la Maritorne de Don Quichotte. Le comte de Marsan, le plus cajoleur et le plus fade des vieux galants, essayait seul de flatter sa laideur; il l'appelait : « Ma grosse toute belle. » (*Addition à Dangeau*, 13 novembre 1708.)

2. *Saint-Simon*, t. II, p. 320. — *Dangeau*, 14 novembre 1701.

or entre ses mains. Saint-Simon, dont on se cacha longtemps, n'eut vent du projet que lorsqu'il était fort avancé : il essaya néanmoins de le combattre. allégua la plaisante parenté de Chamillart, les prémices de la faveur acquises à M. de la Feuillade, la médiocrité du bien, et finit par proposer la fille du duc d'Harcourt. Il n'était pas encore l'ami des Chamillart ; plus tard, lorsque, ce mariage ayant mis entre eux une étroite liaison, ils lui demandèrent le motif de son opposition, il répondit avec plus d'adresse et de courtoisie que de franchise qu'il avait toujours pensé qu'on ne doit pas épouser plus fort que soi, de peur d'être écrasé par ceux dont on veut se soutenir, et qu'une alliance égale est le meilleur garant de l'union des familles. Le mariage, célébré après la mort du maréchal de Lorges, avait été presque réglé de son vivant, et quand Saint-Simon exprimait ses objections à sa belle-mère, endoctrinée par Lauzun, le duc de Quintin en avait déjà reçu les arrhes, une pension de 20 000 livres, que le roi lui avait accordée à la mort de son père. Ce fut le seul bénéfice qu'il en retira, car il quitta peu après le service, et vécut en mauvaise intelligence avec sa femme.

Elle était cependant bien séduisante, bien goûtée du monde, cette fille de robe portée par la fortune paternelle jusqu'au faîte des honneurs, et c'était vraiment dommage qu'il fût si difficile d'enchanter le monde et son mari. Cette fleur d'esprit et de grâce, qui s'épanouissait sur une tige bourgeoise, ravissait Saint-Simon, qui l'aimait mieux sans doute pour belle-sœur que pour femme (et il ne se cachait pas pour le lui dire), mais qui se plaisait à la peindre de ce pinceau caressant et léger dont il traçait la figure de la duchesse de Bourgogne et de sa troupe de nymphes, des Caylus, des Lœwenstein, des Bournonville. Un charme infini d'ingénuité et de douceur rachetait, réparait ses défauts, l'étourderie de son allure, le désordre de sa mise, sa passion insensée pour les plaisirs du monde, et cependant ces plaisirs épuisaient son corps frêle et charmant ; elle se mourait, se sentait mourir, et n'avait pas le courage de secouer ce funeste enivrement.

C'était une grande créature, très-bien faite, d'un visage agréable, avec de l'esprit et un naturel si simple, si vrai, si surnageant à tout,

qu'il en était ravissant ; la meilleure femme du monde et la plus folle de tout plaisir, surtout du gros jeu. Elle n'avait quoi que ce soit des sottises de gloire et d'importance des enfants des ministres ; mais tout le reste elle le possédait en plein. Gâtée dès sa première jeunesse par une cour prostituée à la faveur de son père, avec une mère incapable d'aucune éducation, elle ne crut jamais que la France ni le roi pût se passer de son père. Elle ne connut aucun devoir, pas même de bienséance. La chute de son père ne put lui en apprendre aucun, ni émousser la passion du jeu et des plaisirs. Elle l'avouait tout le plus ingénument du monde, et ajoutait après qu'elle ne pouvait se contraindre. Jamais personne si peu soigneuse d'elle-même, si dégingandée : coiffure de travers, habits qui traînaient d'un côté, et tout le reste de même, et tout cela avec une grâce qui réparait tout. Sa santé, elle n'en faisait nul compte ; et pour sa dépense, elle ne croyait pas que terre pût jamais lui manquer. Elle était délicate, et sa poitrine s'altérait. On le lui disait : elle le sentait, mais de se retenir sur rien, elle en était incapable. Elle acheva de se pousser à bout de jeu, de courses, de veilles en sa dernière grossesse. Toutes les nuits elle revenait couchée en travers dans son carrosse. On lui demandait en cet état quel plaisir elle prenait. Elle répondait d'une voix qui de faiblesse avait peine à se faire entendre qu'elle avait bien du plaisir. Aussi finit-elle bientôt... Elle mourut à Paris, en couche de son second fils, le dernier mai, jour de la Fête-Dieu, dans sa vingt-huitième année (1714).

Qu'aurait perdu la duchesse de Lorges à rester la fille d'un simple conseiller au Parlement? Une courte vie enfiévrée de plaisirs, et peut-être y eût-elle gagné de longs jours, remplis de saines et fidèles affections. Ce mariage ne profita guère qu'à celui qui l'avait combattu. Saint-Simon devint le confident du ministre, et, sans parler de la considération précoce que lui valut cette amitié, il en tira non de l'or et des places, mais quelque chose de plus rare à ses yeux, des renseignements intimes et précis sur les choses de la cour et de l'État. Les filles du ministre, très-mêlées au mouvement de la cour, lui apprirent aussi mille bagatelles de femmes, qu'elles croyaient insignifiantes, mais qui jointes aux renseignements des dames du palais ses amies, et de Mmes de Villeroy, interprétées par son pénétrant esprit, le conduisaient au cœur d'une infinité de combinaisons considérables [1].

Quant à la Feuillade, son gendre de prédilection, Chamillart

1. *Saint-Simon*, t. II, p. 424 et suiv.; t. VII, p. 60.

avait vraiment fait avec lui un marché de dupes; il s'épuisa à soutenir sa présomptueuse incapacité, mais il avait trop de vertu pour profiter de son intrigant génie. La Feuillade avança rapidement, devint, sans avoir été brigadier, maréchal de camp, puis lieutenant général; le roi, « pour plaire à son ministre par l'endroit le plus sensible », le chargea en 1706 d'une opération considérable, du siége de Turin. Chamillart lui prodigua les moyens de vaincre : « soixante bataillons, soixante-dix escadrons, onze cents milliers de poudre, quarante mortiers, quatre-vingts pièces de canon de batterie, et vingt-six autres pièces pour tirer à ricochet », tout enfin, excepté ce qu'un ministre ne pouvait donner même à son gendre, le talent de vaincre. Vauban offrit ce qui manquait.

Il pressa le roi de l'envoyer à Turin pour y donner ses conseils, et se tenir dans les intervalles à deux lieues de l'armée, sans s'y mêler de rien quand il y serait. Il ajouta qu'il mettrait son bâton derrière la porte, qu'il n'était pas juste que l'honneur auquel le roi l'avait élevé le rendît inutile à son service, et que plutôt que cela fût, il aimerait mieux le lui rendre.

Mais Vauban, même réduit au rôle de volontaire, aurait été trop grand à côté de la Feuillade; le roi refusa cette offre toute romaine. La Feuillade écrivit insolemment : « J'espère prendre Turin à la Cohorn[1]; et contre l'avis de Vauban, il l'attaqua par le côté le plus fort, par la citadelle. On sait ce qu'il advint : Turin, secouru par le prince Eugène, ne fut pas pris; l'armée française essuya sous ses murs une sanglante défaite; le fat qui la commandait, dont la superbe avait froissé la dignité et émoussé le zèle de tous les officiers généraux, revint à Paris, dégoûté, piteux, l'oreille basse, n'osa de plusieurs jours aller à Versailles, s'y risqua enfin, « mené en laisse par son beau-père » : il avait obtenu la permission de saluer le roi chez Mme de Maintenon.

Sitôt que le roi les vit entrer, il se leva, alla à la porte, et sans leur donner le temps de prononcer un mot, il dit à la Feuillade d'un air plus que sérieux : « Monsieur, nous sommes bien malheureux tous deux », et dans l'instant tourna le dos. La Feuillade, de dedans la porte, qu'il n'avait pas eu le loisir de dépasser, ressortit

1. Ingénieur hollandais (1641-1704), l'adversaire et le rival de Vauban.

sur-le-champ sans avoir osé dire un seul mot. Jamais depuis le roi ne lui parla ; il fut longtemps même à permettre à Monseigneur de le mener à Meudon et à souffrir qu'il allât à Marly à cause de sa femme. On remarqua qu'il détourna toujours les yeux de dessus lui. Telle fut la chute de ce Phaéton [1].

L'année suivante (1707), Chamillart, si malheureux en gendres, obtenait du roi la survivance de sa charge pour son fils unique. Cani n'avait que dix-huit ans, mais son âge fut moins un obstacle qu'une recommandation auprès d'un roi qui voulait être servi par de tout jeunes gens, pour mieux faire voir qu'il gouvernait par lui-même. Peu après, Cani alla visiter les places frontières de Flandre et d'Allemagne, reçut partout des honneurs princiers, et cependant sa jeune cervelle n'en fut nullement troublée.

Cet écolier, pour le bien dire, revint doux, modeste, officieux et respectueux, comme s'il n'eût pas été fils du ministre favori et secrétaire d'État lui-même : il se fit aimer partout.

Le prétexte allégué pour lui accorder la survivance était la nécessité de décharger son père de trois ou quatre heures de survivance par jour : au fond, Chamillart voulait d'abord assurer l'avenir de son fils ; mais il n'était pas moins vrai qu'il succombait à la peine, et s'épuisait en vains efforts pour fournir à nos généraux aux abois des hommes et de l'argent. Il perdait le sommeil, l'appétit, maigrissait à vue d'œil, avait des éblouissements ; la tête commençait à se prendre. Il supplia le roi de le décharger au moins des finances ; le roi lui renvoya sa lettre avec cette apostille : « Eh bien, nous périrons ensemble. »

Chamillart, comblé et désolé, n'en fut pas moins obligé de confier les détails du trésor royal à l'un des deux directeurs des finances, à Desmarets, son protégé. En même temps, averti par sa santé, il songea à ancrer son fils dans sa charge par un solide mariage. Saint-Simon conseillait les Noailles, qui pouvaient faire face à toutes les conjonctures et qui paraissaient rechercher son alliance ; mais Mme Chamillart redoutait le joug de la maréchale, et voulait avoir au moins l'air de gouverner chez elle ; de plus, leurs filles se disputaient le cœur et

1. *Saint-Simon*, t. III, p. 210 et suiv., p. 324 et suiv.

les grâces de la duchesse de Bourgogne, moissonnaient à l'envi le même champ, et ne pouvaient se souffrir. Chamillart agréa plus volontiers l'idée d'un mariage avec la nièce de M. de Beauvilliers, Mlle de Mortemart, et ne vit point un obstacle dans sa médiocre fortune, non plus que dans les idées quiétistes de sa mère. Il était décidé à faire passer sa charge de contrôleur général à Desmarets et tenait à la remettre à des mains sûres : Desmarets était déjà son obligé : il voulut se l'attacher par le lien de la parenté, moins fragile que celui de la reconnaissance. M. de Beauvilliers, de son côté, avait à cœur de faire de puissants amis à M. de Fénelon, pour abréger une disgrâce qu'il regardait comme nuisible au bien de l'État. Leurs intérêts se rencontrèrent, s'unirent, et Chamillart, avec sa douceur tenace, parvint à émousser les résistances de Mme de Maintenon et à forcer le consentement du roi, qui ne put cependant s'empêcher de dire, malgré la réserve habituelle de son langage, que « puisque Chamillart voulait absolument une quiétiste, au bout du compte cela ne lui faisait rien ».

Quant à la duchesse de Mortemart, c'est avec une surprise courroucée qu'elle avait accueilli les ouvertures de ce mariage. Avait-elle donc elle-même fini par oublier qu'elle était Colbert et pris la hauteur de la maison où elle était entrée? Le premier mouvement de sa fille fut aussi tout d'aversion et d'orgueil blessé. La marquise de Charost lui ayant demandé sa protection en riant lorsqu'elle serait dans la faveur. « Et moi la vôtre, lui répondit-elle, lorsque par quelque revers je serai redevenue bourgeoise de Paris. » Elle céda cependant aux instances de M. et de Mme de Beauvilliers, et le roi grossit sa mince dot de 20000 écus d'une pension de 10 000 livres [1].

L'ironique prévision de Mlle de Mortemart se réalisa plus tôt qu'elle-même ne l'avait cru ; dès l'année suivante (1709) elle était déchue de sa nouvelle grandeur. Les affaires n'avaient cessé d'aller en empirant ; Lille était tombé, la frontière ouverte ; la médiocrité de Chamillart éclatait plus visiblement dans le besoin et le péril de la France, et ne pouvait plus être compensée par ses vertus, son amour du bien public, son dévouement au roi, « qu'il aimait comme une maîtresse ». L'opinion

1. *Saint-Simon*, t. III, p. 370 ; t. IV, p. 82 et suiv.

s'irrite, se soulève; les honnêtes gens et les autres s'unissent pour battre le ministre en brèche; les intrigues se nouent, les premiers coups se portent dans l'ombre; peu à peu les attaques s'enhardissent, se multiplient, se concentrent; d'Antin lui-même, symptôme significatif, ose mordre le favori; la maréchale de Villars reçoit des Chamillart une invitation à dîner et se croit magnanime en acceptant. Le jour même où ce dîner devait avoir lieu, le ministre, longtemps ballotté entre la crainte et l'espérance, tour à tour chancelant et raffermi, tombait d'une chute irréparable. « Le Chamillart n'est plus », dit la maréchale de Villars à Saint-Simon, qui jette un cri « comme à la mort d'un malade quoique dès longtemps condamné et dont pourtant on attend la fin à tous moments ».

L'émotion de Saint-Simon était d'autant plus vive qu'il avait joué dans ces circonstances le rôle nouveau pour lui d'ami, de conseiller et de défenseur du ministre; mais son émotion n'enlève rien à sa curiosité et à sa clairvoyance d'observateur. Que de trouble et de larmes dans cette famille naguère si florissante! Chamillart, qui reçoit le coup avec une admirable fermeté, songe uniquement à l'adoucir aux siens, surtout à cette bru que la faveur seule lui avait donnée; il lui parle de l'honneur de son alliance, il la comble de respects et d'amitié; il semble confus de n'être plus ministre et d'être encore son beau-père. Il n'avait d'ailleurs qu'à se louer de sa conduite respectueuse et irréprochable[1] : la fière Mlle de Mortemart, devenue Mme de Cani, était trop honnête femme pour user du genre de représailles de Mme de la Vrillière, née Mailly.

Sa disgrâce n'était pas moins amère à ses propres filles, à la duchesse de la Feuillade, déjà si peu comptée de son mari; à la duchesse de Lorges, si adulée et si éprise de la cour dès

1. Cani mourut fort jeune, de la petite vérole, en 1716. En 1722, sa veuve épousa le prince de Chalais, neveu de Blaise de Talleyrand, le premier mari de la princesse des Ursins. M. de Chalais était grand d'Espagne, « La dame, dit Mathieu Marais, aura rang de duchesse et sera assise à la cour, et va se débarbouiller du nom de Chamillart. » Elle avait plusieurs enfants de son premier mariage, qu'elle et son mari traitèrent toujours avec tendresse. Elle fut dame du palais de la reine, et put goûter pleinement ce genre de grandeurs qu'elle avait si fort enviées; mais après l'enivrement vint le dégoût; elle céda sa place à sa fille et se retira avec son mari de la cour et du grand monde. (*Mémoires de Mathieu Marais*, t. II, décembre 1722. — *Saint-Simon*, t. XII, p. 138.)

sa première jeunesse, si persuadée que la faveur de son père devait être éternelle. Toutes deux du moins gardaient un rang, des honneurs; mais leur aînée, mariée si petitement, qu'allait-elle devenir? Heureusement Mme Dreux avait l'esprit ferme et avisé. A la première nouvelle de la disgrâce, elle courut chez Mme la Duchesse, la trouva au jeu, et quoique celle-ci s'offrît à l'entendre, elle attendit patiemment que la partie fût achevée, dévorant ses larmes, calme en apparence. La partie dura une heure entière: après quoi elle suivit Mme la Duchesse dans son cabinet, lui conta son infortune et obtint d'elle une chaleureuse promesse de protection.

Cani fut aussi ferme que son père: il parut surtout sentir la délivrance d'une charge qui n'allait pas à ses goûts; l'accueil que lui fit le roi, la première fois qu'il l'alla saluer avec tout le monde, au sortir de la chapelle, pouvait aussi le rassurer sur son avenir.

Il s'arrêta à lui, le regarda d'un air d'affection et de complaisance, l'assura qu'il aurait soin de lui, et qu'il lui voulait faire du bien; et se sentant attendrir, il se hâta d'entrer. On fut bien surpris que quelques moments après le roi rouvrit la porte du cabinet, les yeux rouges qu'il venait d'essuyer, rappela Cani, lui répéta encore les mêmes choses, et plus fortement.

Les deux gendres, dans une commune épreuve, tinrent une conduite bien différente. Le duc de Lorges, mécontent de toute la famille, choisit ce moment pour se rapprocher d'elle et combler son beau-père de marques de respect et d'affection. Le duc de la Feuillade, qui n'avait pas trouvé de bornes au dévouement du ministre, était à Meudon chez Monseigneur lorsqu'il reçut de Chamillart un billet lui annonçant sa disgrâce: il mit le billet en poche, prit son temps, songea à lui-même et au moyen de sauver quelque épave de la faveur ministérielle. Le lendemain matin, il se tenait sur le passage du roi, qui allait à la messe, l'abordait d'un air libre et dégagé, lui rappelait qu'il lui avait offert son argenterie pour venir en aide à l'État[1], le priait de lui conserver le logement que lui avait donné Cha-

1. La Feuillade, avec la plupart des courtisans, avait suivi l'exemple que venaient de donner le duc de Gramont et son gendre, le maréchal de Boufflers.

millart, et obtenait pour toute réponse un froid et méprisant signe de tête qui ne lui enlevait rien de son assurance; tout à la fin de la matinée, il se décidait à aller offrir ses consolations à son beau-père, et arrivait à l'Étang [1] à peu près avec tout le monde. Saint-Simon s'y rendait aussi, au sortir de table; mais dès la veille il y avait fait porter par le duc de Lorges des paroles de tendre amitié, et ne s'était abstenu d'y paraître que par discrétion.

Mme de Sévigné nous a montré l'aurore éclatante de la faveur de Chamillart; entrons avec Saint-Simon dans la maison du disgracié, nous allions dire dans la maison mortuaire :

Quel spectacle! une foule de gens oisifs et curieux, et prompts aux compliments, un domestique éperdu, une famille désolée, des femmes en pleurs, dont les sanglots étaient les paroles, nulle contrainte en une si amère douleur. A cet aspect, qui n'eût cherché la chambre de parade et le goupillon pour rendre ce devoir au mort? On avait besoin d'effort pour se souvenir qu'il n'y en avait point, et pour ne trouver pas à redire qu'il n'y eût point de tenture et d'appareil funèbre; et on était effrayé de voir ce mort, sur qui on venait pleurer, marcher et parler d'un air doux, tranquille, le front serein, sans rien de contraint ni d'affecté, attentif à chacun, point ou très-peu différent de ce qu'il avait coutume d'être.

Saint-Simon s'arrête avec admiration devant la figure doucement héroïque de Chamillart, qui paraissait, au moment même où il était précipité de si haut, donner encore audience à toute la cour. Son esprit médiocre et entêté, son air un peu trop naïf, sa démarche dandinante, tous les défauts ou les ridicules que la cour se plaisait à relever dans le bourgeois parvenu, s'effacent et disparaissent dans la noblesse et la grâce presque souriante de sa résignation. L'évêque de Senlis et le comte de Chamillart, sots comme à l'ordinaire et plaisants sans vouloir l'être, demeuraient stupides ou « s'émerveillaient comment le roi s'était pu séparer de leur frère ». Le bon évêque dut cependant à cette disgrâce de voir un peu plus clair dans les choses de ce monde. Il avait toujours cru que M. le Prince l'aimait pour lui-même, et que les fréquents envois de gibier de Chantilly s'adressaient à sa personne; les envois cessèrent

1. La maison de l'Étang, près de Versailles, acquise par Chamillart, avait été bâtie par Barbezieux. (*Dangeau*, 23 janvier 1701.)

tout d'un coup avec la chute de Chamillart. Ce fut pour M. de Senlis un trait de lumière et un désenchantement douloureux : peut-être regretta-t-il moins encore le gibier de M. le Prince que la bonne opinion qu'il avait de lui-même.

La Feuillade n'était pas de ces naïfs que les événements surprennent et déconcertent ; il va, vient, voltige dans la maison éplorée, et disserte avec une grâce impertinente sur l'instabilité des fortunes : il avait mis le matin ses intérêts en sûreté, et pouvait, l'après-midi, philosopher à son aise sur les malheurs d'autrui. N'exagérons point cependant les torts de sa conduite. Chamillart, pour échapper au flot grossissant des visiteurs, s'étant retiré d'abord aux Bruyères, chez le duc de Lorges, puis à Mont-l'Évêque, près de Senlis, la Feuillade fit l'effort de coucher une nuit aux Bruyères et deux nuits à Senlis. Ce procédé, qui révolta tout le monde, pénétra Chamillart de reconnaissance, comme s'il ne s'était point attendu à tant de grandeur d'âme. Il devait, du reste, garder toute sa vie cet engouement pour son gendre : l'honnête et simple bourgeois avait été comme fasciné par la brillante corruption de l'homme de race[1].

III

Chamillart eut pour successeur Voysin, l'intendant de Paris, un travailleur infatigable, mais d'humeur raide, cassante, qui ne serait sans doute pas arrivé au ministère si sa femme, bien différente de Mme Chamillart, ne l'y eût peu à peu et doucement porté par ses grâces insinuantes. Elle était fille de Trudaine, maître des comptes, et avait épousé Voysin en 1683, lorsqu'il était encore maître des requêtes.

Elle avait un visage fort agréable, sans rien d'emprunté ni de paré ; l'air en était doux, simple, modeste, retenu et mesuré, et d'être toute occupée de son domestique et de bonnes œuvres ; au fond, de l'esprit, du sens, du manége, de l'adresse, de la conduite, surtout une insinuation naturelle, et l'art d'amener les choses sans qu'il y parût. Personne ne s'entendait mieux qu'elle à tenir une maison, et

1. *Saint-Simon*, t. IV, ch. XXXVI ; t. VII, p. 46.

à la magnificence quand cela convenait, sans offenser par la profusion, à être libérale avec choix et avec grâce, et à porter l'attention à tout ce qui lui pouvait concilier le monde.

Mme Voysin personnifiait la flatterie délicate, pudique, presque rougissante : c'est par là qu'elle prit Mme de Maintenon, qui n'aimait pas les avances marquées. Son mari était intendant du Hainaut depuis 1688. Mme de Maintenon, lors du siége de Namur, descendit chez elle à Dinant, y reçut une hospitalité attentive, ingénieuse, surtout discrète. Celle qui la lui donnait s'effaçait, se retirait dans sa chambre, et de là prévoyait, ordonnait tout, à la fois invisible et présente. Le temps changea brusquement, passa du chaud au froid. Mme de Maintenon aperçut dans un coin « une belle robe de chambre, mais modeste et bien ouatée », qui semblait s'offrir d'elle-même. La louange publique et bruyante que lui prodiguaient tous ceux qui l'avaient abordée et avaient éprouvé sa bonté, sa grâce, faisait avec le soin qu'elle mettait à se dérober un piquant contraste qui redoublait la curiosité et le goût de Mme de Maintenon. Mme Voysin ne parut devant elle que par devoir, par ordre, s'asseyant à peine, épiant l'occasion de se retirer. « La rareté devint la source du désir. » Mme de Maintenon mit sa gloire à apprivoiser une si charmante sauvagerie. Elle lui ordonna de la venir voir toutes les fois qu'elle irait à Paris : Mme Voysin obéit plutôt qu'elle ne s'empressa, et le goût qu'elle avait inspiré continua de s'accroître.

Pour l'avoir plus près de soi, on nomma le mari conseiller d'État : même à Paris, il fallut la désirer, la mander exprès à Versailles. Tous les jours, elle entrait un peu plus avant et comme malgré elle dans le cœur de sa protectrice, et son mari, grandissant dans l'ombre, sans éveiller l'envie, pouvait aspirer aux plus hautes places. A la mort du premier président Harlay, Pelletier, qui lui succéda (1707), ne soupçonna pas le péril qu'avait couru sa candidature : Chamillart avait commis la faute de ne pas deviner son secret rival, de ne pas le pousser et l'immobiliser à ce poste. Voysin arriva enfin au faîte du pouvoir, et l'on vit bien, le jour où l'événement s'accomplit, quel était le véritable auteur de son élévation. Le matin, le roi fit à Voysin un accueil froid et court.

Le soir, Mme Voysin arriva à petit bruit droit chez Mme de Caylus, son amie d'ancien temps..... Celle-ci aussitôt la conduisit chez sa tante, où les transports de la protectrice et le néant où se jeta la protégée furent égaux. Peu après, le roi entra, qui l'embrassa jusqu'à deux fois différentes pour plaire à sa dame, l'entretint de l'ancienne connaissance de Flandre et la pensa faire rentrer sous terre.

Mme Voysin n'a que le temps de regagner son carrosse pour échapper à toute la cour qui déjà bourdonnait autour d'elle; mais désormais sa grandeur la poursuit et l'enveloppe : il faut qu'elle se montre en pleine lumière, qu'elle prenne place à côté de son mari, et soutienne pour sa part « l'abord du monde et le poids délicat de la cour [1]. »

Voysin avait plusieurs filles. L'aînée était déjà mariée fort richement, mais à un homme de robe, à M. de la Rochepot, fils de l'intendant la Berchère; les deux autres eurent naturellement des maris d'épée. L'une eut l'honneur d'épouser M. de Châtillon, et le sang de l'ancien premier commis au greffe du Parlement, grand-père de Voysin, se confondit avec celui d'une maison qui s'était alliée avec des fils et des filles de France; mais « la pleine et parfaite roture » disparaissait sous la pleine et parfaite faveur, et les Châtillon n'étaient pas tenus d'être plus fiers que Monseigneur, qui s'était vanté « d'être des amis de Mme Voysin depuis leur connaissance de Flandre ». Monseigneur pouvait maintenant ajouter à ce titre celui d'allié de Mlle Voysin; et de fait, lorsque ce prince mourut, le secrétaire d'État de la guerre eut un gendre qui « drapa », comme ayant l'honneur d'appartenir au roi. Le mariage eut lieu dans la chapelle du château. Mme la duchesse de Bourgogne alla au coucher de la mariée et lui donna la chemise; Mgr le duc de Berry la donna au marié. L'autre sœur avait, peu auparavant, épousé, par l'entremise de Mme de Caylus, Broglio, fils et frère des maréchaux de ce nom. Voici son portrait :

C'était un homme de lecture, de beaucoup d'esprit, très-méchant, très-avare, très-noir, d'aucune sorte de mesure, pleinement et publiquement déhonoré sur le courage et sur toute sorte de chapitres;

1 *Saint-Simon*, t. IV, p. 412 et suiv.

avec cela effronté, hardi, audacieux, et plein d'artifices, d'intrigues, et de manéges, jusque-là que son beau-père le craignait, lui qui se faisait redouter de tout le monde. Il se piquait avec cela de la plus haute impiété et de la plus raffinée débauche, pourvu qu'il ne lui en coûtât rien, quoique fort riche. Je n'ai guère vu face d'homme mieux présenter celle d'un réprouvé que la sienne ; cela frappait.

Mme de Broglio paya, ce semble, un peu cher le droit de jouir de ces honneurs dont Mme de Rochepot sentait si vivement la privation. Mme de Rochepot était en effet exclue de tout par la naissance de son mari ; Voysin, qui l'aimait fort, vint en aide à son amour-propre blessé, fit acheter à Rochepot la charge de chancelier du duc de Berry, et, à la faveur de cette charge, obtint à la déshéritée la grâce insigne d'aller à Marly [1].

Ces grandeurs de ses filles ne purent consoler Mme Voysin de la douleur qu'elle ressentit de voir peu après diminuer l'amitié de sa protectrice. Cette faveur, qu'elle avait si finement ménagée, elle la perdit par l'excès même de sa reconnaissance : elle parut avoir oublié le secret qui la lui avait value ; elle prodigua les douceurs, les complaisances, même les attentions serviles, imita la coiffure, les vêtements de Mme de Maintenon ; elle la fatigua, la rassasia, finalement la dégoûta, fut trouvée « bourgeoise et fade ». Ce qui lui fut le plus douloureux, c'est que le cœur de Mme de Maintenon, en même temps qu'il s'éloignait d'elle, malgré son application à le retenir, allait vers Mme Desmarets, sans que celle-ci s'ingéniât à l'attirer. Un frère de Desmarets, Vaubourg, conseiller d'État, avait épousé une sœur de Voysin ; ce mariage avait mis les deux ministres en fort bons termes, mais n'avait pu rapprocher leurs femmes. Mme Desmarets, bien que fille de financier, faisait admirer à la cour la vivacité de son esprit, la noblesse de ses manières, l'habile dignité de son attitude.

Mme Desmarets, grande, bien faite, toujours bien mise, sans affectation, avait un air simple, naturel et avec de l'esprit, beaucoup de monde, rien du tout de bourgeois, un air et des manières nobles, un dehors de franchise qui n'était pas sans art, mais cet art était sans duplicité. Ses soins et ses respects pour Mme de Maintenon étaient

1. *Saint-Simon*, t. V, p. 158, 378 ; t. VI, p. 13 ; t. IX, p. 38. — *Dangeau*, 21 janvier 1711.

sans bassesse. Elle se ménagea toujours si bien à l'approcher que, bien loin de lui devenir à charge, elle eut l'adresse de s'en faire toujours désirer.

Que pouvait lui reprocher sa rivale, sinon d'user avec un tact supérieur du charme qui l'avait elle-même si bien servie, et de se faire aimer sans paraître rechercher l'affection, ni la fuir? Mais c'était justement cette supériorité que sentait Mme Voysin et qui attisait sa jalousie et sa haine. Elle s'affecta à tel point que sa santé, jusqu'alors solide et brillante, s'en altéra; elle quitta Versailles pour Paris, emportant un mal dont l'art des médecins ne pouvait triompher : elle mourut de désespoir à cinquante et un ans. La cour, qui s'empressait si bassement autour d'elle au jour de son avénement, ne fit même pas à sa mort l'aumône de quelques regrets, et ne sentit que le plaisir d'être délivrée de sa domination doucereuse. Son mari, dont la fortune était faite, se consola sans trop de peine : qui sait même, ajoute l'impitoyable moraliste, s'il ne se trouva pas soulagé « de n'avoir plus quelqu'un de si nécessairement intime pris en aversion par Mme de Maintenon, auprès de laquelle il n'avait plus besoin de personne? »

Sa puissance devait s'accroître encore : lorsque le chancelier Pontchartrain se démit de sa charge pour mettre un intervalle entre sa vie et sa mort, c'est lui qui recueillit cette charge avec les sceaux (1714). On crut qu'il allait remettre au roi celle de secrétaire d'État de la guerre, mais il avait « l'appétit bon » et les garda toutes deux; seulement il prit soin de changer de costume, selon qu'il faisait office de secrétaire d'État ou de chancelier. A la mort du roi, quoique vigoureusement secoué par Saint-Simon, il ne perdit pas l'équilibre; il se démit de sa charge de secrétaire d'État, non sans toucher son brevet de retenue de 400 000 francs, mais demeura chancelier et prit place avec Saint-Simon dans le conseil de régence. Son crédit était encore entier, lorsqu'il fut emporté en 1717 par une attaque d'apoplexie, dont son implacable adversaire paraît avoir ressenti moins d'affliction que de surprise.

De ses trois filles, l'une, Mme de Rochepot, n'eut pas d'enfants, les deux autres moururent jeunes : Mme de Broglio, à trente-deux ans, en 1722; Mme de Châtillon, à trente et un ans, en 1723. Sa petite-fille, Mlle de Châtillon, devait épouser en 1735 le duc

de Rohan-Chabot, l'aîné des enfants nés du mariage improvisé aux Bruyères. Le fils de M. et de Mme de Broglio entra dans la maison de Bezenval. M. de Broglio avait mis à ce mariage une condition expresse, c'est que son fils ne servirait point. La condition peut paraître singulière, venant d'un homme qui s'était marié par ambition à la fille d'un secrétaire d'État. Deux disgrâces, l'une sous le régent, l'autre sous le cardinal Fleury (cette dernière lui coûta sa charge de directeur de l'infanterie qui lui rapportait 20 000 livres), avaient écœuré l'artificieux courtisan, et l'avaient rendu plus que sage pour son fils, qui n'en pouvait mais [1].

Mme Voysin, l'infortunée rivale de Mme Desmarets, n'aurait eu qu'à vivre quelques années de plus pour savourer le plaisir de la vengeance. La mort du roi sonne l'heure de la revanche des seigneurs sur les gens de plume : Saint-Simon ne peut venir à bout de Voysin, mais il réussit à jeter par terre Desmarets avec Pontchartrain. Il haïssait le premier presque autant que le second. Le ministre bourgeois, le caractère aigri par son rude labeur, avait un jour accueilli avec humeur le duc et pair qui venait lui demander un léger service ; l'orgueilleux solliciteur avait pris aussitôt la porte, en se promettant de faire tout ce qu'il pourrait pour « humaniser cet animal bourru ». Ni les services qu'il avait rendus, ni ceux qu'il pouvait rendre encore, ne purent sauver le contrôleur général. Mme Desmarets, après ce coup, en reçut un autre, et, dit brutalement Saint-Simon, culbuta avec le ministre ; l'argent qu'elle avait gagné dans les affaires à l'ombre de la place de son mari lui fut volé par le dépositaire ; tout son sang se troubla, la petite vérole la prit. Quand elle se releva, elle était folle : on ne la revit plus jusqu'à sa mort [2].

La carrière de Desmarets présente les plus étonnants contrastes. C'était la seconde disgrâce qui le frappait ; il s'était relevé de la première, qui semblait cependant autrement profonde. Colbert, frère de sa mère [3], l'avait pris tout jeune dans

1. *Saint-Simon*, t. VII, p. 47 ; t. IX, p. 39, 73.
2. *Ibid.*, t. VII, p. 132 ; t. VIII, p. 230 et suiv.
3. Le grand-père de Desmarets était un simple cultivateur ; devenu fermier de l'abbaye d'Orcamp, il s'était enrichi, avait eu un fils trésorier de France, et avait marié ce fils à une sœur de Colbert, avant que Colbert pût pressentir sa future grandeur.

ses bureaux, et distingué pour son intelligence, son application au travail, qu'il citait souvent comme exemple à son fils Seignelay; il le fit intendant des finances. Sa probité ne paraît pas avoir égalé sa capacité; il fut accusé de gains illicites dans la fabrication de pièces de petite monnaie. Ses dépenses donnaient de la force aux soupçons : il avait acheté la terre de Maillebois, embelli le château bâti par d'O, le surintendant des finances de Henri III et de Henri IV, déplacé le village pour agrandir et orner son parc. Il fut, dit Saint-Simon, dénoncé par Colbert mourant, chassé de sa place, et traité publiquement de fripon par le contrôleur général Pelletier : on l'exila dans sa terre de Maillebois. Qui le releva le premier du mépris où il semblait à jamais enfoncé? Le père même de celui qui devait un jour le précipiter de nouveau, le vieux duc de Saint-Simon, qui ne put voir sans pitié « manger aux mouches » un parent des Colbert dont il était l'ami [1]. Son exemple fut suivi, car, remarquent amèrement les *Mémoires*, « un reste de seigneurie palpitait encore ». Peu à peu Desmarets fut autorisé à faire quelques séjours à Paris, puis à y demeurer. Sa capacité, aidée du crédit de MM. de Beauvilliers et de Chevreuse, le remit enfin à flot. Chamillart s'aida de ses lumières dans la recherche des friponneries des financiers, le présenta au roi qui ne l'avait pas vu depuis vingt ans (1683-1703), et le lui fit, non sans peine, agréer pour son successeur [2] : on sait le reste.

Deux filles de Desmarets étaient mariées lorsqu'il revint aux affaires, l'une à un homme d'épée, Goesbriant; l'autre à Bercy, intendant des finances, d'un rare mérite. La troisième fit un tout autre mariage : elle épousa le marquis de Béthune-Orval, destiné à recueillir le duché de la maison de Sully. Ce marquis avait peu paru à la cour, moins encore à la guerre; il aimait passionnément à plaider, et, quoique riche, était noyé dans une mer de procès. Il oublia volontiers l'origine de sa femme; il oublia quelque chose d'autrement grave, l'honneur de Desmarets jadis entaché de honteux soupçons : la faveur nouvelle effaçait tout. Le roi fit à Mlle Desmarets une pension de

1. La terre de Maillebois et celle de la *Ferté-Vidame*, où résidait Claude de Saint-Simon, sont situées dans le département d'Eure-et-Loir.

2. *Saint-Simon*, t. II, p. 88 et suiv.; t. III, p. 12; t. IV, p. 87 et suiv. — *Addition à Dangeau*, 19 septembre 1703.

10 000 livres de rente, au lieu de lui donner les 200 000 livres habituelles; ce fut la première fille de ministre qui fut dotée sous cette forme (l'exemple fut suivi, nous l'avons vu, pour Mlle Voysin), et l'honneur en revient à Desmarets, qui eut à cœur de ménager des finances cruellement obérées, et se souvint qu'il était contrôleur général en même temps que père de famille.

Il avait un fils plein d'intelligence et de bravoure, Maillebois, qui avait mérité d'être loué par Boufflers pour sa conduite pendant le siége de Lille. Il lui acheta au prix de 500 000 francs comptant la charge de maître de la garde-robe, et le maria peu après à la fille du marquis d'Alègre (1713). Ce marquis est le même que nous avons vu beau-père et victime de Barbezieux. Ses mécomptes ne l'avaient pas, semble-t-il, dégoûté des alliances avec les familles de secrétaires d'État, et volontiers il leur donnait une seconde fille pour assurer son avancement si mal servi par la première. Lieutenant général depuis 1702, il était impatient d'être promu maréchal de France : deux ans après le mariage, c'en était fait du contrôleur général et de l'appui que s'en promettait son nouvel allié. Ce père ambitieux jouait de malheur : il dut attendre le bâton jusqu'en 1724[1].

IV

Parmi les nobles maisons alliées aux familles de secrétaires d'État, nous rencontrons, non sans quelque surprise, celle du détracteur le plus acharné de la fortune de ces mêmes familles. Saint-Simon, quoi qu'il en ait, est par sa mère un rejeton de secrétaire d'État. Sa mère, Charlotte de l'Aubespine, était issue de gens de plume et de robe. Les l'Aubespine ne sont ni d'origine plus ancienne, ni de profession plus relevée que les Neufville de Villeroy; même ils s'allient ensemble comme gens de même ordre et de même volée. Claude de l'Aubespine, secrétaire d'État, duquel Saint-Simon descend en ligne directe, distingue

1. *Saint-Simon*, t. IV, p. 255; t. VI, p. 280 et 367. — *Dangeau*, 17 et 19 décembre 1708, 2 janvier 1713.

dans ses bureaux Nicolas de Neufville, le fondateur de la grandeur des Villeroy, et lui donne sa fille en mariage (1559). Saint-Simon, toujours si prompt à railler la courte origine des Villeroy, aurait pu, ce semble, tempérer sa verve en songeant à cette commune descendance.

Parmi les nombreuses anecdotes qu'il rattache au nom de son père, il rappelle avec complaisance que celui-ci faillit se perdre pour avoir demandé avec trop de vivacité la grâce du duc de Montmorency, et que l'illustre coupable, touché de son dévouement, lui fit don, en allant à l'échafaud, d'un magnifique Carrache[1] : il aurait pu ajouter que la commission qui condamna à mort le vaincu de Castelnaudary était présidée par un oncle de sa mère, et que Charles de l'Aubespine, marquis de Châteauneuf, dut à sa complaisance pour Richelieu dans cette grave circonstance la place de garde des sceaux[2].

Saint-Simon, après tout, ne pouvait mais de l'alliance contractée par son père ; en voici une autre où il est plus directement compromis. En 1733, son second fils, le marquis de Ruffec, grand d'Espagne de première classe, épouse la veuve du président de Maisons, fille de Bauyn d'Angervilliers, ministre de la guerre. Saint-Simon rencontrant dans ses *Mémoires*, rédigés après ce mariage, la nomination de Bauyn d'Angervilliers à la place d'intendant, mentionne avec éloge son

1. Ce tableau représentait Vertumne et Pomone, « Pomone la plus belle et la plus agréable qu'on pouvait voir, de grandeur naturelle ». Au cardinal de Richelieu qui faisait tomber sa tête, le duc de Montmorency donnait, du même maître, un Saint-Sébastien percé de flèches.

2. Cette maison de l'Aubespine, qui s'allie au XVIIIe siècle avec une Sully et qui acquiert par ce mariage la possession du manoir de Villebon, où l'illustre surintendant avait fini ses jours, était réservée à de lamentables vicissitudes. Le dernier comte de l'Aubespine, ruiné par ses prodigalités, dut vendre successivement les belles terres, le magnifique mobilier, et enfin, en 1811, le château même de Villebon. M. Louis Paris écrivait en 1841 : « Il y a quelques années, pour retrouver les derniers rejetons de cette illustre maison, M. de Salvandy, ministre de l'instruction publique, à qui nulle noble pensée n'est restée étrangère, fut conduit à l'échoppe d'un ouvrier charron ; c'est là qu'à titre d'orphelins recueillis, les derniers descendants des l'Aubespine et des Sully acceptaient de la pitié d'un artisan l'éducation et le salaire d'apprentis menuisiers. » Une éducation en rapport avec leur nom leur fut donnée sous le double patronage du gouvernement et de l'Académie française. (*Négociations, lettres et pièces relatives au règne de François II, tirées du portefeuille de Sébastien de l'Aubespine, évêque de Limoges*, par Louis Paris. Paris, 1841.)

futur allié, loue la capacité et la probité qui le distinguèrent dans tous ses emplois : de son origine il se tait discrètement. Il avait malheureusement été moins discret dans une *Addition à Dangeau*, celle-là certainement antérieure au mariage. Dangeau ayant simplement écrit : « M. Bauyn fut taxé à 450 000 livres pour un reste de compte des tailles de Guyenne », Saint-Simon ajoute imprudemment :

Ce Bauyn était un gros brutal, accusé de s'être grandement et étrangement enrichi ; il fut longtemps en prison, et tellement dégraissé que son fils fut trop heureux dans la suite d'épouser pour rien une Maupeou, parente de Mme de Pontchartrain dont le mari, depuis chancelier, avait alors les finances : cela lui sauva du bien et le poussa aux intendances. C'est ce M. d'Angervilliers qu'on a vu longtemps depuis secrétaire d'État de la guerre, à la mort de M. le Blanc, et ministre d'État [1].

Un père emprisonné et dégraissé d'une fortune étrangement acquise, un fils s'alliant fort à propos au contrôleur général des finances pour atténuer la force de ce coup et sauver une part des rapines paternelles, voilà la famille à laquelle s'allie le fils du plus superbe et du plus scrupuleusement honnête des grands seigneurs ! Et dans quel but ? pour obtenir ou plutôt pour surprendre le grade de brigadier, et opposer aux mérites de ses rivaux le titre écrasant de gendre du ministre. Quelle mordante et virulente peinture l'auteur des *Mémoires* nous aurait tracée de ces duc et marquis-là, si ces duc et marquis-là n'avaient tenu de si près à l'auteur des *Mémoires !* Les épigrammes aiguisées par les contemporains nous dédommagent faiblement de cette page perdue : elles raillent surtout l'orgueil ou la fatuité des pères, la laideur et la taille des enfants, la chétive et vaniteuse lignée que promettait une pareille union. La lignée raillée d'avance ne vint même pas ; ces « magots » n'eurent pas d'enfants, et, qui pis est, vécurent mal ensemble. Une femme caustique et galante, un mari mélancolique et roulant de

1. *Dangeau*, 10 avril 1685. — Les Bauyn appartenaient à une ancienne famille de robe. « Le bisaïeul du ministre était Prosper Bauyn, conseiller de Grand'chambre, dont Scaliger, qui avait apparemment perdu quelque procès à son rapport, avait fait l'anagramme : « *Bos in purpura* » ; et ses ancêtres étaient dans le Parlement depuis près de deux cents ans. » (*Journal de Barbier*, février 1740.)

sinistres projets, tel le marquis d'Argenson nous dépeint ce ménage qu'on avait espéré devoir être exemplaire. D'Argenson ajoute que d'Angervilliers lui-même, moins d'un an après le mariage, était résolu à faire enfermer sa fille, mais que les soucis du ministère l'empêchèrent d'en venir à cette extrémité.

On imagine l'irritation que Saint-Simon dut éprouver des tristes conséquences de ce mariage; la mort de d'Angervilliers emporta bientôt jusqu'aux espérances qu'il avait pu fonder sur le crédit de ce personnage (1740). Sa vie n'est plus désormais qu'une suite de douleurs ou de déboires. En 1743, il perd sa femme : son cœur en reste déchiré ; sa maison, sa fortune, dont Mme de Saint-Simon était la gardienne intelligente et vigilante, sont à l'abandon. En 1746, s'éteint son fils aîné depuis longtemps languissant; il ne laissait qu'un enfant, et cet enfant était une fille. Saint-Simon essaya de l'établir brillamment dans la maison de Monaco, sans plus rire ni de la principauté d'une roche, ni des Matignon entés sur Grimaldi. Malheureusement l'aîné de la maison était follement épris d'une comédienne. Restait un simple cadet, le comte de Valentinois : en le décorant d'un titre de duc à brevet, on pouvait en faire un parti sortable; mais il fallait obtenir ce titre; il fallait, pour élever les siens, s'humilier soi-même, prier, solliciter, non pas même le roi, mais l'un de ses ministres. Saint-Simon sollicita le comte d'Argenson, ministre de la guerre; il rappelait à l'appui de sa demande un passé plein d'honneur : ce qu'il demandait était peu de chose; ce peu ne lui fut pas accordé. Voici un fragment de cette lettre tristement et inutilement pressante :

Je vois ma petite-fille sans rang jusqu'à la mort de mon fils, qui est d'âge à lui faire attendre longtemps sa grandesse. Je désirerais donc passionnément obtenir un brevet de duc en faveur du mariage. La naissance des deux le comporte. Cela n'a point de succession. Oserais-je dire que j'ai passé ma vie en des emplois honorables, auxquels je n'ai point fait honte, ni par ma conduite depuis ? Le mariage est sûr; cette grâce n'en est pas une condition. Vous êtes le seul à qui j'en ouvre mon cœur. Je vous en conjure donc, de vouloir représenter ces choses au roi, et de les vouloir appuyer de votre crédit et de votre bien-dire. Ce me serait une double satisfaction de devoir cette grâce au roi, par votre entremise, et d'en avoir

toute la vie la reconnaissance dans le cœur. Le roi fait ses grâces à qui il lui plaît, mais je ne puis prendre sur moi l'humilité de ne m'en pas croire susceptible. J'attends donc, Monsieur, ce vrai service de vos bontés, en homme qui met toute sa confiance en celles du roi, et qui est pour jamais, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

La grâce refusée ne fut pas un obstacle au mariage. Saint-Simon le fit célébrer dans la chapelle particulière de l'hôtel qu'il habitait rue du Cherche-Midi (1649); peu après il quittait cet hôtel, qu'il occupait à peine depuis quelques années, et allait, à soixante-quinze ans, chercher un nouvel abri dans une maison de la rue de Grenelle-Saint-Germain. Ses embarras d'argent n'avaient fait que s'accroître; il avait dû abandonner à ses créanciers la gestion de ses biens; il était réduit à demander qu'on voulût bien lui rendre la pension de 20 000 livres qui avait été accordée aux membres du conseil de régence, et qu'il avait noblement abandonnée en sortant de ce conseil. Cette fois encore il lui fallait s'adresser à ces tout-puissants détenteurs des grâces, aux ministres. Il avait pour lui d'Argenson, contre lui le contrôleur général Machault d'Arnouville; le roi lui était plutôt favorable: ce fut le contrôleur général qui l'emporta.

En 1754, Saint-Simon eut la douleur de mettre au tombeau le marquis de Ruffec qui depuis quelques années traînait une santé misérable, ne pouvait plus prendre d'autre nourriture que quelques tasses de lait, et qui finit par mourir d'inanition. Lui-même arrivait l'année suivante au terme de cette vie désolée; il mourait rassasié de jours, de chagrins et de dégoûts: le très-haut et très-puissant seigneur dont l'acte d'inhumation allait énumérer pompeusement les titres, ne voulait plus depuis longtemps s'appeler que bourgeois de Paris. Cette grandeur seigneuriale qui avait été la passion de sa vie, devait bientôt toute disparaître. En 1774, s'éteignait la comtesse de Valentinois, le dernier reste de son sang, le dernier représentant de sa branche. Dès 1766, elle avait vendu sa terre de la Ferté-Vidame, près de Chartres; un banquier avait acheté, rasé et remplacé par une construction moderne le vieux château féodal. Avant la fin du siècle, la fureur révolutionnaire violait la sépulture du duc et de la duchesse de Saint-Simon,

brisait leurs cercueils étroitement rivés, jetait leurs cendres à la fosse commune, pêle-mêle avec les cadavres de la famille du banquier [1]. Du noble de race que restait-il? Mais le noble de race avait heureusement possédé l'un de ces mérites qui ne doivent rien au préjugé, qui peuvent échoir au dernier des manants : il avait été, presque à son insu, un écrivain de génie ; il avait laissé de lui-même et de son temps une image qui ne passera pas. Ce qui devait survivre de Saint-Simon, c'était l'homme de plume au sens le plus éclatant du mot.

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XIX, *Lettres au comte d'Argenson* du 2 novembre 1749 et du 9 mai 1750. — Chéruel, *Notice sur la vie et les Mémoires de Saint-Simon*. — Baschet, *Le duc de Saint-Simon, son cabinet, etc.* — Frère, *Annuaire d'Eure-et-Loir* pour l'année 1851. — Gallien, article sur Saint-Simon dans la *Gazette des tribunaux* du 20 octobre 1858.

LIVRE IV

LA ROBE

CHAPITRE PREMIER

POUVOIR, PRESTIGE, MŒURS DE LA ROBE

I. Importance de la robe. — Grandeur ancienne de la charge de chancelier. — Fonctions considérables confiées aux gens de robe. — Prestige et pouvoir du Parlement de Paris. — Les juges visités et sollicités par les plus hauts personnages. — Causticité du premier président Harlay. — Son ambition. — Esprit de corps de la robe. — Ses conflits avec la noblesse. — Lit de justice de 1718. — L'orgueil haineux de Saint-Simon s'y assouvit délicieusement. — Les vieilles maisons de la robe. — Hérédité des charges de judicature. — Prix croissant de ces charges et grands biens de la robe. — Longueur des procès; lenteurs calculées du rapporteur. — Les épices.

II. Ton et manières des gens de robe. — Grâces et magnificence des Lamoignon. — Portraits de le Haquais, des Caumartin, de Fieubet, de Pelletier de Souzy, d'Armenonville. — Caractère indépendant, boutades hardies et talents supérieurs de Rose. — Les femmes de la robe. — Un type suranné : Mme Omer Talon. — Haute distinction de la fille et des petites-filles de Courtin. — Réception somptueuse faite par Mme d'Armenonville au duc et à la duchesse de Bourgogne. — L'*Arthénice* de la Bruyère.

III. Les gens de robe aspirent à se confondre avec les grands seigneurs par les titres nobiliaires, le costume, le faste, la dissipation. — Origine bourgeoise des membres du Parlement de Paris. — Les fonctions de judicature abandonnées par les familles nobles. — Regrets tardifs de Malherbe. — Les fils de magistrats attirés par la carrière des armes. — Illustres capitaines issus de familles de robe. — Une série de magistrats considérables interrompue par une vocation militaire.

I

Les secrétaires d'État allaient au moins de pair, comme nous venons de le voir, avec les gens de la plus haute qualité : or ils sont pour la plupart sortis de la robe : leur autorité, leur crédit, rejaillissent naturellement sur leur corps et sur leur parenté. De la robe peuvent encore sortir leurs successeurs. Ce conseiller, ce maître des requêtes réputé pour ses talents, son application, est peut-être réservé à la destinée de Pontchartrain, de Chamillart, de Voysin : on l'estime, on le prise pour ce qu'il est et pour ce qu'il peut devenir. La robe n'est-elle pas en possession de la charge de chancelier, qui peut être considéré comme le secrétaire d'État de la justice, et dont la grandeur a devancé de beaucoup celle des autres secrétaires d'État. Le chancelier est le second des grands officiers de la couronne, autant dire le premier lorsqu'il n'y a pas de maréchal général tenant lieu de connétable ; il a le pas sur le grand écuyer, sur le grand chambellan, sur le grand maître de l'artillerie, sur les maréchaux de France, et ne peut, non plus que les autres grands officiers de la couronne, être destitué de son office que juridiquement et pour crime. A la mort du chancelier Séguier, sa famille voulait un prince du sang pour conduire le deuil, et elle pouvait invoquer des précédents[1].

Une charge peu brillante encore, mais singulièrement relevée par l'importance des fonctions, celle de lieutenant de police, est donnée à des hommes de robe : confiance directe du roi, relations continuelles avec la cour, intervention dans les intérêts les plus délicats et les plus intimes, puissance considérable de servir et de nuire, tout contribue à faire de la Reynie et de d'Argenson de véritables ministres[2]. C'est aussi parmi les gens de robe que le roi choisit le chef de l'administration municipale de Paris, le prévôt des marchands, et l'élection ne confirme ce choix que pour la forme[3].

1. *Journal d'Olivier Lefèvre d'Ormesson*, 23 février 1672. — *Lettre de Mme de Sévigné, à Mme de Grignan*, du 23 mars 1672.
2. *Saint-Simon*, t. II, p. 24 ; t. XI, p. 395.
3. *Journal de Barbier*, 17 août 1750.

La robe est étroitement mêlée aux affaires les plus considérables de l'État par les carrières où son activité, ses talents la font en quelque sorte nécessairement entrer : le conseil d'État, les intendances, les ambassades. Elle supporte le poids de l'administration intérieure, de la politique extérieure, et elle en a l'honneur avec le poids. La considération qu'ils se sont attirée dans les cours étrangères suit et rehausse les d'Avaux à la cour comme à la ville. L'intendant Basville, le frère de Chrétien de Lamoignon, est le roi du Languedoc. Le cardinal de Bonzi, archevêque de Narbonne, quoique soutenu de sa naissance et de sa dignité, voit son crédit expirer sous celui de Basville, dont le caractère dominateur s'appuie d'un esprit supérieur et d'une étonnante capacité de travail. Les ministres respectent et redoutent ce génie vaste, lumineux, impérieux, dans lequel ils entrevoient un rival, un maître possible, et pour ne pas lui donner l'occasion d'approcher de la cour, ils le laissent gouverner despotiquement sa province. Son beau-frère, Broglio, devient par son crédit lieutenant général et commandant en Languedoc, et lui obéit avec tout le monde [1].

« Sauvez le neveu de M. l'intendant », s'écrie un gentilhomme en danger de se noyer, et les paysans, qui le regardaient tranquillement périr, accourent à son aide. Le héros de cette aventure, le lieutenant général Marivaux, en la racontant au roi avec force réflexions sur le pouvoir des intendants, amusa beaucoup l'assistance ; mais le roi parut moins amusé que piqué, et la verve du conteur ne profita pas à son avancement [2]. « Le roi, remarque ailleurs Saint-Simon, ne se démentit jamais en la moindre chose de sa préférence distinguée et marquée en tout de la robe sur l'épée et du bourgeois sur le noble. » Le marquis d'Argenson relève dans ses *Mémoires* ce propos que lui tint Law : « Jamais je n'aurais cru ce que j'ai vu quand j'étais contrôleur des finances. Sachez que ce royaume de France est gouverné par trente intendants. Vous n'avez ni parlement, ni états, ni gouverneurs ; ce sont trente maîtres des requêtes commis aux provinces, de qui dépendent

1. *Saint-Simon*, t. II, p. 150, 165 ; t. XI, p. 77.
2. *Ibid.*, t. V, p. 67.

le malheur ou le bonheur de ces provinces, leur abondance ou leur stérilité [1]. »

Louis XIV avait destitué le Parlement de Paris du rôle politique qu'il s'était attribué de tuteur des rois mineurs, de modérateur des rois majeurs, mais il lui était resté de ce rôle un prestige, une popularité que Saint-Simon lui-même ne peut méconnaître. Tous ceux qui vivaient de l'industrie, du commerce, voyaient en lui non-seulement la classe la plus élevée de la bourgeoisie, où leurs fils, enrichis du fruit de leur travail, pouvaient prendre place quelque jour, mais le représentant traditionnel de leurs intérêts, leur rempart naturel contre les édits bursaux. Ces humbles légistes, assis aux pieds des hauts barons, jadis leurs conseillers, « leurs souffleurs », avaient pu se considérer comme le sénat auguste qui tient la balance entre le roi et ses sujets, et l'opinion publique avait applaudi à la hardiesse de leurs prétentions. Mais sans tenir compte de cette force contestée, en ne prenant le Parlement qu'enfermé dans ses attributions propres, de quelle puissance et de quelle influence il disposait! Si le roi et les secrétaires d'État gouvernaient, le Parlement jugeait, et par là non-seulement il dominait la nombreuse armée de toutes les professions qui se rattachent à la justice, mais de ses décisions relevaient les intérêts de l'innombrable foule des plaideurs, c'est-à-dire de la France entière. La fortune, l'honneur, la vie des plus grands pouvaient être à la merci de ses arrêts. Eût-on pour soi la raison, le bon sens, l'équité, il fallait encore payer de sa personne, visiter et prier les juges, presser de ses instances la mollesse calculée du rapporteur. Peu de gens se confiaient uniquement en la bonté de leur cause et s'offraient le coûteux plaisir de perdre leur procès.

Non moins rares étaient les juges qui se tenaient pour insultés par les sollicitations des plaideurs et inclinaient à donner tort à ceux qui se prévalaient des plus puissantes recommandations. « La comtesse de Mailly, écrivait Mme de Maintenon à M. de Harlay, voulait vous porter elle-même, monsieur, une recommandation de ma part que je ne puis lui refuser et que

1. *Journal et Mémoires du marquis d'Argenson*, publiés par la Société de l'Histoire de France, t. I, p. 43, note 2.

je crois inutile. Je suis souvent persécutée pour vous en faire, parce qu'on voit la bonté que vous avez pour moi; mais je ne veux pas en abuser[1]. » Mme de Maintenon, à tout le moins, en usait, comme il paraît par sa correspondance[2].

Les Grignan sont depuis plusieurs années aux prises avec M. d'Aiguebonne, qui ne leur dispute rien moins que leur nom et leur bien. La lutte est ardente, chaque partie essaye d'y engager, d'y compromettre le Dauphin, en prétendant qu'il sollicite pour elle, et Seignelay est obligé d'écrire aux présidents Croiset et Feydeau, et à Coignet, le rapporteur, pour mettre décidément Monseigneur hors de cause[3]. M. d'Aiguebonne, enfin vaincu, en appelle; Mme de Grignan ne peut venir à Paris; sa mère se jette dans la mêlée et se bat vaillamment sous ses enseignes.

On sollicite, on va chez les présidents, chez les conseillers : en trois jours on voit vingt-deux juges ; on crie, on fait du bruit, on se plaint de cette longue persécution, on réveille le dernier arrêt *tout d'une voix*, que vous obtîntes il y a six mois : tout le monde s'en souvient encore ; tout est vif, on a de l'indignation pour cette horrible chicane ; on met ses amis en campagne, ou plutôt ils s'y mettent eux-mêmes avec tant d'amitié, tant de chaleur, tant d'envie de vous tirer de cette oppression[4], que c'est leur propre affaire.

Dans le procès soutenu par les ducs contre les prétentions du maréchal de Luxembourg, quelle passion anime les parties adverses ! quelle puissante cabale se forme de chaque côté, et quels personnages, des plus grands du royaume, s'empressent autour des magistrats arbitres de la querelle[5] ! Mlle de Montpensier, M. le Prince plaident contre la maison de Lorraine pour la succession de Mlle de Guise et sollicitent leurs juges « tout comme nous pourrions faire », écrit Mme de Sévigné, au temps du procès d'Aiguebonne[6]. En 1711, Mme la Duchesse d'une part, et d'autre part la princesse de Conti et la duchesse

1. *Correspondance générale de Mme de Maintenon*, 8 juillet 1696.
2. Voyez les lettres du 4 février 1693, du 22 janvier 1694.
3. Depping, *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, t. II, p. 259.
4. *Mme de Sévigné à Mme de Grignan*, 16 mars 1689.
5. *Saint-Simon*, t. I, ch. VIII et suiv.
6. *Lettre à Mme de Grignan*, du 23 mars 1689.

du Maine, qui se disputent la succession de M. le Prince, crèvent leurs chevaux à visiter les présidents à mortier et les conseillers de la grand'chambre dispersés par toute la ville[1].

Si les magistrats étaient sollicités pour faire justice, ils ne l'étaient sans doute pas moins pour ne pas la faire. Combien de flatteries, de caresses, de promesses de toutes sortes leur prodiguaient ces grands, impatients de satisfaire, au mépris de l'équité, leurs ardentes convoitises, ou menacés de payer chèrement les caprices de leurs passions effrénées! Ils sentent leur importance et se raillent volontiers du besoin qu'on a d'eux. Le président le Cogneux bâtit et plante à Saint-Cloud et se flatte qu'on le viendra voir, malgré la distance: n'a-t-il pas ses amis... et ses solliciteurs[2]?

> Qu'est-ce qu'un gentilhomme? Un pilier d'antichambre.
> Combien en as-tu vu, je dis des plus hupés,
> A souffler dans leurs doigts dans ma cour occupés,
> Le manteau sur le nez, ou la main dans la poche;
> Enfin, pour se chauffer, venir tourner ma broche?
> Voilà comme on les traite[3].

Perrin Dandin n'est pas si fou qu'il en a l'air, et sa déraison a des échappées de bon sens, que le public du temps saisissait à merveille, tout en faisant la part de l'hyperbole. Les juges visionnaires d'ailleurs n'étaient pas tous des juges de comédie, et les solliciteurs de toute classe devaient, bon gré, mal gré, s'accommoder de leurs visions. Le conseiller Portail s'était retranché dans son grenier, dont il avait fait son cabinet, et il parlait aussi aux gens par la lucarne[4].

Le premier président Harlay avait tout son sens, mais un sens armé d'une causticité cruelle et redoutée. Montataire, père du marquis de Lassay et gendre de Bussy-Rabutin, alla un jour avec sa femme à son audience, tous deux grands parleurs et, disait-on, grands chicaneurs.

Il vint à eux à leur tour; le mari voulut prendre la parole, la femme la lui coupa, et se mit à expliquer son affaire. Le premier président écouta quelque temps, puis l'interrompant: « Monsieur, dit-il

1. *Addition à Dangeau*, 25 février 1711.
2. Tallemant des Réaux, t. IV, *le Président le Cogneux*.
3. Racine, *les Plaideurs*, acte I, sc. IV.
4. Tallemant, t. I, *M. Portail*. — Commentaire de Paulin Paris.

au mari, est-ce là Madame votre femme? — Oui, Monsieur, répondit Montataire, fort étonné de la question. — Que je vous plains, Monsieur! » répliqua le premier président, haussant les épaules d'un air de compassion, et leur tourna le dos. Tout ce qui l'entendit ne put s'empêcher de rire. Ils s'en retournèrent outrés, confondus, et sans avoir tiré du premier président que cette insulte.

Une princesse de la maison de Lorraine, Mme de Lislebonne, qui joignait à l'éclat de la naissance beaucoup de vertu, d'esprit, de crédit, sortit un jour de son audience, pleurant des larmes de dépit et de colère[1]. Il savait cependant émousser sa verve, s'humaniser même à l'occasion. « Entre Pierre et Jacques il conservait la plus exacte droiture; mais dès qu'il apercevait un intérêt ou une faveur à ménager, tout aussitôt il était vendu[2]. » Tout aussitôt, c'est beaucoup dire, et la Bruyère a judicieusement remarqué qu'il n'était pas absolument impossible qu'une personne en grande faveur perdît son procès[3]. Un homme aussi prompt que Harlay à discerner le juste, aussi soigneux de sa réputation d'austérité, ne faisait sans doute pas taire aussi vite sa conscience et sa dignité; si décidé qu'il fût à les vendre, il devait les faire quelque peu marchander, ne fût-ce que pour les mettre à plus haut prix, et obliger les solliciteurs à caresser son orgueil et à compter avec son ambition.

Ce qui soutenait et fortifiait encore la robe, c'était son admirable esprit de corps; elle défendait avec un sentiment jaloux, tenace, persévérant, ses droits, ses intérêts, ses prérogatives.

J'appris, écrit Dangeau, que M. de Nevers avait eu une assignation pour être ouï, et que son capitaine des gardes et son intendant avaient eu des prises de corps pour avoir maltraité à Nevers un huissier du Parlement; comme M. de Nevers est présentement en Italie, je crois qu'on lui donnera du délai jusqu'à son retour, que ceci hâtera peut-être[4].

Le marquis de Sablé est mis à la Bastille pour avoir adressé quelques paroles offensantes à M. du Buisson, son rapporteur[5].

1. *Saint-Simon*, t. III, p. 403.
2. *Ibid.*, t. I, p. 89.
3. *De quelques usages.*
4. *Dangeau*, 24 février 1685.
5. *Ibid.*, 19 février 1689.

Le comte de Rouillac, d'une illustre maison de Gascogne, héritier par sa mère de la maison d'Épernon, ayant perdu un procès contre le duc de Charost, sur le rapport du conseiller Portail, ne se contente pas d'insulter en paroles son rapporteur; il le tiraille rudement par sa robe dans le palais. « M. Portail s'alla plaindre à sa chambre, et le Parlement aurait assurément perdu M. de Rouillac, s'il n'avait promptement accommodé l'affaire à des conditions bien onéreuses, qui furent de venir demander excuse à la chambre, sans chapeau et sans épée, tous les juges étant en place, ce qu'il exécuta sans que la chambre en voulût rien rabattre [1]. »

On sait quelle importance l'opinion attachait aux querelles de préséance, avec quelle ardeur on s'y jetait, comme si la dignité réelle y était engagée et en devait sortir accrue ou amoindrie. La robe, dans les conflits de ce genre, ne rompt pas devant l'épée. La Houssaye, conseiller d'État, envoyé comme troisième plénipotentiaire à Bâle, en 1714, refuse de s'y rendre, parce qu'il ne veut point céder au comte du Luc, second plénipotentiaire, qui n'est pas conseiller d'État [2]. Sous la régence, les conseillers d'État obligent leur collègue Saint-Contest à quitter le conseil de guerre, pour qu'il n'ait point à céder aux gens de qualité qui en font partie [3]. Dans le conseil de régence, les maîtres des requêtes et les conseillers au Parlement refusent de rapporter debout, à moins que tout ce qui n'est ni prince du sang, ni duc, ni officier de la couronne ou conseiller d'État, ne se tienne également debout. Dix-huit mois durant, le conseil de régence est obligé de se passer de leurs lumières spéciales ; les gens d'épée rapportent comme ils peuvent, et l'inexpérience du maréchal de Villars fait perdre un jour, dans une affaire de fournitures, plusieurs millions aux finances de l'État : il ne fallut rien moins que l'intervention et l'ordre du chancelier Daguesseau pour briser cette résistance [4].

Affranchi de la longue contrainte qu'il avait subie sous Louis XIV, le Parlement ne se contente pas de ressusciter son

1. *Mémoires du marquis de Sourches*, juillet 1686.
2. *Saint-Simon*, t. VII, p. 35.
3. *Ibid.*, t. IX, p. 35.
4. *Addition à Dangeau*, 17 septembre 1715.

droit d'enregistrement; il ose disputer de rang avec un petit-fils de France, régent du royaume, prétendre la droite dans la procession de Notre-Dame, instituée par Louis XIII pour le jour de l'Assomption, et sa prétention s'appuie sur un précédent : « Les registres portaient que M. Gaston, fils de France, oncle du feu roi, étant lieutenant général de l'État, s'était trouvé à cette procession sous la minorité du feu roi, et y avait marché à la gauche du Parlement. » Le Régent craint d'engager la lutte avec l'orgueilleuse obstination de cette compagnie et renonce à paraître à la procession [1].

Nous sourions des orages soulevés par le refus du premier président de donner aux ducs et pairs le salut du bonnet; au fond, c'est toujours l'antagonisme des deux classes qui se poursuit sous cette forme puérile, et l'élite du tiers organisée en corps qui tient bon contre l'élite de la noblesse. Ce qui domine alors dans ce qu'on appelle la morgue de la robe, c'est moins peut-être le dédain des classes inférieures qu'une fierté un peu tendue à l'encontre de la hauteur et de l'insolence seigneuriales. Si les gens de robe, à leur audience, se permettent quelques malignes boutades contre les gens de qualité, ceux-ci, l'audience terminée, ne se privent pas de réflexions ou de qualifications injurieuses à leur adresse, et le premier président Harlay en entend de belles quand il s'avise d'aller sur les talons des visiteurs titrés et de les reconduire à leur insu [2]. Parfois

1. *Saint-Simon*, t. VIII, p. 424.

2. Voici un exemple des aménités qui s'échangeaient parfois entre la noblesse et la robe : « La duchesse de la Ferté alla lui demander l'audience (au premier président) et, comme tout le monde, essuya son humeur. En s'en allant, elle s'en plaignait à son homme d'affaires, et traita le premier président de vieux singe ; il la suivait et ne dit mot. A la fin elle s'en aperçut, mais elle espéra qu'il ne l'avait pas entendue; et lui, sans en faire aucun semblant, il la mit dans son carrosse. A peu de temps de là, sa cause fut appelée, et tout de suite gagnée. Elle accourt chez le premier président et lui fait toutes sortes de remercîments; lui, humble et modeste, se plonge en révérences, puis la regardant entre deux yeux : « Madame, lui répond-il tout haut devant tout le monde, je suis bien aise qu'un vieux singe ait pu faire quelque plaisir à une vieille guenon. » Et de là, tout humblement, sans plus dire un mot, se met à la conduire, car c'était sa façon de se défaire des gens, d'aller toujours et les laisser là d'une porte à l'autre. La duchesse de la Ferté eût voulu le tuer ou être morte; elle ne sut plus ce qu'elle lui disait, et ne put jamais s'en défaire, lui toujours en profond silence, en respect et les yeux baissés, jusqu'à ce qu'elle fût montée en carrosse. » (*Saint-Simon*, t. III, p. 403.)

même le grand seigneur se sert de ses charges de cour pour venger à Versailles les désagréments qu'il a essuyés au Palais et infliger au magistrat un affront public. Dans le temps où le roi, récemment opéré de sa fistule, commençait à recevoir dans son lit, le premier président Novion fait avertir de son arrivée le duc d'Aumont, gentilhomme de la chambre. Celui-ci le laisse longtemps se morfondre dans l'antichambre, fait entrer tout ce qui pouvait entrer, et à la fin le fait appeler. Novion, ne pouvant se mettre en vue, attend que le monde s'écoule et s'approche alors du balustre.

Le duc d'Aumont, qui l'observait, l'y laissa entrer deux pas pour qu'il ne pût s'en dédire, et le tira après fort rudement par sa robe, et lui dit rudement aussi : « Où allez-vous? sortez; des gens comme vous n'entrent pas dans le balustre, si le roi ne les appelle pour leur parler. » Novion, déjà outré de sa longue attente dans l'antichambre, fut si confondu qu'il n'eut pas un mot à répondre. Il se retira plein de honte et de rage [1].

Il entrait dans ces insolences et ces brutalités encore plus de colère que de mépris, et Novion expiait le pouvoir importun de la robe, ce pouvoir qui mettait à tous moments Saint-Simon hors de lui et qui le jetait dans des transports de fureur ou de joie, selon qu'il lui paraissait croître ou diminuer. Peut-on imaginer une volupté plus profonde et plus intense que celle qu'il ressentit le jour où le Parlement, dans le lit de justice tenu par le Régent en 1718, entendit annuler l'arrêt qu'il avait rendu contre un édit sur les monnaies, et lire la déclaration qui dégradait les princes légitimés des honneurs que leur avait accordés Louis XIV, déclaration qui frappait plus particulièrement le duc du Maine, et dans le duc du Maine sa créature et son serviteur dévoué, le premier président, M. de Mesmes. Le garde des sceaux d'Argenson donne lecture des considérants de l'édit qui casse l'arrêt du Parlement et lui interdit de sortir de ses attributions pour s'immiscer dans les affaires de l'État.

Une douleur amère, écrit Saint-Simon, et qu'on voyait pleine de dépit, obscurcit le visage du premier président. La honte et la confu-

1. *Saint-Simon*, t. VII, p. 259.

sion s'y peignit. Ce que le jargon du Palais appelle le grand banc, pour encenser les mortiers qui l'occupent[1], baissa la tête à la fois comme un par signal..... Chaque période semblait redoubler à la fois l'attention et la désolation de tous les officiers du Parlement, et ces magistrats si altiers, dont les remontrances superbes ne satisfaisaient pas encore l'orgueil et l'ambition, frappés d'un châtiment si fort et si public, se virent ramenés au vrai de leur état avec cette ignominie, sans être plaints que de leur petite cabale.....

Le spectacle devient de plus en plus délicieux :

Après les opinions, comme le garde des sceaux eut prononcé, je vis ce prétendu grand banc s'émouvoir. C'était le premier président qui voulait parler, et faire la remontrance qui a paru, pleine de la malice la plus raffinée, d'impudence à l'égard du régent et d'insolence pour le roi. Le scélérat tremblait toutefois en la prononçant. Sa voix entrecoupée, la contrainte de ses yeux, le saisissement et le trouble visible de toute sa personne, démentaient ce reste de venin dont il ne put refuser la libation à lui-même et à sa compagnie. Ce fut là où je savourai, avec tous les délices qu'on ne peut exprimer, le spectacle de ces fiers légistes, qui osent nous refuser le salut, prosternés à genoux, et rendre à nos pieds un hommage au trône, tandis qu'assis et couverts, sur les hauts siéges aux côtés du même trône, ces situations et ces postures, si grandement disproportionnées, plaident seules avec tout le perçant de l'évidence la cause de ceux qui, véritablement et d'effet, sont *laterales regis* contre ce *vas electum* du tiers état. Mes yeux fichés, collés sur ces bourgeois superbes, parcouraient tout ce grand banc à genoux ou debout, et les amples replis de ces fourrures ondoyantes à chaque génuflexion longue et redoublée, qui ne finissait que par le commandement du roi par la bouche du garde des sceaux, vil petit-gris qui voudrait contrefaire l'hermine en peinture, et ces têtes découvertes et humiliées à la hauteur de nos pieds. La remontrance finie, le garde des sceaux monta au roi, puis, sans prendre aucuns avis, se remit en place, jeta les yeux sur le premier président, et prononça : « *Le roi veut être obéi et obéi sur-le-champ.* » Ce grand mot fut un coup de foudre qui atterra présidents et conseillers de la façon la plus marquée. Tous baissèrent la tête, et la plupart furent longtemps sans la relever.

Qui s'exprime ainsi ? L'homme d'Etat soutenant et revendiquant l'intégrité des droits de la couronne, ou le duc et pair écrasant de sa faveur d'un jour les orgueilleux descendants des anciens serfs? Si Saint-Simon n'en voulait qu'à la cour de

1. Les présidents à mortier étaient les présidents de la grand'chambre du Parlement; ils tiraient leur nom, comme on sait, de leur bonnet rond de velours noir bordé d'un galon d'or.

justice se transformant en corps politique, poursuivrait-il de ses dédains et de ses sarcasmes ces anciens légistes qui avaient été les intrépides auxiliaires du pouvoir royal ? Ce qui lui tient véritablement au cœur, ce n'est pas le bon ordre dans l'État, c'est le bonnet du premier président, et c'est pourquoi sa joie haineuse se décharge surtout sur le chef du Parlement, qui avait un moment amusé les ducs d'une promesse de salut, et finalement avait gardé le bonnet sur sa tête. La déclaration de déchéance de son patron, le duc du Maine, atteignait M. de Mesmes en pleine poitrine. Saint-Simon goûte un plaisir sauvage à mesurer la largeur de sa blessure, à l'irriter et à l'envenimer de ses regards.

Le premier président, assommé de ce dernier coup de foudre, se démonta le visage à vis, et je crus un moment son menton tombé sur ses genoux..... Je l'accablai à cent reprises de mes regards assenés et forlongés[1] avec persévérance. L'insulte, le mépris, le dédain, le triomphe, lui furent lancés de mes yeux jusqu'en ses moelles ; souvent il baissait la vue quand il attrapait mes regards ; une fois ou deux il fixa le sien sur moi, et je me plus à l'outrager par des sourires dérobés, mais noirs, qui achevèrent de le confondre. Je me baignais dans sa rage et je me délectais à le lui faire sentir[2].

Encore une fois, on ne dédaigne pas les gens qu'on déteste à ce point, et la profondeur du ressentiment du plus superbe des grands seigneurs nous donne la mesure de l'importance de la robe.

L'antique usage qui engage les fils des magistrats dans la carrière de leurs pères accroît encore son autorité et son prestige. La robe a ses ancêtres comme la noblesse; comme elle, elle a ses vieilles maisons, ses noms glorieux, les Harlay, les Talon, les Nicolaï, les d'Ormesson, les Lamoignon, les Daguesseau. M. Nicolaï, nommé en 1686 premier président de la chambre des comptes, est le huitième de sa maison revêtu de cette charge de père en fils; les Nicolaï avaient commencé à 'exercer sous Charles VIII[3]. L'institution de la Paulette (1604),

1. Ce terme de chasse est employé par Saint-Simon au figuré comme au propre ; il est pris ici dans le sens de « prolongés ».
2. *Saint-Simon*, t. X, ch. XXX.
3. *Dangeau*, 21 février 1686.

en autorisant, moyennant une redevance annuelle, la transmission héréditaire des charges, sous la réserve d'un examen de pure forme, fait des offices de judicature une sorte de patrimoine, et de la justice le monopole d'une caste. La Paulette est abolie en 1709, mais l'hérédité se maintient sous la forme de survivance, toutes les fois que l'âge des enfants le permet.

Ajoutez à tous ces titres la considération qui vient de la grandeur et de la solidité des biens. La valeur vénale des offices de judicature tend à s'accroître à mesure qu'ils deviennent un bien plus sûr, plus stable, et la fixation d'un maximum est nécessaire pour arrêter le progrès des offres; mais ce progrès entraîne bientôt l'élévation du maximum. En 1665, le prix d'une charge de président à mortier était fixé à 350 000 livres [1]; il est ensuite porté à 500 000 livres. On en tirait souvent davantage au moyen de secrets accords, de riches pots-de-vin. En 1707, lorsque le roi nomme premier président M. Pelletier, président à mortier, il lui dit « qu'il n'avait choisi personne pour remplir la charge qu'il quittait, qu'il lui laissait la liberté de la vendre à qui il lui plaira, qu'il ne doutait pas qu'il ne lui donnât un bon sujet, et qu'il était bien persuadé qu'il ne songerait pas à en tirer plus que le prix de la fixation, qui est 500 000 francs. » L'éloge que le roi donne au désintéressement de M. Pelletier permet de supposer qu'il n'avait pas aussi bonne opinion de tous les magistrats.

Lorsque la suppression de la Paulette entraîne celle du maximum, le trafic se fait au grand jour :

M. de Ménars vend sa charge de président à mortier à M. de Maupeou, qui lui en donne 750 000 francs, dont 250 000 présentement et 500 000 francs après la mort de M. de Ménars, pour ses héritiers; on dit qu'outre cela il y a un pot-de-vin de 20 000 francs. M. de Ménars jouira de sa charge jusqu'à sa mort, à moins qu'il ne veuille la céder plus tôt, en prenant les 500 000 francs, ou qu'il ne meure quelqu'un des présidents à mortier, car en ce cas, ou en cas qu'aucun d'eux vende, M. de Ménars cédera sa charge, afin que personne ne soit reçu avant M. de Maupeou [2].

1. *Journal d'Olivier Lefèvre d'Ormesson*, 12 décembre 1665.
2. *Dangeau*, 19 avril 1707, 8 avril 1717.

Par cette ingénieuse combinaison, M. de Ménars avait réussi à tirer de sa charge, tout en en gardant la jouissance, un bénéfice immédiat de 250 000 francs.

C'était de l'argent bien placé que celui qu'on mettait dans les charges de judicature, et si les magistrats n'avaient que des gages modiques et irrégulièrement payés, en revanche ils puisaient largement et continuellement dans la bourse des plaideurs. « Combien de fois, disait Fléchier, dans l'oraison funèbre de Guillaume de Lamoignon, a-t-il *essayé* de bannir du Palais ces lenteurs affectées et ces détours presque infinis que l'avarice a inventés afin de faire durer les procès par les lois mêmes qu'on a faites pour les finir, et de profiter en même temps des dépouilles de celui qui perd et de celui qui gagne sa cause. »

« Je temporise, dit le juge peint par Rabelais, attendant la maturité du procès et sa perfection en tous membres : ce sont escriptures et sacs..... Un procès, à sa naissance première, me semble informe et imperfaict. Comme un ours naissant n'a pieds, ne mains, peau, poil ne teste : ce n'est qu'une pièce de chair, rude et informe. L'ourse, à force de leicher, la met en perfection des membres [1]. »

Les successeurs de Bridoye continuent de temporiser, de lécher le procès naissant, et les requêtes, enquêtes, dupliques, tripliques, compulsoires, déclinatoires, etc., que Rabelais entassait dans son *Pantagruel* [2], foisonnent également dans les *Plaideurs* de Racine, sans choquer la vraisemblance.

Nous laissons de côté les séductions extraordinaires, les dons énormes, proportionnés à la grandeur des intérêts en jeu et des périls courus, qui corrompaient les âmes avides et grossissaient les fortunes en ruinant les consciences ; nous ne parlons que des tentations quotidiennes de la profession, nous n'avons en vue que les juges « dont le devoir était de rendre la justice, le métier de la différer, qui savaient leur devoir et faisaient leur métier [3] ». L'auteur anonyme de notes rédigées à la demande de Fouquet sur les membres des parle-

1. *Pantagruel*, livre III, ch. XLII, édit. Burgaud des Marets et Rathery.
2. *Pantagruel*, livre III, ch. XXXIX. — Voyez aussi Molière, *Fourberies de Scapin*, acte II, sc. VIII.
3. La Bruyère, *De quelques usages*.

ments, à côté de magistrats attachés à la vertu, à l'honneur (et c'est le plus grand nombre), aimant le cabinet, l'étude, les belles-lettres, l'antiquité grecque et latine, en nomme d'autres qui aiment surtout le sac, le sac du rapporteur, une mine d'or [1] ! Lamoignon pensait que les juges pouvaient tirer de leurs offices le juste revenu du prix qu'ils avaient payé pour les acquérir [2] : certains conseillers rapporteurs, plus hardis, osaient toucher jusqu'à 25 000 ou 30 000 livres d'épices par an, et leur charge ne leur avait coûté que 100 000 livres [3]. Saint-Simon parle avec un suprême dégoût « des gages, taxations de vacations, d'épices et de toutes les *ordures* d'un produit auquel tous, depuis le premier président jusqu'au dernier du Parlement, tendent journellement la main et y reçoivent le salaire de chaque heure de travail ou de prétendu tel [4] ». Toutes ces ordures réunies composaient aux filles de la robe de fort jolies dots que ne dédaignaient pas les gens de qualité.

Tandis que la représentation, le faste, la débauche, entament ou détruisent les fortunes patrimoniales de la noblesse, celles de la robe sont longtemps protégées par la simplicité et l'égalité des mœurs traditionnelles, et lorsque ces mœurs commencent à s'altérer par la contagion et l'émulation des modes de cour, le mal n'est ni aussi répandu, ni aussi intense que dans la caste supérieure ; il trouve un obstacle dans la gravité et l'activité des devoirs professionnels ; la tradition, même affaiblie, résiste encore. Les successions considérables laissées par des magistrats et enregistrées, non sans respect, par le *Journal de Dangeau*, attestent l'état florissant des familles de robe.

1. *Correspondance administrative*, etc., t. II. M. Depping donne ces notes comme envoyées par les intendants des provinces à Colbert, sur sa demande. M. Paulin Paris, dans son Commentaire sur Tallemant des Réaux (t. IV, p. 22), rectifie ce titre : « Les notes, dit-il, sont faites dans l'intérêt opposé à celui du roi et de Colbert, pour l'usage de Fouquet, déjà préoccupé du soin de rendre sa disgrâce impossible. »

2. Fustel de Coulanges, *De l'organisation de la justice dans l'antiquité et les temps modernes*. (*Revue des deux mondes* du 1er octobre 1871).

3. Le chancelier de Pontchartrain reproche aux officiers du présidial de Nérac de ne se rendre aux audiences que lorsqu'il y a quelques procès à rapporter, parce qu'il y a des épices. (*Depping*, t. II, p. 438.)

4. *Saint-Simon*, t. VII, p. 231.

II

Les différences mêmes que les mœurs et les manières mettaient entre la cour et la ville tendaient à s'effacer. Il en restait assez sans doute pour alimenter la verve moqueuse de la Bruyère. L'affectation des airs de cour, les prétentions à la dépense, à la noblesse, à l'esprit, la grande robe se vengeant à Paris sur la petite des humiliations qu'elle essuyait à Versailles, autant de traits pris sur le vif par un observateur en situation de bien voir les deux sociétés. Mais combien de personnages, nés dans la robe, rapprochés de la cour par leurs emplois, mêlés à la meilleure compagnie par leurs alliances, leurs relations, leurs goûts naturels, échappaient aux traits du satirique ! Pour quelques hommes de robe « à mine de chat fâché », pour quelques « fagots d'épines ou quelques impertinents pommés[1] », combien de nobles et aimables figures peintes par l'écrivain le moins suspect de partialité en pareille matière !

Le chancelier Daguesseau, dont les vertus étaient ornées de tant de politesse et de grâce, ne faisait que continuer dans une vie plus large et plus aisée les exemples des siens. Son père, le conseiller d'État, qui tenait des magistrats de l'ancienne roche pour la droiture de l'âme et la simplicité des mœurs, avait « été toute sa vie un modèle *mais aimable* de vertu, de piété, d'intégrité ; il n'avait aucune pédanterie... Sa femme était de la même trempe avec beaucoup d'esprit[2]. » Chrétien de Lamoignon, le président à mortier, le seigneur de Basville, l'hôte des plus beaux esprits du temps et de la plus brillante compagnie de la cour, était le fils d'un magistrat justement vanté lui-même pour sa grâce, son goût, sa magnificence. Guillaume de Lamoignon « beau, agréable, sachant fort le monde et l'intrigue, avec tous les talents extérieurs, avait brillé au conseil dans la place de maître des requêtes. » La place de premier président mit ses brillantes qualités dans tout leur

1. *Saint-Simon*, t. I, p. 254 ; t. II, p. 32. Portraits de Pussort, conseiller d'État, oncle maternel de Colbert; de Guyet, maître des requêtes, dont la fille épouse un frère de Chamillart.
2. *Ibid.*, t. IX, p. 35.

éclat [1]. Pontchartrain le père ravissait le roi par les traits vifs et perçants de son esprit, lancés d'une main respectueuse et légère [2]. On vantait au Palais la capacité, la droiture, l'éloquence de l'avocat général à la cour des aides, le Haquais, et dans le monde, sa conversation tour à tour brillante ou fine, toujours naturelle; nourri de belles-lettres, d'histoire, il en faisait un discret usage, n'étalait jamais la moindre érudition.

On ne pouvait avoir plus d'esprit, un tour plus fin, ni en même temps plus aisé, avec beaucoup de grâce et de réserve; avec cela salé, volontiers caustique, gai, plaisant, plein de saillies et de réparties; éloquent jusques par son silence. Ses lettres étaient charmantes, et pour peu qu'il se trouvât à son aise, de la meilleure compagnie du monde.

Il vivait avec le chancelier dans une étroite intimité :

Il était de tous les séjours à Pontchartrain, et ce qui est respectable pour les deux amis, c'est que sans s'y mêler de rien, ni sortir de son état de petit bourgeois de Paris, comme il s'appelait souvent lui-même, il y était comme le maître de la maison : tout le domestique en attention et en respect, et tout ce qui y allait en première considération.

Saint-Simon ne l'a connu que très-âgé, bridant sa langue, émoussant son esprit; le chancelier, qui l'avait vu tout autre, l'appelait son muet. Saint-Simon menaçait de le battre pour le faire parler; quand ce muet « faisait tant que de dire quelque chose, c'était toujours avec un sel et une grâce qui ravissaient ». Avant de faire pénitence, ce petit bourgeois de Paris avait tous les goûts d'un homme bien né. Il était passionné pour la chasse, d'une vraie passion, qui ne ressemblait en rien à la vocation factice et inoffensive du Sannion de la Bruyère, si bien armé, botté, équipé des pieds à la tête, chasseur accompli « s'il tirait bien [3] ». Le Haquais tire à pied et à cheval, court le renard, et Saint-Simon n'ajoute pas qu'il « passe tout le jour à le manquer ». A ce goût qu'il partageait avec son ami Pontchartrain,

1. *Saint-Simon*, t. III, p. 204.
2. *Ibid.*, t. VII, p. 70.
3. La Bruyère, *De la ville.*

il joignait comme lui une galanterie du meilleur ton qui s'exprimait en vers « pleins de pensées, de tour, de traits et de justesse[1] ».

Les Caumartin décorent la robe de grâces héréditaires. Fléchier nous a laissé du père, associé comme maître des requêtes à la commission des *grands jours* d'Auvergne, un séduisant portrait :

> Il a su si bien mêler la civilité d'un galant homme avec la gravité d'un juge, les divertissements avec la bienséance, et la dépense avec la modestie, que ceux qu'il condamnait même se louaient de lui, et que tout le monde trouvait à faire bonne chère et se divertir chez lui, d'une manière que les heureux trouvaient fort agréable ce que les malheureux ne pouvaient pas désapprouver.

Son fils, mort conseiller d'État, était grand, bien fait, beau, trop beau même, car il sentait très-vivement ses avantages extérieurs, et en faisait un peu montre : c'était le Villeroy de la robe. Il est le premier de son état qui ait hasardé le velours et la soie ; on le railla d'abord, ensuite on l'imita, et le velours, remarque amèrement Saint-Simon, passa des magistrats aux avocats, médecins, notaires, marchands, apothicaires et jusqu'aux gros procureurs. Mais il n'avait d'un fat que l'écorce ; aux talents du magistrat il joignait beaucoup d'esprit, et un esprit accort, gai, agréable, dont l'essor avait été précoce. Il avait eu l'abbé Fléchier pour précepteur ; il n'avait que dix ans lorsque son père se remaria à Mlle de Vertamont, cette aimable femme qui invita le futur évêque de Nîmes à écrire son récit des *grands jours* d'Auvergne. Son père avait été l'ami et le conseiller de Mazarin, ce qui ouvrit à ses enfants l'accès d'une société choisie : Caumartin en prit le ton et les manières, et toute sa vie il y fut reçu et goûté. Nulle trace de la morgue du magistrat ; beaucoup de tact, de délicatesse ; il oblige les grands sans le leur faire sentir ; sa conversation est à la fois nourrie et légère ; il a beaucoup lu, plume en main, et beaucoup retenu : histoire, généalogies, anecdotes de cour, c'est un véritable répertoire, mais qui ne se déverse pas sur les gens. Il sait se taire, cacher ses richesses ; si on l'en prie,

1. *Saint-Simon*, t. IV, p. 139 ; t. XIII, p. 20.

il étonne par l'abondance, la précision et le charme de ses souvenirs. Voltaire, son hôte et son auditeur à Saint-Ange, provoque et célèbre sa spirituelle et merveilleuse mémoire :

Caumartin porte en son cerveau
De son temps l'histoire vivante;
Caumartin est toujours nouveau
A mon oreille qu'il enchante;
Car dans sa tête sont écrits
Et tous les faits et tous les dits
Des grands hommes, des beaux esprits,
Mille charmantes bagatelles,
Des chansons vieilles et nouvelles,
Et les annales immortelles
Des ridicules de Paris [1].

Voltaire se laisse même gagner par la passion qu'il nourrissait pour Henri IV et Sully, et c'est à Saint-Ange qu'il conçoit et ébauche la *Henriade*.

M. de Caumartin se confond avec les grands seigneurs non-seulement par le ton et les façons, mais encore par l'éclat extérieur de la vie; il fait bonne chère, il mène un train honorable et même magnifique; un dernier trait, relevé par Saint-Simon, achève l'élégance de ce personnage : « il n'avait pas été indifférent pour les dames [2] ».

Les frères du second lit eurent aussi leur bonne part de verve. L'un, l'abbé de Caumartin, persifla si joliment en 1694 la fatuité littéraire d'un nouvel académicien, M. de Noyon, né Clermont-Tonnerre, que son évêché en fut ajourné jusqu'en 1718. Un autre, Caumartin de Boissy, dépensait dans le monde et dans ses lettres à sa sœur, Mme de Balleroy, confinée en province, un aimable et piquant esprit qui marquait de son coin les menus événements de la cour et de la ville [3].

Courtin, l'habile diplomate, l'intègre intendant des finances, relevait ses vertus et ses talents d'une politesse noble, aisée, charmante :

Il avait beaucoup d'esprit, de grâces et de tour, mais rien de guindé, extrêmement l'air et les manières du grand monde avec lequel il

1. *Épitre à M. le prince de Vendôme, grand prieur de France* (1715).
2. *Saint-Simon*, t. I, p. 253; t. XI, p. 343.
3. C'est l'un des plus spirituels correspondants de Mme de la Cour de Balleroy.

avait passé toute sa vie dans les meilleures compagnies sans aucune fatuité, ni jamais sortir de son état [1].

Le roi l'aimait, le considérait, et volontiers l'attaquait quand il l'apercevait à son souper. Courtin était homme à se défendre et la conversation durait jusqu'à la fin du repas.

Relevons encore quelques physionomies attrayantes de la robe qui soutiennent la comparaison avec les plus aimables de la noblesse. Le conseiller d'État Fieubet avait tant de charme dans l'esprit, que la cour et la ville s'enviaient et se disputaient sa compagnie. L'âge et la dévotion le décidèrent à fuir ce monde qu'il enchantait : il se retira à quelques lieues de Paris, aux Camaldules de Grosbois, une solitude entourée de bois charmants, mais où la vie contemplative s'alliait à de rudes austérités. Au fils de Pontchartrain qui l'y vint voir, et qui lui demanda indiscrètement ce qu'il faisait là : « Ce que je fais là? répondit-il ; je m'ennuie, c'est ma pénitence, je me suis trop diverti. » Il était si peu fait pour s'ennuyer qu'il y mourut prématurément [2].

Pelletier de Sousy, longtemps intendant de Flandre, puis directeur des fortifications à la mort de Louvois, voulut aussi, quoique un peu tard, expier sa vie mondaine, sa table exquise où s'assemblait la fleur du plus grand monde, et se retira à Saint-Victor. Il y mourut également d'ennui, selon Saint-Simon, et sans doute aussi de ses quatre-vingts ans passés, âge où il s'avisa de songer à la retraite [3].

D'Armenonville, qui fut chargé de l'une des deux directions de finances créées par Chamillart pour alléger son fardeau, était « un homme léger, gracieux, respectueux quoique familier, toujours ouvert, toujours accessible, qu'on voyait peiné d'être obligé de refuser, et ravi de pouvoir accorder, aimant le monde, la dépense et surtout la bonne compagnie, qui était toujours nombreuse chez lui [4] ».

1. *Saint-Simon*, t. I, p. 242 ; t. III, p. 33.
2. *Ibid.*, t. III, p. 35. — *Mémoires de Mathieu Marais*, juin 1721. — Voyez aussi dans les *Mémoires* de Saint-Simon le portrait de Coulanges, qui s'était défait d'une charge de maître des requêtes pour mener libre et aimable vie (t. VIII, p. 332).
3. *Saint-Simon*, t. XI, p. 352 ; t. XII, p. 380. — *Addition à Dangeau*, 29 mars 1717.
4. *Saint-Simon*, t. II, p. 230.

Rose, président à la cour des comptes, celui des secrétaires du roi qui avait la plume, c'est-à-dire la fonction de contrefaire l'écriture du roi, d'être faussaire public et autorisé, se distingue entre tous par le tour original de son esprit et de son caractère. Il a garde du bourgeois en lui ; il répugne à la dépense, il a de ses droits un sentiment vif, irritable, et la parole à la main pour la défendre ; mais à ces traits de race il associe l'aisance et la grâce des gens de cour, en homme qui a passé toute sa vie dans la confiance de Mazarin, de la reine mère et du roi.

Saint-Simon est comme attiré vers ce personnage, dont le sang était médiocre, mais dont l'âme était finement et fièrement trempée ; il se montre sensible à son amitié, il le décrit avec une curiosité sympathique, note jusqu'aux particularités de son costume :

Rose était un petit homme ni gras, ni maigre, avec un assez beau visage, une physionomie fine, des yeux perçants et pétillants d'esprit, un petit manteau, une calotte de satin sur ses cheveux presque blancs, un petit rabat uni, presque d'abbé, et toujours son mouchoir entre son habit et sa veste : il disait qu'il était là plus près de son nez..... Il était fort riche et fort avare, mais c'était un homme de beaucoup d'esprit, et qui avait des saillies et des reparties incomparables, beaucoup de lettres, une mémoire nette et admirable, et un parfait répertoire de cour et d'affaires ; gai, libre, hardi, volontiers audacieux ; mais à qui ne lui marchait point sur le pied, poli, respectueux, tout à fait en sa place, et sentant extrêmement la vieille cour [1].

Deux traits peignent l'homme et montrent à la fois ce que pouvaient oser en ce temps, même sans l'appui d'une haute naissance, un esprit fin et un caractère résolu. Il était voisin de M. le Prince, qui enviait fort sa terre pour agrandir Chantilly. Rose, tout en lui rendant force respects, refusait nettement de la lui vendre. M. le Prince, pour l'en dégoûter, se procure trois ou quatre cents renards ou renardeaux, et les fait jeter en une seule nuit par-dessus les murs du parc de son voisin :

Le bonhomme, qui était colère et véhément, et qui connaissait bien M. le Prince, ne se méprit pas à l'auteur du présent. Il s'en alla trouver le roi dans son cabinet, et tout résolûment lui demanda la permission de lui faire une question peut-être un peu sauvage. Le roi, fort accoutumé à lui et à ses goguenarderies, car il était plaisant

1. *Saint-Simon*, t. II, p. 150.

et fort salé, lui demanda ce que c'était. « Ce que c'est, Sire, lui répondit Rose d'un visage enflammé, c'est que je vous prie de me dire si nous avons deux rois en France ? — Qu'est-ce à dire ? dit le roi surpris et rougissant à son tour. — Qu'est-ce à dire ? répliqua Rose. C'est que si M. le Prince est roi comme vous, il faut pleurer et baisser la tête sous ce tyran; s'il n'est que premier prince du sang, je vous en demande justice, Sire, car vous la devez à tous vos sujets, et vous ne devez pas souffrir qu'ils soient la proie de M. le Prince. »

Combien de grands seigneurs l'auraient pris sur ce ton avec le plus majestueux des rois? Heureusement le roi aimait la justice : M. le Prince reçut l'ordre d'enlever à ses frais jusqu'au dernier de ses renardeaux, en payant leurs dégâts. M. le Prince obéit, et comme il n'était pas médiocre courtisan, il fit des avances marquées à son voisin ; mais ce voisin « se tint longtemps sur son fier et la lui garda bonne ». Certaine scène fort piquante dont il régala un jour le courtisan, prouva qu'il n'avait pas oublié l'inondation de renards. Il prit l'heure où M. le Prince, en attendant avec les courtisans que le roi sortît de la messe, flattait et cajolait à son habitude les ministres réunis dans la chambre du roi :

Tout d'un coup le bonhomme, qui le voyait faire, s'en va droit à lui, et clignant un œil avec un doigt dessous, qui était quelquefois son geste : « Monsieur, lui dit-il tout haut, je vous vois faire ici un manége avec tous ces Messieurs, et depuis plusieurs jours, et ce n'est pas pour rien ; je connais ma cour et mes gens depuis longues années, on ne m'en fera pas accroire ; je vois bien où cela va » ; et avec des bonds et des inflexions de voix qui embarrassaient tout à fait M. le Prince, qui se défendait comme il pouvait. Ce dialogue amassa les ministres, et ce qu'il y avait là de principal autour d'eux. Comme Rose se vit bien environné et le conseil sur le point d'être appelé, il prend respectueusement M. le Prince par le bout du bras, avec un souris fin et malin : « Serait-ce point, Monsieur, lui dit-il, que vous voudriez vous faire premier prince du sang ? » et à l'instant fait la pirouette et s'écoule.

Ce jeu si malin, ce trait final si habilement ménagé, provoquèrent l'hilarité générale : M. le Prince avait beaucoup d'esprit, mais il avait trouvé son maître, et le tour de Rose valait bien celui des renards. Il le sentit, et si pénible qu'il fût à un prince du sang d'être publiquement rappelé par un bourgeois au sentiment de sa dignité, il dévora sa rage et se tut.

Notez que Rose était octogénaire quand il montrait cette verdeur d'esprit ; c'est qu'aussi son esprit se renouvelait à des sources toujours vives, l'observation des hommes, la pratique des affaires et de plus la culture des lettres. Il avait, avec beaucoup d'autres magistrats, l'honneur d'appartenir à l'Académie française et l'avantage d'y vivre avec les grands seigneurs sur le pied d'égalité ; il y avait été admis en 1675. Dès 1667, il s'était montré particulièrement soucieux de la considération de ce corps, en homme d'esprit qui méritait d'en faire un jour partie. Le roi, au retour de sa campagne de Flandre, venait d'être harangué par les compagnies supérieures, lorsque Rose, avec le ton plaisant qui lui était habituel, lui demanda la permission de lui signaler un horrible désordre. Ce désordre horrible, c'était de laisser muets, en aussi beau sujet de parler, ceux qui font une profession particulière de l'éloquence. Le roi sourit, et pour faire cesser un pareil scandale, délia la langue à l'Académie, qui partagea désormais le privilége dont jouissaient les gens de robe longue [1]. Ce respect et ce goût des choses de l'esprit, cette culture intellectuelle si supérieure à celle des gentilshommes est un des traits distinctifs de la robe, et il n'est pas surprenant qu'elle ait donné tant de beaux génies aux lettres sacrées et profanes.

L'œuvre de Rose appartient à la littérature d'État : il n'est pas seulement la main qui simule l'écriture du roi, il est aussi l'interprète de sa pensée ; il rédige les lettres aux souverains, aux étrangers de haut parage, aux généraux d'armée, aux personnes que Louis XIV veut distinguer ou récompenser, et le ton, le style sont d'un roi. « Il n'est pas possible de faire parler un grand roi avec plus de dignité que faisait Rose, ni plus convenablement à chacun, ni sur chaque matière [2]. »

La politesse de l'esprit et des manières pouvait-elle être moins sensible chez les femmes de la robe ? Nous en avons déjà rencontré quelques-unes, associées à la vie de cour par leurs maris devenus ou en mesure de devenir secrétaires d'État : si Mmes de Pompone et Chamillart nous ont paru dépourvues

1. *Mémoires de Charles Perrault*, livre III.

2. La Bruyère, dans son discours à l'Académie, désigne Rose en louant « ces hommes habiles, pleins d'esprit et d'expérience, qui, par le privilége de leurs emplois, font parler le Prince avec dignité et avec justesse. »

de toute distinction, en revanche quelle noblesse dans Mme de Pontchartrain, et chez Mme Voysin, avant sa grandeur dernière, quel sentiment exquis des bienséances ! Il faut remonter bien avant dans le règne de Louis XIV pour retrouver le type si malicieusement dépeint par Fléchier. Rapprochez de Mme de Pontchartrain la femme de l'avocat général Omer Talon, et vous mesurerez la différence des temps et des mœurs.

Celle-ci est, par-dessus tout, une ménagère accomplie : lorsqu'elle accompagne à Clermont son fils Denis qui remplit le rôle d'avocat général dans la commission des grands jours d'Auvergne, elle surveille la dépense avec une rigueur qui fait sourire les dames de la ville et gronder tous les marchands. Leurs poids sont faux, leurs prix excessifs ; tout est à vérifier et à rectifier au plus tôt ; si la ville ne se plaint pas, tant pis pour la ville : Mme Talon ne veut pas être rançonnée et fait la réforme pour elle seule. Active, impérieuse, envahissante, rien n'échappe à l'intempérance de son zèle. Les dames de Clermont sont frivoles, irréfléchies, inhabiles aux bonnes œuvres ; il faut leur apprendre la charité à l'instar de Paris. Mme Talon les convoque, les exhorte, les sermonne, les édifie de cent manières ; il n'y a de parole que pour elle : M. le curé ouvre la bouche par trois fois, sans réussir à se faire écouter une. Elle sait tout, prévoit tout, règle tout, donne avec les dimensions de la marmite la recette du bouillon, les moyens de l'épaissir ou de le clarifier, surtout de le faire à bon compte ; elle chicane la trésorière, une femme de qualité, sur une dépense de trente sols. On ne sourit plus, on tremble en l'écoutant. Après les dames de Clermont les Ursulines, après les Ursulines les administrateurs de l'Hôtel-Dieu, subissent ses mercuriales. Celles-ci se lèvent à quatre heures et demie ; c'est une demi-heure trop tard. Ceux-là se plaignent de l'excès de leur besogne ; est-ce que le roi et M. Colbert se plaignent, eux qui en ont bien davantage ! Mme Talon non plus ne plaint pas la sienne, et, dans son besoin d'enquête et de réforme universelles, elle va jusqu'à s'inquiéter de la pension des prisonniers et des gages du bourreau. Il n'y a que sa coiffure qu'elle oublie d'amender, quoique tout à fait extraordinaire ; il y avait des jours où les mauvaises langues de Clermont lui trouvaient un faux air de mitre. Tallemant ne dit qu'un mot de Mme Talon :

« elle faisait souvent enrager son mari », et il ne donne aucune preuve à l'appui de son dire, mais après avoir lu Fléchier, on le croit volontiers sur parole[1].

Saint-Simon n'a pas eu la bonne fortune de rencontrer et de peindre une nouvelle Mme Talon : dans ses portraits de femmes nées ou mariées dans la robe, c'est moins le ridicule que le charme qui domine. Mme de Varangeville, la fille aînée de Courtin, « était une grande femme, très-bien faite et lors encore fort belle et de grand air, qui avait beaucoup d'esprit et de monde ». Son mari n'était qu'une « espèce de manant de Normandie, dont le nom était Rocq », mais il était riche, homme d'esprit et de mérite, et digne de la protection de son beau-père, qui le fit nommer ambassadeur à Venise. A cette espèce de manant Mme de Grignan écrivait du ton le plus respectueux lorsqu'elle lui recommandait quelqu'un de ses amis. Il semblait destiné à un brillant avenir, lorsqu'il mourut peu après son retour de Venise, en 1692. Mme de Varangeville demeura fort considérée. Monseigneur, dont elle est la voisine à Meudon, l'honore de son amitié, la fait asseoir presque tous les jours à sa table avec la princesse de Conti. Le roi, lorsque Courtin se défend sur sa santé d'accepter sa nomination de plénipotentiaire à Ryswick, lui offre de lui adjoindre sa fille pour l'aider dans la partie la plus secrète des négociations. Les deux filles de Mme de Varangeville furent la présidente de Maisons et la maréchale de Villars, toutes deux belles et de fort grand air[2].

Mme d'Armenonville, une fille de marchand, entre avec une aisance parfaite dans les goûts de somptueuse élégance de son mari. Le duc et la duchesse de Bourgogne, après une cavalcade au bois de Boulogne, les surprennent à la nuit tombante à leur château de la Muette, pour en voir les embellissements. Leurs hôtes improvisent comme par enchantement un souper exquis et une fête magnifique :

Les dames de la cavalcade soupèrent avec Mgr le duc et Mme la duchesse de Bourgogne, laquelle pendant tout le repas fut servie par

1. *Les Historiettes : Advocats*, t. VII, p. 279.
2. *Saint-Simon*, t. I, p. 243; t. II, p. 326. — *Dangeau*, 8 juillet 1696. — *Lettres de Mme de Sévigné*, t. X, p. 556.

Mme d'Armenonville debout derrière elle. Au sortir de table, il parut tout à coup une illumination très-galante ; on entendit des violons et de toutes sortes d'instruments ; on dansa ou on se promena jusqu'à deux heures après minuit.

Saint-Simon, malgré son goût pour d'Armenonville, est presque jaloux de l'éclat de cette réception, et il se hâte de remarquer qu'il ne fut pas question de faire asseoir à table Mme d'Armenonville : « C'est un honneur auquel la robe la plus distinguée n'a jamais osé prétendre [1]. »

Mme de Coulanges, intimement liée avec Mmes de Maintenon, de Richelieu et de Rochefort, reçoit de la première Dauphine « des caresses infinies », est admise « aux heures particulières : son esprit est une dignité dans cette cour [2] ».

La Bruyère, dans son chapitre *De la ville*, loue les femmes de la cour aux dépens des autres :

Paris, pour l'ordinaire le singe de la cour, ne sait pas toujours la contrefaire ; il ne l'imite en aucune manière dans ces dehors agréables et caressants que quelques courtisans, et surtout les femmes, y ont naturellement pour un homme de mérite, et qui n'a même que du mérite : elles ne s'informent ni de ses contrats ni de ses ancêtres ; elles le trouvent à la cour, cela leur suffit ; elles le souffrent, elles l'estiment ; elles ne demandent pas s'il est venu en chaise ou à pied, s'il a une charge, une terre ou un équipage : comme elles regorgent de train, de splendeurs et de dignités, elles se délassent volontiers avec la philosophie ou la vertu.

Voilà des louanges bien délicates. Cependant *Arthénice*, dans le chapitre *Des jugements*, en reçoit de la même main de plus exquises encore :

Il disait que l'esprit dans cette belle personne était un diamant bien mis en œuvre, et continuant de parler d'elle : « C'est, ajoutait-il, comme une nuance de raison et d'agrément qui occupe les yeux et le cœur de ceux qui lui parlent ; on ne sait si on l'aime ou si on l'admire ; il y a en elle de quoi faire une parfaite amie, il y a aussi de quoi vous mener plus loin que l'amitié. Trop jeune et trop fleurie pour ne pas plaire, mais trop modeste pour songer à plaire, elle ne tient compte aux hommes que de leur mérite et ne croit avoir que des amis. Pleine de vivacités, et capable de sentiments, elle surprend et elle intéresse ; et sans rien ignorer de ce qui peut entrer de plus dé-

1. *Saint-Simon*, t. IV, p. 54. — *Mercure* de septembre 1707.
2. *Lettres de Mme de Sévigné à Mme de Grignan*, des 5 et 6 avril 1680.

licat et de plus fin dans les conversations, elle a encore ces saillies heureuses qui, entre autres plaisirs qu'elles font, dispensent toujours de la réplique. Elle vous parle comme celle qui n'est pas savante, qui doute et qui cherche à s'éclaircir; et elle vous écoute comme celle qui sait beaucoup, qui connaît le prix de ce que vous lui dites, et auprès de qui vous ne perdez rien de ce qui vous échappe. Loin de s'appliquer à vous contredire avec esprit, et d'imiter *Elvire*, qui aime mieux passer pour une femme vive que marquer du bon sens et de la justesse, elle s'approprie vos sentiments, elle les croit siens, elle les étend, elle les embellit: vous êtes content de vous d'avoir pensé si bien, et d'avoir mieux dit encore que vous n'aviez cru. Elle est toujours au-dessus de la vanité, soit qu'elle parle, soit qu'elle écrive: elle oublie les traits où il faut des raisons; elle a déjà compris que la simplicité est éloquente.

Ce pur diamant, ce n'était pas à Chantilly que la Bruyère l'avait rencontré, s'il faut en croire le témoignage de l'abbé de Chaulieu; il brillait à la ville: *Arthénice* désignait Catherine Turgot Saint-Clair, mariée à M. d'Aligre-Boislandry; elle appartenait à l'une des plus riches familles de la robe etavait épousé un petit-fils et un arrière-petit-fils des chanceliers d'Aligre [1].

III

L'importance des charges, la grandeur des biens, la dignité du ton, l'élégance des manières, les grâces de l'esprit, tout assignait à la robe une place distinguée, même dans une société qui attachait tant de prix à la naissance. Mme de Caylus, parlant du goût de Mme de Maintenon pour la noblesse, ajoute:

1. La Bruyère, *Des jugements*. — *Dangeau*, 6 août 1686. — *Œuvres de Chaulieu*, la Haye, 1777, in-12, t. I. — Les mœurs de Mme d'Aligre-Boislandry s'accordent mal avec le portrait d'*Arthénice* (voyez le *Recueil de chansons historiques*, t. VII, p. 427). Il est vrai que ce portrait n'a été publié que dans l'édition des *Caractères* de 1694, et que Mme d'Aligre-Boislandry n'avait pas encore fait aussi bon marché de son honneur qu'elle fit par la suite; cependant, dès l'année précédente, son mari lui avait intenté un procès scandaleux, et si la plus infamante de ses assertions fut prouvée fausse, la séparation n'en fut pas moins prononcée. Un mélange d'illusion amoureuse et de généreuse délicatesse poussa-t-il la Bruyère à peindre *Arthénice* sous les plus nobles traits pour la venger des indignes procédés de son époux? — Consultez sur Mme d'Aligre-Boislandry les *Cours galantes* de Desnoireterres, t. II, et la *Comédie de la Bruyère* de E. Fournier. Nous voyons avec M. Chassang, dans le fragment d'*Arthénice*, un éloge des plus délicats, et non, comme le veut M. Fournier, une satire détournée.

« Je l'ai toujours vue choquée de ce qu'excepté certains grands noms, on confondait trop à la cour la noblesse avec la bourgeoisie. » L'aveu est bon à recueillir en ce qu'il nous éclaire sur la prédilection de Mme de Maintenon et sur la confusion des deux classes que la force des préjugés ne pouvait empêcher de s'étendre.

La confusion cependant n'est pas assez complète au gré des gens de robe : ils aspirent à s'identifier avec la noblesse; ils sont jaloux de relever leurs mérites réels par des mérites d'imagination. Les offices des cours souveraines leur conféraient la noblesse héréditaire après vingt ans d'exercice; les présidents à mortier veulent davantage : il ne leur suffit pas que leurs fils soient nobles, ils « marquisent et comtisent » leurs frères à ce seul titre d'être frères de présidents à mortier, et l'usage étend ainsi peu à peu les concessions de la loi. On ne veut plus de collatéraux roturiers, et la noblesse remonte de la branche anoblie à la souche commune[1]. Sous la Régence, pendant la lutte engagée avec les pairs, les présidents à mortier du Parlement de Paris proposent comme « accommodement modeste » la housse et le tabouret pour leurs femmes[2].

La gravité de la tenue du magistrat n'est pas moins importune que la modestie de l'origine ; on essaye de se débarrasser de son costume comme de son nom. Le président de la commission des grands jours d'Auvergne, Novion, se montre hors du palais presque toujours habillé de court[3]. M. d'Avaux (le neveu) dépouille autant qu'il peut l'extérieur de son ordre :

Accoutumé à porter l'épée et à être le comte d'Avaux en pays étranger, où ses ambassades l'avaient tenu bien des années à diverses reprises, il ne put se résoudre à se défaire, en ses retours ici, ni de son épée, ni de sa qualité de comte, ni à reprendre l'habit de son état. Il était donc à son regret vêtu de noir, n'osant hasarder l'or ni le gris, mais avec la cravate et le petit canif à garde d'argent au côté.

Revêtu de la charge de grand maître des cérémonies de l'ordre du Saint-Esprit, il porte le cordon bleu, non pas au

1. *Addition à Dangeau*, 2 avril 1702.
2. *Ibid.*, 4 octobre 1716.
3. *Mémoires sur les grands jours d'Auvergne*, édit. Chéruel, p. 315.

cou, comme un cordon vénal, mais en écharpe, a l'air d'un chevalier de l'ordre en deuil, et repaît sa vanité de cette apparence, qui ne trompe que le peuple ou les gens qui ne le connaissent pas [1].

Courtin pour prix de ses ambassades, Pelletier de Sousy pour son travail en tête à tête avec le roi sur les fortifications, obtiennent la permission de paraître à la cour sans le manteau de l'homme de robe, et sont d'autant plus sensibles à cette distinction qu'elle fait plus de jaloux [2].

Un jour, sur une maison du quai de la Tournelle, la maison d'un homme de robe, Saint-Simon lut d'un œil indigné cette inscription insolente : *Hôtel de Nesmond*. Le président Nesmond était mort, mais sa veuve, qui était fille de la sainte Mme de Miramion, et qui n'avait rien de l'humilité maternelle, avait risqué cette innovation que n'avait encore osée aucune femme de son état. « On en rit, on s'en scandalisa ; mais l'écriteau demeura, et est devenu l'exemple et le père de ceux qui de toute espèce ont peu à peu inondé Paris [3]. »

1. *Saint-Simon*, t. IV, p. 304.

2. *Ibid.*, t. III, p. 34. « En ces temps-là, et jusqu'à la mort du roi, nul homme du Parlement ne paraissait à la cour sans robe, ni du conseil sans manteau, ni magistrat ni avocat nulle part dans Paris sans manteau, où même beaucoup du Parlement avaient toujours leur robe. »

Le chancelier de Pontchartrain écrit en 1702 au procureur général de la chambre des comptes, à Dôle : « On m'a donné avis que presque tous les officiers de votre compagnie portent des habits très-indécents et fort peu convenables à leur caractère, comme s'ils avaient honte de leur propre dignité, et d'être reconnus dans le public pour ce qu'ils sont. Leur procédé est en cela d'autant moins excusable qu'ils contreviennent précisément à ce qui leur a été mandé à ce sujet par feu M. Boucherat, comme vous le verrez par la copie d'une de ses lettres que je vous envoie. Il est de votre ministère de faire exécuter de semblables ordres, non-seulement pour conserver l'honneur de la magistrature, les officiers se dégradant eux-mêmes en se dépouillant des marques extérieures de leur état, mais pour maintenir l'autorité du roi, qui se trouve intéressée par le mépris qu'ils en font en refusant de se soumettre à ses ordres. Si cet abus continue, Sa Majesté y pourvoira par un édit conforme à celui rendu au mois d'avril 1684 concernant la décence des habits des officiers du Parlement de Paris, qui marquera ses intentions conformes à celles de ses prédécesseurs. Je vous prie de communiquer cette lettre à votre compagnie, et de ne pas manquer de m'envoyer les noms de ceux qui n'y déféreront pas. » (Depping, *Correspondance administrative, etc.*, t. II, p. 342.)

3. La maison située au n° 55 du quai de la Tournelle porte encore cette inscription.

Ces travers vaniteux de la robe excitent l'âpre gaieté du premier président Harlay, dont l'ambition recherchait des satisfactions moins puériles. Les frères Doublet, conseillers au Parlement, se font annoncer à son audience sous les noms de MM. de Persan et de Croy, noms empruntés aux terres qu'ils avaient acquises. Harlay s'incline jusqu'à terre, se relève, les regarde avec surprise. « Ah! leur dit-il, masques, je vous connais », et il leur tourne les talons. Un autre jour, deux jeunes conseillers le viennent voir à sa terre de Grosbois, en habit de campagne, avec leurs cravates tortillées et passées à la boutonnière. Il appelle son écuyer, et lui montrant un de ses laquais dont la cravate était ajustée de même (c'était alors la mode universelle) : « Chassez-moi, lui dit-il, ce coquin-là tout à l'heure, qui a la témérité de porter sa cravate comme messieurs [1]. »

Cette manie nobiliaire des magistrats est quelquefois moins innocente en ses effets. La jeune robe rivalise de dissipation avec la noblesse, imite ses prodigalités, son jeu, ses débauches, et se croit devenue son égale le jour où elle ne lui laisse plus l'avantage d'un seul vice [2].

La robe, par toutes ces sottises ou ces folies, essayait en vain de tromper les gens et de se tromper elle-même sur la réalité de ses origines; elle avait beau faire : sa noblesse acquise par l'exercice des charges de judicature, la noblesse de concession, comme on l'appelait, ne pouvait balancer dans l'opinion la noblesse de race, celle qui se perdait dans le lointain des âges : « Ma mère, écrit l'abbé Choisy, qui était de la maison Hurault de l'Hôpital, me disait souvent : « Écoutez, » mon fils, ne soyez point glorieux, et songez que vous n'êtes » qu'un bourgeois. Je sais bien que vos pères, que vos grands- » pères ont été maîtres des requêtes, conseillers d'État; mais » apprenez de moi qu'en France on ne reconnaît de noblesse » que celle d'épée. »

Dans tout le Parlement de Paris, il n'y avait, au temps de Saint-Simon, que les Boucher d'Orsay et les Longueil (les présidents de Maisons [3]) qui fussent gens de qualité et d'épée

1. *Saint-Simon*, t. III, p. 404. — *Addition à Dangeau*, 9 avril 1707.
2. La Bruyère, *De la ville*.
3. Encore Saint-Simon retire-t-il à ces derniers, dans ses *Mémoires* (t. VII, p. 248), ce qu'il leur accorde dans son *Addition à Dangeau* du 25 octobre 1687.

avant d'être de robe. Les nobles, malgré les édits royaux qui les y avaient souvent conviés, n'avaient pu se décider à étudier les lois « et à rentrer par là dans leur ancienne possession de rendre la justice par eux-mêmes et non par leurs lieutenants ». Malherbe, d'une ancienne maison de Normandie fort tombée, aimait mieux revenir à l'épée que de succéder à son père dans sa charge de conseiller au présidial de Caen; son fils fut cependant conseiller au parlement d'Aix. Ce ne fut pas, prétend Tallemant, sans quelque répugnance qu'il le vit prendre cette charge. « Il ne s'y résolut qu'après qu'on lui eut représenté que M. de Foix, nommé à l'archevêché de Toulouse, était bien conseiller au Parlement de Paris, lui qui était allié de toutes les maisons souveraines de l'Europe. »

Le témoignage plus sûr de Malherbe lui-même montre au contraire que l'âge, l'expérience, ce sens pratique qu'une vie longtemps précaire ne fit que développer en lui, sans doute aussi son alliance avec la robe (sa femme était fille d'un président au parlement d'Aix), avaient corrigé les dédaigneuses illusions de sa jeunesse. « Je confesse librement, écrivait-il vers 1626 à l'un de ses amis de Provence, que je suis très-marry de n'avoir esté sage, quand je le devois et pouvois estre; mais le regret en est hors de saison. J'ay fait la faute en ma personne, je la veux réparer en la personne de mon fils [1]. »

Les Malherbe Saint-Aignan pouvaient du moins relever leur hermine de vieux parchemins; mais cette consolation était refusée à la plupart des gens de robe, qui se gardaient soigneusement, quand ils étaient sages, de réveiller la mémoire de leurs ancêtres. Le jour où ils s'avisaient d'attaquer la courte noblesse des Gesvres et des Villeroy, un impertinent mémoire répondait à leur libelle et les traitait d'arrière-petits-fils et petits-fils de procureurs et de gargotiers, ou pis encore, de fils de marchands vendant et achetant dans leurs boutiques [2].

Cette origine bourgeoise ou populaire de la robe était le point vulnérable qui, chez beaucoup, saignait à la moindre piqûre. Ajoutez que des sentiments honorables, généreux

1. Tallemant, t. I, *Malherbe*. — Malherbe, *Recherches sur sa vie et critique de ses œuvres*, par M. de Gournay. Caen, 1852.

2. *Journal de Dangeau*, t. XVIII. Appendice IV, *Lettre de M... à un de ses amis en réponse au libelle contre les ducs*.

même, avivaient les souffrances de l'amour-propre dans ces âmes si tendres au préjugé. La profession pacifique par excellence était jalouse de la réputation de courage attachée au noble métier des armes[1]. Pendant le siége de la Rochelle, un conseiller de la ville fait prisonnier dans une sortie confessait ingénument qu'il était monté sur la flotte pour prouver à sa maîtresse qu'il avait du cœur[2]. Des maîtres des requêtes, des conseillers, vendent leur charge, « brûlent leur robe rouge » pour acheter un régiment. Les contemporains s'égayent volontiers de ces brusques métamorphoses :

Tambonneau le fils a quitté la robe et a mis une sangle autour de son ventre et de son derrière. Avec ce bel air, il veut aller sur la mer. Je ne sais ce que lui a fait la terre. « Est-ce qu'il a été mordu d'un chien enragé ? » dit Mme Cornuel.

Le chevalier Tambonneau, si bien accommodé par Mme de Sévigné, succombait quatre ans plus tard sur les côtes de Sicile, dans le combat où Ruyter fut mortellement frappé (1676)[3].

Combien de fils de magistrats préfèrent le service militaire aux avantages de la profession paternelle ! La force de la vocation les décide sans doute, et sans doute aussi la force du préjugé. La robe peut revendiquer les noms de renommés capitaines : Gassion, Catinat, Villars, ont là leur origine plus ou moins proche. D'autres arrivent, sinon à la gloire, du moins au bâton de maréchal. Le maréchal de Besons est fils d'un conseiller d'État[4]. Parfois une série d'illustres magistrats est interrompue par une carrière militaire pour se renouer ensuite : entre deux magistrats considérables par leur place, que Saint-Simon s'abstient volontairement de nommer, on trouve un officier

1. « Chez nous, le soldat est brave, et l'homme de robe est savant. » (La Bruyère, *Du mérite personnel.*)

2. *Tallemant*, t. I, p. 361.

3. *Sévigné*, 16 mars 1672 et 26 mai 1676. — On croyait pouvoir guérir les personnes mordues par un chien enragé. en les plongeant dans la mer.

4. « Leur nom est Bazin, de la plus courte bourgeoisie, et Besons, dont ils portaient tous le nom, est ce village sur la Seine, près de Paris, si connu par la foire qui s'y tient tous les ans, dont le père avait acquis la seigneurie. » (*Saint-Simon*, t. VIII, p. 227.) Leurs ancêtres étaient de riches marchands de Troyes, qui fabriquèrent les premiers l'étoffe connue sous le nom de *bazin*. Ils eurent l'esprit de conserver dans leurs armoiries l'enseigne de la maison : « *Aux trois couronnes.* » (Tallemant, t. V, *Bezons*, Commentaire.)

mort en Italie, fils de l'un et père de l'autre. La raison qui détermine cette vocation militaire isolée nous explique le silence gardé par les *Mémoires* sur le nom de cette grande famille parlementaire. L'histoire est en effet quelque peu gaillarde, et atteste chez Saint-Simon une facile veine de conteur gaulois :

En 1706 mourut le vieux Bellegarde, à quatre-vingt-dix ans, qui avait longtemps servi avec grande distinction; il était officier général et commandeur de Saint-Louis. Il avait été très-bien fait et très-galant; il avait été longtemps entretenu par la femme d'un des premiers magistrats du Parlement par ses places et par sa réputation, qui s'en doutait pour le moins, mais qui avait ses raisons pour ne pas faire de bruit : on disait qu'il était impuissant. Un beau matin, sa femme, qui était une maîtresse commère, entra dans son cabinet suivie d'un petit garçon en jaquette : « Hé! ma femme, lui dit-il, qu'est-ce que ce petit enfant? — C'est votre fils, répondit-elle résolûment, que je vous amène, et qui est bien joli. — Comment, mon fils! répliqua-t-il, vous savez bien que nous n'en avons point. — Et moi, reprit-elle, je sais fort bien que j'ai celui-là et vous aussi. » Le pauvre homme, la voyant si résolue, se gratte la tête, fait ses réflexions assez courtes. « Bien ma femme, lui dit-il, point de bruit, patience pour celui-là, mais sur parole que vous ne m'en ferez plus. » Elle le lui promit, et a tenu parole; mais toujours Bellegarde assidu dans le logis. Voilà donc le petit garçon élevé dans la maison : la mère l'aimait fort, le père point du tout; mais il était sage. Jamais ni lui ni elle ne l'ont appelé qu'Ibrahim; ils avaient accoutumé leurs amis à ce nom de guerre. J'ai vu tout cela de fort près dans ma jeunesse : ce magistrat était extrêmement des amis de mon père, et je voyais Ibrahim fort souvent; mais je n'en ai su l'histoire que depuis. Il voulut être de la profession de son véritable père ; l'autre ne s'y opposa point du tout. Il est mort en Italie, je ne dirai ni où ni en quel grade, car il a laissé un fils très-honnête, homme et qui a rattrapé au Parlement la même magistrature dans laquelle son prétendu grand-père était mort [1].

La lecture attentive des *Mémoires* nous a révélé le nom de ce personnage mystérieux qui grandit entre ses deux pères et trahit le véritable en repoussant la robe pour l'épée; il n'est autre que le petit-fils du célèbre Omer Talon et de la terrible présidente des grands jours d'Auvergne, le fils de Denis Talon et d'Angélique Favier du Boulay, une maîtresse commère qui

1. *Saint-Simon*, t. III, p. 231.

s'entendait à capter les faveurs de cour, malgré sa réputation et le murmure indigné des honnêtes gens [1]. Les Talon prétendaient descendre d'un gentilhomme d'Irlande, Artus Talon, qui vint s'établir en France sous Charles IX et y fut colonel d'un régiment irlandais. Si la force du sang était pour quelque chose dans la belliqueuse vocation d'Ibrahim, ce n'était pas de si loin qu'elle agissait, et le colonel irlandais était vraisemblablement hors de cause [2].

1. *Lettre de Mme de Sévigné à Mme de Grignan*, du 22 octobre 1677.

2. Le colonel Talon, fils et père des deux présidents à mortier, mourut devant Turin, en 1706. (*Saint-Simon*, t. III, p. 308). — Denis Talon avait acheté en 1690 l'une des deux charges de président à mortier nouvellement créées; son petit-fils obtint en 1731 la charge laissée vacante par la mort prématurée de M. de Maisons, qui avait succédé à son père. (*Dangeau*, 12 novembre 1690; *Journal de Barbier*, septembre 1731.)

CHAPITRE II

LES DAGUESSEAU, LES LAMOIGNON, LES SÉGUIER, LES MESMES

I. Alliances entre les familles de robe. — Mariage de François Daguesseau avec Mlle d'Ormesson. — Probité courageuse des d'Ormesson. — Magnanimité de Mme Daguesseau. — Trois filles de Chrétien de Lamoignon mariées dans la robe. — L'aristocratie de la robe. — Pourquoi les alliances sont devenues rares entre la magistrature et le barreau. — Dédains de la petite-fille de Rose pour l'origine des Portail. — Goût des filles de magistrats pour les maris nobles.

II. La famille du chancelier Séguier. — Orgueil du chancelier. — Avidité de sa femme née dans la finance. — Marie Séguier épouse le marquis de Coislin, parent du cardinal de Richelieu. — Physionomies diverses des fils nés de ce mariage. — Les Coislin aux prises avec la robe. — Marie Séguier se remarie par amour avec le chevalier de Bois-Dauphin. — Colère du chancelier vaincue par les mérites de son gendre. — Les deux mariages de Charlotte Séguier : 1° avec un petit-fils de Sully; 2° avec le duc de Verneuil, bâtard de Henri IV. — Sa fille, veuve du comte de Guiche, épouse le duc du Lude. — Ambition de la duchesse du Lude. — Diverses alliances entre des seigneurs et des filles de robe.

III. Origine des Mesmes. — Le président à mortier de Mesmes épouse deux filles nobles. — Sa superbe. — Mariage de sa fille aînée avec M. de Vivonne, duc de Mortemart. — Esprit, faste et désordres de ces époux. — Leurs filles, mariées aux ducs de Castries, d'Elbeuf et de Lesdiguières-Canaples. — Esprit, grâce et savoir de la duchesse de Castries. — Infirmités et prétentions du duc de Lesdiguières-Canaples. — Douleur naïve de sa veuve. — M. de Castries épouse la fille du conseiller Nolent. — Emportement de la duchesse de Chartres, sa cousine, contre cette mésalliance. — Le comte d'Avaux. — Le premier président de Mesmes, type du magistrat petit-maître. — Son mariage avec Mlle Feydeau de Brou. — Son ambition et sa souplesse. — Portraits de ses filles. — L'aînée épouse le duc de Lorges, beau-frère de Saint-Simon. — Explosion de colère de Saint-Simon. — Les larmes de sa femme triomphent de la haine qu'il nourrit contre le premier président. — Mort de ce dernier. — Molle démarche de Saint-Simon en faveur de ses filles.

I

Nous avons dit le fort et le faible de la robe, et donné d'avance les raisons d'où naît l'attrait réciproque de la noblesse et de la robe l'une vers l'autre, attrait de raison et d'intérêt d'une part, et de l'autre, de vanité, d'imagination. La robe, sans doute, pouvait trouver aussi de précieux avantages à s'allier à des maisons assurées des grâces de cour, mais elle était au moins aussi sensible à l'éclat qu'à l'utilité de la faveur.

Les plus sages et les plus sûres alliances étaient cependant celles que les gens de robe contractaient entre eux : honorables et fructueuses, elles échappaient de plus aux dangereux hasards des alliances inégales. L'égalité de la naissance, la ressemblance d'idées et de mœurs, née de la ressemblance de la profession, la cordialité de vieilles relations entre les familles, et entre les époux le goût et l'estime réciproques à défaut d'un sentiment plus vif, étaient autant de présomptions de bonheur domestique. C'est ainsi que tous les genres de convenance semblent rapprocher Mlle d'Ormesson et le jeune Daguesseau, sans compter le voisinage des deux maisons. « Pour la petite d'Ormesson, elle n'a que 100 000 écus bien juste, dit Mme de Sévigné en badinant sur la rondeur de la dot; c'est une jolie petite fille, toute destinée, et par elle et par ses parents, à un homme de la ville : l'on croit même qu'elle n'ira pas loin, et qu'elle n'aura qu'à passer le ruisseau pour épouser M. Daguesseau [1]. » Ce mariage, qui se décida quelques mois plus tard, eut l'approbation générale : « Je n'en ai jamais vu, écrit Coulanges, de mieux assorti ni de plus désirable. M. le premier président (Harlay) a dit tout ce qui s'en pouvait dire, et que c'était l'alliance du mérite et de la vertu [2]. » Henri Daguesseau, le futur chancelier, nous a lui-même donné les louables raisons de son choix :

1. *Lettre à Mme de Grignan* (sans date), t. X, p. 144, de la Collection des grands écrivains.
2. *Lettre à Mme de Sévigné*, du 3 octobre 1694.

Mon père voulut bien se conformer à mon goût parce que la raison y avait encore plus de part que l'inclination, ou plutôt son goût même était aussi décidé que le mien en faveur d'une personne dont le nom semblait être devenu celui de la vertu même, et qui m'apportait avec un bien suffisant à mes désirs des richesses de pudeur, de sagesse, de modestie, préférables à toutes celles qu'on offrait à mon père avec des partis d'ailleurs très-convenables [1].

Anne Lefèvre d'Ormesson appartenait à l'une des plus intègres familles de robe. « Probe comme d'Ormesson », était un mot devenu proverbe. Elle était la petite-fille de l'équitable et magnanime rapporteur du procès de Fouquet. Le roi avait dit de son père, André d'Ormesson en lui ouvrant l'entrée du parlement : « Il me servira bien [2]. » Sa mère était le Maistre, « un nom qui se passe d'éloges ». Elle continua dignement pour son compte les nobles exemples des siens. A l'heure héroïque de la vie de Daguesseau, lorsqu'il osa résister à l'enregistrement de la bulle *Unigenitus*, elle lui communiqua dans un embrassement généreux l'énergie qui remplissait son âme. Il était sur le point de partir pour Marly, où le roi le mandait avec tout le parquet en même temps que le premier président :

Elle le conjura, en l'embrassant, d'oublier qu'il eût femme et enfants, de compter sa charge et sa fortune pour rien [3], et pour tout son honneur et sa conscience. De si vertueuses paroles eurent leur effet. Il soutint le choc presque seul. Il parla toujours avec tant de respect, de lumière et de force que les autres n'osèrent l'abandonner, de manière que le roi, outré d'une telle résistance, s'en prit tellement à lui qu'il fut au moment de perdre sa charge [4].

Les familles de robe avaient aussi leurs traditions d'honneur et de vaillance que les femmes elles-mêmes étaient capables de renouveler avec éclat, sans se croire pour cela dispensées

1. *Discours sur la vie et la mort de M. Daguesseau, conseiller d'État, par M. Daguesseau, chancelier de France, son fils* (*Œuvres du chancelier Daguesseau*, par Pardessus. Paris, 1819, t. XV).

2. *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. II, p. 619. Ces paroles furent adressées par Louis XIV à Olivier d'Ormesson. Le roi, d'après une autre tradition, aurait témoigné un regret plus vif encore de la disgrâce qu'il avait infligée à Olivier, en disant à son fils : « Vous ne pouvez mieux faire que de prendre pour modèle le rapporteur de Fouquet. » (Voyez *Introduction* de Chéruel au *Journal d'Olivier*.)

3. Il était alors procureur général.

4. *Saint-Simon*, t. VII, p. 332.

des vertus de tous les jours : la petite-fille du rapporteur de Fouquet fut une femme de grand cœur et une épouse fidèle.

La mère du chancelier Pontchartrain était une Talon, sa femme une Maupeou. Guillaume de Lamoignon, le premier président, s'était marié à une Potier, sa parente, de cette famille mêlée de magistrats et de secrétaires d'État ; elle survécut de longues années à son mari et laissa une succession de 400 000 à 500 000 écus [1]. L'une des filles de Guillaume de Lamoignon épouse le comte de Broglio, un gentilhomme sage et honnête, dit le *Journal* d'Olivier d'Ormesson, très-incapable, affirme Saint-Simon dans ses *Mémoires*, ce qui ne l'empêcha pas de devenir maréchal de France ; une autre s'unit, avec l'agrément du roi et l'applaudissement universel, au futur premier président Harlay [2]. Chrétien de Lamoignon, leur frère, épouse une Voysin, parente du secrétaire d'État de la guerre, celle que Coulanges appellera la savante Mme de Lamoignon [3] ; son beau-père, l'oncle du ministre, est peint par Saint-Simon sous les plus nobles traits : « Il passa avec grande réputation d'intégrité et de capacité par les intendances, fut prévôt des marchands, et devint conseiller d'État très-distingué. C'était de ces modestes et sages magistrats de l'ancienne roche, qui était fort des amis de mon père et que j'ai vu souvent chez lui [4]. » Ces alliances avec la robe apportent aux Lamoignon de grands biens qui soutiennent le train brillant de leur vie : Mlle Voysin hérite de son frère 100 000 livres de rente ; sa mère lui en laisse 60 000, et elle lui en avait déjà donné presque autant [5].

Trois filles de Chrétien de Lamoignon se marient également dans la robe : la première au président de Maisons ; la seconde au président de Maniban, du parlement de Toulouse ; la troisième au président de Nicolaï. Lorsque la première fille avait été en âge d'être mariée, Coulanges avait écrit au père : « Souvenez-vous toujours de choisir si bien votre gendre qu'il ne trouble point les plaisirs du beau-père et qu'il ne se moque

1. *Dangeau*, 18 octobre 1705.
2. *Journal d'Olivier d'Ormesson*, 29 août 1666, 7 septembre 1667. La dot de la seconde fille, si le texte du *Journal* est exact, était de 1 100 000 livres, chiffre qui paraît invraisemblable.
3. *Lettre à Lamoignon*, du 10 décembre 1690.
4. *Saint-Simon*, t. IV, p. 412.
5. *Dangeau*, 6 octobre 1685 ; 2 juin 1711

point de ses commensaux. » Le conseil était bon et n'avait pas été dédaigné [1].

La bienveillance du roi pour les familles de robe se manifeste à l'occasion de leurs alliances. Des Forts, le fils unique de Pelletier de Sousy, épouse la fille du célèbre Basville avec 100 000 écus de dot; le roi, après avoir signé le contrat, dit à M. de Lamoignon, oncle de la mariée : « Je vous donne la survivance de votre charge pour votre fils [2]. » C'était la grâce que M. de Lamoignon souhaitait le plus au monde; il avait eu quelque peine à ressaisir cette charge de président à mortier, que son père avait possédée avant de devenir premier président, mais qu'il n'avait pas pris la précaution de lui assurer par une peur superstitieuse du mot de survivance, comme si ce mot devait le faire mourir : elle était désormais fixée dans la famille [3].

Saint-Simon remarque, en mentionnant ce mariage, que « les Lamoignon crurent faire un grand honneur à la famille des Pelletier par cette alliance, et que les Pelletier parurent les croire sur parole ». Des Forts, intendant des finances, très-capable et très-actif, était cependant le fils de Pelletier de Sousy, le directeur des fortifications, que son travail mettait dans l'intimité du roi; celui-ci était le frère, et peu s'en était fallu qu'il n'eût été le successeur de Pelletier, contrôleur général après Colbert, qui s'était démis volontairement de cette charge et était resté ministre d'État, toujours goûté du roi, toujours influent; le fils du contrôleur général allait l'année suivante (1707) emporter la charge de premier président sur Lamoignon lui-même, quoique ce dernier fût soutenu du crédit tout-puissant alors de Chamillart, et de l'active amitié de M. de la Rochefoucauld. Les familles de la haute robe avaient donc aussi leurs divers degrés de grandeur, qui déterminaient la part de respect qu'elles s'accordaient les unes aux autres. Ce n'était pas que celle des Lamoignon pût se vanter d'être fort ancienne, mais l'importance des charges et l'éclat des mérites compensaient ce qui lui manquait du côté des années. Ils étaient en effet assez récemment sortis du barreau, cette commune

1. *Lettre* du 30 janvier 1691.
2. *Dangeau*, 13 et 21 août 1706. — *Saint-Simon*, t. III, p. 291.
3. *Lettre de Mme de Sévigné à Mme de Grignan*, du 11 décembre 1689

et vigoureuse souche des plus éminentes familles de magistrats. Saint-Simon leur reproche même comme une espèce d'opprobre ce premier métier qui les avait honorés et nourris, et c'est de la plus mauvaise grâce du monde qu'il se décide à faire précéder leur nom de la particule nobiliaire; « car, dit-il, ces avocats renforcés et qui, du barreau où ils gagnaient leur vie il n'y a pas longtemps, sont devenus des magistrats considérables, ont pris le *de*. »

Ce mépris des gens de qualité, qui n'avaient qu'à se donner la peine de naître, pour un corps justement fier de ses travaux et de ses talents, avait-il en partie gagné ceux mêmes qui étaient sortis de son sein, comme s'ils espéraient ainsi se rapprocher davantage de cette noblesse avec laquelle ils aspiraient à se confondre? Sans prêter ce sentiment aux Lamoignon, qui semblent, au contraire, s'être appliqués à garder l'affection du barreau, ce que dit la Bruyère des efforts des avocats pour prendre rang dans la grande robe, pour se mettre par la gravité et la dépense au niveau de la magistrature, atteste chez celle-ci des préventions plus ou moins dédaigneuses à leur égard [1]. Les alliances entre la magistrature et le barreau ne devaient pas être communes alors; les *Mémoires* de Saint-Simon n'en mentionnent aucune, à notre connaissance. Le barreau avait connu des jours meilleurs, et les *Historiettes* de Tallemant nous montrent ses familles alliées non-seulement à la magistrature, mais à l'épée. Guillaume de Marillac, mort contrôleur général des finances et père du garde des sceaux et du maréchal de France de ce nom, avait été avocat au Parlement. La mère de Richelieu était fille de l'avocat de la Porte. Le connétable de Lesdiguières, issu d'une maison du Dauphiné fort ancienne, mais appauvrie, s'était fait recevoir avocat au parlement de Grenoble, et même, disait-on, avait quelquefois plaidé. « En ce temps-là, remarque Tallemant à propos de l'origine du maréchal de Marillac, les advocats estoient plus considérés qu'à cette heure, à cause que la paulette n'estoit pas encore establie, et qu'on prenoit de leur corps les Présidents et les Gardes des sceaux [2]. »

1. *De la Ville.*
2. Tallemant, t. I, *Le connétable de l'Esdiguières;* t. II, *Le cardinal de Richelieu; Le mareschal de Marillac.*

Voici un curieux exemple de ces lignes de démarcation aristocratique qui s'étaient établies dans les familles de robe. Les Portail étaient sortis, non d'avocats au Parlement, mais d'un chirurgien de Louis XIII ; deux générations de conseillers, une alliance avec une vénérable famille de robe, les Lenain de Tillemont, n'avaient pas effacé cette mince origine. Lorsque M. le Duc fit premier président l'arrière-petit-fils du chirurgien, le Parlement fut très-médiocrement flatté de ce choix, quoique justifié par de brillants services. La petite-fille de Rose, en épousant ce Portail, avait aussi fait la dégoûtée comme le Parlement. Elle n'avait que 50 000 écus de dot, mais elle pouvait compter sur plus de 800 000 francs de bien [1]. Elle avait espéré un mari de plus haute volée ; elle raillait le peu qu'était le sien, prétendant qu'elle était restée « au portail », le traitait en conséquence, et agissait comme elle parlait, fort à l'étourdie. Le beau-père et le mari s'allèrent plaindre à Rose, qui n'en tint compte ; peu de temps après, nouvelles frasques de la jeune femme, nouvelles doléances des Portail ; Rose promit de parler à sa petite-fille et n'en fit rien ; mais comme les plaignants revenaient à la charge : « Vous avez raison, leur répondit-il en colère, c'est une impertinente, une coquine dont on ne peut venir à bout, et si j'entends encore parler d'elle, je l'ai résolu, je la déshériterai. » Ce fut la fin des plaintes [2].

L'inclination sensible de la robe était pour les alliances avec la noblesse. Triompher des dédains réels ou apparents des grands seigneurs, mêler un sang bourgeois à un sang illustre, appeler les héritiers d'un grand nom ses petits-fils, quelle tentation pour l'orgueil jaloux et inquiet des magistrats ! L'imagination des femmes a toujours été facilement séduite par les qualités éclatantes, ou même par les dons brillamment frivoles. Les filles de la robe se sentaient attirées vers ces jeunes hommes animés d'une valeur impétueuse, élégants en leurs façons comme en leur mise, enjoués en leurs propos, galants avec hardiesse, impertinents avec grâce. L'air de cour

1. Elle n'avait qu'un frère qui mourut colonel dans l'armée d'Italie, en 1706, et lui laissa plus d'un million. (*Dangeau*, 12 avril 1699 ; 1er septembre 1706.)

2. *Saint-Simon*, t. II, p. 152.

suffisait quelquefois à les éblouir dans les plus minces gentilshommes, et le magistrat, même en cravate et en habit gris, ne pouvait tenir contre le prestige de l'écharpe d'or et de la plume blanche [1]. Ajoutez le secret et ardent désir de jouir des honneurs de cour, et d'aller de pair avec ces grandes dames dont les façons, la beauté, l'esprit, et quelquefois aussi les aventures occupaient la renommée et défrayaient les conversations bourgeoises. Nous avons énuméré les raisons qui pouvaient combattre les répugnances de la noblesse à s'unir avec la robe : le nombre considérable de ces unions témoigne que ces répugnances étaient loin d'être invincibles.

II

Les Séguier appartenaient à une bonne famille de robe qui s'était distinguée dans le barreau et la magistrature. Le père du chancelier, Jean Séguier, avait été lieutenant civil [2] ; fidèle serviteur de Henri III au temps de la Ligue, il fut, après sa mort, l'un des premiers à se rallier au légitime héritier de la couronne. Henri IV le tenait en haute estime ; il témoigna quelque chose de plus que de l'estime à sa femme, Marie Tudert, fille d'un conseiller au parlement ; mais celle-ci avait autant de vertu que de beauté, et lui échappa. Conseillers au parlement, présidents à mortier, les frères du lieutenant civil occupent les premiers degrés de l'ordre judiciaire ; ils ont recueilli le fruit des mérites et de la fortune de leur père, Pierre Séguier. Rival au barreau de Christophe de Thou, successivement avocat général et président à mortier, Pierre Séguier eut l'immortel honneur de présenter au roi les remontrances du Parlement qui obtinrent le retrait de l'édit établissant en France le tribunal de l'inquisition [3]. Voilà de beaux titres et de précieuses origines : oui, mais au delà de Pierre, les ancêtres sont mêlés,

1. *La Bruyère.*

2. Le *lieutenant civil* était un des lieutenants du prévôt de Paris, chargé de juger les affaires civiles en première instance. Il dirigeait la police jusqu'à l'époque où fut établi le lieutenant général de police. (*Dictionnaire historique, etc.*, de Chéruel.)

3. Voyez le *Discours de rentrée de la cour d'appel de Paris* (5 novembre 1860), par M. Sapey, substitut du procureur général. — *Histoire de France*, par Garnier, t. XIV, Paris, 1781.

obscurs, disons le mot, gênants pour une orgueilleuse postérité. Il s'y rencontrait, paraît-il, un simple procureur, lequel avait sa tombe à Saint-Séverin, ornée de quelque chétive inscription. L'inscription disparut un jour avec la pierre tombale, et le procureur rentra dans le néant. Les Séguier accommodaient à leur grandeur nouvelle leur maison, leur carrosse et leurs aïeux :

Personne n'a tant donné à l'extérieur que le chancellier : il a baptisé sa maison *hostel*[1], il a mis un manteau et des masses, en forme de bâston de mareschal de France, à ses armes, et son carrosse en est tout historié. Il ne feroit pas un pas sans exempt et sans archers.

Sa femme, née Fabri, était la fille d'un trésorier de France ; Tallemant ne lui ménage pas les bons coups de langue ; il daube surtout sur son avidité, et la montre exploitant d'une façon originale la charge de son mari, pour décorer l'intérieur de son hôtel aux moindres frais possibles. Tous les officiers que le chancelier recevait lui devaient six aunes de velours ou de satin, selon l'office qui leur était confié. Le chancelier Sillery les rendait aussitôt que reçus, et il était passé en habitude de les louer au marchand pour un écu.

La chancellière a raffiné sur cela. On dit à l'officier : « Allez-vous-en chez un tel marchand, et luy payez les six aulnes. » Puis quand la somme est assez grosse, comme elle en tient registre, elle va lever un ameublement : de là vient qu'on l'appelle *la fripière*.

Le père de Madeleine Fabri avait été, selon Tallemant, valet ou petit clerc du grand-père de Boileau, qui était dans les

1. La maison du chancelier n'était pas indigne de ce nom ; elle était située entre les rues de Grenelle-Saint-Honoré et du Bouloy. Le chancelier l'avait achetée du duc de Bellegarde, grand écuyer de France, qui l'avait fait construire sur les plans du célèbre architecte du Cerceau. « Il l'augmenta d'une double galerie qui coupait agréablement le jardin et venait aboutir à la rue du Bouloy. Ces deux galeries superposées furent peintes vers 1638 par Simon Vouet. La première représentait les grands événements du ministère de Richelieu ; la plus haute renfermait cette admirable bibliothèque Séguier, qui, léguée au duc de Coislin, évêque de Metz, puis à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, est aujourd'hui réunie à la Bibliothèque nationale. Vouet avait également peint la chapelle. Après la mort de Richelieu, Séguier, nommé protecteur de l'Académie française, offrit son hôtel pour lieu des séances. L'Académie y siégea jusqu'en 1673, et c'est là qu'elle reçut la reine Christine, en 1656. » (*Tallemant*, t. I, p. 316 : note de M. Paulin Paris.)

finances et qui l'y mit : elle fit de ce valet ce que les Séguier avaient fait du procureur ; elle le supprima et se mit en quête d'aïeux plus respectables. M. de Pereisc, qui s'appelait aussi Fabri, lui offrit les siens, ou du moins ceux dont il croyait descendre, des gentilshommes pisans établis en Provence : il agissait d'ailleurs à bonne intention, car il recherchait la faveur du garde des sceaux pour « obliger les gens de lettres et de vertu ». Il avoua pour son parent le frère de la chancelière, alors maître des requêtes, et fit perdre la piste aux généalogistes, gens faciles à égarer.

Séguier n'eut pas de fils ; ses deux filles trouvèrent sans peine de grands partis : Marie, l'aînée, avait à peine seize ans qu'elle épousait un descendant d'une vieille maison de Bretagne, César de Camboust de Coislin. L'époux était petit, bossu, mais brave, spirituel et admirablement apparenté : il était neveu du cardinal de Richelieu à la mode de Bretagne. Nous avons déjà relevé la valeur d'une telle attache : le cardinal aurait pu demander une femme pour son parent aux premières maisons du royaume : deux sœurs de César de Coislin, et une nièce au même degré du puissant ministre, épousèrent cette même année et le même jour (28 novembre 1634) Bernard de la Valette, fils aîné du duc d'Épernon, Puylaurens, le favori de Gaston, et le comte de Guiche ; un second mariage devait faire entrer Mme de Puylaurens dans la maison de Lorraine. On peut juger par là de l'honneur que le cardinal fit aux Séguier, en leur donnant un gendre de son sang ; il est vrai que leurs grands biens répondaient à cet honneur, et l'on alla jusqu'à prétendre que le cardinal méditait déjà, l'année précédente, d'en faire part à quelqu'un des siens, lorsqu'il éleva le père de Marie à la dignité de garde des sceaux, de préférence à ses nombreux concurrents.

Richelieu fit un double présent de noce : la mariée reçut un collier de perles et le mari un marquisat. Des écus de son beau-père, le nouveau marquis acheta pour 400 000 livres, du maréchal de Bassompierre, la charge de colonel général des Cent-Suisses. Il n'eut pas le temps de pousser sa fortune, il périt quelques années plus tard au siége d'Aire (1641)[1].

1. Tallemant, t. III, *Le chancellier Séguier*.

Les trois fils qui continuèrent son nom ont des figures diversement originales : deux furent d'épée, se distinguèrent par leur courage, mais se retirèrent de bonne heure du service, l'un parce qu'il était mal avec Louvois, l'autre parce qu'il ne voulait plus combattre sous un autre chef que M. de Turenne. L'aîné, dont le marquisat fut érigé en duché-pairie, était le type de l'honneur, de la franchise, de la politesse, d'une politesse obséquieuse jusqu'à la manie ; son frère, le chevalier, était une façon de cynique : logé à Versailles, il vivait à sa guise au milieu de la cour, ne voyait jamais le roi, et, lorsqu'il se trouvait sur son passage, s'effaçait tant qu'il pouvait. Mme de Motteville aurait-elle reconnu à ces traits le petit-fils de celui que ses mémoires nous montrent aimant et révérant par-dessus tout la faveur ? Le troisième frère fut le cardinal de Coislin, la pureté, la charité, la sainteté même, l'honneur de l'Eglise de France au dix-septième siècle[1].

Le crédit de Séguier protégea la parenté de Richelieu à l'armée, dans l'Église, et même à l'Académie. L'aîné de ses petits-fils avait à peine dix-sept ans que le chancelier sollicita pour lui la succession de l'Estoile. L'Académie ne put résister à une demande faite de la meilleure grâce du monde. A la mort du duc de Coislin en 1702, elle élut son fils aîné avec la même unanimité qu'elle avait élu le père ; à la mort de cet aîné elle élut le cadet, l'évêque de Metz, toujours à l'unanimité. La dignité d'académicien devenait héréditaire dans la maison des Coislin, comme celle de duc et pair : leur véritable titre à ces bienveillants suffrages était leur communauté d'origine avec le fondateur de l'Académie, et leur descendance directe de celui qui avait offert à l'illustre compagnie un si généreux asile : ils étaient de plus gens d'esprit, même l'avant-dernier académicien, un fort mauvais sujet, compagnon de débauche de M. le Duc, qui se ruinait, quoique impuissant, avec une comédienne, et qui malgré tous ses vices ravissait la bonne compagnie, quand il voulait bien la voir, par ses saillies gravement plaisantes.

Un trait particulier des Coislin et qui paraît plus piquant, lorsqu'on se rappelle qu'ils descendaient de Marie Séguier, c'est le plaisir qu'ils prennent à remettre la robe à sa place ou

1. *Saint-Simon*, t. I, p. 181, 429 ; t. II, p. 388 et suiv.

à commettre quelque escapade à ses dépens. Notez que ce lien avec la robe s'était renouvelé par le mariage du premier duc de Coislin avec une riche héritière de Bretagne, Madeleine du Halgoët, fille d'un maître des requêtes, petite-fille et arrière-petite-fille de conseillers au parlement de Bretagne. A la thèse d'un prince de la maison de Bouillon, M. de Novion s'avise de s'asseoir immédiatement après les prélats, sur le premier des fauteuils réservés aux ducs. M. de Coislin n'y tient pas, et lui qui passait pour l'homme le plus courtois de France, il prend un fauteuil, le plante devant le premier président, s'y établit et du derrière de son fauteuil il le presse, il le serre à l'empêcher de faire un mouvement. Le cardinal de Bouillon essaye de s'entremettre, des murmures s'élèvent du banc des présidents à mortier, l'argumentation s'arrête : M. de Coislin, impitoyable, continue d'écraser l'intrus. Il fallut que M. le Prince intervînt, joignît ses prières à celles du cardinal et promit que M. de Novion se retirerait sur l'heure, pour que M. de Coislin, rangeant enfin son fauteuil, délivrât son prisonnier en lui disant : « Allez-vous-en, monsieur, allez-vous-en. »

Le duc de Coislin n'avait pas du moins les premiers torts dans ce conflit de fauteuils; son fils, d'humeur plus agressive, allait harceler le Parlement jusque chez lui. Il s'avisa un jour d'user de ses droits de pair pour opiner à la grand'chambre, et se donna le plaisir de partager les voix jusqu'à trois fois dans une question de dépens à compenser, où, de son propre aveu, il ne voyait goutte. Chaque fois il compta si exactement les voix données jusqu'à lui, et le sort favorisa si bien son malicieux calcul, qu'en ajoutant la sienne à l'opinion la moins nombreuse, il rétablit l'égalité. Le premier président Harlay eut beau sermonner les conseillers, les piquer d'honneur à l'idée de faire départager la grand'chambre par une chambre des enquêtes[1]; les conseillers eurent beau déplacer leurs voix; le hasard et Coislin furent toujours les

1. Les *Enquêtes*, divisées en cinq chambres, comprenaient les plus jeunes membres du Parlement; la *Grand'chambre*, où siégeaient le premier président, les présidents à mortier, et les conseillers les plus anciens et les plus éminents, connaissait des plus grandes causes. Les princes et les ducs et pairs avaient séance à la *Grand'chambre*.

plus forts. Harlay fut obligé pour sauver, à défaut de l'équité, l'honneur de la grand'chambre, d'abandonner sa propre opinion, non sans « regarder noir » cet insolent rejeton de procureur qui se mourait de rire. La partie perdante fut condamnée à payer les dépens, qui montaient haut, mais le duc de Coislin avait joué un bien joli tour à Messieurs du parlement[1].

Marie Séguier, devenue veuve en 1641, s'était remariée en 1644. Elle avait reçu de la main de son père et de Richelieu son premier époux, petit et mal bâti ; elle choisit elle-même le second, l'un des plus beaux et des plus aimables seigneurs de la cour, le second fils de la spirituelle Mme de Sablé et de Philippe Emmanuel de Laval, marquis de Sablé, de la maison de Montmorency, branche de Laval et de Bois-Dauphin. La marquise de Coislin était l'amie de Mme de Sablé ; elle vit son fils, l'aima, le souhaita pour époux ; enhardie par sa passion elle osa l'épouser secrètement, au risque d'encourir la colère paternelle. La reine-mère, Mazarin, le duc d'Enghien favorisèrent ces amours et les cachèrent au chancelier. Ce mariage rappelait par ses circonstances romanesques celui de Marguerite de Rohan. Seulement, l'héroïne était ici la fille d'un homme de robe et d'une mère plus qu'obscure, et l'homme de robe, fort de ses biens et de la grande place où il était monté, faisait fi d'un cadet de la première noblesse du royaume. Séguier, qui ne voulait rien moins qu'un duc, s'indigna de cette alliance qui déconcertait ses ambitieuses visées ; la cour au contraire y applaudit de tout son cœur et se divertit de la colère du chancelier. Quant au chevalier de Bois-Dauphin, il était dans le ravissement ; il secouait sa gueuserie, se sentait pousser des ailes, et le même homme qui ne songeait naguère qu'à attraper dix pistoles pour rouler, déclarait qu'il ne pouvait plus arrêter ses désirs à moins d'être maréchal de France et ensuite connétable. Son beau-père ne put lui garder longtemps rigueur : le chevalier le désarma par son dévouement et sa bonne grâce et fit sa conquête comme il avait fait celle de sa femme. Il le servit de son crédit, de l'estime que les plus grands lui témoignaient, et aussi de sa bravoure emportée et généreuse.

Un jour il provoque Tréville pour le châtier d'une insolente

1. *Saint-Simon*, t. II, p. 391 ; t. V, p. 187 et suiv.

incartade qu'il s'était permise chez le garde des sceaux; un autre jour il tient tête à toute la paroisse Saint-Eustache ameutée contre son beau-père à propos du choix d'un curé; il charge la foule, et délivre le suisse de l'hôtel Séguier, qu'avaient enlevé les femmes de la halle : l'émeute était dissipée quand arriva la compagnie des gardes envoyée par la reine. Non-seulement le chancelier cessa de bouder son gendre, mais il lui voua une sincère affection et ne chercha plus qu'à lui en donner des marques : il allait lui acheter quelque grande charge, lorsqu'il eut la douleur de le perdre. Guy de Laval périt au siége de Dunkerque (1646), victime de sa bravoure héroïque. Il voulut par une attaque de nuit se rendre maître de la contrescarpe que des assauts réitérés n'avaient pu emporter tout entière. Un coup de mousquet le frappa mortellement à demi vainqueur, et anéantit peut-être une grande destinée militaire. Il était maréchal de camp et avait vingt-quatre ans à peine. « Au siége de Dunkerque, dit Tallemant, il avait acquis tant de réputation que M. d'Enghien le regardait comme un appui de sa grandeur. » Séguier le pleura comme son enfant et eut cent fois plus de déplaisir de sa perte qu'il n'en avait eu de son mariage. Deux gendres, dont il eût fait la fortune, lui échappaient presque coup sur coup. Marie Séguier fut, en effet, deux fois veuve en moins de six ans; mais son second époux, même mort, continua de posséder son cœur. On ne la vit plus faire la coquette, comme au temps de son premier veuvage; elle se nourrissait du souvenir de M. de Laval, restait jalouse de toutes celles qu'il avait aimées, et confessait qu'il lui tardait de les voir vieillir. Elle n'avait eu de cette seconde union qu'une fille, qui fut la belle et piquante maréchale de Rochefort, cousine de Mme de Louvois et quelque chose de plus à M. de Louvois.

Charlotte Séguier, sa sœur cadette, qui la surpassait en beauté et surtout en esprit, fit deux grands mariages où l'ambition semble avoir eu plus de part que l'amour. Ses parents ne songèrent d'abord à rien moins qu'à la marier à un prince, à M. de Nemours, l'aîné de celui qui fut tué en duel par M. de Beaufort. Le chancelier alla faire part de ce projet au cardinal de Richelieu, en se disant envoyé par sa femme ; il reçut cette réponse narquoise : « En effet, cela serait fort sortable que Victor-Amédée

de Savoie épousât Charlotte Séguier : dites à Marie Fabri qu'elle rêve. » La vanité rebutée de Marie Fabri se consola par le mariage de sa fille avec le duc de Sully, prince d'Enrichemont, petit-fils du surintendant. Elle fut ravie de pouvoir dire : « Allez savoir comment ma fille la princesse a passé la nuit. » Le surintendant fut moins charmé de cette alliance avec le prince des Chicaneaux ; c'était sa façon de définir le chancelier de France. Les deux beaux-pères ne parlaient pas tout à fait la même langue : « Nos familles », disait bonnement Séguier par un reste d'habitude ; « Ma maison », répliquait fièrement le vieux duc. Si ce dernier eût pu vivre jusqu'aux troubles de la Fronde, il n'aurait certes pas désavoué pour sa petite-fille la duchesse de Sully, qui, par sa mâle conduite, honora tout à la fois la famille de son père et la maison de son époux. Le lendemain de l'arrestation de Broussel, lorsque le chancelier voulut se rendre au Palais, à travers l'émeute déchaînée, pour y présider le Parlement, sa fille, « belle, jeune, courageuse, » se jeta malgré lui dans son carrosse, partagea intrépidement ses périls, essuya le feu du peuple, et fut blessée au bras d'un coup de mousquet.

Veuve du duc de Sully en 1661, elle épousa en secondes noces, en 1668, le duc de Verneuil, une façon de prince du sang, un bâtard de Henri IV et de Mlle d'Entragues. Mlle d'Entragues était fille de Marie Touchet[1], laquelle, avant d'épouser M. d'Entragues, avait eu de Charles IX un fils naturel, le duc d'Angoulême : c'étaient autant de liens avec la maison de France, des liens d'autant plus précieux que l'étoile des bâtards allait devenir de plus en plus brillante. « Son rang croît tous les jours », écrivait en 1680 Mme de Sévigné qui lui enviait d'ailleurs beaucoup moins sa principauté que l'abondance de ses biens. Le jour du mariage de Mlle de Blois avec le duc de Chartres, elle fut définitivement de la famille et prit place immédiatement après les deux bâtards du roi. Les ducs étaient furieux d'une telle distinction, moins parce qu'elle était accordée à la veuve d'un bâtard que recueillie par une fille de robe. Le duc d'Uzès, qui savait encore moins que son

1. Tallemant, t. I, *Henry quatriesme*. — Marie Touchet, fille d'un boulanger d'Orléans, selon Tallemant, d'un apothicaire, suivant Brantôme, était, d'après des pièces authentiques, fille d'un lieutenant particulier au bailliage d'Orléans.

beau-père, M. de Montausier, cacher ses sentiments, se mit à marcher devant elle en criant tant qu'il pouvait : « Place, place à Mme Charlotte Séguier. » Saint-Simon a soin de remarquer qu'on la renvoya à Paris dès le lendemain matin « trouvant qu'elle en avait sa suffisance ». Un dernier honneur lui était réservé par delà la mort : le roi porta son deuil quinze jours, comme pour une princesse du sang.

Elle n'eut d'enfants que de son premier mariage. Son fils épousa, nous l'avons dit, une fille du surintendant Servien et passa son temps à chasser dans ses terres ; sa fille fut mariée au galant comte de Guiche, puis au duc du Lude, grand maître de l'artillerie : c'est cette duchesse du Lude qui fut si désolée de voir son neveu, le duc de Sully, descendre jusqu'à la vertueuse et séduisante fille de Mme de Guyon. Ses contemporains ont loué ses attraits, sa douceur, sa vertu qui ne songea point à punir le comte de Guiche de ses bruyantes infidélités, donna des larmes à sa mort, et brilla dans ses deux mariages du même éclat que sa beauté. Saint-Simon relève en elle un goût marqué pour la considération et la faveur. Sa maison était hospitalière, sa table délicate et recherchée ; elle voulait avoir des amis, des places, des respects ; elle eut ce qu'elle désirait, fut dame du palais de la reine, plus tard dame d'honneur de la duchesse de Bourgogne. Elle avait épousé son second mari, le duc du Lude, un homme fort à la mode, par inclination pour son titre autant que pour sa personne ; elle vécut bien avec lui, et le perdit sans en avoir eu d'enfants, non plus que du comte de Guiche. Ce nouveau deuil ne troubla pas sa vie, et les honneurs dont elle fut comblée suffirent à remplir son cœur. L'esprit ambitieux et souple du chancelier, que nous cherchions en vain dans la descendance de sa fille aînée, se retrouvait dans la branche cadette, mais il était tombé en quenouille et réduit à se contenter des distinctions de cour [1].

La branche cadette de la maison de Béthune ne s'allia pas moins étroitement à la robe que la branche aînée. Sully, malgré ses hautaines boutades, ne dédaignait pas les dots bour-

1. Tallemant, t. I, *M. de Sully;* t. III, *Le chancellier Séguier;* t. V, *M. de Laval.* — *Journal d'Olivier d'Ormesson*, 29 et 30 janvier 1644. — *Lettres de Mme de Sévigné*, du 8 et du 25 décembre 1673, du 26 mars 1680. — *Saint-Simon*, t. I, p. 20, 218 ; t. III, p. 72.

geoises : ce fut lui qui poussa son neveu, le comte de Charost, à épouser la fille d'un riche président à mortier, d'une vieille famille de robe de Paris, les Lescalopier. Tallemant a consacré quelques pages aux galanteries d'une présidente Lescalopier, qui n'est pas la mère de la comtesse de Charost, mais la femme de son frère. Il se tait sur les Charost. Les ménages heureux n'ont pas d'histoire ni d'historiette. Le comte de Charost se chargea même de réprimer les désordres de sa belle-sœur ; tandis que le mari s'enfonçait et s'absorbait dans la lecture de Tacite, il obtenait un arrêt du conseil et faisait enfermer la femme aux Feuillantines. La noblesse obligée de faire la police des mœurs de la robe ! le cas est original et digne de remarque. Le souvenir de ces alliances avec la magistrature s'effaçait vite sous les noms et les titres éclatants que prenait la fille de robe, et à la génération suivante il était tout au plus l'occasion d'une innocente plaisanterie. Le petit-neveu de Sully aimait à aller juger. « Il a du Lescalopier », disait en riant le cardinal d'Estrées[1].

La noblesse se moque mais elle épouse, et parfois il arrive que l'alliance qu'elle contracte par intérêt tourne à sa propre confusion. Le marquis de Gesvres, le petit-fils de ce duc narquois que nous avons dépeint, épouse Mlle Mascrani, fille d'un maître des requêtes et d'une sœur de Caumartin ; elle n'avait ni père, ni mère, ni frère, ni sœur, et possédait 1 750 000 livres ; il crut avoir fait un coup de maître, l'avenir le détrompa. La jeune marquise, d'humeur vive et indépendante, ennuyée d'être gouvernée par la famille de son mari, s'enfuit chez la vieille Vertamont, sa grand'mère maternelle, qui l'avait élevée et en était idolâtre, et de cet asile fit signifier une demande de cassation de son mariage pour cause d'impuissance. L'affaire portée à l'officialité (tribunal de l'évêque) suivit son cours « avec la honte et les dérisions qui sont la suite de pareilles aventures ». Les gens du monde allaient s'en divertir aux audiences ; on y retenait les places dès le grand matin, on s'y portait en foule ; de là des récits qui défrayaient toutes les conversations. Les mémoires des avocats ajoutaient encore à l'effet de leurs plaidoiries.

1. Tallemant, t. V, *La présidente Lescalopier*. — *Addition à Dangeau*, 19 décembre 1714.

Enfin, la marquise de Gesvres, qui avait beaucoup d'esprit, se lassa de cet infâme vacarme, et donna un désistement en bonne forme de ce vilain procès au cardinal de Noailles moyennant un accommodement, aussi bien assuré, de n'avoir plus de dépendance, de loger avec son mari dans une maison particulière, eux deux seuls, qu'elle ne pourrait être à la campagne qu'avec lui, qu'on lui entretiendrait chevaux, carrosses, femmes de chambre et laquais pour sortir et aller où il lui plairait, et 8000 livres par an, bien payées à elle, pour ses habits et ses menus plaisirs [1].

La fille du président Barentin, sans nom, mais richement dotée, se marie successivement au frère et au fils aîné de Mme de Sablé, au marquis de Courtenvaux et au marquis de Bois-Dauphin. La fille née du premier mariage est Mme de Louvois; les deux fils du second lit meurent sur le champ de bataille et terminent la branche des Montmorency-Laval, seigneurs de Bois-Dauphin. Marguerite de Barentin se trouvait alliée avec ce qu'il y avait de plus puissant et de plus illustre en France. Elle fut elle-même une fort grande dame devant laquelle Louvois et ses enfants contenaient la rudesse de leur humeur : une bonne part de leurs richesses leur vint de ce côté ; Mme de Louvois, restée enfant unique, hérita d'elle 60 000 livres de rente [2].

Le père du maréchal de Luxembourg, Montmorency-Bouteville, avait épousé la fille d'une nouvelle famille de robe de Paris, Mlle de Vienne, qui fut une femme d'une grande vertu, et devenue veuve très-jeune, se retira pour toujours du monde [3].

Cette gouvernante ou plutôt cette reine de Bretagne, adorée de ses peuples, la duchesse de Chaulnes, si grande dame en ses façons malgré ses apparences viriles, était la fille d'un simple conseiller au parlement. Veuve du marquis de Saint-Mesgrin, elle s'était remariée en secondes noces à un neveu du connétable de Luynes; ses attraits étaient médiocres, « c'était, pour la figure extérieure, un vrai soldat aux gardes, et même un peu suisse, habillé en femme ; elle en avait le son et la voix », sa dot était de 700 000 livres [4].

1. *Saint-Simon*, t. IV, p. 378; t. VI, p. 301; t. VII, p. 153.
2. *Saint-Simon*, t. III, p. 49. — *Dangeau*, 7 février 1704.
3. *Addition à Dangeau*, 6 août 1696.
4. *Saint-Simon*, t. I, p. 424. — *Dangeau*, 29 avril 1685.

Le duc de Brissac perdait en février 1684 la charmante sœur de Saint-Simon, et épousait en juillet de la même année une petite bossue, fille d'un maître des requêtes. Élisabeth de Vertamont avait d'ailleurs « beaucoup de vertu, infiniment d'esprit, de conversation agréable et de lecture ». Il n'en voulait qu'à son bien et il eut le temps de la ruiner avant de mourir : cette duchesse, qui avait tabouret à la cour et n'avait pas de quoi se vêtir, fut recueillie par son frère, premier président du grand conseil.

Quel gîte et quel hôte lui donnait sa mauvaise fortune! Ce Vertamont était, avec des millions, d'une avarice sordide. Sa propre fille manquait de bas, de souliers, vivait dans un grenier, sans feu; il la maria, par ambition, avec le marquis de Bellegarde, second fils du duc d'Antin, et elle passa de son grenier dans le plus somptueux hôtel de Paris. Le jour de sa noce, elle trouva sur sa toilette deux bourses de cent louis d'or chacune, et toutes sortes de riches bijoux. Grave question, disait un plaisant, de savoir de quelle maison venaient ces présents? de celle qu'elle quittait? de celle où elle entrait? La transition de l'une à l'autre fut si brusque, l'abondance et le luxe étaient pour elle chose si neuve, que bien qu'elle ne manquât pas d'esprit, elle éclata longtemps en naïves surprises fort divertissantes pour ceux qui l'entouraient. Cependant son père obtenait, grâce à d'Antin, une charge de l'ordre du Saint-Esprit, et comme il était aussi glorieux qu'avare, c'était plaisir de le voir tout à la fois se mirer dans son cordon bleu et regretter amèrement toutes les broderies des Saints Esprits qui augmentaient la dépense de ses robes [1].

Les Aubry, une bonne et riche famille de robe de Paris, s'allient aux premières maisons du royaume, quoiqu'ils aient des vinaigriers pour ancêtres. Mme de Vauvineux, femme du comte de Cochefilet et mère de la princesse de Rohan-Guémené, était née Aubry. Un cadet de la Trémoille, M. de Noirmoutiers, le frère de la princesse des Ursins et du cardinal de la Trémoille, était Aubry par sa mère. Beau, bien fait, aimable, mais frappé subitement de cécité à l'âge de dix-huit ans, M. de Noirmoutiers

1. *Saint-Simon*, t. VIII, p. 335; t. XI, p. 378. — *Addition à Dangeau*, 3 février 1716. — *Lettres à la marquise de la Cour de Balleroy*, t. I, p. 122

se retire dans la solitude, occupe ses longs loisirs à se faire lire les meilleurs livres ; l'étude, la réflexion ornent et aiguisent son esprit naturellement agréable et solide, le rendent digne d'être recherché et goûté de la compagnie la plus élevée et la plus choisie : contribuèrent-elles aussi, avec le sentiment de son infirmité, à délivrer sa raison du joug du préjugé ? Toujours est-il qu'il épouse la veuve d'un simple conseiller, en laissant sa sœur crier à la mésalliance. Devenu veuf au bout de dix-huit mois, il se remarie par amour, deux ans plus tard, à la fille d'un président de la cour des comptes : tous deux s'étaient charmés par leur esprit. Mlle Duret de Chevry n'était pas seulement spirituelle ; elle avait 200 000 fr. de dot et 100 000 écus d'espérances, ce qui n'était pas pour diminuer l'inclination de M. de Noirmoutiers. La princesse des Ursins cria de plus belle, comme si elle n'avait pas eu une Aubry pour mère, et pour grand'mère une Bouhier, fille d'un trésorier de l'épargne, mais il vint un jour où son ambition sentit le besoin de s'aider de l'esprit, de l'influence, des amis de M. de Noirmoutiers ; celui-ci devint le conseil et l'âme de ses affaires ; quand elle eut tout ce qu'elle désirait, moitié par reconnaissance, moitié par orgueil de race, elle laissa tomber sur lui un rayon de sa faveur : elle le fit duc et pair. La fille du président de la cour des comptes alla prendre son tabouret à la cour et participer à la gloire de sa belle-sœur : c'était le moment où la princesse des Ursins allait, après une courte disgrâce, faire sa rentrée triomphante en Espagne (1705) [1].

III

Une famille de robe illustrée entre toutes par ses alliances est celle des Mesmes. « Ils se piquaient furieusement de noblesse », dit Tallemant. Moreri les fait venir de gentilshommes d'Écosse. Mensonge ! s'écrie Saint-Simon ; ils descendent de paysans de Mont-de-Marsan, « et il en est demeuré dans ce premier état qui payent encore aujourd'hui la taille ». Le premier qui laissa

1. *Saint-Simon*, t. II, p. 74 ; t. III, p. 184 et suiv.

les sabots (c'est toujours Saint-Simon qui parle) fut un professeur de droit de Toulouse que la reine de Navarre, sœur de François Ier, employa dans les affaires et fit nommer lieutenant civil à Paris. Ce professeur pesait aux Mesmes; ne pouvant s'en débarrasser, ils essayaient de le décrasser, inclinaient à croire qu'il descendait du consul Memmius (ici nous entendons Tallemant) et qu'il enseignait le droit pour son plaisir. Molière leur avait-il emprunté ce mot pour l'accommoder à la vanité et à la profession de M. Jourdain?

Le fils aîné du docteur en droit, Henri de Mesmes, fonde la fortune de sa race: professeur, maître des requêtes, capitaine, négociateur, il réunit les talents les plus divers; il est le second de Montluc dans la république de Sienne; son nom, comme celui du futur maréchal de Biron, demeure ironiquement attaché à la courte paix que tous deux négocient avec les huguenots en 1570, et qui fut appelée *boiteuse et mal assise*. Biron boitait, M. de Mesmes était seigneur de Malassise. Familier avec les lettres anciennes, il étend sur les érudits son libéral patronage, goûte et recherche leur commerce: Passerat est le précepteur de son fils, et Lambin lui dédie son Cicéron en lui attribuant le meilleur de ses commentaires.

Henri de Mesmes donne à son fils pour dot la terre d'Irval, ainsi que celle d'Avaux qui fut plus tard érigée en comté en retour des services rendus par les Mesmes aux couronnes de France et de Navarre. Ses petits-enfants commencent à s'allier avec la première noblesse. Si l'une de ses petites-filles épouse un simple maître des requêtes, Lambert d'Herbigny, l'autre, mariée à Maximilien de Belforière, est la mère de ce brillant marquis de Soyecourt, grand coureur d'aventures et grand chasseur, l'effroi des maris jaloux chez Tallemant, et des gens pressés d'arriver au but chez Molière. Ses petits-fils sont des personnages considérables. L'aîné, Henri de Mesmes II, est le premier des quatre présidents à mortier de ce nom. *De Mesmes*, disait-on au Palais en jouant sur les mots, toujours *de Mesmes*. Il épousa successivement deux filles nobles, Jeanne de Montluc, petite nièce du célèbre Montluc, et Marie des Fossés, dont le père était gouverneur de Lorraine et chevalier du Saint-Esprit. Elle était veuve de Gilles de Saint-Gelais, et mère de la duchesse de Créquy, dame d'honneur de la reine. L'éclat de

ses alliances éblouit sans doute le président à mortier. Il est comme rempli de lui-même : il accueille ses frères avec une familiarité hautaine, ne se lève pas pour eux, leur ôte à peine son chapeau : il traitait l'un en écolier, dit Tallemant, l'autre en avocat[1].

Malheureusement, il n'avait pas fait souche d'enfants mâles pour continuer sa grandeur en ligne directe, il n'avait que deux filles. Tout entêté de noblesse qu'il était, et bien qu'avec 100 000 livres de rente en fonds de terre, il pût s'offrir le luxe d'un gendre gentilhomme, il ne voulut pas laisser sa charge sortir de sa famille, et la laissa au fils de M. d'Irval, son plus jeune frère, à la condition qu'il épouserait une de ses filles. Si l'on ne voulait pas de lui pour époux, il lui faisait un don gratuit de la charge. La présidente de Mesmes avait tout intérêt à appuyer cette alliance, mais elle était née demoiselle, avait gardé le goût de l'épée, et elle fit *en catimini* le mariage de sa fille avec le fils du duc de Mortemart, avec ce M. de Vivonne dont Mme de Sévigné nous a dit les bons mots, le faste et les débauches. Dix-huit cent mille livres de dot entrèrent avec Antoinette de Mesmes dans cette maison qui avait le renom de se ruiner par ses vices et de se recrépir par ses mariages. Disons cependant à la décharge de M. de Vivonne qu'il ne dévora pas tout seul les grands biens amassés par les Mesmes : sa femme l'y aida de tout son appétit. Spirituelle, galante, prodigue et joueuse, elle fut de tout point digne de son mari. Rarement on vit dans un ménage tant de désordre et tant d'esprit. Lorsqu'il arrivait aux deux époux de se trouver ensemble, ils faisaient assaut de verve à réjouir tous les assistants ; leurs querelles mêmes étaient des plus divertissantes. Entre Mme de Vivonne et ses belles-sœurs Mmes de Montespan, de Thianges et de Fontevrault, les rapports étaient plus polis que tendres : des deux côtés on était en fonds de malice caustique et l'on se tenait en respect ; si parfois l'accord tacitement consenti venait à se rompre, heureux les témoins de ces brillantes passes d'armes où l'esprit des Mesmes se choquait à celui des Mortemart ! Le temps ruina la fortune et la beauté de Mme de Vivonne : sa verve ne s'épuisa

1. Tallemant, t. IV, *M. d'Avaux et son frère le président de Mesmes.* — *Saint-Simon*, t. VI, p. 213 et suiv. — *Dangeau*, 21 septembre 1688.

jamais. Pauvre, rangée, convertie, mais toujours spirituelle, de sa dévotion même sortaient des traits charmants [1].

Par ce mariage avec les Mortemart, les paysans de Mont-de-Marsan se trouvaient alliés avec la maison de France. Les enfants de M. et de Mme de Vivonne étaient les neveux de Mme de Montespan, c'est-à-dire les cousins germains du duc du Maine, de la duchesse d'Orléans et de Madame la Duchesse. De telles attaches assurent leurs établissements et leur tiennent lieu des biens maternels dissipés en folles profusions. Le fils unique, le duc de Mortemart, épouse une fille de Colbert; l'aînée de ses sœurs entre dans la maison de Lorraine et devient duchesse d'Elbœuf; la seconde trouve un mari grâce à la lutte engagée dans le Languedoc entre le cardinal de Bonzi, archevêque de Narbonne, et le redoutable Basville; le cardinal lui donne son neveu, M. de Castries, pour se ménager l'appui du duc du Maine, gouverneur de la province.

M. de Castries était un intrépide et brillant officier qui aimait la guerre avec passion, et qui aurait été loin si sa santé ne l'avait condamné au repos; d'ailleurs homme pétri d'honneur et de vertu, doux, sage, poli, fort aimé et de bonne compagnie. La dot de Mlle de Mortemart était faite un peu de toutes pièces: 50 000 francs sur la maison de ville, 1000 écus de pension du roi, 1000 écus aussi de Mme de Montespan, avec le logement et la nourriture. De ses parents elle ne tenait guère que son esprit, mais en cela du moins ils l'avaient magnifiquement dotée; on ne pouvait l'avoir plus vif, plus varié, plus intarissable; à la fois plus orné et plus naturel; elle avait la grâce suprême: elle était spirituelle sans vouloir l'être; ce qu'il y avait de plus exquis dans les deux races dont elle descendait paraissait se rassembler et se confondre en elle. Elle était tout esprit: de corps elle n'en avait point, ou si peu qu'un souffle l'eût renversée, mais cet être chétif, presque informe, tenait ceux qui l'écoutaient dans une sorte de ravissement.

Mme de Castries était un quart de femme, une espèce de biscuit manqué, extrêmement petite, mais bien prise, et aurait passé dans un médiocre anneau; ni derrière, ni gorge, ni menton, fort laide, l'air toujours en peine et étonné; avec cela une physionomie qui éclatait

1. *Addition à Dangeau*, 10 mars 1709.

d'esprit et qui tenait encore plus parole. Elle savait tout : histoire, philosophie, mathématiques, langues savantes ; et jamais il ne paraissait qu'elle sût mieux que parler français ; mais son parler avait une justesse, une énergie, une éloquence, une grâce jusque dans les choses les plus communes, avec ce tour unique qui n'est propre qu'aux Mortemarts : aimable, amusante, gaie, sérieuse, toute à tous, charmante quand elle voulait plaire, plaisante naturellement, avec la dernière finesse, sans la vouloir être, et assénant aussi les ridicules à ne les jamais oublier, glorieuse, choquée de mille choses, avec un ton plaintif qui emportait la pièce, cruellement méchante quand il lui plaisait, et fort bonne amie, polie, gracieuse, obligeante en général, sans aucune galanterie, mais délicate sur l'esprit, et amoureuse de l'esprit où elle le trouvait à son gré ; avec cela un talent de raconter qui charmait, et quand elle voulait faire un roman sur-le-champ, une source de production, de variété, et d'agrément qui étonnait [1].

La troisième sœur paraissait devoir être victime des folies de ses parents ; le maréchal de Vivonne était mort ruiné, et sa veuve vivait à grand'peine dans la maison de son intendant. Mlle de Vivonne, malgré sa naissance, son esprit, sa vertu, attendait encore un prétendant à trente ans passés ; elle eut le courage d'agréer celui que lui valut la sanglante bataille de Luzzara (1702), qui emporta le marquis de Créquy et fit du vieux comte de Canaples, frère des feu duc et maréchal de Créquy, le dernier représentant de cette branche de la maison de Blanchefort. La branche aînée, il est vrai, subsistait encore : l'héritier de cette branche, marié à une Duras, était même à la fleur de l'âge, mais comme il n'avait pas encore d'enfant, Canaples se persuada qu'il n'en aurait point, espéra être plus heureux, et songea sérieusement au mariage pour sauver le duché de Lesdiguières [2].

Il avait soixante-seize ans et une santé depuis longtemps ruinée ; quinze ans auparavant, Bussy-Rabutin s'étonnait qu'il fût encore en vie, tant les chirurgiens l'avaient taillé, haché, découpé [3] ; ajoutez qu'il était aussi misérable d'esprit

1. *Saint-Simon*, t. I, p. 251.

2. L'ancien ambassadeur, à Rome, qui n'avait laissé qu'une fille, avait emporté dans la tombe le duché de Créquy, érigé pour lui en 1663 ; mais les Créquy recueillaient le duché de Lesdiguières. Le mari de Mlle de Duras était neveu de Canaples à la mode de Bretagne.

3. *Lettre de Bussy à Mme de Sévigné*, du 20 février 1687.

que de corps et incapable de tout emploi. Le maréchal de Villeroy, son cousin germain, lui ayant obtenu, à la mort de son oncle l'archevêque de Villeroy, le commandement de Lyon, il avait cru succéder à la fois au prélat et au gouverneur de la ville, et s'était mis à distribuer de droite et de gauche force bénédictions aux passants; ses bévues de tout genre avaient vite usé le prestige de son nom; il avait, à la fin, fallu le rappeler, et depuis lors il promenait à la cour et à la ville sa sottise et sa décrépitude habillées à la dernière mode : tel était le personnage qui demanda la main de Mlle de Vivonne et qui l'obtint. Comme il donnait au cardinal de Coislin la raison de cette alliance un peu tardive, lui contant son désir d'avoir des enfants : « Des enfants ! monsieur, lui répliqua le cardinal, mais elle est si vertueuse ! » La compagnie éclata de rire, d'autant plus que l'évêque d'Orléans était le plus chaste des prélats non-seulement dans ses mœurs, mais dans son langage : il avait fallu la sottise de Canaples pour lui arracher cette leste réplique !

La mort prématurée de M. de Lesdiguières mit Canaples en possession de son duché ; il en jouit jusqu'en 1711, mais ses vœux n'avaient été qu'à moitié satisfaits ; le cardinal de Coislin avait bien jugé Mlle de Vivonne : le duché s'éteignit avec le duc faute de postérité. « Mme de Lesdiguières eut la sottise de pleurer son mari ; on se moqua bien d'elle : « Que voulez-vous, » dit-elle, je le respectais comme mon père et je l'aimais » comme mon fils. » On s'en moqua encore davantage ; elle n'osa plus pleurer. Mme de Lesdiguières éprouva un autre sentiment qui ne fut pas trouvé moins original : elle parut embarrassée de sa liberté. Une telle veuve eût assurément mérité de pleurer un plus aimable époux [1].

Aucun des enfants de Mme de Montespan n'avait trouvé à redire à cette ridicule union : la duchesse de Chartres réservait ses scrupules et ses protestations pour un autre genre d'alliances. La seconde fille de Mme de Vivonne, Mme de Castries, était devenue dame d'atour de sa cousine germaine, qui choisit peu après M. de Castries pour chevalier d'honneur. Cette princesse, tout en s'entourant des siens, se gardait bien

1. *Saint-Simon*, t. II, p. 388 ; t. VI, p. 165.

de les avouer. Ils se seraient perdus eux-mêmes s'ils avaient fait allusion au lien commun. Elle était l'orgueil même, n'avait pas plus de mère que Minerve, et ne reconnaissait de parents que ceux de Jupiter. Un jour cependant elle se souvint de sa famille maternelle, et ce fut pour la désespérer. Les Castries n'avaient qu'un fils, fort bien fait, qui promettait beaucoup, et qu'ils aimaient tendrement. Ils cherchèrent à le marier d'autant plus richement qu'ils avaient eux-mêmes moins de bien ; leur choix s'arrêta sur une bru idéale : elle avait une beauté parfaite, tous les dons de l'esprit et de l'âme, et un million de dot ou d'espérances. Une inclination réciproque faisait de cette alliance une alliance à souhait. A peine en eut-on parlé à la duchesse d'Orléans qu'elle s'emporta, se déclara offensée, et arrêta court le mariage. La bru de M. et de Mme de Castries avait aux yeux de l'auguste bâtarde une tache impardonnable : elle était de robe, fille du conseiller Nolent. Notez que la duchesse d'Orléans ne s'offrait ni à marier ni à doter sa jeune cousine. Ce ne fut qu'au bout de six mois que le duc du Maine et le comte de Toulouse obtinrent la levée de l'interdit, mais l'orgueilleuse princesse battit froid aux Castries et accabla la jeune femme de ses dédains. Quelques mois plus tard, elle fut délivrée du spectacle de cette mésalliance : ces aimables époux furent emportés à la fleur de leurs ans, à quatre jours l'un de l'autre. Les Castries regagnèrent les bonnes grâces de la princesse, mais leur cœur avait reçu un coup dont il saigna jusqu'à la mort[1].

En suivant la destinée des enfants de Mme de Vivonne, nous avons montré de façon plus sensible de quelle brillante parenté pouvaient se vanter et s'appuyer les Mesmes. Le préjugé si tenace de Saint-Simon est obligé de confesser l'esprit et les grâces supérieures des filles d'Antoinette de Mesmes : « Elles ne tenaient rien de la crasse maternelle, pas même leur propre mère qui en était[2] ».

Le nom des Mesmes ne fut continué que par la descendance du dernier frère du président, M. d'Irval. Le second, qui s'illustra dans les ambassades, y gagna le titre de

1. *Saint-Simon*, t. VIII, p. 335.
2. *Saint-Simon*, t. VII, p. 250.

comte d'Avaux, fut ministre d'État et surintendant des finances, mourut sans avoir été marié. Fin diplomate, bel esprit, d'humeur agréable et galante, il fut le correspondant de Voiture, de Mme de Sablé, de Mme de Montausier, et figura parmi les admirateurs de Mme de Longueville, lorsqu'elle eut rejoint son mari au congrès de Munster (1646). Ses grâces épistolaires, spirituellement affectées, et relevées de citations latines, sentent à la fois l'érudit et l'hôte de Mme de Rambouillet. Il vise, comme la plupart des siens, au grand seigneur, se construit un hôtel, le décore avec magnificence; si les proportions en sont un peu restreintes, si l'on n'y trouve pas un appartement complet, c'est qu'il l'a voulu bâtir rue Sainte-Avoye, sur la terre de ses aïeux. « Voici qui est magnifique, lui disait un jour un prédicateur auquel il faisait les honneurs de sa résidence, mais ce n'est rien auprès de cette maison céleste. » D'Avaux là-dessus lui ouvrit son cœur, lui dit son désir de se retirer dans une partie déserte de la Bretagne, mais un reste de vanité se mêlait encore à ses pieux desseins; il voulait bâtir quelque couvent, instituer quelque nouvel ordre, illustrer sa pénitence : il mourut auparavant, un mois avant son aîné (1650)[1].

Des deux fils de M. d'Irval et d'Anne Courtin, le plus jeune porta le nom de comte d'Avaux comme son oncle, suivit comme lui la carrière des ambassades, rappela ses talents, son esprit, ses vaniteuses faiblesses, et mourut aussi sans avoir été marié (1709); l'aîné, celui que la présidente de Mesmes avait dédaigné pour gendre, recueillit la charge de président à mortier, se maria dans la finance et fut le père de l'homme que Saint-Simon détesta le plus au monde après le duc de Noailles. Le portrait du premier président de Mesmes est tracé dans les *Mémoires* avec une vigueur ardente et haineuse; nous en retiendrons certains traits caractéristiques qui ne sauraient être contestés puisqu'ils ont été relevés par tous les contemporains : M. de Mesmes est le type achevé du magistrat petit maître.

La Bruyère écrivait dans son chapitre de la Ville :

1. Tallemant, t. IV, *M. d'Avaux et son frère le président de Mesmes.* — Cousin, *La jeunesse de Mme de Longueville*, t. I, ch. IV.

Il y a un certain nombre de jeunes magistrats que les grands biens et les plaisirs ont associés à quelques-uns de ceux qu'on nomme à la cour des petits-maîtres : ils les imitent, ils se tiennent fort au-dessus de la gravité de la robe, et se croient dispensés par leur âge et par leur fortune d'être sages et modérés. Ils prennent de la cour ce qu'elle a de pire : ils s'approprient la vanité, la noblesse, l'intempérance, le libertinage, comme si tous ces vices leur étaient dus, et affectant ainsi un caractère éloigné de celui qu'ils ont à soutenir, ils deviennent enfin, selon leurs souhaits, des copies fidèles de très-méchants originaux.

Toutes les clefs de la Bruyère s'accordent ici à nommer M. de Mesmes : rapprochons de cette description générale la vivante peinture des *Mémoires :*

C'était un grand et gros homme, de figure colossale, trop marqué de petite vérole, mais dont toute la figure, jusqu'au visage, avait beaucoup de grâces, comme ses manières, et avec l'âge quelque chose de majestueux. Toute son étude fut celle du grand monde, à qui il plut, et fut mêlé dans les meilleures compagnies de la cour et dans les plus gaillardes. D'ailleurs il n'apprit rien, et fut extrêmement débauché, tellement que son père le prit en telle aversion qu'il osait à peine paraître devant lui. Il ne lui épargnait pas les coups de bâton, et lui jetait quelquefois des assiettes à la tête, ayant bonne compagnie à sa table, qui se mettait entre-deux et tâchait de les raccommoder souvent; mais le fils était incorrigible, et ne songeait qu'à se divertir et à dépenser.

Voilà, ce nous semble, pris sur le vif, le conflit des mœurs anciennes avec les nouvelles, et la vieille magistrature rudoyant les rubans et les grâces de la jeune avec une énergie dont les mercuriales des procureurs généraux ne nous donnent pas la mesure.

Les goûts et les vices de M. de Mesmes le portaient vers les gens de qualité; il n'avait pas besoin de faire beaucoup de pas pour les rencontrer; il les trouvait dans sa propre famille, et prenait sans effort leurs mœurs et leur ton : les alliances de sa race achevaient en lui, l'ambition et l'amour-propre aidant, le personnage que la nature avait comme ébauché, le seigneur de robe :

Devenu président à mortier par la mort de son père, il ne changea guère de vie, mais il se persuada qu'il était un seigneur, et vécut à la grande. Les gens distingués qui fréquentaient la maison de son père,

les alliances proches de M. de la Tremoille, de M. d'Elbœuf, et des enfants de Mme de Vivonne qui vivait et les liait, le tentaient de se croire de la même espèce, gâté qu'il était par la même sorte de gens avec qui il avait toujours vécu. Il n'oublia pas de lier avec les courtisans qu'il put atteindre : d'Antin fut de ce nombre par ses cousines; et par ces degrés, il parvint jusqu'à M. et Mme du Maine, qui, dans leurs projets, avaient besoin de créatures principales dans le Parlement, et qui ne négligèrent pas de s'attacher un président à mortier. Celui-ci, ravi de s'en voir si bien reçu, songea à se faire une protection puissante du fils favori du roi, et se dévoua jusqu'à la dernière indécence à toutes les fantaisies de Mme du Maine. Il y introduisit son frère le chevalier; ils furent de toutes les fêtes de Sceaux, de toutes les nuits blanches. Le chevalier n'eut pas honte de jouer aux comédies, ni le président d'y faire le baladin, à huis-clos, entre une vingtaine de personnes. Il en devint l'esclave à n'oser ne pas tout quitter pour s'y rendre, et à se laisser peindre travesti, dans un tableau historique de ces gentillesses, avec des valets de Sceaux, à côté du suisse en livrée.

Il dépense des sommes énormes en fêtes, en festins, en meubles, en bijoux, mais son luxe est relevé d'un goût exquis qui le fait l'arbitre du grand monde en ces sortes de choses, et d'Antin lui-même attache du prix à son approbation. Avec des habitudes aussi fastueuses, il a le bon esprit de prendre sa femme dans la robe, où se trouvaient les dots solides, et en cela même il imite encore les mieux avisés des grands seigneurs. Mlle Feydeau de Brou, fille d'un président au grand conseil, lui apporte 350 000 francs en argent comptant et 50 000 francs en habits et pierreries. La noce se fait à l'hôtel de Mesmes, une noce quasi-princière : le *Mercure* célèbre avec enthousiasme les magnificences et les délicatesses qui charmèrent les convives :

On passa jusqu'à huit heures à recevoir tous les conviés. M. le Duc visita dans ce temps-là Mme de Mesmes, et après le compliment ordinaire, on se rendit dans l'appartement à l'italienne, où toute la compagnie fut régalée d'un excellent concert de musique. Sur les neuf heures on monta dans une grande salle où le souper se trouva servi. Cette salle était éclairée par un grand nombre de lustres et de bougies. Il y avait deux tables de grandeur égale, de trente couverts chacune, et un buffet d'une extrême magnificence. La mariée et toutes les damès se mirent à une même table, et tous les hommes à l'autre, avec cette circonstance que cette table se trouvant plus remplie qu'il ne fallait, M. de Mesmes en fit dresser une troisième, où il se mit avec M. le duc d'Elbœuf et deux ou trois autres personnes. Les viandes furent

servies par quarante Suisses divisés en quatre quadrilles, distinguées par quatre différentes couleurs ; quatre maîtres d'hôtel avaient soin de servir chaque table et quarante valets de chambre étaient occupés à donner à boire, sans qu'il y eût une seule personne de livrée dans la salle. Le repas fut composé de tout ce qu'il y avait de plus délicat pour la saison, mais l'ordre et la propreté fut ce qu'il y a de plus admirable : dès qu'on fut à table, on entendit dans une salle voisine toute la symphonie de l'Opéra qui ne discontinua point pendant ce repas.

Relevons un dernier détail dans la description du *Mercure*[1] : la foule envahit l'hôtel du président, malgré les efforts des Suisses qui défendent les portes, poussée par l'affection autant que par la curiosité ; princes et manants se rencontrent à cette fête des Mesmes, et témoignent de leur prestige à la fois aristocratique et populaire.

Lorsqu'il avance en ancienneté parmi les présidents à mortier, M. de Mesmes commence à mêler adroitement l'homme de robe et l'homme du monde, afin de donner à son ambition un nouveau point d'appui ; il fréquente davantage le Palais et la magistrature, se dépouille de sa morgue avec les avocats, les procureurs, les greffiers les plus distingués, apprend la routine du Palais, étudie et démêle les faiblesses des conseillers pour les mieux gouverner ; ses dons naturels, sa pénétration d'esprit aiguisée par l'habitude du monde suppléent au savoir, à la connaissance approfondie du métier. Enfin, en 1712, M. du Maine le fait nommer premier président à la place de Pelletier, le fils de l'ancien ministre, qui donnait sa démission, de peur de succomber à la tâche.

M. de Mesmes n'était pas homme à se défier ainsi de ses forces : deux ans plus tard, lors de la retraite du chancelier de Pontchartrain, il tourna vers cette première charge de la robe « une gueule béante », mais ce fut Voysin qui la happa. Le duc du Maine ne l'avait pas soutenu, préférant son intérêt à celui de sa créature, et croyant plus utile à ses vues de le maintenir à la tête du parlement. Il venait d'ailleurs de lui obtenir une grâce sans exemple en lui faisant payer par le roi les intérêts d'un brevet de retenue de 500 000 livres, ce qui équivalait à une pension de 25 000 livres. Les dons pécuniaires pleuvent dans les mains

1. *Mercure* de mai 1695, p. 276-281.

toujours ouvertes du premier président, et il excelle à les provoquer en nageant avec une agilité merveilleuse entre la cour et sa compagnie ; il est vrai qu'ils y fondent, à peine tombés. Lors de la translation du parlement à Pontoise, pour refus d'enregistrement d'un édit relatif à la Compagnie des Indes, combien retient-il des secrètes largesses qu'il tire du régent ? Installé dans le château du cardinal de Bouillon dont les vastes et délicieux jardins côtoient la rivière, il tient tous les jours plusieurs tables servies avec splendeur et délicatesse, et invite le parlement en foule ; les rafraîchissements, les fruits de toute sorte sont offerts en abondance pendant toute l'après-dînée ; le jeu, la promenade varient les plaisirs de Messieurs ; des voitures tout attelées sont toujours prêtes pour les femmes et les vieillards ; des vins, des liqueurs sont envoyés par la ville à tous ceux qui en expriment le désir. M. de Mesmes, aidé de sa sœur et de ses filles, fait les honneurs de son palais d'emprunt avec une grâce aisée et attentive qui ravit tous les suffrages.

M. de Mesmes n'avait que deux filles assez mal traitées par la nature, et plus mal encore par les *Mémoires*, qui semblent poursuivre le père jusque dans ses enfants : l'une, d'une laideur où se délecte le pinceau de Saint-Simon, « noire, huileuse, laide à effrayer, sotte et bégueule à l'avenant, dévote à merveille ; l'autre, pour contenter les fantasques, rousse comme une vache (*quelle crudité vindicative !*), le teint blanc, de l'esprit et du monde, et le désir de liberté et de primer. Quoique la cadette, elle fut mariée la première à Lautrec, fils d'Ambres, qui avait la bonté d'en être amoureux. Il fut mal payé de ses feux : jamais il ne put adoucir sa belle, qui sentit à qui elle avait affaire, et qui sut s'en avantager. Le pauvre mari en quitta le service et Paris, la vérité est que ce ne fut pas une perte, et se confina en province. Ils n'eurent point d'enfants ». Madame s'exprime sur le compte de Lautrec sans les bénévoles réticences de Saint-Simon, et dénonce ses débauches infâmes qui atténuent les torts de sa femme.

L'aînée, pendant le séjour du parlement à Pontoise, épousa (ô merveille des combinaisons matrimoniales !) le propre beau-frère de Saint-Simon, le duc de Lorges ! Saint-Simon allié au chef du parlement, à l'homme qui l'avait joué dans l'affaire du bonnet, l'unique objet de son ressentiment si le duc de Noailles

n'avait pas existé. Nous n'avons cité qu'une partie des douceurs dont il le gratifie; en voici d'autres : « Hardiesse jusqu'à l'effronterie; ni âme, ni honneur, ni pudeur; petit-maître en mœurs, en religion, en pratique; habile à donner le change, à tromper, à s'en moquer, à tendre des piéges, à se jouer de paroles et d'amis ou à leur être fidèle selon qu'il convenait à ses intérêts. » Ce n'est rien encore : laissez-le s'exalter, il va jeter à la face de son adversaire les plus grossières injures : « infâme instrument », « âme de boue », « infecte pourriture ». Lorsque la plume s'oublie à ce point, quoi d'étonnant que la bouche se soit exprimée « en termes de crocheteur » sur le premier président, presque en sa présence, dans le palais du régent, qui voulut n'en rien savoir pour n'être pas forcé d'envoyer son ami à la Bastille [1].

Qu'on juge par tout cela de l'explosion de sentiments dont le duc d'Orléans fut le témoin, lorsqu'il apprit à Saint-Simon, une après-dînée qu'il travaillait seul avec lui, le choix fait par le duc de Lorges. De surprise et de colère, il jeta son tabouret à l'autre bout du cabinet, et éclata en véhémentes récriminations contre l'indigne conduite d'un beau-frère qu'il n'avait cessé de combler de bienfaits. Pour un spectateur aussi malicieux que le duc d'Orléans la scène avait son côté comique; il paraît pourtant qu'il se contint à demi : « Me voyant si outré, il n'osa trop rire du torrent que je débondai, » nous dit Saint-Simon lui-même avec une bonne grâce charmante.

Presque ruiné quoique jeune encore, le duc de Lorges, en épousant après la trop aimable fille de Chamillart la riche, laide et vertueuse Mlle de Mesmes, cherchait sans doute la sécurité et les aises de la vie. Outre une terre que son père lui assurait, elle avait de grands biens de son chef et par des substitutions. Quant à M. de Mesmes, voulait-il uniquement, comme le dit Mathieu Marais, faire sa fille duchesse ? Le titre de duc ne passait même pas à ses petits-enfants, car il y en avait trois du premier lit. Était-ce pour sa naissance qu'il prisait tant M. de Lorges ou pour son beau-frère, et l'ami du régent n'était-il pas le meilleur de sa capture ? Prendre un implacable adversaire au piége d'une étroite alliance, lier cette

1. *Lettres à la marquise de la Cour de Balleroy*, t. I, p. 117.

terrible langue, qui sait même? peut-être la faire parler un jour au profit des siens, n'était-ce pas un coup de maître deux fois tentant pour un habile homme et pour un homme d'esprit?

Saint-Simon fit une résistance héroïque: l'énergie de ses résolutions fut tout d'abord à la hauteur des circonstances :

Je retournai à Meudon, où j'appris ce beau mariage à Mme de Saint-Simon, qui en fut consternée. Je lui déclarai qu'elle ni moi ne verrions jamais son frère ni celle qu'il allait épouser, et qu'elle fît savoir à Mme la maréchale de Lorges et à M. et à Mme de Lauzun que, s'ils signaient le contrat de mariage ou s'ils assistaient à cette noce, nous ne les verrions de notre vie. Dans le public, je m'expliquai sans aucune sorte de ménagement ni en choses ni en termes. Le contrat ne fut point signé de Mme la maréchale de Lorges ni de M. et de Mme de Lauzun, et ils n'allèrent point à ce mariage qui se fit à Pontoise, avec toute la magnificence du premier président, qui y convia tout le Parlement, lequel il fit signer au contrat de mariage. Parmi tout ce vacarme que je fis, rien n'échappa au Premier président ni aux siens. Au contraire, force regrets de ma colère, force désirs de l'apaiser, force respects, malgré toute leur gloire.

Le premier président avait la vertu qui use les plus ardentes colères, la patience ; il avait mieux encore, un allié puissant dans la place, d'autant plus puissant qu'il était plus tendre, plus doux, plus résigné, Mme de Saint-Simon, l'épouse bien aimée, la *perle unique*, comme son mari la nomme dans ce testament écrit de sa main et plein de son âme, où il ordonne qu'on attache et rive si étroitement leurs cercueils l'un à l'autre que nul ne puisse les séparer sans les briser tous deux. Mme de Saint-Simon combattit par ses larmes, par son abattement, par ses forces tous les jours déclinantes, et elle vainquit où tout le monde avait été vaincu. Donnons le récit tout entier de ce sanglant combat, et reconnaissons que si Saint-Simon a beaucoup haï, il a aussi beaucoup aimé, d'un amour que le siècle ne connaissait plus guère :

Après quelque temps et qu'ils (Mesmes et les siens) se flattèrent que leur conduite à mon égard, tandis que je ne me refusais rien, aurait pu émousser ma colère, il me firent parler par plusieurs de mes amis dans les termes les plus propres à se faire écouter. Cela dura longtemps sans autre réponse que mes propos accoutumés sur le beau-père et le gendre. A la fin ce fut quelque chose de plus

intime et de plus cher qui m'abattit plutôt qu'il ne me gagna. Mme de Saint-Simon ne cessait de répandre des larmes en silence ; elle ne mangeait et ne dormait plus : sa santé délicate s'altérait visiblement. Cet état, qui ne pouvait se changer que par une réconciliation, fit en moi un combat intérieur, dont les fougues et les élans ne se peuvent décrire entre ce que je respectais et que j'aimais le plus tendrement, entre une douleur continuelle qui la minait et qui me perçait le cœur, et de me réconcilier avec deux hommes qui avec tant de raison m'étaient si démesurément odieux, et qui ne m'étaient pas moins méprisables. Enfin, pour abréger, je fis à la conservation de Mme de Saint-Simon un sacrifice vraiment sanglant, et au bout de six ou sept mois, la réconciliation se fit en cette sorte : je consentis que le contrat fût signé, et de voir la duchesse de Lorges à l'hôtel de Lauzun, sans personne que la duchesse de Lauzun. Cela se passa debout en un moment, et fort cavalièrement de ma part. Le lendemain, le premier président vint chez moi en robe de cérémonie, où il m'accabla de compliments et de respects. Je fus sec, mais poli, comme je m'y étais engagé. Les jours suivants, Mme de Fontenilles sa sœur, le bailli de Mesmes et leurs plus proches vinrent au logis où je les reçus civilement, mais très-froidement : le premier président y revint encore sur ce que j'avais déclaré que je ne voulais point voir son gendre. C'était lui pourtant qu'il fallait que je revisse pour essuyer les larmes de Mme de Saint-Simon ; et enfin j'y consentis. Il vint chez moi, conduit par elle. Je le reçus fort mal, quoique le moins mal que je pus gagner sur moi. J'allai après chez le premier président, qui me reçut avec des empressements et des civilités extrêmes. Il n'épargna ni le terme de respect ni celui de reconnaissance ; en un mot, il continua d'oublier sa morgue, et se répandit en bien dire.

Mme de Saint-Simon sentit sa force et en usa. On n'avait pas eu le bonheur de posséder Saint-Simon à la noce ; le premier président en refit une, exprès pour lui, dont il se serait bien passé, mais il y alla, mené par sa femme. Celle-ci, de plus en plus entreprenante, désira donner un repas « aussi comme de noce » au premier président. « De l'un à l'autre on se laisse conduire à tout » dit, Saint-Simon fort piteusement, et il finit par faire asseoir le maudit à sa table. M. de Mesmes était transporté de joie : il était entré dans l'antre du lion et n'avait point été dévoré ; il y retourna de temps en temps, puis plus souvent : Saint-Simon le visita de fois à autre : la conversation, nous assure-t-il, manquait d'intérêt ; peut-être, mais elle ne manquait pas du moins de civilité et elle ne s'animait plus de termes de crocheteur.

Le premier président succomba, trois ans après le mariage

de sa fille, à une attaque d'apoplexie. La consternation du Parlement fut profonde ; M. de Mesmes était fort goûté de sa compagnie, surtout depuis le séjour à Pontoise qui lui avait fait doublement honneur, car il y avait tenu, selon l'expression naïvement laconique de Mathieu Marais, une conduite courageuse et une table magnifique.

Le grand-oncle du défunt, le premier d'Avaux, avait été qualifié dans le billet d'enterrement de haut et puissant seigneur et commandeur des ordres du roi. Les vaniteuses traditions des Mesmes ne s'étaient pas affaiblies : le billet d'invitation aux messes dites pour le repos de l'âme du premier président contenait la fastueuse et hyperbolique énumération de ses titres :

Vous êtes prié d'assister aux messes pour le repos de l'âme de très-haut et très-puissant seigneur, Monseigneur Jean-Antoine de Mesmes, chevalier, comte d'Avaux, sire de Cramayel, Brie Comte-Robert, marquis de Saint-Etienne, vicomte de Neufchâtel et autres lieux, conseiller du roi en tous ses conseils d'État et privé, premier président de son Parlement, chevalier et commandeur de ses ordres.....

Marais trouve bien quelque chose à redire au titre de chevalier et commandeur des ordres, mais il laisse les gens de qualité critiquer le « très-haut et très-puissant » et le « Monseigneur », en se contentant de remarquer, avec le ton fièrement caustique de l'homme de robe, que les ducs le prennent bien, et que le premier président préside les ducs.

L'oraison funèbre de Saint-Simon est courte, mais tout imprégnée de la vieille haine renfermée, non étouffée dans son cœur :

Un plus corrompu, s'il se peut, que le cardinal Dubois le suivit douze ou treize jours après : ce fut le premier président de Mesmes, qui, déjà fort appesanti par quelques légères apoplexies, en eut une qui l'emporta en moins de vingt-quatre heures, à soixante et un ans, sans que, pendant ce peu de temps, on en eût pu tirer le moindre signe de vie. Je dis plus corrompu que Dubois, par ses profondes et insignes noirceurs, et parce que, né dans un état honorable et riche, il n'avait pas eu besoin de se bâtir une fortune comme Dubois qui était de la lie du peuple, non que ce pût être une excuse à celui-ci, mais une tentation de moins à l'autre, qui n'avait qu'à jouir de ce qu'il était, avec honneur. J'ai eu tant d'occasions de parler et de faire connaître

ce magistrat également détestable et méprisable, que je crois pouvoir me dispenser d'en salir davantage ce papier.

Il n'en alla pas moins (nouveau miracle de l'irrésistible douceur de Mme de Saint-Simon) présenter au duc d'Orléans une demande de pension pour les filles du défunt. Le régent s'égaya de voir une telle cause confiée à un tel avocat, et les filles demander encore, après que le père avait tant reçu : il refusa nettement. L'avocat des Mesmes ne fut ni trop surpris de sa gaieté, ni trop attristé de son refus. Il nous confesse qu'il insista mollement : nous l'en croyons volontiers et nous nous figurons même qu'il dut se tenir à quatre pour ne pas faire chorus avec la partie adverse [1].

1. *Saint-Simon*, t. VI, p. 212 et suiv.; t. VII, p. 72; t. XI, p. 323, 346 et suiv. — *Mémoires de Mathieu Marais*, juillet et décembre 1720 ; août 1723.

CHAPITRE III

FAMILLES DIVERSES

I. Un parent de Saint-Simon marié dans la robe. — Surprise et colère de Saint-Simon. — Les Grands jours d'Auvergne. — Son alliance avec le président Novion sauve la tête du comte de Canillac de Pont-du-Château. — Une fille de robe, dédaignée par les Canillac, se rabat sur un conseiller au parlement. — Un mariage à Clermont; la cour de Haute-Folie. — Les petites-filles de Courtin mariées, l'une au président Maisons, l'autre au maréchal de Villars. — Origine, caractère, ambition de Maisons. — Galanteries de la présidente et de la maréchale. — Stratégie inquiète de Villars. — Hommages rendus au glorieux blessé de Malplaquet. — Les amours de la maréchale et du comte de Toulouse surprises et chansonnées.

II. Les filles du conseiller d'État Rouillé. — Le ménage de l'intendant Bouchu. — Sa fille épouse le comte de Tessé. — Mme Bouchu se remarie avec un duc cul-de-jatte. — Sa sœur se console de rester Mme de Bullion par les grandes alliances de ses enfants. — La présidente Brûlard duchesse de Choiseul en secondes noces, et mère de la duchesse de Luynes dame d'honneur de la reine. — Sentiments dédaigneux des filles nobles mariées dans la robe. — Mlle Duplessis-Besançon, veuve du président le Brun, se remarie avec un descendant de Louis le Gros.

I

Saint-Simon, quelques années auparavant, avait eu le dégoût de voir son propre sang s'allier à la robe. On sait s'il avait le culte de sa race : il la suivait avec une attention vigilante et dévouée jusques dans une branche séparée de la sienne depuis trois cents ans. Il avait soutenu, protégé, avancé comme son propre fils le jeune marquis de Sandricourt qui ne man-

quait d'ailleurs ni de courage ni de volonté; il l'avait fait colonel, et trois ans après, brigadier, « aux cris de la foule de ses cadets d'Italie, d'Allemagne et de Flandre », sans se demander si ce passe-droit n'était pas plus révoltant que celui dont il avait été jadis la victime indignée et qui l'avait fait renoncer au service. Bientôt les parents du marquis de Sandricourt pensèrent à l'établir ; ils avaient 50 000 livres de rente en belles terres de Paris à Abbeville et (notez ces deux points-ci) pas de dettes et pas d'autres enfants : ils pouvaient viser haut. Saint-Simon, pour viser plus haut encore, voulait attendre, laisser le jeune homme avancer sa fortune, mais les parents insistant, il songea à Mlle de Risbourg, de la maison de Melun, dont le père était attaché au service de Philippe V.

Le marquis de Risbourg, riche, veuf, et point disposé à se remarier, était grand d'Espagne, chevalier de la Toison d'or, colonel du régiment des gardes wallonnes, vice-roi de Catalogne. Il n'avait que deux filles : l'aînée avait renoncé au mariage par dévotion ; toutes deux résidaient dans leurs terres de Flandre ou dans les villes voisines françaises, et y vivaient avec une grande réputation de vertu. Saint-Simon était enthousiasmé de sa découverte : « Tout y était : biens, alliances, la plus grande naissance, un père dans les premiers honneurs et emplois, et par ce que nous savions de son éloignement pour un second mariage, certitude de sa grandesse après lui ». Les Sandricourt furent séduits ou parurent l'être, et la princesse d'Espinoy, à qui Mme de Saint-Simon fit des ouvertures, en écrivit aussitôt à son parent, M. de Risbourg. La lettre à peine partie, les Sandricourt commencèrent à douter du succès de l'affaire, se déclarèrent pressés de marier leur fils, et même résolus à le marier, ô scandale ! dans la robe. C'étaient des gens de beaucoup d'esprit, mais d'une vie retirée, obscure, aimant amasser et conserver, peu sensibles aux tentations de l'amour-propre. A la grandesse, à la Toison d'or, à la vice-royauté de Catalogne, ils préféraient le solide de la robe, prétendaient « qu'il n'y avait rien de meilleur que de s'allier avec elle, pour la conservation des droits des terres, et pour les procès qui pouvaient survenir ».

On imagine quel visage et quel accueil Saint-Simon fit à l'expression tardive et raisonnée de leurs préférences, mais comme

ils ne parlaient encore qu'en général, comme leur fils semblait désolé et demandait qu'on le défendît contre cette fantaisie des siens, il laissa le champ libre à la lettre de Mme d'Espinoy, comptant que l'affaire une fois engagée, il faudrait bien la suivre. Deux jours après, le jeune homme vint lui apprendre d'un air empêtré que son mariage était fait avec Mlle de Gourgues. Il était venu seul; Saint-Simon, sa femme, sa mère, s'emparent de lui, l'adjurent, le gourmandent, l'effrayent à l'envi; toute la maison est debout pour écarter la tache qui menace de souiller le sang des comtes de Vermandois, et sauver le malheureux enfant qui va se perdre; si l'on ne peut l'arracher à la robe, on veut du moins l'unir à la robe d'élite, le déshonorer le moins possible, et dans sa chute obstinée, ne pas le laisser tomber plus bas que les Pelletier.

Je m'écriai, et lui demandai s'il y consentait. Il répondit qu'il n'osait résister à son père et à sa mère, qui voulaient la robe absolument. Je le menai à ma mère et à Mme de Saint-Simon, qui lui représentèrent tout ce qu'il était possible. A la fin je lui dis que s'ils avaient la rage de la robe au point de la préférer à une fille fort riche de la maison de Melun, qui ferait avec certitude son mari grand d'Espagne, et au point encore de ne pas attendre la réponse du marquis de Risbourg à Mme d'Espinoy, après nous avoir engagés à lui en faire écrire par elle, il fallait du moins choisir une famille honnête et qui pût lui être de quelque utilité; que le père de celle qu'il voulait épouser était un maître des requêtes si étrangement déshonoré, que le chancelier de Pontchartrain m'avait dit avoir reçu une députation en forme des maîtres des requêtes pour lui demander de faire défaire Gourgues de sa charge, lequel n'osait plus depuis se présenter au conseil; que son père, qui n'avait guère meilleure réputation, avait *pourri* maître des requêtes, sans avoir jamais pu être intendant; que le frère de celui-là, évêque de Bazas, était le mépris de la Gascogne; qu'en un mot, s'il voulait déterminément la robe, ils nous donnassent loisir de sortir honnêtement d'avec Mme d'Espinoy; et que s'il voulait Mlle Pelletier, je pouvais faire cette affaire-là par Coettenfao qui était leur ami intime et le mien; qu'elle était fille d'un premier président, sœur d'un président à mortier (depuis aussi premier président), petite-fille d'un ministre d'État et contrôleur général, nièce de Pelletier de Sousy et de son fils des Forts, tous deux conseillers d'Etat, et actuellement en place et en grande considération; qu'au moins c'était une robe illustrée en son état, et en situation de lui être utile. Ma mère et Mme de Saint-Simon le pressèrent là-dessus comme je venais de faire. Mais nous parlions à un sourd et, qui pis était, à un amoureux, ce que nous ne sûmes qu'après.

Les Sandricourt et surtout leur fils, qui paraît jouer ici un double jeu, manquaient peut-être encore plus de courage que de franchise, et n'osaient résolûment se soustraire à la protection dont les accablait leur irascible parent; mais cette dernière scène mit Mme de Sandricourt hors des gonds. Elle arriva l'après-dînée, comme une furie, et cette fois son ardent contradicteur jugea prudent de la laisser parler toute seule. Mme de Saint-Simon mère fut moins endurante; la réputation de Mlle de Gourgues n'était pas intacte; l'impitoyable douairière accommoda la fille, comme Saint-Simon avait fait le matin les parents; elle n'y gagna qu'un redoublement de fureur de celle qui l'écoutait, et le mariage s'accomplit quelques jours plus tard.

Heureux Saint-Simon s'il en eût été quitte pour une blessure d'amour-propre, si cuisante qu'elle pût être : il lui fallut payer encore la véhémence passionnée qu'il avait mise à défendre l'honneur de son nom. L'époux de Mlle de Gourgues s'en alla répétant chez tout ce qu'il put connaître de magistrats que son parent avait la robe en telle horreur, qu'il avait rompu avec lui et les siens parce qu'ils s'étaient alliés à elle. On était alors dans le vif de l'affaire du bonnet, et le propos ne pouvait mieux tomber. Saint-Simon n'hésita plus à retrancher de sa race ce rameau deux fois indigne : « Après un trait si noir d'ingratitude, de tromperie et d'atroce calomnie, nous ne voulûmes plus ouïr parler d'eux, et oncques depuis ne les avons vus [1]. »

Le renégat et le traître fut encore châtié d'une autre façon, c'est-à-dire par sa propre femme, châtiment enregistré dans les *Mémoires* avec une satisfaction narquoise.

Le père et la mère vécurent assez pour avoir vu et senti les vérités dont ma mère avertit Mme de Sandricourt, la dernière fois qu'elle l'ait jamais vue, et tous deux en sont morts dans la douleur. Leur fils plus bénin, quelque temps amoureux, après mourant de peur de sa femme, qui ne s'est guère embarrassée de mesures ni de précautions, s'est mis à la mode en doux et soumis serviteur. Il n'a point manqué d'enfants, mais souvent d'argent, sans pourtant en dépenser, et a vécu obscur dans son quartier. Il n'a pas laissé de servir et de devenir

1. C'est de cette branche maudite que naquit, en 1760, le comte de Saint-Simon, chef de la secte saint-simonienne : encore un Sandricourt qu'aurait difficilement avoué l'auteur des *Mémoires*.

lieutenant général jusqu'à la guerre de Bohême ; mais son peu d'esprit, son triste mariage, et l'obscurité qui en est résultée, l'ont accablé, en sorte qu'on l'a laissé depuis en oubli, et sans aucune sorte de récompense. Mlle Pelletier, que je lui avais proposée, épousa depuis le marquis de Fénelon, longtemps ambassadeur en Hollande, aujourd'hui lieutenant général, gouverneur du Quesnoy, conseiller d'État d'épée, et chevalier de l'Ordre [1].

Les seigneurs, en s'alliant à la robe, se ménageaient des chances de gagner leurs procès, comme le remarquaient judicieusement les Sandricourt, et quelquefois aussi de garder leur tête sur leurs épaules, comme l'insinue Fléchier dans sa relation des *Grands jours d'Auvergne* de 1665.

Michelle Ribeyre, fille d'un conseiller d'État qui fut ensuite lieutenant général de la sénéchaussée de Clermont, était la beauté la plus éclatante, la plus spirituelle et la plus courtisée de toute la province. Fille coquette d'une mère prudente et sage, elle se laissa prendre à la naissance et à la beauté du comte de Canillac de Pont-du-Château, et l'épousa moins pour être heureuse que pour être comtesse.

M. de Canillac était d'une maison aussi fameuse par ses vices, ses instincts brutaux et sanguinaires, que par son ancienneté et de tous ceux de sa maison, c'était lui qui passait pour le plus détestable. Pour reconnaître la grâce qu'il leur faisait en entrant dans leur famille, les Ribeyre avantagèrent leur fille au détriment de ses sœurs. Ils n'en furent pas quittes pour ce premier sacrifice : leur noble gendre, pour suffire à ses débauches, les pressura sans pitié ; toutes les fois qu'on lui refusait de l'argent, il menaçait de tuer son beau-père et maltraitait sa femme. Michelle Ribeyre expia cruellement ses pensées ambitieuses ; ses attraits se flétrirent dans la douleur et dans les larmes ; son esprit perdit sa vivacité et sa grâce ; elle cherchait encore autour d'elle les tendres hommages dont elle était avide et coutumière, et elle ne trouvait plus qu'une douce pitié :

On la vit quelquefois devant son miroir se plaindre, et dire en pleurant : Qu'est devenue cette Michon qui gagnait les cœurs et qui attirait tous les villages par où elle passait, et faisait dire aux personnes

1. *Saint-Simon*, t. VIII, p. 269-272.

qui ne savent flatter, et qui sont plus sincères que celles qui vivent dans les villes, qu'elle emportait le prix sur tous les autres.

Cependant les iniquités et les crimes des Canillac et particulièrement du comte de Canillac de Pont-du-Château émouvaient le roi; un conseiller à la cour des aides de Clermont, Chardon, sa principale victime, multipliait les placets, les prières, et finissait par provoquer la tenue des Grands jours. Le comte de Canillac osa se présenter en sa qualité de sénéchal, pour saluer les magistrats à leur entrée dans la ville, et leur adresser, d'un ton cavalier, une pompeuse harangue. D'où lui venait cet excès de confiance? de la même cause qui avait enhardi ses violences criminelles, de son alliance avec les Ribeyre et par les Ribeyre avec M. de Novion, président des *Grands jours :* le frère de sa femme avait épousé Catherine de Novion, fille du président.

On n'avait pas été médiocrement surpris de voir M. de Novion mis à la tête de ces assises extraordinaires, et l'on avait pensé qu'il n'avait lui-même accepté la présidence qu'en se réservant le droit de discerner ses alliés à travers le bandeau de la justice. Comme pour réfuter ces suppositions malignes, le plus innocent ou plutôt le moins coupable des Canillac, le vicomte de Beaufort-Canillac, fut arrêté, condamné, exécuté. Réfutation insuffisante : ce vicomte n'avait aucun lien avec les Ribeyre. Un autre gentilhomme de cette maison eut le loisir de s'échapper en temps utile, et n'eut le col coupé qu'en effigie. Celui-là ne tenait pas davantage aux Ribeyre, mais si on l'avait appréhendé, il pouvait dénoncer leur allié comme son complice, et le faire comprendre dans les mêmes accusations et la même peine.

Quant au comte de Canillac, il s'était d'abord éloigné de Clermont; il y revint, fut arrêté et mis en jugement. Tout le monde était persuadé qu'il était coupable, il ne se trouva personne, à l'exception du conseiller Chardon, pour essayer de l'établir. Ses crimes s'atténuaient, s'évanouissaient, ou même se changeaient en belles actions. La foule des témoins semblait n'être venue que pour le justifier. Cependant il s'emportait dans sa prison, maltraitait sa femme qui l'y venait voir et qui s'épuisait à solliciter ses juges, écrivait des lettres injurieuses

à ses alliés, et même au président qui tenait sa vie dans ses mains. Malgré cette cynique attitude, malgré la conviction profonde de la province et des juges, malgré la corruption évidente des témoins, le beau-frère de Catherine de Novion fut mis hors de cause : il méritait d'être décapité, il eut une amende de 500 livres et une éloquente semonce.

Il fut jugé à peu près comme on l'avait cru. M. le président l'interrogea et lui fit une très-belle réprimande, lui reprochant tous les déréglements de sa vie passée, en des termes assez forts ; il l'exhorta à s'amender, lui fit connaître que toute la cour était persuadée qu'il était coupable de toutes les accusations dont on le chargeait ; que toutes les apparences étaient fausses, que les preuves avaient été écartées et les témoins corrompus ; qu'ainsi il devait prendre garde pour l'avenir.

La comtesse d'Apchier, dont le mari était le digne émule des Canillac, n'avait pas l'avantage d'être alliée à la commission des *Grands jours;* elle avait même commis l'imprudence de mépriser les Ribeyre, de les qualifier de petites bourgeoises, de contester la beauté de Catherine de Novion, de prétendre qu'elle avait eu des femmes de chambre plus belles qu'elle. Lorsqu'elle alla solliciter pour son mari, le président repoussa ses prières en termes cruellement enjoués et goûta le plaisir de venger l'injure faite à la robe et à son sang : le comte d'Apchier avait bien fait de ne pas trop compter sur l'éloquence de sa femme et de se mettre tout d'abord hors d'atteinte.

L'infortune de Michelle de Ribeyre semblait faite pour dégoûter les jeunes bourgeoises de Clermont des maris d'épée ; mais admirons la force et l'aveuglement de la vanité féminine : on vit encore une Ribeyre, la propre sœur de Michelle, brûler d'épouser un Canillac. Le père de ce Canillac était le fléau de la province qu'il épuisait par son avidité odieusement inventive. L'exercice de ses droits de seigneur justicier lui donnait de magnifiques revenus : il poussait lui-même ses justiciables à mal faire pour les emprisonner aussitôt le mal commis, et leur vendre leur acquittement. D'autres fois, il leur vendait d'avance la liberté d'être criminel impunément. On levait dans ses terres la taille de Monsieur, la taille de Madame, la taille de tous leurs enfants outre celle du roi. Lorsqu'il avait marié sa fille, la taille avait fourni la plus grosse part de la dot, et il

avait bien voulu donner le reste. Il avait une façon énergique de comprimer les murmures des contribuables.

Il entretenait dans des tours douze scélérats dévoués à toute sorte de crimes, qu'il appelait ses douze apôtres, qui catéchisaient avec l'épée ou avec le bâton ceux qui étaient rebelles à sa loi, et faisaient de terribles violences, lorsqu'ils avaient reçu la cruelle mission de leur maître.

Le fils était presque un honnête homme en comparaison du père : il avait seulement tué un prêtre qui avait eu l'indiscrétion de se mêler de l'une de ses intrigues galantes : « l'ayant un jour rencontré, il lui donna le temps de faire sa prière et de se confesser succinctement, et l'envoya cruellement en l'autre monde», au demeurant l'un des plus doux gentilshommes de la province. Charlotte Ribeyre ne s'arrêta point à cet homicide ; elle fut surtout sensible aux soupirs du jeune marquis de Canillac, à sa grande dépense, à l'éclat de sa noblesse : les Canillac se glorifiaient d'avoir donné deux papes à Rome, Clément VI et Grégoire XI. Son imagination ravie goûtait par avance les honneurs qui lui semblaient promis ; déjà même elle voulait prendre le pas sur les dames de Clermont, elle traînait majestueusement une jupe de marquise. Aux flatteurs qui s'extasiaient sur cette jupe si belle « elle le sera bien davantage, répondait-elle, lorsqu'un page la portera par derrière ». Le page rêvé ne devait jamais venir. Le vieux marquis ne la trouva ni assez bien née, ni assez riche pour entrer dans sa maison, et défendit à son fils de la voir. Le fils obéit, ou par bienséance, ou par intérêt, ou par diminution d'amour.

La belle délaissée se réfugia dans un cloître pour essayer de ramener son amant par son désespoir ou par ses prières : l'amant ne bougea. Elle fit répandre le bruit qu'elle allait prendre le voile : l'amant fit la sourde oreille ; ce que voyant, elle rentra dans le monde après dix mois de retraite, y demeura mélancolique tout le temps du carnaval, commença à s'égayer en carême, et finit par troubler le cœur d'un magistrat des *Grands jours*, non de l'un des garçons enjoués et bien faits qui décoraient la commission, mais d'un veuf encore tout baigné de larmes et père de quatre enfants. « Elle avait la taille avantageuse, les yeux beaux, le teint fort uni, quelque

chose de doux dans son visage, et les traits fort délicats » : sa beauté, jusque-là méconnue par le vieux marquis de Canillac, l'avait lui-même frappé d'admiration depuis qu'elle était sortie du cloître, sans rien changer d'ailleurs à sa décision.

Ayant su qu'elle devait passer par une de ses terres, il attendit son carrosse au passage, et l'ayant aperçue, il vint à la portière, et ayant dit au cocher d'arrêter, il considéra quelque temps cette belle, sans parler. Elle qui connaissait son extravagance, et qui savait qu'elle était aussi haïe du père qu'elle avait été aimée du fils, attendait en tremblant quelque funeste aventure. Mais ce vieux pécheur l'ayant assez longtemps regardée, se retira follement en battant sa poitrine, et demandant à Dieu pardon d'avoir dit que la Ribeyre n'était pas belle.

Il lui manquait cependant, au goût de l'historien des *Grands jours*, ce feu d'esprit qui donne à la beauté tout son éclat, et la petite vérole, sans altérer son teint, avait peut-être un peu grossi ses traits. Le conseiller Vaurouy de Boyvin, juge moins délicat et moins exigeant que l'abbé Fléchier, l'admira sans réserve et demanda sa main. L'époux qui s'offrait n'avait pas très-grand air : il était de petite taille, avait le teint un peu trop vermeil, les yeux un peu trop ardents, mais il n'avait assassiné personne, avait de l'enjouement, de la voix, de l'entrain à table où il se montrait digne de son nom, et la façon dont il parlait de sa première femme, les larmes qu'il lui donnait encore, témoignaient de ses vertus conjugales. Mlle Ribeyre, qui n'avait que peu de bien, fut heureuse d'épouser un conseiller à la cour qui la tirât de sa province et fît briller ses charmes à Paris. Par une rencontre assez piquante, son futur mari fut nommé rapporteur de l'amant dont il recueillait la succession ; il eût voulu se montrer généreux dans ses conclusions, mais le crime était avéré et la sentence de mort et de confiscation inévitable. Le marquis de Canillac avait heureusement pris ses précautions ; il ne fut aussi décapité qu'en effigie, et comme il avait d'éloquents amis à Versailles, le roi le tint quitte pour l'équipement d'un vaisseau qui n'allait pas à 10 000 écus de dépense.

M. de Novion, chez lequel logeait Mlle Ribeyre, fit la noce d'une façon originale et peu dispendieuse : il engagea une dame de Clermont, qui était de ses amies, à le régaler avec sa famille ;

le régal fut magnifique, si magnifique que le président voulut qu'il tînt lieu de repas de noce. Les jeunes gens ajoutèrent à la fête un divertissement que l'intendant et M. Talon trouvèrent de fort mauvais goût dans un temps où le royaume était en deuil de la mort récente de la reine mère. Ils se promenèrent par toutes les rues, habillés de jaune et de vert, avec un affreux bruit de flûtes et de tambours. L'intendant leur ayant envoyé l'ordre de se taire, ils répondirent qu'ils ne reconnaissaient point d'autorité que celle du plus grand prince du monde, dont ils étaient fidèles sujets. Mandés chez lui pour rendre compte de leur hardiesse, les principaux du groupe, après l'avoir salué d'une manière tout à fait folle: « Sache, lui dirent-ils, que nous sommes les officiers du prince de Haute-Folie, qui allons imposer le tribut ordinaire à un seigneur étranger qui vient enlever la plus belle nymphe de son royaume. Nous avons nos voix »; et les tambours, qui remplissaient la cour de l'intendant, de battre de plus belle.

La nymphe ravie à Clermont par l'inflammable conseiller alla montrer à Paris la beauté qui avait émerveillé la province, et Paris à son tour fut charmé. On allait dans les compagnies où l'on espérait la rencontrer, pour la regarder d'aussi près que possible, presque sous son masque, sans qu'elle s'offensât de cette curiosité comme d'une impertinence. Fléchier ne nous a point dit si elle fut sage ou légère, et si le téméraire M. Vaurouy de Boyvin eut jamais lieu de se souvenir que son mariage avait été acclamé par toute la cour de Haute-Folie [1] !

L'inégalité des alliances entre sœurs était chose assez fréquente, mais la robe jetait parfois un tel éclat que cette inégalité paraissait à peine sensible. Les deux petites-filles de Courtin, Mlles de Varangeville, étaient mariées l'une au président à mortier Maisons [2], l'autre au maréchal duc de Villars : au premier aspect, il semble y avoir entre les deux sœurs une distance considérable ; en y regardant de plus près, on la trouve beaucoup moindre. Et d'abord, à ne considérer que l'origine, c'est l'homme de robe qui est le plus noble des deux : les

1. Fléchier, *Les grands jours d'Auvergne*, édit. Chéruel, p. 275-282, 297-319.

2. M. de Maisons avait épousé en premières noces une fille de Chrétien de Lamoignon.

Maisons, quoique Saint-Simon leur contestât cet honneur, étaient regardés comme les descendants d'une très-ancienne et très-bonne famille de Normandie qui avait laissé l'épée pour l'écritoire, lorsque les parlements étaient devenus permanents; les Villars, au contraire, étaient issus d'un greffier de Condrieu et avaient gagné leur noblesse à la pointe de l'épée.

Le Parlement triomphe de posséder dans son sein un magistrat de si bonne souche; M. de Maisons l'éblouit encore par le prestige d'une grande fortune. Une partie de ses biens lui venait de sa femme; l'autre, d'une source plus ou moins impure, des dilapidations de son grand-père le surintendant des finances, de la partialité vénale de son père dans l'exercice de sa charge de président à mortier, mais il n'y a que les malveillants qui poussent l'indiscrétion jusqu'à rappeler ces fâcheux souvenirs; on est surtout frappé du noble usage qu'il fait de sa fortune. Il habite à Paris un hôtel somptueusement meublé; une table délicate y rassemble l'élite de la ville dans tous les genres. Les beautés de son château de Maisons, les parties brillantes qui l'animent, rehaussent le renom du président, lui valent l'attention, les compliments de Louis XIV. Il met à profit le voisinage des résidences du roi et du Dauphin; de Versailles, de Marly, de Meudon, où il fait une cour assidue et discrète, il ramène à Maisons la fleur des courtisans, et l'y retient autant par les grâces de son esprit que par la splendeur de son hospitalité et l'attrait enchanteur des lieux. Il évite avec bonheur le double écueil qui menace la robe lorsqu'elle se mêle au grand monde; il n'est ni trop grave, ni trop dégagé. S'il paraît peut-être un peu trop craindre de se piquer aux épines de son métier, s'il montre plus de talent que de vrai savoir, il n'oublie jamais, au milieu de ses nobles hôtes, qu'il est homme de robe; ce serait un grand seigneur accompli, sans une nuance de respect dont il ne veut pas se départir et qui lui est une grâce de plus.

Maisons était un grand homme, de fort belle représentation, de beaucoup d'esprit, de sens, de vues et d'ambition, mais de science dans son métier fort superficielle; fort riche, la parole fort à la main, l'air du grand monde, rien du petit-maître ni de la fatuité des gens de robe, nulle impertinence du président à mortier. Je pense que l'exemple de M. de Mesmes lui avait fort servi à éviter ces ridi-

cules dont l'autre s'était chamarré. Loin comme lui de faire le singe du grand seigneur, de l'homme de la cour et du grand monde, il se contentait de vivre avec la meilleure compagnie de la ville et de la cour que sa femme et lui avaient su attirer chez eux par les manières les plus polies, même modestes, et sans jamais s'écarter de ce qu'ils devaient à chacun; respect aux uns, civilité très-marquée aux autres, avec un air de liberté et de familiarité mesurée, qui, loin de choquer ni d'être déplacée, leur attirait le gré de savoir mettre tout le monde à son aise, sans jamais la moindre échappée qui fût de trop.

Sa femme ose peut-être un peu plus que lui, mais avec un sentiment aussi délicat de la mesure à garder.

Avec très-peu ou point d'esprit (*Saint-Simon, dans ses Additions à Dangeau, lui fait en cela meilleure part*), elle avait celui de savoir tenir une maison avec grâce et magnificence, et de se laisser conduire par lui. Elle n'avait donc rien de la présidente, ni des femmes de robe, seulement quelque petit grain plus que lui du grand monde, mais avec la même politesse et les mêmes ménagements.

Toutes ces grâces recouvrent une ambition à la fois ardente et contenue, qui les inspire et les gouverne avec un art consommé. Dans la foule des courtisans, M. de Maisons discerne et trie ceux qu'il importe de capter; « il ne veut que le bon et le solide, sans être la dupe du nombre, ni des oisifs »; il charme tour à tour et selon les circonstances Monseigneur, le duc du Maine, le duc de Bourgogne, le duc d'Orléans. En même temps, il ne perd pas le Parlement de vue; il s'applique à s'y faire aimer et considérer, enveloppe toute la robe, petite et grande, de ses attentions, et tient les greffiers sous le charme aussi bien que les fils de France : c'est lui le véritable chef du Parlement; M. de Mesmes en a le titre, il en a l'autorité. Mais il vise plus haut encore : il suit d'un regard attentif les progrès de la maladie du roi; il attend, il appelle ce dernier soupir qui doit marquer l'heure de la chute de Voysin; il veut les sceaux, il y compte, il étend déjà la main pour les saisir, lorsque la mort le foudroye dans la vigueur de l'âge et la plénitude de ses forces; il n'avait que quarante-huit ans (1715).

Il ne fallait pas moins que cet état solide et brillant des Maisons pour soutenir l'accablant voisinage des dignités et de la gloire du maréchal de Villars. Les deux ménages vécurent

en bonne intelligence, quoiqu'il y eût entre les deux sœurs une cause de conflit non moins grave que la différence de rang : toutes les deux étaient belles, Mme de Maisons d'une beauté un peu plus épaisse, plus romaine, comme disaient ceux qui la préféraient à Mme de Villars. Le ménage de robe sauva le bon accord par un effacement volontaire : « Mme de Maisons eut le bon sens de ravaler bien soigneusement la jalousie du rang et de la concurrence de beauté, et Maisons, de son côté, vivait en déférence très-marquée, mais intimement, avec le maréchal de Villars. »

Les attraits des deux sœurs, sans entrer en lutte, leur attirèrent des hommages que ni l'une ni l'autre ne repoussèrent. Mme de Maisons, toujours politique et discrète même en ses galanteries, eut l'art de concilier son goût avec son intérêt, et de sauver en même temps le repos et la dignité de son mari. L'écorce de décence dont elle enveloppait ses secrètes faiblesses, le ton réservé qu'elle gardait en public avec ceux qui étaient le mieux avec elle, imposaient aux médisants et permettaient aux honnêtes femmes de fréquenter sa maison.

La jalousie du maréchal compromit au contraire la dignité de sa femme et la sienne et divertit la cour à leurs dépens. Villars semblait défendu contre certain genre de mésaventures par sa gloire, son esprit, ses avantages extérieurs. « C'était un assez grand homme, beau, bien fait, devenu gros en vieillissant sans en être appesanti, avec une physionomie vive, ouverte, sortante, » mais il avait près de trente ans de plus que sa femme[1], et les années, qui n'entamèrent jamais son ardeur et sa confiance à la guerre, l'avaient rendu plus que circonspect sur un seul point. Il paya de cruelles inquiétudes son tardif mariage; il eut peur de laisser sa femme, jeune, belle, spirituelle, exposée à de périlleux hommages; il demanda au roi la permission de l'emmener à la guerre, sollicita pour elle des laissez-passer de l'ennemi. Les rieurs avaient beau jeu : on prétendait que sa jalousie traversait ses plans, modifiait ses opérations; que ses temps d'arrêt, ses marches, ses contre-

1. Villars avait quarante-neuf ans quand il se maria. C'est en 1702 qu'il épousa Mlle de Varangeville, riche de 450 000 livres, sans compter le bien considérable que devaient lui laisser sa mère et son grand-père Courtin. (*Dangeau*, 23 janvier 1702.)

marches n'étaient pas commandés par des considérations purement stratégiques.

Saint-Simon nous le montre en 1703, l'année qui suivit son mariage, inquiet, perplexe, ne pouvant se détacher de Strasbourg où il a fait venir la maréchale; Louis de Bade lui refuse le laissez-passer qu'il a demandé pour elle; Louis XIV n'est pas plus galant et ne consent pas à ce qu'elle le suive au delà du Rhin. Villars, malgré les ordres réitérés du roi, malgré le besoin pressant de l'électeur de Bavière, s'attarde, cherche à gagner du temps; il allègue la nécessité d'organiser ses troupes, de les approvisionner: au fond, il a peur, en volant au secours de Monsieur de Bavière, de découvrir la maréchale et de l'exposer aux entreprises des galants. Il partit enfin sur l'ordre formel du roi, et si les railleurs ne s'étaient pas trompés sur la cause de ses délais, ils durent au moins convenir qu'il rattrapa brillamment le temps perdu.

Pour parer au danger de ses absences, il confia pendant de longues années la garde de son honneur à une de ses sœurs, Mme de Vogué; il l'avait tirée de sa province, établie près de sa femme, et pour la dédommager de sa peine il lui fit obtenir du roi une pension de 1000 écus. « Les ridicules furent grands et les précautions pas toujours heureuses. » Ainsi parle Saint-Simon, et certain passage des *Mémoires* désigne clairement Mme de Villars comme l'héroïne d'une aventure qui réjouit fort les bonnes âmes de cour.

Villars, glorieusement blessé à Malplaquet, était consolé de son échec par toute sorte d'attentions, on peut presque dire de gâteries royales. Le prince de Conti et sa mère avaient dû céder leurs appartements au fils de l'ancien écuyer de leur maison. Villars y tenait une espèce de cour : des jeux continuels, des fêtes, des festins, la musique du roi charmaient son repos forcé. Le roi le vint voir, l'embrassa à deux reprises, resta deux heures avec lui, et passa ensuite dans l'appartement de sa femme, qu'il entretint avec la galanterie majestueuse qui lui était naturelle. La fille de Rocq de Varangeville, d'un homme de rien, recevant une visite de sa Majesté! les jaloux, et ils étaient nombreux, en crevaient de dépit : ils eurent bientôt de quoi se consoler. La dame, vers ce même temps, était l'objet d'hommages plus passionnés que majestueux, et sa piquante

beauté, bien avant d'enflammer Voltaire, avait ému le cœur d'un fils de roi. Lors de la mort subite de Monsieur le Duc, on chercha vainement le comte de Toulouse.

Le courrier de Mme la Duchesse ne le trouva point chez lui, et pas un de ses gens ne put ou ne voulut dire où il était, ni l'aller avertir. Il n'était pas loin pourtant, dans un bel appartement d'emprunt, avec une très-belle dame du plus haut parage, dont le mari était dans le même, qui en faisait deux beaux, où tout le jour il tenait le plus grand état du monde, mais qui, malgré ses jalousies quelquefois éclatantes, était hors d'état de les aller surpendre, et la dame apparemment bien sûre du secret.

Une femme si fort en vue s'émancipant ainsi à deux pas de son jaloux, mais d'un jaloux si peu ingambe, la belle matière à chansons! On s'en saisit avidement, et l'impudeur trop bien avisée de la maréchale fut mise en couplets grivois et caustiques dignes d'accompagner le deuil du satyre qu'on enterrait[1].

II

Combien de cœurs tourmentait cette jalousie du rang à laquelle échappait Mme de Maisons, et de combien de sottises elle était la source! Des trois filles du conseiller d'État Rouillé, deux, Mme Bouchu et Mme de Bullion, s'étaient mariées dans la robe; la troisième avait épousé le marquis de Noailles, frère du maréchal. Restée veuve avec de grands biens, la marquise de Noailles, impatiente d'aller de pair avec sa belle-sœur, avait, nous l'avons vu, agréé la recherche intéressée d'un duc ruiné, âgé, deux fois veuf, de M. de Richelieu. Ce second mariage élargissait la distance qui la séparait de ses deux sœurs, et aigrissait la blessure dont souffrait déjà leur amour-propre; les sentiments qu'elles éprouvaient pour leurs époux n'étaient pas de nature à les consoler.

M. et Mme Bouchu vivaient fort loin l'un de l'autre, sans éprouver le besoin de se rapprocher. Intendant du Dauphiné, M. Bouchu suivait l'armée en Savoie, en Italie, se partageait

1. *Dangeau*, t. XVI, p. 101. — *Saint-Simon*, t. II, chap. XXVII, XXXVI, XXXVII; t. V, chap. VII, XIII; t. VII, chap. VIII.

entre ses occupations et ses plaisirs, et s'inquiétait peu de sa femme restée à Paris. Il avait été beau, bien fait, galant; il n'était plus que galant, mais galant obstiné et vindicatif jusqu'à compromettre le succès de nos opérations militaires pour punir un rival préféré. Vendôme, chargé de réparer les échecs de Villeroy en Italie, attendait impatiemment les convois qui devaient lui apporter vivres et munitions; rien n'arrivait; M. Bouchu faisait naître mille difficultés pour retarder le départ des convois et perdre ainsi le principal commis des munitionnaires qui s'était permis de courir sur ses brisées amoureuses et de lui couper l'herbe sous le pied, étant plus jeune et plus aimable. Tout se sut à la fin, et le poids de la colère de Vendôme tomba, non sur le commis, mais sur l'intendant. Le souvenir de l'affront essuyé, son crédit ébranlé, son âge et ses infirmités le décidèrent à se démettre de ses fonctions d'intendant pour venir siéger au conseil d'État, où le roi l'avait appelé depuis 1702.

On crut et il crut peut-être lui-même qu'il allait rejoindre sa femme; il partit en effet, quoique le plus tard qu'il put, s'avança à petites journées, arriva à Paray-le-Monial, s'y arrêta, vécut deux mois à l'auberge, acheta un terrain, s'y bâtit une maison et n'en sortit plus. Cependant on mariait à Paris sa fille unique; Bouchu n'en avait cure, faisait bonne chère à ses voisins, et oubliant femme, enfant, conseil d'État, se réjouissait de n'être plus qu'un gros bourgeois de Paray-le-Monial[1].

Mlle Bouchu épousait le fils du maréchal de Tessé, de ce brillant et spirituel officier dont la fortune avait été commencée par Louvois, et achevée par la duchesse de Bourgogne qui n'avait point oublié qu'il avait négocié son mariage. Mademoiselle Bouchu avait, à défaut de beauté et d'esprit, 400 000 francs comptant et l'on estimait à près de trois millions les biens qui lui devaient revenir après la mort de ses parents ; l'intendant Bouchu n'avait pas du moins dissipé dans ses aventures galantes tous les gros bénéfices qu'on l'accusa plus tard d'avoir réalisés sur les fournitures militaires. Quant au comte de Tessé, son père lui donnait la terre de Lavardin, qui valait 25 000 livres de rente, la lieutenance de roi du Maine, et de plus était auto-

1. *Saint-Simon*, t. III, p. 168; t. XI, p. 257.

risé par Philippe V à lui céder sa grandesse. Mme Bouchu, devenue la belle-mère d'un grand d'Espagne, se trouvait à demi dégagée de la robe, où sa naissance et son mariage semblaient l'avoir fixée : une suprême folie l'en affranchit complétement avant la fin de ses jours.

M. Bouchu mourut en 1715; sa veuve faillit devenir princesse d'Auvergne en 1718, en épousant le gueux et cynique chevalier de Bouillon, mais ils ne purent s'entendre sur les conditions du marché à conclure. En 1731 seulement elle trouva un mari titré, mais cul-de-jatte, le duc de Châtillon, second fils du maréchal de Luxembourg. Encore le cul-de-jatte fit-il ses conditions; il exigea la jouissance de 100000 écus pour lui, le fonds pour son fils le duc d'Olonne, et 24000 livres de rente pour la dépense de la maison : tel fut le prix qu'elle paya pour être enfin assise comme sa sœur, Mme de Richelieu : ajoutez-y les grossiers couplets que lui décocha son gendre qui se trouvait lésé, les dégoûts de la vie commune avec son triste mari, et enfin la fluxion de poitrine dont elle mourut pour avoir voulu aller jouir en plein hiver de son tabouret à Versailles[1].

La marquise de Noailles et Mme Bouchu avaient pu satisfaire leur soif de grandeurs, grâce à la mort opportune de leurs premiers maris : Mme de Bullion fut condamnée au sien à perpétuité. Son orgueil cependant surpassait encore celui de ses sœurs : « C'était une femme d'esprit, mais dominante dans sa famille, habile, altière, ambitieuse, et qui ne se consolait point d'être Rouillé et femme de Bullion. » Ne pouvant remplacer brillamment son mari, elle s'efforça de l'exhausser aussi haut qu'elle put. Il était de riche famille de robe; son grand-père, M. de Bullion, surintendant des finances et président à mortier, avait vécu avec simplicité et doté ses enfants avec magnificence. Lorsqu'il avait marié sa fille à M. de Bellièvre, alors maître des requêtes, le notaire ayant lu le chiffre de la dot, qui était de 100000 écus, « ajoutez d'or, fit-il avec bonhomie. » Richelieu, qui l'avait nommé surintendant, fit le mariage de son fils, Bonnelle, avec Mlle de Toussy, sœur aînée de la future maré-

1. *Saint-Simon*, t. III, p. 216; t. VI, p. 294. — *Dangeau*, 2 décembre 1705. — *Mathieu Marais*, t. IV, p. 208.

chale de la Mothe gouvernante de Monseigneur Bonnelle eut pour dot 67 000 livres de rente en fonds de terre, et 200 000 fr. de meubles et de bijoux. Le surintendant, malgré toutes ces largesses n'en laissa pas moins à sa mort 700 000 livres de rente[1].

Son petit-fils, s'il n'était pas gentilhomme, pouvait s'appuyer d'une grande fortune et d'une illustre parenté : il avait pour tante la maréchale de la Mothe, et pour cousines germaines les trois filles de la maréchale, les duchesses d'Aumont, de Ventadour et de la Ferté. Il fut d'abord d'épée, comme son cadet, Fervaques, mais sans vocation bien marquée. « Un jour, à la tranchée, on s'aperçut qu'il ne mangeait point ; on l'en pressa ; il répondit plaisamment qu'il ne mangeait jamais qu'il ne fût sûr de la digestion. » La peur qu'il avouait avec cette franchise ne lui fit commettre aucun acte déshonorant, et à la fin de la campagne il quitta le service avec l'estime de ses camarades. Son père avait vendu sa charge de président à mortier ; il en prit une de conseiller au parlement de Metz, mais il la garda peu de temps et acheta pour 50 000 écus la charge de prévôt de Paris, à l'ombre de laquelle il put reprendre l'épée et la porter à Paris et à Versailles[2].

L'orgueil de Mme de Bullion n'était qu'à demi satisfait : elle paraissait à la cour, elle n'était pas de la cour ; il y avait là une nuance qui faisait son désespoir. Elle s'applique à la faire disparaître : elle se mêle, elle s'attache aux femmes de qualité, ne bouge de chez la maréchale de la Mothe et de chez ses filles. Un violent désir l'obsédait depuis de longues années, c'était d'entrer dans les carrosses de Monsieur et de Madame, dont Mme la duchesse de Ventadour était la dame d'honneur, et de manger à leur table : elle supplie sa cousine de lui faire obtenir cette grâce, et son désir s'irritant des difficultés qu'elle rencontre, elle lui promet, en cas de succès, une somme fort ronde. Mme de Ventapour fut tentée ; elle demanda à Madame la permission de s'enrichir à si peu de frais, et Mme de Bullion put enfin une

1. Tallemant des Réaux, t. II, *M. de Bullion.*

2. « Cette charge, écrit *Dangeau* (20 octobre 1684), a des droits honorifiques fort beaux... Les arrêts du Châtelet se rendent au nom du prévôt de Paris, et le lieutenant civil était à son égard ce que sont les lieutenants généraux dans les présidiaux à l'égard du grand bailli ou du sénéchal de la province.

fois dans sa vie, une seule, goûter le bonheur d'être de la cour : ce bonheur lui avait coûté 20 000 francs.

La vanité était encore plus forte que l'avarice qui la possédait. Fervaques venant à mourir en laissant vacant le gouvernement du Maine et du Perche, les Bullion offrent 200000 francs au roi pour obtenir ce gouvernement, et appuient leur demande de la faveur et des démarches de Mme de la Mothe : la maréchale emporte l'assentiment royal et Mme de Bullion monte d'un degré, devient la femme d'un gouverneur de province[1].

Ses enfants, par leur brillante destinée, la dédommagèrent de ce mari qui pesait à son ambition et qu'elle soulevait si péniblement jusqu'aux honneurs réservés aux gens d'épée. En 1698, le duc d'Uzès, petit-fils de M. de Montausier, avait épousé à dix-huit ans Mlle de Monaco qui en avait trente-quatre ou trente-cinq, accompagnés il est vrai de 500 000 francs de dot. En 1700, la duchesse d'Uzès mourait étouffée par un ulcère à la gorge. Son mari, qui vivait « avec des gueuses », lui avait donné le mal qui la tuait ; il l'avait aussi légué à ses enfants qui devaient en mourir jusqu'au dernier : lui seul échappa. C'est à cet homme que Mme de Bullion osa livrer quelques années plus tard l'aînée de ses filles, jeune, belle et dotée de 500000 livres, pour que son sang du moins pût jouir des honneurs dont elle s'indignait d'être frustrée[2].

La cadette était réservée à une alliance encore plus relevée, sans avoir à la payer du même prix : elle épousa le second fils de la princesse de Tarente, le prince de Talmont, qui, dépité de n'avoir point d'assez grosses abbayes, avait quitté le petit collet, et cherchait une héritière qui valût mieux que ses bénéfices. Il était grand, parfaitement bien fait, et cousin germain de Madame ; nous avons raconté plus haut le mariage de son aîné, M. de la Trémoille, avec une Créquy. La princesse de Tarente n'existait plus. Madame s'emporta, tonna contre cet indigne mélange de son sang, fit un vacarme effroyable. M. de la Trémoille, qui voyait sans déplaisir la grosse dot épousée par son frère, imagina, pour calmer ces transports, un moyen ingénieux, sinon efficace. Tous les fils aînés et toutes les filles aînées des

1. *Saint-Simon*, t. I, p. 345. — *Addition à Dangeau*, 25 novembre 1707.
2. *Saint-Simon*, t. I, p. 188 ; t. II, p. 97 ; t. III, p. 257.

la Trémoille avaient le privilége d'être assis ; il sollicita du roi la même grâce pour son cadet ; le roi consentit, le tabouret fut acquis à une Bullion-Rouillé, et s'il n'apaisa pas la colère de Madame, il permit du moins aux nouveaux époux d'en prendre plus gaiement leur parti.

Enfin en 1708, le fils de Mme de Bullion, Fervaques, qui avait suivi la carrière des armes, comme son oncle, et avait en perspective « des biens prodigieux », épousa la fille de la marquise de Bellefonds. Tandis qu'on célébrait tous ces mariages, M. de Bullion devenait fou, et allait s'enfermer à la campagne, médiocre perte pour sa femme qui le menait comme un petit garçon, et était le véritable chef de la famille. Elle éprouva, sans doute, un déplaisir plus sensible en voyant son fils donner sa démission de brigadier parce qu'on ne le faisait pas assez vite à son gré maréchal de camp. Cet officier plus distingué par sa valeur que par sa naissance avait l'ambition impatiente des fils des grandes maisons. Le roi lui sut mauvais gré de ce mouvement d'humeur, mais le roi déclinait ; il était facile aux disgraciés de se résigner et d'attendre. Celui-là devait avoir un retour éclatant de fortune ; il reprit du service sous la régence, fut nommé maréchal de camp, et en 1724 eut l'insigne honneur d'être fait chevalier de l'ordre, dans la compagnie de princes de la maison de Lorraine. Que n'aurait pas donné Mme de Bullion pour voir le cordon bleu briller sur la poitrine de son fils, mais il y avait déjà dix ans que son âme superbe avait laissé ce monde, sans avoir eu même l'avant-goût d'une aussi exquise félicité [1] ?

Saint-Simon et Mathieu Marais enregistrent la promotion de Fervaques avec une admiration ironique, mais le plus ironique des deux n'est pas le duc et pair. Marais loue dans le nouveau chevalier le mérite d'avoir su charmer la duchesse d'Orléans, et gagner ainsi son secret appui. Est-ce là propos d'avocat jalousant et raillant une ancienne famille de magistrats ? Nullement. Marais croit les Bullion issus de race financière, et l'homme de robe n'est pas fâché de dire en passant son fait à la finance [2].

1. *Saint-Simon*, t. IV, p. 108 ; t. V, p. 379 ; t. VII, p. 143 ; t. XI, p. 397.
2. *Mathieu Marais*, t. III, p. 82.

Les secondes noces étaient la consolation des vanités froissées par une première alliance avec la robe, et Mme Bouchu n'en avait pas donné le premier exemple. Une fille d'une naissance, il est vrai, plus brillante que Mlle Rouillé, la fille du secrétaire d'État Chavigny, veuve de M. Brûlard, premier président du parlement de Bourgogne, épouse le duc de Choiseul, et prend le pas sur sa sœur, la maréchale de Clérembault. Le duc de Choiseul était aussi un veuf; il avait épousé en 1681, séduit par ses attraits, Mlle la Baume le Blanc, nièce de Mme de la Vallière, qui n'avait pas la moitié de son âge et qui ne se montra que trop sensible à l'amour de plus jeunes cavaliers. Excellent homme de guerre, mais aveugle mari, il fallut, pour qu'il vît enfin clair, que le roi, prêt à faire une promotion de maréchaux, le mît en demeure de renoncer au bâton ou de renvoyer sa femme. M. de Choiseul bien averti cette fois, mais indigné qu'on mît à ce prix la récompense de ses services, refusa le bâton et garda sa femme; sacrifice inutile : l'incorrigible duchesse en fit tant qu'il dut la chasser peu après et sans compensation (1693). Cinq ans plus tard, elle mourait épuisée, à la fleur de son âge. Sa chute avait été rapide et profonde; elle avait achevé de déshonorer sa beauté, son charmant esprit, et « en était tombée jusques dans le mépris de ses amants ». Son mari ne voulut pas même la voir à sa mort. L'année suivante, il contractait un second mariage pour soulager sa pauvreté sans troubler son repos : la présidente Brûlard avait cinquante ans et 46 000 livres de rente.

La fille du premier lit de la nouvelle duchesse de Choiseul, soutenue de ses grands biens et du second mariage de sa mère, était désormais promise à de grandes alliances. Elle épouse en 1704 le fils du duc de Charost, perd son mari à Malplaquet (1709), et après un long veuvage se remarie, à quarante-huit ans, au petit-fils de Dangeau, au duc de Luynes, qui n'en avait que trente-sept (1733).

Une fille de robe succédait à la petite-fille du comte de Soissons et du maréchal de Luxembourg, et même elle devenait, en 1735, dame d'honneur de la reine de France.

Une autre fille de Chavigny dut considérer d'un œil jaloux les secondes noces de sa sœur la duchesse de Choiseul, car elle fut et resta toute sa vie la femme de M. de Bosmelet, président

à mortier du parlement de Rouen. On racontait qu'à son arrivée à Rouen, elle affectait de donner à tous les pauvres. Comme on admirait sa charité : « Ce n'est pas cela, répondit-elle, c'est de peur de refuser l'aumône à quelques parents de M. de Bosmelet, sans le savoir. » Elle se consola de sa médiocrité par l'éclatant établissement de sa fille. Mlle de Bosmelet, forte d'une dot de 400000 livres et d'espérances au moins égales à ce chiffre, épousa le fils du duc de la Force; M. de la Force obtint en même temps du roi la permission de céder son duché à son fils[1].

L'impertinente boutade de Mme de Bosmelet, qui n'était après tout qu'une fille de secrétaire d'État, nous donne une idée des sentiments que les filles vraiment bien nées devaient porter dans leurs alliances avec la robe. Telle prend des airs de victime; telle autre, traduisant son dédain sous une forme moins mélancolique, cherche au contraire les agréables passe-temps, et traite son robin de mari avec une liberté plus que familière; s'il arrive que les âges diffèrent autant que les habitudes, on a de véritables ménages de comédie qui font la joie de Tallemant des Réaux et l'ornement de ses historiettes : tel fut le ménage d'un vénérable conseiller au Parlement, M. de Champrond.

M. de Champrond fait à quatre-vingts ans la sottise d'épouser en troisièmes noces la jolie fille du marquis de Dampierre. Une sage régularité régnait dans sa maison : on y soupait à sept heures, on s'y couchait à huit; Mlle de Dampierre à d'autres goûts, et elle les satisfait sans contrarier ceux de son mari. Elle soupe à sept heures, se couche à huit, se relève à neuf, et ne vient se remettre au lit qu'à cinq heures du matin. Lorsque le conseiller se lève à son tour pour aller au Palais, il recommande à ses gens de ne pas troubler l'excellent sommeil de sa femme. Bientôt Mme de Champrond prend sa sœur cadette avec elle, et il faut, bon gré mal gré, que le conseiller s'accommode de ce surcroît de charges. Les visites deviennent peu à peu plus nombreuses et plus brillantes; le conseiller s'émeut, mais on lui prouve que cette cadette n'a pas d'autre moyen de faire un mariage sortable, et il laisse le

1. *Saint-Simon*, t. I, p. 25, 385; t. II, p. 8; t. III, p. 134. — *Addition à Dangeau*, 15 juin 1698.

champ libre aux visiteurs sans se demander à laquelle des deux sœurs ils en veulent. On le travaille si bien, qu'avant de mourir, outre les grands avantages qu'il fait à sa femme, il assure une dot à cette petite belle-sœur qui lui était particulièrement odieuse.

Les Mémoires de Saint-Simon n'enregistrent qu'un assez petit nombre de mésalliances de cette sorte. Quand les seigneurs se marient dans des familles de robe, l'origine de la femme disparaît sous le nom et le titre du mari, mais on comprend que la noblesse éprouve un froissement autrement pénible lorsque ce sont ses filles qui se mésallient ; il faut, pour la décider à de pareilles unions, la fortune et l'éclat de la première magistrature, l'attrait des personnes, ou bien encore des services militaires effaçant chez les descendants des « robins » la marque du métier paternel.

La princesse d'Espinoy, née Rohan-Chabot, sœur de Mmes de Soubise et de Coetquen, épouse en secondes noces Pelletier de Sousy, mais elle ne déclare pas son mariage, quoique personne ne le mette en doute. L'intérêt l'avait d'abord rapprochée de Pelletier, intendant de la province de Flandre, où elle devait souvent résider pour administrer les biens de ses enfants ; l'amitié suivit les services rendus et l'amour enfin succéda à l'amitié.

Talllemant raconte que Mlle du Tillet, si célèbre par la franchise caustique de ses propos, allant voir la veuve de M. de Termes qui s'était récemment remariée par amour avec M. Vigné, premier président du parlement de Metz, affecta d'ignorer cette seconde alliance, et eut avec elle le dialogue suivant :

Que veulent dire vos gens, madame ma mie ? ils vous appellent Mme Vigné ; vous avez un beau et bon nom, pourquoy ne vous appellent-ils pas Mme de Termes ? — « Hé ! mademoiselle, » dit l'autre, « c'est que j'ay espousé M. le président Vigné. — Jésus ! ma mie, que dites-vous là ? » reprit-elle ; « si vous aimiez ce garçon, eh bien ! ne pouviez-vous pas en passer votre envie ? Dieu pardonne, madame ma mie ; mais les hommes ne pardonnent point [1]. »

1. *Tallemant*, t. I, p. 74 ; t. VI, p. 458. — Mlle du Tillet était fille de Jean du Tillet, greffier en chef du parlement de Paris ; elle était arrivée, à force d'esprit, à s'assurer les bonnes grâces et la confiance de Marie de Médicis.

Entre le défi jeté au préjugé par Mme de Termes, et la conduite effrontée ironiquement conseillée par Mlle du Tillet, la princesse d'Espinoy avait pris un tiers parti : un mariage secret contentait son cœur en épargnant son amour-propre et celui de ses enfants : ces derniers vécurent en parfait accord avec ceux que M. Pelletier avait eus d'une première alliance [1].

La sœur cadette du comte et du maréchal de Châtillon accepte Coigny pour époux, quoiqu'il descende de juges de Basse-Normandie, mais il était déjà décrassé par la carrière des armes, et elle n'avait pas un sou vaillant. Il avait du talent et du cœur; il devint lieutenant général, toucha presque au bâton, et vécut avec ses beaux-frères dans une respectueuse intimité. Pour se rendre tout à fait digne de leur alliance, il acheta les terres et prit le nom des Franquetot, une ancienne famille de Normandie qui s'éteignait fort à point pour l'anoblir. Nulle fraude d'ailleurs en cette substitution, dûment autorisée par lettres patentes qu'enregistra le parlement de Rouen, mais il y avait des chances pour qu'elle échappât, sinon aux Saint-Simon et autres fureteurs de registres, du moins au gros du monde. Guillot, son ancien nom, prêtait à rire; le nouveau commandait le respect. Le fils alla plus loin encore que le père, jusqu'au bâton de maréchal, et au titre de duc de Franquetot. Une grande alliance venant à propos étayer un solide mérite avait mis les descendants d'avocats et de procureurs du roi sur le chemin de la plus haute fortune [2].

Mme de Motteville avait fait un mariage tristement raisonnable : elle avait épousé à dix-huit ans le premier président de la chambre des comptes de Normandie, M. de Motteville, qui en avait quatre-vingts, et qui convolait en troisièmes noces, mais sa noblesse était mince; son père, Pierre Bertaut, gentilhomme ordinaire de la Chambre, était mort; Richelieu la voyait d'un œil défiant, à cause de l'amitié que la reine témoignait à sa mère [3], et elle n'avait d'autre bien que sa beauté et sa réputation. L'intérêt cependant ne la détermina point à profiter des avantages qu'on pouvait et qu'on voulait lui faire; elle ne paraît

1. *Saint-Simon*, t. I, p. 383.
2. *Saint-Simon*, t. XI, p. 174.
3. La grand'mère maternelle de Mlle Bertaut était Espagnole, de la noble maison de Saldagne.

pas avoir pris au sérieux l'ombre de mari que le sort lui avait donnée. Un article du *Journal des savants* de 1724 lui attribue même, dans ses rapports avec « ce bonhomme », une façon d'agir qui rappelle, avec quelque chose de plus risqué, celle de Mlle de Dampierre à l'égard de M. de Champrond. « On dit qu'elle s'ennuyait quelquefois de la moitié du lit, et que, quand le bonhomme était endormi, elle faisait prendre sa place à une femme de chambre, et que le vieux président ne s'apercevait de rien. » Le grave journal aurait-il confondu les deux parlements et les deux ménages, et porté au compte de Mlle Bertaut le manège nocturne de Mlle de Dampierre [1]? Ce qui est certain, c'est que sans attendre qu'un événement facile à prévoir la rendît maîtresse d'elle-même, Mme de Motteville fit, de son chef, un voyage à la Cour, où la poussait moins la coquetterie que sa curiosité, alla saluer Anne d'Autriche et fut reçue au nombre de ses femmes; peu après le président s'éteignait, mais la jeune veuve, d'esprit sage et de cœur paisible, se garda d'enchaîner sa liberté dans un autre mariage, et même, à ce qu'il semble, de l'engager jamais dans aucune tendre liaison.

La fille de M. du Plessis Besançon, lieutenant général et gouverneur d'Auxonne, veuve de M. le Brun, président au grand conseil, ne fit point comme Mme de Motteville : en sortant de la robe, elle entra sans transition dans la maison de France, devint princesse de Courtenay. Il est vrai que la maison de France avait depuis longtemps abandonné à eux-mêmes les princes de Courtenay, mais ils n'en étaient pas moins sortis de son sein, et leur filiation était d'une irréprochable pureté. Ils descendaient de Pierre de France, septième fils de Louis le Gros, qui avait pris le nom et les armes de sa femme, héritière de la maison impériale de Courtenay, et s'étaient sans interruption, sans bâtardise, succédé de mâle en mâle jusqu'au second mari de Mme le Brun. Que leur avait-il donc manqué pour soutenir leur auguste origine? des biens et un grand homme. Leur pauvreté les avait réduits à se mésallier, la médiocrité de leur esprit et de leur caractère ne leur avait pas permis de prouver leur race autrement que par leurs parchemins et leur

1. *Journal des savants*, janvier 1724.

grande mine, ni de forcer par quelques actions éclatantes les rigueurs de la fortune et les dédains de leur maison. Celui qui nous occupe avait pour mère une Harlay, fille de cet indigne personnage qui voulut bien épouser pour un jour une maîtresse de Henri IV. Mazarin avait un instant songé à lui donner une de ses nièces, en le faisant déclarer prince du sang; mais il voulut d'abord l'éprouver par lui-même et à loisir : il l'emmena, dans son carrosse, de Paris à Saint-Jean-de-Luz, lorsqu'il partit pour les conférences de la paix des Pyrénées. Le jeune prince n'eut pas l'esprit de saisir la fortune qui s'offrait à lui : il employa tout le temps qu'il ne passa pas en carrosse à s'amuser avec les pages et les laquais du cardinal, et celui-ci dédaigna de le tirer de son obscurité. Il s'obstina cependant, comme l'avaient fait tous les siens, à défendre son état et ses droits, maintint la couronne de France dans ses armes, drapa toujours avec le roi, n'en fut jamais empêché, et reçut même, à l'occasion de la mort de son fils aîné tué sous Mons, à vingt-deux ans (1691), une visite de Louis XIV.

Lorsqu'on établit l'impôt de la capitation, qui était proportionné au rang, il envoya, tout gêné qu'il était, les 2000 francs réglés pour les princes du sang, et comme on ne voulut pas les recevoir, il déclara qu'il payerait cette somme où rien, et de fait il échappa complétement à l'impôt. Enfin, aussitôt après la mort du roi, il présenta au régent une protestation pour conserver les droits de sa naissance. Le descendant de Louis le Gros, veuf d'une Lamet, n'en avait pas moins épousé, en 1688, la veuve du président le Brun, pour subsister; en 1713 sa subsistance lui échappa avec sa femme dont les biens retournèrent aux enfants du premier lit.

Heureusement Dubois, au temps de la splendeur de Law, lui fit obtenir des largesses qui payèrent les dettes de sa maison et y ramenèrent l'abondance. Il mourut en 1723. Le seul fils qui lui fût resté avait épousé une femme de mérite, une sœur de M. de Vertus Avaugour des bâtards de Bretagne, veuve du surintendant des bâtiments du roi de Portugal; il était riche, bien portant; la tête seule était faible, mais plus voisine de l'imbécillité que de la folie. Un matin, pendant que sa femme était à la messe, on entendit dans sa chambre deux coups de pistolet: ses gens accoururent et le trouvèrent mort.

Il avait été fort gai la veille, et on ne lui connaissait aucune espèce de chagrin. On arrangea le procès-verbal fait par le commissaire; on y inscrivit qu'ayant voulu chasser, avec la crosse de son pistolet, un chat qui l'importunait, il s'était tué par accident. Ce mensonge fut la dernière marque de respect accordée à la haute origine d'une maison qui s'éteignait plus tristement encore qu'elle n'avait vécu (1730).

Du mariage de M. de Courtenay avec Mme le Brun, une fille survivait, mariée au marquis de Beauffremont : la maison qui avait recueilli la dernière descendante de Louis le Gros devait relever le nom et le titre des princes de Courtenay [1].

1. *Saint-Simon*, t. VII, p. 14; t. VIII, p. 239; t. XIII, p. 28. — *Addition à Dangeau*, 3 février 1692; *Journal de Dangeau*, 29 novembre 1713. — *Mathieu Marais*, mai 1730. La relation du suicide du prince de Courtenay donnée par Mathieu Marais est légèrement différente de celle de Saint-Simon : « M. de Courtenay s'est tué lui-même de sang-froid; il soupa avec sa femme, lui tendit la main en sortant et dit : « Quelque chose qui arrive, tranquillisez-vous. » Elle n'entendait rien à ce langage. A une certaine heure le lendemain ils y entrèrent, ils le trouvèrent en robe de chambre sur son lit, un pistolet à côté de lui, et tué de beaucoup de petits plombs qu'il s'était mis dans le cœur. On n'en avertit point Mme de Courtenay, qui alla à la messe à son ordinaire, et quand elle revint, elle trouva dans sa maison Mme de Beauffremont, M. de Vertus son frère, un commissaire et puis M. le premier président y vint qui fit retirer le commissaire, dont on a eu bien de la peine à supprimer ou réformer le procès-verbal; c'étaient les domestiques qui avaient fait venir ce commissaire pour leur décharge. »

LIVRE V

LA FINANCE

CHAPITRE PREMIER

ORIGINES, MŒURS ET PRATIQUES DE LA FINANCE

I. Humble origine de la plupart des financiers. — Les frères Pâris, fils d'un cabaretier des Alpes. — Turcaret. — Un financier distingué par son tact et sa délicatesse : Dupin de Francueil. — Un autre, homme d'esprit et de cœur : Turménies dit Courtcollet. — Quelques écrivains de génie égarés dans des charges de finance. — Éducation et façons supérieures des filles de la finance : Mme Cornuel, Mme de Toisy.

II. Type ridicule et odieux du vrai financier. — Protestations généreuses mais isolées de la Bruyère, de Lesage, de Boisguilbert, de Vauban. — Basses et cupides complaisances de la noblesse pour les gens d'affaires : Mme de Biron, M. de Marsan, la princesse d'Harcourt, la comtesse de Roucy. — L'État soutenu par les traitants. — Louis XIV un instant courtisan de Samuel Bernard. — Louis XV associé aux bénéfices des fermes. — Raisons qui déterminent les alliances de la noblesse et de la robe avec la finance.

I

Les millions sont de bonne maison, écrivait Mme de Sévigné au temps où elle guettait une petite juive pour son fils [1], et en parlant ainsi elle ne faisait qu'exprimer spirituellement une opinion courante. S'il y avait la noblesse de race et la noblesse de robe, il y avait aussi la noblesse d'argent.

1. *Lettre à Mme de Grignan*, du 13 octobre 1675.

Ces parvenus de la finance avaient cependant pour la plupart des origines plaisantes ou grotesques aux yeux des gentilshommes; ils étaient fils de tailleurs, de cordonniers, de boulangers, de blanchisseuses [1]. Lesage n'a pas forcé la vérité en faisant de Turcaret le fils d'un maréchal ferrant et le frère d'une marchande à la toilette : c'est le peuple qui monte, qui se pousse comme il peut et a hâte de se faire lui-même sa place au soleil, au lieu de se laisser soulever par le lent et patient effort de deux ou trois générations.

Entre les deux bouts de la carrière quel intervalle et quel contraste! Lorsque Bouchu, l'intendant du Dauphiné, pour perdre un commis qui lui disputait ses bonnes fortunes, arrête les convois attendus en Italie par M. de Vendôme, le commis désespéré court le long des Alpes pour chercher le moyen de faire passer quelque transport, s'arrête à un cabaret isolé, à l'enseigne de *la Montagne*, y trouve quatre gars (les fils mêmes du cabaretier) bien faits, intelligents, actifs, familiers avec tous les passages, leur confie son convoi de mulets pour le faire passer au plus vite et le pain arrive aux soldats de Vendôme : ce fut le salut du commis, le commencement de la disgrâce de M. Bouchu et de la fortune des quatre montagnards.

Les munitionnaires en chef les récompensèrent, leur donnèrent de l'emploi, et par la façon dont ils s'en acquittèrent, les avancèrent promptement, leur donnèrent leur confiance, et leur valurent de gros profits ; enfin ils devinrent munitionnaires eux-mêmes, s'enrichirent, vinrent à Paris chercher une plus grande fortune, et l'y trouvèrent. Elle devint telle dans les suites, qu'ils gouvernèrent en plein et à découvert sous Monsieur le Duc, et qu'après de courtes éclipses, ils sont redevenus les maîtres des finances et des contrôleurs généraux, et ont acquis des biens immenses, fait et défait des ministres et d'autres fortunes, et ont vu la cour à leurs pieds, la ville et les provinces [2].

Les frères Pâris, à leur apogée, se souvenaient-ils encore du temps où ils faisaient office de garçons de cabaret chez leur père, servaient les voyageurs dans leurs chambres et pansaient leurs montures?

1. *Histoire des fermiers généraux. Noms et origine des fermiers généraux.* — Bibliothèque nationale, manuscrits anonymes nos 14077 et 14078.
2. *Saint-Simon*, t. XI, p. 257.

Tel arrive à Paris portant trousse ou rasoirs, et, simple garçon barbier dans la rue Quincampoix, épouse une jolie blanchisseuse qui sera quelque jour, si Dieu lui prête vie, femme de fermier général. Ceux-là sortent non de l'échoppe, mais de l'antichambre, ont suivi ou mené le carrosse où ils trônent aujourd'hui, Crispins ou Frontins de génie, riches d'audace, légers de conscience, s'élançant intrépidement dans la carrière ouverte à tous, où ils trouveront l'or et la puissance, et deviendront peut-être les alliés de leurs anciens maîtres [1].

D'autres, il est vrai, partent de moins bas : fils d'agriculteurs, de fabricants, de négociants enrichis par le travail, ils ne sont pas obligés de traverser les bas emplois des fermes, ils achètent d'emblée des charges de finance qui les tentent à plus d'un titre ; elles les tirent de la foule, les rattachent à l'administration, à l'État (le goût des fonctions publiques date de loin en France), leur promettent de gros revenus et de faciles plaisirs, et ne sont pas défendues par un examen d'entrée comme les charges de judicature. Il faut tenir compte aussi des familles de finance déjà anciennes, décrassées de vieille date, ayant pris rang dans la société, où les fils, portés en quelque sorte par les pères, n'ont plus qu'à recueillir leurs charges avec l'espèce de considération qu'ils ont su conquérir. Enfin il est même des fils de robe que les charges de finance attirent par l'espoir d'une grande et prompte fortune, comme d'autres du même ordre, mais d'âme plus généreuse, se sentent entraînés vers la gloire que donne le métier des armes.

A ces diversités d'origine correspondent divers degrés de culture d'esprit. Turcaret, sottement épris de sa fortune et de son mérite, et persuadé que l'un n'a cessé de s'accroître avec l'autre ; amoureux lourdement familier et brutalement magnifique, se piquant de forcer tous les cœurs avec sa prose signée de quatre fermiers généraux ; daignant cependant quelquefois parler le langage des dieux, sans l'aide de son poëte ordinaire, avec un mélange original de galanterie et d'arithmétique ; humant avec délices les compliments ironiques d'une intrigante de qualité qui flatte et dépouille le balourd au profit d'un chevalier badin ; incapable de comprendre ce manége qui crève tous

1. *Histoire manuscrite des fermiers généraux*, déjà citée.

les yeux, si on ne le lui dénonçait en termes exprès, et alors se précipitant chez l'infidèle, se vengeant de sa sottise sur les glaces et les porcelaines, cassant tout, brisant tout, voulant laisser partout des marques de sa fureur, pour tout renouveler à plus grands frais dès que sa maîtresse et sa fatuité l'ont convaincu qu'il est l'amant uniquement adorable ; ce type, que Molière n'avait fait qu'ébaucher [1] et que Lesage peignait avec une verve étincelante, était assurément pris sur le vif et caractérisait la foule des traitants : mais les exceptions n'étaient pas rares pour toutes les raisons que nous venons d'indiquer.

Les *Mémoires de Mme d'Épinay* nous donnent une autre idée du ton et des mœurs des financiers, et la licence qui y règne prend parfois la forme de la plus fine galanterie. Si le fils de M. de la Live de Bellegarde n'est qu'un cynique et vulgaire débauché qui « mange deux millions sans dire un bon mot et sans faire une bonne action », combien de séductions se rassemblent dans M. Dupin de Francueil, un autre fils de fermier général ! Quel tact, quel esprit et même quelle délicatesse il déploie dans la cour qu'il fait à Mme d'Épinay ! Comme il excelle dans l'art d'amollir une âme encore honnête, de l'envahir avec une irrésistible douceur, et de la maîtriser en se faisant son esclave ! Il ne donne pas comme preuve péremptoire de son goût pour la musique qu'il est abonné à l'Opéra, mais il fait des arts, qu'il aime et cultive, les complices et les serviteurs de sa passion, et la délicieuse symphonie de cors qu'il offre à son amie aux heures attendries du soir éveille une rêverie plus douce, n'en déplaise à M. Turcaret, « qu'une belle voix soutenue d'une trompette [2] ».

1. M. Harpin, receveur des tailles, dans la *Comtesse d'Escarbagnas*.

2. *Mémoires de Mme d'Epinay*, édition Boiteau ; Charpentier, 1865. — M. Dupin de Francueil devait se remarier à soixante ans passés avec une fille naturelle du maréchal de Saxe, et devenir le grand-père de Mme Sand. Voici le portrait de ses grâces persistantes recueilli par sa petite-fille de la bouche même de la seconde Mme Dupin : « Votre grand-père, ma fille, a été beau, élégant, soigné, gracieux, parfumé, enjoué, aimable, affectueux et d'une humeur égale jusqu'à l'heure de sa mort. Plus jeune, il avait été trop aimable pour avoir une vie aussi calme, et je n'eusse peut-être pas été aussi heureuse avec lui ; on me l'aurait trop disputé. Je suis convaincue que j'ai eu le meilleur âge de sa vie, et que jamais jeune homme n'a rendu une femme aussi heureuse qne je le fus ; nous ne nous quittions pas d'un instant, et jamais je n'eus un instant d'ennui auprès de lui. Son esprit était

Le fils d'un garde du Trésor royal, Turménies, qui, de maître des requêtes, était devenu intendant de province, renonce volontairement à ce brillant état pour revenir à celui de son père, et fait admirer dans une charge de finance des mérites qui l'auraient mené loin dans la robe. Il ne payait guère de mine : « Il était petit, grosset, le col fort court, la tête dans les épaules, avec de grands cheveux blonds qui lui donnaient encore l'air plus engoncé, et qui lui avaient valu le sobriquet de Courtcollet. » L'esprit était autrement dégagé, agile, et servait merveilleusement une âme droite et fière ; on ne lui demande pas de qui il est né, on l'aime et on le respecte, et même à Chantilly il a ses coudées franches.

C'était un garçon de beaucoup d'esprit, de lecture et de connaissances, d'un naturel libre et gai, aimant le plaisir, mais avec mesure et pour la compagnie et pour le temps, fort mêlé avec la meilleure compagnie de la cour et de la ville, habile, capable, droit et obligeant dans sa charge, sans se faire valoir, estimé et accrédité avec les ministres, fort bien avec le Régent, et sur un pied de telle familiarité avec M. le Duc et M. le prince de Conti pères et fils, qu'ils trouvaient tout bon de lui, et ce qu'ils n'auraient souffert de personne. Le voisinage de l'Isle-Adam, la chasse, la table, l'avaient mis sur ce ton avec les pères ; il avait su se les conserver avec les fils.

Il a la verve et il a la mesure, et sa libre gaieté s'arrête juste à temps, en deçà de l'impertinence. Tantôt il raille les gens, et quelles gens ! sous le couvert d'une bonhomie facétieuse. M. de Charolais revient enfin à Chantilly après de longs

une encyclopédie d'idées, de connaissances et de talents qui ne s'épuisa jamais pour moi. Il avait le don de savoir toujours s'occuper d'une manière agréable pour les autres autant que pour lui-même. Le jour il faisait de la musique avec moi ; il était excellent violon, et faisait ses violons lui-même, car il était luthier, outre qu'il était horloger, architecte, tourneur, peintre, serrurier, décorateur, cuisinier, poëte, compositeur de musique, menuisier, et qu'il brodait à merveille. Je ne sais pas ce qu'il n'était pas. Le malheur, c'est qu'il mangea sa fortune à satisfaire tous ces instincts divers et à expérimenter toutes choses ; mais je n'y vis que du feu, et nous nous ruinâmes le plus aimablement du monde. Le soir, quand nous n'étions pas en fête, il dessinait à côté de moi, tandis que je faisais du parfilage, et nous faisions la lecture à tour de rôle ; ou bien quelques amis charmants nous entouraient et tenaient en haleine son esprit fin et fécond par une agréable causerie. J'avais pour amies de jeunes femmes mariées d'une façon plus splendide, et qui pourtant ne se lassaient pas de me dire qu'elles m'enviaient bien mon vieux mari. » (George Sand, *Histoire de ma vie*, t. I, ch. 2.)

voyages. M. le Duc, son frère, va le recevoir au sortir de sa voiture, et les premiers embrassements échangés, lui présente la brillante compagnie qui fait cercle autour d'eux; aux marques de respect qu'on lui prodigue, M. de Charolais répond par un regard indifférent, et ne trouve pas un mot à dire à personne. A la fin, Turménies ennuyé de cette attitude et de ce silence, se tourne vers la compagnie : « Messieurs, lui dit-il froidement, mais tout haut, faites voyager vos enfants et dépensez-y bien de l'argent. » Et ayant dit, il passa d'un autre côté.

Un autre jour, il lui échappe une saillie autrement mordante, mais inspirée par un sentiment élevé qui en sauve la hardiesse. Au bon temps du système de Law, M. le Duc, l'arrière-petit-fils du grand Condé, se vantait chez lui, devant une compagnie assez nombreuse, d'avoir obtenu une quantité considérable d'actions. Chacun se taisait, lorsque Courtcollet impatienté : « Fi, monsieur, répondit-il, votre bisaïeul n'en a jamais eu que cinq ou six, mais qui valaient bien mieux que toutes les vôtres. » Un financier tançant l'avidité du premier prince du sang, quelle rude leçon et quelle audace généreuse! Rose n'avait osé railler dans M. le Prince que le courtisan. Les gens d'esprit et de cœur peuvent naître dans tous les temps et dans toutes les conditions : ils y prennent des franchises que les grands selon le siècle ne songeraient jamais à s'attribuer, et qui ne les perdent pas toujours. Tous les nobles hôtes de Chantilly, en entendant parler cet homme de rien, baissèrent les yeux, mais M. le Duc eut le bon esprit de rire et de ne pas garder rancune à Courtcollet [1].

Même chez les financiers fils de leurs œuvres, et dépourvus de l'éducation première, pouvait se rencontrer une distinction naturelle, ou l'aptitude à prendre le ton et les manières des classes supérieures, et Saint-Simon nous montrera chez quelques-uns de ces manants la politesse unie à l'opulence. Rappelons-nous aussi que des lettrés de génie, en attendant la gloire, cherchent à vivre de charges de finance, et que les Fauconnet et les Turcaret ont eu l'honneur (honneur dangereux et dont il leur a cuit) de compter pour confrères la Bruyère

1. *Saint-Simon*, t. XI, p. 285.

et Lesage. Racine, dont les pères étaient contrôleurs au grenier à sel, possède une charge de trésorier de France en la généralité de Moulins, qui, heureusement, ne l'oblige point à résider. Rousseau, qui fit tant de métiers, fit aussi celui de caissier de receveur général, et le lauréat de l'Académie de Dijon prit ou donna des récépissés jusqu'au jour où la garde d'une trentaine de mille francs lui donna de telles angoisses qu'il désespéra de sa vocation financière [1].

Ces différences d'éducation et de manières qu'on pouvait relever chez les financiers se retrouvaient naturellement chez leurs femmes et leurs filles; seulement l'esprit féminin, né plus délicat et plus souple, abrégeait encore les transitions et précipitait la métamorphose en femme du grand monde. Nous avons admiré avec Saint-Simon le grand air de Mme Desmarets. Mme Cornuel, fille et femme de financier, saisissait d'un esprit perçant les ridicules de la cour aussi bien que ceux de la ville, et les marquait de soudaines et mordantes saillies qui faisaient les délices des meilleurs juges en ces matières. Mme de Sévigné les recueillait avidement et en réjouissait les oreilles de sa fille et de ses amis de prédilection [2]. L'ironie de Mme Cornuel, exempte de préjugés, flagelle la sottise humaine dans tous les rangs et dans tous les états, et n'a pas plus peur des grands noms que des gros sacs. « M. le duc de Rohan, disait-elle, est bien né, mais il a été mal fouetté. » Berryer, ancien sergent au Mans, ou moins encore, marqueur du jeu de paume, puis agent de Colbert, et enfin procureur-syndic perpétuel des secrétaires du roi, la laisse un jour se morfondre dans son antichambre remplie de laquais. Survient « une espèce d'honnête homme qui lui dit qu'elle était mal dans ce lieu-là. « Hélas! dit-elle, j'y suis fort bien; je ne les crains point tant qu'ils sont laquais [3] » : réflexion deux fois désagréable dans sa bouche, car elle était de la partie et ne parlait pas à la légère.

Mme de Toisy, que nous voyons entrer dans l'intimité des

1. Les *Confessions*, 2e partie, livre VIII.
2. *Lettres* du 16 mars 1672, du 6 mai 1676 et autres. Mme Cornuel vécut quatre-vingt-cinq ans, et eut de l'esprit jusqu'à sa mort. Elle était presque à l'agonie lorsqu'elle lança son dernier bon mot. (Voy. *Dangeau*, 9 févr. 1694.)
3. *Lettre de Mme de Sévigné à Mme de Grignan*, du 7 octobre 1676.

Noailles, doter leurs filles et avantager leurs gendres, admettre tous les jours à sa table les personnes les plus distinguées par leur naissance et par leur mérite, recevoir dans sa dernière maladie la visite de M. le Prince, inscrire parmi ses héritiers deux maréchaux de France et deux cardinaux, désigner pour son exécuteur testamentaire le président de Lamoignon, et choisir dans une église des Jésuites le lieu de sa sépulture; Mme de Toisy, que louent à la fois Dangeau, Saint-Simon et le *Mercure* de France, s'appelle Jappin de son nom et est fille d'un commissaire général des poudres. Son mariage l'avait fait entrer dans la robe, son mérite et le généreux usage qu'elle fait de sa fortune semblent la confondre avec la plus haute noblesse [1].

Non-seulement il y a des gens d'esprit et de bon ton parmi les financiers; il s'en rencontre même qui n'ont pas pour unique vertu d'avoir fait fortune, qui sont honnêtes malgré leur profession, simples, humains, bienfaisants, en un mot hommes de bien, même avant d'être élus marguilliers [2]. Nous ne manquerons pas de les signaler au passage, et de donner double part de louanges à ces âmes restées saines au milieu d'une contagion presque universelle.

II

Mais qu'importe au prestige et à l'ascendant des gens d'affaires le plus ou moins d'esprit, de politesse, de probité, d'humanité! L'esprit qu'on leur demande est celui de leur métier, l'esprit de s'enrichir aux dépens d'autrui, de prendre au monde ce qu'il a de meilleur, et de voir beaucoup de monde [3]; quant à l'autre, les gens qui en font profession le leur fournissent donnant donnant, et, mis en verve par leurs fréquentes

1. *Dangeau*, 23 mars 1703. — Le *Mercure* de mars.

2. Voyez le portrait de Sosie dans la Bruyère (*Des biens de fortune*). « Devenu noble par une charge, il ne lui manquait que d'être homme de bien : une place de marguillier a fait ce prodige. »

3. Turcaret à la baronne : « Nous voyons tant de gens! nous nous étudions à prendre ce que le monde a de meilleur : voilà toute notre science. » (Acte II, scène VI.)

largesses, aiguisent leurs bons mots ou célèbrent leurs louanges. Turcaret, à la vérité, rencontre dans M. Gloutonneau moins un bel esprit qu'un vigoureux estomac, et son hôte a si grand'peur de perdre un coup de dent, qu'il se contente de penser les jolies choses qu'il devrait dire; mais tous les financiers n'ont pas la main aussi malheureuse que Turcaret, et tirent plus d'honneur de leurs parasites. Parfois même le besoin met à la merci de leurs dons les plus nobles génies. Corneille tend à l'un deux la main qui crayonna Cinna, et dans la chaleur de sa reconnaissance, il recommande à la fois à l'admiration de la postérité les âmes généreuses d'Auguste et de Montauron [1].

Dans son *Commentaire de Corneille*, Voltaire s'étonne et s'attriste d'un tel rapprochement. Voltaire, génie moins naïf, lorsqu'il sollicite des fermiers généraux quelques priviléges pour le pays de Gex et l'ermitage de Ferney, se contente d'appeler M. Bouret une belle âme, sans aucun terme de comparaison [2]. Il a un neveu et des intérêts dans les fermes, n'en médit pas moins de la profession de traitant, en tire à la fois des rentes et la matière de charmantes épigrammes [3]; mais si de temps à autre il fait sentir la griffe à la corporation, il est plein de caresses pour les personnes. Lui aussi, il

1. *Cinna : Épître dédicatoire à M. de Montauron.*

2. « Vous êtes une belle âme, monsieur, tout le monde le sait, j'en ai des preuves, et je vous dois de la reconnaissance. Monsieur votre père est une belle âme aussi ; il veut le bien public et celui du roi, qui sont les mêmes.» (*Lettre* du 20 novembre 1761.)

3. Voyez la pièce où il met en scène les seigneurs de la finance rendant visite à un propriétaire champenois :

« Je suis, dit l'inconnu, dans les fermes nouvelles,
Le royal directeur des *aides* et *gabelles*.
— Ah ! pardon, monseigneur ! Quoi ! vous *aidez* le roi ?
— Oui, l'ami. . . . . .
J'ai fait quelques progrès, par mon expérience,
Dans l'art de *travailler un royaume en finance*.
Je fais loyalement deux parts de votre bien :
La première est au roi, qui n'en retire rien;
La seconde est pour moi. Voici votre mémoire.
Tant pour les brocs de vin qu'ici nous avons bus;
Tant pour ceux qu'aux marchands vous n'avez point vendus,
Et pour ceux qu'avec vous nous comptons encor boire...

(Contes en vers, *les Finances.*)

souffle aux financiers à court de verve poétique les rimes dont ils relèvent leur tendre dévouement au roi. M. Bouret bâtit dans son château de Croix-Fontaine un magnifique pavillon de chasse pour Louis XV; il le décore de la statue du roi sculptée par un membre de l'Académie, et c'est à Ferney qu'il demande l'inscription destinée au socle. Voltaire, tout en badinant, tout en donnant au financier une leçon de grammaire comparée et de bon goût, en lui apprenant pourquoi le français se prête mal au style lapidaire, comment l'emphase répugne aux gens d'esprit et paraît à peine supportable dans un salon de cent pieds, lui envoie néanmoins un choix d'épigraphes d'un tour délicatement flatteur[1], heureux d'être agréable au plus important des fermiers généraux en faisant du roi un éloge marqué au coin de son génie, et de courtiser deux puissances à la fois. J'en oubliais une troisième, que Voltaire n'oublie pas, M. de la Borde, l'auxiliaire et l'ami de M. Bouret: le poëte lui promet une statuette dans son petit salon de Ferney, dès que son portrait lui sera parvenu, et déjà l'inscription, devançant la statuette, part sous le même pli qui emporte les vers destinés à Louis XV[1].

Si l'on n'exige pas des financiers qu'ils aient de l'esprit par eux-mêmes, encore moins leur demande-t-on d'être gens de cœur et d'honneur. Qu'ils laissent à d'autres ces vertus qui gêneraient leur élan vers la fortune, et que tous leurs sentiments s'absorbent dans un sentiment unique, celui du lucre. « Un bon financier ne pleure ni ses amis, ni sa femme, ni ses enfants », ni ses dupes surtout. Il casse aux gages tout commis suspect d'un peu de tendresse d'âme. « Trop bon! trop bon! Eh! pourquoi, diable! s'est-il donc mis dans les affaires?... Trop bon! trop bon! »

Sans doute quelques voix éloquentes s'élèvent et protestent au nom de la justice et de l'humanité. La Bruyère et Lesage éclairent d'une lumière vengeresse la cuisine où s'élabore la fortune des partisans, et remuent intrépidement la boue et l'ordure dont leurs âmes sont pétries. Boisguilbert, ému des souffrances du peuple, va bravement se faire traiter de fou par Pontchartrain, en lui proposant à brûle-

1. *Lettre* du 13 août 1768.

pourpoint les moyens d'y mettre un terme[1]. Vauban estime qu'il n'est pas honnête au corps des traitants de gagner en six ans 100 millions; il veut changer les bases et la perception de l'impôt pour tarir la source de ces scandaleuses fortunes.

Les peuples, s'écrie-t-il avec une généreuse indignation, ne seront plus exposés aux mangeries des traitants, à la taille arbitraire, aux aides, aux douanes, aux friponneries des gabelles, et à tant d'autres droits onéreux qui ont donné lieu à des vexations infinies, lesquelles ont mis une infinité de gens à l'hôpital et sur le pavé, et en partie dépeuplé le royaume, le tout pour nourrir des armées de traitants et sous-traitants, avec leurs commis de toute espèce, sangsues d'État dont le nombre serait suffisant pour remplir les galères; mais après mille friponneries punissables, ils marchent la tête levée dans Paris, parés des dépouilles de leurs concitoyens, avec autant d'orgueil que s'ils avaient sauvé l'Etat[2].

Nobles protestations, mais isolées (on les compte) et médiocrement contagieuses! Ces moralistes, ces patriotes, ont l'âme bien tendre aux misères du peuple, bien prompte aux nouveautés. Combien de gens, en revanche, et des plus brillamment titrés, prennent plus doucement et plus commodément les abus dont ils ne souffrent pas, bien au contraire! Certes, ils savent aussi bien que personne toutes les pratiques par lesquelles les financiers se salissent à l'envi. Trafiquer des mille emplois des fermes pour les céder aux plus offrants, ou les peupler de complices passés maîtres en friponneries; faire une répartition arbitraire et cupide des impôts, vendre chèrement aux uns des exemptions qui pèsent lourdement sur les autres; inventer dans un esprit de lucre et de fraude d'iniques redevances; arracher au contribuable ce qu'il doit et ce qu'il ne doit pas; le faire glisser dans des contraventions qu'on l'oblige à racheter à deniers comptants[3], fi! les vilaines choses que tout cela, mais les belles fortunes qu'on élève avec ces vilaines choses! Quels hôtels somp-

1. *Saint-Simon*, t. III, p. 392. — La Bruyère, *Des biens de fortune*. — Lesage, *Turcaret*, acte III, sc. IX.

2. *Correspondance des contrôleurs généraux avec les intendants*, publiée par Boislisle. — *Projet de capitation présenté par M. de Vauban en* 1694. Appendice, p. 563.

3. Voy. *Correspondance des contrôleurs généraux*, citée ci-dessus.

tueux, quelle table, quel jeu! quels flots d'or répandus d'une main insouciante! Plutôt que de se fâcher tout rouge contre l'origine de ces splendeurs, n'est-il pas plus spirituel et plus agréable d'en prendre joyeusement sa part, de s'associer aux délices de ces parvenus, de savourer leur chère exquise, de puiser dans leur bourse toujours ouverte de quoi faire brillante figure à la cour, payer ses gens, son jeu, ses maîtresses et même, à l'occasion, ses fournisseurs?

Le partisan est ravi de manger sa fortune en si bonne compagnie, et le noble exploite effrontément sa sotte vanité. La Touanne meurt insolvable, et l'on trouve dans ses papiers une obligation de 60 000 écus que le marquis de Béthune lui devait encore[1]. Les Biron sucent avidement de riches hommes d'affaires qui meurent sur le fumier. « Mme de Biron en riait comme d'une fine souplesse, et comptait leur avoir fait encore trop d'honneur[2]. » N'était-ce pas une jolie façon de venger le contribuable trait et pressuré de leurs mains rapaces?

Quand on ne peut venir à bout de les dévorer tout vivants, on veut du moins s'engraisser de leur mort. Le comte de Marsan caresse Thévenin, se fait son valet, son infirmier, croit déjà tenir son héritage, mais son malade le joue et le frustre du prix de ses bassesses : c'est à Pontchartrain père que le testament fait un legs d'une valeur de 500 000 francs, legs que le chancelier s'empresse de restituer à la famille du défunt[3].

On ne se contente pas, du reste, d'aider les hommes d'affaires à manger leur argent; on les aide aussi à le gagner, en les recommandant au contrôleur général, en leur faisant obtenir fermes, sous-fermes, monopoles, entreprises de toute sorte, et, pour se payer de sa peine, on prend, avec un intérêt dans l'affaire ou sous la forme de pots-de-vin, sa part de bénéfices et aussi sa part de honte. M. de Marsan est passé maître dans l'art de vendre son crédit. La princesse d'Harcourt, la comtesse de Roucy et autres dames de haut parage sont fort connues et fort appréciées dans le monde des affaires. D'Aubigné profite du moment critique du renouvellement du bail des fermes pour trafiquer du lien qui

1. *Dangeau*, 20 août 1704.
2. *Saint-Simon*, t. IX, p. 396.
3. *Ibid.*, t. IV, p. 108, 247. — *Dangeau*, 4 mai 1708.

l'unit avec Mme de Maintenon, et celle-ci l'y aide de la meilleure grâce du monde ; il arrive même que dans son empressement à le servir, elle recommande à sa prière un homme insolvable, qui disparaît brusquement dès qu'il faut faire les premières avances. Si dépitée qu'elle soit de ce contre-temps, elle n'abandonne pas la partie ; elle confie les intérêts de son client aux bons soins de Colbert, et le pot-de-vin convoité se transforme en un revenu régulier sous la garantie du contrôleur général lui-même. Les fermiers généraux s'engagent à payer à d'Aubigné 18 000 livres par an, pendant la durée de leur bail qui était de six ans, au total 108 000 livres.

Qui paye en réalité tous ces pots-de-vin ? Toujours le contribuable, comme il payerait les folles enchères que les traitants mettent au bail des fermes, si le roi n'avait souci de modérer l'ardeur des concurrents. « Sa Majesté, écrit Dangeau, est persuadée que quand ces messieurs haussent le prix des fermes, ils trouvent toujours moyen de se récompenser aux dépens du peuple [1]. »

Qui ne s'aide des largesses ou du crédit des financiers ? Qui ne fait partie de leur clientèle? On y trouve le roi, l'État lui-même. Le roi, l'État, sont leurs débiteurs, leurs obligés. Toujours à court d'argent, toujours, depuis que Colbert n'est plus, dévorant par anticipation les revenus publics, ils ne se soutiennent que par les avances des financiers. Ceux-ci défrayent ainsi la maison du roi, payent les services publics, équipent les flottes, nourrissent et soldent les armées en campagne ; ils sont en quelque sorte chargés de faire les fonds de la magnificence et de la gloire dont s'enivre le grand roi. Aussi se montre-t-on plein de ménagements pour ces personnages si petits par la naissance, si grands par leur fortune et surtout par leur crédit, bien plus considérable que leur fortune. Ébranlés ou perdus par leurs folles dépenses ou la hardiesse de leurs spéculations, emprisonnés pour les profits scandaleux qu'ils tirent de leurs fermes, frappés de taxes énormes, ils trouvent dans le roi, dans le contrôleur général, compassion, intérêt, assistance. Le roi paye les dettes que la Touanne laisse

1. *Correspondance de Mme de Maintenon*, 2 et 27 septembre 1681. — *Dangeau*, mars 1687.

à sa mort. Desmarets vient au secours de Samuel Bernard dans son effroyable banqueroute envers la ville de Lyon ; il lui donne 14 millions d'assignations excellentes. D'Argenson, garde des sceaux et président des finances, reçoit Bourvalais qui sort de la Bastille, et lui témoigne beaucoup d'amitié et de confiance[1]. Ce n'est pas leur misérable personne qu'on épargne et qu'on relève, c'est leur crédit qui soutient l'État.

A l'heure des revers redoublés et des besoins pressants, lorsque le contrôleur général ne sait plus de quel bois faire flèche, le plus orgueilleux des rois s'abaisse jusqu'à faire sa cour à un homme d'argent. Le 6 mai 1708, Marly fut témoin de cet étrange spectacle. Louis XIV descend, sur les cinq heures, visiter ses jardins et passe devant le pavillon de Chamillart. Bergheyck, qui gouvernait en Flandre les finances du roi d'Espagne, et qui se trouvait avec Chamillart, se met à sa suite. Le roi s'arrête au pavillon de Desmarets, qui travaillait avec Samuel Bernard ; il exprime au ministre sa satisfaction de le voir avec M. Bernard ; puis tout de suite dit à ce dernier : « Vous êtes bien homme à n'avoir jamais vu Marly, venez le voir à ma promenade, je vous rendrai après à Desmarets. » La promenade fut longue, toutes les beautés de Marly montrées en détail : le roi ne sentait pas la fatigue ; il ne parla qu'à Bernard et à Bergheyck, et autant à l'un qu'à l'autre, et il déploya ce jour-là toutes les grâces dont il savait si bien user quand il voulait ravir les gens. On était dans une année terrible, le Trésor était aux abois; toutes les bourses se fermaient devant Desmarets. Bernard non plus ne voulait pas ouvrir la sienne, mais il était dévoré de vanité; cette vanité sans bornes, le roi la grisa, l'affola si bien, que Bernard, rentrant chez Desmarets, lui déclara qu'il aimait mieux risquer sa ruine que de laisser dans l'embarras un prince qui venait de le combler.

La scène de Marly avait été arrangée entre le roi et le ministre ; mais pour sauver au moins les apparences, il avait été convenu qu'elle serait l'effet du hasard. Saint-Simon gémit sur cette prostitution de la majesté royale. Dangeau n'a pas eu le courage de l'enregistrer, et a préféré braver le risque

1. *Dangeau*, 31 janvier 1718.

d'être taxé d'inexactitude ; il mentionne la promenade, il nomme Bergheyck, il n'avoue pas l'autre compagnon, M. Bernard.

Telle était la communauté d'intérêts qui unissait l'État et les gens d'affaires, que, dans les temps de disette, l'opinion la transformait volontiers en honteux commerce, et que non-seulement l'imagination populaire, mais même au dire de Saint-Simon, les bonnes têtes les soupçonnaient de s'enrichir en commun par l'accaparement des blés et les hausses factices. Le grand roi ne se contentant plus de faire sa cour aux traitants, mais spéculant avec eux sur la faim de ses peuples ! Un soupçon aussi outrageant qu'invraisemblable ne pouvait naître que de l'exaltation des esprits et de l'intensité des souffrances. Un temps viendra où la même accusation ira frapper le trône sans plus être repoussée par le caractère magnanime du prince. La majesté royale, alors singulièrement humanisée, aura pour les gens d'affaires plus d'une heure de complaisance. En ce temps-là M. Bouret fait richement relier deux manuscrits intitulés le *Vrai bonheur*, et destinés à enregistrer les visites des princes, des princesses et du roi. La première visite de Louis XV a justement lieu le jour même où l'on saisissait à Paris les meubles de son hôte, et malgré cette fâcheuse coïncidence, le *vrai bonheur* de M. Bouret se renouvelle plusieurs fois encore. Un de ses frères épouse une petite Poisson, cousine germaine de Mme de Pompadour; le roi s'invite à la noce et y emmène tous les ministres. Le roi, par Mme de Pompadour, devenait un peu l'allié de M. Bouret : ce n'était pas, s'il faut en croire d'Argenson, le seul lien qui l'unît à ce personnage. Louis XV était aussi vendeur de blés pour son propre compte, et les jours où il allait chasser à Croix-Fontaine, le seigneur du lieu se trouvait recevoir en même temps son roi et son associé [1].

Les financiers avaient ce qui était si rare et si convoité dans une société oisive et fastueuse, de l'argent comptant. L'argent comptant, voilà ce qui faisait leur force et leur prestige, et, pour nous en tenir au point de vue particulier qui nous occupe, voilà ce que ne dédaignait pas le magistrat mondain ou même économe, et ce qui tentait violemment le noble

1. *Saint-Simon*, t. IV, p. 332. — *Mémoires de d'Argenson*, 13 et 17 août 1752. — *M. de Silhouette, Bouret*, par P. Clément et A. Lemoine. Paris, Didier, 1872.

mangé de dettes. « Si le financier manque son coup, les courtisans disent de lui : « C'est un bourgeois, un homme de rien, » un malotru »; s'il réussit, ils lui demandent sa fille. [1] » La dot était toujours donnée en espèces sonnantes, souvent accompagnée de magnifiques châteaux, de terres grasses et franches; derrière la fille apparaissait un beau-père, bien mal né sans doute, mais d'autant plus flatté d'une grande alliance, d'humeur débonnaire et libérale, de mœurs faciles, fait tout exprès pour comprendre et payer les folies passées et futures de son gendre. D'autre part, le financier était moins attiré vers les gens de son espèce que ravi de pénétrer dans ces classes supérieures dont le seul commerce lui semblait délicieux.

Il était surtout avide de ce qui lui faisait le plus défaut, de considération. Sa noblesse vénale (il l'acquérait d'ordinaire en achetant une charge de secrétaire du roi), ses titres empruntés à des terres seigneuriales tombées à prix d'or entre ses mains, repaissaient imparfaitement sa vanité, et ne lui enlevaient pas la conscience du secret mépris qu'inspiraient son origine et sa profession. Quel triomphe pour son amour-propre de forcer, pour ainsi dire, ce mépris, de se donner pour gendre quelqu'un de ces petits-maîtres qui, l'heure du plaisir ou du besoin passée, lui faisaient sentir de mille impertinentes façons la distance qu'il y avait d'eux à lui! Sans doute le petit-maître était le plus souvent gueux et avide, mais le manant enivré ne croyait jamais payer trop cher le plaisir de mêler son sang à celui de quelque vieille famille de robe ou de quelque grande maison seigneuriale.

Ces mêmes alliances qui caressaient sa vanité servaient aussi ses intérêts. Il courait une carrière semée de gros bénéfices et de redoutables écueils: les intendants avaient l'œil ouvert sur ses pratiques et sur celles de ses agents; les contribuables, trop violemment foulés, manquaient de patience, criaient, se révoltaient; les rapports, les plaintes et parfois aussi les besoins du Trésor provoquaient de terribles réparations; la chambre de justice, la Bastille, les taxes énormes en perspective assombrissaient le ciel radieux du financier. Pour être en mesure de détourner ou du moins d'adoucir la tempête, il faisait bon lier

1. La Bruyère, *Des biens de fortune.*

son nom et ses intérêts à ceux de quelque puissante famille qui redoutât pour elle-même le dommage et l'éclaboussure d'une condamnation scandaleuse.

L'appui de la robe, en ces graves circonstances, était le plus immédiat et le plus efficace, et il était naturel qu'on ne négligeât aucun moyen de se la concilier. Dans ces notes confidentielles que Fouquet s'était fait remettre sur les membres du Parlement, se rencontre parfois cette mention significative : Protecteur et pensionnaire des partisans [1]. Si du magistrat on faisait un gendre, c'est-à-dire un pensionnaire plus largement et plus régulièrement renté, on doublait du même coup le zèle de son protecteur, et l'audace du financier, croissant avec ses chances d'impunité, pouvait se donner libre carrière.

1. Depping, *Correspondance administrative*, t. II, p. 33 et suiv.

CHAPITRE II

LES FINANCIERS PEINTS PAR TALLEMANT

I. Puget de Pommeuse. — Vicissitudes de sa carrière. — Essor que prennent ses fils. — La seigneurie de Pommeuse. — Le capitaine Puget, père du fameux Montauron. — Magnificence, vanité et mœurs cyniques de Montauron. — Son mariage secret. — Sa fille naturelle épouse un maître des requêtes, Gédéon Tallemant. — Type du magistrat issu de la finance. — Ruine commune du beau-père et du gendre. — Portrait de Mme d'Haramburc, sœur de Gédéon Tallemant. — Divers prétendants à sa main. — Son rêve secret brisé par la mort.

II. Origine, grâces et sagesse de Mlle Godet des Marais. — Elle émeut le cœur de l'auteur des *Historiettes*. — Comment elle épouse son parent Launay.— Son brillant veuvage. — Elle manque le duc de Lesdiguières et épouse le marquis de Piennes. — Grandes alliances de ses filles.

III. Activité intelligente et économe de Gilles Ruellan, sa fortune croissante, sa modestie. — Humble naissance de sa femme. — Leur fille épouse le duc de Brissac. — Orgueil extraordinaire des filles nées de ce mariage.— Admiration fanatique de la maréchale de la Meilleraye pour ses ancêtres paternels ; son dédain pour ceux de son mari. — Richelieu et Retz se disputent sa conquête. — Son second et secret mariage avec un ancien page de son mari, Saint-Ruth. — Brutalité de Saint-Ruth. — Intervention charitable du roi. — Une sœur de la maréchale, d'esprit altier et de cœur tendre, épouse secrètement un financier déconfit.

IV. La Bazinière et ses fils. — Plaisantes fanfaronnades de l'aîné des la Bazinière. — Il épouse une fille noble, Mlle de Barbezières-Chemerault. — Sa gloriole, sa patience conjugale, son importance, sa probité relative. — L'aînée de ses sœurs épouse un homme de robe, dont elle méprise la naissance et la profession. — La cadette est enlevée par un Barbezières-Chemerault. — Nouvelle aventure et triste fin du ravisseur.

V. Brillants mariages des veuves de financiers. — La veuve de Pierre de Portes épouse successivement un maréchal de France et un ancien roi de Pologne. — La veuve de Gallant, recherchée par des ducs, préfère un homme de robe, M. le Cogneux. — Mélange des classes extrêmes. — Les filles de Mathieu Garnier. — L'aînée divorce avec M. d'Orgères et épouse secrète-

ment Molé de Champlastreux, fils du premier président. — Elle paye le faste et essuie les dédains de son mari. — Sa cadette, mariée au comte de Brancas. — Ambition et manéges honteux de la comtesse de Brancas. — Ignoble avidité de sa fille, la princesse d'Harcourt. — La princesse d'Harcourt marie son fils avec Mlle de Montjeu. — Les Jeannin-Castille, ancêtres de Mlle de Montjeu. — Rupture entre la princesse d'Harcourt et sa bru. — Basses débauches du prince d'Harcourt. — Son fils relève le nom de Guise. — Mariages de Mlles de Guise.

I

Choisissons dans la foule des financiers quelques personnages saillants, et indiquons, avec les traits les plus frappants de leur caractère et de leurs mœurs, leur fortune matrimoniale et celle de leurs descendants.

Ceux que nous rencontrons dans les mémoires de Saint-Simon ont eu de célèbres devanciers qui tiennent une assez large place dans les historiettes de Tallemant. En remontant avec l'auteur des *Historiettes* jusqu'au milieu du XVIIe siècle, nous pourrons non-seulement multiplier les preuves de la vieille et irrésistible puissance de l'argent, mais encore ressaisir certaines filiations presque entièrement effacées qui rattachent à d'humbles origines les personnages les plus fiers de leurs noms ou de leurs titres. Tallemant, fils et gendre de banquier[1], est ici excellemment placé pour voir et savoir, et la crudité de sa verve, qui nous paraît parfois si choquante

1. Il avait épousé sa cousine germaine, Mlle Rambouillet, et il nous a laissé de son oncle et beau-père un portrait passablement irrévérencieux. Rambouillet est un franc nouveau riche, infatué de sa personne et de sa fortune. « A soixante ans passés, il s'enrubanne de rose, et si le feu prend chez l'un de ses parents, il n'y court qu'après avoir mis son collet empesé. Son *moi* s'enfle démesurément; il dit *mon eau, mon vert*, pour l'eau de ma fontaine, le vert de ma pelouse. Du revenu des fermes il entretient à la porte Saint-Antoine (une rue de ce quartier de Paris porte encore son nom) un véritable jardin des Hespérides, et il s'étonne que ses associés se récrient sur une dépense « qui leur conserve en santé une personne qui leur est si nécessaire ». Il veut être admiré sans relâche et sans mesure, et il n'y a pas chez lui un seul pied d'arbre dont Tallemant n'ait dû faire dix fois l'éloge pendant le temps de ses fiançailles. Parfois cependant il daigne reconnaître qu'il n'a que l'usufruit de ses grands biens, et qu'après lui ils passeront à ses enfants. « Vous me dites-là, ma foi, une grande merveille, » lui réplique Tallemant, de fiancé devenu gendre; avez-vous jamais vu personne qui ait emporté sa maison en l'autre monde? (*Les Historiettes*, t. VI, l'abbé Tallemant, son père, etc.)

dans ses peintures de la société polie, ne messied pas dans ces croquis de parvenus dont les sentiments et les façons sont le plus souvent aussi vulgaires que la naissance.

Les Puget de Montauron n'eurent des aïeux qu'assez tardivement, lorsqu'ils avaient déjà fort avancé leur fortune; ils durent longtemps se contenter d'un simple apothicaire de Toulouse pour père. Étienne Puget « n'avait pas de souliers » lorsqu'il vint à Paris; il fit quelques affaires pour la duchesse de Beaufort (Gabrielle d'Estrées); peut-être même avait-il porté sa livrée, et gagné sa faveur en la servant dans ses aventures galantes. Henri IV ayant donné à sa maîtresse un office de trésorier de l'épargne, de nouvelle création, elle le lui céda pour 30 000 écus. Comme la somme était trop forte pour lui, il prit l'office en tiers avec son beau-frère, Plassin, et un secrétaire d'État, M. de Fresne (remarquons en passant la qualité du troisième personnage). Puget ne vécut pas longtemps en bon accord avec ses associés, et ce fut sa faute : il avait l'esprit trop ingénieux, les sens trop inflammables. M. de Fresne le charge de lui acheter l'hôtel d'O pour 25 000 écus; il en donne 27 000 et se le fait adjuger à lui-même : c'était se mettre un secrétaire d'État sur les bras. Il s'éprend de la femme d'un autre de ses beaux-frères, et cherche à supplanter Plassin par le mari de la belle : Plassin résiste; la lutte s'engage; la chambre de justice se met de la partie. Puget, dénoncé par Plassin, est mis en prison; bientôt le délateur l'y rejoint, et il devait s'y attendre, mais il ne se souciait d'être pendu, disait-il, pourvu que l'autre le fût. « En quoy, remarque l'Estoile, qui rapporte ce propos, il y aurait moyen, qui voudrait les contenter tous deux. » Il sortirent de là ruinés l'un et l'autre.

Plassin était un misérable qui valait encore moins que Puget: l'un de ses commis ayant ramassé et recollé les débris d'un papier qui pouvait lui porter le plus grand préjudice, battait monnaie avec sa trouvaille, le rançonnait à plaisir; à la fin l'autre s'ennuya de ce rôle de vache à lait, et le commis périt assassiné. Plassin se sauva à temps, et ne fut pendu qu'en effigie.

Quant à Puget, il n'eut plus guère de démêlés qu'avec ses créanciers. Ses enfants, chargés de gouverner sa caisse, avaient achevé de la vider. Bien lui en avait pris d'acheter la terre de

Pommeuse, près de Coulommiers, en Brie; il s'y retira, ou, pour mieux dire, il s'y retrancha, et derrière son pont-levis déjoua les recors. Ce qui surprend le plus, c'est que tous ces scandales n'empêchèrent pas ses enfants de faire quelque figure en ce monde. L'un d'eux, nommé Cheva, éblouit et égaye la ville du luxe de sa mise, et promène sur sa haquenée les modes les plus extravagantes. Si les Puget, comme il aimait à le reconnaître, avaient tous un grain de folie qui ne se découvrait quelquefois qu'à la longue, il faut lui rendre cette justice à lui-même qu'il ne s'appliquait pas à faire durer l'illusion des gens. C'était, d'ailleurs, le plus obligeant des hommes, et les gens de cour se trouvaient bien de son humeur libérale. Un jour, M. de Montmorency avait la mine fort longue : il était du ballet du roi et n'avait pas le premier sou pour faire les frais de son costume. Cheva se donna le plaisir de le tirer d'embarras, et le noble seigneur fit briller à la cour une élégance dont les avances avaient été faites par un petit-fils d'apothicaire. Les grands se souvenaient quelquefois des services qu'ils avaient reçus des petits : lorsque Cheva fut dans la détresse, M. de Montmorency lui envoya tout ce qu'il avait d'argent, cent pistoles, en lui offrant une de ses terres pour y vivre sans qu'il lui en coûtât rien.

Un autre fils d'Étienne Puget épousa la fille d'un maître des comptes, la perdit de bonne heure, et Malherbe honora son deuil d'un sonnet admiré de Balzac. Soit douleur, soit quelque autre cause, il entra dans les ordres, devint évêque *in partibus*, et l'appui de M. de Beauvais, un moment ministre sous Anne d'Autriche, le porta jusqu'à l'évêché de Marseille.

Un troisième fut page de la duchesse de Savoie, Christine de France [1], toucha le cœur de sa maîtresse, et serait devenu son favori, si sa verve insolemment railleuse (toujours le grain de folie) n'eût irrité contre lui le cardinal de Savoie, frère du duc, qui le fit chasser à coups de bâton. Le désordre de ses affaires l'obligea de se réfugier dans le château de Pommeuse, et de s'y

1. Cette princesse, fille de Henri IV, s'était mariée en 1619 à Victor-Amédée, duc de Savoie. Le prince Maurice, frère cadet du duc, laissa le chapeau de cardinal en 1642 pour épouser sa nièce Louise de Savoie; la malignité publique prétendit que Louise de Savoie était la bâtarde de Christine de France et de son page.

fortifier à l'instar de son père. Plaisant usage de la seigneurie de Pommeuse, accommodée aux tristes besoins de ses hôtes! Elle protége leur sécurité plus encore qu'elle ne flatte leur amour-propre, et tient moins de la résidence fastueuse du XVIIe siècle que de l'abri féodal; elle est entourée d'embûches, obligée de soutenir un siége; seulement ce sont les sergents qui rôdent autour des fossés et la prévôté qui donne l'assaut. Un conseiller à la cour des aides reçut commission d'y mener le prévôt; il fut accueilli par des coups de feu, et « en eut par le menton ». L'audacieux châtelain réussit à s'échapper, mais il n'obtint sa grâce que par l'intercession de Mme de Savoie qui n'avait pas oublié son page.

Cette branche de Puget fut la première qui marqua dans la finance, mais ce n'est pas elle qui donna le héros de la maison. Étienne Puget avait un frère qu'on appelait le capitaine Puget, quoiqu'il n'eût jamais été à la guerre, et qui, bien que roturier, avait fait partie des cent gentilshommes attachés au service de la reine Marie de Médicis. Henri IV, le trouvant un jour sur son chemin, lui demanda qui il était : Puget, surpris, hésita. Le roi qui se connaissait en généalogies des bords de la Garonne, fit lui-même la réponse : « Je vois, je vois bien : vous êtes de ces Gascons qui sont sortis de leur maison par le brouillard, et puis ne la peuvent plus retrouver. » Comme il vivait des dons de son frère, il le suivit à Pommeuse, prit le gouvernement du château; c'était l'homme d'épée de la famille, point fier, point fastueux. Son baudrier, la semaine, était une simple corde, le dimanche, une jarretière bleue; volontiers il visitait le paysan à l'heure du repas : « Compère, qu'y a-t-il dans ton pot? — Hé! monsieur, il n'y a rien digne de vous. » Qui disait un morceau de lard, qui, un bout saigneux. A tout ce qu'ils disaient, il répondait toujours : « C'est ce que j'aime. » Tel fut le père du plus magnanime des financiers, du factotum des surintendants, de l'amphitryon des gens de cour, de l'Auguste de Corneille, en un mot de Puget de Montauron.

Ce dernier avait commencé par exercer le commandement du pont et de la basse-cour de Pommeuse. Son libertinage précoce ne respecta même pas la famille de ses hôtes : profitant de leur grossier aveuglement, il séduisit, tout laid qu'il était, sa cousine germaine, Louise Puget, une aimable personne qui

l'aima faute de mieux, et leurs amours impudemment prolongées ne furent découvertes qu'à la naissance de leur troisième enfant. Il dut quitter Pommeuse, entra au régiment des gardes[1], en sortit pour se mettre dans les emplois de finance, eut un intérêt dans la recette de Guyenne, acheta ensuite, avec l'appui de M. d'Épernon, la charge de receveur général, se lança tout de bon dans les affaires et y trouva l'opulence. Le domaine de Pommeuse, lorsqu'il fut mis en vente, ne passa point à des étrangers; il s'en fit adjudicataire : les Puget restaient debout. Son cousin Cheva écrivit fièrement au curé : « Enfin, la terre de Pommeuse demeure dans notre maison. Aussitôt la présente reçue, ne manquez pas de faire chanter le *Te Deum*. »

Magnificence ruineuse, vanité sotte et cyniques débauches, voilà, selon Tallemant qui n'est pas tendre à l'allié de sa famille, les traits caractéristiques de ce roi de la finance. Il raffole de la compagnie des petits-maîtres, et pour les attirer, les festoie, leur jette l'argent à pleines mains. Ceux-ci ramassent son argent, abondent à sa table, happent les meilleurs morceaux, et daignent à peine faire une petite place au maître de la maison. « Çà, çà, mes enfants, réjouissons-nous, » criait Montauron, et on suivait le conseil à la lettre, malgré sa forme un peu familière. Il n'avait pas même besoin d'être chez lui pour avoir « ses enfants » à dîner. Roquelaure et ses amis arrivent à l'improviste, un jour qu'il dînait en ville, n'hésitent point à se faire servir, et ne se plaignent nullement que l'amphitryon manque à leur régal. Celui-ci, sans s'apercevoir que c'est à sa table que l'on rend visite, est flatté de cet aimable sans-façon, et pour l'encourager à l'avenir, il déclare avec une solennité grotesque qu'il veut que désormais on serve chez lui *tant en absence qu'en présence*.

Ses hôtes le récompensent de temps à autre par quelque flatterie énorme. Une fois M. de Châtillon lui dit : « Mordieu ! Monsieur, nous sommes tous des gredins au prix de vous.

1. Corneille, dans son *Epître à M. de Montauron*, avait fait à ces services militaires une allusion flatteuse qu'il supprima à partir de 1648 : « Aussi je ne dirai rien des avantages de votre naissance, ni de votre courage, qui l'a si dignement soutenue dans la profession des armes, à qui vous avez donné vos premières années ; ce sont des choses trop connues de tout le monde. » (*Les grands écrivains de la France*, Corneille, t. III.)

Faites-moi l'honneur de me prendre à vos gages, et je renonce à tout ce que je prétends de la cour. » Montauron gobait ce gros encens et prenait des airs familiers ou superbes, tutoyait ses convives, disait, parlant de l'un d'eux : « Il est sur l'état de ma maison ; » il se rattrapait de ses dépenses en façons naïvement insolentes. L'orgueil seigneurial payait bravement l'écot sous cette forme, et avait d'ailleurs de quoi se consoler en voyant M. le Prince et Gaston d'Orléans lui-même s'asseoir à la table de *Son Éminence gasconne* ; c'était le titre qu'on avait décerné à sa magnificence. Les hommages de la mode consacraient son importance comme ceux des arts et de la poésie, et tout s'appelait à la Montauron, comme plus tard à la Candale, lorsque l'opinion eut changé d'engouement.

Son mariage ne répondit pas à l'éclat de sa réputation. Il avait promis à sa cousine de l'épouser, mais il ajournait toujours l'exécution de sa promesse, prétendant que ce mariage nuirait à ses affaires. Il y avait deux ans qu'il n'avait reçu de ses nouvelles lorsqu'il apprit sa mort : la douleur et la honte de se voir trahie l'avaient tuée. La famille où il entra ne valait guère mieux que la sienne par la naissance et l'honnêteté des mœurs : la personne à laquelle il s'unit était la fille d'un pâtissier et la sœur d'un gentilhomme, du sieur de Souscarrière, dit le marquis de Montbrun ; du moins, ce frère, d'esprit audacieux, s'était autorisé des mœurs galantes de la pâtissière pour se faire reconnaître à prix d'or par M. de Bellegarde-Montespan : on prétendait qu'il lui en avait coûté 50 000 écus pour acquérir un père de qualité. Montauron faisait à la fille du pâtissier une cour un peu pressante ; le marquis de Montbrun, qui veillait sur sa parenté maternelle, le somma de se retirer ou d'épouser. La fille était bien faite, Montauron l'épousa. Il la fit appeler Mme de la Marche, d'une terre qu'il acheta sous son nom, et ne voulut pas déclarer son mariage, sous le prétexte qu'il n'était pas en état de faire tenir à sa femme le rang qu'elle devait tenir.

Des trois filles qu'il avait eues de sa cousine, une seule, l'aînée, avait survécu. Lorsqu'elle était née, Montauron n'avait que deux écus vaillants et ne savait comment payer la nourrice ; elle était maintenant élevée comme une princesse. Dans cette maison somptueuse et dépravée on n'oubliait guère que de

ménager sa pudeur ; son père entretenait des maîtresses au dehors et sous son propre toit ; les propos tenus à table en sa présence étaient si gaillards, que la pauvre fille feignait souvent de se trouver mal, et se retirait tout doucement dans sa chambre. Il se trouva cependant un conseiller au Grand conseil pour demander la main de cette bâtarde, et même pour l'épouser, ce conseiller abjura le protestantisme. Gédéon Tallemant, le cousin de l'auteur des *Historiettes*, était, il est vrai, un magistrat de fraîche date, fils d'un trésorier de l'épargne. Ni sa naissance ni sa robe n'étaient faites pour éblouir le superbe et tout-puissant financier. « Il n'y a que moi d'homme de condition dans les affaires, » disait le beau-père à son gendre. Quant à la robe, Montauron avait bien voulu la décorer de quelques membres de sa famille : il avait fait un Puget de Saint-André président à mortier à Toulouse, et, sur sa demande, le chancelier Séguier avait nommé conseiller d'État extraordinaire l'auteur le plus fécond du temps, Puget de la Serre, le futur et plaisant héros du *Chapelain décoiffé* [1].

Gédéon Tallemant avait été tenté par la dot de sa femme : 50 000 écus comptants, 6000 livres de rente, 40 000 écus de hardes, et la table chez le beau-père, sans compter les largesses que le contrat n'avait pas prévues. C'était un homme de plaisir qui portait dans la magistrature tous les vices de la finance ; il se vantait de dépenser en toutes choses imaginables.

Il avoit des tableaux, des cristaux, des joyaux, des tailles-douces, des livres, des chevaux, des oiseaux, des chiens, des mignonnes, etc. Il joüoit, il faisoit grand chere, il estoit magnifiquement meublé. Il achepta une maison 100 000 livres pour la faire quasy toute rebastir, et cela en un quartier effroyable, tout au fond du Marais, sur le rempart.

Il fréquentait les gens de cour, allait au bal avec Chabot, et l'amant superbe de Marguerite de Rohan, le plus élégant des jeunes seigneurs, lui empruntait familièrement son linge et ses habits. On ne pouvait avoir l'humeur mieux assortie à celle du beau-père, et c'était vraiment là un gendre *à la Montauron* [2]. Sa

1. Tallemant, t. VI, *La Serre*.
2. La satire s'empara de l'expression inventée par la flatterie. « Les *Historiettes* rapportent certain jeu de mots d'autant plus cruel qu'il eut le

femme, d'humeur assez douce, mais de peu de cervelle, se façonna sur lui, laissa tout à l'abandon, enfants et ménage, et ne s'occupa que de colifichets et d'amourettes. Tallemant des Réaux entreprit bénévolement de régler leur train, de diminuer le nombre de leurs gens. « Grâce pour mon cuisinier, lui disait le mari. — Pour l'amour de Dieu, mon pauvre cousin, sauvez-moi encore un laquais », suppliait la femme : il quitta la partie, les jugeant incurables.

Gédéon avait acheté une charge de maître des requêtes ; il obtint successivement les intendances de Languedoc et de Guyenne. A Bordeaux, il éblouit toute la ville de son faste. L'intendance valait 20 000 écus, il y dépensait 80 000 livres. Les affaires de la province, paraît-il, n'en allaient pas plus mal ; il remplaçait l'application par sa belle humeur, par son esprit conciliant, et accommodait des querelles où de plus sages avaient échoué ; le Parlement, les partisans, le peuple, tout le monde l'adorait. Montauron le rejoignit en Guyenne où il avait la recette générale ; à Paris ses folies avaient compromis sa fortune ; ses créanciers « le tenaient sous leurs couleuvrines » ; il aima mieux aller faire ses recouvrements en province, s'égayer et s'endetter encore avec son gendre. Tout ébranlé qu'était son crédit, la vanité le travaillait toujours. « Mettez mon fils à l'Académie[1], écrivait-il à sa femme qu'il avait fini par déclarer : donnez-lui un gouverneur, car il le faut élever en homme de condition. » — « Je lui donnerai des pages, si vous voulez, répondait sa femme ; vous n'avez qu'à m'envoyer de l'argent. » Il était à Saint-Jean-de-Luz, lors du mariage de Louis XIV, et y tenait table ; mais ayant eu, peu après, la malheureuse idée de se risquer à Paris, il fut arrêté et enfermé à la Conciergerie ; son gendre et un conseiller, son obligé, s'entremirent et l'en tirèrent.

Il finit par culbuter : les désordres de sa vie s'aggravaient d'une singulière négligence dans la gestion de ses affaires ;

retentissement de la scène . « Une fois, aux Comédiens du Marais, M. d'Orléans y estant, quelqu'un fut assez sot pour dire qu'on attendoit M. de Montauron. Les gens de M. d'Orléans le firent joüer à la farce, et il y avoit une fille *à la Montauron*, qu'on disoit estre mariée *Tallemant quellement.* »

1. Ce mot désignait au XVIIe et au XVIIIe siècle un lieu où l'on se réunissait pour jouer et surtout une école d'équitation (Chéruel, *Dictionnaire des institutions*).

M. le Prince, qui l'aimait, n'avait jamais pu le décider à tenir un registre. Pour faire prendre patience à ses créanciers, il vendit ses maisons de ville et ses maisons des champs ; les appuis qu'il avait dans le Conseil lui firent donner du temps pour le reste de sa dette. C'en était fait des millions convoités par Gédéon Tallemant pour prix de la lâche adoration qu'il témoignait à son beau-père, et cependant il n'en avait jamais eu plus grand besoin. Révoqué de son intendance, il était revenu de Bordeaux à Paris et avait recommencé ses folies de plus belle ; sa femme en prenait sa bonne part ; les enfants étaient venus, ils avaient grandi ; c'étaient de vrais géants, remarque d'un ton gouailleur le cousin des Réaux ; leur mère n'avait toujours que dix-huit ans. Ces époux trop bien assortis devinrent à la fin aussi gueux que Montauron [1].

Une sœur de Gédéon, Mme d'Harambure, mérite un souvenir. Riche et libérale, jolie, spirituelle, aimant à plaire et à dominer (Gédéon lui avait fait agréer son triste mariage par sa parfaite soumission), elle était entrée de plain pied dans la noblesse en épousant le fils aîné de l'un des plus braves compagnons d'armes de Henri IV. Elle le perdit de bonne heure, et fut demandée par le maréchal de Caumont la Force, encore un duc deux fois veuf, et possédé d'une insatiable manie matrimoniale. Il avait cependant vécu cinquante ans et plus avec sa première femme, fille du maréchal de Biron, et célébré des noces d'or ; après quoi il s'était remarié, à quatre-vingt-deux ans, avec une fille de Plessis-Mornay, s'était un instant bercé de l'espoir d'avoir un nouvel héritier, dont il pouvait, ce semble, aisément se passer, ayant déjà vingt-quatre enfants ou petits-enfants, mais sa seconde femme n'était qu'hydropique et mourut de sa prétendue grossesse. C'est alors qu'il rechercha Mme d'Harambure, et bien qu'elle n'eût que trente-deux ans et toutes sortes de grâces, il voulut encore exiger d'elle, en compensation de sa naissance, une donation de 40 000 écus ; le barbon fut nettement évincé, et dut attendre jusqu'à quatre-vingt-dix ans pour trouver à qui donner son cœur et son titre [2].

1. Tallemant des Réaux, t. VI, *Les Pugets*. — *Montauron*. — *Tallemant, le maître des requêtes*. — T. V, *Souscarrière*.

2. Sa troisième femme était fille du marquis de Gallerande, de la maison de

Mme d'Harambure, tout en refusant d'être duchesse au prix d'une indigne alliance, ne laissait pas d'être ambitieuse; elle nourrissait le dessein d'épouser le brillant Gassion, mais seulement quand il serait maréchal de France. En attendant, les prétendants ne faisaient pas faute. La Salle, simple capitaine aux gardes, lui déclara sa flamme : elle le laissa dire, ne pouvant se défendre de la douceur de se laisser adorer en toute honnêteté ; mais l'adorateur était trop loin du bâton et ses goûts trop différents des siens. « Nous ne sommes pas le fait l'un de l'autre, lui disait-elle. Il y a longtemps que je vous connais ; vous êtes ménager, et moi j'aime la dépense ; je suis huguenote, vous êtes catholique ; vous êtes d'humeur soupçonneuse, et moi d'humeur libre. » La Salle résolut de l'enlever, paya les gens de la dame pour s'assurer leur aide ; elle le sut par eux-mêmes, leur donna la même somme pour la bien garder, et renvoya ses déboursés au ravisseur.

Elle mourut à trente-trois ans, d'une mort subite et sans souffrance, semblable à celle qu'elle avait souhaitée, car elle redoutait l'appareil de la mort plus que la mort même. Le destin devait l'enlever avant Rocroy, avant le bâton de maréchal conquis par Gassion sur le champ de bataille. Maynard, en vers tristement mélodieux, adressés à Gédéon Tallemant, salua les grâces qui s'envolaient avec elle :

O malice du sort! ô crime de la Parque!
Aymable Taleman, ta sœur nous a quittés ;
Et le pasle nocher a porté dans sa barque
L'ornement des vertus et la fleur des beautés.

Adjoûtons cette perte aux misères publiques.
Marie embellissoit le séjour des mortels.
Tous les yeux l'admiroient, et les temps héroïques
Auroient à son image élevé des autels.

Le funeste ruisseau qui baigne ton visage,
Naist d'un si juste ennuy que l'esprit le plus sage
N'ose te conseiller d'en arrester le cours.

Clermont d'Amboise, et veuve de Gédéon de Botzelaer, baron de Langherach, ambassadeur des États de Hollande. Le maréchal de la Force la perdit au bout d'un an, sentit vivement sa perte, et ne convola pas en quatrièmes noces; il mourut en 1652 à quatre-vingt-quatorze ans.

La morte que tu plains fut exempte de blâme ;
Et le triste accident qui termina ses jours
Est le seul déplaisir qu'elle a mis dans ton âme [1].

II

Non moins brillante et plus durable fut la fortune de Mlle Godet des Marais, qui appartint également aux deux mondes de la finance et de la noblesse. Sa mère, issue de bourgeois de Saint-Malo, était veuve d'un petit gentilhomme de Normandie ; elle avait pour cousin germain un sieur de Launay, qui déjà riche du bien gagné par son père dans le trafic avec l'Espagne, l'avait encore accru dans le même négoce, puis dans les fermes, et s'était enfin décoré de la charge de trésorier général des États de Bretagne. Comme elle avait peu de bien et beaucoup d'enfants, elle donna volontiers la seconde de ses filles à sa parente, Mme de Launay. Celle-ci, petite bourgeoise enflée de son importance, fit de la nouvelle venue, dont la naissance valait mieux que la sienne, une façon de suivante, tout en l'appelant ma cousine. Les grâces naturelles de Mlle Godet triomphèrent de cette situation infime, des pauvres atours dont elle était revêtue, et séduisirent tous ceux qui l'approchèrent. Tallemant fut l'un des premiers atteints. Un jour que Mme de Launay faisait visite à sa mère, il l'aperçut assise dans l'antichambre, trouva la chose choquante, la prit par la main, et la mena rejoindre la compagnie ; elle avait dans les façons la simplicité d'Ève, et tout ingénument elle se laissa faire.

Tallemant, ravi de sa découverte, ne lui ménagea pas les hommages, publics ou secrets : il l'invitait à danser des premières ; il lui glissait des billets doux écrits en vers qu'elle apprenait par cœur ; dès qu'il se trouvait auprès d'elle, il se sentait l'esprit plus gai, plus alerte, et faisait mille folies dont il aimait encore à se souvenir au déclin de l'âge. Il essaya

1. Tallemant, t. I, *Le maréchal de la Force ;* t. VI, *Mme d'Harambure.* — *Œuvres de Maynard*, 1646, p. 25. — Tallemant des Réaux fit aussi sur la mort de sa cousine un sonnet retrouvé à l'Arsenal par M. de Monmerqué, et cité par M. Paulin Paris : il l'adresse à Conrart et y donne plus de louanges au secrétaire perpétuel de l'Académie qu'à Mme d'Harambure ; assurément son talent n'a rien d'élégiaque

même de lui donner des leçons d'italien à un baiser par mois, mais la charmante enfant trouva que c'était encore trop cher et remercia son professeur : Ève n'avait d'ingénuité que dans les façons, et elle était tentée de voir des trompeurs dans tous les hommes ; de l'aveu même de Tallemant, le maître d'italien n'était pas fait pour dissiper son préjugé.

Cependant Mme de Launay, en vraie femme de financier, se précipitait dans tous les plaisirs, passait les nuits à courir les sérénades, surmenait follement sa chétive santé : elle finit par se tuer à ce jeu. Mlle des Marais, qui depuis longtemps tenait le ménage en sa place, pria son frère d'avertir M. de Launay que les convenances l'obligeaient de se retirer chez sa mère. Launay n'avait pas cinquante ans, et n'était point de glace. « Je n'ai pas juré, répondit-il, de ne me pas remarier, et j'épouserai aussi bien votre sœur qu'une autre : donnez-vous un peu de patience. » Elle demeura. Il avait promis de lui donner 10 000 écus le jour où elle se marierait ; s'il l'épousait, les écus restaient dans sa caisse : il songea à faire venir la dispense. La dispense venue, il l'épousa secrètement, mais son secret lui échappait à tout moment : il l'appelait tantôt ma nièce, tantôt ma femme ; bientôt elle devint grosse, et le mystère se dissipant de lui-même, il fallut bien déclarer le mariage.

Le mari de Mme de Launay ne valait que par ses écus ; en dehors de son métier, la nullité même. Certaine mésaventure de sa jeunesse atteste qu'il était moins que familier avec les belles-lettres. Ayant lu dans un poëme de ses amis sur les Amours des déesses que Vénus, éprise d'Adonis, se plaignait d'être gardée plus sévèrement que la pauvre Io, il crut à une bévue de l'imprimeur, à la pauvre Io substitua le pauvre Job, et s'empressa d'envoyer la correction à l'auteur. Le surnom du pauvre Job lui en resta parmi ses camarades. L'âge n'avait ni affiné ni surtout excité son intelligence. Il avait déclaré à sa femme qu'il voulait la trouver au logis lorsqu'il reviendrait de ses affaires ; à peine revenu, il disait trois mots au plus et s'endormait.

Mme de Launay, qui le connaissait de longue date, n'entreprit point de le rendre plus aimable, mais comme elle était naturellement fière, elle le rehaussa par d'autres côtés, et ne pouvant en faire un homme d'esprit, elle en fit un président des

comptes à Nantes. Elle le poussa même à acquérir la terre de Sablé ; mais cette dernière prétention parut trop forte : Tallemant des Réaux lui-même s'anime et raille au souvenir de cette tentative ; on dirait qu'un vieux levain de jalousie le travaille encore contre l'heureux époux de l'amie de ses jeunes années. « Voyez, s'écrie-t-il, le plaisant homme que ce *mercadero* pour avoir une terre de cette importance ! Les gentilshommes qui en relevaient, juraient de la jeter dans la rivière ; l'affaire ne s'acheva pas. »

Mme de Launay aimait la toilette, le jeu, la représentation : elle put contenter ses goûts. Elle fut l'une des femmes de Paris les plus richement parées. Tallemant, la voyant si magnifique, se rappelait, non sans quelque regret peut-être, certaine jupe de taffetas bleu déteint, sa plus belle, dans laquelle elle brillait en son printemps, et qui avait au moins cinquante taches. Elle recevait chez elle le plus grand monde de la cour, et le roi d'Angleterre ne croyait pas se commettre en y paraissant. Admise elle-même dans les assemblées de haute volée, elle y portait une aisance d'esprit et une libre simplicité qui s'imposaient à tous. Dans un bal chez le chancelier, elle choisit un danseur qui se trouvait derrière le roi ; celui-ci, la voyant s'avancer, se croit choisi et se lève : elle lui dit tranquillement que ce n'était pas lui qu'elle venait prendre, mais son voisin, Roquelaure.

Le charme de sa beauté, la douceur de ses yeux, la noblesse de sa taille, la grâce de sa danse la faisaient partout admirer, et enhardissaient sa fierté naturelle. Elle crut, étant d'ailleurs née demoiselle, qu'il n'était pas de lieu où elle ne fût à sa place ; mais un jour elle connut son erreur. Roquelaure l'ayant persuadée qu'elle pouvait, en la compagnie de la comtesse du Lude, se présenter pour danser au Louvre, elle osa tenter l'accès des assemblées particulières qui se tenaient dans le cabinet de la reine-mère, mais l'huissier ne consentit à laisser passer que la grande dame, qui eut le bon goût de ne pas user de son privilége et de s'en retourner avec son amie. Le lendemain, Roquelaure essaya de venger sa mésaventure. « Vraiment, dit-il à Monsieur, du ton badin qui lui était habituel, il y aura grand'presse à vous envoyer des beautés, vous leur faites fermer la porte au nez. » Anne d'Autriche

entendit le propos et témoigna, par sa réplique, qu'elle le goûtait médiocrement. Etait-ce la condition de Mme de Launay, ou sa beauté, qui lui donnait le plus d'ombrage? Assurément beaucoup de femmes lui auraient pardonné son mari plus volontiers que ses attraits, et cependant elle ne faisait de ces attraits si enviés qu'un innocent usage : froideur ou sagesse, ses mœurs restaient pures ; les plus jalouses ne trouvaient pas à mordre sur elle.

Elle alléguait, comme excuse de son goût pour le jeu, qu'elle faisait, en jouant, des amis à son mari. « Il y a un moyen de lui en faire, bien plus sûr que celui-là, » murmurait Tallemant; ou bien encore, songeant à l'amie par excellence : « Si j'étais le roi, disait-il, je me contenterais de ma fermière. » La dame valait mieux que ces cyniques propos, et ne troubla pas le paisible sommeil de son époux.

Elle le perdit après neuf ans de mariage. La Muse de Loret célébra ses mérites et la douceur qu'il goûtait par delà la mort, de se sentir abondamment pleuré.

Outre le bien et la richesse
Que cèt homme plein de sagesse,
Abandonne en quitant cès lieux,
Il laisse un trézor précieux
De beautez, d'atraits, et de charmes,
Une veuve, qui par ses larmes
Regretant, nuit et jour, sa mort
Fait envier son heureux sort;
Car certes, c'est bonheur et gloire
Que de revivre en la mémoire
(Quand on a senty le trépas)
D'une Moitié pleine d'apas,
Dont l'amitié n'est point cessée;
C'a toujours été ma pensée [1].

Autrement pensait la Fontaine en pareille occurrence :

Qu'a besoin le défunt que vous noyiez vos charmes [2] ?

Et de fait, la jeune veuve des *Historiettes* digéra sa disgrâce aussi vite que celle du fabuliste, et ne prolongea guère la félicité d'outre-tombe de M. de Launay. Mêlant la financière et la

1. *Muse historique de Loret*, 12 juin 1655, nouvelle édition par Livet; Paris, 1877.
2. *La Jeune veuve*, livre VI, fable XXI.

grande dame, c'est-à-dire le solide et le brillant, elle continue les affaires où son mari était engagé, augmente ainsi son bien, et cependant affecte de plus hautes allures, joue au mail, court à cheval, la plume au vent, avec l'intrépide écuyère et chasseresse, Mme du Lude, porte un justaucorps de velours noir sur lequel étincellent des rubans de couleur de feu, va dans ce costume à la messe aux *Quinze-Vingts*, et adore Dieu cavalièrement, un genou en terre.

La belle amazone espérait sans doute toucher et ravir au passage le cœur de quelque illustre époux, d'un duc peut-être; un instant elle crut avoir fait cette rare conquête. M. de Lesdiguières parut séduit, lui fit de fréquentes visites ; il avait l'humeur galante, et Mme de Launay, l'esprit de plus en plus ouvert et poli par l'habitude du grand monde, avait une conversation sinon semée de brillantes saillies, du moins pleine de sens et d'agrément. La parenté de M. de Lesdiguières commença à prendre l'alarme; sa sœur, qui n'avait cependant épousé qu'un Villeroy, rechercha le passé de Mme de Launay, rappela malignement son début à Paris. Y avait-il là de quoi faire rougir la maison qui s'était si facilement ouverte aux filles adultérines de la drapière Marie Vignon? Quoi qu'il en soit, le duc se détourna et la dame en fut pour sa courte espérance, dont les jaloux et les malins ne se firent pas faute de s'égayer. On n'eut garde d'oublier que la duchesse manquée était quelque peu fermière, avait un intérêt dans les droits perçus sur les boissons. La maison de M. de Lesdiguières était une de celles qui dépensaient le plus largement et où se consommait le plus de vin. « Que n'a-t-il épousé Mme de Launay? disaient les rieurs ; quelle épargne il eut faite sur les entrées [1] ! »

A défaut d'un duc, Mme de Launay se contenta d'un marquis : en 1661, elle épousa M. de Piennes, chevalier de l'Ordre, gouverneur de Pignerol, dont elle eut deux filles : « deux fort grandes personnes, les mieux faites de la cour », l'une plus belle, l'autre plus aimable. Toutes deux se marièrent par amour. La cadette épousa le comte de Châtillon, premier gentilhomme de la chambre de Monsieur, dont on admirait le noble et gracieux visage. « Jamais on ne vit plus beau couple

1. Tallemant, t. VI, *Mme de Launay*.

et d'un plus grand air que M. et Mme de Châtillon. » L'aînée fut mariée non sans peine à M. de Villequier. Le duc d'Aumont, père de M. de Villequier, s'opposa longtemps à ce mariage que les deux jeunes gens, également épris, s'étaient mis en tête; il obtint même un arrêt du parlement pour le défendre, ou le casser s'il était secrètement accompli. Les amoureux tinrent bon contre le Parlement, mirent de leur côté un saint évêque dont le crédit était grand à la cour, Godet de Chartres, frère de Mme de Piennes; Godet plaida leur cause auprès de Mme de Maintenon, Mme de Maintenon auprès du roi; enfin, après plusieurs années de patience et de lutte, après avoir fait agir les plus hautes influences du royaume, M. de Villequier et Mlle de Piennes eurent permission de se plaire et de s'épouser.

Ces deux filles de la veuve du financier Launay ne brillèrent pas seulement à la cour par leur beauté : l'une fut dame d'atour de Madame, l'autre devint duchesse après la mort de son beau-père ; toutes deux étaient de la compagnie intime de Monseigneur et de la princesse de Conti. Si Saint-Simon, qui leur donne place en ses *Mémoires*, avait connu les détails consignés dans les *Historiettes*, il n'eût pas manqué d'opposer à la grandeur et aux prétentions des filles la première obscurité de la mère, et le mélange de ses goûts mondains avec l'habitude des spéculations fructueuses [1].

III

Un compatriote de M. de Launay, mais parti de plus bas, des derniers rangs de la foule, s'élève comme lui au faîte de la finance. Activité, ténacité, stricte économie, voilà les traits distinctifs du caractère et de la vie de Gilles Ruellan. Il commence par être charretier au service d'un marchand de toiles; ce marchand ayant pris une sous-ferme de l'impôt sur les boissons pour une partie de l'évêché de Saint-Malo, il s'associe avec des camarades pour sous-affermer quelques hameaux à son maître ; il a l'œil à son affaire, il sait, à une pinte près, ce qui se boit de cidre ou de vin dans chaque village; le voilà

1. *Saint-Simon*, t. III, p. 332; t. XIII, p. 61. — *Dangeau*, 22 janvier 1688, et 17 décembre 1690.

bientôt riche de 300 écus ; il étend ses opérations, fait le trafic des armes pendant les troubles de la Fronde, arrondit son pécule, et de 300 écus le porte à 4000 : quelle fortune ! Il disait plus tard, en contant bonnement son histoire, que lorsqu'il se vit ces 4000 écus, il croyait, tant il était aise, « que le roi n'était pas son cousin ».

Les gros messieurs de Paris, qui avaient affermé l'impôt sur les boissons, tinrent à s'associer ce fin matois qui savait, disait-on, par cœur la consommation des neuf évêchés de Bretagne. Surfaite ou non, sa réputation lui valut un cinquième dans l'affaire ; en moins de quatre ans, il les désintéressa tous, garda toutes les parts pour lui seul vingt-quatre ans durant, et lorsqu'on essaya de lui enlever cette ferme en offrant 600 000 francs d'enchère, il paya l'enchère et la conserva.

A force de labeur et de persévérance, il était arrivé à la fortune : la fortune désormais vient au-devant de lui. Il gagne de l'argent en faisant des affaires, et il en gagne encore en n'en faisant pas. Un jour le hasard l'amène à Tours, où se trouvait le roi ; des gens de Lyon y étaient venus pour obtenir la concession d'une affaire importante : ils flairent en lui un rival, et vont lui offrir 10 000 écus pour prix de son abstention. Ruellan saisit la balle au bond, entre aussitôt dans le rôle qu'on lui attribue, fait et dicte ses conditions, et ne lâche que contre 30 000 écus son désistement d'une affaire à laquelle il n'avait jamais pensé.

Une fois riche, Gilles Ruellan devint Rocher-Portail, du nom de la première terre qu'il acheta ; il acquit encore la baronnie de Tiersan et la terre de Montaurin. Le nouveau baron n'en fut pas plus fier et ne perdit pas la mémoire de ce qu'il avait été ; il aimait au contraire à remonter assez haut dans son passé, par exemple jusqu'au jour où ayant, déjà grand, chaussé sa première paire de souliers, il ne savait comment marcher, faute d'habitude ; on lui reprochait même de n'avoir pas assez complétement dépouillé le passé, de descendre, dans sa correspondance avec sa femme, à des détails misérables, de l'entretenir d'un veau qu'il avait à vendre. Ce qui mettait les gens dans le secret de ces confidences intimes, c'est que Mme de Rocher-Portail était obligée de se faire lire par un tiers les lettres que lui adressait son mari ; il écrivait fort mal, ayant

appris fort tard à écrire, et elle-même, ancienne femme de chambre et fille d'une fruitière de Fougères, ne lisait peut-être pas très-couramment.

De ce sang parfaitement vil aux yeux des gens bien nés sortit cependant une grande dame, assise à la cour, trônant sous le dais, parcourant la ville en chaise à housse, en un mot une duchesse : 500 000 livres de dot opérèrent ce miracle. La fille du financier entra dans la maison de Brissac, l'une des plus infatuées de son ancienneté. Saint-Simon, tout en admirant l'éclat qu'elle avait jeté, lui déniait cette ancienneté, et ne l'apercevait plus au delà de 1386. Certains Cossé de Brissac se cherchaient beaucoup plus haut, et se trouvaient ; ils saluaient dans Cocceius Nerva la tige de leur race. Le mari de Guyonne Ruellan, issu ou non d'un empereur romain, n'était, selon Tallemant, qu'une « grosse bête », et sa femme fit de lui tout ce qu'elle voulut : c'est elle qui méritait d'être titrée et qui semblait l'être : on l'appelait le duc Guyon.

L'orgueil extraordinaire des filles nées de ce mariage paraît encore plus plaisant à qui sait leur origine maternelle. C'est à l'une d'elles, la maréchale de la Meilleraye, qu'échappa certain mot qui fut trouvé bien fort, même par des gens entichés de la qualité. On faisait devant elle quelques pieuses réflexions sur la mort subite d'un frère du prince Eugène, le chevalier de Savoie, célèbre par le nombre de ses bénéfices et l'excès de ses débauches. « Elle écouta quelque temps, puis avec un air de conviction et d'assurance : Pour moi, dit-elle, je suis persuadée qu'à un homme de cette naissance-là, Dieu y regarde à deux fois à le damner. » La fanatique admiration qu'elle ressentait pour ses ancêtres donna un jour une scène divertissante à la folâtre sœur de Saint-Simon, qui était devenue sa nièce par alliance.

Elle promenait souvent Mme de Brissac dans une galerie où les trois maréchaux étaient peints avec le célèbre comte de Brissac, fils aîné du premier des trois, et d'autres ancêtres de parure que la généalogie aurait peine à montrer. La maréchale admirait ces grands hommes, les saluait et leur faisait faire des révérences par sa nièce. Elle, qui était jeune et plaisante, avec de l'esprit, se voulut divertir au milieu de l'ennui qu'elle éprouvait à Brissac, et tout à coup se mit à dire à la maréchale : « Ma tante, mais voyez-vous cette bonne tête ! Il a l'air de

ces anciens princes d'Italie, et je pense que si vous cherchiez bien, il se trouverait qu'il l'a été. — Mais que vous avez d'esprit et de goût, ma nièce ! s'écria la maréchale ; je pense en vérité que vous avez raison. » Elle regarde ce vieux portrait, l'examine ou en fait le semblant, et tout aussitôt déclare ce bonhomme un ancien prince d'Italie, et se hâte d'aller apprendre cette découverte à son neveu, qui n'en fit que rire. Peu de jours après elle trouva inutile d'être descendus d'un ancien prince d'Italie, si rien n'en rappelait le souvenir. Elle imagine le bonnet des princes d'Allemagne avec quelque petite différence dérobée par la couronne qui l'enveloppe, envoie chercher furtivement un peintre à Angers, et lui fait mettre ce bonnet aux armes de leurs carrosses. M. et Mme de Brissac l'apprirent bientôt : ils en rirent de tout leur cœur ; mais le bonnet est demeuré, et s'est appelé longtemps parmi eux *le bonnet de ma tante.*

Quelques bonnes promenades parmi ses ancêtres maternels auraient peut-être dégrisé la gloriole de Mme de la Meilleraye, et c'était vraiment dommage que dans la vaste galerie des Brissac une petite place n'eût pas été réservée aux Ruellan. La joviale et pacifique figure de l'ancien voiturier de Saint-Malo aurait reposé les yeux de tant de fiers et mâles visages, et le bonnet de la fruitière bretonne, à défaut d'autre mérite, aurait été plus authentique que celui des princes d'Italie.

Cette superbe fille des Brissac n'en avait pas moins épousé le petit-fils d'un simple avocat ; il faut dire que le maréchal de la Meilleraye était cousin du cardinal de Richelieu, qui fit et voulut ce mariage. Elle s'excusait volontiers d'être descendue jusqu'à lui, et par un raffinement de vanité faisait asseoir ses sœurs au-dessus d'elle pour glorifier sa race aux dépens de son époux. Il ne semble pas qu'elle l'ait autrement châtié de ses humbles origines ; sa beauté, son vif et piquant esprit lui attirèrent cependant de redoutables hommages, et de l'aveu de l'un de ses adorateurs, faillirent bouleverser la France et le monde. Richelieu et Retz lui firent en même temps une cour pressante, et Retz déclare que la crainte de perdre la partie contribua à faire naître dans son cœur le dessein d'assassiner le cardinal. C'était concevoir de trop vives alarmes pour la vertu de la maréchale ; Richelieu, qui n'était pédant en rien, l'était, dit son rival, tout à fait en galanterie : son âge, sa santé ruinée rendaient ses avances encore plus ridicules ; de plus, Mme de la Meilleraye haïssait en lui l'auteur de sa mésalliance, enfin elle

était pieuse, et son mari, encore plus jaloux qu'ambitieux, était homme à manquer de patience : la crainte de Dieu et de M. de la Meilleraye retint son humeur coquette et badine, et la défendit contre la toute-puissance du cardinal aussi bien que contre l'éloquence passionnée de Retz.

Tout en demeurant fidèle à son époux, tout en croyant ou en disant l'aimer, l'idée de le perdre n'altérait pas sa belle humeur. Un jour, aux eaux de Bourbon, une de ses femmes de chambre lui essaye malicieusement le bandeau d'une veuve, qui était là, et s'écrie en riant : « Madame, que cela vous siérait bien! » « Que tu es folle! » répondit-elle, et elle riait aussi comme la femme de chambre. Le temps vint où elle put ceindre pour tout de bon le bandeau tentateur, mais elle ne ut pas longtemps sans enchaîner sa liberté. Saint-Ruth, un ancien page de son mari, toucha son cœur, s'il ne l'avait déjà touché avant le veuvage. Le maréchal était petit et laid, le page, grand, fort, bien fait, laid aussi, du moins quand Saint-Simon le connut; peut-être ne l'avait-il pas toujours été [1]. Mais il avait toujours été un très-simple gentilhomme, grave défaut aux yeux de Mme de la Meilleraye. Un mariage secret mit d'accord son amour et son orgueil, et elle continua de goûter les honneurs attachés à son rang. Ce second époux librement choisi lui réservait un terrible désenchantement; il la battit, tout Brissac qu'elle était. « Toutes les fois qu'elle lui échauffait les oreilles, il jouait du bâton et la rouait de coups. » Il avait beau jeu, car elle n'osait se plaindre. Se plaindre en effet, c'était révéler son mariage, son abaissement, pâtir dans sa fierté. A la fin cependant elle préféra ce supplice à l'autre, et invoqua le grand justicier en ce genre de conflits.

Elle demanda une audience du roi, lui avoua sa faiblesse et sa honte, lui conta sa déconvenue, et implora sa protection. Le roi avec bonté lui promit d'y mettre ordre : il lava la tête à Saint-Ruth dans son cabinet, et lui défendit de maltraiter la maréchale. Cela fut plus

1. Il l'était déjà en 1671, comme l'atteste cette exclamation de Mme de Sévigné : « Quel homme, bon Dieu! et que le désagrément de sa physionomie donne de grandes idées de ses autres mérites. » (*Lettre* du 1er mai.) Le maréchal était mort en 1664.

fort que lui : nouvelles plaintes de la maréchale. Le roi se fâcha tout de bon et menaça Saint-Ruth. Cela le contint quelque temps, mais l'habitude du bâton était si forte en lui qu'elle prévalut encore.

Le roi, le voyant incorrigible, usa d'un autre moyen. Ce mari brutal était un excellent officier ; le roi mit ses talents à profit, lui donna des commandements éloignés, le promena de frontière en frontière, l'envoya même en Irlande où il fut emporté par un boulet de canon, et la maréchale de la Meilleraye non-seulement cessa d'être battue, mais n'eut plus peur de jamais l'être.

Ce contraste entre la hauteur de l'âme et la tendresse du cœur se retrouve chez une sœur de la maréchale de la Meilleraye. Anne Ursule de Cossé Brissac voulait être aussi princesse romaine, prétendait au tabouret : marquise de la Porte Vezins en secondes noces, on la vit au bal, à Angers, s'asseoir sur le dos de son fauteuil pour dominer les femmes de qualité, se faire apporter tapis et carreau comme aurait pu faire la reine de France. Cette glorieuse, trois fois mariée, n'en fit pas moins la désolation des Brissac par la bassesse de deux de ses alliances. La troisième avec un voisin de campagne, possesseur d'une méchante petite terre en Poitou, la brouilla avec toute sa parenté, et l'enfant unique né de ce mariage, cette Mlle de la Chausseraye que les *Mémoires* nous dépeignent comme une autre Soubise, n'eut pas trop de sa beauté, de son esprit, de son génie insinuant et souple pour relever sa fortune. Mais le cœur d'Ursule de Brissac avait autrement dérogé la première fois qu'il se mit à battre : il s'était laissé prendre par un financier, un gros homme, qui n'était plus jeune, et que pourchassaient ses créanciers : elle brûla pour lui d'une passion folle et l'épousa en cachette : à sa mort, elle eut le courage de porter son deuil, et comme le maréchal de la Meilleraye voulait s'y opposer, elle lui répondit que « si on recherchait de quelle souche il descendait lui-même, on ne trouverait pas que sa sœur eût épousé un homme de meilleure maison que M. Sabattier (c'était le nom du défunt)[1]. »

1. Tallemant, t. I, *Rocher Portail*; t. II, *Le mareschal de la Meilleraye et les sœurs de la Mareschale*. — *Mémoires du cardinal de Retz*, 1re partie, ch. II. — *Saint-Simon*, t. I, p. 48; t. V, p. 193.

IV

La Bazinière, qui de son nom était Macé Bertrand, était fils d'un paysan d'Anjou, il arrive à Paris, entre comme laquais chez un président ; de laquais il passe clerc chez un procureur; le clerc se met dans les affaires, y fait son chemin, et finit par devenir trésorier général. Sot, rustre, avare, mais passé maître en son métier, il laisse en mourant quatre millions. Ses fils étaient tous deux fort bien faits. Le cadet, très-dépensier, achetait des chevaux, des chiens aux grands seigneurs, et les revendait ensuite à vil prix ; il devait de l'argent au marquis de Piennes, et au lieu de le payer, se moquait de lui : c'était le monde renversé. Un jour son créancier le menaça des étrivières : il se jeta sur lui pour l'étrangler. Saisi par les gens de M. de Piennes, et entendant répéter l'insolente menace, qu'on ne mit pas d'ailleurs à exécution, il fut tellement bouleversé par cette scène qu'il en mourut dans les trois jours.

Son aîné avait le sang moins bouillant : brave en paroles, ses fanfaronnades se tournaient vite en lâchetés. Envoyé comme commis de l'épargne à Amiens, tandis que les Français assiégeaient Arras (1640), il est pris de la fièvre des combats, se commande un équipement militaire, sollicite et obtient l'honneur d'accompagner un convoi dans les lignes ; il n'était pas encore à mi-chemin que, frappé d'une terreur subite et fuyant un ennemi imaginaire, il tourne bride, passe sur le corps de toute l'escorte, galope jusqu'à Amiens, et va se cacher dans un grenier à foin : il dit ensuite que son cheval avait pris le mors aux dents. On ne manqua pas de chansonner le cheval fougueux et le cavalier novice : le cardinal de Richelieu, mis en belle humeur par cette aventure, donna le coup de grâce au héros de la finance en composant de plaisantes lettres de réhabilitation :

A tous ceux, etc. — Avons déclaré et déclarons le cheval du sieur de la Bazinière atteint et convaincu du crime de *fort en bouche*, etc.; et, quant audit sieur de la Bazinière, nous le remettons et restablissons en sa pristine fame et renommée, et luy permettons d'aspirer aux charges et dignitez auxquelles la grandeur de son courage et sa naissance le peuvent faire prétendre. Fait à Amiens, etc.

On en riait encore l'hiver suivant : à la fin, la Bazinière s'impatienta, guetta l'un des rieurs, le fit attaquer par quatre hommes des bureaux de son père ; et lui, tranquillement, les bras croisés, regarda faire les employés de finance. Les voisins, dont Tallemant, vinrent en aide à la victime de ce guet-apens qui peu après rattrapa le brave commis de l'épargne à la foire de Saint-Germain, et lui donna sur les oreilles. Évidemment le jeune la Bazinière n'était pas né soldat : il fit mieux de suivre la voie pacifique que son père lui avait ouverte ; il y trouva le genre de gloire qui lui convenait, et n'en épousa pas moins une demoiselle, laissant aux gens d'épée les filles de la finance.

Une des filles d'Anne d'Autriche, la spirituelle et jolie Mlle de Barbesière-Chémerault, n'avait pas un sou vaillant : on l'appelait la Belle Gueuse ; elle traînait tous les cœurs après elle ; on l'adorait, on ne l'épousait pas. Exilée en province pour avoir servi trop fidèlement l'un de ses adorateurs, Cinq-Mars, elle fit représenter à la reine, après la mort du cardinal, qu'elle n'avait de fortune que sa beauté, et de chances de se marier qu'à Paris. La reine lui permit de revenir, mais se souvenant qu'elle avait été pendant un temps l'espionne du cardinal [1], elle lui interdit le Louvre : la ville lui donna ce qu'elle ne pouvait plus aller chercher à la cour. « Benserade la fut voir : elle lui conta sa misère ; il lui dit en riant : « Il faut que je vous » amène un épouseur. » Quelques jours après il y mena Bazinière. A quelque temps de là, la belle lui dit : « Vous avez » peut-être dit plus vrai que vous ne pensez ; je pense que » Bazinière m'épousera. » L'événement, peu après, lui donna raison.

La Bazinière voulait, en l'épousant, non-seulement posséder une jolie femme, mais avoir son entrée à la cour ; il souhaita qu'elle fît d'abord sa paix avec la reine. Elle, qui ne demandait pas mieux, mit toute sa parenté en campagne, et la reine, habilement circonvenue, lui permit, sinon de lui faire la révé-

1. « Un recueil de lettres des plus curieuses trouvées chez le cardinal après sa mort et publiées dans les pièces justificatives de l'*Histoire du cardinal de Richelieu*, par Leclerc, t. V, atteste le triple jeu que tenait la perfide Chemerault près de la reine, de Mme de Hautefort et du cardinal. » (Tallemant des Réaux, t. IX, p. 436. Supplément aux *Commentaires*.)

rence, au moins de se trouver à son cercle. Tandis que les Barbezière-Chemerault donnaient les mains à cette mésalliance, qui est-ce qui regimba, protesta contre le mariage, et le mariage accompli, bouda les époux? la mère du financier. Née Vertamont, elle était économe comme ceux de sa race, et ne prisait pas les belles gueuses, mais elle avait affaire à fine partie : l'adroite bru parut si affligée, si désespérée de la froideur de sa belle-mère, que celle-ci en fut touchée et désarma. La Bazinière, enflé de son mariage, se crut aussi noble que sa femme, fit mettre des couronnes à son carrosse ; mais le souvenir de la livrée jadis portée par son père durait encore. Quelqu'un parlant de la multitude des manteaux de duc qu'on voyait, dit devant Mademoiselle : « Je ne désespère pas que Bazinière n'en mette un. — Non, dit-elle, il ne mettra qu'une mandille (le manteau court des laquais). Un autre jour, M. de Brissac, l'un des patrons de *Marion Delorme*, le rencontre en carrosse avec sa volage maîtresse, et demande un bâton pour lui faire quitter la place : c'était un fils de Guyonne Ruellan qui montrait cet écrasant mépris pour les gens de finance. Le vengeur de l'insulte fut non l'insulté, mais l'un de ses beaux-frères (il faisait bon être noblement apparenté) : le chevalier de Chemerault provoqua Brissac, mais on accommoda l'affaire.

Dix-huit mois après son mariage, Mme de la Bazinière coquetait avec d'Émery, le surintendant des finances, mais c'était à bonne intention : elle voulait à toute force obtenir la permission de faire sa révérence à la reine, ce qui devait combler les désirs de son mari ; elle l'obtint ; le mari ne se sentait plus de joie ; il célébrait son puissant protecteur, et cela à table chez d'Émery lui-même : la compagnie rougissait pour lui. Mais les dégoûts d'une société qui n'était rien moins que prude passèrent vite : la Bazinière fut un des gros personnages de l'époque [1], admis partout, même au jeu de la reine, et partout prenant ses aises ; à la charge lucrative de trésorier de l'épargne, il ajouta la charge honorifique de prévôt grand maître des cérémonies de l'ordre du Saint-Esprit. L'argent couvre tant de

1. En 1658, la reine de Suède assiste à un bal et à un souper magnifique que Mme de la Bazinière donne dans son hôtel du quai Malaquais, résidence princière construite sur les plans de Mansart, et qui sera plus tard acquise par les Bouillon. (*Mémoires de Mademoiselle*, 2e partie ch. XXX.)

choses! A l'argent, la Bazinière joignait par surcroît une humeur obligeante, libérale et point friponne, dont on se souvint, même après sa chute, comme en témoigne l'aimable portrait qu'a tracé de lui Saint-Simon, en complétant sans doute ses souvenirs d'enfant par le jugement et les impressions de son père :

La Bazinière tomba en déroute, en recherches (*en* 1661, *lors de l'arrestation de Fouquet*), fut mis à la Bastille, privé de ses charges et du cordon bleu qui ne lui fut point rendu. C'était un riche, délicieux et fastueux financier, qui jouait gros jeu, qui était souvent de celui de la reine, et qui la quittait familièrement à moitié partie, et la faisait attendre, pour achever, qu'il eût fait sa collation, qu'il faisait apporter dans l'antichambre et dont il régalait les dames. Il était si bon homme et si obligeant, qu'on lui passait toutes ces impertinences; fort galant, libéral, magnifique, homme de grande chère, et si aimé que tout le monde s'intéressa pour lui. Il parut constant qu'il n'y avait nulle friponnerie en son fait, mais un grand désordre, faute de travail et d'avoir su régler sa dépense. Il sortit enfin d'affaires; et quoique dépouillé et réduit au petit pied, il fut le reste de sa vie, qui fut encore longue, bien reçu partout et accueilli de la meilleure compagnie. Je l'ai vu chez mon père, avec un joli équipage, et, tout vieux qu'il était, l'homme le plus propre et le plus recherché [1].

La Bazinière n'eut que deux filles : l'une fut cette présidente de Mesmes (mère du premier président) si goûtée de Mme de Sévigné pour sa façon enthousiaste de célébrer l'hospitalité qu'on recevait en Provence, les beaux noms, les beaux titres, la politesse des Grignan et les charmes de Pauline; elle avait apporté à son mari 800000 livres de dot. Sa cadette, bien que mariée après la disgrâce de son père, n'en épousa pas moins le comte de Nancré. Mme de Sévigné marque d'un trait rapide l'humeur de ces deux sœurs, en nous montrant l'une à l'aurore de sa vie, l'autre au terme de la sienne. « Jeune nymphe de quinze ans, façonnière et coquette en perfection », dit-elle de la cadette au moment où sur la foi d'un bruit erroné elle la marie à l'abbé d'Effiat. L'aînée, foudroyée par la mort loin des siens, dans un séjour à la campagne, jette de désespoir un cri d'une énergique crudité, et expire en gardant une attitude farouche [1].

1. *Saint-Simon*, t. VI, p. 214.
2. *Sévigné*, 28 octobre 1671 et 8 octobre 1688.

Les deux sœurs de la Bazinière tiennent une plus large place dans les *Historiettes* de Tallemant que ses filles dans les *Lettres* de Mme de Sévigné. L'aînée, comme les filles des grandes maisons, fut accordée tout enfant à M. du Plessis-Chivray, parent de Richelieu et frère de la première maréchale de Gramont. L'auteur du testament hautain que nous avons cité était, ce semble, de meilleure composition, lorsqu'il ne s'agissait plus de son nom, mais seulement de sa parenté. Le cardinal mort, la mère de Mlle de la Bazinière, qui préférait sans vergogne beaucoup d'écus à beaucoup d'ancêtres, désintéressa le cavalier moyennant un don de 60 000 livres, et donna sa fille à une riche famille de robe : elle la maria à l'intendant Bautru, fils d'un conseiller au Grand conseil.

L'intérêt brouilla bientôt les deux familles que l'intérêt avait rapprochées; la vanité se mit aussi de la partie, et le piquant, c'est que les dédains vinrent du côté de la finance : la jeune Mme de Bautru se laissa facilement persuader par sa noble belle-sœur, née Barbezière-Chémerault, qu'elle était indignement mariée, que sa cadette épouserait un duc et pair, aurait tabouret à la cour; elle mit aussi des couronnes à ses armes, eut un écuyer ceint d'une épée, traita de haut son mari, qui était d'ailleurs un sot personnage, mais elle méprisait en lui moins sa sottise que sa profession, dont elle disait qu'elle consistait à faire pendre les gens. Sa belle-mère se vengea en femme d'esprit.

Elle s'avisa un jour de convier à disner tous les parents de feu M. de la Bazinière, dont les plus huppez estoient des notaires de village ou des fermiers ; et, la prenant par la main, elle les luy fit tous salûer en luy disant de quel degré chacun d'eux estoit parent de feu son père ; puis la fit disner avec eux.

Tandis que la belle-mère la retrempait malignement dans ses origines paternelles, le beau-père, Bautru, la mortifiait par sa bonhomie cruellement facétieuse. Appelé un jour en toute hâte pour mettre le holà entre les deux époux qui se battaient, il se contenta de les regarder faire en disant : « Que l'homme ne sépare pas ce que Dieu a joint. » La pauvre jeune femme rêvait le veuvage comme une délivrance; elle nourrissait le ferme espoir d'enterrer son mari : ce fut elle que la mort emporta la première, à l'âge de vingt-deux ans.

Cette cadette qu'on disait promise à de grands partis, et qui était en effet recherchée, quoique encore enfant, par un frère de Mme de Hautefort, favorite de la reine-mère, et par le comte de Toulongeon, de la maison de Gramont, fut enlevée par le frère aîné de sa belle-sœur : les Barbezière semblaient vouloir faire leur proie des la Bazinière.

Le goût des riches mésalliances était chez eux un goût de famille. Un frère cadet, Chemerault, le même qui avait provoqué le duc de Brissac, devait renoncer à l'ordre de Malte pour épouser la fille du partisan Tabouret avec 600 000 livres de dot et autant d'espérances ; mais celui-là du moins se maria dans les formes. Les formes n'embarrassaient guère son aîné. Bien fait de sa personne, cet aîné avait de l'esprit, l'usage de la cour, beaucoup de hardiesse et d'artifices, et peu de scrupules sur les moyens de pousser sa fortune ou de satisfaire ses passions ; il s'était déjà fort compromis en séduisant effrontément Mlle de la Chastre, attachée à Mme de Longueville. Le prince de Conti, patron et confident de Barbezière, avait essayé de prendre les choses en riant, mais sa sœur avait exigé qu'il chassât son favori ; Barbezière aurait pu désarmer la colère de Mme de Longueville en épousant celle qu'il avait déshonorée, mais au seul mot de mariage il avait pris la fuite.

Ce mot ne lui fit pas autant de peur lorsqu'il s'agit de Mlle de la Bazinière qui devait être aussi riche qu'elle était jolie ; mais comme il n'avait que la cape et l'épée, il eut peur des concurrents, et il les prévint, en enlevant cette héritière, qui n'avait pas douze ans ! La belle-mère, pensait-il, ayant la main forcée, donnerait vaille que vaille son consentement : la belle-mère, contrairement à son attente, entra en fureur et demanda justice au Parlement. Le ravisseur, qui avait un vaisseau tout prêt, se sauva en Hollande avec sa capture, et se mit sous la protection du prince souverain de Waldeck ; il se jeta ensuite dans le parti du prince de Condé. Quant à sa femme, elle mourut bientôt à Stenay de la petite vérole : les misères de sa vie d'aventures n'avaient pas étouffé en elle cette gloriole, qui était le trait de sa race : « Il faut, disait-elle, que j'aime bien M. de Barbezière, de l'avoir ainsi préféré à tant de bons partis. »

Barbezière osa, peu après, se montrer à Paris ; la fureur

de Mme de la Bazinière, encore exaltée par la mort de sa fille, qu'elle regardait comme une suite de l'enlèvement, saisit cette occasion de s'assouvir et le fit arrêter. Cette fois la situation était grave et ce n'était plus la mort en effigie qui menaçait Barbezière. Cédant aux instances des parents, le prince de Conti envoya coup sur coup deux messagers à Mazarin pour l'attendrir en faveur du coupable. Le cardinal invoqua les lois du royaume, la volonté d'Anne d'Autriche, et fut inflexible.

Barbezière semblait perdu, lorsque l'aumônier du prince, le jeune abbé de Cosnac, ému d'une généreuse pitié pour un homme qui ne lui avait cependant rendu que de mauvais offices, se fit envoyer, lui troisième, vers le cardinal. Accueilli par un aigre refus, il hasarda, sans l'aveu de son maître, un suprême argument d'une finesse hardie : il représenta le prince de Conti comme tellement offensé de voir conduire à l'échafaud un homme qui lui avait appartenu, qu'il était résolu de s'en aller avec tout ce qu'il avait d'amis forcer les prisons, délivrer le prisonnier ou mourir. Le cardinal essaya tour à tour de raisonner et de se mettre en colère, mais Cosnac avait frappé juste en mettant sa prudence en émoi : « Surtout pas de moulinets », avait dit le prince à l'abbé en l'envoyant vers Mazarin ; c'est ainsi qu'il appelait les emportements de son aumônier ; les moulinets n'en allèrent pas moins leur train, firent fléchir l'autorité des lois et la volonté de la reine, et arrachèrent à la hache du bourreau la tête de Barbezière. Le bourreau ne perdit rien pour attendre. Barbezière toujours violemment attiré vers la finance, enleva en 1657, près de Bagnolet, non plus la fille d'un financier, mais un financier en personne, le partisan Girardin ; il était à court d'argent, et comptait tirer bonne rançon de son prisonnier. L'affaire tourna mal ; les bourgeois de Paris, en voyant les alentours de la ville aussi mal protégés, furent saisis de peur et de colère ; le Parlement s'indigna du cynisme d'un homme d'épée :

Et Nosseigneurs les Magistrats,
Grands ennemis des Fierabras,
Ne prometent pas poires moles
A ces afamez de pistoles [1]...

1. Loret, *Muse historique*, 26 mai 1657.

Barbezière eut cette fois le col tranché pour tout de bon, et ne fit plus parler de lui [1].

V

Les femmes des financiers, quand leurs maris meurent en temps utile, ne sont pas moins recherchées que leurs filles. La veuve de Pierre de Portes, trésorier et receveur général du Dauphiné, vient à Paris pour y suivre quelques affaires que lui avait léguées son mari. Un secrétaire du maréchal de l'Hôpital l'aide du crédit de son maître, avec l'intention de l'épouser pour le bien qu'elle avait. Mme de Portes croit devoir faire une visite de remercîments au maréchal : « elle avait de la beauté, de l'esprit, du manége et des écus ; » il n'en fallait pas tant pour émouvoir le cœur déplorablement tendre du maréchal; il en devient amoureux et l'épouse, au détriment de son secrétaire (1653).

Elle a désormais un nom, un rang ; elle reçoit chez elle la cour, Mademoiselle, le roi lui-même : le jeune roi danse et soupe chez la maréchale avec l'aimable abandon de la vingtième année; peu après il demande à Mademoiselle de donner une fête, et prié de désigner lui-même les personnes qu'il lui plairait de voir inviter, il n'oublie pas Mme de l'Hôpital « qui avait donné une assemblée et qui en devait donner une autre ». L'objet de cet insigne honneur était de son nom Françoise Mignot. Était-elle fille du cuisinier immortalisé par Boileau, se demande dédaigneusement Saint-Simon, qui se rappelle à point ses auteurs [2] ? Elle n'avait pas même ce genre d'illustration. La maréchale de l'Hôpital était une simple lingère de Grenoble, que le trésorier de Portes avait épousée par amour. Il est curieux de voir le portrait de cette humble plébéienne tracé par la fière Mademoiselle :

Mme la maréchale de l'Hôpital a un beau visage, mais elle est si grosse que cela la rend assez ridicule de la voir danser. Elle danse

1. Tallemant, t. IV, *Bazinière, ses deux filz et ses deux filles.* — *Mémoires de Daniel de Cosnac*, t. I, p. 13 et 165.

2. Car Mignot, c'est tout dire, et dans le monde entier
Jamais empoisonneur ne sut mieux son métier. (Boileau *Sat.*, III.)

bien ; elle a les plus belles pierreries du monde : ses perles sont plus grosses que celles de la reine ; elle est magnifique sur sa personne et dans son logis.....

Obligée d'admirer la grosseur de ses perles, Mademoiselle se rejette et se dédommage sur la qualité de son esprit :

Elle est bonne femme, a de l'esprit, mais c'est de ces bons esprits de campagne qui disent de grands mots que l'on n'entend point à la cour, où elle aime fort être [1].

L'ancienne lingère n'était pas encore parvenue au faîte de sa fortune matrimoniale ; veuve d'un maréchal de France, elle devint, secrètement il est vrai, l'épouse d'un roi de Pologne descendu volontairement du trône. Sa beauté semble s'être longtemps soutenue, puisque dans l'intervalle de son second à son troisième veuvage elle avait inspiré à l'avocat général Denis Talon une passion finement raillée par Fléchier dans ses *Grands jours* [2], mais elle avait, à tout le moins, gardé son esprit, son manége et ses écus.

Elle fit si bien qu'elle épousa en troisièmes noces, le 14 décembre 1672, en sa maison de Paris, rue des Fossés-Montmartre, paroisse de Saint-Eustache, Jean-Casimir, successivement prince de Pologne, jésuite, cardinal, roi de Pologne, qui avait abdiqué, s'était retiré en France, où il avait force grands bénéfices, entre autres l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, où il logeait et où il est enterré. Le mariage fut su et très-connu, mais jamais déclaré : elle demeura Madame la maréchale, et lui, garda ses bénéfices [3].

La veuve du financier Gallant, née le Camus, n'a que l'embarras du choix entre les prétendants de robe et d'épée. Les Noailles, les Brissac, les Schomberg, la disputent au procureur général Fouquet, au président Maisons, au fils du président le Coigneux. Elle n'était point mal faite, quoique un peu grosse, mais surtout elle habitait dans un palais magnifique bâti par le défunt, et possédait terres aux champs, rentes constituées, argent mon-

1. *Mémoires de Mademoiselle*, 2e partie, ch. xxx (1658).
2. *Les Grands jours d'Auvergne* en 1665, p. 94, 244, 317.
3. *Saint-Simon*, t. VI, p. 190.

nayé, en un mot, de quoi allumer bien des passions. Elle craignit, en épousant un homme de cour, d'être méprisée après le mariage, et marqua sa préférence pour le jeune M. le Coigneux[1], le frère aîné de Bachaumont.

M. de Cossé Brissac, cadet du duc, s'emporta contre ce bourgeois qui avait l'impertinence de lui enlever un aussi bon parti, et menaça de le tuer s'il ne recevait de lui 10 000 écus, non pour les garder, ajoutait-il, mais pour les distribuer aux pauvres. Son beau-frère, le maréchal de la Meilleraye (un petit-fils d'avocat!), le soutint dans la folle campagne qu'il avait entreprise. M. le Coigneux, de son côté, se couvrit de l'appui du Parlement, et ne s'avança plus que sous bonne escorte; des officiers aux gardes, enfants de Paris, prirent même, dit-on, fait et cause pour l'homme de robe, leur compatriote, mais Cossé ne voulut pas leur faire l'honneur de tirer l'épée. Le ridicule se mit de la partie, et l'affaire finit par s'accommoder, sans effusion de sang, ni d'argent.

Le bonheur des nouveaux époux dura juste une semaine : le mari fut tout ce temps agréable et spirituel. Passé le huitième jour, il lui échappa de dire en compagnie, pour faire le plaisant : « Je vais revoir ma vieille. » Mme le Coigneux avait deux ans de plus que son mari : ce propos lui perça le cœur. Elle était de plus fort glorieuse, quoique veuve de financier et fille de notaire. Lorsque son frère aîné avait recherché la main d'une fille de l'apothicaire de Vouges, jolie et riche de 25 000 écus, elle avait fait à ce mariage une énergique opposition, et le mariage accompli, elle avait refusé de voir, un an durant, son père et le nouveau ménage. Malheureusement ses façons ne répondaient pas à ses prétentions; elle les avait fort bourgeoises; son mari était un petit-maître, coquet et galant; elle se consuma de jalousie, et finit par se retirer au couvent, où elle mourut[2].

Son mari devait épouser encore deux femmes, une sœur du maréchal de Rochefort, et une nièce du maréchal de Navailles, cousine germaine de la troisième duchesse d'Elbeuf, et tante

1. Il était fils du président à mortier le Cogneux, mort en 1651, et il hérita de la charge paternelle. Son frère est le compagnon de voyage de Chapelle.

2. Tallemant, t. IV, *le Président le Cogneux et son fils.*

à la mode de Bretagne de l'infortunée duchesse de Mantoue. Cette suite de mariages nous montre d'une façon saisissante le rapprochement et le mélange des classes extrêmes : M. le président le Coigneux, qui descendait, prétendait-on, d'un potier d'étain, se trouve à la fois allié à une tête couronnée et à un apothicaire célèbre par ses gelées de groseilles. « Il y a peu de familles dans le monde, écrivait la Bruyère, qui ne touchent aux plus grands princes par une extrémité et par l'autre au simple peuple[1]. »

Le sang de cet apothicaire devait plus tard non plus seulement s'allier, mais se mêler à celui de la première magistrature, puis se confondre avec le sang de la maison de Lorraine. Mathieu Garnier, marié à une de Vouges, s'enrichit dans les affaires et songe à s'appuyer de bonnes alliances. Il montre un jour un portrait à sa fille aînée en lui disant : « Voilà celui avec lequel je veux vous marier. — Comme il vous plaira, » répondit la fille. Le portrait était, en mieux, celui de M. Mangot, seigneur d'Orgères, maître des requêtes, et fils d'un ancien garde des sceaux. L'original arriva bientôt chez sa fiancée, en grosses bottes et tout crotté, plut médiocrement, fut épousé néanmoins, mais à regret. Les cajoleries d'un homme de la première robe, de M. de Champlastreux, n'augmentèrent pas le peu d'inclination que Mme d'Orgères éprouvait pour son mari ; elle finit par l'accuser d'impuissance et demanda la dissolution du mariage : le mariage fut non dissous, mais dénoué par une séparation volontaire de corps et de biens, obtenue de M. d'Orgères, moyennant un don de 20 000 écus. Bientôt elle devint veuve, ne prit pas le deuil du défunt, regarda ce premier mari comme non avenu, se fit appeler Mlle Garnier, et épousa secrètement, elle dont on vantait la taille et la beauté, un homme petit, vilain, mais fort à la mode, ce magistrat dont les hommages lui avaient fait tourner la tête, M. de Champlastreux, fils du premier président Molé. Ce beau nom de robe était échu à un fat et à un débauché. M. de Champlastreux, se distingue à sa façon, et ne laisse pas d'occuper la renommée, soit à Paris, soit dans la province. Intendant de Champagne, il mène grand train, il brille par sa livrée et par sa meute, il a cent chiens et

1. La Bruyère, *De quelques usages*.

cinquante coureurs ; toutes les femmes raffolaient de lui ou de son faste. La fortune de Mlle Garnier était venue à point pour alimenter toutes ces folies ; il lui mangea plus de 400 000 livres. Elle méritait au moins qu'il l'avouât pour sa femme, d'autant plus qu'il avait d'elle quatre enfants ; cependant, soit dédain, soit peur d'une gêne apportée à ses mœurs galantes, il s'obstinait à lui refuser cette satisfaction, et lui volait même les pièces justificatives de leur mariage qu'elle portait cachées dans ses vêtements ; enfin, tardivement et de mauvaise grâce, il se résigna à lui donner son nom, un an avant la mort de son père [1] ; elle n'en devait guère jouir : la présidente de Champlastreux fut enlevée en 1661, après une courte maladie, et son mari versa beaucoup de larmes... dans la *Gazette de Loret* [2].

Le brillant établissement des sœurs de Mme d'Orgères ne put manquer d'accroître encore le dépit de son mariage inavoué ; l'une d'elles, qui ne fut que trop en vue, avait épousé un cadet du duc de Villars Brancas, le comte de Brancas, chevalier d'honneur d'Anne d'Autriche, dont Tallemant et la Bruyère ont raillé les prodigieuses distractions. Suzanne Garnier, devenue grande dame, se distingua par ses mœurs faciles et son ambition effrontée. Impatiente d'avancer sa fortune, elle osa, la première des femmes de qualité, accompagner la maîtresse du roi, Mlle de la Vallière ; elle aurait voulu que sa fille donnât le même exemple, peut-être dans le secret espoir que quelque regard du roi tomberait sur elle : cette comtesse sortie de la plèbe n'avait pas été longue à se façonner aux mœurs de cour. Les Montausier (qui le croirait?) trouvaient ce manége bien entendu, et s'étonnaient qu'Anne d'Autriche ne voulût pas voir l'avantage qu'il y avait pour elle à laisser le cœur du roi se prendre chez des gens attachés à son service. Réprimandée sévèrement par cette princesse, Mme de Brancas osa se plaindre de la mère au fils lui-même, s'élever contre la vertu des gens qui l'entouraient, particulièrement de Mme de Navailles dont elle précipita la perte. Mme de Motteville, qui raconte ces honteuses intrigues, en donne le triste honneur à Mme de Brancas, et n'y compromet ni son mari, ni surtout sa

1. Le premier président Molé mourut en 1656.
2. Tallemant, t. VI, *Mlle Garnier ou Mme d'Orgères.*

fille. Elle nous peint cette dernière aussi sage que belle, et fort aimée de la reine mère pour sa singulière modestie[1]. Triste effet des années, de la corruption des cours, et sans doute aussi des honteux exemples maternels : la belle, sage et modeste Mlle de Brancas est devenue dans les *Mémoires* de Saint-Simon la cynique princesse d'Harcourt; corps et âme, tout en elle soulève le dégoût.

Elle avait été fort belle et galante; quoiqu'elle ne fût pas vieille, les grâces et la beauté s'étaient tournées en gratte-cul. C'était alors une grande et grosse créature, fort allante, couleur de soupe au lait, avec de grosses et vilaines lippes, et des cheveux de filasse toujours sortants et traînants comme tout son habillement. Sale, malpropre, toujours intriguant, prétendant, entreprenant, toujours querellant, et toujours basse comme l'herbe, ou sur l'arc-en-ciel, selon ceux à qui elle avait affaire ; c'était une furie blonde, et de plus une harpie; elle en avait l'effronterie, la méchanceté, la fourbe et la violence; elle en avait l'avarice et l'avidité; elle en avait encore la gourmandise et la promptitude à s'en soulager, et mettait au désespoir ceux chez qui elle allait dîner, parce que.....

Il faut lire le reste dans Saint-Simon, car il n'est pas possible de mentionner ici tout ce qui pouvait arriver à Mme d'Harcourt au sortir de table, la table fût-elle dressée chez la duchesse du Maine ou chez M. le Grand.

Elle se repaît, elle se gorge d'argent comme de nourriture; elle vend au plus offrant la faveur dont elle dispose, place ou marie les gens pour de fortes remises, rosse ses laquais et ne les paye point, vole au jeu tant qu'elle peut, chante pouille à ceux qui réclament, et empoche effrontément les écus et les injures. Les affaires surtout l'attirent. Elle en a le flair et le génie; fille de comte, femme de prince, elle a l'âme financière: bon sang ne peut mentir, et malheur aux partisans auxquels s'accroche la petite-fille de Mathieu Garnier. Cependant sa sœur, une honnête femme mariée au duc de Brancas, son cousin germain, qui se ruinait au jeu et dans d'infâmes débauches, mourait à peu près de faim, et était réduite à emprunter des chemises à son amie la maréchale de Chamilly[2].

La princesse d'Harcourt ne se démentit pas en mariant son fils: elle lui donna une fille de robe, mais dont la fortune

1. *Mémoires de Mme de Motteville*, t. IV, ch. LVII et LVIII.
2. *Saint-Simon*, t. II, p. 414 et suiv., 455.

avait été jadis gagnée dans la finance. Le père de Mlle de Montjeu était conseiller au parlement de Metz : ce nom de Montjeu était celui d'une terre acquise par les siens à prix d'argent; il s'appelait en réalité Castille, comme un chien s'appelle Citron, remarquent gaiement les *Mémoires*[1]. Il avait pour ancêtres un tanneur d'Autun et un marchand de soies de la rue Saint-Denis, à l'enseigne des *Trois-Visages*. Le fils du tanneur fut un homme d'État, le président Jeannin, célèbre par le rôle de conciliateur qu'il joua dans les guerres de religion, et par les services qu'il rendit à Henri IV, soit au dedans, soit en dehors du royaume; le président Jeannin maria sa fille à Castille, ancien marchand de soies devenu receveur du clergé. La dot, dit Tallemant, était de 10 000 écus; les plus gros mariages de ce temps-là étaient de 60 000 livres. Le président ayant perdu son fils unique donna ce qu'il avait de bien à son gendre, le receveur du clergé, à la condition que l'aîné de ses petits-fils porterait son nom. L'aîné des Castille se prêta de fort bonne grâce à renverser l'ordre de ses noms, et fit même plus qu'on ne lui demandait : non-seulement il cessa d'être Castille Jeannin, mais il devint Jeannin *de* Castille. C'est le père du conseiller Montjeu. Habile financier, trop habile, insinue Saint-Simon, il fut trésorier de l'épargne, et se décora d'une charge de greffier de l'ordre du Saint-Esprit. Sa vie était fastueuse, ses mœurs galantes comme celles de Fouquet, son allié; il tranchait du grand seigneur, faisait ériger en marquisat la baronnie de Montjeu, embellissait le château qu'y avait bâti le président, et jouant hardiment sur l'humble nom de son père, prétendait descendre d'une branche bâtarde des rois de Castille : comment cette branche s'était égarée rue Saint-Denis, c'est un point que sans doute il omettait d'éclaircir. Plus simple et plus sincère était son aïeul maternel :

Le président Janin, du temps qu'il estoit à M. de Mayenne, traitta ce prince à Autun dans la maison paternelle, luy présenta son père, avec son tablier de corroyeur, en luy disant : « Monsieur, voylà le maistre de la maison ; c'est luy qui vous traitte. » M. de Mayenne le reçeût à bras ouverts, et le fit mettre au haut bout[2].

1. Citron est le nom du chien mis en jugement dans les *Plaideurs* pour rapt de chapon.
2. Tallemant, t. III, *le Président Janin*.

Jeannin de Castille fut entraîné dans la chute de Fouquet; il perdit ses places avec une partie de ses biens, fut exilé en Bourgogne, mais il gardait pour adoucir sa disgrâce de beaux restes de son ancienne fortune, et un état fort grand encore quoique amoindri; il comptait parmi ses amis, ses hôtes, Bussy, Mme de Sévigné. Celle-ci, dans une lettre datée du château de Montjeu qu'elle n'avait pas revu depuis seize ans (elle avait trente ans lors de sa dernière visite), donne une pensée mélancolique au temps écoulé qui avait emporté sa jeunesse en développant ces beaux ombrages[1].

Le mariage de son fils le conseiller avec la fille du grand fauconnier, le comte Dauvet des Marests, contribua sans doute à abréger son exil : lorsqu'il mourut en 1691, il était déjà rappelé depuis quatre ans. Son fils l'avait précédé dans la tombe; sa petite-fille, Mlle de Montjeu, s'était à force d'esprit insinuée chez la duchesse du Maine, dont elle animait les nuits blanches. Ce fut là que Mme d'Harcourt l'avisa pour l'abbé d'Harcourt, devenu l'aîné de la maison par la mort de ses deux frères qui avaient péri au service de l'Empire : elle n'eut garde de s'arrêter à son origine non plus qu'à son visage, et à la vivacité de ses allures. « Mlle de Montjeu était jaune, noire, laide en perfection ; de l'esprit comme un diable ; du tempérament comme vingt, dont elle usa bien dans la suite, et riche en héritière de financier. » 50 000 livres de rente en fonds de terre et 20 000 francs d'argent comptant ravirent la princesse d'Harcourt, ainsi que son fils, un riche seigneur d'église qui ne prétendait pas s'appauvrir en rentrant dans le monde. Lui-même, à la principauté près, n'était pas des plus tentants. Des chutes successives l'avaient fait trépaner trois ou quatre fois et laissé presque sourd. C'est à Sceaux que se fit la noce ; mais tout patronné qu'il était par la duchesse du Maine, ce bas mariage indigna la maison de Lorraine. Le duc de Lorraine défendit aux nouveaux époux de mettre le pied dans ses États. Ce ne fut pas le seul dégoût qu'éprouva la princesse d'Harcourt. Sa bru, qui supportait difficilement son humeur, eut un jour trop d'esprit et pas assez de prudence : elle traça pour une de ses amies le portrait de la mégère qui l'opprimait, mais elle se

1. *Lettre à Bussy Rabutin*, du 22 juillet 1672.

trompa d'adresse, et envoya le portrait à sa propre belle-mère. Elle avait beaucoup de sel et de tour, et rarement peintre satirique avait rencontré plus riche modèle. La princesse, qu'elle avait leurrée jusque-là par un mélange d'hypocrite soumission et de feinte tendresse, entra dans une telle fureur, qu'elle ne fut pas maîtresse d'en taire la cause, et Dieu sait si la cour, qui la craignait et la détestait, se divertit du quiproquo. Sa bru, un instant consternée, reprit ses esprits, serra ses écus et se moqua d'elle; son propre fils fit chorus avec sa bru. Ce mariage était décidément pour la princesse d'Harcourt une spéculation manquée [1].

Un personnage qu'on peut être surpris de pas apercevoir au milieu de ces événements qui intéressent si fort la dignité ou la fortune de sa maison, c'est le mari de la princesse d'Harcourt; car il vivait encore, mais il était comme enfoncé et abîmé dans ses vices. S'il se sentait de sa race par sa valeur et sa bonne mine, il valait sa femme par la bassesse des sentiments, et le portrait de l'un est le digne pendant du portrait de l'autre :

C'était un grand homme, bien fait, qui, avec l'air noble et de l'esprit, avait tout à fait celui d'un comédien de campagne; grand menteur, grand libertin d'esprit et de corps, grand dépensier en tout, grand escroc avec effronterie, et d'une crapule obscure, qui l'anéantit toute sa vie. Après avoir longtemps voltigé à son retour, et ne pouvant vivre avec sa femme, en quoi il n'avait pas grand tort, ni s'accommoder de la cour ni de Paris, il se fixa à Lyon, avec du vin, des maîtresses du coin des rues, une compagnie à l'avenant, une meute, et un jeu pour soutenir sa dépense et vivre aux dépens des dupes, des sots et des fils des gros marchands qu'il attirait dans ses filets. Il y tirait toute la considération que lui pouvait donner là le maréchal de Villeroy par rapport à M. le Grand, et il y passa de la sorte grand nombre d'années, sans imaginer qu'il y eût en ce monde une autre ville ni un autre pays que Lyon. A la fin il s'en lassa, et revint à Paris.

Toute l'influence des Lorrains ne put relever ce méprisable personnage; le roi, sur leurs longues instances, consentit à le voir, mais il ne voulut jamais lui permettre de venir à Marly, où les maris allaient de droit quand les femmes y étaient admises. Il se retira peu à peu de la cour, et il se trou-

1. *Saint-Simon*, t. III, p. 170 et suiv.

vait en Lorraine lors du mariage de son fils. Il s'éteignit subitement en 1719, à Montjeu, chez sa belle-fille ; le manoir bâti et embelli par des maîtres bourgeois reçut le dernier soupir de ce triste descendant d'une maison souveraine [1].

Le comte d'Harcourt, son fils, recouvra sans doute les bonnes grâces du duc de Lorraine, car celui-ci l'autorisa à relever en sa faveur l'illustre nom de Guise, en lui faisant don d'une terre en Lorraine à laquelle il attacha ce nom : ainsi devint princesse de Guise une fille issue en ligne directe d'une boutique de la rue Saint-Denis. Quel chemin parcouru en quelques générations par la seule puissance de l'argent, et cela dans le vieux monde tout hérissé d'orgueilleux préjugés !

M. et Mme de Guise ne furent pas seulement célèbres par le désordre de leurs mœurs : les contemporains les ont marqués d'une note encore plus infamante. Leur luxe s'entretient de fraude et de rapine, et les cris de leurs dupes viennent les assaillir au milieu de leurs bombances. Voltaire lui-même se laisse prendre dans leurs filets, mais il n'est pas de ceux qu'on tond impunément, et ses démarches, ses sommations, ses sarcasmes, leur arrachent les quartiers de rente viagère qu'ils sont tenus de lui servir. Le président Hénault, toujours si courtois, même dans la satire, appelle crûment leur maison une caverne de voleurs. Ce comte d'Harcourt, fait prince de Guise, semblait renier ces grands noms pour retourner aux mœurs et aux origines de sa mère, et associait sans vergogne le croquant au grand seigneur.

Il n'eut que deux filles qui furent toutes deux de fort grandes dames. L'aînée devint princesse de Bouillon par son mariage avec le duc d'Albret (1725). Quel est ce duc d'Albret? Le fils de celui que nous avons vu épouser successivement une la Trémoille et une Louvois ? Point ; c'est encore, c'est toujours le même personnage : nous devions le retrouver jusqu'au terme de notre étude, infatigable et heureux poursuivant des grandes héritières. Il avait même eu le temps, depuis que nous l'avons laissé, de faire un troisième mariage et de perdre sa femme, Mlle de Gordes ; il était veuf depuis trois ans : c'était la plus longue halte qu'il eut faite dans la carrière matrimoniale. Le

1. *Saint-Simon*, t. II, p. 413 ; t. XI, p. 81.

jour de ses nouvelles noces, il fut pris d'un violent accès de goutte : on le portait à quatre tandis qu'il s'écriait : « Ou qu'on me fasse mourir, ou qu'on me laisse marier. » Sa femme avait dix-huit ans, une beauté éclatante et toutes les grâces de l'esprit.

La cadette de Mme de Bouillon, peut ou point dotée, eut tabouret à la cour, et ce fut de la main de Voltaire qu'elle reçut son mari, sans doute avant les démêlés financiers du poète avec le nouveau Guise. Voltaire, dans son activité universelle, s'occupe aussi de faire des mariages, et il mène ce genre d'affaires avec la même verve qu'une intrigue de comédie. Il engage et pousse les négociations, a la main dans la rédaction du contrat, et par une abstention piquante, il ne se dérobe que devant l'épithalame ; il est vrai qu'il remplace l'épithalame par une épître spirituellement et galamment effrontée qu'il adresse à la future épouse pour l'engager à chasser les scrupules moroses, et à chercher dans le mariage un bonheur plus vif et plus varié que celui du devoir accompli. L'époux qu'il donnait à Mlle de Guise était le duc de Richelieu : c'était un choix hardi, mais Voltaire ne semble se souvenir des mœurs du volage que pour en tirer un nouveau motif poétique, et peindre tous les maris qu'a trompés Richelieu également ravis des attraits de la nouvelle duchesse, et impatients de la mettre à demi dans leur vengeance.

Ce mariage, à peine accompli, provoquait un drame sanglant qui consterna son auteur. Il avait déplu à la maison de Lorraine. Ce qui la choquait dans le mari de Mlle de Guise, c'étaient non ses vices, mais son origine, ces modestes Vignerot, que n'avait pas fait oublier l'adoption du cardinal. Les fils de M. de Marsan, le prince de Lixin et le prince de Pons, avaient refusé de signer au contrat. M. de Lixin et M. de Richelieu se retrouvèrent au siège de Philippsbourg ; le prince fit une allusion insultante aux Vignerot, mal décrassés par leur alliance avec les Guise ; l'insulte fut relevée sur-le-champ ; les deux cousins se battirent la même nuit dans la tranchée, et le prince de Lixin paya de sa vie son insolente hauteur.

De son union avec Mlle de Guise M. de Richelieu eut un fils, le duc de Fronsac. On raconte que madame de Pompadour, ayant osé lui proposer de marier le duc de Fronsac avec la fille qu'elle

avait eue de son mari, Lenormand d'Estioles, il lui répondit avec une grâce superbe qu'elle lui faisait assurément beaucoup d'honneur, mais que son fils ayant celui d'appartenir par sa mère à la maison de Lorraine, il lui demandait la permission, pour la forme seulement, d'en écrire à l'impératrice-reine. Ce jour-là M. de Richelieu écrasait les parvenus de la finance du nom de la maison qui naguère lui jetait dédaigneusement à la face ses trop modestes ancêtres ; Mme de Pompadour comprit et se tut. Qui se souvenait encore des Castille et des Garnier, ces lointains ancêtres maternels du jeune de Fronsac [1] ?

1. *Saint-Simon*, t. XI, p. 299. — *Mémoires de Hénault*, ch. x. — *Mathieu Marais*, mars 1725. — *Correspondance de Voltaire*, 1734.

CHAPITRE III

FAMILLES DIVERSES

I. Mariage du maréchal de Lorges avec la fille du financier Frémont. — Les Saint-Hérem deux fois alliés à la finance. — Les Grignan prédestinés par leur faste à une alliance de ce genre. — Éloquentes et vaines remontrances de Mme de Sévigné. — Le marquis de Grignan épouse Mlle de Saint-Amant. — Vanité inquiète des siens. — Impertinente saillie de Mme de Grignan.— Vengeance de Saint-Amant. — Mort prématurée du marquis de Grignan.— Noble caractère et sainte vie de sa veuve. — Mariage clandestin de Mme de Coligny, fille de Bussy-Rabutin, avec M. de la Rivière. — Basse origine de M. de la Rivière. — Fureur de Bussy. — Il plaide en vain la nullité du mariage. — Sentiments contradictoires de Mme de Sévigné.

II. Manèges frauduleux de Boisfranc, surintendant de Monsieur. — Sa fille épouse le marquis de Gesvres. — Sottise et faste du marquis de Gesvres. — Le fils de Boisfranc, maître des requêtes, épouse une fille noble et sans dot, Mlle de Soyecourt. — Égoïsme de Mme de Soyecourt puni par la mort prématurée de ses fils. — Les titres et les biens des Soyecourt passent au fils du maître des requêtes. — Douleur et colère de Saint-Simon. — Nouvelle et fructueuse alliance de ce petit Boisfranc avec une maison noble. — Son caractère méprisable. — Son fils épouse une Saint-Aignan.

III. Probité douteuse, magnificence et grâces de Béchameil. — Sa vanité raillée par les grands seigneurs. — L'aînée de ses filles mariée avec Desmarets; la cadette avec le comte de Cossé Brissac. — Le duc de Brissac, petit-fils de Béchameil, épouse Mlle Pecoil. — Origine de la fortune de Mlle Pecoil. — Mariage du fils de Béchameil, M. de Nointel, avec une fille du président Bretonvilliers. — Les Bretonvilliers sortis de la finance. — Mariage de Mlle de Nointel avec Louville, ancien menin et confident de Philippe V. — Caractère aimable et sensé de ces époux.

IV. La Touanne, trésorier de l'extraordinaire des guerres, allié par son fils au valet de chambre Bontemps. — Sa banqueroute; ses jardins acquis à vil prix par M. le Duc. — Son successeur, Lebas de Montargis, gendre de Hardouin Mansart. — Caractère et faveur de Mansart. — Les deux gendres de Lebas de Montargis , le marquis d'Arpajon et le président Hénault. — Hénault, fils de financier. — Son apparente modestie sur sa naissance. —

Sa sensibilité gracieuse et légère. — Merveilleuse souplesse de son esprit. — Son rang brillant dans la société. — Il est loué par Voltaire et recherché par la reine de France.

I

Quelle est la maison qui ne se trouve, au moins par les femmes, alliée à la finance? Les plus hautains n'échappent pas à ce mélange, et Saint-Simon nous raconte, en baissant la tête, le mariage de son beau-père. Troisième cadet d'une nombreuse famille, le maréchal de Lorges ne possédait que les 12 000 livres de rente attachées à son bâton. Il devait commander l'armée en Flandre, sous le roi en personne (1676). « Il fallait un équipage et de quoi soutenir une dépense convenable et pressée; » il fallait de plus assurer non-seulement le présent, mais l'avenir, en un mot, fonder une maison: il se décida à élever jusqu'à lui la fille de Frémont; Frémont n'était pas encore garde du trésor royal[1], mais il passait pour l'homme le plus riche du royaume: ainsi le financier venait en aide au maréchal de France, l'homme de rien au neveu de Turenne. La fortune de M. de Lorges change immédiatement de face : il achète la charge de capitaine des gardes, et devient l'égal de son frère, le maréchal de Duras, revêtu de la même charge.

« Le maréchal de Lorges n'est-il point trop heureux? » écrit Mme de Sévigné. « Les dignités, les grands biens et une très-jolie femme! On l'a élevée comme devant être un jour une grande dame[2]. » On l'avait même élevée comme devant être par surcroît une honnête femme.

M. de Lorges, dit son gendre, rencontra une épouse qui n'eut des yeux que pour lui malgré la différence d'âge, qui sentit toujours avec un extrême respect l'honneur que lui faisaient la naissance et la vertu de son époux, et qui y répondit par la sienne, sans soupçon et sans tache, et par le plus tendre attachement..... Il trouva de plus dans ce mariage une femme adroite pour la cour et pour ses manéges, qui suppléa à la roideur de sa rectitude, et qui, avec une politesse qui montrait qu'elle n'oubliait point ce qu'elle était née, joignait une dignité qui présentait le souvenir de ce qu'elle était devenue, et un art

1. Il acheta cette charge en 1689 pour le prix de 800 000 livres (*Dangeau*, 25 janvier).
2. *Lettre à Mme de Grignan*, du 8 avril 1676.

de tenir une maison magnifique, les grâces d'y attirer sans cesse la meilleure et la plus nombreuse compagnie, et avec cela le savoir-faire de n'y souffrir ni mélange, ni de ces commodités qui déshonorent les meilleures maisons, sans toutefois cesser de rendre la sienne aimable, par le respect et la plus étroite bienséance, qu'elle y sut toujours maintenir et mêler avec la liberté.

C'était Mme Frémont, une femme de finance, qui avait fait l'éducation de cette personne accomplie; ce fut elle encore qui surveilla celle de ses petites-filles pour le plus grand bonheur des ducs de Saint-Simon et de Lauzun; la finance ne comptait pas que des ménages à la Montauron. Le maréchal de Lorges eut le bon sens de ne voir que les beaux côtés de ce mariage « étrangement inégal », et témoigna par sa cordiale façon de vivre avec les Frémont qu'il savait estimer à leur valeur les biens qu'il avait reçus d'eux, et particulièrement le plus précieux de leurs dons, celui de leur fille[1].

La parenté des Frémont, ainsi rehaussée par une illustre alliance, vise désormais aux gendres nobles. Mlle Douilly de Riou « toute resplendissante d'une Frémont pour mère, qui lui donne une maréchale de Lorges pour cousine germaine, et des duchesses de Saint-Simon et de Lauzun pour nièces à la mode de Bretagne[2] », entre dans la maison de Montmorin en épousant le fils de M. de Saint-Herem, gouverneur de Fontainebleau.

Les Saint-Herem n'en étaient pas à leur première alliance avec la finance: le père avait épousé une Legras, fille du surintendant d'Anne d'Autriche et d'une sœur de M. Courtin; mais ce mariage ne lui donna pas ce qu'il en avait espéré. Mlle Legras lui avait apporté avec une grosse dot de furieuses dispositions à la manger. Elle était hideuse à voir et cependant affolée du monde; elle égayait par ses ridicules prétentions les séjours de la cour à Fontainebleau, que son mari charmait au contraire par ses façons pleines de grâce; elle couvrait sa laideur de diamants et de perles, empruntait volontiers les parures de Mme de Soubise, et croyait lui emprunter en même temps sa beauté. Ce furent ses ruineuses folies qui condamnèrent les Saint-Herem à une seconde mésalliance.

Le mariage se fit par l'entremise de la maréchale de Lorges.

1. *Saint-Simon*, t. II, p. 407.
2. *Lettre de M. de Coulanges à Mme de Sévigné*, du 17 février 1696.

Saint-Simon garde une discrétion profonde sur la naissance de cette cousine de sa femme : elle était fille d'un fermier général qui ne manqua pas cette occasion d'envoyer au *Mercure* la liste de ses ancêtres, et de divertir les gens de cour par l'énumération des diverses branches de sa maison. Le mariage à peine célébré, la ruine des Saint-Herem éclata : le chiffre de leurs dettes allait à 400 000 francs, et chaque jour on découvrait de nouvelles dépenses du fait de Mme de Saint-Herem. L'unique épave que les jeunes gens sauvèrent du naufrage fut un brevet de 50 000 écus sur la survivance du gouvernement de Fontainebleau, que le roi avait gracieusement accordé pour garantir le douaire de Mlle Douilly[1].

M. de Saint-Amant a bien mieux marié sa fille, écrivait Coulanges à Mme de Sévigné, en lui apprenant la ruine des Saint-Herem. Deux ans auparavant, le petit-fils de Mme de Sévigné, le jeune, brave et spirituel marquis de Grignan, avait épousé la fille du fermier général Saint-Amant. Quelle chute pour l'orgueil des Adhémar entés sur Castellane ! mais il avait bien fallu subir un événement devenu inévitable. Depuis longtemps les Grignan allaient, même à leur insu, vers un mariage de finance ; on peut le prévoir, l'annoncer bien avant qu'il s'accomplisse, lorsqu'on lit les lettres où Mme de Sévigné énumère et déplore leurs fastueuses folies.

Les Provençaux savourent sans remords les délices de l'hospitalité de leurs gouverneurs, soit dans le château de Grignan restauré à grands frais, soit dans les magnifiques réceptions d'Avignon et d'Aix ; la chère est délicate, les comédiens excellents, le jeu gros et animé : M. et Mme de Grignan se ruinent de la meilleure grâce du monde. Cependant Mme de Sévigné avertit, sermonne, crie de toutes ses forces à la profusion et au gaspillage. C'est trop de comédiens et de musiciens, trop de cuisiniers et de valets de chambre ! Ne pouvez-vous pas avoir moins de cinquante domestiques ? Modérez, de grâce, ce luxe de

1. *Saint-Simon*, t. I, p. 189 ; t. II, p. 240. — *Lettre de Mme de Sévigné à Mme de Grignan*, du 12 octobre 1677. — *Lettres de Coulanges à Mme de Sévigné*, du 3 octobre 1694 ; *à Mmes de Sévigné et Grignan*, du 14 mars 1696. — Le roi accorda à Mme de Saint-Hérem, la mère, une pension de 1000 écus, « ne voulant pas, écrit Dangeau, que la femme d'un homme de condition, qui l'a servi si longtemps, demeurât sans pain ». (26 novembre 1701.)

meubles, de cheminées, de chenets, de miroirs ; sauvez du moins le meuble rouge des dégâts de M. de Vendôme et de ses gens. Surtout ne tenez pas table ouverte à tous venants dans la province la plus passante du monde. Vous êtes cent bouches à Grignan quand vous n'êtes qu'entre vous ; faut-il encore héberger toute la Provence, nourrir bêtes et gens, mettre les enfants à table jusqu'au menton ? Foin du bel air et du bon air, et du grand air, qui fait de Grignan une hôtellerie et vous mène droit à l'hôpital ! Je vous en conjure, ma fille, soyez toujours « comptante, calculante et supputante[1] ».

Mme de Grignan comptait, calculait, supputait en vain : le torrent l'entraînait, et elle continuait de faire manger, boire et danser toute la Provence. Cependant M. de Grignan hypothéquait les meilleures terres de sa femme, donnait en garantie la signature de Mme de Sévigné, abandonnait deux années du revenu de sa charge, « deux années du siècle de fer » ; il est vrai qu'il s'en était fait avancer trois par le trésorier des États de Bretagne qui venait de faire banqueroute, et dont il fallait désintéresser les créanciers. Les filles nées de son mariage avec Angélique d'Angennes étaient sacrifiées à ses besoins. On encourageait la piété, la vocation religieuse de l'aînée, on la canonisait d'avance, on l'appelait sainte Grignan. Sa santé délicate l'obligeait à quitter le couvent, mais si l'Église perdait une carmélite, M. de Grignan n'en obtenait pas moins l'avantage qu'il convoitait : elle lui faisait don des 40000 écus qu'il avait à elle, c'est-à-dire d'un bien qui devait aller à sa cadette. A cette cadette il devait une somme double, et qui semblait si mal garantie à M. de Montausier, l'oncle de Mlle d'Angennes, qu'il se faisait scrupule d'accueillir la demande en mariage du vicomte de Polignac.

Ces seigneurs, dont on vantait la somptuosité, n'étaient même plus assez riches pour se permettre le luxe d'embrasser leur fils ; le voyage du marquis devait coûter trop cher, et n'était, au demeurant, qu'une pure satisfaction de cœur[2]. Un

1. *Lettres* du 28 décembre 1673, du 15 décembre 1675, des 17 mai et 18 août 1680, du 31 août 1689.

2. *Lettres* du 11 septembre 1680, du 4 octobre et du 13 décembre 1684, du 1er août 1685, du 25 octobre 1686, du 5 janvier 1688, du 22 janvier, du 1er et du 26 février 1690.

hôte qu'on n'avait pas invité tombait subitement à Grignan; c'était Mme Reinié, marchande à la toilette, qui venait de Paris relancer sa cliente jusqu'au fond de la Provence. A-t-on l'idée d'une telle folie et d'une telle insolence? Mme Reinié a le verbe haut, abondant et trivial; on la souffre pourtant, on tâche de l'évincer tout doucement, de se tirer adroitement de ses mains, disons, avec Mme de Sévigné, de ses pattes. « Vous faites bien cependant, écrit-elle à sa fille, de ne la pas maltraiter; vous êtes toute raisonnable, mais comment vous serez-vous tirée de ses pattes et de ces inondations de parole où l'on se trouve noyée, abîmée? » Cela valait en effet la peine d'être demandé. Mme de Sévigné y revient avec insistance: « Dites-moi donc ce que vous avez fait de Mme Reinié? parle-t-elle encore? avec quoi l'avez-vous fait taire? » *Avec quoi*, est charmant. « Il est bon de les payer de quelque chose, dit le Don Juan de Molière. » La monnaie qu'avait reçue Mme de Reinié ne la fit pas taire pour longtemps: dès l'année suivante, elle retombait en Provence: elle n'en remporta qu'un rhumatisme accompagné peut-être de quelque commande nouvelle[1].

C'est ainsi qu'il advint au jeune marquis de Grignan d'épouser la fille d'un financier.

Vainement en effet on essaya d'échapper à la destinée; ni l'épée, ni la robe ne se laissèrent prendre. Mlle de Cauvisson épousait son oncle; Mlle d'Ormesson, le voisin d'Aguesseau; Mlle d'Oraison avait pour père le plus « lanternier » et le plus égoïste des hommes[2]. On dut enfin se décider entre la demoiselle élevée dans quelque noble et stérile masure, ou la rotu-

1. *Lettres* du 26 octobre et du 13 novembre 1689, du 8 et du 26 février 1690. — La seconde et malheureuse expédition de Mme Reinié excite la gaieté de Pauline de Grignan et de sa grand'-mère. Pauline contrefait les façons de la couturière, et Mme de Sévigné d'applaudir : « Toute chose cessante, ma fille, dites-moi tout à l'heure d'où vient que vous avez encore Mme Reinié? Est-ce que vous la faites venir parler à vous, comme de la rue Saint-Honoré à l'hôtel de Carnavalet? ou si le voyage de Paris à Grignan lui paraît comme celui de Paris à Livry? Je ne puis rien imaginer qui ait pu l'obliger à faire ce second voyage. La pauvre personne! vraiment, je ne m'étonne pas qu'elle ait mal *tout partout* (c'était une expression favorite de Mme Reinié). Mon Dieu, que Pauline est jolie! quelle est plaisante! que sa petite vivacité, que je vois d'ici, est aimable et divertissante! » etc.

2. *Lettres* du 24 janvier et du 17 juillet 1689.

rière riche de beaux écus comptants ; choisir entre les pierres ou l'or : on choisit l'or, mais l'orgueil seigneurial avait longtemps lutté, et sa défaite lui fut cuisante. L'opinion publique surprise s'échappa en vifs et blessants commentaires : Coulanges, le spirituel épicurien, l'ami des tables succulentes, vint au secours des Grignan, et raffermit leur résolution. Il faut voir comme il raille les délicatesses du préjugé, comme il découvre en vers badins les communes origines de l'espèce humaine, célèbre les beaux et grands châteaux libres d'hypothèques, ainsi que les douceurs du superflu, et finalement conseille un moyen énergique de faire taire l'opinion, c'est de tirer de la mésalliance le plus gros possible, de pressurer le beau-père dans le présent, de peur que les recherches de la justice ne le mettent à sec dans l'avenir. Sa lettre est une apologie franche et crue des mariages d'argent, et la pudeur de Mme de Grignan aurait peut-être souhaité une approbation plus discrète. Il est vrai que Coulanges termine habilement son plaidoyer en opposant aux clameurs du monde le témoignage d'une femme qui tenait dans ce monde une des premières places, et y était réputée pour la hauteur de ses sentiments :

Je n'ai pu cependant m'empêcher de discourir de tout cela avec la maréchale de Villeroy, qui a bon sens et bon esprit, qui aime tendrement tout ce qui s'appelle Grignan, qui vous estime et vous aime aussi, qui se sent obligée de l'attention que vous avez de lui faire faire des compliments, qui me prie à tout moment de vous les rendre au centuple, et sur de bons tons, et qui enfin est déchaînée comme vous contre le public, qui se déchaîne toujours sans savoir pourquoi. Elle approuve toutes vos raisons, elle vous loue sans fin et sans cesse, et vous conseille d'aller votre grand chemin. Aujourd'hui, comme vous dites fort bien, on parle d'une chose, et demain on n'en parle plus ; et quand vous présenterez au public une jolie marquise de Grignan, et qu'il sera persuadée que vous en avez beaucoup de bien, il ne vous fera pas plus votre procès qu'à tous les gens de la première qualité qui vous ont montré ce chemin, et qui ne croient pas à l'heure qu'il est en avoir la jambe moins bien tournée. Voilà qui est dit, je ne vous en parlerai plus[1].

Coulanges a tellement ce mariage à cœur, que le bruit d'une rupture s'étant répandu, il craint quelque retour de fausse déli-

1. *Lettre* du 28 juin 1694.

catesse, et de nouveau bat en brèche, en écrivant à Mme de Sévigné, «ce petit point d'honneur qui avec le temps renverse toutes les bonnes maisons »[1]. Sa lettre est justement datée de l'une des résidences de Mme de Louvois, du château d'Ancy-le-Franc que la maison de Clermont Tonnerre avait dû abandonner à la famille d'un secrétaire d'État. L'héritier des Clermont Tonnerre s'était cependant marié, lui aussi, d'une certaine façon, mais trop tard : lorsque Mlle de Mennevillette, fille du secrétaire des commandements de Monsieur, lui avait apporté une dot de 380 000 livres[2], ses terres patrimoniales avaient déjà changé de mains, et il avait eu le cuisant regret de ne pouvoir les ressaisir. Les Grignan furent mieux avisés que les Clermont Tonnerre, et le mariage s'accomplit. Mlle de Saint-Amant apportait 400 000 fr. d'argent comptant et 50 000 fr. d'habits, de linge, de dentelles et de pierreries : ses espérances étaient plus brillantes encore, car elle n'avait qu'une sœur. Le contrat fut signé à Paris. « Le père et le contrat » arrivèrent à Grignan; la mère et la fille s'y étaient rendues de Montpellier, et les deux jeunes gens eurent « huit ou dix jours pour faire connaissance[3] ».

La noce fut célébrée avec une magnificence que Mme de Sévigné décrivait à Coulanges dans une lettre malheureusement perdue, et dont nous n'avons que le reflet dans la réponse de Coulanges[4], mais par bonheur il y a un supplément à la description, provoqué par une question assez gaillarde de l'indiscret cousin, et c'est peut-être le meilleur du récit qui est sauvé, le moment où l'esprit de la grand'mère des époux trouvait à se jouer avec le plus de grâce, en un mot le soir et le lendemain de la noce. Mme de Sévigné admire avec une surprise où l'on pourrait, avec quelque malice, voir une espèce de déception, l'air discret qui règne dans les choses et dans les propos :

Vous avez très-bien imaginé toutes les magnificences champêtres de notre noce; tout le monde a pris sa part des louanges que vous

1. *Lettre* du 29 octobre 1694.
2. *Dangeau*, 26 novembre 1687.
3. *Lettre de Mme de Sévigné à la comtesse de Guitaut*, de décembre 1694.
4. *Lettre* du 21 janvier 1695.

donnez; mais nous ne savons ce que vous voulez dire d'une première nuit de noce. Hélas! que vous êtes grossier! J'ai été charmée de l'air et de la modestie de cette soirée; je l'ai mandé à Mme de Coulanges: on mène la mariée dans son appartement, on porte sa toilette, son linge, ses cornettes; elle se décoiffe, on la déshabille, elle se met au lit; nous ne savons qui va ni qui vient dans cette chambre; chacun va se coucher. On se lève le lendemain, on ne va point chez les mariés; ils se lèvent de leur côté, ils s'habillent; on ne leur fait point de sottes questions: « Êtes-vous mon gendre? êtes-vous ma belle-fille? » Ils sont ce qu'ils sont; on ne propose aucune sorte de déjeuner, chacun fait et mange ce qu'il veut; tout est dans le silence et dans la modestie; il n'y a point de mauvaise contenance, point d'embarras, point de méchantes plaisanteries; et voilà ce que je n'avais jamais vu, et ce que je trouve la plus honnête et la plus jolie chose du monde[1].

L'inégalité des deux familles contribua peut-être à rendre plus correcte la tenue de cette noce; les financiers s'observèrent, et Mme de Grignan, pour mieux les tenir en respect, ne crut sans doute pas devoir se départir de l'air un peu guindé que lui attribue Saint-Simon.

Les façons des Saint-Amant étaient en effet le point délicat, et n'avaient pas laissé de donner quelques inquiétudes aux Grignan. On a comme l'écho de ces inquiétudes dans les remarques louangeuses qu'on fait ou qu'on reçoit sur ces façons, avant et après le mariage, comme si l'on éprouvait le besoin de se rassurer soi-même ou de l'être par les autres: « Mlle de Saint-Amant est jolie, aimable, sage, bien élevée, raisonnable au dernier point », écrit Mme de Sévigné à Mme de Guitaut. Coulanges, si net sur le côté solide du mariage, ne manque pas d'admirer, en même temps que les écus du père, les mérites de la fille.

Vous ne devez jamais douter, dit-il à Mme de Grignan, que je n'approuve tout ce que vous approuvez, et que je ne sois fort content de voir entrer dans votre maison une belle-fille dont j'entends dire tant de merveilles: il n'y a pas deux avis sur son aimable figure, et sur ses manières nobles et polies, qui font honneur à son éducation[2].

Mme de Coulanges, pour donner plus de prix à l'éloge, le met sur les lèvres d'un la Rochefoucauld:

1. *Lettre* du 3 février 1695.
2. *Lettre* du 31 décembre 1694.

L'abbé de Marsillac me dit hier des biens infinis de M. et de Mme de Saint-Amant, et de Mme la marquise de Grignan leur fille ; il les a vus à Vincennes : il dit que ce sont les plus honnêtes gens qu'il est possible, et qu'ils vous ont élevé un chef-d'œuvre ; enfin il passa bien du temps à me chanter leurs louanges, et je vous assure qu'il ne m'ennuya pas[1].

Comme la nouvelle marquise voit peu le monde et vit retirée, presque enfermée dans sa maison (une maison qui est un palais), le duc de Chaulnes force galamment sa porte, et trace de la solitaire un portrait charmant[2]. Cependant ce goût marqué pour la solitude étonne et inquiète ses amis. Mme de Grignan arrive à Paris, la mêle au monde, la présente à Versailles ; elle se tire à son honneur de cette redoutable épreuve, et Mme de Simiane reçoit aussitôt communication de la bonne nouvelle.

Ma belle-fille a fort réussi : vous connaissez son air sage et noble, son air assuré et modeste, ne s'embarrassant d'aucune nouveauté ; elle a paru dans ce caractère, et en a été fort louée[3].

L'orgueil des Grignan, tout en essayant de se rassurer, demeure inquiet ; il craint encore l'opinion, il la ménage, il lui fait même de lâches concessions, des concessions qu'elle ne demandait pas. Mme de Grignan s'excusait de sa belle-fille en la présentant au monde ; elle disait de son ton minaudier, et en radoucissant les yeux, qu'il fallait bien de temps en temps du fumier sur les meilleures terres. Elle se savait un gré infini de ce bon mot prononcé à demi-voix, en présence de sa belle-fille, mais le monde trouva le mot moins spirituel que maladroit. Saint-Amant, auquel il revint, se fâcha, et se vengea de la bonne manière : il supprima le fumier.

Dès le début du mariage, Saint-Amant avait eu maille à partir avec l'indigente vanité des Grignan ; il s'était plaint qu'on voulût tout prendre sur lui, tout tirer d'un côté, rien de l'autre, et il avait renvoyé son gendre chercher du secours de ce côté-là.

1. *Lettre* du 10 décembre 1694.
2. *Lettre de Mme de Sévigné à Coulanges*, du 15 octobre 1695.
3. *Lettre* du 4 janvier 1697.

Ce *côté-là*[1] n'avait été rien moins que satisfait des doléances bruyantes du financier : le financier cependant s'était calmé peu à peu, était redevenu plus doux qu'un mouton, et réalisant toutes les espérances qu'on avait fondées sur lui, avait logé magnifiquement et hébergé grassement les époux ; mais l'insolente comparaison de Mme de Grignan brouilla tout, gâta tout, et le mouton devint furieux. Les deux familles ne devaient pas être longtemps en querelle. Le marquis de Grignan, qui s'était signalé à la bataille d'Hochstett, périt peu après de la petite vérole (1704). Comme il ne laissait pas d'enfants et n'avait pas de frère, sa mort entraîna le mariage de son oncle le chevalier, qui dut céder aux instances de son frère et de sa belle-sœur, et malgré son âge, ses rhumatismes et les conseils de son bon sens, renoncer au célibat pour essayer de continuer les Grignan[2].

Quant à la jeune veuve, elle se retira ou plutôt s'ensevelit dans le souvenir de son époux : cette noble gravité qu'on remarquait en elle se changea en une tristesse profonde ; elle donna à une société frivole et corrompue l'exemple d'une douleur solitaire et muette, qui dura jusqu'au dernier jour de sa vie.

Elle fut une sainte, dit Saint-Simon, qui avait été l'intime ami de son époux, mais la plus triste et la plus silencieuse que je vis jamais. Elle s'enferma dans sa maison, où elle passa le reste de sa vie, peut-être une vingtaine d'années, sans en sortir que pour aller à l'église, et sans voir qui que ce fût.

Mme de Simiane, qui lui était fort attachée, parle aussi d'elle comme d'une sainte ignorée du monde. Un seul plaisir charmait encore sa solitude, et atteste que cette personne de si petite naissance, mais de sentiments si élevés, était de plus une femme d'esprit et de goût : elle s'était fait une bibliothèque admirable et par le choix des livres et par la beauté des reliures ; elle la légua à sa belle-sœur, avec le portrait du mar-

1. L'expression est soulignée par Mme de Sévigné dans sa lettre à son fils du 20 septembre 1695.

2. *Saint-Simon*, t. III, p. 160. — *Dangeau*, 31 mars 1705. — Le dévouement du chevalier de Grignan fut inutile ; il mourut quatre ans après son mariage, sans laisser d'héritier.

quis de Grignan, comme les deux objets auxquels elle attachait le plus de prix[1].

Qu'aurait pensé Bussy Rabutin, s'il eût vécu jusqu'à ce temps, de l'alliance de son petit-cousin avec les Saint-Amant, lui qui disait du maréchal de Lorges marié à une Frémont: « C'est un pauvre diable de qualité à qui le roi a donné des honneurs, mais qui n'a de solide que le bien que lui apportera la fille du laquais qu'il a épousée[2] » ? Aurait-il mêlé ses encouragements à ceux des parents et des amis de la belle Madelonne, au risque de démentir ce sentiment d'écrasant mépris que lui inspiraient les mésalliances, sentiment qu'il porta jusqu'à la fureur, le jour où son propre sang se trouva atteint par ce genre de souillure?

Il avait marié sa fille de prédilection à Gilbert de Langhac, marquis de Coligny, dont la mère descendait en droite ligne du bisaïeul de l'illustre amiral; le cœur n'avait pas eu de part à cette alliance si flatteuse pour la vanité. La marquise de Coligny, ayant perdu son époux après huit mois de mariage, déclara ingénument « qu'elle ne le connaissait point, et qu'elle avait toujours souhaité d'être veuve ». Le défunt lui laissait un beau nom et 15000 ou 16000 livres de rente : elle était au terme d'une grossesse, accouchait bientôt d'un fils, et cet événement, qui lui donnait « une contenance », la rendait « encore plus heureuse[3] ». Trois ans plus tard, cette jeune femme qui devenait veuve avec un si beau sang-froid signait une promesse de mariage conçue en ces termes :

Je, Louise-Françoise de Rabutin, promets et jure devant Dieu, à Henri-François de la Rivière, de l'épouser quand il lui plaira. En foi de quoi j'ai signé ceci du plus beau et du plus pur de mon sang. Fait ce 18 octobre 1679.

Celui qui avait fait naître cette brûlante passion n'avait pas seulement les séductions extérieures; il était instruit, spirituel, galant, poëte à ses heures. Invité chez Bussy qui le goûtait fort,

1. *Saint-Simon*, t. III, p. 121. — *Lettre de Mme de Simiane à d'Héricourt*, du 5 octobre 1736.
2. *Lettre à Mme de Sévigné*, du 20 février 1687.
3. *Lettres de Mme de Sévigné*, du 6 juillet, du 5 août et du 18 septembre 1676.

il animait les divertissements du château de Chaseu[1], jouait son rôle dans les tragédies de Racine, et se plaisait sans doute à confondre l'illusion et la réalité, à revêtir ses propres sentiments des délicatesses passionnées du poëte : Pyrrhus avait d'autant plus beau jeu que Mme de Coligny avait eu moins de peine à chasser Hector de son cœur. La marquise de Lambert a tracé de M. de la Rivière un portrait bien séduisant encore, quoiqu'elle l'ait peint arrivé déjà au déclin de l'âge.

Il est bien fait ; il a la taille fine et aisée, le visage agréable, de la délicatesse, de la bienséance dans l'esprit, du goût et du sentiment. Il y a une galanterie répandue dans ses manières et dans ce qu'il écrit qui fait sentir que les grâces et les amours ont pris soin du commencement de sa vie : ce fut sous de tels maîtres qu'il apprit à sentir, à toucher et à plaire[2].

Animez toutes ces grâces du feu de la jeunesse, et vous vous expliquerez le romanesque entraînement de l'Andromaque de Chaseu[3]. Bussy avait d'abord semblé sourire à l'idée d'un mariage ; puis, changeant d'avis, il y mit une opposition formelle. Mme de Coligny passa outre, acheta la terre de Lanty, en Champagne[4], pour se soustraire à son impérieuse tutelle, et épousa secrètement, dans la chapelle de son château, celui qu'elle aimait.

La fureur de Bussy, lorsqu'elle se décida à lui tout avouer, ne connut plus de bornes : il la contraignit à s'enfermer dans un couvent, à écrire à son mari un froid et sec adieu ; il est vrai qu'en même temps elle faisait tenir à M. de la Rivière une lettre qui protestait contre la violence qu'elle subissait, et lui affirmait la constance de ses sentiments. Mais bientôt le cœur de Mme Coligny s'ébranle, passe de son mari à son père, et se remplit de l'ardeur haineuse dont celui-ci déborde. Elle était grosse ; Bussy l'emmène à Paris, l'installe sous un faux nom dans une auberge d'un faubourg de la

1. Chaseu, l'une des terres de Bussy, était situé en Bourgogne, près d'Autun.

2. *Œuvres de la marquise de Lambert*, t. II, p. 22. Paris, 1751.

3. Mme de Coligny avait trente-sept ans, deux ans de moins que M. de la Rivière, lorsqu'elle fit le serment de l'épouser.

4. Dans l'arrondissement de Chaumont.

ville, et essaye de dérober l'enfant dont elle accouche. Mais M. de la Rivière était sur leurs traces, il réclame sa femme et son enfant, et appelle la justice à son aide.

Le mariage, quoique clandestin, était suffisamment attesté; des lettres authentiques de la châtelaine de Lanty marquaient, avec l'ardeur de ses sentiments pour M. de la Rivière, ses espérances de maternité. Bussy n'en plaida pas moins la nullité du mariage, c'est-à-dire la honte de sa fille. Le Parlement plus soucieux de l'honneur de Mme de Coligny et de la vérité, se rangea aux conclusions de l'avocat général Denis Talon, déclara que Mme de Coligny n'était pas la concubine, mais la femme de M. de la Rivière, et que l'enfant né était légitime. « Bussy, écrit Mme de Sévigné à propos de cet arrêt, bondit dans les nues; sa fille est forcenée dans son lit[1]. »

Quelle cause avait subitement changé les premières dispositions de Bussy, transformé en implacable aversion son goût si vif pour M. de la Rivière, et bientôt détruit l'ardente passion de Mme de Coligny? Une simple question d'origine[2]. Bussy avait appris que M. de la Rivière n'était pas noble de race, qu'il avait pour arrière-grand-père un vigneron, pour grand-père un laquais. Le fils du vigneron, ancien valet du chancelier Sillery, puis archer de la prévôté, avait trouvé dans les poches du cadavre de Concini des promesses d'une valeur de plus d'un million, et les avait rapportées à M. de Luynes. Nommé exempt des gardes pour cet acte de probité, il avait amassé dans cette place un peu de bien, avait épousé la fille d'un laboureur, s'était mis dans les affaires, et y avait gagné une grande fortune. A force de courir après un carrosse, disait M. de Mortemart, il avait fini par en attraper un. Ici recommence l'éternelle histoire des parvenus. La fortune amène le carrosse et le reste : achat de terres, anoblissement du nom, belles alliances;

1. *Lettre au président de Moulceau,* du 13 juin 1684.

2. Sa correspondance atteste son profond mépris pour « ce Rivière », comme il l'appelle, pour « cet homme de néant ». M. de Roussillon, lieutenant général de bailliage, lui ayant ordonné de s'abstenir de toutes voies de fait dans ses démêlés avec M. de la Rivière, voici dans quels termes Bussy lui répond : « Je n'ai de démêlé avec aucun gentilhomme, monsieur ; ainsi vous n'avez rien aujourd'hui à voir sur mes actions par l'autorité de votre charge. Quand un paysan m'offense, je lui fais donner des coups de bâton, et cela regarde la justice des parlements... » (*Lettre* du 30 juillet 1681.)

bref, le petit-fils du laquais avait un beau jour courtisé et épousé la veuve d'un Coligny. Mais Bussy n'avait pu lui pardonner ses aïeux; forcé d'humilier l'orgueil de sa race ou de flétrir l'honneur de sa fille, il avait, sans hésiter, préféré la flétrissure à l'humiliation, et sa fille avait fini par penser comme lui[1].

Mme de Sévigné éprouve quelque embarras à défendre cette résolution hardie: elle plaide dans une lettre au comte de Guitaut les circonstances atténuantes, les surprises de l'amour, les retours du bon sens, et passant brusquement de la défense à l'attaque, elle censure les censeurs, et raille cette morale du monde si facile sur le fond des mœurs, si acerbe sur le chapitre des convenances.

Il faut que je vous dise les raisons de cette pauvre Coligny pour n'en pas user de même : elle convient d'une folie, d'une passion que rien ne peut excuser que l'amour même; elle a écrit sur ce ton-là toutes les *portugaises*[2] du monde : vous les avez vues. Mais qu'apprendra-t-on par là, sinon qu'elle a aimé un homme, avec cette différence des autres, c'est qu'elle en avait fait ou en voulait faire son mari? Si tous les maris avaient bien visité les cassettes de leurs femmes, ils trouveraient sans doute qu'elles auraient fait de pareilles faveurs sans tant de cérémonie; mais cette pauvre Rabutine était scrupuleuse et simple, car elle aurait cru que M. de la Rivière était un gentilhomme; il avait l'approbation de son père; il a de l'esprit; elle s'est engagée sur ce pied-là; tout d'un coup elle trouve qu'il l'a trompée, qu'il est d'une naissance très-basse. Que fait-elle? elle se repent, elle est touchée des plaintes et des reproches de son père, elle ouvre les yeux, ce n'est plus la même personne : voilà le rideau tiré. Elle apprend en même temps qu'il y a des nullités dans son prétendu mariage; elle ne peut demeurer comme elle est, il faut qu'elle se remarie; elle prend le parti de se démarier, plutôt que de passer le reste de sa vie avec un homme qu'elle hait autant qu'elle l'avait aimé.

Tanto t'agitero quanto t'amai[3].

Mme de Sévigné mentionnant ensuite, sans sourciller, les im-

1. Voyez *Lettres choisies de M. de la Rivière*. Paris, 1751. — *Recueil de pièces fugitives de différents auteurs*. Rotterdam, 1743. — *Mémoires historiques d'Amelot de la Houssaye*. La Haye, 1722.

2. Lettres écrites à M. de Chamilly, depuis maréchal de France, par une religieuse portugaise qui s'était éprise de lui.

3. « Je te poursuivrai autant que je t'aimai », un vers des imprécations d'Armide contre Renaud, au XVIe chant de la *Jérusalem délivrée*.

putations atroces dont la partie adverse menace d'accabler père et fille en pleine audience, s'écrie au nom de Mme de Coligny :

Les avocats éclateront de tous les deux partis, nous baisserons nos coiffes, et nous tâcherons de nous délivrer d'une si odieuse chaîne. Eh bien! nous avons aimé un homme, cela est bien mal ; et nous avons été si sotte que de l'épouser! selon le monde, c'est ce qui est encore plus mal. Nous écrivons des lettres brûlantes, c'est que nous avons le cœur brûlant aussi. Que peuvent-elles dire de plus que ce que nous avouons, qui est de l'avoir épousé? c'est tout dire, c'est la grande et admirable sottise dont nous voulons nous tirer, puisque, par bonheur, en voulant faire le mariage du monde le plus sûr, nous avons fait le mariage du monde le plus insoutenable: c'est ainsi que la Providence nous a laissée tomber, et nous présente ensuite les moyens de nous relever.

On ne s'attendait pas à voir la Providence en cette affaire: Mme de Sévigné, entraînée par l'esprit de famille, assiste et soutient sa parenté devant l'opinion et devant la justice, mais elle n'est pas dupe de son spirituel et subtil plaidoyer, et elle termine en conseillant une sage transaction une lettre qu'elle avait commencée par un aveu qu'il faut aussi relever à son honneur, aveu qui témoigne que l'avocat, en pareille occurrence, n'aurait pas eu le triste courage de sa cliente, et que même en écrivant aux Rabutin, il mesurait discrètement son approbation.

Si j'avais écrit comme on le désirait, j'aurais bien dit d'autres merveilles ; mais j'aurais eu peur que ma main n'eût séché, et j'ai réduit mon approbation au courage qu'il faut avoir pour soutenir tout l'éclat d'une telle affaire : je ne m'en dédis point, il en faut avoir au-dessus des autres; car pour moi, pauvre petite femme, si j'avais fait une sottise, je n'y saurais pas d'autre invention que de la boire, comme on faisait du temps de nos pères[1].

1. *Lettre* du 23 janvier 1682. — Une transaction intervint entre les deux époux sur l'exécution de l'arrêt du Parlement du 13 juin 1684. M. de la Rivière permit à sa femme de vivre où elle voulait, et Mme de Coligny lui céda le revenu de sa terre de Lanty. Quant à leur enfant, il mourut âgé de six ans.

II

La sottise ne semblait pas généralement si amère à boire, et si la noblesse mariait plus volontiers ses fils que ses filles dans la finance, elle savait aussi se résigner au sacrifice qui lui coûtait le plus. « A combien d'enfants serait utile la loi qui déciderait que c'est le ventre qui anoblit ! mais à combien d'autres serait-elle contraire ! » écrivait la Bruyère avec une ironie à double tranchant.

Noble est la bru, noble le gendre du financier Boisfranc. Son fils, maître des requêtes, épouse en 1682 la fille de Belforière Soyecourt, grand veneur et chevalier de l'ordre. Mme de Soyecourt, décidée à conserver à ses fils tout le bien de la maison, impose cette mésalliance à sa fille pour ne la point doter : nous dirons tout à l'heure ce qu'il advint de ce mariage.

Boisfranc avait acheté la place de surintendant de Monsieur, pour être plus sûr d'échapper aux désagréables conséquences des spéculations hasardées. De surintendant de Monsieur il devint ensuite son chancelier, mais il laissa dans l'emploi qu'il quittait quelques comptes suspects que son successeur Bechameil voulut absolument éclaircir. On nomma des arbitres de robe, et Boisfranc fut condamné à rendre 675 000 livres à son maître. Si Monsieur ne se fût un peu pressé de terminer cette affaire, il aurait reçu 60 000 livres de plus, comme le roi lui-même en fit la remarque [1]. Monsieur retira les sceaux à Boisfranc pour les donner à Bechameil. Voilà, ce semble, un homme déshonoré par sa friponnerie avérée, éclatante : trois ans après (1690), il mariait sa fille au fils du duc de Gesvres ; il faut ajouter qu'il lui don-

1. *Dangeau*, 27 décembre 1687. — Un propos du comte de Tonnerre, cité dans les *Additions à Dangeau*, nous éclaire sur la façon dont les surintendants de Monsieur administraient sa fortune, et sur les influences qui dominaient au Palais-Royal. « Une fois qu'il s'agissait de quelque affaire de finance au Palais-Royal, dont Boisfranc, qui les avait administrées, avait grand'peine à se tirer : « Le voilà bien empêché, dit Tonnerre; il n'a qu'à » donner 50 000 écus au marquis d'Effiat, 100 000 écus au chevalier de Lor- » raine et 100 écus à Monsieur, et son affaire sera faite. Il aura encore un » bon million qui lui en restera pour boire. » La vérité était que les affaires s'y terminaient à peu près sur ce taux. » (*Dangeau*, 31 octobre 1705.)

nait 700 000 francs, 20 000 écus de pierreries, et 5000 pistoles pour payer les dettes de son mari.

Le marquis de Gesvres avait failli épouser la fille d'un homme d'honneur, du lieutenant civil le Camus; mais Boisfranc lui ayant fait des offres plus hautes, il s'était donné aux plus fort enchérisseur, sans se préoccuper du reste. Ses parents refusèrent leur consentement, mais le roi donna son approbation, signa au contrat, et consentit même, à l'occasion de ce mariage, à recevoir M. de Boisfranc, qui n'avait pas permission de le voir depuis l'aventure que l'on sait. Quelques années plus tard Boisfranc faisait présent au marquis de Gesvres, par donation entre-vifs, de sa maison de Paris avec les meubles et la vaisselle d'argent, et de sa terre de Saint-Ouen avec la maison toute meublée, le tout estimé à 500 000 francs. Le marquis n'avait-il pas été bien avisé de couler légèrement sur les erreurs de compte de l'ancien surintendant, et sur ses débats avec Monsieur[1]?

Ce gendre de Boisfranc avait cependant la réputation d'un homme d'honneur et de probité, et Saint-Simon lui-même ne critique en lui que sa complaisance de courtisan et surtout sa prodigieuse ignorance : par l'esprit du moins il n'avait pas trop dérogé en s'alliant à la finance. Il admirait un jour dans les cabinets du roi plusieurs tableaux qui représentaient le crucifiement, et en faisait honneur au même maître. Comme on relevait gaiement son erreur en lui nommant les divers peintres, chacun reconnaissable à sa manière. « Point du tout, s'écria le marquis, ce peintre s'appelait INRI; voyez-vous pas son nom sur tous ces tableaux[2]? » L'orateur égalait en lui l'amateur d'arts : son éloquence était surtout laconique. Mathieu Marais le montre, dans son rôle de gouverneur de Paris, traversant en 1720 la foule ameutée contre Law. « Le duc de Tresmes n'a pu dire autre chose au peuple, sinon : « Hé, messieurs, messieurs! qu'est-ce » que cela? Messieurs, messieurs! » Voilà toute sa harangue[3]. »

1. *Dangeau*, 5 et 22 juin 1690, 19 janvier 1696. — *Lettre de Mme de Sévigné à Mme de Grignan*, juin 1690.
2. *Saint-Simon*, t. I, p. 410.
3. *Mémoires*, 17 juillet 1720. — Le marquis de Gesvres avait pris le nom du duc de Tresmes en 1703; son père s'était démis de son duché en sa faveur.

Cette race appauvrie d'éminents magistrats et secrétaires d'État remplace les talents par le faste. Le duc de Tresmes fait de ses richesses un usage quasi royal : en 1713, à l'occasion de la conclusion de la paix, il donne à ses frais un festin magnifique aux ambassadeurs étrangers ; dans les jours de fête ou de trouble, il jette à la foule, à défaut de beaux discours, des poignées d'écus qui ont aussi leur éloquence. Son fils, le ridicule époux de Mlle Mascrani, hérite de ses charges et de sa magnificence, et finit par mourir chargé de dettes ; les énormes revenus de ses places et tous les trésors légués par Boisfranc n'avaient pu payer ses folles prodigalités : pendant la maladie qui l'emporta, il fit vendre sa vaisselle d'argent pour payer les gages accumulés de ses domestiques [1].

Boisfranc, si généreux envers son noble gendre, avait laissé son propre fils, le maître des requêtes, mourir dans une extrême misère [2]. Mme de Soyecourt, belle-mère de ce maître des requêtes, ne lui était pas venue davantage en aide ; elle avait impitoyablement sacrifié sa fille à ses deux fils en la mariant sans dot. Elle comptait recueillir le prix de son égoïste partialité ; mais ses desseins ambitieux furent confondus : ses fils lui échappèrent à la fois, emportés par la bataille de Fleurus (1690) [3]. Mère orgueilleuse, comme Mme de Cauvisson, elle était frappée dans son orgueil autant que dans son cœur.

J'ai Mme de Saucourt à la tête, écrit Mme de Sévigné à sa fille ; la voilà sans garçons, avec deux gendres. Ne me faites point parler. C'est une belle chose que de ne chercher que le bien, et se défaire bien vite de ses filles. Voilà des coqs d'Inde avec les plumes du paon. Demandez à Monsieur le chevalier ce que c'est que Tilloloy : c'est une maison royale. Ah ! que cela siéra bien à ces messieurs ! Me voilà en colère [4].

1. *Saint-Simon*, t. III, p. 157 ; t. VI, p. 401. — *Journal de Barbier*, juillet 1720 ; septembre 1757.

2. *Dangeau*, 31 janvier 1695.

3. La Bruyère, dans une éloquente apostrophe ajoutée à ses réflexions sur les maux de la guerre, rend hommage aux vertus du cadet : « Jeune Soyecourt ! je regrette ta vertu, ta pudeur, ton esprit déjà mûr, pénétrant, élevé, sociable : je plains cette mort prématurée qui te joint à ton intrépide frère, et t'enlève à une cour où tu n'as fait que te montrer. Malheur déplorable, mais ordinaire. (*Du souverain ou de la république.*)

4. *Lettre à Mme de Grignan* du 12 juillet 1690. — Mme de Sévigné écrit le nom de *Soyecourt* comme on le prononçait : *Saucourt*.

Les coqs d'Inde, c'étaient les deux gendres, surtout le maître des requêtes et sa lignée. Les plumes du paon, c'étaient les titres de Belforière-Soyecourt qui allaient parer la vilenie des Boisfranc. Le fils du maître des requêtes fut de par sa mère marquis de Soyecourt et comte de Tilloloy. Autre effet non moins curieux de cette mésalliance : non-seulement les titres, mais aussi les biens des Soyecourt allèrent aux Boisfranc, à ces gens qu'on n'avait épousés que pour leurs écus : les rôles étaient complétement renversés.

Ils devaient se renverser encore avec un nouveau scandale au profit de ce petit Boisfranc. Il épouse, lui aussi, une fille noble sacrifiée à son frère, c'est-à-dire sans dot, Mlle de Feuquières, de la maison de Pas (1720). Le jeune Feuquières, fils de l'auteur des *Mémoires* et petit-fils par sa mère du maréchal d'Hocquincourt, devait hériter seul des biens des maisons de Pas et d'Hocquincourt. Sa sœur à peine mariée, il meurt, et les richesses de ces deux maisons s'accumulent sur la tête du vilain, son beau-frère. Ce n'est pas tout. La grand'mère maternelle de celui-ci, Mme de Soyecourt, était la sœur du brillant président Maisons ; la famille du président disparaît avec une effrayante rapidité. Mme de Maisons est emportée à quarante-six ans, par une attaque d'apoplexie ; son fils, à trente-trois ans, par la petite vérole ; son petit-fils, âgé de dix-huit mois, entouré d'une troupe de femmes qui ne le perdaient jamais de vue, échappe aux bras qui le tenaient et meurt de sa chute. Encore une race éteinte et une succession qui s'abat sur le petit-fils du financier. Qu'est-ce que la colère de Mme de Sévigné auprès de la rage de Saint-Simon obligé d'enregistrer cette suite de scandales? Anoblir la lie du peuple, c'était déjà bien fort ; mais l'enrichir par-dessus le marché, mais lui donner à la fois les filles et les terres des gens de qualité, quelle ignominie, quel désastre, quelle déprédation ! Honte à jamais sur ces alliances infâmes!

Que les biens des Soyecourt fussent tombés à des mains roturières, ce n'était pas le plus fâcheux, quoi qu'en pense Saint-Simon ; le pis fut que leur nom s'égara sur une tête indigne, qu'il fut sali par l'homme que le hasard en avait affublé. Tout souriait cependant à ce Soyecourt enté sur Boisfranc ; il avait, outre des richesses, de l'esprit, des avantages extérieurs, de brillants emplois à la guerre. Avec tous ces dons, il ne fut

qu'un drôle; il se perdit de débauches, de jeu, d'infamies de toutes sortes, sortit de France de peur du gibet, et se cacha dans les pays étrangers; sa mort, arrivée enfin en Italie, soulagea sa femme, ses enfants et ses alliés, les Gesvres.

Bossuet surfaisait-il l'amère leçon que les événements eux-mêmes se chargeaient de donner aux grands de la terre, lorsqu'en achevant l'oraison funèbre de le Tellier, il leur peignait l'inanité de leurs espérances dans cette énergique apostrophe qui allait peut-être frapper en vain les oreilles de la superbe Mme de Soyecourt : « Ah! si quelques générations, que dis-je, si quelques années après votre mort, vous reveniez, hommes oubliés, au milieu du monde, vous vous hâteriez de rentrer dans vos tombeaux pour ne pas voir votre nom terni, votre mémoire abolie, et votre prévoyance trompée dans vos amis, dans vos créatures, et plus encore dans vos héritiers et dans vos enfants. Est-ce là le fruit du travail dont vous vous êtes consumés sous le soleil, vous amassant un trésor de haine et de colère éternelle au juste jugement de Dieu? » Mais les enseignements de la vie, pas plus que ceux de la morale chrétienne, n'avaient le pouvoir de changer l'esprit du siècle, et d'arracher les cœurs aux impérieuses obsessions de la vanité ou de l'intérêt. Le fils aîné de ce marquis parfaitement méprisable devait épouser en 1736, son père vivant encore, la fille du duc de Saint-Aignan, ambassadeur à Rome, la petite-fille du plus chevaleresque des grands seigneurs. L'Italie se montra surprise et offensée; en France, on songeait à la nombreuse famille de M. de Saint-Aignan, à la dépense ruineuse de ses ambassades, et on le trouvait heureux de s'être défait de sa fille à bon marché[1].

III

Nous avons vu le financier Bechameil succéder à Boisfranc dans ses fonctions de surintendant et de chancelier de Monsieur. Les gens d'affaires recherchaient avidement ces places qui les rapprochaient des premiers personnages du royaume,

1. *Saint-Simon*, t. VIII, p. 25; t. XI, p. 238. — *Addition à Dangeau*, 21 janvier 1720.

et servaient leur intérêt en flattant leur amour-propre. Bechameil a ses entrées chez Monsieur, monte dans ses carrosses, et en l'absence de son maître fait aux plus grands, et au roi lui-même, les honneurs de ses résidences; il est lié avec le marquis d'Effiat, avec le chevalier de Lorraine et les principaux familiers du Palais-Royal et de Saint-Cloud.

Il ne semble point avoir volé Monsieur, à l'exemple de son prédécesseur; il ne s'approprie guère que le bien de l'État. En 1686, il est condamné à rendre au roi 500 000 livres avec les intérêts; en 1688, il est taxé à 2 400 000 livres: il paye et reste riche et considéré[1]. Saint-Simon lui-même écrit: « Il avait été fort dans les affaires, mais avec bonne réputation, autant qu'en peuvent conserver des financiers qui s'enrichissent. » Il demeure surintendant de Monsieur et continue de prêter à l'État. Une note de Dangeau du 2 juin 1697, dit: « Il n'y eut point de conseil le matin, et le roi prit plaisir à faire voir ses jardins et ses fontaines à M. de Bechameil, qui a beaucoup de goût à l'embellissement des maisons. » Était-ce encore une promenade conseillée au roi par le contrôleur général?

Le roi d'ailleurs ne pouvait montrer ses jardins à un juge plus compétent et à un meilleur conseiller. Bechameil mérite une place à part parmi les financiers: il a le langage spirituel, les façons discrètes, et son luxe brille surtout par le bon goût.

C'était un homme d'esprit et fort à sa place, qui faisait une chère délicate, et choisie en mets et en compagnie, et qui voyait chez lui la meilleure de la ville et la plus distinguée de la cour. Son goût était exquis en tableaux, en pierreries, en meubles, en bâtiments, en jardins, et c'est lui qui a fait tout ce qu'il y a de plus beau à Saint-Cloud. Le roi, qui le traitait bien, le consultait souvent sur ses bâtiments et sur ses jardins, et le menait quelquefois à Marly. Sans Mansart, qui en prit beaucoup d'inquiétude, le roi lui aurait marqué plus de confiance et de bonté.

Galant et magnifique, Bechameil était de plus bien fait, de bonne mine, et tout à fait au gré des dames. Si jamais financier mérita de trouver grâce devant l'ironie des grands seigneurs, ce fut Bechameil, et cependant il ne laissa pas d'en ressentir les atteintes. Il avait fait de prodigieuses dépenses

1. *Dangeau*, 16 juillet 1686, 12 août 1688.

ır embellir sa terre de Nointel, en Beauvoisis. Le comte de sque fit sur son entrée dans son domaine « la plus plaisante .nson du monde, dont le roi pensa mourir de rire, et le ıvre Bechameil de dépit ». Le refrain était :

Vive le roy et Bechameil,
Son favory, son favory !

Voici quelques-uns des couplets de cette chanson que Vol-:e n'a pas dédaigné d'imiter du comte de Fiesque pour ouer Lefranc de Pompignan :

« Les enfans comme les anges
De blanc vestus,
Alloient chantant les louanges
Et les vertus
Du nouveau marquis de Nointel.
Vive le roy et Bechameil,
Son favory, son favory !

Un des apparens du village
Nommé Turpin,
Est venu rendre son hommage
Tout en latin
Au noble marquis de Nointel.
Vive le roy, etc.

Mais comme ny l'un ny l'autre
Ne l'entendoit,
Le secrétaire Alleaume
Tout expliquoit
Au sçavant marquis de Nointel.

Vous êtes de noble origine
Asseurément.
Vous descendez en droite ligne
Du roy Priam [1],
Aussi bien que Charles Martel. »

Bechameil, à son tour, harangue ses vassaux :

« Amis, soyez-moy fidelles,
Leur a-t-il dit,
Je connois Messieurs des gabelles,
J'ay du crédit :
Vous n'aurez ny taille, ny sel.

. Le père de Bechameil tenait à Rouen une boutique à l'enseigne du roi iam.

Le roy, pour ma récompense
M'a tout promis ;
Il signe mes ordonnances,
Sans contredit.
Car notre bon plaisir est tel.

Avec une grâce divine
Il haranguoit,
Et chacun charmé de sa mine,
Se répétoit :
Voyez, c'est tout sucre et tout miel [1].

La jeunesse en quatre quadrilles
Se sépara.
Et celui qui fit plus de quilles,
Et mieux mangea,
Gaigna le prix du carrousel.

Ce prix parut dans le village
Des plus exquis :
C'estoit la ressemblante image
Du fier marquis ;
Il estoit peint en colonel. Etc. [2] ».

Soit fatuité d'homme à bonne fortune, soit secrète ambition de roturier, Bechameil avait la faiblesse de vouloir ressembler au duc de Gramont, qu'on admirait pour son beau et mâle visage. Le héros des *Mémoires d'Hamilton*, le comte de Gramont, oncle du duc, s'en donna un jour à cœur joie aux dépens de cette prétention ; mais ce n'est pas une chanson qu'il imagina pour la livrer au ridicule. Il l'aperçoit par hasard dans une allée des Tuileries, gage avec ses amis de lui donner un coup de pied par derrière qui lui causera le plus vif plaisir, fait comme il dit, et l'autre se retournant, il s'écrie qu'il s'est trompé et l'a pris pour son neveu. Comme je lui ressemble ! pensa Bechameil, heureux du quiproquo qui lui valait cette gaieté familière, et il répondit d'un air charmé aux excuses du comte [3].

Des deux filles de Bechameil, l'une était mariée à Desmarets, l'autre épousa le comte de Cossé-Brissac, cousin germain du beau-frère de Saint-Simon, bien avant qu'on pût prévoir le

1. Bechameil faisait la petite bouche en parlant, ce qui le faisait nommer par raillerie Bec-à-miel. Lorsqu'il fit la cour à Mme de Brissac, sœur de Saint-Simon, qui était très-médisante, les plaisants disaient que Bec-à-miel aimait Bec-à-fiel.

2. *Recueil Maurepas*, t. V, p. 259.

3. *Saint-Simon*, t. II, p. 453.

retour de fortune de Desmarets. Le duc de Brissac fit au mariage une opposition qu'il ne maintint pas; n'avait-il pas lui-même épousé en secondes noces une Vertamont pour ses écus? Son cousin faisait comme lui, un mariage d'argent, seulement il descendait un degré de plus, de la robe à la finance; enfin leur grand-père commun n'avait fait nulle façon pour épouser Guyonne Ruellan. « Cossé, dit Saint-Simon, était un bavard fort borné, fort peu compté, qui avalait du vin avec force mauvaise compagnie et n'en voyait pas fort ordinairement de bonne. » Du gendre et du beau-père lequel paraissait le plus mal né? Quant à sa femme, nous n'avons trouvé sur elle aucune espèce de renseignements, et nous ne savons si elle rappelait la distinction et le charme de sa sœur, Mme Desmarets.

Le comte de Cossé-Brissac devint duc à la mort de son cousin, mais ses fils n'en firent pas des mariages plus relevés et continuèrent de préférer la dot à la naissance. L'aîné épousa la fille d'un maître des requêtes nommé Pécoil, riche de plusieurs millions, mais de millions qui n'avaient pas été gagnés dans la robe. Ce maître des requêtes était l'un des plus plats de son corps, l'un des plus incapables de rapporter un procès et d'arriver jamais à une intendance. Sa fortune lui venait en partie de sa femme, fille d'un riche négociant de Rouen, et surtout de son père, un gros marchand de Lyon, fils d'un revendeur de sel, qui avait amassé des biens immenses à force d'activité et d'avarice.

Rude aux autres et à lui-même, Pécoil le père n'avait connu d'autre plaisir que celui d'entasser ses écus : sa fin dramatique fit de lui un avare légendaire. Il enfouissait son argent au fond d'une cave, dans une cachette défendue par plusieurs portes ; la dernière était de fer et fermée par une serrure dont il savait seul le secret. Un jour il disparut. Sa femme, son fils, ses serviteurs, après l'avoir vainement cherché, eurent l'idée de visiter la cave. Ils firent enfoncer successivement toutes les portes ; la dernière ne céda qu'après de longs efforts, et voici ce qu'ils aperçurent[1] : « des coffres-forts de fer bien armés de grosses barres, et le misérable vieillard mort le long de ces coffres, les

1. Saint-Simon fait deux fois ce récit, qui semble lui complaire par son caractère dramatique et moral. (Tome XI, p. 123 et 348.)

bras un peu mangés, le désespoir peint encore sur ce visage livide, une lanterne près de lui dont la chandelle était usée, et la clef dans la porte, qu'il n'avait pu ouvrir cette fois après l'avoir ouverte tant d'autres. »

Les écus qui avaient tué le grand-père firent la petite-fille duchesse, et ne moisirent pas chez les Brissac. « Messieurs de Brissac, dit Saint-Simon, ne sont pas délicats depuis longtemps en alliances, et toutefois n'en paraissent pas plus riches. Les écus s'envolent, la crasse demeure. » Le mot n'est pas aimable pour Mlle Pécoil, mais les élévations inespérées ne vont pas sans quelques déboires : elle reçut en plein visage une apostrophe presque aussi malsonnante dans un bal à l'hôtel de ville, où elle voulut déplacer Mmes de Polignac et de Sabran qui n'étaient pas duchesses. « Vous voulez vous mettre au-dessus de nous, lui répliqua-t-on, pour montrer vos beaux habits qui sortent de la boutique de votre père. » L'insultée était du moins une honnête femme, et elle riposta aux maîtresses de Monsieur le Duc et du Régent par une épithète qui n'avait que le tort de sentir la halle encore plus que la boutique. Les nobles dames, loin de se froisser pour si peu, se rirent et même se glorifièrent d'une injure qui ne flétrissait que leurs mœurs [1].

Nointel, le fils unique de Bechameil, entra dans la robe comme la plupart des fils des financiers, et il s'y maria avec la fille du président Bretonvilliers. La famille à laquelle il s'alliait était elle-même issue de la finance. Le père du président, Claude le Ragois, sieur de Bretonvilliers, avait gagné 600 000 francs dans les fermes, s'était fait bâtir un hôtel dans la plus belle position du monde après celle du sérail de Constantinople, à la pointe de l'île Saint-Louis, l'avait meublé avec une magnificence princière et décoré de tableaux signés Michel-Ange et le Poussin. Sa fortune était si grande, sa maison si splendide que sa veuve et héritière allait, malgré sa laideur et sa décrépitude, épouser le duc de Bournonville, lorsqu'elle mourut subitement. Son fils rechercha pour sa seule beauté la fille d'un président à la cour des comptes, Mlle Perrot, que courtisait également un maître des comptes, Lambert, dit le riche. Celui-là, malgré ses

1. *Saint-Simon*, t. XI, p. 348. — *Lettre de Madame*, du 14 mai 1722. — *Mémoires de Mathieu Marais*, 10 mars 1722.

100 000 livres de rentes, marchandait la fille du président, voulait 75 000 francs de dot au lieu de 50 000 ; il se ravisa quand il vit son rival agréé, et au lieu d'exiger un supplément de dot, offrit de reconnaître à sa femme 300 000 francs par contrat. Évincé malgré ses libéralités tardives, il voulut le prendre plus haut, parla de lettres reçues, fit des menaces à la Roquelaure ; il ne réussit qu'à s'attirer maints quolibets et toutes les dames de l'île lui envoyèrent des bouquets de sauge, la fleur des prétendants refusés [1].

La jeune Mme de Bretonvilliers eut treize enfants, dont trois filles mariées dans la robe : Mme de Bercy, Mme Herwart, la fidèle bienfaitrice de la Fontaine [2], et Mme de Nointel, la bru de Bechameil [3]. Saint-Simon a tracé un charmant portrait des vertus et des grâces de Mme Herwart, mais il est muet sur sa sœur Mme de Nointel. Nous rencontrons cette jeune femme en 1680, sous la plume ou plutôt sous la griffe de Mme de Sévigné, qui se raille de ses grands airs et de son importance prématurée en même temps que de la naissance de son mari.

Il y a ici (à Nantes) une espèce d'intendante qui ne l'est point pourtant [4] : c'est Mme de Nointel. Elle est fille de Mme de Bretonvil-

1. Tallemant, t. VI, *Mesdames de Bretonvilliers*.

2. *Saint-Simon*, t. VI, p. 317. — Saint-Simon écrit Herval; Dangeau, tantôt Herval, tantôt Hervart. Le vrai nom est Herwart. Les Herwart avaient aussi commencé leur fortune dans la finance. Le beau-père de Mme Herwart, Barthélemy Herwart, ancien munitionnaire à l'armée du duc Bernard de Saxe, s'était donné à la France, et lui avait rendu de signalés services comme agent de Richelieu, de Mazarin, de Colbert. Revêtu de la charge de contrôleur général des finances, il l'avait perdue vers 1665 ou 1666, mais il était resté fort en vue par son grand train, son jeu effréné, ses somptueuses résidences. S'il avait vendu Saint-Cloud à Louis XIV pour son frère, Monsieur, il avait acquis et embelli le château de Bois-le-Vicomte, près du Raincy, qui avait appartenu à Richelieu ; il habitait à Paris l'ancien hôtel des ducs d'Epernon, situé rue Plâtrière (aujourd'hui l'hôtel des Postes), qu'il faisait décorer par le pinceau de Mignard. Son fils, Anne Herwart, conseiller au Parlement, et sa belle-fille, honorèrent leur grande fortune par la protection généreuse et délicate qu'ils accordèrent aux gens de lettres et aux artistes : c'est dans leur hôtel de la rue Plâtrière que la Fontaine fut accueilli, soigné, choyé, et qu'il rendit le dernier soupir. (Voyez au *Journal officiel* du 29 août et du 7 septembre 1878, le compte rendu des lectures faites sur Barthélemy Herwart, par M. Guillaume Depping, à l'Académie des sciences morales et politiques.)

3. M. Paulin Paris marie par erreur cette fille de Mme de Bretonvilliers à Bechameil, père de M. de Nointel.

4. Son mari n'avait à Nantes que le titre de commissaire du Conseil du roi.

liers; elle a dix-sept ans et fait la sotte, l'entendue. Son mari est de la vraie maison de Bechameil ou plutôt de Bec-à-miel; il n'est pas ici. Sa femme fait la belle, et croit que c'est mon devoir de l'aller voir; je n'ai pas bien compris pourquoi; et en attendant qu'elle me montre par où, je m'en vais aux Rochers; cela serait bon pour Mme de Molac (la femme du gouverneur de Nantes).

M. de Nointel eut le bon esprit d'aller présenter ses hommages à Mme de Sévigné; celle-ci, désarmée, alla voir sa « sotte femme » et reçut sa visite le même jour; le lendemain elle fit chez eux un magnifique dîner maigre qui la réconcilia sans doute avec la maison de Bec-à-miel[1].

Nointel quitta les intendances et devint conseiller d'État, grâce à l'appui de Monsieur. Beau-frère des ducs de Brissac et de Desmarets, soutenu de ces alliances brillantes ou solides, qui relevaient encore sa situation dans la robe, il maria l'aînée de ses filles à un gentilhomme qui avait joué un grand rôle en Espagne, à Louville, le menin du duc d'Anjou, le confident et le conseiller de son maître, devenu roi d'Espagne. Écarté des affaires par la princesse des Ursins qui redoutait son influence, il avait repassé les Pyrénées avec le titre de gouverneur de la province de Courtrai, que les vicissitudes de la guerre allaient bientôt lui enlever, et avec un don de 100000 livres qu'il employa à se bâtir une agréable résidence à Paris. Il oublia qu'il avait eu des royaumes à gouverner, ne gâta pas sa vie par d'inutiles regrets, et pour la rendre plus agréable, y associa la fille de Nointel. Il était sensiblement plus âgé que sa compagne, mais il avait l'esprit vif, l'humeur gaie, et sa femme possédait, avec les dons qui charment, les qualités, qui rassurent: « elle était bien faite, vertueuse, sensée, gaie, entendue ». Louville n'eut qu'à se féliciter de son choix, et grossit le petit nombre des maris heureux. Bechameil, hélas! n'avait pas assez vécu pour jouir de ce mariage, pour se parer d'un petit-gendre qui avait fait plier l'orgueil des grands d'Espagne, et avait été le dépositaire des pensées et de l'âme de Philippe V[2].

Le fils du trésorier de l'extraordinaire des guerres, la Touanne, semble faire un modeste mariage en épousant la fille

1. *Lettres à Mme de Grignan*, du 25 et du 27 mai 1680.
2. *Saint-Simon*, t. II, p. 192; t. III, p. 10; t. IV, p. 146.

de M. Dubois, procureur général à la cour des aides; mais la sœur de M. Dubois, Mlle de la Roche, était secrètement mariée à Bontemps, le premier des quatre premiers valets de chambre du roi, son confident le plus intime. « Bontemps avait la cour à ses pieds, à commencer par les enfants du roi et les ministres les plus accrédités et à continuer par les plus grands seigneurs. » Mlle de la Roche était une sorte de Maintenon non déclarée, à peine visible, mais reine dans son intérieur et vraiment digne de l'être : « Modeste, retirée, bonne, généreuse, désintéressée, aimée et considérée pour son mérite et pour sa vertu, elle avait de l'esprit et des sentiments nobles. » Peut-être y aurait-il eu plus d'honneur que de honte à déclarer une telle femme, mais Bontemps éprouvait une secrète satisfaction à s'inspirer de l'exemple de son maître, sans considérer que les scrupules du roi de France seyaient médiocrement au petit-fils d'un chirurgien. Le roi signa au contrat de mariage de Mlle Dubois et du fils de la Touanne[1].

Malheureusement le tout-puissant valet de chambre ne vécut pas assez longtemps pour protéger ses nouveaux alliés. La Touanne eut la fortune brillante et éphémère des gens de son état. Élégant et somptueux dans ses goûts, il se fait bâtir à Saint-Maur, sur une ancienne terre royale, la plus jolie maison du monde; il a l'honneur d'être voisin de Monsieur le Duc: leurs jardins se touchaient, et formaient autrefois un seul domaine appartenant à Catherine de Médicis. Monsieur le Duc aurait volontiers acheté l'habitation de la Touanne pour en faire une maison de plaisir, ou pour y loger les hôtes qui encombraient son château; mais la Touanne ne trouva sans doute point assez brillantes les offres du premier prince du sang: le temps et les ruineuses folies de son voisin permirent à Monsieur le Duc de contenter son envie à meilleur compte.

Le financier cachait sous son luxe et sous son humeur en apparence sereine le désordre de ses affaires; ce désordre alla toujours s'aggravant et finit par la banqueroute. Son associé Saurion et lui se trouvèrent un jour en déficit de 4 millions.

1. *Dangeau*, 27 juin 1690, 18 janvier 1701. — *Saint-Simon*, t. II, p. 153. « L'amie de M. Bontemps » (c'est la qualification que Dangeau donne à Mlle de la Roche) touchait du roi une pension de 3000 livres. (10 août 1699.)

Saurion fut mis à la Bastille ; la Touanne l'y aurait rejoint s'il n'avait été agonisant à sa campagne : on ne put l'y transporter, bien qu'on eût eu l'attention de lui envoyer une litière. Le roi donna sa maison et ses jardins à Monsieur le Duc pour une somme de 20 000 écus ; la Touanne y avait dépensé 700 000 francs. « Cela donnera beaucoup de logement à Monsieur le Duc dont il avait besoin, » écrit l'impassible Dangeau ; « cela augmente et embellit fort son parc ; on joindra tout ensemble aisément, et il y a 2500 livres de rente à cette maison [1]. »

La Bruyère ne vit pas cette effroyable ruine, mais il avait assez vécu pour finir souvent par la compassion à l'égard des mêmes gens qui ne lui avaient d'abord inspiré que mépris et que haine, et il avait comme peint d'avance, en ces traits saisissants, la catastrophe de la Touanne.

Ce palais, ces meubles, ces jardins, ces belles eaux vous enchantent et vous font récrier d'une première vue sur une maison si délicieuse, et sur l'extrême bonheur du maître qui la possède. Il n'est plus ; il n'en a pas joui si agréablement ni si tranquillement que vous : il n'y a jamais eu un jour serein, ni une nuit tranquille ; il s'est noyé de dettes pour la porter à ce degré de beauté où elle vous ravit. Ses créanciers l'en ont chassé : il a tourné la tête, et il l'a regardée de loin une dernière fois ; et il est mort de saisissement [2].

IV

Le successeur de la Touanne, le Bas de Montargis, qui acheta 120 000 livres sa charge de trésorier de l'extraordinaire des guerres, avait épousé la fille d'un personnage d'une naissance de beaucoup inférieure à celle de Bontemps, mais qui était aussi entré fort avant dans les bonnes grâces du roi, l'architecte Hardouin. Tambour, tailleur de pierre, apprenti maçon, piqueur, Hardouin avait fini par se mettre à l'école chez son oncle, le grand Mansart. A sa mort, il prit son nom pour se donner plus de relief ; il s'éleva par degrés, se fit connaître et goûter du roi,

1. *Dangeau*, 6 juin et 13 novembre 1701. — *Saint-Simon*, t. II, p. 210 et 319.
2. *Des biens de fortune.*

devint premier architecte et enfin surintendant des bâtiments (1699) [1].

Saint-Simon, qui ne l'aime pas, conteste que son mérite lui appartînt, en fait honneur à un dessinateur nommé L'Assurance, dont Hardouin cachait et exploitait le génie. Un talent du moins qu'il n'empruntait à personne était celui de plaire au roi : tout peuple qu'il était, il avait le génie insinuant et rusé d'un courtisan.

Sa charge lui donne des privautés qui le tirent du pair, et dont il sait profiter : après les premières entrées, il reste seul dans le cabinet du roi avec les bâtards et leurs anciens gouverneurs ; c'est à ce moment qu'il soumet au roi ses plans, ses dessins, mais il a eu le soin d'y laisser quelque grosse imperfection. Le roi la découvre, la signale, la corrige ; le surintendant s'étonne, admire, s'extasie, s'écrie qu'il n'est qu'un écolier, et son auguste maître ne s'offense pas de ses hyperboles. Bientôt le roi lui parle d'autre chose encore que de jardins et bâtiments ; enfin Mansart s'enhardit, ose lui adresser le premier la parole, même le questionner, mais il épie et saisit toujours le moment favorable, et sait être à propos discret ou familier. Il ne s'avisait de cette réserve qu'avec le roi, et ne contraignait pour personne autre la rondeur de ses façons. « Il tirait un fils de France par la manche et frappait sur l'épaule d'un prince du sang ; on peut juger comment il en usait avec d'autres. » On était secrètement furieux de son sans-gêne, mais on connaissait, on redoutait son crédit, quoiqu'il n'eût pas, au fond, l'humeur méchante, et l'on ne se permettait pas de bâtir ou de tracer un parc sans recourir à Mansart, pas plus qu'on n'osait être malade sans consulter Fagon. Ses richesses croissaient avec sa faveur, et le Bas de Montargis, financier de mince mérite, avait été fort bien inspiré en lui demandant sa fille.

Malheureusement, la mort vint se jeter en travers de cette brillante fortune : « une colique de douze heures l'emporta et fit beaucoup parler le monde » (1708). L'apprenti maçon était-il devenu assez grand personnage pour mériter l'honneur d'être

1. Hardouin Mansart, fils d'un peintre du cabinet du roi et d'une sœur de François Mansart, éleva les châteaux de Marly, de Trianon, etc., et mit le sceau à sa réputation par la construction du château de Versailles et du dôme des Invalides.

empoisonné? L'honnête et brutal Fagon, qui s'empara de lui et le condamna assez gaiement, déclara qu'il succombait à une indigestion de glace et de petits pois, et qu'il avait l'habitude de se régaler, même avant le roi, des nouveautés de ses potagers.

L'opinion publique ne put se résigner à voir dans cette fin subite un simple abus de primeurs. Selon les uns, de récentes et pénibles émotions lui avaient porté un coup mortel : le contrôleur général Desmarets, duquel il sollicitait avec instance de nouveaux fonds pour les bâtiments, lui avait durement demandé compte du dernier argent qu'il avait reçu, et le roi, dont il avait invoqué l'appui, lui avait parlé du même ton que le contrôleur. Selon d'autres, les fermiers des postes, avertis qu'il avait fait parvenir au roi des mémoires qui dénonçaient leurs gains scandaleux (agissait-il à l'instigation de son gendre?), et qu'il avait obtenu la promesse d'une forte somme d'argent s'il prouvait l'exactitude des faits rapportés, avaient essayé de le gagner en lui offrant jusqu'à 40 000 livres de rente ; leur offre ayant été repoussée, ils avaient pris un moyen plus énergique et moins dispendieux de s'assurer de son silence. « L'enflure démesurée de son corps, aussitôt après sa mort, et quelques taches qui se trouvèrent à l'ouverture, donnèrent cours à ces propos, vrais ou faux [1]. »

Son gendre, le Bas de Montargis, achetait cette même année (1708) la charge de garde du trésor royal au prix d'un million ; il était commandeur et secrétaire des ordres du roi, et seigneur de Vanvres, dont Hardouin Mansart avait bâti le château : l'ancien commis à 400 livres avait fourni une brillante carrière. L'une de ses filles fit un grand mariage ; elle épousa en 1715 le marquis d'Arpajon, officier général d'une haute naissance et d'un mérite distingué, décoré de la Toison d'or. La dot était de 500 000 francs ; 500 000 autres étaient promis à la mort du père. Si ces derniers furent jamais touchés, la fortune de Montargis devait être énorme. L'année qui suivit fut en effet l'année terrible aux financiers ; on rechercha, on arrêta Montargis : 1800 millions avaient passé par ses mains comme trésorier de l'extraordinaire des guerres et comme garde du

1. *Saint-Simon*, t. I, p. 425 ; t. IV, p. 132 et suiv.

trésor royal; ses comptes ne furent pas trouvés suffisamment nets, et on le taxa à 2 millions. Il obtint une remise de 300 000 francs, probablement sur les sollicitations de ses alliés [1].

Son autre gendre, qui sans doute ne lui marchanda pas son appui dans ces graves circonstances, était Hénault, président à mortier à vingt et un ans (1706) avec dispense d'âge, et mêlé par son esprit autant que par son état au monde le plus brillant de la ville et de la cour.

Le président Hénault était non-seulement gendre, mais encore fils de financier, et il ne manqua pas, en l'année 1716, d'occasions d'exercer utilement son influence. Son père obtint un accommodement qui lui permit d'échapper à la taxe, moyennant l'abandon d'une somme de 1 100 000 livres ; il lui en restait encore autant, quoique ses enfants eussent été libéralement dotés. Le président avait eu 500 000 francs, juste autant que sa femme, et pouvait se livrer à ses goûts mondains en toute sécurité [2].

L'avocat Barbier, comparant les deux gendres de Montargis, relève la grande qualité de l'un, mais traite l'autre d'homme de rien [3] : petit camouflet d'homme de robe à financier, et d'avocat à président. Hénault dit avec simplicité au début de ses *Mémoires :* « On ne se donne pas ses parents, et je serais bien fâché de m'en être donné d'autres. » Ainsi parlait jadis Horace, fils d'un collecteur d'impôts [4]; mais moins franc, ce semble, que le poëte, le magistrat essaye aussitôt de surfaire ses modestes ancêtres, rappelle certaines parties de jeu de paume faites avec Louis XIII, certain fief un peu vague du côté de Saint-Trièle, trois officiers de cavalerie tués devant Casal, et un Remi Hénault qui manqua l'être, puisqu'on l'appelait le ressuscité : seulement l'occasion où il avait couru ce péril de mort ne se retrouvait pas dans les papiers de famille. Quant au père du président, il était assurément fermier général; mais il y a fermiers généraux et fermiers généraux, et il importe de distinguer les temps comme les nuances.

1. *Dangeau*, 23 février 1708, 22 mars 1715, 28 mai 1716, 2 janvier 1717.
2. *Dangeau*, 6 octobre et 5 décembre 1716.
3. *Journal de Barbier*, février 1724.
4. *Satires*, I, 6.

Jean Remi Hénault, mon père, avait été fermier général ; il avait la confiance de M. de Pontchartrain, contrôleur général, et il ne tint pas à lui que son successeur, M. de Chamillart, qui l'aimait beaucoup et qui lui avait abandonné le détail de ses fermes, n'acceptât pas la place de secrétaire d'État de la guerre. Sa place de fermier général n'était pas alors si lucrative qu'elle l'est devenue depuis ; les fortunes étaient bornées, mais la considération n'était peut-être pas moindre. On confond tout cela sous le titre de gens d'affaires, mais tous les états ont leur nuance.

Le président connaît les côtés faibles de cette profession, et il a le désir bien naturel chez un magistrat savant et lettré d'y relever encore une autre nuance à l'honneur de sa famille, et de se persuader que son père était à la fois fermier général et homme d'esprit. Il a fait, il est vrai, campagne avec Subligny contre Racine, mais il était si étroitement lié avec les Corneille ! S'il faut laisser Pierre Corneille à Montauron, Thomas revient à Jean-Remi Hénault, qui a reçu de ses lettres, et après sa mort a recueilli sa fille, veuve de M. de Marsilly, enseigne des gardes du corps, tué au combat de Leuze. Il s'est intéressé au théâtre sous toutes ses formes, à la comédie comme à la tragédie, et peut même revendiquer quelque chose dans l'œuvre de Molière : c'est la robe de chambre et le bonnet de nuit dont s'affublait le malade imaginaire. Il les tenait de M. Foucault, son parent, le père chagrin et morose de l'implacable persécuteur des protestants, et il en avait fait don au poëte [1].

La fille unique de Remi Hénault, qui joignait une belle dot à un mérite agréable et solide, avait épousé le comte de Jonsac, fils du lieutenant général d'Aubeterre, et son frère suit avec complaisance la brillante destinée de ses enfants et petits-enfants alliés aux Seignelay, aux Thiange, aux Nicolaï. Il passe plus rapidement sur les Montargis, et se détourne vers ses alliés les d'Arpajon, dont la fille épousa le fils aîné du duc de Noailles. Le Bas de Montargis et la maréchale, que nous avons montrée gouvernant la florissante tribu des Noailles, se trouvèrent avoir une petite-fille commune, et le président ajoute que la maréchale voyait en elle celle qui devait la remplacer.

Cette comtesse de Noailles reçut en se mariant un honneur extraordinaire. Le duc d'Arpajon avait au siècle précédent levé

1. *Mémoires du président Hénault*, ch. I.

des troupes à ses frais pour venir au secours de l'établissement de Malte, et l'avait sauvé des Turcs qui l'assaillaient. Le grand maître reconnaissant avait donné au libérateur de l'ordre la grand'croix de Malte avec le privilége de la transmettre à ses enfants mâles, et à défaut de mâles aux filles de sa maison. La comtesse de Noailles, n'ayant pas de frère, reçut cette distinction unique en son genre, et d'autant plus originale que l'ordre de Malte était tout militaire et imposait le célibat à ses commandeurs. « Ce fut une chose touchante, écrit l'oncle doucement ému dans son cœur et dans son amour-propre, de voir une jeune personne de seize ans, belle, grande et faite au tour, se mettre aux genoux de l'ambassadeur de Malte, qui lui fit un discours auquel elle répondit. »

Quant à la femme du président, elle ne fit point parler d'elle, et son volage mari n'eut qu'à se louer de sa grande bonté et de son peu de clairvoyance. Il la perdit de bonne heure, faillit la remplacer par une riche héritière, fut évincé au dernier moment par un neveu du garde des sceaux Chauvelin, alors à l'apogée de sa faveur, et cette désagréable surprise lui remit dans l'esprit les vertus de la défunte et l'impossibilité de trouver sa pareille :

Où aurais-je jamais retrouvé une femme telle que celle que je venais de perdre, douce, simple, m'aimant uniquement, crédule sur ma conduite qui était un peu irrégulière, mais dont la crédulité était aidée par le soin extrême que je prenais à l'entretenir et par l'amitié tendre et véritable que je lui portais. Toutes les personnes de mes amis cherchaient à lui plaire; on savait que rien ne pouvait m'être plus agréable. Je n'ai jamais cessé de la regretter[1].

Hénault, dans cette rapide esquisse de sa vie intérieure, se montre tel que l'a peint sa pénétrante amie, Mme du Deffand[2]. Il veut plaire, plaire à tout le monde, même à sa femme, et il y réussit tout en la trompant. Il a une sensibilité gracieuse, légère, à fleur d'âme, qui donne à toutes ses démarches un air

1. *Mémoires*, ch. XII.

2. *Mémoires*, ch. XI. « On serait tenté quelquefois de croire, dit Mme du Deffand, qu'il ne ferait que penser ce qu'il s'imagine sentir. Il paraît démentir M. de la Rochefoucauld, et il lui ferait peut-être dire aujourd'hui que le cœur est souvent la dupe de l'esprit. »

de naturel et de vérité, et qui n'est qu'une nouvelle forme de son flexible et charmant esprit. Jeune, il paraît sur le point de se donner à Dieu, entre à l'Oratoire, y goûte le charme des calmes désirs et des chaînes légères, et se dérobe avant le moment décisif. Le Père supérieur en pleurait de regret. Massillon, plus habile à lire dans les cœurs, lui dit en souriant : « De bonne foi, mon Père, est-ce que vous avez jamais cru qu'il nous resterait [1] ? »

C'est le type le plus séduisant que la finance ait donné à la robe, ou plutôt au monde et aux lettres. Il est tout ce qu'il veut, galant avec délicatesse, musicien, poëte, moraliste, historien, orateur ; ses contemporains sont ravis de la diversité de ses talents, et ne négligent pas d'en profiter à l'occasion. Dans le lit de justice tenu au Parlement pour la majorité de Louis XV, les discours du roi, du régent, du premier ministre Dubois, du garde des sceaux d'Armenonville, et du premier président de Mesmes, sont tous de la même main, de la sienne ; il a le plaisir de s'entendre réciter mot pour mot, et de faire à lui seul tous les frais d'éloquence de la journée. Il avait, en homme familier avec la poésie dramatique, observé la différence des tons, et un certain accent d'opposition récente ou prochaine répondait dans le discours du premier président à la note impérative de la harangue du garde des sceaux.

Le jour de sa réception à l'Académie française, où il succédait à Dubois, les deux discours prononcés furent également de lui ; il se répondit à lui-même, se loua lui-même par la bouche de M. de Morville, qui le recevait. Chargé des affaires étrangères à la place de Dubois, M. de Morville, homme d'esprit d'ailleurs comme son père, M. d'Armenonville, n'avait pas trouvé le loisir d'être l'auteur de son discours, et il abandonna le soin de le composer au récipiendaire. Celui-ci travailla de si bonne grâce à son propre éloge, que le plus éloquent des deux panégyriques ne fut pas celui du cardinal, et que le succès de la séance resta à M. de Morville [2]. Hénault raconte qu'étant au collége, son meilleur camarade, Chauvelin, le futur garde des sceaux, eut la migraine un jour de composition,

1. *Mémoires*, ch. II.
2. *Ibid.*, ch. VII.

qu'il fit pour lui ses vers latins, et que sa propre pièce n'eut que la seconde place. C'est ainsi qu'il se battit lui-même dans la joûte académique ; mais sa défaite ne pouvait plus être ici imputée à son désintéressement, et avait d'agréables compensations.

Turcaret achetait de l'esprit aux poëtes faméliques; voici le fils de l'un de ses confrères qui en a de reste à céder aux personnages les plus considérables de son temps. Ainsi va le monde, et s'effacent rapidement ces lignes de démarcation que de vaniteux préjugés essayent de maintenir entre les hommes. Hénault est lié avec tout ce qu'il y a de plus éclatant par le rang, la naissance, l'esprit. Ses amis, le duc et la duchesse de Luynes, le ministre comte d'Argenson, attirent sur lui l'attention bienveillante de Marie Leczinska, qui se change bientôt en délicate amitié, et il reçoit en pur don la charge de surintendant de la reine, que son prédécesseur, le fils de Samuel Bernard, avait achetée 500 000 livres. Voltaire, à cette marque de faveur, sent croître son enthousiasme pour les grâces, les soupers et la chronologie du président, et il adresse à Mme de Pompadour un exemplaire de l'*Abrégé de l'histoire de France* de son ami, avec cette épigraphe :

Le voici, ce livre vanté :
Les Grâces daignèrent l'écrire
Sous les yeux de la Vérité,
Et c'est aux Grâces de le lire.

En attendant qu'il le surprenne lisant son bréviaire et chante la palinodie, il le comble de la fleur de ses louanges, et si le « rival de Salluste et d'Horace » vient à souffrir de l'estomac, ces vers charmants accourent à son chevet :

O déesse de la santé,
Fille de la sobriété
Et mère des plaisirs du sage,
Qui sur le matin de notre âge
Fais briller ta vive clarté,
Et répands la sérénité
Sur le soir d'un jour plein d'orage,
O déesse, exauce mes vœux!
Que ton étoile favorable
Conduise ce mortel aimable;

Il est si digne d'être heureux!
Sur Hénault tous les autres dieux
Versent la source inépuisable
De leurs dons les plus précieux.
Toi qui seule tiendrais lieu d'eux,
Serais-tu seule inexorable?
Ramène à ses amis charmants,
Ramène à ses belles demeures
Ce bel esprit de tous les temps,
Cet homme de toutes les heures.
Orne pour lui, pour lui suspends
La course rapide du temps;
Il en fait un si bel usage!
Les devoirs et les agréments
En font chez lui l'heureux partage.
Les femmes l'ont pris fort souvent
Pour un ignorant agréable,
Les gens en *us* pour un savant,
Et le dieu joufflu de la table
Pour un connaisseur très-gourmand.
Qu'il vive autant que son ouvrage!
Qu'il vive autant que tous les rois
Dont il nous décrit les exploits,
Et la faiblesse et le courage,
Les mœurs, les passions, les lois,
Sans erreurs et sans verbiage[1]!

Louanges fines et délicates relevées d'une pointe de malice, et bien faites pour consoler le spirituel épicurien de quelques amertumes mêlées à sa vie de plaisirs. M. de Morville ne lui en avait pas offert de plus savoureuses en sa harangue académique de piquante mémoire, mais je ne sais si son cœur ne fut pas encore plus agréablement ému de ces tendres reproches que lui valut un jour un léger mal de gorge.

Je suis charmée, mon cher président, que votre mal de gorge soit diminué : cela va sans dire; mais je suis beaucoup plus fâchée que dernièrement. D'abord le jour de la Pentecôte : cela est très-mal; et puis, venir autour de Versailles s'enrhumer; y arriver sans venir me voir, cela n'est pas bien. Guérissez promptement votre rhume, voilà la pénitence : je laisse au docteur le soin de vous ordonner la discipline. En attendant, je vous mets à la guimauve. Vous voilà bien content de ce que je me suis ennuyée pendant sept heures entières : vespres et quelque temps de lecture m'auraient fait plus de plaisir.

1. *Épître à M. le président Hénault*, Cirey, 1er septembre 1744.

Vous avez raison de dire que tout nous contredit dans ce monde. Adieu, mon cher président. Venez : voilà la fin de mes lettres ; et celle de ma conversation : restez. Vous ne faites de l'un et de l'autre que ce qu'il vous plaît[1].

C'était la reine de France qui grondait en ces termes le fils de l'homme de rien.

1. *Mémoires*, p. 420. — *Copies de lettres autographes de la reine Marie Leczinska adressées au président Hénault.*

CHAPITRE IV

LES PLÉNŒUF, LES CROSAT, LES BERNARD

I. Origine et caractère de Plénœuf et de sa femme. — Grâces de Mlle Plénœuf. — Rivalité de la mère et de la fille. — Mlle Plénœuf épouse le marquis de Prie, ambassadeur à Turin. — Banqueroute de Plénœuf. — Mme de Prie, maîtresse de M. le Duc. — Son déshonneur largement renté. — Elle recommence la lutte avec sa mère. — Sa toute-puissance. — Voltaire lui dédie sa comédie de *l'Indiscret*. — Sa chute et sa mort. — Sa fille mariée à un fils du maréchal de Tallard, et gouvernante des enfants de France.

II. Mariage manqué entre le prince de Rohan et la fille du financier Meuve. — Talents et fortune de Crosat. — Le comte d'Évreux épouse sa fille pour payer sa charge de colonel-général de la cavalerie. — Saint-Simon visite tous les Crosat. — Modestie et bon sens de la grand'mère de Mlle Crosat. — Crosat, grand trésorier de l'ordre du Saint-Esprit. — Dédains de la duchesse de Bouillon pour sa bru. — Galanteries du comte d'Évreux. — Séparation légale des époux. — Un fils de Crosat allié aux Rohan par son mariage avec Mlle de Gouffier. — Esprit charmant de sa petite-fille, mariée au duc de Choiseul. — Traits honorables de la carrière de Crosat.

III. Fortune et crédit de Samuel Bernard. — Sa fille épouse un fils de Mansart. — Mariages brillants de ses fils. — Son second mariage avec Mlle de Saint-Chamant. — Sa vanité prodigieuse. — Sa puissance dans l'État. — Une fille née de sa seconde union épouse le président Molé. — Magnificence ingénieuse déployée à l'occasion de cette noce. — Ses petites-filles mariées au président de Lamoignon et au marquis de Mirepoix. — Sentiments excités par ces alliances. — Les filles naturelles de Samuel Bernard peintes par J. J. Rousseau . — Train brillant de Mme Dupin. — Secrète passion qu'elle inspire à Rousseau. — Un trait de race. — Mort de Samuel Bernard. — L'agiotage matrimonial porté au comble : contrat de mariage du marquis d'Oyse avec Mlle André, âgée de deux ans.

I

Dans cette classe de financiers alliés à de grandes familles et ballottés par des fortunes diverses, une triste célébrité s'at-

tache au nom et au sang de Plénœuf. Plénœuf était de la famille des Berthelot, tous gens d'affaires parvenus des plus bas emplois des fermes au premier rang de la finance. Celui-là finit aussi par entrer dans les vivres et dans les hôpitaux des armées; les soldats, mal nourris, mal soignés meurent en foule, tandis qu'il empoche les économies réalisées sur les vivres et les remèdes; il continue de les faire passer pour vivants, et double ses bénéfices en ne cessant de toucher l'argent de leur nourriture. Il devient ensuite l'un des premiers commis de Voysin, et ses richesses vont toujours grossissant. Il était brillamment et solidement apparenté; il avait une sœur mariée au maréchal de Matignon, une autre au dernier président de Novion. Quant à sa femme, il l'avait choisie dans sa condition, mais capable d'aider à sa fortune.

Elle était grande, faite au tour, avec un visage extrêmement agréable, de l'esprit, de la grâce, de la politesse, du savoir-vivre, de l'entregent et de l'intrigue, et qui aurait été faite exprès pour fendre la nue à l'Opéra et y faire admirer la déesse.

Mme Plénœuf avait tout ce qu'il fallait pour charmer un monde où elle n'était pas née; le mari laissa faire ses charmes. Il était d'extérieur lourd, grossier, stupide, un vrai magot, mais un magot animé d'un esprit fin, souple, ardent à la fortune. Ses gains immenses entretenaient la splendeur de sa maison, la délicatesse de sa table, et toutes les fantaisies de parure de Mme Plénœuf. Les gens de cour et les gens d'affaires se rencontraient chez ces financiers magnifiques: la femme passait au mari quelques amis balourds ou malotrus, et le mari souffrait en revanche des visiteurs d'une autre sorte, qui ne venaient pas pour lui. Mme Plénœuf aimait à être adorée, et aussi à changer d'adorateurs, mais elle savait allier l'étrange liberté de ses mœurs à un certain respect des convenances. Les élus se succédaient sans bruit, sans scandale, sans se jalouser, sans afficher leur faveur ou leur disgrâce; ceux dont le règne était fini redevenaient ce qu'ils avaient été d'abord, des amis respectueux et dévoués : c'était Ninon mariée; il n'y avait que Plénœuf en plus, et il n'était pas gênant. Mais quelqu'un grandissait dans la maison qui allait être autrement importun : ce fut la propre fille de Mme Plénœuf, l'objet passionné de ses soins.

Elle était belle, bien faite, plus charmante encore par ces je ne sais quoi qui enlèvent, et de beaucoup d'esprit, extrêmement orné et cultivé par les meilleures lectures, avec de la mémoire et le jugement de n'en rien montrer[1].

La mère s'effraya bientôt de la perfection de son propre ouvrage; elle ne voulait d'hommages que pour elle; elle sentit les cœurs hésiter, se partager, ne put contenir son dépit, s'empêcher de quereller et de contraindre sa fille, dont la jeunesse l'irritait. Celle-ci, lasse d'essuyer ses humeurs, se vengea par des plaisanteries d'une jalousie si malséante; bientôt les liens du sang se brisèrent entre elles, il n'y eut plus que deux rivales aux prises. Plénœuf, le plus sage des trois, comprit combien une telle querelle pouvait nuire à l'établissement de sa fille; il en étouffa l'éclat en public, mais elle s'aigrit d'autant plus dans la vie privée, et il devint indispensable de marier promptement Mlle Plénœuf.

Une dot de 400 000 francs permettait de choisir entre les prétendants; le préféré fut le marquis de Prie, le neveu de la feue maréchale de la Mothe, gouvernante de trois générations d'enfants de France, le cousin germain des duchesses d'Aumont, de la Ferté, de Ventadour, le parrain du seul fils survivant du duc de Bourgogne, c'est-à-dire du futur roi de France. Ce brillant parti avait un côté faible qui était justement le côté fort de Plénœuf: M. de Prie ne possédait presque rien. Il avait de l'esprit, du savoir; son ambition, arrêtée par la paix dans la carrière des armes, s'était tournée vers les ambassades; mais il fallait du bien, et beaucoup de bien, pour les soutenir avec éclat. L'affaire fut vite conclue. M. de Prie était nommé ambassadeur auprès du roi de Sicile, en octobre 1713; six semaines après, il était marié, et en situation de représenter brillamment la France avec la bourse de Plénœuf[2]. Mme de Ven-

1. Saint-Simon peint à grands traits la fille de Mme Plénœuf. Le président Hénault énumère avec complaisance toutes ses séductions. « Elle était, dit-il, d'une taille déliée et au-dessus de la commune; une figure, un air de nymphe, le visage délicat, de jolies joues, le nez bien fait, des cheveux cendrés, des yeux un peu chinois, mais vifs et gais; et en tout une physionomie fine et distinguée. Tous les talents dont la coquetterie sait faire usage, la nature les lui avait donnés: elle avait une voix légère comme sa figure; elle était grande musicienne, jouait très-bien du clavecin; enfin, c'était de quoi faire la plus jolie maîtresse du monde. » (*Mémoires*, ch. VIII.)

2. *Dangeau*, 21 novembre et 5 décembre 1713.

tadour présenta sa jeune cousine au roi. « Sa beauté fit du bruit; son esprit, qu'elle sut ménager, et son air de modestie la relevèrent. »

Son succès fut encore plus grand à Turin, mais la subite arrivée de son père en 1715 ne laissa pas de lui causer quelque ennui. Ce n'était pas de son plein gré qu'il se déplaçait : il avait fait une banqueroute énorme et frauduleuse, et mettait les Alpes entre lui et la commission de justice, aimant mieux plaider sa cause à distance. Il avait, du reste, pour la gagner, de puissants moyens, de l'or, de l'intrigue, la beauté de sa femme et de sa fille, et le crédit de son gendre. On le vit peu à peu s'initier à la cour de Turin, devenir l'agent plus ou moins confidentiel de cette cour, et négocier le mariage de Mlle de Valois avec le prince de Piémont. La négociation échoua, mais elle avait fait de Plénœuf une sorte de personnage; peu après ses affaires s'accommodèrent, et il obtint la permission de revenir en France[1], où le marquis et la marquise de Prie l'avaient précédé, ne recevant plus de lui d'assez larges subsides pour soutenir la magnificence de leur train.

La marquise avait quitté Turin avant son époux pour le mieux servir à Paris, et travailler plus librement à relever sa fortune. Elle n'avait que dix-huit ans, mais elle avait été élevée à bonne école, et les jeunes femmes s'aguerrissaient vite en ces temps éhontés. Elle attaqua le Régent, s'offrit à ses désirs; mais satiété ou défiance, soit que sa beauté le laissât froid, soit plutôt qu'il redoutât son esprit, et craignît pour lui et pour l'État de se donner un maître, le Régent dédaigna ses avances. Restait M. le Duc, le premier personnage du royaume après le Régent; mais M. le Duc était d'une laideur si repoussante ! Tout d'abord elle recula; puis bientôt, s'armant de courage, surmontant ses dégoûts, elle fit son amant de l'homme dont Mlle de Conti avait bien fait son époux. M. de Prie pouvait

1. Le financier Paparel était revenu de plus loin : condamné à mort pour ses malversations le mercredi 20 mai 1716, veille de l'Ascension, par vingt-cinq juges sur vingt-sept, il devait avoir la tête tranchée le samedi 23 mai, les exécutions capitales ne pouvant avoir lieu ni un jour de fête, ni un vendredi. Son gendre, le marquis de la Fare, le fils du paresseux ami de Chaulieu, profitant de ce pieux répit imposé par l'usage, obtint du Régent, le 21 mai, un ordre de surseoir à l'exécution, et peu de jours après la peine de mort fut commuée en emprisonnement perpétuel. (*Dangeau*, 20, 21 et 29 mai 1716.)

maintenant revenir de Turin : les grâces allaient pleuvoir sur lui. Il obtient un don de 30 000 écus pour payer ses dettes, un surcroît de pension, et l'honneur d'être attaché à la personne de son auguste filleul. « Il demeurera auprès du roi, dit le *Journal;* il aura un logement au Louvre, et l'aurait eu aux Tuileries s'il y en avait eu de vacants : on ne donne aucun titre à cet emploi [1]. » Le véritable titre de M. de Prie était le lien qui unissait sa femme à M. le Duc; celui-ci, surintendant de la maison royale, résidait lui-même aux Tuileries, et il diminuait le plus possible la distance qui le séparait de sa maîtresse.

Si M. de Prie avait paru d'abord s'offenser des complaisances de sa femme, et l'avait même, au dire de Madame, régalée de coups de bâton [2], il avait fini par accepter la honte et les avantages de sa situation, et par vivre à la Soubise. Jamais d'ailleurs patience maritale n'avait été plus largement rentée, et si le grand seigneur avait voulu faire un mariage d'argent, il y avait réussi, malgré la déconfiture de Plénœuf : à défaut du père, la fille lui rapportait gros. Mme de Prie touche 100 000 écus du renouvellement des fermes, et gagne 1 500 000 francs au système de Law, en attendant que la mort de Dubois fasse passer sur sa tête la pension de 40 000 livres sterling que l'Angleterre paye au cardinal. A la fois ambitieuse et cupide, elle s'immisce dans les affaires de l'État sous le couvert de M. le Duc, qu'elle pousse, dirige, oppose au Régent lui-même, accroît son crédit pour le vendre plus cher, et ne parvient pas à rassasier son appétit d'or et de domination.

On vit alors se rallumer sa querelle avec sa mère, assoupie par son séjour à Turin, et cette querelle, autrefois contenue dans la vie privée, devint un scandale public. Mlle Plénœuf était maintenant grande dame, faite aux nobles façons, forte de sa triomphante beauté, de l'applaudissement universel qui l'avait accueillie à l'étranger, et de l'amour passionné du premier prince du sang : ce fut elle qui reprit l'offensive; elle voulut écraser sa mère de tous ses avantages, lui enlever ou lui aliéner ses plus fervents adorateurs. Sa mère ne ploya pas. Si

1. *Dangeau,* 19 mars 1719.
2. *Lettres* du 14 juillet et du 25 novembre 1718.

la plupart de ses soupirants prirent peur et l'abandonnèrent, il y en eut deux, et des plus en vue, qui lui restèrent fidèles, le comte de Belle-Isle, le petit-fils de Fouquet, marié à une Durfort-Civrac dépourvue d'attraits et de sens, et le Blanc, secrétaire d'État de la guerre, tous deux liés l'un à l'autre par l'appui réciproque qu'ils se prêtaient dans la diversité de leurs emplois. Mme de Prie, pour les châtier de l'injure qu'ils faisaient à sa beauté et à son pouvoir, résolut de les perdre en animant contre eux M. le Duc, et en s'aidant de la défiance jalouse que leurs talents et leur influence inspiraient à Dubois. Le désordre des affaires de la Jonchère lui fournit l'occasion de sa vengeance.

Le Blanc couvrait de sa protection ce trésorier de l'extraordinaire des guerres, sans doute pour sauver le crédit des gens d'affaires, si précieux à l'État; mais, au dire de ses ennemis, c'était uniquement pour dérober la part qu'il avait prise à ses manéges financiers, et les bénéfices que lui et Belle-Isle en avaient tirés. La fille et la protectrice du banqueroutier Plénœuf, la pensionnaire des fermiers généraux, devenue tout d'un coup soucieuse du loyal emploi des deniers du contribuable, pressa ardemment M. le Duc de poursuivre l'affaire. L'affaire fut poursuivie; elle s'aggrava d'événements inexpliqués, suicides, assassinats, anciens ou récents : le principal commis de la Jonchère disparut, puis fut retrouvé noyé, le corps percé de deux coups d'épée, dans les filets de Saint-Cloud, au bas d'une maison de la Jonchère. L'enquête faite n'aboutit cependant qu'à la disgrâce et à l'exil de Belle-Isle et de le Blanc. Mais bientôt le Régent expire; M. le Duc s'improvise premier ministre, et l'accusation se réveille avec une nouvelle force. Les exilés sont arrêtés, amenés à la Bastille, jugés par le Parlement; le Parlement les acquitte, mais ils ne sortent de prison que pour se voir relégués, l'un à Lisieux, l'autre à Carcassonne: Mme de Prie ne lâchait pas facilement sa proie[1].

Elle est alors au faîte de sa puissance; elle mène son amant et le royaume, et gouverne de moitié avec sa créature, l'aîné des frères Pâris; elle fait des grands cordons, des maréchaux,

1. *Saint-Simon*, t. VII, p. 10; t. IX, p. 329; t. X, p. 276; t. XI, p. 92, 160 et suiv.; t. XII, p. 429 et suiv.; t. XIII, p. 12 et 37.

et même une reine de France, Marie Leczinska. Toujours coquette et galante, « galante sans être sensible[1] », elle se partage entre ses amants et les affaires, et vit dans une sorte d'ivresse continuelle. Son goût pour les lettres et les arts couvre d'un voile brillant son humeur avide et libertine, ses caprices funestes à l'État : elle patronne en France la musique italienne, qu'elle avait appris à goûter pendant son séjour à Turin ; elle s'engage dans la querelle des anciens et des modernes, et Homère compte un adversaire de plus[2] ; elle fait assaut de verve satirique avec Mme du Deffand, protége le génie naissant de Voltaire, et le poëte la paye de ses délicates attentions en lui faisant hommage de sa comédie de l'*Indiscret*, et en lui offrant, sous forme de dédicace, l'image de ses grâces enchanteresses :

Vous, qui possédez la beauté,
Sans être vaine ni coquette,
Et l'extrême vivacité,
Sans être jamais indiscrète ;
Vous, à qui donnèrent les dieux
Tant de lumières naturelles,
Un esprit juste, gracieux,
Solide dans le sérieux,
Et charmant dans les bagatelles,
Souffrez qu'on présente à vos yeux
L'aventure d'un téméraire
Qui, pour s'être vanté de plaire,
Perdit ce qu'il aimait le mieux.

Si l'héroïne de la pièce,
De Prie, eût eu votre beauté,
On excuserait la faiblesse
Qu'il eut de s'être un peu vanté.
Quel amant ne serait tenté
De parler de telle maîtresse,
Par un excès de vanité,
Ou par un excès de tendresse ?

Moins d'un an après la première représentation de l'*Indiscret*, l'idole encensée par Voltaire s'écroulait (1626). L'ambitieuse Mme de Prie voulut évincer l'unique personnage qui gardât encore une part d'autorité, le cardinal Fleury ; mais sa

1. *Mémoires du président Hénault*, ch. VIII.
2. *Mémoires de Mathieu Marais*, novembre 1722.

puissance se brisa contre l'amour de Louis XV pour son précepteur. Le cardinal, déjà parti pour l'exil, revient sur un ordre échappé à la douleur du jeune roi, et sentant sa force, renverse à son tour, mais d'une chute définitive, la favorite et son amant : celui-ci est exilé à Chantilly, celle-là dans une de ses terres, en Normandie. Un dernier scandale accompagna la disgrâce de Mme de Prie, et marqua son règne expirant d'une suprême flétrissure : « Dans son empressement à faire ses adieux à tout autre qu'au ministre disgracié, elle oublia de fermer ses fenêtres, et des maisons voisines chacun put mesurer l'excès de sa douleur [1]. » Le tendre confident de la dernière heure était un secrétaire du mari.

Peut-être gardait-elle quelque pensée de retour, mais elle dut y renoncer en apprenant que sa place de surintendante de la reine était donnée à une autre. Le désespoir entra dans son cœur ; une secrète consomption l'épuisa, sans qu'elle pût convaincre personne de la réalité du mal qui la minait. La veille de sa mort, dans un accès de fièvre, elle chanta un grand air avec une cadence parfaite et d'une voix charmante : on crut à un faux transport, à une fièvre simulée. Le jour où elle expira, ses médecins l'avaient encore traitée de malade imaginaire ; elle était exilée depuis quinze mois, et était âgée de vingt-neuf ans [2].

L'État gagna à la mort de Mme de Prie 150 000 francs de rentes viagères ; elle laissa 4 millions, les deux tiers à son fils, le reste à sa fille. Le fils mourut chez les jésuites en 1730, et avec lui s'éteignit un nom déshonoré [3] ; la fille recueillit cette immense fortune, acquise on sait comment. L'héritière de tant de biens et de tant de hontes, un instant promise au fils de la Feuillade, épousa en 1732 le fils de Tallard, maréchal de France, duc et pair, et devint plus tard la gouvernante des enfants de France. Le jeune Tallard était par les femmes arrière-petit-fils de Mme de Soubise. Prie et Soubise : on remarqua la justesse de l'alliance [4], quoique, à dire vrai, la résigna-

1. Duclos, *Règne de Louis XV*, *Ministère de M. le Duc.*
2. *Mathieu Marais*, Lettres du 17 juin 1726 et du 12 octobre 1727.
3. Il passait pour être fils de M. le Duc. Voyez Mathieu Marais : *Mémoires*, octobre 1727 ; *Correspondance*, lettre du 12 mai 1730.
4. *Addition à Dangeau*, 19 mars 1719.

tion de M. de Prie eût été plus méritoire encore que celle de M. de Soubise, M. le Duc ne s'étant nullement piqué d'imiter la discrétion du grand roi, et de sauver au moins les bienséances. Autre progrès : non-seulement la finance dispute à la noblesse le privilége de donner des maîtresses aux premiers personnages du royaume, mais les élues sorties de son sein étendent hardiment la main sur les affaires de l'État. L'exemple de Mme de Prie ne sera pas perdu pour Mme de Pompadour.

II

Nous avons vu des filles de financiers devenir comtesses, marquises, duchesses; elles vont faire un pas de plus. Peu s'en fallut que l'une d'elles n'entrât dans la maison de Rohan, qui tout à l'heure tentait de renouveler ses anciennes grandeurs matrimoniales et de s'allier avec la maison de France. Déjà le mariage de M. de Montauban, fils du prince de Guémené, avec Mlle Meuve était annoncé; les articles du contrat défrayaient les conversations; le jeune prince ne se donnait pas à moins de 4 millions de dot, dont l'un lui devait appartenir en propre, ce qui lui permettait d'attendre patiemment les quatre autres millions qui restaient à son beau-père. Le mariage, presque conclu, rompit; les Rohan éprouvèrent un suprême dégoût et repoussèrent l'or tentateur[1]. Les Bouillon, moins timides ou moins opulents, donnèrent à la fille de Crosat le titre et le rang qui avaient échappé à Mlle Meuve.

Crosat, sorti des bureaux de Penautier, s'était élevé par son activité et son intelligence jusqu'à la charge de trésorier général du clergé; la banque, le commerce maritime avaient merveilleusement accru sa fortune; pendant ce temps, les Bouillon dépensaient magnifiquement la leur, et c'est pourquoi on vit un fils du grand chambellan, un petit-neveu de Turenne, aller frapper un jour à la porte de l'ancien commis de Penautier.

Le comte d'Évreux, l'un des cadets du duc d'Albret, était jeune, bien fait, bien vu des dames; mais il ne tirait que fort

1. *Dangeau*, 2 et 9 mai 1720.

peu de ses parents, et n'avait qu'un méchant petit régiment d'infanterie. Il eut l'esprit de s'attacher au comte de Toulouse : c'était une habile façon de faire sa cour. Le roi, touché lui donna quelque argent pour l'aider à faire campagne. Le comte de Toulouse lui obtint mieux encore : la permission d'acheter de son oncle, le comte d'Auvergne, la charge de colonel général de la cavalerie que Turenne avait maintenue dans sa maison. Le comte d'Auvergne, assez mal dans ses affaires, la lui vendit 600000 francs, comme à un étranger. C'était cher pour un cadet, et pour une charge qui ne donnait que 20000 livres : le cardinal de Bouillon vint au secours de son neveu et lui donna 100000 francs ; le comte de Toulouse s'entremit, lui trouva des prêteurs ; les amis avancèrent le reste. On s'intéressait à ce jeune homme si grandement né, si assidu à la guerre et à la cour, et cependant si mal partagé du côté de la fortune. Mais l'argent prêté restait dû ; il fallut songer à le rendre ; il fallut aussi vivre d'une manière digne de la charge acquise, digne d'un illustre nom. Le comte d'Évreux n'hésita pas ; il sauta le bâton de la mésalliance, et fit de Mlle Crosat une princesse. Crosat paya l'honneur fait à son sang d'une dot de 2 millions, donnée sans marchander, avec le logement et la nourriture. Quoique sa fille n'eût pas douze ans encore, quoiqu'il eût d'autres enfants, il eut peur de laisser échapper un prince, et y mit le prix sur-le-champ.

Les membres de la famille Crosat eurent l'honneur de recevoir la visite de tout ce qui tenait aux Bouillon. La mère du comte d'Évreux, l'orgueilleuse nièce de Mazarin, alla prier Saint-Simon de ne pas manquer à ce devoir de bienséance, et lui donna la liste de tous les Crosat. La liste était longue ; Saint-Simon l'épuisa tout entière, et régala cette « *parentelle grotesque* » de la joie de le voir chez elle. Il remarque dédaigneusement qu'un seul membre de la famille n'en perdit pas le bon sens, ce fut la mère de Mme Crosat. Elle reçut les visites d'un air respectueux et tranquille, assura qu'elle ne savait comment répondre à cet excès d'honneur, que la plus grande marque de respect qu'elle pût donner à des personnes si fort au-dessus d'elle était de ne pas leur rendre leur visite, de peur de les importuner ; et en effet elle ne la leur rendit pas. Cette bourgeoise, qui répondait avec ce bon sens spirituel et digne à la

politesse protectrice de ses illustres visiteurs, n'avait nullement approuvé ce mariage, et en avait prédit les conséquences.

Crosat, au contraire, était ravi ; sa vanité, mise en goût de grandeurs, ne laissa échapper aucune occasion de se satisfaire. En 1715, il acheta moyennant 420 000 livres la charge de grand trésorier de l'ordre du Saint-Esprit, devenue vacante par la mort de l'avocat général Chauvelin. On avait déjà crié contre l'abaissement de cette charge, toute vénale qu'elle était, lorsqu'on l'avait vue tomber aux mains d'un simple avocat général ; la noblesse et la robe poussèrent de bien autres cris contre Crosat, oubliant que la Bazinière avait jadis été décoré de la charge de grand maître des cérémonies de l'Ordre, qui exigeait des preuves de noblesse. Mais le Régent fit la sourde oreille : Crosat avait pour lui son gendre, un million prêté à l'État en barres d'argent, et sa garantie donnée pour deux autres millions.

Tout eût été pour le mieux, si l'accord entre les deux familles eût pu se maintenir ; mais il fallut compter avec l'orgueil des Bouillon, qui n'avait un instant fléchi que pour se redresser avec plus de hauteur : il ne fit pas grâce à la fille de Crosat, quelque aimable qu'elle fût. Sa belle-mère l'appelait familièrement *mon petit lingot d'or*, montrant ce qu'elle prisait surtout en elle. Le comte d'Évreux ne lui témoignait que froideur et que mépris, et partageait sa vie entre la chasse et des maîtresses de bonne maison : ils vivaient à côté l'un de l'autre, non ensemble, comme tant d'autres couples ; bientôt une séparation légale mit fin à cette situation. Le comte d'Évreux avait fait des spéculations heureuses avec la dot de sa femme, et il restitua la plus grande partie de cette dot sur ses bénéfices ; il compléta le reste avec les dons que lui fit le Régent sur les propres taxes de son beau-père ; c'était justement le temps de la commission de justice et des restitutions forcées. Ce hautain cadet de Bouillon avait admirablement choisi son moment pour briser avec les Crosat : il gardait ses richesses et ne renvoyait que sa femme. Celle-ci retourna chez son père, « leste, jeune et trop heureuse d'avoir retrouvé sa chambre de fille[1] ».

Crosat ne fut pas cependant dégoûté par cet événement des

1. *Saint-Simon*, t. II, p. 445 ; t. III, p. 400 ; t. VI, p. 164 ; t. VIII, p. 214. — *Dangeau*, 16 janvier 1707. — *Mémoires de Mathieu Marais*, 17 septembre 1715, 6 septembre 1722.

alliances avec la noblesse. En 1722, il maria l'un de ses fils, le marquis du Châtel [1], officier distingué par sa valeur et son mérite, avec une fille de la vieille maison de Gouffier, petite-fille, par sa mère, du duc de Luynes et d'Anne de Montbazon. Cette fois le sang des Crosat se mêlait à celui des Rohan, et cet honneur était naturellement payé de quelques sacrifices. Le fils de Crosat était magnifiquement doté de 130 000 livres de rente; il reconnaissait avoir reçu 200 000 livres de sa femme, qui ne lui apportait réellement d'autre bien que sa qualité, et il fixait son douaire à 12 000 livres de rente; enfin cette personne si bien née était boiteuse. Il est vrai qu'elle rachetait ce défaut par toutes sortes de charmantes et de solides qualités. Son mari joignait lui-même infiniment d'esprit à une grande bonté; le président Hénault ne lui reproche qu'une légère imperfection : un goût trop marqué pour la métaphysique. Les affinités naturelles effacèrent les différences d'origine, et ces époux vécurent en si bonne intelligence, que la marquise du Châtel finit par devenir quelque peu métaphysicienne. Une fille née de cette cordiale union devait épouser un personnage illustre par sa naissance, plus illustre encore par ses talents et la courte splendeur qu'il rendit à la France, M. de Choiseul. Elle était faite pour soutenir dignement l'honneur d'une telle alliance. Tous ses contemporains admirent en elle un mélange incomparable de raison, de cœur, et de grâces exquises. « Son esprit, écrit Hénault, est aussi fin et délicat que sa figure, qui est charmante. » Horace Walpole décrit ainsi le ravissement où elle l'a jeté : « Son visage est joli, pas très-joli; sa personne est un petit modèle. Gaie, modeste, pleine d'attentions, avec la plus heureuse propriété d'expression et la plus grande vivacité de raison et de jugement, vous la prendriez pour la Reine d'une allégorie. Un amant, si elle était femme à en avoir, pourrait désirer que l'allégorie finisse, mais nous, nous disons : que cela ne finisse jamais ! » Et ailleurs, dans une lettre au poëte Gray : « Oh ! c'est bien la plus gentille, la plus aimable, la plus honnête petite créature qui soit jamais sortie d'un œuf enchanté. Si correcte dans ses expressions et ses pensées, d'un caractère si attentif et si bon !... L'abbé Barthélemy éprouve

1. Crosat avait acheté en Bretagne la vieille seigneurie de ce nom.

à la fois de l'attrait et de la vénération pour sa sensibilité généreuse, pour sa pureté d'âme que n'effleure même pas le soupçon du mal, pour tant de lumières unies à tant de simplicité. Elle charme, elle attendrit presque l'âme désenchantée de Mme du Deffand ; elle lui ferait croire à l'amitié, si Mme du Deffand pouvait croire à quelque chose. Relevons un dernier trait à l'honneur de la petite-fille de Crosat : elle aime son mari d'un amour qui va jusqu'au culte, en plein dix-huitième ! elle l'aime avec passion, même indifférent, même infidèle, et c'est pour le captiver qu'elle déploie tout ce qu'elle a d'esprit, de grâce et de chaste coquetterie [1].

Parmi les financiers fameux par leurs richesses, Crosat est un de ceux que l'opinion des contemporains a le plus justement ménagés. Ce n'est pas l'avidité de l'homme d'affaires qui domine en lui, et lorsqu'il est taxé, en 1716, à une somme dépassant 6 millions, il peut avec quelque raison protester contre cet excès de rigueur, et assigner une source plus pure que l'agiotage à son immense fortune, c'est-à-dire le commerce des mers. Son nom demeure même attaché à un événement enregistré par l'histoire, à la première tentative de colonisation de la Louisiane; si, réduit à ses seules forces, il ne vint pas à bout de réaliser cette immense entreprise, il lui reste du moins l'honneur de l'avoir essayée. Enfin, contre la prévention excitée par les gens de son état, il peut, en quelque sorte, se couvrir de ses enfants, des grâces de sa fille et de sa petite-fille, de la pure et brillante réputation de ses fils. Devant ces derniers, Saint-Simon désarme franchement. « Le mérite de ses trois fils a fait oublier tout le reste en leur personne [2]. »

1. *Correspondance complète de Mme du Deffand*, par le marquis de Sainte-Aulaire. Paris, C. Lévy. — Sainte-Beuve, Causeries du lundi, t. XIV, *Madame du Deffant*. — *Mémoires de Hénault*, ch. XX.

2. Le second fils de Crosat, le marquis de Thugny, fut de robe et devint président au parlement de Toulouse; le troisième, le baron de Thiers, officier général comme comme son frère aîné, épousa Mlle de Montmorency-Laval, et maria ses filles dans les maisons de Béthune et de Broglie. Le baron Thiers avait un goût très-vif pour les objets d'art; il possédait une magnifique collection de tableaux qui, à sa mort, fut achetée par l'impératrice de Russie. Un seul tableau resta en France, le portrait en pied de Charles Ier, roi d'Angleterre, peint par Van Dyck : Mme du Barry l'acquit au prix de 85 000 livres. Comme on s'étonnait qu'elle eût choisi celui-là entre tant d'autres, elle allégua que les du Barry étaient parents des Stuarts et qu'elle ne pouvait laisser

III

Le fils d'un peintre en miniature, Samuel Bernard, par les ressources immenses dont il dispose, par les services multiples qu'il rend à l'État et aux particuliers, par le faste qu'il déploie, enfin par sa longue et éclatante carrière, efface tous les financiers de son temps[1]. En 1697, son crédit aplanit les voies au prince de Conti vers le trône de Pologne, échauffe l'enthousiasme de ses partisans, fait face, au départ, à toutes les dépenses de son équipage. M. de Pontchartrain le mande à l'improviste, lui donne l'ordre de trouver 700 000 livres en or dans les vingt-quatre heures, pour faire partir le nouveau souverain : il trouve dans le délai fixé, non pas 700 000 livres, mais un million en or, et de plus, 10 millions en argent[2]. En 1708, lorsque le duc d'Orléans s'en va prendre le commandement des troupes françaises en Espagne, il emporte 10 millions d'assignations : quatre millions sont douteux, les six autres sont sûrs ; ils sont garantis par Bernard dont la signature n'a jamais été protestée en Espagne[3]. C'est cette même année que le grand roi en détresse se fait le courtisan de son opulence.

La crise qui suit l'hiver de 1709 lui porte un coup terrible qui ruine la ville de Lyon, et cette fois l'État doit lui rendre l'aide qu'il a tant de fois reçue de lui. On prétendit par la suite qu'il avait gagné même à cette banqueroute. Saint-Simon n'affirme rien, si ce n'est que son crédit ne se releva jamais sur la place de Lyon et dans la partie de l'Italie qui en est voisine[4]. Cette défiance toute locale ne l'empêche pas de garder le premier rang dans la finance. En 1715, deux mois après la mort

partir un portrait de famille. — *Journal de Barbier*, avril 1752. — *Mémoires de Bachaumont*, 25 mars 1771. *Lettres de Mme du Deffand*, Notice par le marquis de Sainte-Aulaire.

1. Il était né à Sancerre, et appartenait à la religion réformée. Ses coreligionnaires, obligés de quitter la France, lui avaient, disait-on, confié le soin de leurs intérêts, et ce fut là l'origine de sa fortune. (*Journal de Barbier*, 18 janvier 1739.)

2. *Dangeau*, 15 juin, 4 et 27 septembre 1697.

3. *Ibid.*, 18 février 1708.

4. *Saint-Simon*, t. IV, p. 336.

de Louis XIV, le Régent le prie de se mettre à la tête des receveurs généraux chargés de former les 2 500 000 livres par mois nécessaires à l'entretien des troupes, et on le trouve modéré de ne demander qu'un intérêt de 10 pour 100 pour ses avances. En 1716, il offre spontanément, pour n'être pas taxé, la bagatelle de 6 millions, et l'on s'empresse d'accepter son offre pour ménager son crédit à l'étranger ; il n'a même pas besoin de délier les cordons de sa bourse, car l'État lui devait davantage[1]. Sa fortune, son crédit, vont toujours croissant jusqu'au terme de sa longue vie.

Le roi l'avait anobli pour ses services dès l'année 1700 ; peu après il mariait sa fille à un maître des requêtes, à M. de Sagonne, fils de Mansart. Le contrôleur général des bâtiments, déjà beau-père de le Bas de Montargis, allait volontiers vers la finance, et volontiers la finance vers le favori du roi. Mlle Bernard était une aimable personne et avait 400 000 livres de dot, une assez grosse somme si l'on songe que le financier avait beaucoup d'autres enfants à doter[2]. Quant à M. de Sagonne, il n'avait d'autre mérite que d'être le fils de son père ; celui-ci mort, il ne put se soutenir, vendit sa charge de maître des requêtes et prit du service[3]. « Il se fit gendarme, dit Saint-Simon, pour se parer de ses créanciers, et mena une vie obscure et misérable. » Sa femme, au contraire, demeura dans la pleine lumière du monde, où elle était recherchée pour l'agrément de son commerce autant que pour le crédit de son père. Parmi les hôtes illustres qui fréquentent la maison de Bernard, Hénault cite le galant maréchal de Villeroy attiré par Mme de Sagonne, qui ménageait en lui le gouverneur d'une ville frappée par l'effroyable banqueroute dont nous venons de parler[4]. Lorsqu'elle fut prématurément enlevée en 1716 par la petite vérole, Dangeau enregistre sa mort avec toute l'émotion que comporte son journal : « C'était une femme fort répandue dans le monde et que l'on aimait à voir dans toutes les bonnes maisons ; son pauvre père en est désespéré[5]. »

1. *Dangeau*, 16 novembre 1715, 2 décembre 1716.
2. *Ibid.*, 15 décembre 1700.
3. *Lettre de la marquise d'Huxelles au marquis de la Garde*, du 20 novembre 1709.
4. *Mémoires*, ch. IV.
5. *Dangeau*, 5 novembre 1716.

Deux fils de Bernard, l'un conseiller, l'autre maître des requêtes, choisissent leurs femmes dans la noblesse. Mlle de la Cosse, mariée au maître des requêtes, descendait directement d'un grand écuyer de France du temps de Charles VII. Le conseiller épouse en premières noces la fille du marquis de Saint-Chamant. Comme on parlait de ce dernier mariage devant le comte de Boulainvilliers, ce personnage si original qui associait les plus savantes recherches historiques aux curiosités de l'astrologie, le comte ne put s'empêcher de sourire de la mésalliance des Saint-Chamant, et de dire à sa fille devant témoins, que « sachant travailler en tapisserie comme elle le savait, si pareil parti se présentait pour elle, il s'y opposerait de toutes ses forces ». Six mois plus tard, le conseiller Bernard de Rieux perdait sa femme, et l'année suivante il se remariait..... à Mlle de Boulainvilliers, issue de l'antique maison de Croy[1]. Elle n'avait avec ses aïeux et sa navette que 20000 écus de dot, et son père, qui ne pouvait lui donner davantage, eût été mieux avisé de retenir sa langue ; il n'était pas besoin pour cela de savoir lire dans les astres[2].

L'année suivante, une Saint-Chamant, sœur de la première, entrait encore dans la famille de Bernard : c'était le chef de la maison qu'elle épousait, Samuel lui-même, qui se remariait, à plus de soixante-dix ans, à une femme jeune et noble, véritable fantaisie de duc et pair : les millions accumulés, même sans s'être décrassés dans la robe, avaient le même magique prestige qu'un tabouret[3]. Le père de Mlle de Saint-Chamant était cet officier des gardes du corps qui avait été chargé, en 1679, d'accompagner jusqu'à Madrid la nouvelle reine d'Espagne, fille de Monsieur. Elle était partie le cœur gros de larmes, mais l'officier des gardes se montra pour elle si plein d'attentions et de grâces, que sa tristesse se dissipa par les

1. La maison de Croy a pris son nom d'un village situé près d'Amiens. La seigneurie d'Arschot fut érigée en duché par Charles-Quint en faveur de Philippe II de Croy. Philippe II de Croy avait épousé sa cousine, Anne de Croy, dont le père avait été fait prince de Chimay en 1486 par l'empereur Maximilien Ier. Son fils porta le titre de duc d'Arschot, prince de Chimay.

2. *Lettres écrites à la marquise de Balleroy*, t. IV, lettre du 10 juin 1719.

3. En 1711, l'abbé de Tessé, le propre fils du maréchal, avait épousé la fille d'un simple caissier de Samuel Bernard, bien plus, d'un caissier en fuite ! Après un tel fait, les prétentions du maître pouvaient-elles paraître si extraordinaires ? (Voyez *Dangeau*, 28 février 1711.)

chemins, et que loin de se plaindre de la longueur de la route, elle y eût volontiers ajouté quelques étapes. Saint-Chamant avait perdu sa fortune pour avoir osé charmer une jeune reine[1]; ses filles assuraient la leur en se bornant à troubler le cœur des financiers de tous les âges. La seconde femme de Samuel Bernard appartenait par sa mère, Bonne de Chastelux, à une vieille maison de Bourgogne, et comptait parmi ses ancêtres un maréchal de France dont le chapitre d'Auxerre avait récompensé la valeur et les services, en le faisant chanoine d'épée, lui et ses descendants mâles. La première Mme Bernard, de son nom Marie Clergeau, était originaire de la rue Saint-Denis, et avait pour mère une célèbre faiseuse de mouches. quelle distance de l'une à l'autre et quel enchantement pour la vanité du financier[2]!

Cette vanité était énorme; il n'en avait presque plus conscience, elle était devenue son naturel. Il achète à un prix exorbitant un guidon de gendarmerie pour son troisième fils. Les officiers de ce corps, en apprenant le nom de leur nouveau camarade, s'émeuvent, protestent, portent leur protestation au Régent qui a grand'peine à les apaiser, et pendant ce temps Bernard va partout répétant qu'il voulait acheter à son fils un régiment royal, mais que le Régent lui ayant paru pencher pour le guidon, il a déféré à son désir par amitié pour lui. Il veut que ce fils aille guerroyer en Hongrie, et surtout qu'il y guerroie en pompeux équipage; il entend qu'il tienne table à l'étranger, mais de combien de couverts devra se composer cette table? grave et délicate question! Bernard, inquiet, agité, s'informe, consulte tout le monde à ce sujet[3]. Mais quoi! tant d'orgueilleuses préoccupations pour le fils d'un homme d'affaires? Samuel Bernard, un homme d'affaires!... Quelle impertinente qualification! Dites un homme d'armes, un preux, un héros. Il ne sait plus son origine, ni le genre de services qu'il a rendus au roi. Son passé lui apparaît comme un tissu de batailles, de duels et d'audacieuses amours, et dans le récit de ses campagnes d'outre-Rhin, il compromet les plus belles princesses d'Allemagne. Il le dit, il le croit; il le croit avec tous ces grands personnages qui

1. *Saint-Simon*, t. VII, p. 38.
2. *Mémoires de Mathieu Marais*, août 1720.
3. *Lettres écrites à la marquise de Balleroy*, t. II, lettre du 2 avril 1717.

recherchent sa compagnie et qui l'écoutent patiemment, quoique la moitié d'entre eux n'ait pas même besoin de puiser dans sa bourse. Il subit et l'on subit autour de lui la fascination de l'argent. Samuel Bernard dépasse de cent coudées M. Jourdain et Turcaret. « Il avait, dit le président Hénault, un orgueil extravagant qui, en quelque sorte, l'anoblissait[1]. »

Tout concourt à exalter cet orgueil. Les gouvernements passent, Bernard demeure, toujours compté ou caressé, toujours imposant par la puissance de son crédit ou l'éclat de sa représentation. Monsieur le Duc à peine renversé, le cardinal Fleury s'empresse de lui écrire « qu'on ne peut être attaché au roi et à l'État, qu'on ne le soit à lui qui les a si bien servis, et qu'il sou-

1. *Mémoires de Hénault*, ch. IV. — Voltaire chante la vertu, la générosité, les grâces voluptueuses de Samuel Bernard, et n'hésite pas à lui promettre une place dans les Champs-Élysées des anciens. Pluton n'est embarrassé que d'une chose, c'est de savoir dans quel groupe de bienheureux il doit le ranger, car il n'en est point auquel il n'appartienne par l'un ou l'autre de ses rares mérites; de peur que tous les bienheureux ne le réclament à la fois et n'en viennent aux prises, Pluton prend le parti de le laisser sur terre :

« Voilà, dit-il, les généreux amis;
En petit nombre ils viennent me surprendre :
Entre leurs mains les biens ne semblaient mis
Que pour avoir le soin de les répandre.
Ici sont ceux dont les puissants ressorts,
Crédit immense, et sagesse profonde,
Ont soutenu l'État par des efforts
Qui leur livraient tous les trésors du monde.
Un peu plus loin, sur ces riants gazons,
Sont les héros pleins d'un heureux délire,
Qu'Amour lui-même en toutes les saisons
Fit triompher dans son aimable empire.
Ce beau réduit, par préférence, est fait
Pour les vieillards dont l'humeur gaie et tendre
Paraît encore avoir ses dents de lait,
Dont l'enjouement ne saurait se comprendre.
D'un seul regard tu peux voir tout d'un coup
Le sort des bons, les vertus couronnées.
Mais un mortel m'embarrasse beaucoup;
Ainsi je veux redoubler ses années.
Chaque escadron le revendiquerait.
La jalousie au repos est funeste :
Venant ici, quel trouble il y causerait!
Il est là-haut très-heureux; qu'il y reste! »

(*Epître à Samuel Bernard, au nom de Mme Fontaine-Martel*, 1716.)

haite de tout son cœur que cela dure longtemps ». En 1728, il réunit à sa table les plénipotentiaires du congrès de Soissons : c'est le roi du commerce qui traite les représentants de toutes les nations avec lesquelles il est en relation d'affaires [1]. Dans les réjouissances publiques qui célèbrent la naissance du Dauphin (1729), M. Bernard a son jour ; il a son repas de cent couverts et son feu d'artifice. Un seul chiffre nous donnera l'idée de son faste : sa table lui coûte par an 150 000 livres, rien que pour le dîner [2].

En 1730, il obtient un brevet de conseiller d'État pour les services qu'il a rendus et pour son grand désintéressement ; le premier considérant était peut-être encore mieux établi que le second, au moins aux yeux du public, qui lui appliquait vers le même temps toute une scène d'une nouvelle pièce du théâtre italien intitulée : *le Triomphe de l'intérêt* [3]. Malgré son faible pour l'épée, Bernard dut estimer à son prix une distinction qui le mettait, plus sûrement que ses prouesses en Allemagne, hors de pair avec les gens de son état, et le mêlait à l'élite de la robe. Déjà il s'était allié à cette élite par le marquis de Chastelux, oncle de sa femme. M. de Chastelux avait épousé la fille de d'Aguesseau en 1722 (juste au moment où allait éclater la disgrâce de son beau-père [4]), et Bernard, par un singulier effet de cette alliance, était devenu, à plus de soixante-dix ans, le neveu de la fille du chancelier.

Bientôt le sang du nouveau conseiller d'État se confond avec celui de la plus illustre magistrature. Dès 1731, on annonce le mariage de sa fille du second lit, âgée de moins de dix ans et dotée de 800 000 livres, avec M. Molé fraîchement reçu président à mortier. Les Molé avaient besoin d'une grande héritière : les écus de Madeleine Garnier s'étaient épuisés à soutenir le faste de M. de Champlastreux ; leur fils était mort en 1709,

1. *Mathieu Marais*, Lettres du 18 juin 1726 et du 16 mai 1728.
2. *Mathieu Marais*, Lettre du 10 octobre 1729. — *Journal de Barbier*, août 1733.
3. *Mathieu Marais*, Lettres du 22 novembre et du 7 décembre 1730.
4. Le Régent, qui avait déjà prononcé intérieurement l'arrêt du chancelier, ne voulut pas le déclarer avant la célébration du mariage, et riait tout bas de ce pauvre marquis qui s'allait faire poissonnier la veille de Pâques. M. de Chastelux soutint l'événement en homme de cœur, et redoubla de soins affectueux pour sa femme et son beau-père.

fort mal dans ses affaires ; le roi, pour honorer la mémoire de Mathieu Molé, avait conservé la charge de président à mortier à son arrière-petit-fils : celui-ci était mort trop tôt pour la transmettre à son fils, qui devait cependant la retrouver un jour à la faveur de son nom [1]. « M. Bernard, dit Mathieu Marais en mentionnant l'alliance de sa fille avec ce dernier, s'allie à toute la robe et donne un protecteur à sa famille ; il a sagement et dignement pensé [2]. »

Le mariage ne s'accomplit qu'en 1733, vu l'âge aristocratique de l'épouse. Bernard donna à cette occasion une fête d'une splendeur extraordinaire, où il s'ingénia à célébrer les grandeurs de ses alliés, sans oublier les siennes. Une vaste salle construite dans le jardin de son hôtel était dédiée à la Justice : elle y apparaissait sous vingt formes, avec tous les symboles témoignant de la pureté de ses intentions, le bandeau, l'équerre, la balance, etc. ; certaine figure la représentait bravant le poignard menaçant d'un barbare, en même temps qu'elle posait un pied dédaigneux sur un vase plein d'or qu'une femme lui offrait pour la fléchir. Plus d'un financier, en traversant ce beau lieu, qui reçut le nom de salon de Thémis, dut sourire de cette inflexibilité décorative, et se rappeler certains cas où Thémis s'était laissé faire au moins une douce violence. Confondues avec celles des Molé, d'autres devises célébraient l'opulence, la munificence, la gloire impérissable de Bernard. Une fontaine jaillissante imitait ses armes par les savants caprices de ses eaux, et son intarissable abondance figurait les flots d'or par lui versés pour les besoins de l'État ; une inscription très-précise ajoutait à la clarté du symbole : « *In patriam populumque fluxit.* »

Entre les symboles de la Justice et de la Finance se jouaient les tendres Amours qui perçaient de leurs flèches le cœur des deux époux, dont l'un (ô merveille de précoce sensibilité !) avait seulement onze ans et demi. Nous abrégerons le récit de ces pompes matrimoniales qui fournissent une si riche matière à l'élégance fastidieuse du Mercure de France. M. Molé, en homme de goût, aurait désiré, paraît-il, donner beaucoup moins d'apparat à sa

1. *Saint-Simon*, t. IV, p. 277 ; t. VI, p. 100.
2. *Lettre* du 9 mars 1731.

mésalliance, mais l'orgueil de Bernard ne voulut pas céder à des scrupules qui ne faisaient point son compte[1].

Peu de temps auparavant, les petites-filles du financier avaient fait aussi de grands mariages. En 1732, un président à mortier qui portait l'un des plus beaux noms de la robe, le petit-fils de Chrétien de Lamoignon, avait épousé la fille de M. Bernard, le maître des requêtes, ainsi dotée : 800 000 livres comptant, 200000 livres d'assurées, un présent de 40 000 écus pour le gendre, 10000 écus pour le linge et les habits, et de beaux diamants donnés par la mère : il y avait là de quoi panser la blessure faite à la fierté des Lamoignon. A la dernière heure, les événements politiques contrarièrent ce mariage. Il devait avoir lieu le 8 septembre ; dans la nuit du 6 au 7, le futur reçut une lettre de cachet qui l'internait à Soissons : le Parlement était frappé dans cent trente-neuf de ses membres pour son intervention désagréable dans les affaires ecclésiastiques. La surprise était pénible pour le ponctuel et glorieux Samuel Bernard ; il avait compté sur une signature du roi au contrat, et le roi en donnait une autre qui exilait le futur. Le mariage, qui parut un instant compromis, ne fut cependant retardé que d'une quinzaine. Le président à mortier le trouvait trop bon pour se dédire, et il fit si bien, qu'il obtint une permission de deux jours pour le célébrer, mais il fallut probablement se passer de la griffe royale, et Bernard eut une belle occasion de maugréer contre l'esprit frondeur des parlements, si différent de l'humeur docile du corps des financiers[2].

L'année suivante, c'était la fille du président Bernard et de Mlle de Boulainvilliers, une charmante fillette de onze ans, qui se mariait au marquis de Mirepoix, de la maison de Lévy, illustre et ancienne, pas assez cependant pour descendre de la tribu de Lévi, comme le prétendaient quelques généalogistes dont Moreri rejette gravement l'opinion. Les Mirepoix portaient depuis le XIIIe siècle le titre de maréchaux de la Foi, parce que l'un des leurs avait combattu pour l'Église romaine. Les contemporains se récrièrent contre cette alliance, comme si c'était la première de cette sorte. M. de Mirepoix, disait-on, ne pouvait-il

1. *Journal de Barbier*, 21 septembre 1733. — *Mercure de France* d'octobre 1733.

2. *Mathieu Marais*, Lettres du 22 août, et des 4, 12 et 17 septembre 1732.

épouser la fille du comte du Luc avec 400 000 livres, ou tout au moins une Lamoignon? Quelle folie précipitait la France « dans la famille ou dans la caisse de M. Bernard [1] ». Une folie qui datait de loin et avait fait bien des victimes. Où étaient les races qui avaient su se préserver de tout impur mélange. M. de Mirepoix, si l'on y regardait de bien près, n'était-il pas lui-même de sang un peu mêlé? Son père, le cadet de ce gendre que nous avons montré mené en laisse par la duchesse de la Ferté, avait épousé, non, il est vrai, par cupidité, mais par amour, la servante d'un cabaret de Pont-à-Mousson. Moreri nomme sa femme Olivier tout court et passe. Le comte de Terrides (c'est ainsi qu'on l'appelait) avait été élevé chez sa parente, la maréchale de Duras. Saint-Simon, ami du fils aîné de la maréchale, l'y voyait tous les jours. Son mariage avait brisé toutes ces relations et l'avait comme anéanti, lorsqu'en 1699 la mort de son aîné le fit marquis de Mirepoix, et le rappela à la mémoire des gens. « C'est un homme, écrit dédaigneusement Dangeau, que nous ne voyons point en ce pays-ci et qui n'est point à portée d'avoir aucune des charges de son frère [2]. » Il ne semble pas que sa nouvelle dignité, dont il jouit d'ailleurs fort peu de temps, l'ait arraché à sa retraite volontaire, et qu'il ait présenté sa femme à celle de son ami d'enfance, à la duchesse de Saint-Simon; mais il n'en était pas moins devenu le chef de sa branche, et la servante de cabaret fit souche de marquis et même de ducs de Mirepoix, car son fils, l'un des seigneurs les mieux faits et les plus polis de la cour, devint duc à brevet en 1756.

En cinq jours, avec les bras de deux mille ouvriers, Samuel Bernard improvisa une fête qui ne fut pas moins splendide que celle qu'il devait donner deux mois après pour le mariage de sa propre fille avec M. Molé. Mars, au lieu de Thémis, en eut les honneurs: la décoration figurait son temple; la musique guerrière y alternait avec les airs plus tendres, et c'est au son des timbales et des trompettes que les époux entrèrent dans la salle du festin. La messe fut dite à minuit, à Saint-Eustache; sur tout le parcours de la noce, des escouades du guet à pied

1. *Mathieu Marais*, Lettres du 12 et du 19 mars 1733.
2. *Dangeau*, 26 juillet 1699. — *Saint-Simon*, t. II, p. 19.

et à cheval contenaient les flots débordants de la foule; l'église et la place étincelaient d'illuminations; dans le chœur et dans la nef on remarquait des personnages de la plus haute distinction, qui cependant n'étaient pas de la noce. Tout le monde, au dire du *Mercure*, admira la bonne grâce de l'époux, la douceur et la modestie de l'épouse; quant aux malins propos qui purent échapper à l'assistance, le *Mercure* ne les entendit point, et il sortit charmé, *comme tout le monde*, de « cette sainte et éclatante cérémonie[1] ».

Mlle Bernard ne devait pas avoir l'honneur de continuer les Mirepoix : cette épouse enfantine s'éteignit trois ans après son mariage, en 1736; en 1738, M. de Mirepoix, ambassadeur à Vienne, n'avait pas encore restitué sa dot. Il se remaria l'année suivante avec la princesse de Lixin, veuve du second fils du comte de Marsan, et perdit ainsi la pension de 20 000 livres que Bernard, dans sa magnificence, avait consenti à lui servir aussi longtemps qu'il ne s'engagerait pas dans de nouveaux liens[2].

On peut suivre dans les Mémoires et les lettres des contemporains, beaucoup mieux que dans le *Mercure de France*, l'impression que ces alliances firent sur l'opinion publique. Mathieu Marais, avocat de Bernard, et comme tel obligé sans doute de s'incliner devant sa grandeur un peu plus bas qu'il n'aurait voulu, prend volontiers sa revanche dans sa correspondance intime : « Après cela le bonhomme, dit-il de son client avec une familiarité gouailleuse, pourra se reposer et calculer ce qu'il lui en coûte pour toutes ces alliances. Il devrait bien payer quelque historien pour faire son histoire; il ne manque plus que cela à son orgueil; il y aurait bien quelques chapitres anecdotes et obscurs, mais quel est le héros qui n'a pas de taches[3]? » L'avocat Barbier laisse la prose et les réticences, et soulage son indignation en vers moins incisifs que ceux de Juvénal :

O temps! ô mœurs! ô siècle déréglé!
Où l'on voit déroger les plus nobles familles!
Lamoignon, Mirepoix, Molé,
De Bernard épousent les filles,
Et sont les recéleurs du bien qu'il a volé[4]

1. *Mercure de France*, septembre 1733.
2. *Journal de Barbier*, décembre 1738.
3. *Lettre* du 16 août 1733.
4. *Journal de Barbier*, septembre 1733.

Tout l'or accumulé par Bernard n'avait pu effacer le souvenir de certains accidents de sa carrière; ajoutez que ses fils, le maître des requêtes et le conseiller, s'étaient ruinés par leur faste et leurs vices, et qu'en 1731, c'est-à-dire avant le mariage de leurs filles, ils avaient fait une vilaine banqueroute de cinq ou six millions [1]. Bernard, pour les tirer de là, s'était décidé à ouvrir son coffre-fort, pas assez tôt cependant pour éviter le scandale. Il est vrai que le scandale n'avait pas empêché les grandes alliances, mais tout le monde et surtout les victimes de la faillite n'avaient pas la mémoire aussi courte que les nobles familles dont Barbier déplore l'avilissement. Trente ans plus tard, Voltaire accolait encore l'épithète de banqueroutier au nom du maître des requêtes, et les Molé eux-mêmes étaient frappés d'un éclat de sa verve sarcastique.

C'était une chose inouïe autrefois qu'un notaire pût être banqueroutier; mais depuis que Mazade, Porlier, conseillers au Parlement, Bernard, maître des requêtes, ont fait de belles faillites, je ne suis plus étonné de rien. Ce maître Bernard, surintendant de la maison de la reine, beau-frère du premier président de la première classe du Parlement de France, et monsieur son fils, l'avocat général, ont emporté à Mme Denis et à moi environ 80000 livres; et M. le président Molé a toujours été si occupé de remontrances sur les finances, qu'il a toujours oublié de me faire rendre justice de monsieur son beau-frère [2].

Outre ses enfants légitimes, Samuel Bernard avait trois filles de sa maîtresse, Mme Fontaine, fille du poëte Dancourt et veuve d'un commissaire des galères; toutes les trois, solidement établies dans la finance, occupèrent le monde de leur beauté, de leur esprit ou de leurs romanesques aventures. Jean-Jacques Rousseau, dans ses *Confessions,* décrit leurs charmes avec une extrême vivacité :

Elles étaient trois sœurs, qu'on pouvait appeler les trois Grâces. Mme de la Touche, qui fit une escapade en Angleterre avec le duc de Kingston; Mme d'Arty, la maîtresse, et, bien plus, l'amie, l'unique et sincère amie de M. le prince de Conti, femme adorable autant par la douceur, par la bonté de son charmant caractère, que par l'agrément

1. *Mathieu Marais,* Lettres du 4 et du 9 mai 1731.
2. Lettre de Voltaire à M. Damilaville, du 27 janvier 1764.

de son esprit et par l'inaltérable gaieté de son humeur ; enfin, Mme Dupin, la plus belle des trois, et la seule à qui l'on n'ait point reproché d'écart dans sa conduite.

C'est justement pour cette dernière que Rousseau se prit d'une passion subite qui s'éteignit faute d'espérance, aussi vite qu'elle s'était allumée.

Une circonstance toute fortuite avait déterminé son mariage avec M. Dupin, ancien capitaine au régiment d'Anjou, qui avait quitté le service pour succéder à son père dans la charge de receveur des tailles à Châteauroux. Elle traversait cette ville, revenant des eaux de Bourbon ; elle tomba malade à l'hôtel. Le receveur des tailles, sans savoir qui elle était, la décida, par ses gracieuses instances, à se loger, elle et tout son monde, dans sa maison, lui donna, jusqu'à son rétablissement, la plus généreuse et la plus délicate hospitalité, et voulut même l'accompagner jusqu'à Paris pour lui venir en aide en cas de rechute. Samuel Bernard désira connaître le galant receveur, le trouva spirituel et bien fait, et, apprenant qu'il était veuf, lui offrit sa fille, qui fut acceptée avec joie ; peu après, il lui faisait obtenir une place de fermier général en lui avançant les fonds exigés.

M. et Mme Dupin tinrent une place brillante dans la société de ce temps ; on vantait l'éclat et le charme de leurs réceptions, soit à la ville, dans le somptueux hôtel Lambert, soit dans la maison royale de Chenonceaux, que l'opulent fermier général avait acquise en 1730 de Monsieur le Duc. Ils se piquaient non-seulement de luxe et de façons aristocratiques, mais de savoir, de lettres, et les beaux esprits se rencontraient dans leur salon avec les grands seigneurs[1]. L'éclat varié de ce

1. M. Dupin est l'auteur d'*Observations* sur l'*Esprit des lois*, dont Mme Dupin fit, dit-on, la préface. Tous deux travaillèrent ensemble à un ouvrage sur le *Mérite des femmes*, qui ne fut point achevé. Parmi les courts et rares manuscrits inédits laissés par Mme Dupin, Mme Sand signale, comme un chef-d'œuvre, un petit traité *Du bonheur*. « La forme de ses écrits, dit-elle avec une prévention visible, est aussi limpide que son âme, aussi délicate, souriante et fraîche que les traits de son visage. Cette forme est sienne, et la correction élégante n'y nuit point à l'originalité. Elle écrit la langue de son temps, mais elle a le tour de Montaigne, le trait de Bayle, et l'on voit que cette belle dame n'a pas craint de secouer la poussière des vieux maîtres. Elle ne les imite pas, mais elle se les est assimilés, comme un bon estomac nourri de bons aliments. » (*Histoire de ma vie*, t. I, ch. II.)

monde éblouit et étourdit Jean-Jacques, et fit perpétuellement expirer sur ses lèvres sa déclaration d'amour à la fille de Samuel Bernard.

On ne voyait chez elle que ducs, ambassadeurs, cordons bleus. Mme la princesse de Rohan, Mme la comtesse de Forcalquier, Mme de Mirepoix, Mme de Brignolé, milady Hervey, pouvaient passer pour ses amies. M. de Fontenelle, l'abbé de Saint-Pierre, l'abbé Sallier, M. de Fourmont, M. de Bernis, M. de Buffon, M. de Voltaire, étaient de son cercle et de ses dîners. Si son maintien réservé n'attirait pas beaucoup les jeunes gens, sa société, d'autant mieux composée, n'en était que plus imposante ; et le pauvre Jean-Jacques n'avait pas de quoi se flatter de briller beaucoup au milieu de tout cela. Je n'osai donc parler; mais, ne pouvant plus me taire, j'osai écrire. Elle garda deux jours ma lettre sans m'en parler. Le troisième jour elle me la rendit, m'adressant verbalement quelques mots d'exhortation d'un ton froid qui me glaça. Je voulus parler, la parole expira sur mes lèvres : ma subite passion s'éteignit avec l'espérance ; et après une déclaration dans les formes, je continuai de vivre avec elle comme auparavant, sans plus lui parler de rien, même des yeux [1].

Il ne manquait à cette société que « d'être un peu moins nombreuse pour être d'élite dans tous les genres », et par là seulement on pouvait s'apercevoir que les maîtres de maison appartenaient à la finance; mais ce n'était ici qu'une nuance légère, tandis qu'ailleurs, chez d'autres personnages considérables de la même caste, par exemple chez le spirituel et fastueux patron de Marmontel, la Popelinière, également marié à une petite-fille du poëte Dancourt, la confusion était si frappante, que le mot de *ménagerie* échappait à la plume de Grimm.

Quelque plaisir vaniteux que dût ressentir Bernard d'être le père d'une femme aussi entourée que Mme Dupin, il faillit, raconte-t-on, rompre à tout jamais avec elle à la suite d'un incident assez caractéristique. En avançant à son gendre l'argent de sa ferme, il lui avait fait signer une obligation de 500000 livres. Mme Dupin se trouvant un jour chez sa mère, qui était indisposée, aperçoit, en cherchant quelque objet dans une armoire, un papier serré au fond d'un pot à l'eau d'argent, le prend, le

1. *Les Confessions*, IIe partie, livre VII.

déplie, reconnaît l'obligation, l'avale, et croit son mari quitte envers son père. Le tour était bien joué, mais qui l'eût jamais attendu de cette grande dame qui trônait avec des grâces imposantes au milieu d'un cercle de maréchaux et de grands cordons? La vue de la proie avait-elle subitement réveillé l'instinct de la race, et tenté la main de la fille de Bernard? Quant à celui-ci, il se fâcha pour tout de bon de la disparition de son gage, et ce ne fut qu'après plusieurs années, qu'ayant enfin acquis la certitude de l'innocence de son gendre, il pardonna à sa fille et tint même l'obligation pour vraiment annulée.

C'est en 1739, à l'âge de quatre-vingt-huit ans, que Bernard paya la dette commune; toute sa famille était brillamment établie, tous ses vœux satisfaits, sauf un : il avait vainement espéré voir Stanislas Leczinski, l'un de ses clients, remonter sur le trône de Pologne. La gangrène sénile consuma lentement ce roi de la finance. A la première apparition du mal, on s'était hâté de faire l'inventaire de ses biens : terres en province, maisons à Paris, argent comptant, papiers de toute espèce, sa fortune allait à 30 millions. Pour assurer l'avenir de sa race et le défendre contre les goûts ruineux de ses fils, il avait substitué une grande partie de ces biens. Ses instincts fastueux ne l'avaient pas abandonné jusque dans les graves préoccupations que donnent la perspective de la mort et la rédaction d'un testament. Il avait choisi pour exécuter ses dernières volontés un homme revêtu des plus hautes dignités, Chauvelin, secrétaire d'État des affaires étrangères, garde des sceaux, vice-chancelier, et il lui avait fait cadeau à cette occasion d'un diamant de 80000 livres. Chauvelin ayant eu le malheur de perdre toutes ses charges avec la faveur du cardinal Fleury, perdit du même coup la confiance du financier. Celui-ci lui retira sur-le-champ son mandat; il aurait bien voulu lui retirer aussi son diamant, mais le duc de Luynes nous donne à croire que le diamant ne lui fut pas retourné [1]. Il se dédommagea aux dépens de l'avocat qu'il choisit pour remplacer Chauvelin, en ne lui léguant que 10000 livres; il en laissait 100000 à chacun de ses deux valets de chambre. Barbier, qui

1. *Mémoires du duc de Luynes*, 5 mars 1737.

rapproche ces chiffres, venge la dignité méconnue de son ordre par toutes sortes de réflexions désagréables à la mémoire du défunt, et condamne sa monstrueuse fortune au nom de la morale publique et de l'intérêt de l'État[1].

Nous ne pouvons mieux clore ce chapitre des mariages d'argent qu'en citant les articles d'un contrat passé en l'année 1720 entre le marquis d'Oyse, fils et frère cadet des ducs de Villars Brancas, et la fille d'André le Mississipien, lequel était fils d'un peaussier de Montélimart.

La fièvre de la spéculation est alors dans toute sa force; le duc d'Antin accapare les étoffes, le duc d'Estrées le café et le chocolat, le duc de la Force les chandelles. Le prince de Carignan loue pour un prix énorme ses vastes jardins de l'hôtel de Soissons à l'agiotage public, qui se trouve sur l'étroit à la place Vendôme; la maison de Bourbon le dispute en avidité à la maison de Savoie; les Condé, les Conti, se gorgent de millions. On compte les personnes qui pouvaient avoir des actions du Mississipi au prix d'émission et qui les ont refusées; il s'en trouve jusqu'à six : le chancelier Daguesseau, le maréchal de Villeroy et son fils, le duc de la Rochefoucauld, le maréchal de Villars et Saint-Simon. C'est à ce moment que l'agiotage matrimonial atteint aussi son comble.

Le marquis d'Oyse, âgé de trente-trois ans, épouse la fille d'André âgée de deux ans, aux conditions qui suivent : André donnera 100 000 écus sur l'heure, 20 000 livres par an jusqu'à la célébration du mariage, un bien immense estimé à des millions le jour du mariage, sans parler des largesses de toutes sortes prodiguées, en attendant, aux ducs de Brancas père et fils. A ce compte, la fille à marier ne pouvait être d'un âge trop tendre, et la patience ne coûtait rien aux Brancas, bien au contraire. Ils avaient, de plus, soigneusement stipulé que si Mlle André mourait avant l'âge de douze ans, qui était celui fixé pour le mariage, ils conserveraient tout ce qu'ils auraient reçu. Ce contrat fit du bruit à la cour et à la ville. Les gens d'esprit y virent une belle matière à quolibets : « Toutes les petites filles, écrit Mathieu Marais, ne veulent

1. *Journal de Barbier*, décembre 1738, janvier 1739.

plus avoir de poupées et demandent des marquis d'Oyse pour jouer. » Les gens de cœur s'indignèrent et rougirent pour leur temps :

Que ne fait point faire *auri sacra fames?* Mais l'affaire avorta avant la fin de la bouillie de la future épouse, par la culbute de Law. Les Brancas, qui s'en étaient doutés, le père et les deux fils, s'étaient bien fait payer d'avance; le comble fut que les suites de cette affaire produisirent des procès plus de quinze ans après, qui furent soutenus sans honte. Ces Brancas-là n'y étaient pas sujets [1].

Il se rencontra, paraît-il, un poëte pour célébrer ce projet d'alliance, et André goûta ce plaisir d'entendre exalter par cette muse vénale sa générosité, ses grâces, ses vertus : ce fut l'unique bénéfice qu'il retira de cette maladroite opération.

1. *Saint-Simon*, t. XI, p. 289, 326. — *Addition à Dangeau*, du 11 mai 1720. *Mathieu Marais*, juin 1720.

CONCLUSION

« De tant de mariages qui se contractent tous les jours, combien en voit-on où se trouve la sympathie des cœurs? » demandait Bourdaloue du haut de la chaire sacrée. Combien en avons-nous trouvé nous-mêmes dans cette foule d'unions dont nous venons de retracer le tableau? Volonté, désir ou caprice du roi, intérêts de cabale, naissance, rang, distinctions de cour, dons ou grâces dus à la faveur, gouvernements, pensions, brevets de retenue, survivances, influence politique, administrative, judiciaire, revenus, héritages, argent comptant ou espéré, voilà surtout ce qui prend les cœurs, voilà ce qu'on trouve à satiété au fond de tous ces mariages. Assurément l'orgueil, la cupidité, l'intérêt sous toutes ses formes, sont de tous les temps, et dans tous les temps décident malheureusement de la plupart des alliances; mais ici, ces sentiments semblent emprunter un surcroît de force et d'empire à l'organisation même de la société. Le roi, source de tous les biens, pouvoir, honneurs ou richesses, par suite, un prix inouï attaché à sa faveur intime, et, pour l'obtenir, des alliances déshonorantes qui semblent absoudre ou glorifier ses vices; la naissance conférant les plus rares priviléges; la constitution tout aristocratique de la famille immolant aux aînés tous les autres enfants, et les enfants eux-mêmes à l'avenir de la race; l'esprit et les mœurs de cour attachant un attrait singulier à de puériles distinctions, ou développant un faste qui ne peut se soutenir qu'à l'aide de sordides spéculations matrimoniales, autant de causes propres à ce temps, à cette société, qui exaltent l'intérêt ou l'amour-propre au delà de toute mesure, et qui

diminuent les chances toujours rares des bons mariages. Jusque dans ces alliances entre les classes diverses ou extrêmes qui semblent témoigner d'un progrès à la fois social et moral, qui rapprochent toutes les parties d'une même nation, renouvellent le sang et les talents appauvris des grandes races, récompensent et honorent les mérites et le travail de la bourgeoisie et du peuple, le préjugé, en apparence vaincu, résiste et l'emporte. L'orgueil nobiliaire demeure intact, continue, accroît même ses pernicieux effets : d'une part, il empêche les cœurs de se rencontrer, et par ses dédains et ses sarcasmes il allume la guerre au foyer domestique ; d'autre part, il gagne et pénètre les parvenus eux-mêmes, et les rend d'autant plus hautains et plus insolents avec leurs égaux de la veille, qu'ils croient ainsi se relever davantage au-dessus de leur origine et achever de s'anoblir.

Sous la pression des préjugés et des besoins de cette société, l'ordre des motifs qui devraient, au regard de la saine raison, décider les mariages, se trouve comme renversé, ou plutôt les uns sont le plus souvent sacrifiés aux autres. S'élever et s'enrichir, voilà le but unique auquel on immole sans pitié toutes les convenances entre les personnes, les rapports d'âge, d'avantages extérieurs, d'idées, de goûts, d'habitudes, le besoin pour les époux de s'aimer et de s'estimer l'un l'autre : de là ces [illegible] parfois monstrueuses, qui font du [illegible] l'expression de Beaumarchais, « la plus bouf[illegible] »

[illegible] qu'on essaye de tromper ou de vio[illegible] les parents, au lieu d'éclairer [illegible] le cœur de leurs enfants, se croient [illegible] au gré de leur prétendue [illegible] égoïstes : mais il arrive que cette [illegible] le cœur s'échappe et se donne, le plus [illegible] vos amours, évasions du couvent ou [illegible] mariages clandestins, rien de moins [illegible] et, chose digne de remarque, [illegible] contre l'autorité paternelle et contre la loi ne [illegible] jugées par l'opinion publique, ni sévère-

mentpunies par les tribunaux. « Vainement, dit l'auteur d'une brillante étude sur un des magistrats les plus considérables du XVIIe siècle, vainement l'ordonnance de Blois s'était approprié les sages prescriptions du concile de Trente sur la publication des bans et la présence des témoins ; vainement, par un édit de 1606, Henri IV avait enjoint à ses officiers de veiller à l'exécution de l'ordonnance ; vainement d'autres lois avaient édicté contre le crime du ravisseur la peine capitale, et armé le père du droit d'exhérédation contre la désobéissance des enfants : protégés par la tolérance des mœurs, les mariages clandestins se multipliaient, et cette faveur singulière les suivait jusqu'au sein du Parlement. Omer Talon a défendu la cause de la puissance paternelle et de l'honnêteté publique ; il a réclamé contre un mal invétéré, vivace, l'application des « maximes de feu et de sang ». Mais sur ce point, par une très-rare exception, ses conclusions ne faisaient pas jurisprudence. Lorsque le Parlement voyait citer à sa barre, par un père ou un tuteur dont l'autorité avait été méconnue, des jeunes gens que semblait unir une sérieuse tendresse, même un sieur de la Rivière, qui, sans s'émouvoir de quatorze sentences, avait épousé la mineure Anne de Prasdine, et persistait à ne s'en point séparer, le Parlement « inclinait à la douceur », maintenait le mariage, et, pour satisfaire au principe de la puissance paternelle, condamnait les rebelles à l'amende honorable et à une aumône pour le pain des prisonniers. Le premier président, après avoir prononcé son arrêt, avertissait les avocats et les assistants que la Cour avait jugé cette affaire par des considérations particulières. Mais, sous d'autres noms, l'affaire ne tardait pas à reparaître, et l'avocat général s'écriait : « Puisque nos maux ont passé jusqu'à cet excès qu'ils sont incapables de remèdes et qu'ils s'aigrissent contre le soin de ceux qui pensent pouvoir les adoucir, nous sommes obligés de souhaiter, comme nous l'avons déjà fait, l'établissement d'une loi nouvelle qui nous garantisse d'une jurisprudence arbitraire, en laquelle chacun établit sa défense dans les circonstances de son affaire et dans les considérations dont il flatte sa pensée[1]. »

1. Audience de rentrée de la Cour d'appel de Paris, 1872 : Discours de M. l'avocat général Chevrier.

La loi appelée par Omer Talon fut promulguée en 1649, et, malgré ses rigueurs, elle paraît avoir été impuissante contre le mal, comme en témoignent les rapts et mariages clandestins fréquemment enregistrés par la plume discrète de Dangeau : c'est que le mal était moins dans l'insuffisance des lois que dans l'abus de l'autorité paternelle, et le meilleur moyen de le combattre eût été que cette autorité se montrât plus juste et plus tendre, plus soucieuse des instincts les plus sacrés de la nature humaine.

Un effet plus funeste encore de toutes ces combinaisons ambitieuses ou cupides, c'est l'action corruptrice qu'elles exercent sur les mœurs. Lorsque les familles qui songent à établir leurs enfants se préoccupent si fort de la naissance, de la faveur, de la richesse, et si peu de l'honneur et de la vertu, l'honneur et la vertu ne sont plus des biens que les futurs époux soient aussi[4] jaloux de s'offrir l'un à l'autre. Que valent, en effet, comme apport matrimonial, l'intégrité de la conduite, la noblesse, la délicatesse, la pureté native de l'âme, et quel besoin de veiller avec tant de scrupules sur ses sentiments et sur sa vie? Aussi n'y veille-t-on guère et voit-on se multiplier les petits-maîtres accumulant les folies de tout genre, les filles hardies, provocantes, ayant perdu l'habitude ou le droit de rougir. Qu'importe à leur avenir la brèche plus ou moins large faite à leur réputation? Leur rang, leur dot, demeurent intacts, et continuent d'allumer les convoitises des mères de famille, qui ont des trésors d'indulgence pour ces étourdis des deux sexes. Après un tel célibat, que sera le mariage? Que sera-t-il, non-seulement pour ces jeunes hommes et ces jeunes filles au cœur déjà gâté, mais pour ceux qui auront la triste fortune, ou le courage plus triste encore d'associer leur vie à la leur, soit qu'ils obéissent à l'aveugle à l'ordre de leurs parents, soit qu'ils agissent de leur plein gré et en parfaite connaissance de cause? Que sera-t-il encore pour ces époux qui se sont à peine entrevus avant de s'unir, et qui ne s'aperçoivent qu'ils n'étaient pas faits l'un pour l'autre que lorsqu'ils sont enchaînés l'un à l'autre, pour ces enfants dont on fixe irrévocablement la destinée avant qu'ils aient atteint l'âge de discernement? Quels troubles, quels désordres engendreront un jour l'ennui, le dépit, le ressentiment ou la douleur d'une union sans foi, sans affection,

sans dignité? Et si cette union présente en outre quelqu'un de ces contrastes choquants entre les personnes qui ajoutent le dégoût à l'aversion, quelles suites attendre de ce défi jeté à la nature et au sens commun? Graves et alarmantes questions, mais qui n'inquiétaient guère les contemporains, et qu'on ne prenait même pas la peine de se poser, tant il semblait facile d'y répondre. On sait à merveille tout ce qui peut résulter de ces alliances, on en sourit avec une grâce tranquille, on en badine, à l'occasion, avec la jeune fille elle-même qu'on va tout à l'heure immoler à quelque indigne époux; on a hâte d'éclairer sa candeur, si candeur il y a, par une vue anticipée des riantes libertés du mariage, et de charmer son sacrifice par l'espérance de prochaines consolations. « Mademoiselle, disait gaiement l'abbé de la Victoire à la fille de la maréchale de la Mothe, il n'y a pas d'apparence que vous refusiez à d'autres ce que vous accorderez à M. de Ventadour. » Et Benserade, d'un ton galamment protecteur : « Je voudrais bien voir qu'une mère, une tante, une amie s'avisât de gronder une femme comme celle-là parce qu'elle haïrait son mari et qu'elle aurait un galant; ma foi, elles auraient bonne grâce. » Mlle de la Mothe, quoiqu'elle fût charmante, avait bravement accepté M. de Ventadour pour mari, quoiqu'il fût laid, bossu et débauché; il fallait bien passer quelque chose à un duc allié à la maison de France, qui lui donnait un cousin comme le prince de Condé et un tabouret à la cour. Ce divin tabouret! il paraît qu'à l'entrée de la nouvelle duchesse, on fut un peu lent à le lui apporter. « Hélas! qu'on le lui donne, dit charitablement Mme de Sévigné en se tournant vers M. du Lude, il lui coûte assez cher! » Mme de Ventadour ne se contenta pas de cette compensation, et en trouva facilement d'autres, de celles qu'avait prévues l'abbé de la Victoire. Six ans après son mariage, M. de Ventadour nous apparaît dans les lettres de Mme de Sévigné, chevauchant par la plaine, le pistolet en main, à la poursuite de sa femme qui, revenant de Bourbon avec le duc et la duchesse d'Aumont et le chevalier de Tilladet, avait obstinément refusé l'hospitalité que lui offrait son mari dans sa terre de la Mothe, voisine de Bourbon. Il alla hardiment réclamer la fugitive au roi lui-même, accompagné de ses proches, MM. les princes de Condé, de Conti, MM. de Luxembourg,

Duras, Schomberg, Bellefonds : « Eh! Sire, lui dit-il, pourquoi me refuse-t-on ma femme? Que m'est-il arrivé d'extraordinaire? Suis-je plus bossu et plus mal fait que je n'étais quand on m'a bien voulu? Si je suis laid, Sire, est-ce ma faute? Si je m'étais fait moi-même, j'aurais pris la figure de Votre Majesté; mais tout le monde n'est pas partagé comme il le voudrait être [1]. »

On vantait la verve de M. de Ventadour, et le tour de sa requête témoigne qu'il était homme à redoubler d'esprit dans des circonstances où il est difficile de ne pas perdre celui qu'on a; mais un peu plus de bon sens, à certaine heure de sa vie, aurait bien mieux fait son affaire. On ne se marie pas soi-même, mais on peut se marier soi-même, ou même ne pas se marier du tout, et M. de Ventadour aurait été mieux avisé de céder la main de la vive et jolie Mlle de la Mothe à un moins grotesque époux, pour ne relever en lui que ce genre de difformité.

L'esprit du siècle aveugle le jugement et la conduite, substitue l'intérêt prétendu à l'intérêt réel, et, renversant la signification des mots, appelle le bon sens déraison, et déraison le bon sens. « Faire une folie et se marier par amourette, c'est épouser *Mélite*, qui est jeune, belle, sage, économe, qui plaît, qui vous aime, qui a moins de bien qu'*Ægine*, qu'on vous propose, et qui, avec une riche dot, apporte de riches dispositions à la consumer [2]. » Le fils aîné du maréchal de Luxembourg, d'âge un peu mûr et d'humeur un peu naïve, accusé de vouloir se remarier par amour avec l'aimable et vertueuse veuve du marquis de Bellefonds, se justifie de façon éclatante en épousant Mlle de Clérembault, riche de 2 millions de biens, dot et espérances comprises. Mlle de Clérembault joignait à sa grande fortune un esprit fin, des attraits dangereux et tout le feu de la jeunesse. Dangeau note avec une satisfaction marquée le démenti donné par M. de Luxembourg aux vilains bruits qui couraient sur son compte, et l'excellente affaire qu'il est en train de conclure. Les résultats de cette affaire excellente se voient, à très-peu de temps de là,

1. *Sévigné*, 27 février et 1er avril 1671 ; 18 octobre 1679.
2. La Bruyère, *De quelques usages*.

dans les *Mémoires* de Saint-Simon : ils nous représentent M. de Luxembourg dans une situation moins dramatique, mais non moins compromise que celle de M. de Ventadour, et l'imperturbable confiance de l'un n'est pas moins divertissante que la jalousie emportée de l'autre. La scène se passe à Marly, à un bal masqué :

Je venais d'arriver, dit Saint-Simon, et j'étais déjà assis, lorsque je vis, par derrière, force mousseline plissée, légère, longue et voltigeante, surmontée d'un bois de cerf au naturel sur une coiffure bizarre, si haut qu'il s'embarrassa dans un lustre. Nous voilà tous, bien étonnés d'une mascarade si étrange, à nous demander avec empressement : qui est-ce ? et à dire qu'il fallait que ce masque-là fut bien sûr de son front pour l'oser parer ainsi, lorsque le masque se tourne et nous montre M. de Luxembourg. L'éclat de rire subit fût scandaleux. Le hasard fit qu'un moment après, il vint s'asseoir entre M. le comte de Toulouse et moi, qui aussitôt lui demanda où il avait été prendre cette mascarade. Le bon seigneur n'y entendit jamais finesse, et la vérité est aussi qu'il était fort éloigné d'être fin en rien. Il prit bénignement les rires, qui ne se pouvaient contenir, comme excités par la bizarrerie de sa mascarade, et raconta fort simplement que c'était Monsieur le Prince à qui il s'était adressé, chez qui il avait soupé, et qui l'avait ajusté ainsi ; puis se tournant à droite et à gauche, se faisait admirer et se pavanait d'être masqué par Monsieur le Prince. Un moment après, les dames arrivèrent et le roi aussitôt après elles. Les rires recommencèrent de plus belle, et M. de Luxembourg à se présenter de plus belle aussi à la compagnie, avec une confiance qui ravissait. Sa femme, toute connue qu'elle fût, et qui ne savait rien de cette mascarade, en perdit contenance, et tout le monde à les regarder tous deux, et toujours à mourir de rire. Monsieur le Prince, en arrière du service, qui est des charges qui se placent derrière le roi, regardait par la chatière et s'applaudissait de sa malice noire.

M. de Luxembourg garda cette sérénité d'âme jusqu'à la mort de sa femme, et la douleur que lui causa cette mort fut si profonde, qu'elle mit encore les gens en belle humeur. Un ancien secrétaire de son père, l'abbé Abeille, ne put se résigner à le voir ainsi le jouet de la cour : il se dévoua et lui apprit ce qu'il avait mis jusque-là tout son soin à lui cacher. « Le pauvre homme fut étrangement surpris et très-subitement consolé. » Il avait enfin compris les éclats de rire de Marly et la malice de M. le Prince[1].

1. *Dangeau*, 23 janvier 1696. — *Saint-Simon*, II, 73 ; V, 68.

Nous citons deux exemples, entre mille. Les orateurs sacrés considéraient avec une sainte terreur les tentations qui se rassemblaient dans une cour enchanteresse et qui assiégeaient les sens, l'esprit, le cœur. La force de ces tentations croissait avec les ennuis et les dégoûts des unions mal assorties, et trouvait le cœur, l'esprit, les sens d'autant plus vulnérables. Bourdaloue, avec la sûreté habituelle de son diagnostic, mettait le doigt sur l'une des sources du mal, lorsqu'il montrait à son auditoire « les mariages contractés sans attachement », engendrant ailleurs « de criminels attachements sans mariage[1] ».

L'adultère, voilà dans cette société le correctif du mariage. Une alliance de choix, où les cœurs se rencontrent, allége les ennuis de celle qu'ont imposée les seules convenances, et cette alliance, la bonne compagnie la tolère, l'agrée pour ainsi dire, à la condition qu'elle évite tout grossier scandale. Ces tendres liaisons ont une sorte de célébrité discrète, qui provoque les allusions à demi-voix, les sourires d'intelligence, et il est de bon ton d'en être exactement informé. Bien des femmes, comme l'écrit la Bruyère, ne sont pas mieux désignées par le nom de leur mari que par celui de leur amant, heureuses encore celles qu'un seul nom désigne de cette nouvelle manière! car les bornes du devoir une fois franchies, le désordre ne se limite guère, la faute reste rarement unique, la fidélité dans l'adultère semble elle-même une vertu trop difficile à soutenir; le sentiment tourne à la galanterie; le mot d'attachement est trop noble pour caractériser ces nouvelles et éphémères amours; c'est le règne ou plutôt le débordement de la fantaisie, et le triomphe des Lauzun, des Richelieu, de ces personnages agréablement dépravés qui fleurissent surtout dans les sociétés où le mariage se traite comme une affaire, et qui grossissent à ses dépens la liste de leurs bonnes fortunes.

Le monde raille et chansonne ces galantes héroïnes, et le mal, dont il ne mesure pas la portée, va toujours grandissant. La société est entamée dans son fondement, la famille. La famille, gardienne et tutrice naturelle des bonnes mœurs, engendre et propage les mauvaises; les enfants grandissent au milieu des désordres mal voilés ou notoires de leurs pa-

1. Bourdaloue, *Sermon sur l'état du mariage.*

rents, et l'éducation de l'exemple détruisant celle des préceptes, leurs propres guides deviennent leurs corrupteurs et élèvent des générations de libertins. Dans l'effrayante dépravation qui précipite la perte de l'ancienne société française en ruinant son prestige aux yeux du peuple, en ajoutant à la haine qu'excitent ses privilèges le mépris que soulèvent ses mœurs, une trop large part revient sans nul doute à l'influence des mauvais mariages. Un réformateur du siècle dernier, qui était aussi un moraliste, un homme possédé de la passion du bien public, Turgot, exprimait et développait cette idée qui sera le meilleur épilogue de ce livre : « Il y a longtemps que je pense que notre nation a besoin qu'on lui prêche le mariage et le bon mariage . »

1. *Lettre à Mme de Grafigny* sur les *Lettres péruviennes* (1751). — Turgot a surtout en vue dans ce passage un mal qui n'est pas encore sensible dans l'époque que nous avons étudiée, le goût du célibat naissant du dégoût des mariages malheureux.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS..... I

LIVRE PREMIER

LA MAISON DE FRANCE

I. Enfants légitimés du roi. — Bâtardes dédaignées par les souverains étrangers et recherchées par les Condé, avides de faveur. — Le fils aîné du prince de Conti épouse une fille du roi et de Mme de la Vallière. — Grâces et sentiments passionnés des époux. — Contraste de ce mariage avec celui de Monseigneur et de l'infante de Bavière. — Alliance plus étroite des Condé avec Louis XIV par le double mariage du duc de Bourbon et de sa sœur, Mlle de Charolais, avec Mlle de Nantes et le duc du Maine, enfants du roi et de Mme de Montespan. — Mariage inouï d'une sœur cadette de Mlle de Nantes avec le propre neveu de Louis XIV. — Dépit et emportement de Madame. — Une fille, non reconnue, du roi et d'une jardinière, mariée à un gentilhomme..... 1

II. La bâtardise rejaillit sur un fils de France par le mariage du duc de Berry avec une fille du duc d'Orléans. — Rôle actif de Saint-Simon dans la négociation et les intrigues de ce mariage. — Ses regrets tardifs. — La duchesse de Berry, devenue veuve, épouse secrètement un cadet de Gascogne. — Scandaleux désordres de cette union. — Mariage de Mlle d'Enghien et du duc de Vendôme. — Autorité despotique du roi dans sa famille. — Mlle de Conti, chargée de marier son frère avec Mlle de Valois, fille du duc d'Orléans, est accusée d'avoir fait échouer ce mariage pour faire réussir le sien : elle épouse M. le Duc en même temps que son frère épouse une sœur de M. le Duc. — Mlle de Valois manque encore un mariage avec le prince de Piémont par la franchise implacable de Madame, et épouse enfin par procuration le prince de Modène. — Sa lenteur à rejoindre son époux..... 20

LIVRE II

LA NOBLESSE DE RACE — LES MAISONS PRINCIÈRES

CHAPITRE PREMIER

LA MAISON DE LORRAINE

I. Préséance des maisons princières. — La maison de Lorraine : sa puissance, son ambition, ses alliances avec la maison de France ; ce qui lui reste de prestige. — L'arrière-petit-fils de Henri le Balafré épouse une fille de Gaston d'Orléans et lui rend les honneurs dus à une petite-fille de France. — Extinction des Guises. — La branche d'Elbœuf. — Laideur et prétentions du prince d'Harcourt. — Ses trois mariages : 1° avec la veuve de M. de la Roche-Guyon Liancourt; 2° avec une nièce de Turenne; 3° avec Mlle de Navailles. — Une fille née de son dernier mariage épouse un prince souverain, le duc de Mantoue..... 48

II. Digression sur les convoitises excitées par ce genre d'alliances : mariages de Marie de Gonzague avec le roi de Pologne, Ladislas Sigismond; d'une fille d'Anne de Gonzague avec le duc de Brunswick ; d'Éléonore Desmiers avec le duc de Zell; de Mlle de la Grange-Arquien avec Sobieski, le futur roi de Pologne..... 57

III. Le duc de Mantoue refuse Mlle d'Enghien, est refusé par Mme de Lesdiguières et poursuivi par la duchesse douairière d'Elbœuf qui lui fait, malgré lui, épouser sa fille dans une hôtellerie de Nevers.. 63

IV. Les d'Armagnac, cadets de la branche d'Elbœuf. — Mariage du comte d'Harcourt avec une parente de Richelieu : brillante fortune de sa postérité. — Caractère, faveur, faste de M. le Grand. — Médiocres dots de ses filles. — Légers mérites et riche mariage de son fils aîné, le comte de Brionne. — Mlle d'Armagnac, après avoir manqué plusieurs grands partis, renonce au mariage : agréables franchises de son genre de vie. — M. le Grand, devenu veuf, demande la main de Mme de Châteauthiers et essuie un refus que toute la France admire. — Charges et biens accumulés sur la tête du prince Charles, devenu fils aîné par la mort du comte de Brionne; il épouse la fille richement dotée du duc de Noailles. — Les frères de M. le Grand : le chevalier de Lorraine, le comte de Marsan. — Leur caractère et leurs mœurs. — Mariages lucratifs de M. de Marsan..... 73

CHAPITRE II

LES MAISONS PRINCIÈRES (LES MAISONS DE BOUILLON ET DE ROHAN)

I. Origine du nom et de la grandeur de la maison de Bouillon. — Ses prétentions au rang de princes confirmées par Mazarin. — Éclat que lui donne la gloire de Turenne. — Mariage du duc de Bouillon avec une Mancini. — Les deux alliances du comte d'Auvergne. — Mariage

du prince de Turenne avec Mlle de Ventadour. — Galanteries, veuvage et second mariage de Mme de Turenne avec le prince de Rohan. — Le dernier bon mot de Mme Cornuel. — Mariage du duc d'Albret avec Mlle de la Trémoille. — Illustration et distinctions honorifiques des la Trémoille. — Les Créquy, parents maternels de la duchesse d'Albret. — Leur maison, ébranlée par la mort ou la disgrâce, se soutient par la faveur de la duchesse de Créquy. — Tendre intérêt que les Bouillon portent à la santé de cette duchesse. — Magnifique cadeau de noces du cardinal de Bouillon. — Les sœurs du duc d'Albret; leur courte et triste destinée. — Le chevalier de Bouillon, émule du comte de Marsan..... 90

II. Glorieuses ou habiles alliances des Rohan. — Leurs prétentions, leurs tabourets de grâce. — Mariage d'amour de Marguerite de Rohan avec M. de Chabot; opposition et scandale qu'il provoque. — Utile beauté de Mme de Soubise. — Les filles des Rohan sacrifiées aux fils. — Un mariage accompagné de sommations respectueuses. — Un fils de bourgeois fait le bonheur de deux filles de qualité. — Combinaisons égoïstes de l'orgueil de race. — Ambition déçue du prince de Rohan, qui veut renouveler en faveur de son fils les anciennes alliances avec la maison de France..... 106

III. Goût des Rohan-Chabot pour les grands biens. — Mariage du duc de Rohan avec une fille de Vardes. — Ce qu'était la mère de Vardes. — Opposition de caractères entre le beau-père et le gendre. — Les gendres du duc de Rohan : le comte de la Marck et le prince de Berghes. — Avantages que le prince de Berghes doit à la situation de sa sœur, maîtresse de l'électeur de Bavière. — Indulgence de l'opinion en France. — Un mariage de cadet. — Les Rohan-Chabot et les Roquelaure alliés malgré eux. — Origine, mariages et tour d'esprit des Roquelaure. — Naissance prématurée de Mlle de Roquelaure. — Caractère plaisamment romanesque de son mariage avec le prince de Léon. — Suites de ce mariage. — La Bohême princière..... 119

CHAPITRE III

MAISONS DIVERSES

I. L'orgueil, le faste, les passions des grands décident de la destinée de leurs enfants. — Éloquente indignation de Bourdaloue contre les vocations forcées. — Savantes et malheureuses combinaisons des la Rochefoucauld pour accumuler sur une seule tête leurs titres et leurs biens..... 140

II. Ambition du cardinal de Richelieu pour l'avenir de sa maison. — Son testament. — Les descendants de sa sœur Françoise du Plessis substitués à son nom. — Caractère de la duchesse d'Aiguillon. — Le duc de Richelieu enveloppé, charmé et épousé par Mme de Pons. — Intrigue matrimoniale compliquée d'une intrigue politique. — Mariage d'amour du marquis de Richelieu. — La duchesse de Richelieu jalouse de la fortune de Mme de Maintenon. — Sa mort. — Esprit mobile, indigence fastueuse et nouvelles alliances du duc de Richelieu. — Il épouse en troisièmes noces la marquise de Noailles. — Deux contrats de mariage passés le même jour, celui des parents et celui des

enfants âgés de onze et de sept ans. — Suites fâcheuses de ces mariages. — Les descendants de Richelieu unis à ceux de Mazarin. — Désordres de la marquise de Richelieu. — Son fils, le comte d'Agénois, amant de la princesse de Conti, relève le duché d'Aiguillon. — Indignation de Saint-Simon contre ce duc de la beauté..... 148

III. Origine de la faveur et du rang de Saint-Simon. — Les deux mariages et le choix habile de son père. — Portrait de sa sœur, la duchesse de Brissac. — Saint-Simon en quête d'un beau-père. — Il est plus épris de M. de Beauvilliers que de ses filles. — Son échec et sa retraite à la Trappe. — Il se tourne vers le maréchal de Lorges. — Vertus et grâces de Mlle de Lorges. — Mariage de sa sœur avec Lauzun ; espérances des deux époux également déçues. — Saint-Simon recherché à son tour comme beau-père. — Le prince de Chimay ne recule pas devant la laideur de sa fille. — Projet de mariage entre son fils aîné et la future veuve de M. de Bournonville, nièce de son plus mortel ennemi, le duc de Noailles. — Longue résistance de Saint-Simon enfin vaincue. — Impatience excitée par la lenteur que M. de Bournonville met à mourir. — Zèle impétueux du cardinal de Noailles. — Supplice de l'entrevue de Saint-Simon avec le duc de Noailles..... 167

CHAPITRE IV

MAISONS DIVERSES (SUITE)

I. Fortune et mariages des seigneurs de Luynes. — Les frères du connétable de Luynes faits duc de Chaulnes et duc de Luxembourg par leurs mariages. — La duchesse de Piney-Luxembourg remariée au comte de Tonnerre. — Enfants du premier lit sacrifiés à la fille du second. — Séductions d'un duché femelle. — Mariage de Mlle de Clermont-Tonnerre avec le fils de Montmorency-Bouteville, qui devient duc de Luxembourg. — La haine de la duchesse de Nemours contre les Condé fait la fortune du bâtard du comte de Soissons et son mariage avec Mlle de Luxembourg. — Sentiments altiers de Mme de Nemours. — Un mariage ébauché avec proposition de dédit en cas de rupture..... 191

II. Mlle de Neufchâtel épouse le petit-fils de MM. de Chevreuse et de Dangeau. — Ruineuses inventions du duc de Chevreuse. — Portrait de Dangeau. — Il se marie par amour et par vanité avec Mlle de Lœwenstein. — Sa vanité déçue. — Valeur, esprit, impudence et vices de son fils, Courcillon. — Mlle de Pompadour sacrifiée à l'ambition de ses parents. — Faveur vaut dot. — Mariage de Mlle de Biron avec le marquis de Nogaret. — Fatuité de M. de Nogaret. — Sa mort prématurée. — Lamentations orgueilleuses de sa mère. — Singulier effet des substitutions de biens. — Les filles suivent les biens de leur maison et épousent ceux qui en héritent. — Le mariage du marquis de Biron paye les dettes de son père. — Ses nombreux enfants. — Gendres attirés par son nom et son crédit. — Étrange mariage de l'une de ses filles avec le marquis de Bonneval. — Aventures de Bonneval avant et après son mariage. — Sentiments généreux et tendres de sa femme..... 19

III. Habileté hardie de la duchesse de la Ferté dans le choix de ses gendres. — Le marquis de Mirepoix se trouve marié, presque à son insu, avec l'aînée de ses filles. — Le marquis de la Carte, favori de Monsieur, épouse la cadette en prenant le nom de la Ferté. — Corruption précoce de Mlle de Menetou. — Alliances scandaleuses du chevalier d'Oppède et de la comtesse d'Argenton, du comte d'Albert et de Mlle de Montigny. — Bâtarde non reconnue de Monseigneur mariée par la princesse de Conti. — Brillant établissement d'une bâtarde du Régent et d'une comédienne..... 217

CHAPITRE V

LA MAISON DE NOAILLES

I. Portrait de la maréchale de Noailles. — Huit filles à marier. — Un mariage d'aînée. — Lettre autographe du maréchal de Noailles à sa mère. — Sentiments et préoccupations d'un chef de famille. — Origine et faveur des Gramont. — Une noce décente. — Laideur de la seconde fille des Noailles. — M. de Coetquen prétend l'avoir épousée par suite d'une méprise. — Mariage de la troisième avec M. d'Estrées. — Un grand seigneur instruit dans les sciences et dans les lettres. — Rédaction laborieuse du contrat..... 226

II. Alliance des Noailles avec Mme de Maintenon. — Nombreuses et vaines tentatives de mariage de M. d'Aubigné, quoique aidé du crédit de sa sœur. — Il épouse enfin une fille de bourgeois. — Dédains de Mme de Maintenon pour les façons de Mme d'Aubigné. — Ses conseils et admonestations. — Sa tendresse ambitieuse pour sa nièce. — Prix attaché à son alliance. — Conversion et retraite involontaires de M. et de Mme d'Aubigné. — Éclat et solidité du mariage du comte d'Ayen et de Mlle d'Aubigné. — La mort de M. d'Aubigné excite une douleur médiocre. — Le crédit du duc de Noailles survit à celui de Mme de Maintenon. — Mariage de la quatrième fille avec le neveu de Mme de la Vallière. — Mme de la Vallière pleure sa faute; ses parents et ses alliés en recueillent les fruits. — Mort du marquis de Lavardin, beau-frère des Noailles; ceux-ci sauvent sa lieutenance générale de Bretagne à l'intention du jeune Lavardin, et se ménagent dans leur neveu un gendre pour leur cinquième fille..... 232

III. La sixième fille épouse le marquis de Gondrin, fils du duc d'Antin. — Portrait de d'Antin, le parfait courtisan : ses bassesses, ses manéges, sa grâce, sa prévoyance, sa ténacité. — Ce qui le séduit dans l'alliance avec les Noailles. — Second et secret mariage de la marquise de Gondrin avec le comte de Toulouse. — Un nouveau gendre pris à l'appât de la lieutenance générale de Bretagne : la septième fille épouse un fils du maréchal de Châteaurenauld. — Mariage de la huitième et dernière avec un petit-fils de Louvois. — Énumération admirative de Dangeau. — Une neuvième fille de la maréchale de Noailles, sa fille d'adoption : Mlle de Bournonville. — Grâces enchanteresses de Mlle de Bournonville. — Son mariage avec le duc de Duras. — Habileté matrimoniale de la maréchale de Duras. — Mérite supérieur de la maréchale de Noailles..... 248

LIVRE III

LES FAMILLES DES SECRÉTAIRES D'ÉTAT

CHAPITRE PREMIER

LES VILLEROY, LES GESVRES, LES SERVIEN, LES LYONNE

I. Élévation de la bourgeoisie et causes de cette élévation. — Pouvoir, faveur et distinctions honorifiques des secrétaires d'État. — Premier exemple d'un mariage entre un secrétaire d'État et une fille noble. — Nicolas de Neufville, fondateur de la grandeur des Villeroy; son petit-fils, le premier maréchal de Villeroy, épouse une Créquy-Lesdiguières. — Le maréchal de Créquy éprouve pour cette alliance un dégoût qui lui sied mal. — Tempérament politique du premier maréchal de Villeroy. — Élégance, fatuité et incapacité du second maréchal de ce nom. — Caractère et extérieur de sa femme, née Brissac. — Leur entente difficile et tardive. — Vertus et fierté de Mme d'Armagnac, née Villeroy..... 261

II. Origine des Gesvres. — Méchanceté et causticité du duc de Gesvres. — Il raille cruellement les grands airs de Villeroy. — Hauteur de sa femme. — Une vengeance de Mme de Sévigné. — Apparition de la vieille duchesse de Gesvres à Trianon. — Sa franchise redoutée. — Sa mort. — Second et ridicule mariage du duc de Gesvres..... 274

III. Talents et faste d'Abel Servien. — Esprit et débauches de ses fils. — Grâces décentes de sa fille, la duchesse de Sully. — Son petit-fils, le duc de Sully, patron de Voltaire. — Mérites divers et caractère indécis du duc de Sully. — Son mariage secret avec une fille de Mme Guyon..... 280

IV. Génie, politesse et tempérament passionné de Lyonne. — Mœurs débordées de sa femme. — La marquise de Cœuvres associée à l'infamie de sa mère. — Misérable fortune de ses fils. — Extinction de son nom et de sa race. — Destinée meilleure des descendants de Fouquet. — L'un de ses fils entre par un mariage d'amour dans la maison de Lévy. — Ambition et mérites de ses petits-fils, le comte et le chevalier de Belle-Isle. — Originalité séduisante d'un autre petit-fils du surintendant, le duc de Charost. — Les Fouquet relevés par la famille qui avait précipité leur aïeul..... 284

CHAPITRE II

LES COLBERT ET LES LE TELLIER

I. Rang éclatant des filles de Colbert, mariées aux ducs de Chevreuse, de Beauvilliers, de Mortemart. — Intervention directe du roi dans leurs mariages. — Les Mortemart ruinés par leurs folies, relevés par leurs alliances. — Motif de l'antipathie de M. de Vivonne pour son fils. — Le faible de Colbert pour la qualité. — Portraits de ses gendres et de ses filles. — Circonstances caractéristiques du premier

mariage de Seignelay. — Humeur ambitieuse et altière de sa seconde femme, née Matignon. — Talents, courage, faste et vices brillants de Seignelay. — Éclat de sa faveur. — Sa mort prématurée. — Sa descendance. — Valeur guerrière des autres fils de Colbert..... 293

II. I. M. de Croissy, frère de Colbert, secrétaire d'État des affaires étrangères. — Torcy, son fils et survivancier, épouse la fille de M. de Pompone. — Portrait de M. de Pompone.— Forte éducation de ses filles. — Violente sortie du roi contre une prétendue impertinence de Mme de Torcy. — Les sœurs de Torcy. — Laideur et verve de l'aînée; attraits de la cadette et ses deux mariages. — La fille aînée de Torcy épouse un duc d'Avignon, sans rang à la cour..... 306

III. Origine des le Tellier. — Mariage de Louvois avec Anne de Souvré. Illustration de la maison de Souvré. — Prestige du pouvoir de Louvois. — Sa fille aînée épouse M. de la Rocheguyon, fils de la Rochefoucauld le grand veneur. — Grâces royales prodiguées à l'occasion de ce mariage. — Noces splendides. — Contraste de ces fêtes avec la disgrâce de M. Pompone. — Portrait du grand veneur. — La fille cadette de Louvois mariée au duc de Villeroy. — Sa franchise sur sa naissance, sa beauté imposante, autorité de son caractère..... 314

IV. Courtenvaux sacrifié à Barbezieux. — Talents et grâces de Barbezieux. — Son premier mariage avec une fille du duc d'Uzès. — A peine veuf, il est convoité par Coulanges pour Pauline de Grignan. — Insinuations transparentes de Coulanges et réponse discrète de Mme de Sévigné. — Barbezieux épouse une riche héritière, fille du maréchal de camp d'Alègre. — Coquetterie inoffensive de Mme de Barbezieux. — Soupçons gratuits et obstinés de son mari. — Leur séparation. — Dégoûts infligés à l'ambition de M. d'Alègre. — Barbezieux tué par les plaisirs. — Mariages brillants de ses filles. — Le duc d'Albret, soutenu par les d'Alègre, épouse la plus jeune, malgré l'opposition des Louvois. — Alliances des Courtenvaux, branche aînée des Louvois. — Un Courtenvaux célèbre sous le nom de maréchal d'Estrées..... 322

CHAPITRE III

LES PHÉLYPEAUX, LES CHAMILLART, LES VOYSIN, LES DESMARETS

I. Deux branches de secrétaires d'État dans la maison de Phélypeaux, celle de Pontchartrain et celle de la Vrillière. — Portraits de Pontchartrain et de sa femme. — Pontchartrain fils obtient la survivance de secrétaire d'État de la marine. — Sa figure et son caractère. — Le roi rompt par amour-propre son projet de mariage avec une Malause, d'une branche bâtarde de la maison de Bourbon. — Il se marie avec une la Rochefoucauld-Roye. — Un frère de sa femme épouse la fille du chef d'escadre du Casse. — Humble origine et héroïsme de du Casse. — Mort de la jeune Mme de Pontchartrain. — Désespoir de son mari. — Ses secondes noces. — Sa demi-disgrâce après la mort du roi. — Sentiments vindicatifs de Saint-Simon. — Un mariage improvisé maintient la charge de secrétaire d'État dans la branche cadette des Phélypeaux. — Mlle de Mailly devient malgré

elle Mme de la Vrillière.— Ses représailles. — Son désir de faire son mari duc. — Leurs démarches, espérances et propos ridicules. — Mme de la Vrillière, devenue veuve, épouse un duc agonisant..... 335

II. Commencements et progrès de la fortune de Chamillart. — L'aînée de ses filles mariée dans la robe avant son arrivée aux affaires. — La seconde épouse le fils du maréchal de la Feuillade. — Portraits du maréchal et de son fils. — Ridicule parenté du ministre. — Caractère et mort prématurée de sa troisième fille, mariée au duc de Lorges. — Ce que coûte à la France l'alliance de Chamillart avec la Feuillade. — Il marie son fils Cani avec la fière Mlle de Mortemart. — Spectacle de sa chute. — Effets de sa disgrâce sur les divers membres de sa famille..... 351

III. Voysin succède à Chamillart. — Sa femme est l'auteur de sa fortune. — Portrait de Mme Voysin. — Grandeurs de leurs filles. — — Mme Voysin, éclipsée par Mme Desmarets, meurt de désespoir. — Voysin résiste aux efforts de Saint-Simon et reste chancelier. — Dégoûts et sagesse tardive de son gendre Broglio. — Desmarets renversé par Saint-Simon. — Sa femme devient folle. — Passé de Desmarets. — Mariages brillants de ses filles. — M. d'Alègre, toujours en quête d'avancement, donne sa fille au fils de Desmarets, Maillebois. — Nouvelle déception..... 368

IV. Saint-Simon, deux fois allié à des familles de secrétaires d'État: 1° par sa mère, née l'Aubespine; 2° par son second fils, le marquis de Ruffec, marié à une fille de Bauyn d'Angervilliers. — Imprudente addition à Dangeau sur le père de M. d'Angervilliers. — Mariage malheureux et stérile du marquis de Ruffec. — Douleurs et déboires de Saint-Simon. — Mort de sa femme et de son fils aîné. — Sa petite fille entre dans la maison de Monaco. — Ses embarras d'argent toujours croissants. — Ses vaines sollicitations auprès des ministres. — Extinction de sa descendance. — L'homme de plume survit au noble de race..... 375

LIVRE IV

LA ROBE

CHAPITRE PREMIER

POUVOIR, PRESTIGE, MŒURS DE LA ROBE

I. Importance de la robe. — Grandeur ancienne de la charge de chancelier. — Fonctions considérables confiées aux gens de robe. — Prestige et pouvoir du Parlement de Paris. — Les juges visités et sollicités par les plus hauts personnages. — Causticité du premier président Harlay. — Son ambition. — Esprit de corps de la robe. — Ses conflits avec la noblesse. — Lit de justice de 1718. — L'orgueil haineux de Saint-Simon s'y assouvit délicieusement. — Les vieilles maisons de la robe. — Hérédité des charges de judicature. — Prix croissant de ces charges et grands biens de la robe. — Longueur des procès; lenteurs calculées du rapporteur. — Les épices..... 382

II. Ton et manières des gens de robe. — Grâces et magnificence des Lamoignon. — Portraits de le Haquais, des Caumartin, de Fieubet, de Pelletier de Souzy, d'Armenonville. — Caractère indépendant, boutades hardies et talents supérieurs de Rose. — Les femmes de la robe. — Un type suranné : Mme Omer Talon. — Haute distinction de la fille et des petites-filles de Courtin. — Réception somptueuse faite par Mme d'Armenonville au duc et à la duchesse de Bourgogne. — L'*Arthénice* de la Bruyère..... 396

III. Les gens de robe aspirent à se confondre avec les grands seigneurs par les titres nobiliaires, le costume, le faste, la dissipation. — Origine bourgeoise des membres du Parlement de Paris. — Les fonctions de judicature abandonnées par les familles nobles. — Regrets tardifs de Malherbe. — Les fils de magistrats attirés par la carrière des armes. — Illustres capitaines issus de familles de robe. — Une série de magistrats considérables interrompue par une vocation militaire..... 407

CHAPITRE II

LES DAGUESSEAU, LES LAMOIGNON, LES SÉGUIER, LES MESMES

I. Alliances entre les familles de robe. — Mariage de François Daguesseau avec Mlle d'Ormesson. — Probité courageuse des d'Ormesson. — Magnanimité de Mme Daguesseau. — Trois filles de Chrétien de Lamoignon mariées dans la robe. — L'aristocratie de la robe. — Pourquoi les alliances sont devenues rares entre la magistrature et le barreau. — Dédains de la petite-fille de Rose pour l'origine des Portail. — Goût des filles de magistrats pour les maris nobles..... 416

II. La famille du chancelier Séguier. — Orgueil du chancelier. — Avidité de sa femme née dans la finance. — Marie Séguier épouse le marquis de Coislin, parent du cardinal de Richelieu. — Physionomies diverses des fils nés de ce mariage. — Les Coislin aux prises avec la robe. — Marie Séguier se remarie par amour avec le chevalier de Bois-Dauphin. — Colère du chancelier vaincue par les mérites de son gendre. — Les deux mariages de Charlotte Séguier : 1° avec un petit-fils de Sully ; 2° avec le duc de Verneuil, bâtard de Henri IV. — Sa fille, veuve du comte de Guiche, épouse le duc du Lude. — Ambition de la duchesse du Lude. — Diverses alliances entre des seigneurs et des filles de robe..... 422

III. Origine des Mesmes. — Le président à mortier de Mesmes épouse deux filles nobles. — Sa superbe. — Mariage de sa fille aînée avec M. de Vivonne, duc de Mortemart. — Esprit, faste et désordres de ces époux. — Leurs filles, mariées aux ducs de Castries, d'Elbeuf et de Lesdiguières-Canaples. — Esprit, grâce et savoir de la duchesse de Castries. — Infirmités et prétentions du duc de Lesdiguières-Canaples. — Douleur naïve de sa veuve. — M. de Castries épouse la fille du conseiller Nolent. — Emportement de la duchesse de Chartres, sa cousine, contre cette mésalliance. — Le comte d'Avaux. — Le premier président de Mesmes, type du magistrat petit-maître. — Son mariage avec Mlle Feydeau de Brou. — Son ambition et sa souplesse. — Portraits de ses filles. — L'aînée épouse le duc

de Lorges, beau-frère de Saint-Simon. — Explosion de colère de Saint-Simon. — Les larmes de sa femme triomphent de la haine qu'il nourrit contre le premier président. — Mort de ce dernier. — Molle démarche de Saint-Simon en faveur de ses filles..... 434

CHAPITRE III

FAMILLES DIVERSES

I. Un parent de Saint-Simon marié dans la robe. — Surprise et colère de Saint-Simon. — Les Grands jours d'Auvergne. — Son alliance avec le président Novion sauve la tête du comte de Canillac de Pont-du-Château. — Une fille de robe, dédaignée par les Canillac, se rabat sur un conseiller au parlement. — Un mariage à Clermont; la cour de Haute-Folie. — Les petites-filles de Courtin mariées, l'une au président Maisons, l'autre au maréchal de Villars. — Origine, caractère, ambition de Maisons. — Galanteries de la présidente et de la maréchale. — Stratégie inquiète de Villars. — Hommages rendus au glorieux blessé de Malplaquet. — Les amours de la maréchale et du comte de Toulouse surprises et chansonnées..... 451

II. Les filles du conseiller d'État Rouillé. — Le ménage de l'intendant Bouchu. — Sa fille épouse le comte de Tessé. — Mme Bouchu se remarie avec un duc cul-de-jatte. — Sa sœur se console de rester Mme de Bullion par les grandes alliances de ses enfants. — La présidente Brûlard duchesse de Choiseul en secondes noces, et mère de la duchesse de Luynes, dame d'honneur de la reine. — Sentiments dédaigneux des filles nobles mariées dans la robe. — Mlle Duplessis-Besançon, veuve du président le Brun, se remarie avec un descendant de Louis le Gros..... 465

LIVRE V

LA FINANCE

CHAPITRE PREMIER

ORIGINES, MŒURS ET PRATIQUES DE LA FINANCE

I. Humble origine de la plupart des financiers. — Les frères Pâris, fils d'un cabaretier des Alpes. — Turcaret. — Un financier distingué par son tact et sa délicatesse : Dupin de Francueil. — Un autre, homme d'esprit et de cœur : Turménies dit Courtcollet. — Quelques écrivains de génie égarés dans des charges de finance. — Éducation et façons supérieures des filles de la finance : Mme Cornuel, Mme de Toisy..... 480

II. Type ridicule et odieux du vrai financier. — Protestations généreuses, mais isolées de la Bruyère, de Lesage, de Boisguilbert, de Vauban. — Basses et cupides complaisances de la noblesse pour les gens d'affaires : Mme de Biron, M. de Marsan, la princesse d'Harcourt, la comtesse de Roucy. — L'État soutenu par les traitants. —

Louis XIV un instant courtisan de Samuel Bernard. — Louis XV associé aux bénéfices des fermes. — Raisons qui déterminent les alliances de la noblesse et de la robe avec la finance..... 486

CHAPITRE II

LES FINANCIERS PEINTS PAR TALLEMANT.

I. Puget de Pommeuse. — Vicissitudes de sa carrière. — Essor que prennent ses fils. — La seigneurie de Pommeuse. — Le capitaine Puget, père du fameux Montauron. — Magnificence, vanité et mœurs cyniques de Montauron. — Son mariage secret. — Sa fille naturelle épouse un maître des requêtes, Gédéon Tallemant. — Type du magistrat issu de la finance. — Ruine commune du beau-père et du gendre. — Portrait de Mme d'Harambure, sœur de Gédéon Tallemant. — Divers prétendants à sa main. — Son rêve secret brisé par la mort. 497

II. Origine, grâces et sagesse de Mlle Godet des Marais. — Elle émeut le cœur de l'auteur des *Historiettes*. — Comment elle épouse son parent, M. de Launay. — Son brillant veuvage. — Elle manque le duc de Lesdiguières et épouse le marquis de Piennes. — Grandes alliances de ses filles..... 507

III. Activité intelligente et économe de Gilles Ruellan, sa fortune croissante, sa modestie. — Humble naissance de sa femme. — Leur fille épouse le duc de Brissac. — Orgueil extraordinaire des filles nées de ce mariage. — Admiration fanatique de la maréchale de la Meilleraye pour ses ancêtres paternels; son dédain pour ceux de son mari. — Richelieu et Retz se disputent sa conquête. — Son second et secret mariage avec un ancien page de son mari, Saint-Ruth. — Brutalité de Saint-Ruth. — Intervention charitable du roi. — Une sœur de la maréchale, d'esprit altier et de cœur tendre, épouse secrètement un financier déconfit..... 512

IV. La Bazinière et ses fils. — Plaisantes fanfaronnades de l'aîné des la Bazinière. — Il épouse une fille noble, Mlle de Barbezières-Chemerault. — Sa gloriole, sa patience conjugale, son importance, sa probité relative. — L'aînée de ses sœurs épouse un homme de robe, dont elle méprise la naissance et la profession. — La cadette est enlevée par un Barbezières-Chemerault. — Nouvelle aventure et triste fin du ravisseur..... 518

V. Brillants mariages des veuves de financiers. — La veuve de Pierre de Portes épouse successivement un maréchal de France et un ancien roi de Pologne. — La veuve de Gallant, recherchée par des ducs, préfère un homme de robe, M. le Cogneux. — Mélange des classes extrêmes. — Les filles de Mathieu Garnier. — L'aînée divorce avec M. d'Orgères et épouse secrètement Molé de Champlastreux, fils du premier président. — Elle paye le faste et essuie les dédains de son mari. — Sa cadette, mariée au comte de Brancas. — Ambition et manéges honteux de la comtesse de Brancas. — Ignoble avidité de sa fille, la princesse d'Harcourt. — La princesse d'Harcourt marie son fils avec Mlle de Montjeu. — Les Jeannin-Castille, ancêtres de Mlle de Montjeu. — Rupture entre la princesse d'Harcourt et sa bru. — Basses débauches du prince d'Harcourt. — Son fils relève le nom de Guise. — Mariages de Mlles de Guise..... 525

CHAPITRE III

FAMILLES DIVERSES

I. Mariage du maréchal de Lorges avec la fille du financier Frémont. — Les Saint-Hérem deux fois alliés à la finance. — Les Grignan prédestinés par leur faste à une alliance de ce genre. — Éloquentes et vaines remontrances de Mme de Sévigné. — Le marquis de Grignan épouse Mlle de Saint-Amant. — Vanité inquiète des siens. — Impertinente saillie de Mme de Grignan. — Vengeance de Saint-Amant. — Mort prématurée du marquis de Grignan.— Noble caractère et sainte vie de sa veuve. — Mariage clandestin de Mme de Coligny, fille de Bussy-Rabutin, avec M. de la Rivière. — Basse origine de M. de la Rivière. — Fureur de Bussy. — Il plaide en vain la nullité du mariage. — Sentiments contradictoires de Mme de Sévigné..... 536

II. Manéges frauduleux de Boisfranc, surintendant de Monsieur. — Sa fille épouse le marquis de Gesvres. — Sottise et faste du marquis de Gesvres. — Le fils de Boisfranc, maître des requêtes, épouse une fille noble et sans dot, Mlle de Soyecourt. — Égoïsme de Mme de Soyecourt puni par la mort prématurée de ses fils. — Les titres et les biens des Soyecourt passent au fils du maître des requêtes. — Douleur et colère de Saint-Simon. — Nouvelle et fructueuse alliance de ce petit Boisfranc avec une maison noble. — Son caractère méprisable. — Son fils épouse une Saint-Aignan..... 553

III. Probité douteuse, magnificence et grâces de Béchameil. — Sa vanité raillée par les grands seigneurs. — L'aînée de ses filles mariée avec Desmarets; la cadette avec le comte de Cossé Brissac. — Le duc de Brissac, petit-fils de Béchameil, épouse Mlle Pecoil. — Origine de la fortune de Mlle Pecoil. — Mariage du fils de Béchameil, M. de Nointel, avec une fille du président Bretonvilliers. — Les Bretonvilliers sortis de la finance. — Mariage de Mlle de Nointel avec Louville, ancien menin et confident de Philippe V. — Caractère aimable et sensé de ces époux. La Touanne, trésorier de l'extraordinaire des guerres, allié par son fils au valet de chambre Bontemps. — Sa banqueroute ; ses jardins acquis à vil prix par M. le Duc.. 557

IV. Le successeur de la Touanne, Lebas de Montargis, gendre de Hardouin Mansart. — Caractère et faveur de Mansart. — Les deux gendres de Lebas de Montargis, le marquis d'Arpajon et le président Hénault. — Hénault, fils de financier. — Son apparente modestie sur sa naissance. — Sa sensibilité gracieuse et légère. — Merveilleuse souplesse de son esprit. — Son rang brillant dans la société. — Il est loué par Voltaire et recherché par la reine de France..... 566

CHAPITRE IV

LES PLÉNŒUF, LES CROSAT, LES BERNARD

I. Origine et caractère de Plénœuf et de sa femme. — Grâces de Mlle Plénœuf. — Rivalité de la mère et de la fille. — Mlle Plénœuf

épouse le marquis de Prie, ambassadeur à Turin. — Banqueroute de Plénœuf. — Mme de Prie, maîtresse de M. le Duc. — Son déshonneur largement renté. — Elle recommence la lutte avec sa mère. — Sa toute-puissance. — Voltaire lui dédie sa comédie de *l'Indiscret*. — Sa chute et sa mort. — Sa fille mariée à un fils du maréchal de Tallard, et gouvernante des enfants de France..... 576

II. Mariage manqué entre le prince de Rohan et la fille du financier Meuve. — Talents et fortune de Crosat. — Le comte d'Évreux épouse sa fille pour payer sa charge de colonel général de la cavalerie. — Saint-Simon visite tous les Crosat. — Modestie et bon sens de la grand'mère de Mlle Crozat. — Crosat, grand trésorier de l'ordre du Saint-Esprit. — Dédains de la duchesse de Bouillon pour sa bru. — Galanteries du comte d'Évreux. — Séparation légale des époux. — Un fils de Crosat allié aux Rohan par son mariage avec Mlle de Gouffier. — Esprit charmant de sa petite-fille, mariée au duc de Choiseul. — Traits honorables de la carrière de Crosat..... 584

III. Fortune et crédit de Samuel Bernard. — Sa fille épouse un fils de Mansart. — Mariages brillants de ses fils. — Son second mariage avec Mlle de Saint-Chamant. — Sa vanité prodigieuse. — Sa puissance dans l'État. — Une fille née de sa seconde union épouse le président Molé. — Magnificence ingénieuse déployée à l'occasion de cette noce. — Ses petites-filles mariées au président de Lamoignon et au marquis de Mirepoix. — Sentiments excités par ces alliances. — Les filles naturelles de Samuel Bernard peintes par J. J. Rousseau. — Train brillant de Mme Dupin. — Secrète passion qu'elle inspire à Rousseau. — Un trait de race. — Mort de Samuel Bernard. — L'agiotage matrimonial porté au comble : contrat de mariage du marquis d'Oyse avec Mlle André, âgée de deux ans..... 589

CONCLUSION..... 605

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES

PARIS — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

ERRATA

Page 20, ligne 2, *par le mariage du fils*, lisez : *par le mariage du troisième fils.*

Page 42. La note [1] correspond à la dernière ligne de la page précédente.

Page 71, ligne 27, *nièce de la duchesse de Mantoue*, lisez : *cousine germaine de.*

Page 73, ligne 4, *Les d'Armagnacs*, lisez : *les d'Armagnac.*

Page 80, ligne 34, *petit-neveu de Turenne*, lisez : *arrière-petit-neveu de Turenne.*

Page 125, lignes 30 et 34, *le comte de Lude*, lisez : *le comte du Lude.*

Page 139, ligne 6, *Louise du Plessis*, lisez : *Françoise du Plessis.*

Page 149, ligne 17, *Louise du Plessis*, lisez : *Françoise du Plessis.*

Page 190, ligne 11, *Mlle de Soissons*, lisez : *Mlle de Neufchâtel.*

Page 239, lignes 6 et 7, *la bonne Mlle d'Aubigné*, lisez : *la bonne, Mlle d'Aubigné.*

Page 255, ligne 11, fermez les guillemets après : *Il y en a encore trois à marier.* Ligne 12, supprimez les guillemets après : *jamais achevée.*

Page 274, ligne 7, *devant les descendants*, lisez : *devant la descendante.*

Page 283, ligne 35, *la duchesse de Lude*, lisez : *la duchesse du Lude.*

Page 288, note [1], *de Pierre de Castille, intendant des finances*, lisez : *de François de Castille, maître des requêtes, puis président aux requêtes du Palais.*

Page 314, lignes 4 et 5, *de résister à*, lisez : *de combattre.*

Page 328, ligne 25, *il lui en cuisit*, lisez : *il lui en coûta de.*

Page 334, lignes 7 et 8, *Ducasse* lisez : *du Casse.*

Page 401, ligne 5, *il a garde du bourgeois en lui*, lisez : *il a gardé du bourgeois en lui.*

Page 439, ligne 27, fermez les guillemets après : *elle n'osa plus pleurer.*

Page 509, ligne 30, *l'ayant persuadée*, lisez : *lui ayant persuadé.*

Page 510, ligne 12, *songeant à l'amie*, lisez : *songeant à l'ami.*

Page 528, ligne 34, *M. de Champlastreux, se distingue*, lisez : *M. de Champlastreux se distingue.*

Page 536, ligne 10, *du jeune de Fronsac*, lisez : *du jeune duc de Fronsac.*

Page 610, ligne 12, *On ne se marie pas soi-même*, lisez : *On ne se fait pas soi-même.*

Page 613, ligne 7, *une trop large part*, lisez : *une large part.*

7649

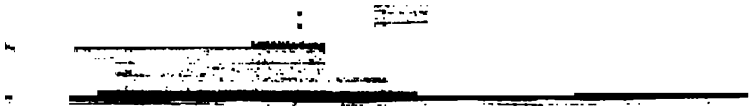

HQ 623 .B4
Les mariages dans l'ancienne s
Stanford University Libraries
3 6105 041 822 086

HQ
623
B4

Stanford University Libraries
Stanford, California

Return this book on or before date due.

OCT 17 1979
JUL 27 197
JUN 1985
AUG 13 1988
OCT 20 1986